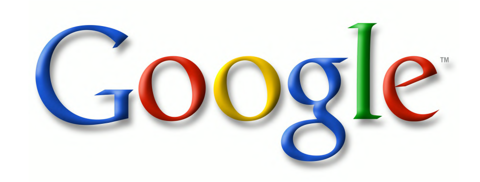



Stanford University Libraries
6105 027 840 961





SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XI

Premier Fascicule

BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1886

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

ART. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.



SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XI



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1886

Société Archéologique de Bordeaux

Composition du Bureau en 1886 (1)

Président : M. Em. PIGANEAU.
Vice-Président : M. DEZEIMERIS (R.), ✠, membre C. de l'Institut.
— M. SOURGET (A.), ✱, A. ⓘ.
Secrétaire-général : M. le Dr BERCHON, ✱, ✠, A. ⓘ.
Secrétaires-adjoints : M. FERET (Édouard).
— M. l'abbé CORBIN, ✠.
Trésorier : M. DOMENGINE (Vte).
Trésorier-adjoint : M. DAGRAND (G. P.), ✠.
Archiviste : M. AMTMANN (Th.).
Assesseurs : M. BRAQUEHAYE (Ch.), A. ⓘ.
— M. COMBES.

Comptes-rendus des séances.

Séance du 8 janvier 1886.

Présidence de M. E. PIGANEAU.

Présents : MM. Piganeau, de Mensignac, Feret, [illegible], Augier, Saunier, Combes, Amtmann, Gautier, de Lory, Armé.

M. le conseiller Bonie donne, avec regret, et pour cause de santé, sa démission de Vice-Président.

M. Dauby, curé de Saint-Michel de Bordeaux, présenté par MM. Corbin et Piganeau, est reçu membre de la Société.

(1) ✱ Décoration de la Légion d'honneur. — ✠ Ordre étranger. — I. ⓘ. Officier de l'Instruction publique. — A. ⓘ. Officier d'Académie.

MM. Arné, de Lory et Varnier remercient la Société de leur nomination.

M. Combes fait remarquer que les convocations aux séances ne portent pas l'ordre du jour détaillé pour lequel on renvoie aux journaux. M. de Mensignac dit que cette mesure a été prise dans un but d'économie. M. Combes signale l'intérêt de la publication prompte dans les journaux des Comptes-rendus des séances. Il cite l'exemple d'autres Sociétés savantes locales. Un vote établit que cette publication aura lieu désormais après adoption d'un résumé des séances en assemblée générale.

L'élection d'un secrétaire-général, d'un vice-président et de deux assesseurs est renvoyée à une réunion extraordinaire fixée au 15 janvier, mais cette réunion n'a pu avoir lieu par la coïncidence de l'arrivée, à Bordeaux, de M. Goblet, Ministre de l'Instruction publique et des cultes.

M. Augier communique un plan de l'ancienne église Saint-Rémy de Bordeaux et un estampage de l'inscription placée sous le porche de cette église. Il donne lecture de deux notes sur le même monument parues récemment dans des journaux. Il fournit en outre quelques renseignements sur l'étendue et l'importance de cette ancienne paroisse ; sur les démêlés de ses chapelains avec le chapitre de Saint-Seurin et donne, enfin, les détails curieux d'une prise de possession de la chapelle fondée à Saint-Rémy par la famille d'Anglade. M. Augier propose, ensuite, de faire graver un timbre spécial pour l'appliquer sur les livres, gravures et collections de la Société. Il montre un dessin préparé pour ce timbre par M. Léon Millet.

M. Combes appuie la proposition et demande qu'un catalogue soit dressé de tout ce qui appartient à la Société.

M. de Mensignac croit qu'elle pourrait, également, consacrer une légère somme annuelle (200 ou 300 francs) à l'achat de dessins ou photographies d'anciens monuments de Bordeaux.

M. Augier signale à l'Assemblée l'usage en vigueur dans quelques Sociétés de poser en séance des questions auxquelles les membres sont invités à répondre dans les réunions suivantes.

Cette proposition est adoptée et M. Augier demande : *quelle est l'étymologie du nom de la rue de la Rousselle, et quels souvenirs intéressants pour l'archéologie et l'histoire se rattachent à cette rue.*

La question de l'apport à chaque séance des ouvrages reçus dans l'intervalle des réunions est renvoyée au Bureau.

M. Piganeau, président, fait une lecture sur les anciennes fontaines de Bordeaux : fontaines Sainte-Croix, de la Douane, Saint-Projet, Daurade, Font de l'or, Figuereau, Bouquière. etc.

La Société vote l'impression de ce travail intéressant.

Le Président,
PIGANEAU.

Le Secrétaire,
SAUNIER.

Séance du 22 février 1886.

Présidence de M. PIGANEAU.

Présents : MM. Piganeau, Braquehaye, Augier, Berchon, Arné, Combes, Abbé Corbin, Gautier, Gervais. Cantellauve, Millet, Féret, de Lory, Tramasset, Vauclaire.

M. Piganeau présente à la Société plusieurs albums relatifs à l'archéologie de la Gironde. L'un de ces albums renferme tout ce que notre collègue a pu recueillir sur la ville de Bordeaux et se trouve divisé comme suit : 1° Bordeaux à l'époque romaine ; 2° plans à diverses époques : tours, portes de ville ; 3° monuments civils et, notamment, un grand nombre de maisons anciennes aujourd'hui disparues ; 4° monuments religieux de l'époque romane : Saint-Seurin et Sainte-Croix ; 5° monuments religieux de l'ère ogivale, de la renaissance et de l'époque dite moderne, XVII° et XVIII° siècles ; 6° maisons conventuelles.

Le second album a trait à l'arrondissement de Bordeaux : 1° Villes fortifiées : Cadillac, Rions, Podensac, Créon ; 2° édifices religieux, églises rurales ; 3° monuments militaires, châteaux-forts ; 4° monuments civils, habitations nobiliaires, maisons bourgeoises. Ce travail de longue haleine (que M. Piganeau a eu la patience d'étendre à tout le département de la Gironde) offre un intérêt tout particulier parceque bon nombre des monuments représentés n'existent plus, ou ont perdu leur caractère primitif. M. Piganeau met ses albums à la disposition de tous les membres de la Société pour leurs études particulières.

M. le Président fait connaitre que M. Saunier se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions de secrétaire ; des regrets lui seront exprimés.

M. Dauby, curé de Saint-Michel, remercie de son admission.

M. le Président communique une lettre de M. de Gernon, vice-



président de la Société des Amis des Arts de Bordeaux, offrant, au nom de cette Société, 4 beaux volumes in-4° : *Antiquités du département de l'Aisne*, par M. Fleury. Ces volumes avaient été adressés à la Société des Amis des Arts, mais son Comité les a jugés plus utiles à conserver et consulter dans les archives d'une Société spécialement archéologique. M. Piganeau est chargé de transmettre aux généreux donateurs le vote unanime des remerciements de l'Assemblée.

M. Gaullieur, archiviste de la ville, demande sa réintégration sur les listes de la Société dont une absence l'avait séparé. Il promet de nouvelles communications. Cette demande est acceptée et la Société exprime sa satisfaction de pouvoir compter de nouveau sur le concours précieux de M. Gaullieur.

L'ordre du jour appelle les élections complémentaires du bureau.

M. Adrien Sourget est élu deuxième vice-Président.

Les voix se répartissent dans un premier tour de scrutin sur MM. Gaullieur, abbé Corbin, Braquehaye, Augier, Combes et Berchon pour la fonction de secrétaire-général et un ballotage devient nécessaire.

M. le Dr Berchon est élu au deuxième tour.

Il allègue cependant sa résidence hors de Bordeaux pour prier la Société de le remplacer et il ne cède qu'à l'insistance de ses collègues du bureau qui promettent de le suppléer au besoin. La démission de M. Saunier amène le vote pour un deuxième secrétaire-adjoint. M. l'abbé Corbin est élu.

Après quelques observations de divers membres sur le nombre des assesseurs réglementaires, un scrutin est ouvert pour un seul nom, M. Braquehaye ayant déjà été élu le 21 novembre 1885.

M. Combes réunit la majorité des suffrages.

Une discussion s'ouvre sur l'utilité de nommer une Commission des publications. La décision est renvoyée à l'examen du Bureau.

M. Braquehaye donne lecture de notes sur l'église de Monclaris, autrefois paroisse indépendante et maintenant succursale de celle de Sigalens (arrondt de Bazas, Gironde). L'impression de ce travail est votée ainsi que la publication du dessin qui l'accompagne.

M. Braquehaye ayant parlé d'un fragment de cuir gaufré et peint qui sert de façade à un autel délabré et qui lui paraît être un lambeau de quelque riche tenture, M. Augier fait remarquer qu'il a vu quelquefois des cuirs semblables servant de parements d'autel.

M. Augier lit, ensuite, quelques notes sur la chapelle des Feuillants, ancien lycée, et notamment sur le tombeau de Michel Montaigne dont il présente une photographie exécutée avant le rétablissement du Mausolée dans le nouveau local des Facultés. Il fait remarquer que la statue n'est pas orientée comme elle l'était autrefois. De plus, quelques parties ont été refaites à neuf car il montre un fragment en pierre d'une tête de pleureuse qui appartenait au monument primitif.

Il entre dans des détails curieux sur l'histoire du lycée lui-même et des deux couvents sur l'emplacement desquels il a été créé en 1802; sur les faits relatifs aux nombreuses sépultures qui s'y trouvaient; sur les singulières vicissitudes qu'ont subis les restes de Montaigne, et sur la maison que ce grand homme habitait à Bordeaux au n° 17 de la rue des Minimettes, actuellement rue Cabirol.

Il rappelle, enfin, le vœu émis en 1811 par le voyageur Millin de voir placer sur cette maison une inscription commémorative, ce qui n'a point eu de suite. La Société s'associe à ce vœu et charge son Président d'en transmettre l'expression à M. le Maire de Bordeaux. — Mission remplie le 15 février.

M. Braquehaye dit qu'il a trouvé aux archives départementales un arrêté du Conseil général du département en date du 21 août 1792 décidant qu'en raison des services rendus au pays par Michel Montaigne, on mettrait à l'abri des dégradations le tombeau qui renfermait ses cendres.

La Société vote l'impression des notes communiquées par M. Augier, avec dessin d'après la photographie du Mausolée.

M. Augier, pour relever une erreur qu'il croit avoir constatée dans une notice récente demande l'origine du scapulaire. Cette question est écartée comme sortant de l'objet particulier des études de la Société.

M. l'abbé Corbin fait hommage de sa brochure intitulée : *Pey-Berland, sa tombe et son culte.*

Le Président,

E. PIGANEAU.

Séance du 12 mars 1886.

Présidence de M. E. Piganeau.

Présents : MM. Amtmann, Arné, Berchon, Braquehaye, Combes, Cantellauve, A. Costes, Dezeimeris, Domengine, Féret, Gautier, de Lory, Piganeau, de Mensignac, Tramasset. M. l'abbé Corbin excusé.

La correspondance comprend :

1° Une circulaire avec règlement relative à l'exposition archéologique organisée à Amiens pour le 1er juin 1886, par la Société des Antiquaires de Picardie.

2° Deux circulaires ministérielles : l'une ayant trait à des recherches sur la direction des courants de l'Océan Atlantique ; l'autre à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

3° Une autre circulaire pour l'érection à Nancy d'un monument à Claude Lorrain.

4° Une invitation de la Société Gay-Lussac pour l'exposition du 31 mai à Limoges.

M. Camille Tournié de la Réole, présenté par MM. Cantellauve et Piganeau, est reçu Sociétaire.

M. Albert Costes soumet à l'examen de ses collègues une série d'instruments en silex des époques chelléenne, moustérienne, magdaléenne, robenhausienne. — La 1re époque est représentée par un instrument ovoïde de 95 millimètres de longueur sur 47 de large ; silex blond, finement retouché. La seconde par 4 pièces provenant d'Issigeac (Dordogne) deux de ces pièces forment un triangle allongé. Six pièces : grattoirs, lames etc., viennent de la station de la Gravette, commune de Bayac et sont de l'époque de la Madeleine. 2 petites hachettes, une hache polie à 2 tranchants, un instrument à section triangulaire et une gouge polie de 125 millimètres de longueur se rattachent à l'âge robenhausien.

M. Costes montre, de plus, une superbe hache polie de la Nouvelle-Calédonie et une belle pointe de flèche en bronze type Larnaudien.

M. Costes est invité à fournir pour les publications de la Société une note sur ces objets d'un haut intérêt préhistorique.

M. Braquehaye continue l'exposition de ses recherches sur le château des ducs d'Epernon par un travail ayant pour titre : *Les*

artistes employés par le Duc d'Epernon à Cadillac sur Garonne. Il résulte des marchés et arrêts de comptes que le duc d'Epernon fit exécuter de 1632 à 1637, dans les ateliers de son château, l'*Histoire de Henri III*, tissée par Me Claude de la Pierre, maître tapissier de Paris. Elle comprenait une suite de 22 pièces formant 109 aunes de cours dont l'une, consacrée à *la bataille de Jarnac*, existe encore dans la collection de M. le baron Pichon, à Paris. M. Braquehaye en montre la photographie. Il cite les noms des maîtres tapissiers du Duc de 1604 à 1661 : Bonnenfant, Bonin ou Bouin, Becheu et ceux des apprentis ou compagnons sortis de l'atelier de Claude de Lapierre, à Cadillac : Pierre de Lys ; Nicolas Coutereau ; Jean Quiénot ; Nicolas Rousselet, etc.

Cette notice, jointe à celles qui ont été lues par M. Braquehaye dans les séances des 13 février, 12 mars, 14 avril 1880, 8 avril, 13 mai 1881, 14 mars 1884, 12 juin 1885, montre qu'elle importance avait prise la ville de Cadillac pendant le séjour des célèbres ducs d'Epernon. L'impression de ce nouveau mémoire est votée.

M. Braquehaye dit qu'il présentera dans les prochaines séances, deux nouvelles notices sur les artistes employés par le duc d'Epernon, à Cadillac : 1° *La colonne funéraire de Henri III, à Saint-Denis, sculptée à Cadillac par Jean Pageot, de* 1633 *à* 1635 ; 2° *Les peintures de la Chapelle funéraire de d'Epernon, par Guillaume Cureau, en* 1633, *et Christophe Crafft, en* 1636. Il se propose de les lire, ainsi que la précédente, aux prochaines réunions de la Sorbonne.

M. Piganeau fait une communication sur quelques peintures murales de l'église collégiale de Saint-Emilion, spécialement sur la légende de sainte Catherine et sur un calque d'une vierge du XIIe ou XIIIe siècle mesurant 1 mètre de hauteur. Il regrette qu'on ait fait disparaître récemment un reste de peinture où l'on distinguait des inscriptions et une litre funèbre qu'on aurait pu retrouver en enlevant avec soin le badigeon qui la recouvrait. Il déplore, à ce propos, que certains objets du culte, consacrés par l'âge, restent par insouciance, exposés aux dégradations de toutes sortes, ou soient détruits sans absolue nécessité, comme par exemple, la chaire de 1632 et le cadran d'horloge de 1732 qu'on voyait autrefois dans l'église de Saint-Emilion. Quant aux stalles de cette même église, il y a lieu de signaler dans la restauration qu'on leur a fait subir il y a quelque temps, l'adaptation de colonnes torses style XVIIe siècle à des panneaux sculptés du XVe.

M. Augier fait lecture, à propos de la question du nom de la

Rousselle d'une note sur un procès de 1595 ayant pour effet la résiliation du bail d'une maison de cette rue hantée et infestée par des revenants.

M. Féret offre à la Société une collection de gravures extraites d'un ouvrage intitulé : *Archéologie pyrénéenne*. Des remerciements lui sont votés.

Le Président,

E. PIGANEAU.

Séance du 9 avril 1886.

Présidence de M. E. PIGANEAU.

Présents : MM. Piganeau, abbé Corbin, Berchon, Gautier, Amtmann, Domingine, Arné, Tramasset, Braquehaye, Dezeimeris, Féret.

M. Augier envoie de Champcevinel, près Périgueux, le moulage d'un fer à hosties qu'il croit être du commencement du XVII[e] siècle. Il y a joint une description intéressante des quatre dessins du moule.

M. Corbin fait observer que la tête du Christ en croix n'est jamais ornée de rayons et que M. Augier a dû les confondre avec les pointes de la couronne d'épines.

Lecture est faite d'une lettre de M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, invitant celle de Bordeaux au Congrès qui s'ouvrira à Nantes le 1[er] juillet prochain.

M. Dezeimeris fait hommage, au nom de M. Ch. Robert, de l'Institut, de la description illustrée de la collection numismatique du savant donateur à qui sont votés des remerciements que lui transmettra M. le Président.

M. Piganeau lit quelques fragments d'une dissertation sur les étymologies des anciennes rues de Bordeaux qu'il groupe par séries de corps d'état, de professions industrielles, de traditions locales, etc., etc.

A propos du travail de M. Braquehaye, sur le château des ducs d'Epernon à Cadillac, un membre demande s'il faut écrire de la Valette avec un seul l ou avec deux. L'usage a prévalu en faveur de la première opinion depuis la 2[e] moitié du XVII[e] siècle, mais M. Braquehaye produit des signatures authentiques avec deux l et M. Corbin signale, de plus, une épitaphe latine d'une personne de

la famille des ducs d'Epernon où l'on trouve *Lavalletta,* ce qui, à son avis, paraît tout à fait décisif. Le nom de l'auteur des *Essais* doit-il se prononcer Montaigne ou Montagne? M. Dezeimeris veut que l'on adopte la dernière consonnance parce que l'i n'a été introduit dans le nom que pour mouiller les deux consonnes *g n*, comme dans *oignon*, au lieu de la détacher comme dans *ignition*. Du reste, l'étymologie latine de *Montanus* trancherait la difficulté, au besoin.

M. Braquehaye continue ses lectures sur *Les artistes employés par les ducs d'Epernon à leur château de Cadillac,* et cite surtout Jean Pageot, artiste de grand talent, qui vécut à Cadillac de 1608 à 1668, et est l'auteur du remarquable monument funéraire érigé aux frais du premier duc d'Epernon dans l'église de Saint-Cloud, en l'honneur de la mémoire de Henri III dont il renfermait le cœur.

Cette belle œuvre d'art est faussement attribuée à Barthélemy Prieur, même à Saint-Denis où elle est conservée aujourd'hui, et par Alexandre Lenoir.

M. Braquehaye démontre que d'Epernon conduisit le corps d'Henri III à Saint-Denis le 25 juin 1610; qu'il fit restaurer la chapelle du même roi à Saint-Cloud après 1635, la décora de la riche colonne de marbre sculptée par Jean Pageot et en revêtit, probablement, les murailles avec les 22 pièces de tapisserie *Histoire de Henri III,* tissées dans son château par Claude de Lapierre. Mais le monument funéraire élevé en 1594 par Benoise, secrétaire du Roi, et portant une inscription latine composée par le poète Passerat, était distinct de celui exécuté à Cadillac par le sculpteur gascon Jean Pageot.

A ce propos, M. Corbin fait remarquer les corrélations d'époque et d'objet de la chapelle dite de Saint-Joseph à Saint-Michel de Bordeaux. M. Braquehaye répond que la colonne funéraire date de 1635, et la chapelle Saint-Joseph, de 1550 au plus tard.

M. Dezeimeris expose que *l'Hercule* du Musée d'Armes de la ville est l'*Hercules Pacifer* gravé sur plusieurs monnaies et que celui de Bordeaux était probablement un type original. Le savant archéologue établit les caractères qui distinguaient le type (aujourd'hui mutilé) de l'*Hercule Farnèse*. Il fournit, à cet égard, des détails qui intéressent vivement l'Assemblée.

Le Président,	*Le Secrétaire-adjoint,*
E. PIGANEAU.	ABBÉ CORBIN.

Séance du 14 mai 1886.

Présidence de M. PIGANEAU.

Présents : MM. Piganeau, Gautier, de Lory, Pradelles, Sourget, Vauclaire, Jullian, Berchon, Combes, Braquehaye, Corbin, Féret, de Mensignac, Amtmann.

M. le Dr Berchon fait un rapport détaillé sur la *Monographie de Saint-Michel* de M. l'abbé Corbin, secrétaire-adjoint de la Société.

L'impression de ce rapport est votée.

M. Augier envoie l'estampage d'un nouveau fer à hosties découvert à Saint-Quentin-de-Baron par M. Léon Millet. M. Augier, qui fait remonter ce moule au XVe siècle, adresse la description des quatre dessins très curieux qu'on y constate.

L'Assemblée vote l'impresion de cette communication.

M. Domengine ayant paru disposé à donner sa démission de trésorier, M. A. Sourget, vice-président, rappelle tous les titres de M. Domengine à la reconnaissance et aux sympathies de la Société pour les services qu'il n'a cessé de lui rendre, et propose de prier ce zélé et dévoué trésorier de vouloir bien continuer ses fonctions.

Cette motion est adoptée à l'unanimité, et M. le Secrétaire-général est chargé d'en transmettre l'expression à M. Domengine qui a cédé au désir de ses collègues.

M. Braquehaye continue ses lectures sur Cadillac et passe en revue les peintres qui furent employés par le duc d'Epernon entr'autres : sire Jehan Barilhaut, maistre peintre, habitant de Niort en Sainctonge, 1599 : Guillaume Cureau, 1633 ; Christophe Crafft, 1636. Il donne lecture des marchés conclus avec et par les deux derniers.

Cureau fut aussi peintre de l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux de 1622 à 1648, maniant le ciseau en même temps que le pinceau. Il fit, comme sculpteur, le rétable de l'église des Augustins, en exécution du vœu des Jurats lors de la peste de 1605. Il peignit encore la voûte de la chapelle du château de Cadillac de 1633 à 1635 et mourut le 6 mars 1648.

Christophe Crafft, d'origine allemande, peignit probablement les plafonds et les tableaux qui ornaient les cheminées du château. Le duc le chargea de reproduire, pour la chapelle, *l'histoire de Jésus-Christ* en 19 tableaux à raison de 32 livres tournois l'un.

Ces tableaux ont disparu, mais les sujets indiqués par les marchés aideront, peut-être, à retrouver quelques-unes de ces toiles qui permettraient d'apprécier le talent de l'artiste.

Quant à Jehan Barilhaut, M. Berchon fait observer que le duc d'Epernon avait dû le connaître pendant son séjour à Niort et l'emmener avec lui, ou le faire venir à Cadillac. M. Braquehaye, revenant sur le monument funéraire d'Henri III à Saint-Cloud, fait justice de quelques erreurs commises à propos de cette œuvre d'art.

M. Jullian présente, au nom de M. Combes, un fragment de plaque lapidaire trouvé rue de Grassi dans de récents déblais et portant une dédicace en l'honneur de la déesse Tutelle ; c'est la troisième inscription consacrée à la divinité tutélaire de Bordeaux, et M. Jullian se propose de développer sa communication dans une prochaine séance.

M. Corbin signale, par voie d'analogie, le culte rendu par nos ancêtres à *Monseigneur Saint Bordeaux* dont la statue se voyait à la Porte-Basse. (Voir Drouyn, *Bordeaux vers* 1450, p. 49 ; Ribadieu, *Histoire des châteaux de la Gironde,* p. 567, et statuette au Musée.)

M. de Mensignac annonce que le Ministre des cultes a donné l'ordre de dégager la Porte-Royale de Saint-André. Plusieurs membres émettent le vœu que ce projet reçoive une meilleure solution que celui, déjà vieux de 4 ans, de la préservation du groupe de Sainte-Anne qui est, de plus en plus, dégradé. M. de Mensignac et M. Gautier expriment également le regret de voir les employés de la cathédrale détériorer les bas-reliefs et les trois portiques de l'ancien Jubé du XVIe siècle, autrement dit de Grammont, par suite des entassements de chaises et des clous enfoncés dans les moulures de ces œuvres d'art de la Renaissance.

M. Braquehaye affirme que notre collègue L. Labbé s'occupe de la préservation du groupe de sainte Anne.

Le Président,
E. PIGANEAU.

Le Secrétaire-adjoint,
ABBÉ R. CORBIN.

Séance du 11 juin 1886.

Présidence de M. E. PIGANEAU.

Présents : MM. Piganeau, Louis Labbé, Domengine, abbé Corbin, Sourget, Léon Millet, Berchon, Combes, Augier, Vauclaire, Dezeimeris, Amtmann, Dagrand.

M. Louis Labbé, chargé par M. Morin, successeur de Paul Abadie, des restaurations de la cathédrale, parle des moyens en cours d'exécution pour préserver le groupe de Sainte-Anne. Des ordres sont également donnés pour mettre les vestiges du Jubé de Grammont à l'abri de nouvelles dégradations.

M. Jullian prie le président de vouloir bien renvoyer au mois de juillet la communication qu'il devait faire sur la déesse Tutelle de Bordeaux.

M. Amtmann présente, au nom de M. Mandeville, un ancien éperon de chevalier trouvé dans des fouilles au château de la Beylie (Dordogne) chez M. de Banes-Gardonne. Il présente aussi des médailles recueillies par M. Mastroti dans les travaux du square Saint-André, côté Nord-Ouest. Il y en a de Néron, de Trajan, de Claude, de Maxime de Thrace, etc.

M. Augier montre un tryptique style byzantin en cuivre ciselé dont le fond est émaillé en bleu. La gravure de cette pièce est surtout un spécimen curieux de l'iconographie grecque qui diffère beaucoup de l'iconographie latine.

Au milieu du tryptique, le Christ est à mi-corps. A droite et à gauche sont la Vierge et le Précurseur ; chacun des personnages porte les attributs spéciaux à l'Eglise russe.

La communication de M. Augier, complétée par la traduction des inscriptions du tryptique, sera insérée dans les Mémoires de la Société.

M. Corbin lit une étude historique et descriptive sur l'ancienne porte Royale à Saint-André, que l'Etat se propose de dégager en démolissant les sacristies de feu Poitevin. Il énumère tous les travaux qui, selon lui, devraient être exécutés pour rétablir cette porte dans son état primitif.

M. Berchon est d'avis que le vœu détaillé de cette restauration soit transformé comme suit : « M. le Ministre des Cultes et M. le » Directeur des Beaux-Arts seront priés de joindre au dégagement » de l'ancienne porte Royale sa restauration complète. »

L'Assemblée vote, à l'unanimité, l'envoi de cette motion aux autorités compétentes.

Le Président,	*Le Secrétaire-adjoint,*
E. PIGANEAU.	ABBÉ CORBIN.

Séance du 9 juillet 1886.

Présidence de M. E. Piganeau.

Présents : MM. Piganeau, Dezeimeris, Combes, Berchon, Jullian, Amtmann, abbé Corbin, Augier, Domengine.

M. Jullian rappelle, à propos de la dernière inscription de Tutelle, appartenant à M. Combes, qu'elle est la troisième de ce genre que possède Bordeaux. Une première a été trouvée au mois d'août 1828, rue Guillaume-Brochon ; elle porte la date du 22 juin 224, et se trouve au musée Jean-Jacques Bel.

La seconde provient de la voie du Peugue (cours d'Alsace-et-Lorraine), maison L. de Mérignac ; elle est au dépôt du Colisée. Ce monument porte, outre la dédicace malheureusement mutilée, un bas-relief représentant la déesse tutélaire de Bordeaux. Elle tient une corne d'abondance d'où pendent des grappes de raisins, par allusion à l'éloge qu'Ausone décernait à Bordeaux, la reine des cités vinicoles.

M. Jullian explique et complète la dédicace de ce curieux monument. Son talent d'épigraphiste et d'archéologue vient de s'affirmer naguère à nouveau dans son *Fréjus romain*, 1886, brochure d'un vif intérêt.

M. Augier présente de curieuses poteries romaines, qu'il a découvertes dans des fouilles de la place de l'Hôtel-de-Ville, à Libourne ; puis, l'estampage d'une plaque commémorative de l'ancien couvent des Récollets, même ville, où sont rappelés les noms et les bienfaits de deux membres de la famille de Gaufreteau. Cette plaque porte la date de 1734.

M. Augier présente encore l'estampage de l'inscription inédite d'une cloche de ce couvent et le dessin d'un des vieux poids publics de Libourne. Il a joint à ses trois communications des notices manuscrites qui seront insérées au Bulletin de la Société.

M. Dezeimeris communique aussi une poterie romaine. Espérons que le Conseil municipal fournira à la Société archéologique un local où elle puisse mettre en dépôt une foule d'objets curieux, qu'il faut maintenant remporter chez soi.

M. Corbin présente et décrit une *Piéta,* style renaissance italienne, admirablement sculptée dans un médaillon d'albâtre et d'une conception très heureuse en même temps qu'elle est d'un type original

ou sans précédent. Il y a dans ce bas-relief un saisissant effet de contraste entre le Christ inanimé qui s'affaisse et deux enfants qui, chacun par un bras, s'efforcent de le remonter sur les genoux de sa mère. La Société fera photographier pour ses collections ce médaillon remarquable.

Le Président, E. PIGANEAU. — *Le Secrétaire-adjoint,* R. CORBIN, ch. h.

Séance du 13 août 1886.

Présidence de M. PIGANEAU.

Présents: MM. Piganeau, Domengine, Sourget, Amtmann, Louis Labbé, Augier, Abbé Corbin, Dr Berchon excusé.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique demandant à la Société d'indiquer sa préférence à l'endroit des vacances de Pâques ou de la Pentecôte pour les réunions annuelles des Sociétés savantes à la Sorbonne.

L'assemblée se prononce en faveur des vacances de la Pentecôte.

M. Louis Labbé présente l'éperon de parade qu'il a trouvé dans une tombe de l'ancienne église de Villandraut. Il en fera le thème d'une description accompagnée d'un dessin pour les bulletins de la Société.

M. Corbin annonce que le bas relief de la Piéta décrit dans sa dernière séance n'a pu être reproduit par la photographie et qu'il en a confié le moulage à M. Jabouin.

Il donne ensuite lecture de quelques recherches étymologiques sur les expressions de Fort Tropeyte (1454) château Trompette (1660 1678), forteresses qui occupaient l'esplanade actuelle des Quinconces.

Cette note sera imprimée dans les bulletins.

M. Augier présente de nombreuses poteries découvertes dans la commune de Soussans (Médoc). Il a fait à leur sujet une carte indiquant leur situation exacte. Il communique également le dessin d'une pierre dite de St Romain et qui se trouve dans la propriété de M. Vidal, maire de la dite commune.— M. Augier a recueilli une curieuse légende sur cette pierre qu'il croit pouvoir ranger parmi les monuments mégalithiques. La note de M. Augier sera insérée dans les publications de la Société.

M. l'abbé Corbin soulève une question historique à propos de la restauration de la Porte du Palais de Bordeaux (anciennement dite

Cailhau). Il demande pourquoi le projet de l'honorable architecte chargé de ce travail ne comprend pas le bas-relief décrit par Dom Devienne (histoire de Bordeaux t. 2 p. 89) et par le rééditeur de Lopès. (T. II, p. 330.)

L'examen approfondi de cette question est ajourné à la séance de rentrée.

Le Président,
E. PIGANEAU.

Le Secrétaire-adjoint,
ABBÉ CORBIN.

Séance du 12 novembre 1886.

Présidence de M. E. PIGANEAU.

Présents : MM. Piganeau, Dezeimeris, Sourget, Léon Millet, Berchon, Combes, Jullian, Braquehaye, Braquehaye fils, Domengine, Féret, Cantellauve, MM. Augier, Corbin et Amtmann excusés.

Le procès-verbal de la séance du 13 août est lu et adopté.

M. Augier demande seulement une rectification au sujet du compte-rendu analytique publié par les journaux. On y lit, à propos de la pierre de Saint-Romain dont il a parlé, que son attribution aux temps préhistoriques ne repose sur aucun document sérieux. Il s'étonne qu'on puisse réclamer des preuves de ce genre pour cet ordre de monuments et surtout que cette appréciation ait été insérée dans un compte-rendu porté à la connaissance du public quand elle ne figure même pas au procès-verbal qu'on vient de lire.

Il revient, à cette occasion sur l'utilité d'une approbation, par le Bureau, de toute communication de la Société aux journaux et après une courte discussion qui a pour base le règlement, il est voté à l'unanimité que le compte-rendu analytique dont il s'agit sera rédigé dans la huitaine qui suit les séances et communiqué au Bureau de la Société qui en autorisera l'envoi aux divers journaux de Bordeaux. La responsabilité personnelle des secrétaires sera, par ce moyen, complètement écartée.

M. Berchon, secrétaire-général, résume la correspondance reçue pendant les vacances :

1° Lettre du ministre des Beaux-Arts relativement à la préférence à accorder aux vacances de la Pentecôte sur celles de Pâques pour la réunion annuelle de la Sorbonne. Une réponse favorable, d'ailleurs conforme à l'opinion d'un grand nombre de Société savantes

de France, a été faite. Elle était réclamée d'urgence par le ministre.

2° Invitation par la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales à concourir à ses prix d'histoire, d'archéologie et de poésie. Accusé de réception.

3° Nombreuses lettres de M. Grellet Balguerie au sujet d'une planche qu'il avait autrefois donnée à la Société et qui devait être comprise dans le travail de M. E. Piganeau sur Castillon. M. Grellet Balguerie voulait réserver à un éditeur le droit du tirage de cette planche. Des négociations se sont entamées, elles n'ont pu aboutir à temps pour la distribution du dernier fascicule du t. 9 et M. Grellet Balguerie a été invité à comprendre cette planche dans un travail particulier qui pourra être inséré dans une publication ultérieure de la Société.

M. Grellet Balguerie demande une délégation de la Société pour la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1887. — Accordé.

4° M. Albert Rénouf, demeurant à Bordeaux, 100, rue de la Trésorerie, a adressé une lettre détaillée sur les fautes commises dans la restauration récemment entreprise des ruines du Palais Gallien.

Cette lettre est ainsi conçue :

Monsieur le Président,

Dans un dessein fort louable, la municipalité a fait dégager des constructions parasites qui les souillaient les ruines du Palais-Gallien. Sans doute certains détails de l'exécution de cette sage mesure prêteraient à la critique ; mais ici du moins le bien compense largement le mal. En est-il de même des réparations qu'on a cru devoir faire au monument ? L'opinion des artistes et de ceux qui aiment les ruines pour le charme et la poésie qui leur sont propres n'est pas douteuse. Qui pourrait voir sans regret les maçons municipaux arracher impitoyablement ces mousses et ces plantes qui parent et animent si bien les vieilles murailles, raccommoder ces antiques débris, y mettre des pièces — veuillez me passer le mot — à la façon du savetier qui rapetasse une chaussure usée et cacher sous un lourd bourrelet de ciment les fines dentelures dont les siècles avaient festonné la crête du Colisée bordelais. Il suffirait d'entendre les réflexions moqueuses, quelquefois indignées, de la plupart des touristes qui en ce moment visitent notre ville.

Mais les archéologues, Monsieur le Président, peuvent-ils de leur côté rester indifférents ? C'est, je crois, un principe qui fait loi en matière de réparations aux monuments historiques, que *toute res-*

tauration qui n'est pas indispensable est toujours fâcheuse et souvent funeste. Eh bien ! les réparations dont il s'agit étaient-elles vraiment indispensables ? On dira peut-être, à propos de l'ignoble emplâtre qui défigure aujourd'hui le sommet de l'édifice, qu'on a voulu le préserver des infiltrations des eaux de pluie. Ne pouvait-on employer un procédé moins grossier et d'un effet moins pitoyable ? Et puis, que penser de ce travail mesquin et puéril de trompe-l'œil et de rapiéçage, à l'aide de petites cales de pierres badigeonnées en gris pour faire du romain, selon le mot naïf d'un des ouvriers préposés à ce ravaudage? Les passants — je ne parle ni des artistes, ni des archéologues — qui haussent les épaules ou s'indignent en regardant cette besogne ne montrent-ils pas un sens fort juste du respect dû aux pierres historiques? Il me semble qu'ici, pour une fois, le proverbe a raison : *Vox populi, vox Dei !* »

Trop de preuves l'attestent, hélas ! et Bordeaux en particulier, en sait quelque chose : le vandalisme qui détruit n'est pas un pire fléau que le vandalisme qui restaure. J'ai ouï dire, Monsieur, que la savante association que vous présidez avait plus d'une fois déjà protesté contre le zèle malfaisant — j'allais dire impie — de ces restaurateurs à outrance qui, dans la Gironde comme ailleurs, ont dénaturé un trop grand nombre de monuments historiques. Voilà pourquoi je me suis permis de signaler à la Société archéologique de Bordeaux ce qui m'a paru un nouvel exemple, et non le moins fâcheux, ni le moins ridicule, de ce vandalisme réparateur, une des plaies de notre époque. Si je me suis trompé, vous voudrez bien m'excuser : si, au contraire, vous jugez les réparations dont il s'agit inopportunes et regrettables, peu conformes en un mot aux intérêts bien entendus du plus vénérable de nos monuments historiques, je ne doute pas que vous ne saisissiez avec empressement l'occasion d'acbuérir un titre de plus à l'estime et à la reconnaissance de tous ceux qui ont l'amour et le respect de l'antiquité.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Albert Rénouf.

Rue de la Trésorerie, 100. **Bordeaux, le 1er Septembre 1886.**

Il a été répondu à M. Rénouf que la Société étant en vacances, n'avait pu s'occuper de la question, mais qu'elle partageait parfaitement les critiques qui s'étaient fait jour du reste, dans la presse locale, par l'organe, tout spécialement, de l'un de ses membres,

M. l'abbé Corbin ; et qu'elle croyait que l'administration supérieure et municipale s'étaient émues de ces critiques ; qu'elle reprendrait, enfin, la question dès sa rentrée.

MM. Sourget et Braquehaye font remarquer que les travaux commencés ont été détruits ; qu'ils avaient été abordés sans autorisation de M. le maire et que M. l'architecte de la ville a été chargé de donner des ordres pour que les restaurations qualifiées, avec toute raison, d'actes de vandalisme ne puissent plus se reproduire.

5o Lecture est faite du titre des livres offerts ou reçus pendant les vacances.

MM. Augier et Braquehaye présentent quelques observations sur l'utilité de rendre compte de ces publications ; on prouverait ainsi aux Sociétés correspondantes l'importance que la Société reconnaît à leurs échanges.

L'Assemblée décide que les ouvrages reçus seront remis à un ou plusieurs sociétaires qui devront signaler à la Société les principaux mémoires contenus dans ces publications.

L'ordre du jour appelle, en première ligne selon l'usage, les présentations d'objets annoncés dans les convocations insérées dans les journaux.

M. Berchon lit une note descriptive et explicative sur des monnaies, un plomb de fronde et une flèche en bronze qui appartiennent à M. le conseiller Bonie, proviennent de Syrie et de la Palestine et dont l'attribution avait été confiée à M. Emile Lalanne. Les monnaies sont de Seleucus 1er Nicator 312-282 avant J.-C.; d'Henri II et d'Hugues, Rois de Jérusalem de Chypre, 1285-1324. 1324. 1358 ; d'Athènes (Tétradrachme) et peut-être d'Acanthus Macedoniæ, maintenant Erissos.

Le plomb de fronde est fort remarquable par l'inscription IOTA qui s'observe sur l'une de ses faces.

L'extrémité de la flèche porte également une inscription grecque ʹΑΡΕΙΟΣ dont la traduction est Belliqueux, Martial, Vaillant ; ces deux derniers objets ont été trouvés dans un tombeau à Saïda.

M. Berchon fournit des explications sur leur destination et leur caractère, en lisant des extraits d'un mémoire préparé sur l'étude des frondes chez les Grecs, les Romains et les peuples de l'Océanie tout particulièrement.

La Société vote l'impression de cette double communication avec remerciements à M. le conseiller Bonie qui s'était excusé de ne pouvoir se rendre à la séance.

M. Braquehaye présente, par délégation de M. Pomade de la Réole, une pièce de Justinien et un instrument de l'âge de la pierre polie dont les formes sont remarquables. Il a joint à cette présentation un autre objet de la même époque.

M. Cantellauve ne met pas en doute l'authenticité de celle de ces pièces qui rentre dans la catégorie des haches et, sans pouvoir préciser sa provenance qu'il a recherchée et au sujet de laquelle il fera de nouvelles investigations, il est certain que cette pierre était, depuis très longtemps, dans la maison de M. Pomade, reléguée même dans un grenier comme sans importance. C'est pourtant, un spécimen non encore signalé dans les ouvrages les plus complets.

M. Berchon partage entièrement l'avis de M. Cantellauve et il croit que la forme, le grain et les particularités artistiques des côtés latéraux et du sommet de la hache porteraient à supposer une origine américaine et même mexicaine. Pour l'autre instrument, c'est presque certainement un marteau de l'époque Larnaudienne, analogue à ceux qui ont été trouvés en Espagne, dans le lac du Bourget, en Calabre et dont le mode d'emmanchement a été démontré par une trouvaille faite au Texas chez les Comanches, tribu des Indiens Kioways.

La Société vote l'impression d'une note explicative avec dessin de ces deux instruments.

M. Jullian lit une très intéressante notice sur l'inscription du monument consacré à la mémoire d'Auguste et du génie de la cité des Bituriges Vivisques. C'est le plus ancien témoin de l'existence de la cité Burdigala. Il a été déjà décrit et figuré dans un mémoire de M. Robert, inséré dans les actes de la Société (T. VIII, p. 20). mais l'histoire des vicissitudes de cette pierre, aujourd'hui recueillie au rez-de-chaussée de l'hôtel J.-J. Bel (dépôt des Antiques), montre qu'elle a eu le rare privilège d'attirer l'attention, pendant un grand nombre de siècles, de toutes les corporations administratives ou scientifiques de Bordeaux et des visiteurs nationaux ou étrangers de cette ville.

L'impression du mémoire de M. Jullian est votée à l'unanimité avec publication la plus prompte possible en raison de son importance locale.

M. Augier montre de superbes photographies de la porte du Palais dite aussi Cailhau, exécutées par M. Terpereau, et plusieurs documents sur les statues ou bas reliefs qui ornaient cette porte et qui doivent être prochainement restaurés.

La divergence des opinions émises sur cette question fait décider que l'examen des pièces recueillies par M. Augier sera mis, en première ligne, à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de la Société.

La séance est levée à 11 heures.

Le Président, E. PIGANEAU.

Le Secrétaire-général, E. BERCHON.

Séance extraordinaire du 20 novembre 1886.

Présidence de M. E. Piganeau.

Étaient présents : MM. Piganeau, Feret, Braquehaye, de Faucon, Sourget, Berchon, Amtmann, abbé Corbin, Millet, Domengine, Combes.

L'ordre du jour appelle la communication annuelle du trésorier de la Société sur les comptes de l'exercice 1884-1885.

La Société entend avec satisfaction l'exposé de l'excellente situation de ses finances et nomme, d'après le règlement, la Commission chargée de la vérification des comptes de M. le Trésorier. Cette Commission se compose de MM. de Faucon, Amtmann et Combes et se réunira le jeudi 25 novembre à 2 heures de l'après-midi.

On procède ensuite au renouvellement du bureau de la Société pour l'année 1887.

M. Dezeimeris 1er vice-Président passe de droit Président.

M. Sourget devient 1er Vice-Président et le vote pour l'élection du 2e Vice-Président donne pour résultat la nomination de M. le conseiller Bonie.

M. Berchon est élu secrétaire général.

MM. Feret et Piganeau, sont élus secrétaires adjoints.

MM. Domengine, *trésorier ;* Dagrand, *trésorier adjoint,* Amtmann, *archiviste,* sont maintenus par acclamation et à l'unanimité dans les fonctions qu'ils remplissent avec autant de zèle que de dévouement.

MM. Braquehaye et Combes sont élus assesseurs.

Ces nominations terminées, M. Piganeau exprime à la Société, en quittant le fauteuil de la Présidence, ses remerciements pour le concours qui a été donné à sa bonne volonté pendant l'année qui vient de s'écouler. Il regrette que des deuils de famille ne lui aient pas permis de se consacrer plus complètement à la prospérité de l'œuvre commune. Mais il lui est toujours dévoué, et n'hésite pas à

accepter les fonctions qui viennent de lui être encore dévolues, en souvenir sans doute des 10 années pendant lesquelles il les a remplies.

M. Sourget, premier vice-Président, prend place au fauteuil, en l'absence de M. Dezeimeris, Président, excusé.

Il remercie M. Piganeau de son activité et de son zèle et est bien sûr d'être l'interprète de la Société tout entière en affirmant qu'elle sait apprécier un dévouement qui ne s'est jamais démenti depuis la première heure.

M. Berchon, réélu secrétaire général, exprime à ses collègues toute sa gratitude pour la confiance qu'ils veulent bien lui témoigner, mais il ne craint pas de dire que le rôle qui lui est dévolu dans le fonctionnement de la Société est des plus difficiles. Il faut, pour activer la mise à jour des publications, que tout le monde apporte la plus grande activité. Les manuscrits ne sont pas toujours remis dès que leur impression a été votée en Assemblée générale. Les dessins annoncés sont encore plus en retard, et tout travai d'impression a subi ainsi des remises à dates trop éloignées.

La Société a certainement tous les éléments désirables de prospérité : bonne situation financière, bonne renommée en haut lieu, bibliothèque archéologique déjà importante, travailleurs nombreux et dévoués.

Il faut donc ajouter à toutes ces bonnes conditions d'existence et de développement un peu plus de zèle pour que le rang obtenu parmi les Sociétés Savantes de la Région soit facilement maintenu. Un relevé des mémoires non déposés, ou dont les dessins manquent, sera remis très prochainement à tous les auteurs dont les notes ou communications ont été acceptées par la Société, et la publication en sera rapide, car les tomes X et XI sont poussés simultanément en ce moment même. Leurs premiers fascicules sont à l'impression avec les comptes rendus des séances de 1885.

Tout est préparé pour que ceux de l'année présente soient distribués en février 1887. La situation sera donc promptement à jour.

La Société entend avec satisfaction cette communication, et la séance est levée à 11 heures.

Le Président,
E. PIGANEAU.

Le Secrétaire général,
E. BERCHON.

Séance du 10 décembre 1886.

Présidence de M. le Dr Azam.

Présents : MM. Arné, Augier, Amtmann, Dr Berchon, Combes, Dagrand, de Faucon, Gautier, Cantellauve, Millet, Piganeau, A. Sourget, Azam.

Excusés : MM. Dezeimeris, Domengine, abbé Corbin, Ed. Bonie.

M. Azam, ancien président, est invité à occuper le fauteuil de la présidence avant l'arrivée de M. Sourget.

M. Berchon, secrétaire général, donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 novembre et de la réunion extraordinaire du 20 du même mois dans laquelle ont eu lieu les élections du Bureau pour l'année 1887.

A propos du Compte-rendu de la séance du 12 novembre, M. Cantellauve croit que l'objet présenté par M. Braquehaye, en même temps que la hache en pierre de M. Pomade, de La Réole, doit être (comme il l'avait supposé tout d'abord) un pilon semblable à ceux dont se servent encore quelques peuplades sauvages.

M. Berchon pense, au contraire, que cet objet offre plus d'analogie avec les marteaux de l'époque Larnaudienne et surtout avec ceux qu'on a trouvés, pourvus d'un manche, en Amérique.

Les deux procès-verbaux sont mis aux voix et adoptés.

La correspondance comprend : 1° l'avis du transport à Paris, avenue du Trocadéro, 30, de l'administration du Musée Guimet ; 2° une circulaire de la Société des Antiquaires de la Morinie indiquant que des démarches ont été faites auprès du ministre de l'instruction publique pour que les délégués aux congrès annuels des Sociétés Savantes à la Sorbonne puissent obtenir des cartes personnelles leur facilitant l'entrée des Musées et Bibliothèques de Paris pendant la durée de ces Congrès. La Société de la Morinie invite la Société Archéologique à faire la même demande.

Un vote favorable est émis.

M. de Faucon, rapporteur de la Commission de vérification des comptes de MM. les trésoriers Domengine et Dagrand, constate que les finances de la Société sont gérées, comme par le passé, avec la plus scrupuleuse exactitude et sont dans une situation satisfaisante. Il signale, avec M. Domengine, l'utilité de recruter de nouveaux sociétaires pour combler les vides que des décès ont produits et pour

augmenter l'importance des publications. Il propose, enfin, que des remerciements soient votés à MM. Domengine et Dagrand pour leur zèle et leur dévouement dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette proposition est votée à l'unanimité et par acclamation.

L'ordre du jour appelle la communication de M. l'abbé Corbin *sur la Porte du Palais.*

En l'absence de l'auteur, excusé, M. Berchon donne lecture d'une note dans laquelle M. l'abbé Corbin, préoccupé de la restauration, actuellement en cours, de la Porte Cailhau, désapprouve le projet de l'honorable architecte de la ville qui veut rétablir les armoiries de France sur le bas-relief mutilé de la façade intérieure de la dite porte. Invoquant un texte de Dom Devienne, M. Corbin pense que ce bas-relief devait représenter la bataille de Fornoue, bataille durant laquelle le cardinal d'Epinay, archevêque de Bordeaux, revêtu de ses habits pontificaux, coiffé de la mître et tenant à la main sa croix épiscopale, se tint constamment à côté de Charles VIII.

M. Corbin s'occupe ensuite de l'iconographie générale de la même porte. Il croit que les trois niches d'inégale grandeur qui se voient du côté du fleuve, étaient occupées par les statues de Charles VIII, du cardinal d'Epinay et de Saint Jean, cette dernière ayant dû être choisie par suite du voisinage du prieuré de St-Jean-de-Jérusalem, ou de l'affiliation du roi à l'ordre placé sous la protection de ce saint.

Lacolonie a décrit le costume du roi portant en tête la couronne impériale, et on lit dans le *Gallia Christiana* quelle était l'attitude de l'Archevêque près du roi à Fornoue.

Pour la façade intérieure, M. Corbin inclinerait à penser que le bas-relief qui représentait l'épisode de la bataille n'occupe pas sa place primitive, puisque celui qui a été outrageusement mutilé n'est pas sur l'axe vertical du portail. Il y aurait donc lieu, suivant lui, ou de le rétablir tel qu'il était ou d'en faire deux : l'un avec les armes de France, l'autre parallèle, rappelant le fait énoncé par Dom Devienne et le rééditeur de Lopès.

M. Augier, qui présente trois autographies de la Porte du Palais faites par M. Fernand Moulinié, et qui font partie de l'album des projets de restauration de M. l'architecte Durand, combat l'opinion de M. l'abbé Corbin par divers arguments.

Il fait remarquer d'abord que Dom Devienne ne parle pas d'un

bas-relief mais d'un relief relatif à la bataille de Fornoue ; qu'un trait d'histoire représenté en relief sur le frontispice d'un monument n'implique pas qu'un incident de bataille ait été sculpté en bas-relief. Il croit que la représentation d'une bataille, glorieuse pour la nation, n'aurait pas excité à sa destruction, en 1793, ceux qui ont conservé, à la même date, les deux grands bas-reliefs de la prise de Port-Mahon et de la bataille de Fontenoy qui ornaient le piédestal de la statue de Louis XV sur la Place Royale.

L'exiguité relative de l'espace compris entre les arcs en accolade qui limitent le bas-relief existant et sa forme en angle très aigu ne permettraient guère d'y placer un sujet aussi compliqué que celui d'une bataille.

La sculpture ne traitait guère ces sortes de sujets historiques au xve siècle, et, enfin, un examen attentif fait aisément reconnaître dans le bas-relief actuel, quel que soit son état de mutilation, les traces de deux grandes figures, symétriquement placées, probablement des anges, dont on retrouve les ailes sur les moulures de l'accolade. On voit aussi au sommet de celle-ci la figure d'un autre ange surmontant le baldaquin dont les ornements et la forme sont assez bien conservés.

Quant au défaut de symétrie signalé par M. l'abbé Corbin, les exemples en sont très fréquents au moyen âge. Il n'y a donc pas lieu de supposer que le bas-relief a été déplacé.

L'espace s'opposerait en outre à en disposer deux convenablement.

M. Augier lit ensuite certains passages d'auteurs; d'abord de Bernadau qui paraissait voir avec le plus grand déplaisir subsister la Porte Cailhau et blâmait fortement un propriétaire (voisin comme lui de la Porte, et nommé La Rigaudière) d'avoir contribué à empêcher sa démolition ; puis de Gaufreteau qui, ignorant la véritable étymologie du nom donné à la Porte d'après sa proximité de l'hôtel des *Cailhau* (maires de Bordeaux ayant probablement contribué à sa construction) l'appelle Porte du Caillou à cause, dit-il, des pierres de lest déposées sur le quai par les marins.

Comme conclusion, M. Augier soutient que le bas-relief de la Porte Cailhau, offrant quelque analogie avec celui de la maison de ville de la Rochelle, qui date du même temps et dont il a produit le dessin, devait représenter les armes de France avec ornements supportés par des Anges.

M. Augier manifeste en outre le désir de voir la Société se prononcer sur la question de manière à pouvoir adresser au Conseil municipal son avis sur la restauration de la Porte du Palais.

M. le Président fait observer que la Société n'a pas à intervenir auprès de la Municipalité et doit laisser toute latitude aux opinions que chacun est libre d'adopter ou de rejeter. Mais il croit que l'importance du sujet légitimerait la nomination d'une Commission pour bien apprécier, dans une visite de la Porte, les idées contradictoires émises par MM. Corbin et Augier.

Cette proposition est adoptée, et MM. Dezeimeris, Sourget, Berchon, Combes et Piganeau sont nommés membres de cette Commission.

Sur la proposition de MM. Sourget et Berchon, MM. Henri et Jules Merman sont reçus membres de la Société. Notification de cette admission sera faite à ces nouveaux associés par M. le Secrétaire général.

M. Cantellauve soumet à l'Assemblée une petite statuette en bronze acquise par M. Camille Tournié, de La Réole, et qu'on dit avoir été trouvée à Cos, aux environs de Montauban. Elle représente une Vénus Aphrodite.

M. Berchon fait observer que les contrefaçons ou fabriques des objets de cette nature sont fréquentes. Il ne faut donc accueillir qu'avec beaucoup de réserve toute découverte qui n'est pas accompagnée de témoignages et de renseignements précis.

M. Combes, ayant lu, dans un des volumes de la bibliothèque de la Société, la description et la détermination de l'usage de certains objets en os trouvés dans des puits funéraires en Vendée et appelés *sifflets des morts,* croit que l'opinion qui leur a fait donner ce nom et que ne combat pas absolument l'abbé Baudry est erronée. Il fait connaître qu'un ancien collègue de la Société, M. de Paniagua, a vu à Pompeï des objets semblables servant manifestement de charnières pour des portes ou des coffres, peut-être des cercueils, et il présente, à l'appui de cette attribution d'emploi, six spécimens de ces charnières recueillies dans des fouilles du vieux Bordeaux et avec lesquels il a fait des essais heureux de restitution.

La publication de la note de M. Combes et des dessins des objets présentés est votée.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le Président,
AZAM.

Le Secrétaire-adjoint.
E. PIGANEAU.

Annexe à la séance du 14 mai 1886.

Rapport du Dr Berchon sur la monographie de M. l'abbé Corbin intitulée :

Etude sur l'église Saint-Michel de Bordeaux.

M. l'abbé Corbin, l'un de nos plus anciens et zélés collègues nous, a fait, récemment, hommage de quelques-unes de ses publications archéologiques et spécialement d'une *Étude sur l'église Saint-Michel de Bordeaux*, volume de plus de 300 pages et qui embrasse l'histoire générale de cette église, la description méthodique de toutes les parties de l'édifice et l'énumération des œuvres d'art qui font de de ce sanctuaire un des monuments les plus remarquables de France.

Vous avez bien voulu me charger de vous faire un rapport sur cet ouvrage, et je crois, après l'avoir lu avec toute l'attention désirable, qu'on peut le signaler comme un bon modèle de ces monographies dont la Société Archéologique a provoqué bien des fois la rédaction et qui sont véritablement trop rares.

M. R. Corbin a constamment suivi les indications données par la Direction des Beaux-Arts pour les travaux de ce genre. Il a fait une œuvre utile, pratique et, surtout, accessible à tout lecteur parce que le style en est correct, clair et précis ; parce que les considérations archéologiques ou artistiques pures y sont exposées avec autorité et parce qu'on y constate un véritable talent de vulgarisation qui ne se trouve pas au même degré dans un grand nombre de publications du même ordre.

L'histoire de l'église Saint-Michel y est traitée avec le plus grand soin, depuis la fondation de la chapelle du 8e ou 9e siècle qui a précédé l'édifice roman de 1149 dû au zèle pieux de la dame d'Ozelous, édifice devenu par une charte de 1174 le centre d'une paroisse importante, sous l'autorité curiale des abbés de Sainte-Croix et qu'a remplacé, de 1444 à 1431, la belle basilique ogivale, style flamboyant, de l'illustre Pey-Berland, complétée et restaurée de notre temps.

Rien n'est omis dans cette étude qui a exigé de longues recherches. Les noms des bienfaiteurs et des protecteurs de l'église y

sont notés à leur date. Les faits principaux qui constituent l'histoire particulière, architecturale, politique et religieuse de Saint-Michel y sont groupés avec art, dans un langage correct que ne dépare pas, en certains endroits, une saine critique.

La description des façades, des portails, des chapelles, des annexes de l'église (sans omettre le clocher et le célèbre caveau des momies) est surtout caractérisée par un réel sentiment d'artiste et les détails humoristiques ou pittoresques ne manquent pas.

M. Corbin a fait, en outre, la plus large et la plus juste part à tous ceux qui ont pu l'aider dans ses laborieuses recherches : MM. Bouluguet, secrétaire de la Fabrique, L. de Lamothe, Léo Drouyn et Ch. Marionneau, et nous pouvons affirmer que son ouvrage est un des plus instructifs qu'on puisse recommander à ceux qui veulent non seulement visiter un monument remarquable, entre tous, par une presque absolue homogénéité de style et de construction, mais encore étudier, d'après un beau type, les questions archéologiques et artistiques concernant les églises catholiques de notre pays.

C'est un guide facile à consulter, instructif à tous égards, qu'il faut lire sur place en examinant avec soin les admirables verrières, les sculptures, les statues, les tableaux et les richesses de tout genre de notre belle basilique girondine.

Nous devons donc remercier M. l'abbé Corbin d'avoir enrichi nos Archives de son nouvel ouvrage, qui peut marcher de pair avec les précédentes publications dont l'auteur nous a fourni les titres et les dates, que nous reproduisons, comme renseignements bibliographiques utiles à consulter, sur l'histoire de notre Guyenne :

1862. — Iconographie de l'ancien prieuré ducal de Saint-James. Typ. Chaynes. — Du parallelisme des 2 testaments bibliques dans la peinture sur verre. Typ. Dupuy. — De nos plus anciens Noëls considérés comme chants populaires. — Congrès scientifique de France, 28e session.

1863. — Notre-Dame de Lorette près la Réole. — Le campanile Pey-Berland. Typ. Dupuy.

1864. — La cathédrale de Bordeaux. Typ. J. Dupuy.

1866. — L'église Saint-Gervais de Langon et les origines de Bertrand-de-Goth. Typ. Constant.

1869. — Sainte-Eulalie de Merida. Prose et vers. Typ. Delmas.

1871. — L'ancienne cathédrale de Bazas. Typ. Lanefranque.

I

Le *Dépôt d'Antiques* qui se trouve dans une des salles de l'hôtel Jean-Jacques Bel possède un monument en marbre qui porte l'inscription suivante :

AVGVSTO·SACRVM
ET·GENIO·CIVITATIS
BIT· VIV·

Cette inscription doit se lire, si nous complétons les mots gravés en abrégé :

Augusto sacrum et Genio civitatis Biturigum Viviscorum.

Nous la traduirons ainsi : « Consacré à l'Auguste et au » Génie de la cité des Bituriges Vivisques ». C'est la dédicace de l'autel qui était consacré, qui appartenait à ces deux divinités : l'Empereur, et le Génie des Bituriges Vivisques, c'est-à-dire du peuple dont Bordeaux, *Burdigala*, était le chef-lieu.

Regardons d'abord de très près, — il n'est pas inutile d'être myope pour faire de l'épigraphie, — les caractères de l'inscription, et examinons d'imperceptibles détails que l'imprimeur peut à peine reproduire. Nous remarquerons dans les lettres certaines élégances ou, si vous préférez, certaines bizarreries qui ne sont plus employées par les graveurs ou les marbriers du temps présent. Tous les T dépassent l'alignement : leur barre transversale fait saillie au-dessus des autres lettres. C'est un fait que l'on rencontre très fréquemment sur les monuments bien gravés de l'époque romaine : il apparaît au premier siècle de notre ère, il commence à disparaître au quatrième. On allongeait de cette manière un certain nombre de lettres, mais aucune plus que le T : il est à noter que les monuments où l'on ne retrouve cette particularité que pour la lettre T et la lettre I sont généralement du premier siècle ou de la

première moitié du second. Il faut voir, j'imagine, dans ce fait, — au moins quand il s'agit du T, — une fantaisie, une recherche d'élégance des *lapicides* romains.

A la fin de la première ligne de notre inscription, les deux lettres V et M ne sont pas détachées, isolées l'une de l'autre : le lapicide les a réunies en un monogramme. Les graveurs d'autrefois, surtout ceux de la Gaule, aimaient beaucoup cet emploi de monogrammes, autrement dit de *lettres liées* ou de *ligatures,* et c'est ce qui rend souvent nos inscriptions si difficiles à lire. On sait qu'aujourd'hui les imprimeurs, — qui sont, à plus d'un égard, les vrais héritiers des lapicides romains, — n'ont conservé que pour deux cas l'usage de ces monogrammes, pour les ligatures de A et de O avec E : Æ et Œ : ils les ont empruntées plus ou moins directement aux graveurs d'inscriptions latines. Ces monogrammes étaient beaucoup plus recherchés autrefois, et pour plusieurs motifs : d'abord, les lettres ainsi réunies offraient un aspect plus élégant, plus artistique, que les caractères isolés et mis simplement bout à bout; puis, elles permettaient de ménager la place sur le monument, de faire tenir beaucoup de lettres et de mots sur la même ligne; enfin, elles devaient aussi ne pas déplaire à la personne qui faisait les frais du monument, car la gravure se payait, semble-t-il, à tant la lettre, et un monogramme ne pouvait valoir plus qu'une lettre. — Voici ce qui est arrivé au lapicide chargé d'écrire en première ligne, sur l'autel bordelais, les deux mots : AVGVSTO SACRVM. En gravant le premier AVGVSTO, il a mal pris ses mesures, il a laissé entre les lettres, comme on dit en typographie, des *espaces* trop grandes. Il s'est aperçu que la place lui manquait, au bout de la ligne, pour les six lettres du mot SACRVM. Il n'a pas voulu couper le mot en deux et en renvoyer la fin à la ligne suivante, comme on fait couramment de nos jours en imprimerie, et comme les graveurs romains faisaient d'ailleurs eux-mêmes très souvent; notre biturige ne s'y est pas résigné, cela aurait détruit la symé-

trie et gâté l'effet artistique de son inscription. Il a recouru à l'ingénieux expédient de réunir, de souder en un seul caractère ces deux lettres V et M, ainsi : VM. De cette manière, il a pu, sans encombre, arriver en même temps à la fin de sa ligne et de son mot.

Remarquez, à la seconde ligne, ce point placé au milieu de la lettre O du mot GENIO. On a voulu reconnaître dans la présence de ce point au centre de notre O la marque de l'antiquité de ce monument. Il est bien vrai de dire que les *O ponctués,* — pardonnez-moi cette expression, — sont particuliers aux temps les plus anciens de l'épigraphie gallo-romaine et qu'ils ne paraissent plus, semble-t-il, après le règne d'Auguste. Mais il faut, pour assigner à un O de ce genre une date aussi reculée, il faut que le point soit bien au centre de la lettre, il faut par conséquent que le tracé de cette lettre forme une circonférence parfaite. Dans les inscriptions anciennes, le point marque l'extrémité d'un des rayons du compas qui a servi à dessiner l'O sur la pierre. Tel n'est pas le cas de celui qui nous occupe : cet O a la forme d'un ovale, et non pas d'un cercle ; ce n'est pas un O archaïque. Mais d'où vient alors le point qu'il renferme? La chose est bien simple : le mot GENIO, dont cet O est la dernière lettre, devait être séparé du mot suivant, CIVITATIS, par un point. Le lapicide n'a pas trouvé assez de place, pour ce point, entre les deux mots : il l'a placé au centre de la lettre finale du premier. Le point n'est pas le centre de cet O, il ne lui appartient pas, comme dans les plus vieilles inscriptions : c'est un transfuge venu d'à côté.

II

Notre inscription est la dédicace du monument sur lequel elle se lit. Ce monument est un autel quadrangu-

laire du type consacré chez les sculpteurs anciens (1). Des quatre faces du dé, la principale est occupée par notre inscription; les faces latérales présentent, en bas-relief, l'une, un de ces vases à col étroit dont les Romains se servaient dans leurs sacrifices, l'autre, une sorte de rosace, qui encadre le buste d'un génie ailé : cette rosace désigne, j'imagine, la soucoupe ou patère, patera, à l'aide de laquelle les prêtres faisaient les libations destinées aux dieux. Sur la face postérieure de notre autel, nous voyons une couronne de chêne : vous savez que ces sortes de couronnes furent décernées, même à des empereurs, « pour avoir sauvé des citoyens romains. » L'entablement de notre autel est surmonté de deux volutes à imbrications, ornement qui rappelle, sans doute, les faisceaux de feuillages qui, dans les plus anciens temps de la religion, servaient à décorer le sommet des autels. Vous voyez que les motifs de toutes ces sculptures n'ont pas été pris au hasard. Ils se réfèrent tous à la destination du monument. Le vase, la patère, les volutes nous annoncent un monument religieux; la figure ailée, la couronne de chêne nous confirment ce que l'inscription nous a fait pressentir, qu'il est dédié à un génie et à l'Empereur, *genio et Augusto*.

III

Des deux divinités à qui il appartient, — vous savez que le mot *sacrum* signifie « la chose d'un dieu », — c'est l'Auguste qui est nommé en première ligne. Le culte de l'Empereur était en effet devenu avec une étonnante rapidité le culte principal du monde romain : celui de Jupiter même ne pouvait lui faire concurrence. On n'adorait pas Jupiter dans

---

(1) Voyez, dans le tome VIII des *Actes de la Société Archéologique*, la reproduction des quatre faces de cet autel, d'après le fidèle et gracieux dessin de M. Ch. Robert.

toutes les villes : l'Empereur avait autant de dévots qu'il avait de sujets, ce qui donnait à l'Empire une sorte d'unité religieuse. Aussi, ne vous étonnez point si l'Auguste est nommé avant le Génie sur ce marbre : il en est presque toujours ainsi lorsque le Prince est associé à une autre divinité.

Naturellement, le Prince est appelé *Augustus :* il s'agit ici, en effet, d'un autel, d'un monument religieux au premier chef. Or, la religion impériale ne connaît l'Empereur que sous le nom de *Augustus. Augustus* est le titre de sa dignité religieuse, comme *imperator* est celui de sa souveraineté militaire, *princeps,* celui de son autorité civile. A Rome, on l'appelle *princeps;* pour les soldats, il est l'*imperator :* quand les citoyens l'adorent, le prient, lui élèvent des autels, il est *Augustus. Augustus* est le nom de la divinité impériale, comme *Jupiter* celui du dieu du Capitole.

La divinité qui partage cet autel avec Auguste est le Génie de notre cité, des Bituriges Vivisques. Vous vous rappelez de combien de génies les Romains avaient peuplé la terre. Aucun endroit, dit Servius, n'est dépourvu de génie. Les cités avaient le leur, comme les hommes : « De même », a dit Symmaque, « que les hommes reçoivent des âmes en » naissant, de même les peuples ont en partage des » génies. » Le peuple romain avait le sien, qui disparut, dit-on, le jour où le dernier des grands empereurs, Julien, fut frappé à mort. Toutes les provinces et toutes les cités avaient le leur, y compris, vous le voyez, la nôtre.

Quand je parle de cité, Messieurs, j'entends par là ce que les Romains appelaient *civitas,* non pas une ville, une agglomération de maisons, mais un peuple, une petite nation, une réunion d'hommes, ou, pour nous servir d'un mot tout moderne, une « commune ». Les Bituriges Vivisques formaient une grande commune dans l'empire romain, une *civitas,* une cité qui comprenait près des deux tiers de ce département. C'est à cette commune, à cet

ensemble d'individus qu'appartient notre Génie : il est le génie d'un peuple, non pas d'une ville, d'un certain nombre d'hommes, les Bituriges, et non pas d'une partie du sol ou d'un groupe de demeures. Les divinités qui présidaient à ce sol, à ces demeures, qui les protégeaient, portaient rarement le nom de génie, réservé plus spécialement à celles qui étaient en relations immédiates avec l'humanité. On les appelait souvent, dans notre pays, — le sud-ouest de la Gaule, — des *Tutelles, Tutelae,* et j'aurai l'occasion de dire ailleurs ce que je crois qu'on doit entendre par ce mot. Bordeaux, *Burdigala,* en tant que ville, avait sa déesse tutélaire anonyme, sa *Tutela,* à laquelle était consacré le fameux temple que fit abattre le roi Louis XIV. Les Bituriges Vivisques, en tant que peuple, avaient leur génie, auquel cet autel était dédié.

Vous comprenez pourquoi l'Empereur se trouve associé au Génie. Il est, lui aussi, une sorte de génie du monde romain : il est la divinité bienfaisante de tous les hommes qui reconnaissent sa loi. C'est un esprit protecteur des familles et des États. Aux Lares domestiques on ajoute toujours l'Empereur : il fait partie des dieux de la famille. Dans le culte rendu par les provinces, on associe Rome et Auguste. Les cités ont désormais deux génies, comme si le Prince était pour elles une seconde âme créatrice et vivifiante.

IV

Ce fut sous le monarque spécialement appelé Auguste que ce culte de l'empereur s'établit, par conséquent dès l'origine du régime impérial. Toutes les nations de la Gaule lui élevèrent des autels, à ce que nous apprend Suétone, et les Bituriges Vivisques, quoique assez peu importants alors, n'ont pas dû refuser leur hommage au premier empereur. Ne serait-ce pas l'autel qu'ils ont élevé alors, que nous avons sous les yeux?

Cela est possible : rien dans la rédaction de l'inscription et le style du monument n'empêche de croire qu'il ait été consacré au fondateur de l'empire. Il a même pu lui être dédié et servir plus tard, néanmoins, au culte de tous les Augustes qui lui ont succédé. Certaines monnaies d'Asie, frappées sous différents empereurs, portent comme légende, *Romae et Augusto*, « à Rome et à l'Auguste » : la légende demeure la même, la tête de l'empereur varie. De même, après avoir désigné Auguste, le mot « *Augusto* » de notre inscription a pu s'adresser à tous ses héritiers.

Cependant, la forme des lettres permet d'hésiter. Les caractères sont réguliers, sans doute, mais ils semblent trop grêles, trop allongés, gravés trop peu profondément pour appartenir au temps d'Auguste, — la véritable époque de ce qu'on appelle les *lettres carrées*, l'écriture lapidaire. L'inscription semble plutôt de la fin que du commencement du premier siècle. Mais acceptez cela, je vous prie, comme une impression, non, tant s'en faut! comme un jugement. Si cette impression était conforme à la vérité, on pourrait croire que notre autel a été refait sur le modèle de celui qui a dû être élevé au temps d'Auguste. Mais je sens que je m'égare en pleine hypothèse.

V

Notre autel a été élevé, je pense, aux frais et par les soins du Conseil des décurions : s'il en était autrement, les donateurs de ce monument, simples particuliers ou collèges, n'auraient pas oublié de faire graver leur nom et de perpétuer le souvenir de leur pieuse générosité. La ville de Périgueux possède un autel assez semblable à celui-ci, élevé par la corporation des bouchers, *laniones*, qui a fait graver sur la pierre son nom en toutes lettres. Le Génie des Arvernes a son monument, élevé par un citoyen romain. Il y en a bien d'autres analogues en Gaule. Aucun

de ceux que le temps a respectés ne présente un caractère officiel et municipal comme le nôtre.

Il était dressé soit sur le forum de Bordeaux, — auquel a succédé, vraisemblablement, la place de la Comédie, — soit dans un des temples qui le bordaient. Le Musée de Narbonne conserve, gravé sur le marbre, un règlement célèbre, celui de l'autel élevé à Auguste en l'an 11 par la plèbe de cette ville : les habitants se vouent à perpétuité au culte de l'empereur, lui érigent un autel sur le forum et s'engagent à venir chaque année, aux mêmes jours, lui offrir de solennels sacrifices. Notre autel jouait sans doute le même rôle à Bordeaux : il devait s'appeler comme celui de Narbonne, *ara Augusti*, « l'autel d'Auguste ». C'était devant lui que tous les ans, aux dates fixées par le règlement de fondation, les principaux de la ville se réunissaient pour offrir aux deux génies protecteurs de la nation l'encens et le vin des sacrifices. Cet autel était à la fois comme le centre politique et le foyer religieux de la cité des Bituriges.

VI

Quand vint le christianisme, il ne fut pas condamné à la destruction. Les princes chrétiens le respectèrent : il devint, j'en suis sûr, le trait d'union entre tous les sujets de Rome, divisés maintenant par d'abominables luttes religieuses. Chrétiens et païens, au moins ceux des chrétiens que n'aveuglait pas un zèle de néophyte, ont dû souvent se rencontrer dans le forum de Bordeaux devant l'autel d'Auguste, oublieux de leurs luttes, faisant trêve à leurs passions, et réunis par une pensée commune de reconnaissance, d'amour et de respect envers la majesté de l'Empereur et le souvenir de l'antique Génie national. N'est-ce pas au temps de Théodose, le plus chrétien peut-être des empereurs, que fut donnée la meilleure formule de la religion impériale? « Une fois que l'Empereur a reçu

» le nom « d'Auguste », dit Végèce, « il faut lui garder sa foi » et sa dévotion, comme à un dieu présent et corporel. »

Ce qui semble prouver que le monument du Génie ne fut point regardé comme un symbole de paganisme et d'idolâtrie, ce qui montre bien l'invincible vénération dont nos ancêtres l'ont toujours entouré, c'est qu'il ne subit point le sort qu'on infligea aux autels de Jupiter, de Mercure ou de la Mère des Dieux, aux autels même de la Déesse Tutélaire de Bordeaux, de celle pour qui on éleva le temple splendide des Piliers-de-Tutelle. Vers l'an 300, au temps où régnait en Gaule Constance-Chlore, à la suite de catastrophes que nous devinons sans les connaître, il fallut entourer de murailles Bordeaux, cité ouverte jusqu'alors : on dut construire des remparts à la hâte, comme sous la menace des ennemis. Les matériaux manquant, on en fit avec tout ce qu'on eut sous la main : autels, statues, bas-reliefs, colonnes et pilastres, c'est à l'aide de ces débris que fut élevée notre première enceinte. Mais l'hôtel du Génie et de l'Empereur semble avoir été respecté : lui seul peut-être de tous nos monuments, il ne fut pas employé dans la construction de cette muraille. Il continua à demeurer, paraît-il, exposé à l'adoration de tous : en tous cas, jamais les chrétiens ne le traitèrent comme une vulgaire pierre de taille.

VII

Aussi, tandis que tous les monuments qui ornent aujourd'hui les salles de nos Musées ont été trouvées un beau jour en démolissant la muraille romaine, il n'y a pas de date pour la découverte du vieil autel des Bituriges. Aussi loin que nous pouvons remonter dans l'histoire de nos antiquités, nous le connaissons ; et l'inscription qu'il contient est parmi les inscriptions romaines de la Gaule dont il soit parlé le plus tôt au temps de la Renaissance.

C'est tout à fait dans les premières années du seizième siècle qu'un savant belge, qui occupait une haute charge dans une cour allemande, Hubert Thomas de Liège (ou Leodius), — le même qui a raconté la guerre des Paysans, — vit à Bordeaux notre monument et en fit publier la dédicace. C'est donc un étranger, un voyageur qui révéla pour ainsi dire à la France et à Bordeaux l'existence de ce précieux débris. Mais, dès lors, aucune de nos inscriptions gallo-romaines ne fut plus connue, plus répétée : elle est, disait notre chroniqueur de Lurbe, « recommandée par » toute l'Europe. »

Toutefois la célébrité de l'inscription ne portait pas grand profit au monument. Quand Hubert Thomas de Liège le vit, il se trouvait misérablement relégué dans l'enceinte du Château-Trompette, exposé à toutes sortes d'avanies, à la poussière et aux ordures, et il s'y fût perdu sans le pieux zèle archéologique de Vinet. Vinet, le professeur émérite du Collège de Guyenne, le promoteur des lettres dans notre ville, un des plus doctes et des plus sagaces érudits de la Renaissance, Vinet n'eut pas de passion plus intense et plus patiente à la fois que celle de retrouver le passé de Bordeaux, sa patrie adoptive. Toujours à l'affût des inscriptions et des moindres débris que livrait le sol de la ville, il éprouvait à les admirer, à les étudier un double plaisir de patriote et de savant. Il nous a raconté lui-même avec une naïve émotion comment il sauva l'autel du Génie : il le vit pour la première fois en 1552. « Vous avés », dit-il dans son *Discours sur l'Antiquité de Bordeaux*, « vous avés une pierre de marbre gris » en le Chasteau de Troupeite, que i'advisay plantée la » dedans au coing d'une estable : et priai le Capitaine, que » pour l'amour de la ville de Bourdeaus, et reverance de » l'antiquité, il ne laissast là gaster ceste pierre, ains la » fist oster, et eslever sur quelque mur en veuë de tout le » monde : ce que volontiers me promit faire, et le fit, » comme l'on m'a dit. »

En ce temps-là, professeurs et officiers s'entendaient pour sauvegarder les objets d'art, — ce qui n'arrive pas toujours aujourd'hui. Grâce à Vinet et au capitaine du Château-Trompette, l'autel fut préservé de toute dégradation nouvelle et exposé aux regards du public. Mais cela ne suffisait point : les Bordelais ne tardèrent pas à se prendre pour ce monument si longtemps oublié d'un tel amour, d'un tel respect, qu'un beau jour le conseil municipal décida de lui donner une place d'honneur dans la grande cour de l'Hôtel-de-Ville. Cela se fit quatre ans après la mort de Vinet, en 1590, et, semble-t-il, avec une certaine solennité. « Les Jurats », écrit de Lurbe, « ont estimé de leur devoir de retirer du chasteau Troupeite » un grand marbre gris, tout couvert de poussiere, lequel » cy-devant a esté descrit par Vinet, et l'inscription duquel » est recommandée par toute l'Europe. Ce qu'ayant faict, » ils l'ont eslevé en ladicte maison de ville pres la cha- » pelle. »

Les Jurats firent procéder ensuite à la restauration du monument, sans que nous puissions bien savoir en quoi elle consista; et enfin, soucieux de conserver à postérité le souvenir de leur zèle archéologique, ils firent placer près de l'autel une belle inscription commémorative, qui rappelait, avec leur nom, leur « respect pour l'antiquité et le » souvenir des Vivisques ». Vous le voyez, ce bel enthousiasme pour l'antiquité n'était pas alors l'apanage des professeurs et des érudits de cabinet. De proche en proche il avait gagné tout le monde, et les capitaines et les gouverneurs et les magistrats des villes tenaient à cœur de rivaliser avec les savants de dévouement et de « reve- » rance » envers la vénérable antiquité.

Voilà désormais notre autel sous la protection des descendants de ceux qui le firent élever. Le voilà entouré d'un respect quasiment filial. Ce sera désormais le premier monument que l'on montrera aux voyageurs de distinction qui viennent visiter notre ville. Vous savez que

nous possédons les relations faites par trois étrangers de passage à Bordeaux vers la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle : celle de Hentzner, précepteur d'un jeune noble Silésien qu'il accompagnait dans ses voyages d'instruction, et qui vint à Bordeaux en juillet 1597; celle du philologue hollandais Isaac Pontanus, qui dut visiter notre ville vers 1604, et celle de Zinzerling, que tout le monde connaît sous le nom de Jodocus Sincerus, et qui séjourna ici à la fin de 1612. Nous pourrions ajouter à ces trois noms celui de notre compatriote, le magistrat bourguignon Sanloutius qui vint ici sous le règne de Henri IV. Tous ces voyageurs ont admiré de confiance, ou peut-être par complaisance pour leurs hôtes ou leurs guides, l'autel élevé à l'empereur romain.

Mais déjà au temps de Louis XIII, lors du passage de Sincerus, on commençait à oublier de nouveau l'autel d'Auguste. L'antiquité tombait en discrédit. Le dix-septième siècle fut désastreux chez nous pour l'érudition et l'archéologie. On passe indifférent devant le monument qui excita à un si haut point l'enthousiasme de la génération de Vinet et de de Lurbe. Les deux seules personnes qui s'en occupèrent ici furent des conseillers au parlement : d'Arrerac en parla en 1625 et de Labrousse en 1657. A cette époque, c'était surtout dans la haute magistrature que se réfugiait le goût de l'érudition. Encore l'un de ces deux magistrats, de Labrousse, ne songea pas le moins du monde à l'autel d'Auguste par amour de l'antiquité. Vous devinez à quel propos il y pensa. Bordeaux et Bourges se sont disputé de tout temps la primatie de l'Aquitaine : le pape Clément V avait reconnu les droits de la première cité. Bourges protesta hautement; en 1657, de Labrousse écrivit un livre pour défendre la bulle de Clément et les droits de Bordeaux. Il invoqua tour à tour les preuves tirées de la possession de ces droits, des bulles des papes, et de la prééminence de la cité. Comme argument en faveur de cette prééminence, il cita l'autel élevé à Auguste.

Nous voilà bien loin de l'amour désintéressé qu'avaient pour l'épigraphie les savants du seizième siècle.

A part ces deux magistrats, personne ne s'inquiéta plus ici, pendant un siècle et demi, de notre autel du Génie. Le monument demeura oublié dans la cour de l'Hôtel-de-Ville. L'inscription qui rappelait le souvenir des jurats de 1590 se perdit. L'autel s'abîma, se dégrada de nouveau. Ce ne fut que vers le milieu du dix-huitième siècle que l'attention publique se reporta une fois encore vers lui et qu'il commença comme une nouvelle existence de gloire et de renom.

Le milieu et la fin du dix-huitième siècle, en effet, virent se réveiller chez nous l'amour des études d'archéologie et d'épigraphie. C'est à ce moment que le nîmois Séguier, uni à l'italien Maffei, entreprend le recueil général des inscriptions latines et ne recule pas devant ce colossal labeur qui a effrayé d'illustres sociétés savantes. Et ce mouvement, comme au temps de la Renaissance, a gagné toutes les provinces de notre pays et toutes les classes de la population. Les magistrats donnaient l'exemple. A Bordeaux, l'Académie, dont Montesquieu était l'âme, faisait publier le recueil de nos inscriptions. Les intendants l'encourageaient et l'aidaient. Tourny songeait à une carte archéologique de la région. Dupré de Saint-Maur, l'intendant aux projets grandioses et aux nobles pensées, ne dédaigna pas de s'occuper d'épigraphie bordelaise. Aussi bien, n'est-ce pas? les hommes qui ont eu les plus hautes idées ont toujours aimé l'antiquité. M. de Saint-Maur voulut doter enfin Bordeaux d'un Musée épigraphique, et il tint à ce que l'autel du Génie fût, comme il le dit lui-même, la pierre angulaire de cette fondation. Il écrivit aux Jurats pour le leur demander : « Vous enrichiriez bien » autrement le nouveau Museum qu'il s'agit de fonder, en » donnant à l'Académie », — le musée devait être placé sous le patronage de cette Compagnie, — « cet autel de marbre : » exposé depuis si longtemps à toutes sortes d'insultes

» dans la cour de votre Hôtel de Ville, c'est encore un sin-
» gulier bonheur que ce monument se soit conservé dans
» l'état où il est..... »

L'Académie prenait, dans l'œuvre de protection de nos antiquités, le rôle abandonné par le Conseil municipal. Cette lettre est du 28 janvier 1781. Le lendemain, les Jurats, après une très courte délibération, firent don à la Compagnie du monument. Le 26 février, l'Académie envoya au Conseil une délégation pour lui présenter « le » témoignage de sa vive reconnaissance. »

L'autel du Génie fut installé dans l'édifice où il se trouve aujourd'hui encore. De 1781 à 1815 on ne cessa de le montrer, de le choyer, de l'adorer presque, autant qu'à la Renaissance, autant peut-être qu'aux jours de l'empire romain. Ce fut pour lui une troisième période de grandeurs. Latapie le montrant un jour au prince de Biscaris, ce dernier lui dit que, s'il l'avait en son pouvoir, « il » ferait entourer d'un balustre d'or ». On ne l'entoura pas d'une grille d'or, mais, ce qui valait mieux, de toutes les pierres romaines que l'on trouva. Il devint, comme l'avait voulu de Saint-Maur, le noyau autour duquel se forma notre riche collection épigraphique.

Peu à peu cependant on songea moins à lui, et aujourd'hui, il est un peu délaissé dans cette affreuse salle de l'hôtel Jean-Jacques Bel. Mais de nouveaux temps vont arriver pour lui et pour les débris qui l'environnent. On nous promet enfin un beau, un grand Musée lapidaire. Le monument du Génie y aura, je l'espère, la place d'honneur, comme au temps où il était l'ornement de la grande cour de l'Hôtel-de-Ville. Vous avez vu par quelles vicissitudes il a passé. Son sort va être fixé, et le Conseil municipal, j'en suis sûr, acquittera envers lui la promesse faite par les Jurats de la Renaissance.

Vous voyez, Messieurs, qu'il n'est peut-être pas inutile d'étudier de très près l'histoire d'une inscription. Cette histoire nous apprend plus d'un détail précieux même

pour l'histoire générale de cette ville. ***Habent sua fata ruinae :*** les moindres monuments d'un pays ont été mêlés à sa vie : les bien connaître, c'est approfondir cette vie. Il y a beaucoup de petites choses en épigraphie, je le sais bien, mais toujours, par quelque côté, ces petites choses touchent aux grandes.



L'ARCHÉOLOGIE

au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences

TENU A NANCY EN AOUT 1886

et de

L'ORGANISATION DES MUSÉES EN PROVINCE

Par le Dr BERCHON

Ancien Médecin principal de 1re classe de la Marine
Secrétaire général de la Société Archéologique de Bordeaux.

I

J'ai l'honneur de rendre compte à la Société des résultats de la délégation qu'elle m'avait confiée pour la représenter dans la section d'Archéologie du Congrès de Nancy.

Cette section a été suivie par un bon nombre des membres de l'Association française et a donné lieu à des communications fort intéressantes parmi lesquelles je puis citer :

1° Les monuments de bronze en Lorraine à partir du 14e siècle, par M. Arthur Benoist;

2° Les gisements gaulois et gallo-romains de la ville de Blois et les *Puteoli* de la rue Vauvert de la même ville, par M. Guignard;

3° Les postes à signaux de la période gauloise en Lorraine par M. Raoul Guérin;

4° L'histoire des fondeurs de cloches en Lorraine, par M. Léon Germain;

5° Une note sur un fragment d'appareil crématoire recueilli dans le cimetière gallo-romain, à la Maladrerie de Reims, par M. Bosteaux;

6° Une communication sur un œuf symbolique trouvé dans une tombe gallo-romaine et sur la signification des cercles concentriques que portent certaines tuiles à rebords, par M. Guignard;

7° Une étude sur les sépultures burgondes des environs d'Auxerre, par M. Delort;

8° Un mémoire sur les antiquités de la ville de Beaucaire, par M. Tisserand;

9° Une communication, très remarquable, de M. le chevalier da Silva sur la signification des signes que l'on trouve gravés sur les pierres employées dans la construction des édifices du Moyen-Age;

10° Un travail sur le rapport archéologique que M. le Baron de Baye croit avoir constaté entre l'ancien et le nouveau Continent par l'existence, en Europe et en Amérique, des haches de Jadéïde, alors que le gisement de la matière première paraît être exclusivement asiatique;

11° Une note sur le procédé matériel à l'aide duquel on peut fixer approximativement l'âge de certains menhirs des environs de Carnac, par M. de la Vallière;

12° Une double communication sur une inscription gallo-romaine et sur la seigneurie de Vineuil, au Moyen-Age, par l'abbé Hardel;

13° Un mémoire sur les sépultures et monuments de l'époque gallo-romaine à Briel (Aube), par M. Habert;

14° Un travail sur des bracelets préhistoriques en bronze découverts à Digne, par M. Honnorat;

15° Une note fort importante de M. Gosse, l'éminent archéologue de Genève, sur les différents courants artistiques dont l'influence s'est fait sentir en France pendant les premiers siècles du Moyen-Age; et enfin, plusieurs communications pleines d'érudition et de sagacité de M. Léon

Germain, Archiviste de la Société d'Archéologie de Lorraine : sur les modifications successives des ornements extérieurs des armoiries épiscopales; sur les croix commémoratives d'affranchissements communaux au Moyen-Age et sur les tabernacles eucharistiques en Lorraine, particulièrement aux 15e et 16e siècles.

Votre délégué a pris une part active à la session : soit dans les discussions, soit en traitant le sujet des marques de fabrique des tuiles gallo-romaines, soit en apportant des faits précis sur la question de l'état des os rencontrés dans les cimetières, état d'où l'on a prétendu pouvoir tirer des indices certains pour la détermination de l'époque des inhumations elles-mêmes.

Mais l'intérêt archéologique était double à Nancy. En dehors des séances avaient lieu des études pleines d'attrait faites en visitant les monuments et les collections de la ville, visites et études rendues faciles et instructives, au plus haut degré, par la courtoisie des archéologues lorrains.

Aussi dois-je payer, tout d'abord, une dette de reconnaissance envers les membres de la *Société d'Archéologie lorraine,* avec laquelle nous sommes en relation depuis la fondation de notre Société, car ils ont fait à votre délégué, comme à ceux des autres Sociétés Départementales, non seulement le meilleur accueil mais encore les honneurs de leur dernière séance avant les vacances.

Je dois avouer, néanmoins, avec un sentiment de profonde humilité, que notre sœur lorraine est véritablement traitée, là-bas, en enfant aimée et choyée. Elle est loin d'avoir, pour lieu de ses réunions, une salle qu'on pourrait nommer : *à tout faire,* avec un simple placard pour loger, comme notre vieille et savante Société Linnéenne, les flambeaux et les accessoires de ses séances.

Elle est installée dans l'ancien palais ducal de Nancy, complètement restauré avec la fidélité historique la plus absolue. Elle a pour ses sessions, mensuelles comme les

nôtres, un magnifique salon dont les boiseries me rappelaient les beaux spécimens que Bordeaux possède en si grand nombre dans les édifices construits par Louis ou ses élèves, et sa bibliothèque est tout aussi luxueusement disposée au-dessus des galeries où sont entassées des merveilles de toutes classes.

Je ne puis exprimer, comme il conviendrait de le faire, l'aménité des relations qui se sont établies entre votre délégué et plusieurs des membres de la Société présidée par un historien éminent M. Henri Lepage. Je rappellerai seulement, avec ce nom, ceux de MM. Léon Germain, archéologue distingué; Bretagne, numismate et collectionneur hors ligne; Ch. Cournault, aussi artiste qu'antiquaire érudit et conservateur du musée Lorrain, avec M. Lucien Wiener. Tous ont été d'une complaisance inépuisable, et je ne puis oublier M. E. Briard qui avait rédigé, pour le Congrès, une notice sur Nancy, parfaitement conçue, très utile comme guide historique et archéologique et dont l'auteur avait poussé la modestie jusqu'à ne pas signer son œuvre (1).

Il faudrait certainement un long mémoire pour énumérer, même sommairement, les richesses de tout genre qui sont venues, en peu d'années, combler les vides faits par le grand incendie de 1871 et parmi lesquelles sont, au premier rang, les belles tapisseries de la tente de Charles le Téméraire recueillies sur le champ de bataille de 1477, et le lit d'Antoine Duc de Lorraine et de la duchesse Renée de Bourbon dont M. Léon Germain a décrit en 1885 les

---

(1) Le volume intitulé : *Nancy et la Lorraine* contenait aussi plusieurs mémoires sur le Climat, la Flore, la Géologie, l'Industrie, l'Agriculture et la Statistique démographique ou hygiénique du pays, et je dois ajouter, au titre particulier de nos recherches ordinaires : *L'art en Lorraine*, par M. J. Klein, l'*Anthropologie de la Lorraine*, par M. le Dr Collignon et la *Géologie* et *Archéologie préromaines des environs de Nancy*, par M. le professeur Bleicher. Ce dernier travail nous a été d'un grand secours ainsi que deux autres publications remarquables du même auteur sur *Les temps préhistoriques* et sur l'*Age de Bronze* en Alsace-Lorraine, ces deux provinces aujourd'hui si tristement séparées.

splendeurs et la curieuse histoire. Je m'attarderais aisément à rappeler et compter les beaux meubles, les tableaux, les gravures, les armes, les monnaies, les souvenirs de toute origine, les curieuses faïences, les livres rarissimes qui se trouvent artistement disposés dans les vastes salles du premier étage du Palais, tandis que les antiquités gallo-romaines et les sculptures ornent le rez-de-chaussée, le cloître, le jardin et les dépendances de ce véritable musée local où l'on trouve, en outre, une série fort remarquable de ces *taques* de cheminées qui sont souvent des témoins utiles de l'histoire provinciale et qui devraient être soigneusement recueillies dans notre région.

Un volume ne suffirait pas, d'ailleurs, pour la description de ces précieuses reliques, mais je ne puis cependant résister au désir d'en citer un seul exemple comme preuve démonstrative de l'importance de la recherche et de la conservation de tout ce qui a trait précisément à l'Archéologie.

Le Musée Lorrain possède dans ses vitrines une suite complète de gravures anciennes, et fort belles, représentant la *Pompe funèbre* de Charles III de Lorraine se développant dans les principales rues du vieux Nancy. Sans cette collection, fort rare, on n'aurait pu restaurer, avec une fidélité irréprochable, une foule de détails du Palais Ducal, construit d'abord par René II, mais complètement transformé par son fils Antoine, abandonné, dégradé, livré plus tard à la gendarmerie, à ses écuries et magasins à fourrages, et dont la *Porterie* (Porte d'Entrée), édifiée par Mansuy Gauvin, est un merveilleux mélange du style ogival flamboyant avec celui de la Renaissance (1512) (1).

(1) Cet ouvrage, dû à la collaboration de La Ruelle, de Jean La Hire et de Frédéric Brentel, est étonnant pour l'époque où il parut (1608). Un dicton mettait la cérémonie représentée au nombre des trois plus remarquables auxquelles il fût possible d'assister et qui étaient : le sacre d'un Roi de France à Reims, le couronnement d'un Empereur d'Allemagne à Francfort et l'enterrement d'un Duc de Lorraine à Nancy. (Notice de M. Briard, *loc. cit.*, p. 135).

Une pareille trouvaille nous rendrait d'incontestables services aujourd'hui pour les restaurations de nos vieux monuments girondins, pour celles de la porte du Palais, par exemple, élevée ou plutôt réparée et décorée vers 1494 en l'honneur de Charles VIII.

Les tapisseries dont je parlais plus haut méritent également une mention toute spéciale, parce qu'elles sont, sans aucun doute, fort peu connues dans notre région et parce qu'elles offrent, par leur origine et leur importance, un puissant intérêt tant pour l'histoire de l'art que pour celle des mœurs du moyen-âge.

Elles sont formées d'un tissu d'or, de laine et de soie, et sont consacrées, sur un développement total de cent mètres carrés, à la représentation de ce qu'on nommait autrefois une *Moralité*, ou pièce composée de plusieurs actes et dont le sujet est l'*Inconvénient des excès de table*.

J'emprunte la description sommaire des tableaux de cette *Moralité* à la *Lorraine Illustrée* de MM. Prost, Lorédan Larchey, Theuriet, Louis Jouve, Dr Liétard et Edgar Auguin (1), qui a publié également une belle *Monographie* de la cathédrale de Nancy. Et je cite textuellement (2) :

« Au premier acte on assiste à un dîner dont les convives sont : *Bonne Compagnie, Dîner, Je-boy-à-Vous, Passe-temps, Gourmandise, Je vous plaige* et *Friandise*. *Souper* et *Banquet*, éconduits, méditent une revanche.

» Elle se produit au second acte où trône *Banquet*, tandis que *Dîner* se tient debout entre *Friandise* et *Gourmandise*. Les acteurs du drame sont les mêmes, sauf un nouveau : *Accoutumance*. Ils s'oublient dans les délices de la table tandis que *Banquet* déchaîne sur eux, traîtreusement : *Fièvre, Apoplexie, Colique, Goutte, Gravelle*, etc.

» Au troisième acte les maladies sont maîtresses des

---

(1) Nom que notre peintre Girondin prouve être marqué du sceau artistique

(2) Livre cité, 1886, p. 423.

convives qui sont terrassés par elles; c'est une mêlée générale dont *Bonne Compagnie, Accoutumance* et *Passe-temps* s'échappent seuls pour venir, au quatrième acte, déposer leurs griefs aux pieds de dame *Expérience* dont ils sollicitent le secours.

» Celle-ci convoque, au cinquième acte, ses soldats : *Diète, Remède, Pilule, Clystère* et *Secours*.

» Au sixième acte, les coupables, *Souper* et *Banquet*, ont été arrêtés et sont conduits devant un tribunal où ils ont pour juges *Averroès* et *Galien*, assesseurs de dame *Expérience*. La partie plaignante est représentée par leurs victimes *Passe-temps* et *Bonne Compagnie*. La sentence est terrible. *Banquet* sera pendu par *Diète* et *Souper* portera des poignets de plomb du poids de 6 livres afin d'être empêché de mettre trop de plats sur la table.

» Telle est, très résumée, la *Sotie* que reproduisent les magnifiques tentures dont la conservation est prodigieuse et dont les tissus rouges ont une tonalité de *fraise écrasée* que nos élégantes actuelles pourraient envier pour leurs costumes. »

On ne se lasserait pas, d'ailleurs, de décrire les richesses principales du *Musée Lorrain* et la magnifique collection des vases pharmaceutiques donnés par le Roy Stanislas à l'hospice de la Charité et transférés ensuite à Saint-Charles doit encore être citée pour le nombre des pièces, l'éclat des couleurs, la finesse des émaux, l'élégance des formes et la beauté du décor.

Il me faudrait parler aussi de tout ce qui se trouve conservé, avec un soin artistique, dans les édifices de la ville du Roi, bienfaisant et bon, dont la mémoire semble avoir conservé la popularité de son long règne paisible, car le nom de Stanislas Leczinski frappait partout nos regards dans les visites que facilitaient les explications de nos aimables confrères.

Nous ne mentionnerons cependant que les monuments qui ont un intérêt archéologique particulier, à savoir :

les Eglises de Bon-Secours et de Saint-Epvre, la Cathédrale, les Cordeliers (le Saint-Denis des ducs de Lorraine) et l'ensemble du gracieux décor d'opéra qui comprend : le Palais du Roi (actuellement l'Hôtel de Ville), la place où figure sa lourde statue mise en 1831 à la place de celle de Louis XV (de Guibal), que les Marseillais avaient détruite en 1793, l'Arc de Triomphe du grand architecte Emmanuel Héré; les Fontaines splendides de Neptune et d'Amphitrite dues également à Barthélemy Guibal; les Grilles de Jean Lamour et les Terrasses, Statues, Bassins, etc., que complètent la rangée des maisons de la carrière et l'ancien hôtel des Pages qui sert actuellement d'habitation au général commandant la 21e division d'infanterie.

Cet ensemble est, certainement, le type le plus complet de l'art décoratif sous Louis XV, parce que la ville neuve de Nancy a été créée d'un seul coup, sur un seul plan, par la collaboration admirablement concertée et unifiée des architectes, des sculpteurs, des décorateurs et des ouvriers foncièrement artistes, que Stanislas avait su trouver, encourager et soutenir pendant toute la durée de son règne.

M. J. Klein a rendu, du reste, d'une façon très saisissante et vraie, l'impression que produit inévitablement cette réunion harmonieuse des œuvres d'art les plus variées et pourtant les plus semblables et les mieux assorties (1). L'effet, dit-il, n'en est pas immédiat et ne répond pas d'abord à la grande réputation de l'œuvre.

» C'est qu'il faut que l'œil goûte et savoure graduellement les lignes, les proportions et les perspectives. Il faut qu'il se familiarise avec cette symétrie gracieuse et discrète et la pénètre par une contemplation prolongée.

» La place Stanislas est comme une tragédie de Racine. Elle donne le plaisir par l'analyse; elle ne le donne que peu à peu, sans surprise, sans forcer d'emblée l'admira-

(1) *L'art en Lorraine, loc. cit.*, p. 186.

tion, comme font le grandiose en architecture et le Cornélien en poésie; mais elle le donne continu, croissant et jamais épuisé (1). »

Le même attrait ne se retrouve pas dans les détails de la Cathédrale plusieurs fois remaniée depuis sa construction de 1703 à 1723 et qui porte encore au-dessus de sa porte d'entrée du milieu l'inscription : *Le peuple français reconnaît l'Etre suprême et l'immortalité de l'Ame,* déclaration qu'on trouverait peut-être aujourd'hui trop cléricale.

Je signalerai cependant les raretés archéologiques de son trésor et spécialement le calice, la patène et l'évangéliaire admirablement conservés et authentiques de l'évêque de Toul, Saint Gauzelin (922-962).

Je ne dirai qu'un mot aussi de la nouvelle basilique de Saint-Epvre, magnifique et dispendieuse construction réalisée de 1865 à 1870, et encore pour payer un juste tribut d'hommage au zèle de son actif, persévérant et habile curé Monsignor Trouillet, très populaire à Nancy, qu'attriste sa mort toute récente.

Quant à l'église de Bon-Secours, type du style théâtral d'Italie (1738-1741), elle ne mériterait pas une mention artistique sans les beaux mausolées en marbre blanc et noir de Stanislas et de sa femme Catherine Opalinska dus : l'un aux sculpteurs Vassé et Lecomte, l'autre au nancéien Nicolas Sébastien Adam.

L'église des Cordeliers, assez pauvre aussi comme architecture, bien que des dernières années du xve siècle, est, au contraire, exceptionnellement riche par les monuments qu'elle contient : tombeau et statue de Charles de Lorraine, cardinal de Vaudémont, de Florent Drouin; tombeau de Callot; mausolées en marbre noir des anciens Ducs de Lorraine et, surtout, celui de Philippe de Gueldres femme de René II, œuvre effroyable et splendide de Ligier Richier, rappelant, par son caractère lugubre, mais profondément

(1) *L'art en Lorraine,* p. 188.

réaliste, l'épouvantable monument de René de Châlons, érigé dans l'église Saint-Pierre de Bar-le-Duc, et représentant ce seigneur (d'après l'ordre précis d'un testament respecté par sa veuve), non tel qu'il était pendant sa vie, *mais comme il devrait être un an après sa mort.*

Rien de plus terrifiant, de plus mystiquement macabre, que ce squelette d'où paraissent pendre par lambeaux des chairs putréfiées, et qui tient dans la main gauche un cœur que son bras tendu offre au ciel (1).

Mais une relation a des bornes et je n'ai voulu pourtant aborder que les descriptions ou les sujets qui se rattachent de plus près à l'Archéologie, non sans avoir éprouvé quelque tentation de parler de la *bonne Lorraine* Jeanne d'Arc, qui, d'après une ancienne chronique, après avoir reçu du duc Charles II un harnois et un cheval, courut une lance, sur la place des Dames de Nancy, devant la noblesse ébahie (2).

On m'accuserait peut-être d'appartenir à la Ligue des Patriotes et de rêver la Revanche, et d'ailleurs je veux déclarer nettement aussi qu'il ne faut pas voir dans l'expression de mes sentiments d'admiration pour les richesses de Nancy, et de reconnaissance pour tous ceux qui m'en ont facilité l'étude, le moindre esprit de critique ou d'injustice pour notre pays.

J'ai pu le vérifier par une comparaison soutenue, nous sommes certainement assez riches en Gironde, et à Bordeaux, tout spécialement, pour marcher de pair avec Nancy et sa région.

Nos musées sont même plus importants sous certains rapports : l'âge préhistorique par exemple et l'ethnographie, ce qu'expliquent (à ce dernier point de vue tout au moins) nos relations plus faciles avec les contrées les plus lointaines.

---

(1) Voir Ch. Cournault. Journal *l'Art*, 1886-1887.

(2) Briard, *loc. cit.*, p. 109.

Les publications de nos Sociétés Savantes et les vôtres, Messieurs, peuvent lutter avec celles des Sociétés ou Académies lorraines qui échangent avec nous leurs Bulletins et leurs consciencieux travaux.

Nous ne possédons, il est vrai, rien d'exactement comparable au volume magnifiquement illustré que la grande maison Berger-Levrault a récemment et exclusivement consacré à la Lorraine (1), et nos artistes n'ont peut-être rien fait d'aussi gracieux, d'aussi fin et d'aussi complet que les travaux de M. Ch. Cournault sur le grand sculpteur de Saint-Mihiel, Ligier Richier (2) et sur Jean Lamour, l'artiste des merveilleuses grilles de fer forgé de la place Stanislas et de quelques autres maisons ou édifices de Nancy (3).

Mais nous pouvons rappeler avec honneur et mettre en parallèle, avec les productions de la grande typographie lorraine, les publications des Bénédictins bordelais qui répondent aux noms de Léo Drouyn et Ch. Marionneau éditant : soit la *Guienne militaire*, les *Albums des types d'architecture et de la Grande-Sauve*, les *Variétés girondines* et les *Croix de cimetières* parues récemment dans notre *Revue catholique ;* soit la *Description des œuvres d'art qui décorent les édifices de Bordeaux ; Brascassat et son œuvre* et le monument véritable élevé à la mémoire du grand *Architecte Louis*.

Nous pourrions citer encore les noms anciens de Lacour, l'auteur de l'*Album Bordelais ;* de Ducourneau (*Guienne monumentale*) ; de Sansas et Jouannet, archéologues renommés ; de Bordes et Ch. Durand, architectes émé-

---

(1) La *Lorraine illustrée*, 1886.

(2) Le Calvaire de Hatton-Châtel, la tête du Christ dont le moulage est au Musée de Nancy, le jugement de Daniel, bas-relief du Louvre et surtout le fameux sépulchre de Saint-Mihiel placent Ligier-Richier au premier rang parmi les grands sculpteurs religieux exclusivement inspirés par les traditions chrétiennes. — L'Art en Lorraine, *loc. cit.*, p. 178.

(3) Ch. Cournault. *Les artistes célèbres*, Paris, Rouam, *Librairie de l'Art*.

rites, sans omettre parmi les publications modernes, la *statistique* de notre collègue Ed. Feret, qui, presque terminée, constituera bientôt l'histoire générale la plus étendue de notre pays girondin.

Si la Société Lorraine est parvenue, d'autre part, à mettre au jour, de 1848 à 1870, trente-six tomes de mémoires variés et quinze volumes consacrés à l'impression de documents curieux, de manuscrits inédits, de pièces rares, nous pouvons dire aussi que nos érudits ou bibliophiles ont également publié des ouvrages historiques et archéologiques importants parmi lesquels ont droit d'être cités en première ligne : le *Bordeaux vers* 1450 de M. Léo Drouyn, qui se rattache aux Florent, Siméon et Jessé Drouin, architectes et sculpteurs, si magistralement étudiés par M. Henri Lepage que je nommais plus haut ; le *Catalogue des manuscrits de Bordeaux,* par M. Delpit ; le *Livre des Bouillons;* les *Registres de la Jurade;* le *Livre des privilèges;* les vingt-quatre volumes in-4° de la *Société des Archives historiques de la Gironde ;* la belle édition de *Montaigne* de MM. Dezeimeris et Barckhausen; l'*Histoire du Parlement de Bordeaux,* par M. Boscheron des Portes; celle du *Collège de Guyenne,* par M. Gaullieur, et les Monographies pleines d'intérêt : de MM. Cirot des la Ville sur les *Origines chrétiennes bordelaises* et l'*Eglise Saint-Seurin ;* Aurélien Vivie sur la *Terreur à Bordeaux,* ouvrage qui manque à Nancy ; Malvezin sur *Montaigne* et les *Juifs à Bordeaux,* etc.

Nous devons citer encore les noms de : MM. Brunet, Brives-Cazes, Labraque-Bordenave, Combes, Gouget, Tamizey de Larroque, Callen, Gaussens, Céleste, Communay, Allain, investigateurs heureux de notre histoire régionale et ceux d'autres laborieux chercheurs : MM. Ducaunnés-Duval, E. Lalanne, Bourciez, Couat, Gust. Labat, M[is] de Castelnau d'Essenault, de Verneilh, M[is] de Puyfferrat, Gébelin, de Brézets, de Chasteigner, Chauliac, Roborel de Climens, Boucherie, etc., dont le mérite est assez attesté par la par-

ticipation de plusieurs d'entr'eux aux travaux de la *Commission des Archives Municipales* ainsi qu'à la publication des douze volumes remarquables que la *Société des Bibliophiles de Guienne* a fait paraître depuis 1868 et par leurs contributions nombreuses aux *Actes* de l'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts* de notre ville comme aux mémoires de nos Sociétés savantes.

Et je ne puis oublier de noter, devant vous, les *Bulletins* de votre *Société Archéologique* qui renferment déjà tant de dessins, de reproductions d'antiques et de travaux dus : soit à MM. Sansas, Farine, Delfortrie et Gassies, dont la mort nous a séparés ; soit à MM. Drouyn, Dezeimeris, Ch. Robert, Delpit, Jullian, ardents promoteurs du mouvement artistique ou archéologique qui anime notre Gironde, entraînant avec eux : MM. Azam, Sourget, Bonie, Gaullieur, Brochon, Braquehaye, Piganeau, Daleau, abbé Corbin, de Mensignac, Baudrimont, de Faucon, Grellet-Balguerie, Feret, Meynieu, Maufras, Benoist, Dulignon-Desgranges, Augier, Combes, Domengine, Dagrand, Jabouin, Amtmann, Labet, Cantellauve, Saunier, Girault, Pradelles, Collignon, Courau, Moulinié, Cambonie, Gervais, Millet, Dubalen, Lalesque, Dumeyniou, Labbé, Tapiau, Bonnore, Pouverreau, Ponassé, Costes, Pomade, Anthoune, etc., qui ont été, ou sont encore, leurs associés actifs.

Notre Guienne, notre Gironde, peuvent donc lutter sans crainte avec la Lorraine sur le terrain historique, artistique et archéologique. Et qu'on le sache bien, toutes ces publications ont bien plus qu'une valeur typographique, d'érudition ou de curiosité. Elles constituent des richesses d'autant plus réelles qu'elles peuvent être considérées, désormais, comme à l'abri de toute destruction par le nombre des tirages de ces beaux livres et par leur distribution dans tous les grands centres scientifiques des Deux-Mondes. On l'a bien vite compris à Nancy quand l'incendie de 1871, reproduisant celui de Bordeaux en 1862, eut anéanti, en une seule nuit, toutes les pièces originales patiemment réunies et heureusement imprimées dans les volumes publiés.

Il nous manque cependant quelque chose qui paraît être la caractéristique de l'esprit lorrain. C'est l'organisation, la spécialisation (je ne sais si le mot est entré dans notre langue) de ce que nous possédons, de ce qui est particulier à notre pays.

A Nancy, le Musée Archéologique est entièrement réservé à l'histoire locale. Il est naturellement placé sous la haute protection et surveillance de la Ville et de sa Municipalité, propriétaires du Palais Ducal, mais il est confié, comme direction, à la Société qui y tient ses séances; qui, par ses efforts dévoués, et souvent bien désintéressés, a largement contribué à l'enrichir et qui a su, en quelques années, en faire renaître (pour ainsi dire) les collections détruites par le désastre de l'année terrible 1871.

Ce Musée est exclusivement affecté à la région; placé sous la garde de conservateurs pris dans le sein de la Société, complètement assuré, par conséquent, de voir se perpétuer les conditions de collection, d'ordre et de développement que les efforts individuels des hommes les plus dévoués, ne peuvent maintenir, tout au plus, que pendant la période active de leur vie et pour la classe de leurs connaissances personnelles. Et c'est là le secret et les effets certains de ces directions traditionnelles qui rendaient les anciennes Sociétés ou Académies de province si riches, si prospères, si utiles, si renommées, tandis que beaucoup de celles qui ont voulu reprendre de nos jours la même tâche n'ont qu'une existence difficile et une bien moindre influence.

Cette considération m'a vivement frappé à Nancy, et doit être, plus que jamais, l'objectif de tous ceux qui, comme vous, Messieurs, se sont voués à l'étude de l'histoire ou des monuments de ce passé dont l'examen comporte des enseignements si précieux pour le présent et l'avenir.

Elle me paraît devoir même s'imposer, désormais, à l'esprit de tous les chercheurs, de tous ceux qui s'adonnent aux sciences, comme aux Administrations supérieures et loca-

les de France. Je vais essayer d'en faire ressortir les côtés pratiques dans la seconde partie de ce travail.

II

Il faut remarquer, en effet, que le développement extraordinaire des connaissances acquises dans notre siècle, dont la part sera si grande dans l'histoire générale du monde, a eu pour conséquence inévitable un accroissement énorme de collections de tout genre et de tout caractère.

Les salles restreintes où l'on réunissait, il y a seulement 50 ans, ce qu'on désignait communément alors sous le nom adopté de *curiosités,* sont devenues des hôtels, des musées, dont tous les appartements, dont tous les recoins, regorgent d'objets.

Ce que l'on nommait autrefois des *cabinets d'amateurs* a pris, en même temps, des proportions tellement étendues que les collectionneurs eux-mêmes (de plus en plus multipliés aussi) ont été forcés bien vite de limiter leurs recherches et de devenir des spécialistes d'objets d'art, de livres, d'armes, d'ethnographie, de préhistorique, etc. Or ce mouvement doit prendre, dans un bref délai, des développements considérables parce que les travaux et les découvertes augmentent chaque jour, de manière à déjouer toute prévision ordinaire.

L'histoire naturelle, par exemple, a fait plus de progrès, de notre temps, que dans plusieurs siècles précédents. Les continents ont été fouillés avec une persévérance extrême et les profondeurs de la mer ont même été l'objet d'investigations et de missions qui ont eu, pour période initiale (il n'est que juste de le rappeler), les efforts de quelques pionniers girondins (1) encouragés par l'*Acadé-*

(1) C'est, en effet, à Pauillac, par les soins et aux frais de MM. de Folin, Périer et Berchon, qu'a été fondée la première publication sur les *Fonds de la mer,* en 1867.

mie de Bordeaux qui les nomma, pour cela, ses correspondants.

Dès lors, les Musées les plus grands des villes ne se sont plus trouvés assez vastes. Tout s'est entassé sur des étagères, dans des greniers et même dans des caves où un persévérant chercheur de notre pays, M. Testut, parvenait à découvrir ces jours derniers au Muséum de Paris, et grâces au bienveillant appui de MM. de Quatrefages et Hamy, des spécimens uniques et curieux oubliés depuis Cuvier (1). Et il est résulté, il résulte nécessairement de ces entassements d'objets souvent disparates, auxquels on n'ose pourtant refuser un abri, des difficultés sans nombre, quelquefois même des impossibilités pour les recherches ou pour les études.

Presque seules, la Peinture et la Sculpture, sœurs brillantes et parlant aux sens de la généralité des hommes, ont eu, ainsi que les livres, *ces amis discrets et toujours fidèles,* des palais particuliers. Il faut qu'il en soit ainsi pour les autres collections du passé, du présent et de l'avenir.

Nos Musées ne doivent plus être des labyrinthes de salles où les conservateurs les plus capables, les plus savants, les plus intelligents, sont obligés eux-mêmes de repousser des acquisitions nouvelles ou de se mettre l'esprit à la torture pour en caser quelques-unes dans un voisinage souvent singulier.

Laissant aux Facultés, sources de sciences spéciales, déterminées, leurs collections et leurs préparations d'étude, il faut qu'un monument particulier soit exclusivement réservé à l'histoire générale de ce qu'on appelait jadis les trois règnes de la nature. Le champ est assez vaste pour exiger un emplacement proportionnel.

L'Anthropologie et la Préhistoire doivent être isolées

---

(2) Dissection d'un Boschiman apporté à Cuvier, en 1829, par Delalande.

avec l'Ethnographie; sciences à vastes horizons; justement en faveur à notre époque et qui n'ont encore été pourtant explorées, jusqu'à présent, qu'à l'état de réunion d'objets sans ordre sérieusement scientifique.

Ces collections doivent figurer désormais à tout autre titre que celui d'entrées de salles, ou d'ornements des murs, à la façon de ces crocodiles, serpents et monstres qui garnissaient et garnissent encore les voûtes ou planchers supérieurs de quelques officines pharmaceutiques, même à Bordeaux.

Il leur faut aussi de l'espace, car les recherches qui ont trait à l'homme doivent occuper un emplacement en rapport avec l'importance exceptionnelle de notre situation dans la hiérarchie des Êtres.

Et j'insiste d'autant plus sur cette idée qu'il faut vraiment se hâter, si l'on veut conserver les derniers témoins *authentiques* des Sociétés qui tendent à disparaître au contact de notre civilisation européenne, sous l'influence du nivellement que notre conflit produit dans les conditions ethniques particulières des peuples que nous déclarons primitifs ou arriérés.

Je l'ai écrit, il y a déjà bien des années (1861), et je le redisais encore dernièrement dans un discours de réception à l'Académie Bordelaise, tout disparaît avec une rapidité étonnante chez ces peuples restés en retard de plusieurs siècles dans la marche générale de notre monde.

Je l'ai constaté jadis, et à plusieurs reprises (1848, 1854, 1864), dans cette Amérique du Nord où l'on cherchera bientôt un descendant de ces Hurons et Iroquois qui furent nos ennemis ou nos auxiliaires dévoués, quand nous possédions ces territoires où l'on parle encore notre langue.

Je l'ai vérifié, en Océanie (1851-1853), où l'action léthifère de la race anglo-saxonne a été cependant moins active depuis 100 ans qu'aux Etats-Unis. Et les derniers récits des Stanley et des de Brazza ont constaté le même fait

pour le monde noir de l'Afrique demeuré si longtemps presque inaccessible.

Il faut donc rassembler avec soin les preuves d'un état social que nos instruments de guerre, nos modes, nos outils de travail, nos superfluités même, vont modifier et modifient d'une manière radicale; car, sans cela, tout serait perdu sans retour pour l'étude de ces civilisations qui n'ont pas pour représentants et attestations durables les monuments, les inscriptions, les monnaies, les traditions qui, d'ailleurs, nous donnent tant de peine pour l'interprétation et la connaissance exacte de l'histoire des peuples qui ont laissé une plus large trace dans les Annales de l'humanité.

D'autre part, l'Industrie et ses merveilleux perfectionnements modernes demandent des conservatoires particuliers, et il n'en est pas de plus utiles, de plus nécessaires, si nous voulons maintenir notre rang parmi les nations les plus avancées en civilisation; si nous voulons garder notre supériorité, jadis incontestée, dans l'invention et la production qui, seules, peuvent assurer la prospérité d'un grand peuple.

La Géographie a, de son côté, avec le Commerce, des droits d'autant plus incontestables que les aspirations d'expansion coloniale hantent l'esprit de toutes les nations européennes et que ce mouvement est de nature à briser toutes les entraves qu'une fausse appréciation des faits ou les préoccupations étroites et inconscientes de quelques politiques mal avisés voudraient lui opposer. Il y a trop de conquêtes utiles à faire dans cette voie. Nos vieilles Sociétés doivent chercher des horizons nouveaux et créer, même chez les peuples qui nous sont inférieurs, des besoins sans lesquels nos forces de production seraient stériles. C'est absolument, ici, la lutte pour notre existence.

Mais, sans chercher à gravir d'aussi hautes cîmes et sans vouloir même parler de cette immense Université (le

mot n'est pas exagéré) que nos ennemis héréditaires ont élevée à Strasbourg, grande et belle voisine de Nancy qui ne peut plus arborer le drapeau français, je prends l'exemple du Musée lorrain pour soutenir hautement la thèse qu'à tous les Musées d'ensemble, indispensables pour l'étude ou pour l'agrément des yeux, doit s'ajouter, dans toute ville devenue le centre d'un mouvement intellectuel considérable comme Bordeaux, un Musée purement régional et consacré chez nous à cette Guienne dont la vieille cité des Bituriges Vivisques est restée la capitale. C'est une création nécessaire, dont le temps est venu, dont l'utilité a été souvent proclamée et qui serait promptement réalisée (nous en sommes convaincu) par une sélection opérée dans les collections existantes, par des souscriptions, des dons généreux, et par l'appui, justement mérité, du Gouvernement et de la Municipalité bordelaise.

Je sais bien que certains critiques, peu entendus des choses réelles de *notre cru,* ont souvent avancé que notre *Burdigala,* ses habitants et, naturellement, ses Ediles avaient fait preuve, à toutes les époques, de tout autres tendances que celles de l'amour de la science et des Arts.

Mais j'entendais avancer également à Nancy (et je l'ai lu plusieurs fois) que le tempérament lorrain, essentiellement militaire et industriel, ou précis et pratique, était réfractaire à d'autres aspirations. Et pourtant il n'est peut-être pas une ville de France qui ait, à un plus haut degré que la capitale de la Lorraine, le goût et le culte des belles choses et, surtout, le soin de leur conservation éclairée. Il suffit de visiter ses monuments civils et militaires, ses églises, ses places, ses promenades pour en être frappé.

On a même tenté (par une contradiction qu'il n'est pas rare de rencontrer en pareille matière) d'expliquer cette tendance artistique incontestable, et que pourraient affirmer le rappel des grands noms de Callot, de Claude Gellée ou Lorrain, des Ligier-Richier, Jean Lamour, etc.,

chez les anciens; de Grandville, Isabey, Ivon, etc., parmi les modernes, par l'autonomie prolongée de cette province, l'un des derniers joyaux acquis à notre France et qu'il est profondément douloureux de voir, maintenant, si rapprochée de ces limites qui ne sont plus celles que la nature avait manifestement tracées de ce côté de nos frontières.

Mais cette autonomie a subi, d'après l'histoire, des vicissitudes certainement aussi fréquentes, sinon plus grandes, que celle de notre Guienne. La Lorraine a toujours été le grand chemin, l'une des premières étapes de ces invasions barbares dont notre siècle a vu se reproduire déjà deux fois les désastres. Et si notre caractère girondin ne nous porte pas à couvrir comme là-bas nos places de statues, qui pourrait ne pas reconnaître que le dévouement aux plus nobles désirs de l'esprit a compté, de tout temps, chez nous, des représentants glorieux.

Sans remonter aux premiers âges, à cet Ausone, plein d'enthousiasme pour son pays, le nôtre, n'est-ce pas Jean-Jacques-Bel qui léguait son hôtel, ses collections et ses livres à cette Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, l'aînée de 38 ans, de celle de Stanislas, 1712-1750?

N'est-ce pas le financier Beaujon qui faisait don à Bordeaux de 6,000 volumes splendidement reliés et marqués de ces armes dont on avait oublié le titulaire, mais qu'un de nos érudits académiciens, M. Céleste, a su reconnaître en rappelant les titres du donateur à la gratitude des Bordelais ?

N'est-ce pas le duc de Richelieu qui a consacré sa dotation nationale, si bien méritée, à un asile pour toutes les souffrances : l'Hôpital Saint-André, cet *hospice de l'humanité* que les odieuses confiscations de Lacombe, sous la Terreur, s'élevant en apparence, pour ce but, à plus d'un million, n'avaient sans doute pas servi à édifier ?

Et c'est... à Odessa que s'élève la statue du 1[er] libérateur de notre territoire, tandis que Thiers à la sienne à Nancy.

Ne devons-nous pas à Fieffé de Liévreville les bâtiments de l'Ecole de Droit, l'hôtel de la rue des Trois-Conils, où la Municipalité veut, dit-on, donner asile aux Sociétés savantes de la région, et ce grand monument de la rue Saint-Sernin considéré d'abord comme un luxe exagéré et qui est devenu, en si peu d'années, absolument nécessaire, indispensable même, car, seul, il peut fournir actuellement des salles assez spacieuses pour ces réunions, ces Conférences, ces Comices, ces Congrès, qui voient augmenter tous les jours le nombre et la valeur de leurs adhérents ?

Rappellerai-je les noms du maréchal duc de la Force, du prince de Beauveau, du marquis de La Grange, des médecins Campagne et Cardoze, du président Barbot, des Chénault, Journu-Auber, Doucet, Blanchard-Latour et de tant d'autres fondant des prix à l'Académie de Bordeaux ou léguant à cette compagnie, ou à leur ville de naissance ou de choix, des statues, des bibliothèques, des manuscrits, des herbiers et des collections d'histoire naturelle ?

Et quelle meilleure preuve pourrais-je vous donner, Messieurs, en vous citant l'exemple tout récent de ce négociant, plusieurs fois millionnaire, que ses contemporains, que ses amis les plus intimes, ne soupçonnaient guère (l'histoire doit être vraie) d'un grand amour pour tout ce qui n'était pas le commerce et qui a minutieusement stipulé dans son testament qu'une notable portion de sa grande succession serait précisément réservée pour la restauration des monuments et pour l'entretien des jardins et promenades de sa ville natale, Cognac, et de sa ville d'adoption, Bordeaux.

La Municipalité de notre cité a été, de son côté, toujours favorable et généreuse pour les Sciences et pour les Arts. Elle a soutenu plusieurs jeunes hommes devenus de grands maîtres. Ses Ecoles, ses Facultés de Droit, de Médecine, des Sciences et des Lettres ont été pourvues d'édifices en

rapport avec leur importance. Nos vieux monuments sont conservés et successivement restaurés avec intelligence, et il n'est pas jusqu'aux sociétés musicales qui n'aient reçu et ne reçoivent de notre cité des subventions considérables. Il suffit de lire les articles de son budget pour le constater.

En résumé, il n'y a donc qu'à persévérer, à Bordeaux, dans les errements nettement accusés, surtout depuis quelques années, mais il faut aussi songer à organiser en groupes distincts les diverses collections existantes qui toutes manquent d'ailleurs d'espace. C'est une préoccupation qui doit être sans cesse présente à l'esprit actif, prévoyant et pratique du Magistrat dont l'administration pleine d'initiative a déjà réalisé tant de progrès dans les grandes œuvres et l'hygiène de Bordeaux et nous ne doutons pas, un seul instant, que la création d'un Musée purement girondin rencontrera, chez M. Daney, comme chez ses coopérateurs dévoués, l'adhésion la plus complète.

Vienne l'adoption de cette idée, si naturelle et si bien réalisée à Nancy (comme d'ailleurs à Nantes et dans les mêmes conditions) et les dons afflueront. Vous ne serez plus obligés, Messieurs, comme l'a dit l'un de vos plus éminents présidents, M. Dezeimeris, de simplement remercier ceux qui vous ont offert ou vous offrent des objets que vous ne pouvez recevoir, faute de place, ou qui disparaissent ignorés dans des collections consacrées à d'autres sujets d'étude.

Le local sera facilement trouvé, soit par quelque donation libérale, soit par souscription, soit en utilisant quelque monument restauré, soit en ayant recours aux ressources annuelles du legs Camille Godard. Et je ne dois pas omettre ce fait que la Société Archéologique Lorraine a débuté dans l'arrière-boutique d'un marbrier, nommé Miller, et louée par son président actuel, M. Lepage, avant d'être constituée directrice du Musée et d'être logée au Palais Ducal.

Espérons donc dans l'avenir. Travaillons à en hâter l'arrivée. Quand l'heure aura sonné, la Municipalité Bordelaise, qui compte, dans son sein, un si grand nombre d'hommes capables, de penseurs, d'écrivains et d'individualités dévouées à la gloire locale, sera sûre d'avoir en vous, comme la ville de Nancy dans les archéologues lorrains, des aides zélés et fidèles.

14 janvier 1887.

III

Ces lignes étaient écrites et lues quand une délibération du Conseil municipal de Bordeaux et le vote de 98,510 fr. pour l'établissement du Musée lapidaire girondin dans les bâtiments de l'ancienne Manutention sont venus prouver combien la pensée de classer méthodiquement les collections éparses d'une ville était de celles qui doivent séduire tous les esprits imbus de l'idée moderne du progrès.

Il suffit de lire le remarquable rapport de M. Barckhausen sur la réunion, sous un seul toit, des monuments figurés de l'Antiquité, de l'Epoque gallo-romaine, du Moyen-Age et de la Renaissance, que possède Bordeaux, pour apprécier les avantages d'une pareille mesure qui sauvera d'une destruction inévitable les témoins vénérables à l'aide desquelles l'un de nos érudits collègues, M. Jullian, a pu reconstituer l'histoire des premiers âges de notre cité dans son ouvrage sur les *Inscriptions romaines de Bordeaux* (1).

Je ne sais si les archéologues bordelais « du XXIXe siècle » vanteront un jour le Conseil municipal de 1887 aux édiles » malavisés qui laisseront perdre dans quelques coins obs- » curs et humides les derniers vestiges des monuments » que notre époque est si fière d'avoir édifiés » (2).

(1) 1887, in-4°, Gounouilhou : Archives municipales.

(2) Rapport de M. Barckhausen, *in fine*.

Ce que nous pouvons affirmer au savant et spirituel Professeur de notre Faculté de Droit (nous qui serons, alors, fossilisés ou complètement disparus) c'est que l'administration municipale actuelle et ses interprètes autorisés : MM. Couat, adjoint à l'Instruction publique, et le rapporteur Barckhausen, ont bien mérité de la ville, de la science et de l'archéologie contemporaine.

Je crois donc être l'interprète de la Société tout entière, en vous proposant, de plein accord avec notre vice-président, M. le conseiller Bonie, et notre assesseur M. Braquehaye, d'exprimer à M. le maire Dancy et au Conseil qu'il préside, l'intérêt que nous ne pouvons pas manquer de prendre à un grand acte, désiré depuis de longues séries d'années (spécialement par l'intendant de Guienne, Dupré; de Saint-Maur, le 23 janvier 1781); que M. Dezeimeris (1) demandait à la Municipalité et au nom de votre Société, en 1883, et dont la mémoire sera conservée d'une manière plus certaine que pour les œuvres de l'Antiquité, grâce à l'immortelle invention de Gutemberg (2).

11 février 1887.

Dr BERCHON.

(1) Lettre au Maire de Bordeaux, 12 mars 1883. *Mémoires de la Société Archéologique de Bordeaux*, t. VIII, p. 153.

(2) La Société a voté, à l'unanimité, cette proposition et chargé son secrétaire général d'en transmettre les termes à M. le Maire de Bordeaux.



EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr. une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Composition du Bureau en 1886.. v

Comptes-rendus des séances de 1886.. vii

Histoire d'une inscription ; par M. Camille JULLIAN.. 1

L'Archéologie au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences tenu à Nancy en août 1886 et *De l'organisation des Musées en Province* ; par M. le Dr BERCHON, secrétaire général.. 17

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. FERET et FILS, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

11,346

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOME XI — IIe FASCICULE



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1888

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

Les fascicules en retard des années 1885 et 1886, t. X et XI, sont, simultanément, à l'impression.

MONUMENTS RELATIFS AU CULTE D'ESCULAPE A BORDEAUX

Par Ch. BRAQUEHAYE

AVEC DISSERTATION DE L'ABBÉ VENUTI

sur un bas-relief de la ville de Bordeaux.

I

LE PUITS DES DOUZE APOTRES OU PUITS DES MINIMES

L'abbé Venuti, archéologue distingué du siècle dernier, a conservé par le dessin et par une savante dissertation (1) le souvenir d'un monument romain des plus curieux, connu à Bordeaux sous le nom de *puits des douze apôtres* ou puits des Minimes.

Cette intéressante sculpture était composée par une suite de douze figures s'enlevant en relief sur la panse d'un vase de pierre dure de 1m20 de diamètre, 0m60 de hauteur et 0m15 d'épaisseur.

(1) Le manuscrit, conservé dans la Bibliothèque Municipale, fait partie de la collection des papiers de M. de la Montaigne, signalée par M. Jullian dans les *Mémoires de la Société Archéologique*, t. VIII., p. 193.

Cette cuve, dont on avait enlevé le fond, avait servi de margelle à un puits public qu'on voyait encore en 1755 au milieu du carrefour formé par les rues du Hâ et des Minimes, aujourd'hui rue du Palais-de-Justice, c'est-à-dire devant les entrées des deux couvents qui existaient alors à droite et à gauche de cette dernière rue : couvent des Minimettes à l'est, et couvent des Minimes à l'ouest.

Le puits public dont il est question était l'un des plus anciens de Bordeaux. La rue du Palais-de-Justice, ancienne rue des Minimes, avait porté depuis 1400 jusqu'à la construction du couvent en 1608, les noms de rue du *Puis-viel-du-Far*, rua deu *Putz-Belh-deu-Far*, rue du *Puits-Vieux-du-Hâ*, et dès 1370, elle était désignée rue du *Puy-Crabey* ou de *Puy-Crabre*. Ce puits existait donc, dès le XIVe siècle, en face de la rue de l'*Estelle*, nommée plus tard rue du Far, puis rue du Hâ (1).

Le plan de la ville de Bordeaux, gravé par Lattré en 1755, semble indiquer l'emplacement de ce puits dans l'axe de la rue du Hâ (2). Une petite place, ménagée devant l'entrée du couvent des Minimes, l'isolait de toutes parts.

Venuti lut son manuscrit à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, le 18 avril 1744 (3). Cette communication prouve que le puits et sa margelle existaient à cette époque, car le titre de la deuxième page est ainsi conçu : « Dissertation sur un ancien bas-relief *qu'on voit* dans la ville de Bourdeaux ». Comme nous l'avons dit, le plan de Lattré, daté de 1755, semble indi-

---

(1) La porte du Far ou porte du Hâ, la rue du Far ou rue du Hâ, ont pris leurs noms, comme le château, du quartier du Far ou du Hâ. (Voir Baurein, t. IV, p. 192). Bernadau affirme que l'ancien nom de Far s'est changé en celui de Hâ, parce que dans le patois Gascon on emploie indifféremment la lettre H pour la lettre F (Bernadau, *le Viographe bordelais*, 1844, p. 292). — *Archives mun. de Bordeaux*, *Bordeaux vers 1450*, L. Drouyn.

(2) A l'alignement de la muraille de clôture de la prison départementale actuelle, bâtie en 1842.

(3) Ce manuscrit a dû être égaré ou n'a pas été connu du libraire qui a publié les œuvres de Venuti, car cette dissertation qui n'est pas la moins importante, due à cet érudit archéologue, n'a pas été publiée.

quer encore la place que le puits occupait; mais une annotation, inscrite sur la première page du manuscrit de Venuti, laisse à penser que le monument décrit avait été, sinon détruit, au moins déplacé peu d'années plus tard. Cette note porte : « Cette dissertation regarde l'ancien puits » *qui était* à Bordeaux dans la rue des Minimes et qu'on » appelait vulgairement le *puits des douze apôtres* (1) ».

Le puits a donc été détruit après 1755, date du plan de Lattré, et avant 1783, date de la mort de M. de la Montaigne. Aucun reste du bas-relief n'existe aujourd'hui; on n'en conserverait aucun souvenir sans la dissertation et le dessin qu'on doit au savant abbé italien qui terminait sa consciencieuse étude en priant l'Académie « de préserver cet » ancien monument de la patrie de la destruction totale » dont il était menacé ».

Cependant nous croyons que c'est bien ce bas-relief qui est indiqué en ces termes, dans la note écrite par le secrétaire de M. Barbot, président de l'Académie de Bordeaux, note extraite des papiers de M. de la Montaigne, et publiée par M. Jullian dans les *Mém. de la Soc. Archéol.*, t. VIII, p. 193 et 194 :

« Le 10 du mois de décembre 1743, je fus avec M. de Baritauls chez les héritiers de M. Florimond de raymond... ».

« En terre parmis des ordures et du bois à brûler, nous » vîmes un grand morceau de pierre de figure parfaite- » ment ronde, de deux pieds de hauteur, tout à l'entour » sculpté en bas-relief avec des figures en pied fort endom- » magées par le temps. La Pièce est antique et remarqua- » ble, il faut la dessigner avec Loisir, elle pourrait avoir » servi pour un bain, car il y a un trou pour Ecouler leau. » Cela confirme mon jdée des Thermes de Bordeaux ».

Nous croyons donc que le bas-relief, dont le texte de Venuti va nous donner la description, existait encore

---

(1) Elle est de la main de M. de la Montaigne, secrétaire de l'Académie de 1740 à 1783, elle n'est donc pas postérieure à 1783.

le 10 décembre 1743, dans le jardin de l'hôtel Florimond de Raymond, c'est-à-dire dans le jardin du Rectorat actuel, et que Lattré n'a indiqué sur le plan de Bordeaux en 1755 que le puits où cette margelle avait été placée.

Les seules indications, rappelant le *puits des douze apôtres,* que nous ayons trouvées, sont les suivantes : « Il y eut, en ce temps là (18 juillet 1604), un mémorable duel » derrière le chasteau du Hâ, entre le baron de Merville, » gouverneur dudict chasteau, et le capitaine Jean, » parant du mareschal d'Ornano. Le capitaine Jean perdit » la vie sur la plasse, e le baron, blessé un peu, eschapa à » la colère du mareschal, lieutenant pour le Roy, en » Guienne. A cause de cela, le chasteau du Hà fut desmoli, » à la poursuite du mareschal, pour adoucir sa douleur, » e sacrifia cette desmolition sur la tumbe de l'occis : mal » à propos, puisque despuits le mareschal de Roquelaure, » qui lui succedat, tascha de le rebatir. Le couvent des » Minimes est, peu d'années après (1), basti de la ruine » de ce chasteau (2) ».

Or, on trouva à plusieurs reprises des débris de monuments romains dans les fouilles faites rue Rohan, place Rohan, rue du Palais de Justice (ancienne rue des Minimes), rue Cabirol (ancienne rue des Minimettes), rue Pèlegrin, rue des Palanques, rue du Hà, sur les bords du Peugue, etc. Mais on fit des découvertes bien plus importantes dans les démolitions du fort du Hà lui-même ainsi que l'ont constaté Darnal, Baurein, Jouannet, Sansas (3), Mis de Puifferrat et nous-même en février 1877.

Voici ce que Darnal écrit au sujet des démolitions du fort du Hâ, en 1604 : « lequel, dit-il, suivant l'in» tention de Sa Majesté, fut mis au pouvoir dudit

---

(1) Ce couvent fut bâti en 1608.

(2) Jean de Gaufreteau, *Chronique bordeloise,* Ch. Lefebvre, 1878, t. II, p. 10.

(3) Dans les notes manuscrites que P. Sansas nous a laissées, on trouve d'intéressants détails sur les résultats de fouilles faites en 1867; MM. Delfortrie et C. de Mensignac ont publié quelques documents relatifs à de semblables découvertes. Nous reviendrons plus loin sur les sujets les plus intéressants.

» sieur Mareschal, qui fit procéder à sa desmolition, » ayant appelé grande quantité d'ouvriers, massons, pier- » riers, ingénieurs, et autres, et fit jouer mines et sapes, » et y eut fort grande peine à pouvoir terrasser les dites » murailles, tant elles estoient espèces, et bien cimentées. » Il se trouva parmy les bastimens des grandes colomnes » rondes, quy avoient servy ailleurs, et disoyent aucuns, » que c'estoit d'un ancien bastiment, qui estoit hors la » ville, et près des murailles, qu'on appeloit au Mont » Judaic, où il y a encore des vieilles masures à l'endroit, » où furent trouvées les statues de Drusus et de Massalline; » où il y avoit des estuves du temps des Romains ; et où » fut trouvé des places carrelées de petits carreaux, » comme des dés à la mosaïque de marbre blanc et » noir » (1).

Il n'est donc pas impossible qu'on ait trouvé, lors des démolitions commandées par d'Ornano en 1604, le vase décrit par Venuti, et qu'on l'ait posé sur le *Puits-Vieux-du-Hâ* lorsqu'on répara en 1618 « la bresche du chasteau du Hâ » (2).

Ce qui est certain, c'est que ce puits existait en 1634, car Gaufreteau dit qu'en cette année : « Ung jeune marchand » grossier (3) de la paroisse de Saincte-Columbe ou Sainct- » Michel... marié avec une jeune, honneste et belle fille » ayant desbauché une femme mariée, au desceu du mary » en la ville de Marseille... au lieu de la bien loger et de » la tenir splendidement, ainsin qu'il avait promis, l'ayant » logée chez une pauvre, abjecte et misérable femme, » devant les Minimes... soubs nom et tistre de p... ; cela » ayant mis au désespoir cette créature qui se voyait trom- » pée et deceue... faict qu'un soir elle va se jeter dans ce

---

(1) Darnal, Jean, *Chronique Bourdeloise. Supplément des Chroniques de la noble ville et cité de Bourdeaux*. Bourdeaux, J. Mongiron Millanges, 1666, p. 120.

(2) *Archives départementales de la Gironde. Notaires* série E, *Minutes de Maucler*, 1618, janv. 27. Achat de pierres « *ribot* », par Nicolas Carlier, « m[tre] sculp- » teur, de la présente ville... pour réparer la bresche du chasteau du Hâ ».

(3) Ou qui vend en gros.

» puits qui est au-devant des Minimes, en intention d'y » estre noyée (1) ». Le puits des Minimes existait donc en 1634, date à laquelle Gaufreteau inscrit l'anecdote précédente.

Nous reviendrons plus loin sur les découvertes de débris romains, faites sur les bords de la Devèze, en 1594 et en 1782; dans les murailles du château du Hâ, en 1604, en 1676, en 17··, en 1842 et en février 1877.

Quoi qu'il en soit de la provenance et de la destinée du bas-relief que Venuti a décrit, la dissertation que cet érudit avait lue à l'Académie de Bordeaux offre trop d'intérêt pour n'être pas publiée. Nous devons remercier M. Jullian de nous l'avoir indiquée et de nous avoir guidé de ses conseils.

En 1844, Bernadau signalait à l'attention des savants la description et le monument lui-même. « En face du » couvent des Minimettes, dit-il, on voyait au milieu de la » rue, un puits public appelé le *puits des treize apôtres* (*sic*) » parce qu'autour de sa margelle régnait un large bas-relief » représentant treize (*sic*) personnes assez bien sculptées » en demi-bosse et debout dans diverses attitudes. Ce bas- » relief est le sujet d'une *Dissertation* lue dans une séance » de l'Académie des sciences de Bordeaux, en 1744, par » l'abbé *Venuti*. Montesquieu avait attiré ce savant italien » dans cette ville pour en composer l'histoire. En attendant » l'issue des négociations qui furent entamées à ce sujet » avec les jurats, Venuti s'occupa de diverses recherches » sur les monuments de Bordeaux, et en fit part à l'Aca- » démie. Les plus importantes de ces recherches ont été » publiées en 1754. Elles prouvent que leur auteur était » capable de mener à bien l'entreprise dont il offrait de se » charger. Quoi qu'il en soit, le projet de l'histoire de cette » ville échoua, comme tant d'autres qui ont été proposées » depuis » (2).

(1) J. de Gaufreteau, *Chron. bord.*, *loc. cit.*, t. II, p. 191.

(2) Bernadau, le *Viographe bordelais*, Bordeaux, Gazay et Cie, 1844, p. 289.

Le manuscrit de Venuti est encore cité dans le grand ouvrage de Jacques Leblong (1). On lit dans l'*Histoire civile de la France,* liv. IV, Histoire de Guienne et Gascogne, f° 508 : « — 37529 — M S. — Dissertation sur un bas-» relief (qu'on remarque autour d'un puits dans la rue » des Minimes) de la ville de Bordeaux ; par M. l'abbé » Venuti : 1744, avec figures. (Dans le dépôt de l'Académie » de Bordeaux) ».

Les livres et papiers de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, faisant partie de la Bibliothèque Municipale depuis la Révolution, c'est là que nous avons trouvé ce manuscrit dont nous donnons la copie exacte.

II

DISSERTATION SUR UN BAS-RELIEF DE LA VILLE DE BORDEAUX (1744) (2)

AVEC LA FIGURE DESSINÉE AU CRAYON (3)

Par l'Abbé VENUTI.

18 avril 1744. — *Dissertation sur un ancien bas-relief qu'on voit dans la ville de Bordeaux.*

Parmi plusieurs anciens monuments que j'ay découvert dans la ville de Bordeaux, j'entretiendrai aujourd'hui la Compagnie sur celui qui se voit dans la rue des Minimes, vis-à-vis la porte du couvent des Minimettes. C'est un très

---

(1) *Bibliothèque historique de la France,* par Jacques Leblong, prêtre de l'Oratoire, bibliothécaire de la Maison de Paris, revue, corrigée et considérablement augmentée par M. Févret de Fontête, Paris, 1771.

(2) Une annotation de la main de M. de la Montaigne, secrétaire de l'Académie de 1740 à 1783, est placée en tête de la première page du manuscrit de Venuti, la voici :

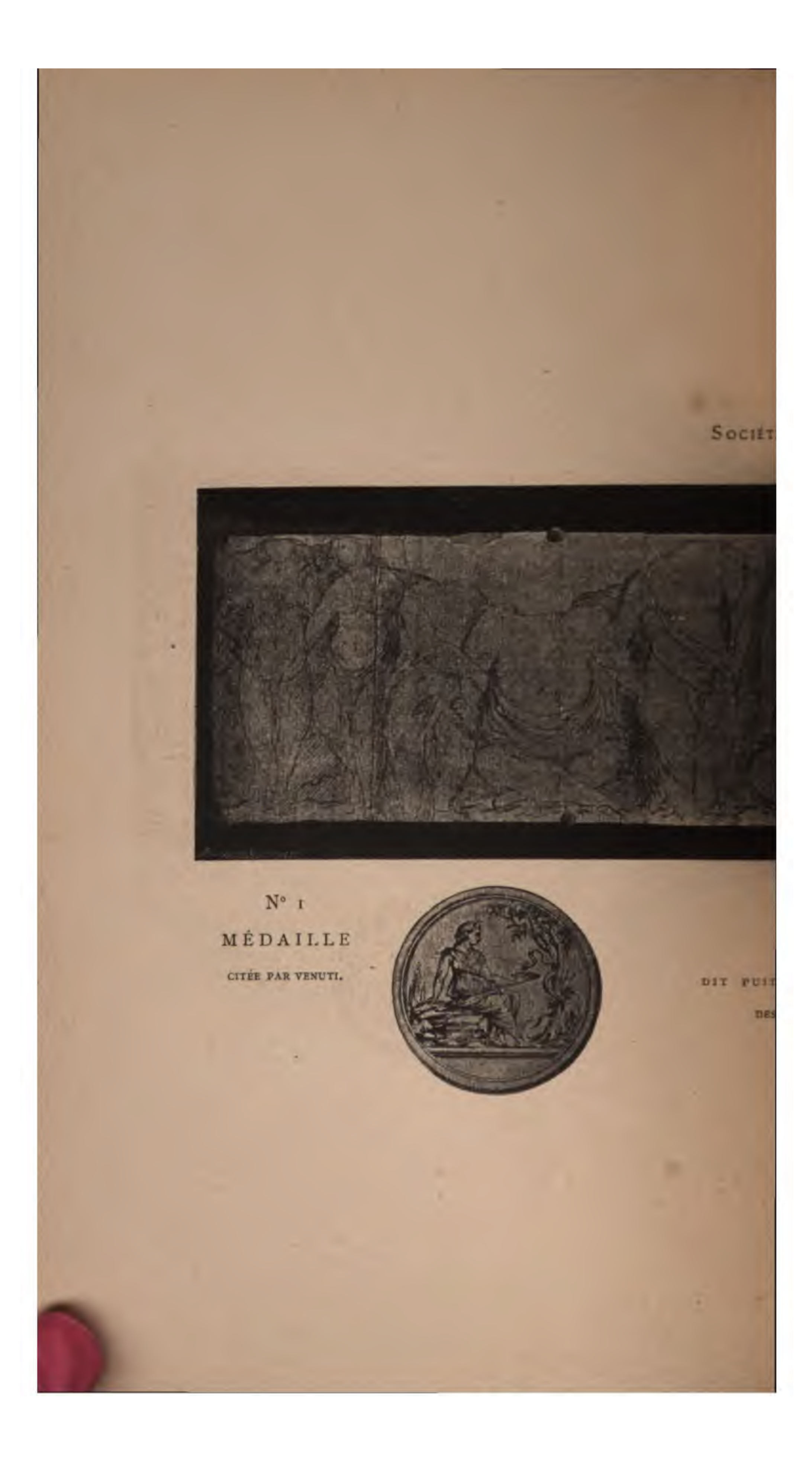
« I. *Cette dissertation regarde l'ancien puits* qui était *à Bordeaux dans la* » *rue des Minimes, et qu'on appelait vulgairement le puits des douze apôtres* ».

(3) Voir planche I.

ancien et grand vase de pierre dure, qui reçoit le poli comme le marbre : il est sculpté tout autour avec des figures en bas-relief. Ce vase, qui est d'une pièce, avoit autrefois un fond, que l'on a coupé pour s'en servir à couronner un puits. C'est ainsi que dans les siècles d'ignorance l'on n'épargnoit point les beaux restes de l'antiquité pour les emploier à toute sorte d'ouvrages. On auroit encore pu se féliciter de ce que notre vase n'a pas subi un sort plus malheureux, si le temps et les hommes l'avoit plus ménagé dans le lieu, où on l'a posé. Mais il ne présente plus à nos yeux que des figures informes, et usées par le frottement de ceux qui vont au puits et des cordes, dont on se sert. A peine peut-on reconnoître les figures dont la plupart ont perdu la tête et les bras. La circonférence du vase est de dix pieds neuf pouces ; et la hauteur d'un pied neuf pouces et trois lignes ; l'épaisseur de la pierre est de cinq pouces.

Les savants qui entreprennent d'expliquer l'antiquité figurée sont sujets à bien des erreurs et à des méprises grossières lorsqu'ils veulent à quelque prix que ce soit ne rien laisser sans explication. Ne voudront-ils jamais convenir de bonne foi que les coutumes et les symboles des anciens ne nous sont pas assez connus pour nous mettre à l'abri de prendre le change? et qu'il y avoit des secrets dans leur religion, et dans leur vie civile que nous ignorerons toujours. Après cette réflexion, j'avoüeray sincèrement, que ce que je vais vous dire sur ce morceau d'antiquité n'est fondé que sur de simples conjectures ; que son explication est d'autant plus difficile que la sculpture en est fort endommagée et presqu'effacée : que l'ouvrage enfin approche si peu de la perfection du dessin, qu'on peut même l'appeler d'un goût rustique et barbare, quoique sans contredit romain. Il paroit avoir été fait du temps des Antonins ; d'autres sculptures de ce temps-là dans ce même goût, semblent devoir nous fixer à cette époque.

Je soupçonne que notre vase a servi pour un bain



Sociét
N° 1
MÉDAILLE
CITÉE PAR VENUTI.
DIT PUIT
DES

Pl. 1

BORDEAUX



TH. AMTMANN, PHOT.

E ANTIQUE

AUX

DES DOUZE APÔTRES.

DE L'ABBÉ VENUTI.



N° 2

MÉDAILLE

CITÉE PAR VENUTI.

domestique (1). On pourroit le ranger dans le nombre de ceux qu'on appelloit Labra, s'il approchoit un peu plus de la figure elliptique, que les Labra devoient avoir (1) ; ainsi je ne voudrois pas m'opposer à celui qui croiroit que ce fut un ex-voto, apporté dans quelque temple d'Esculape, ou de la déesse de la santé par quelque personne riche, qui relevoit d'une grande maladie. Il paroît que les figures qui y sont représentées ne nous éloignent point d'une pareille conjecture.

La figure principale, à laquelle je voudrois rapporter toutes les autres, est une femme assise sur une pierre dans une espèce de grotte. Elle est habillée d'une simple tunique, et par dessus, de cette robe que les Romains appeloient *stola*. A l'entrée de la grotte on voit un arbre, dont je ne détermineray point l'espèce : une grosse couleuvre en entortille la tige, et s'étendant considérablement en dehors avec la tête, elle s'en va manger sur la main de la femme assise. Cette femme ne peut représenter que la déesse *Hygiea* ou *Santé* comme nous verrons cy-après. On voit derrière elle deux autres figures de femmes, dont l'une est assise, et l'autre debout, lesquelles je voudrois nommer *Jaso* et *Panacée*, deux sœurs d'*Hygiea* dont les noms signifient *Médecine universelle* et *Guérison*.

L'homme que nous voyons presque tout nud, assis à terre, les jambes croisées, et tout le corps extrêmement enflé, est sans contredit un malade : deux femmes habillées d'une simple tunique semblent vouloir le relever, en le prenant sous les bras. Celle qui est à gauche tient une corne d'abondance, pour faire connoître qu'elle est une déesse, ou Génie salutaire du malade.

La figure qui suit représente un homme qui prend un

---

(1) Voir A. Rich, *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, Paris, 1873, aux mots *Labrum*, *Balineæ* et *Thermæ*. — Une inscription mentionnant la dédicace d'un *labrum* à la déesse Tutèle se trouve encore aujourd'hui au Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne). M. Jullian la publiera dans le 2e vol. des *Inscriptions Romaines*.

demi-bain dans un *labrum,* vase, comme nous l'avons dit, destiné à un pareil usage. Il tient de la main gauche une bouteille. Il paroit s'entretenir avec une femme qui est debout à sa gauche, habillée d'une simple tunique. Je m'imagine qu'on a voulu représenter ici le même homme malade, dont je vous ay déjà parlé, lequel au moyen de l'usage des bains et des autres remèdes a recouvré sa santé et s'est rétabli dans son état naturel.

Les deux autres figures assises qui suivent sont occupées à égorger un cochon pour faire le sacrifice d'actions de grâces à *Hygiea.*

Il me paroit que le tout ensemble nous amène une explication fort naturelle. C'est un malade de considération, qui, conduit par un bon Génie, et par ses amis, dans une maladie dangereuse, va consulter l'oracle d'Hygiea. L'oracle, ou pour mieux dire, les prêtres de l'oracle qui étoient d'habiles médecins, lui ordonnent des bains et d'autres remèdes, par lesquels ayant recouvré la santé, il fait des sacrifices en reconnaissance de la grâce qu'il a obtenue de cette déesse.

Qu'il me soit à présent permis d'entrer dans un plus grand détail, qui servira d'éclaircissement à ce que j'ay avancé dans l'explication de cet antique.

Tout le monde sait qu'*Hygiea* étoit fille d'Esculape et nièce d'Apollon, dieux de la médecine. Si on veut savoir plus au long sa généalogie on peut consulter là-dessus les mythologistes. On scait aussi qu'on la représentoit ordinairement tenant d'une main un serpent qui va boire dans une coupe qu'elle lui présente de l'autre. Il est rare de voir le serpent séparé de cette déesse, et plus encore de le voir, comme dans notre bas-relief, entortiller un arbre, mais cela n'est pas sans exemple. Nous avons dans l'*Antiquité expliquée* du P. Montfaucon la figure d'une *Hygiea* assise sur des rochers et s'y appuyant d'une main qui présente une coupe à un serpent entortillé à un arbre. (Voir planche I, n° 1).

Dans une monnoye de la ville de Pergame qui étoit pariculièrement dévouée à Esculape (1), on voitun serpent sortant d'un arbre qui est à côté de *Minerva Hygiea ou Salutaire*. Je ne chercherai pas davantage à appuyer mon sentiment. Je crois que ces deux exemples doivent suffire (2).

Comme la santé sans doute est le premier de tous les biens de la vie, et que celui qui la possède, selon Pindare (3), ne doit point envier le sort des dieux, il n'est pas surprenant que l'antiquité en ait fait une déesse, et qu'on l'ait honorée pour l'avoir favorable.

La divinité qu'en firent les Romains était extrêmement respectée. Témoin les temples qu'ils lui batirent, et les médailles où elle est représentée plus souvent qu'Esculape son père, sous le nom de déesse *Salus*. On mit le peuple et la ville de Rome sous sa protection, et avec juste raison, la santé étant l'objet principal d'une ville. C'est ainsi que dans une inscription de Gruter, on appelle cette déesse : *Conservatrice et gardienne de la ville* (4).

Les Gaulois apprirent des Romains le culte d'Hygiea, lorsqu'ils furent entièrement soumis à leur domination. Dans ce qu'on appelle antiquités gauloises, nous ne voyons pas même qu'ils eussent connoissance d'Esculape, son père, qui étoit l'un des plus anciens dieux du paganisme, tirant son origine de la Phénicie.

Pour ce qui est du serpent on scait qu'il a été de tout temps un animal mystérieux chez toutes les nations; qu'il a été réputé d'un augure heureux, et que les bons génies se cachoient volontiers sous sa figure (5). On le donnoit

---

(1) Spanhem : *de U. et P. num. diss. V.*

(2) Voyez, sur Hygie, la *Griechische mythologie* de Preller, 4e édition, publiée par Robert, et la *Rœmische mythologie*, du même Preller, 3e édition, par Jordan.

(3) Μὴ ματοβου θέω νενέαδας.

(4) Page LXVIII, 7. — ΑCΚΗΜΙΩ (*sic*) ΚΑΙ ΥΓΕΙΑ ΣΩΤΗΡΣΙΝ ΙΟΛΙΟΥΧΟΙΣ. *Homère, Iliade*. β. *Virg. Æn.*, 5.

(5) Homère, *Iliade*, 2. — Virg. *Æn.* 5.

particulièrement à Hygiea, parce qu'il représentoit Esculape son père. Personne n'ignore ce que Aurélius Victor rapporte d'Esculape, qu'il fut porté d'Epidaure à Rome sous la figure d'un serpent et qu'ayant délivré cette ville de la contagion on lui éleva un temple dans l'île Tibérine, appelée aujourd'hui l'île de S. Barthélemy (1). Vous vous rappellez aussi sans doute coment cet imposteur, dont Lucien a écrit si agréablement les friponneries, se servit avec (2) tant d'utilité des gros serpents de la ville de Pella en Macédoine (3) pour représenter son Esculape. Le serpent qui est auprès d'Hygiea dans les anciens monuments est nourri et abbreuvé par cette bonne déesse pour faire allusion à ces serpents apprivoisés, qui de temps en temps (4), selon Pausanias, étoient nourris dans les temples d'Esculape, et auxquels les dévots faisoient souvent part de leurs sacrifices. Ceux qui prétendent déchifrer avec plus de subtilité le merveilleux de ces symboles vous diront, d'après Macrobe (5), que les serpents représentent les deux principales planètes : le Soleil et la Lune, dont le mouvement, selon les Egyptiens, est caché sous ces hiéroglipbes : qu'Esculape n'étoit autre chose que l'air, à qui *Hygiea*, c'est-à-dire la Santé, doit son existence. D'autres interprètes de ce genre ajouteront (6) que le serpent est le symbole de la santé; soit parce qu'on le croit fort vigilant et fort prudent; et que les médecins ne sauroient l'être trop, soit parce qu'il se renouvelle tous les ans changeant de peau. Ce privilège du serpent a été fort souhaité par Tibulle, qui reprochoit aux dieux de ne l'avoir point donné aux hommes.

---

(1) L'an avant J.-C. 350. Voyez Pline, Liv. XXIX, ch. 4; Plutarque, Quest. R. 94, *festus*.

(2) *In pseudomante.*

(3) Les femmes de cette ville-là, dans l'été, les portoient autour du col pour jouir de leur fraicheur; ils les tettoient aussi comme des enfants.

(4) In Corinthiac.

(5) Saturnal. I...

(6) Plin. Macrob. Porphyr. Euseb. etc.

Crudeles Divi (dit-il), *Serpens novus exuit annos,*
Formæ non ullam Fata dedere moram;
Anguibus exuitur tenui cum pelle vetustas,
Cur nos Augusta conditione sumus? (1)

Mais ce changement dans l'homme se fait aussi par la médecine, qui vous tirant des bras de la mort après une maladie considérable, vous donne, pour ainsi dire, un corps tout nouveau. L'opinion de Pline est que le serpent est le symbole d'Esculape, parce que l'on se sert (2) de sa chair pour des remèdes que le P. Hardouin rapporte à la composition de la thériaque. Enfin, je ne voudrois pas vous assurer avec M. Huet et M. Bochart, qui veulent ramener toutes les rêveries des payens à l'histoire des Juifs, que le serpent d'Esculape et d'Hygiea est une tradition confuse du serpent de Moïse.

Mais pour parler plus particulièrement du serpent de notre bas-relief, il faut observer qu'il n'est pas de l'espèce de serpens vulgaires, mais de celle des dragons (3), et des dragons mâles. On connoit, dit Elien, les dragons mâles à leur crête, et à leur barbe : *Cristam habet mas draco, et barbam hirsutam.* Gesner nous rapporte des choses incroiables sur la grandeur de ces dragons des anciens (4), on peut le consulter dans son histoire des animaux. Ces dragons, dit le même Elien, ont un talent particulier (5) pour *la divination,* et c'est par cette raison, ajoute Macrobe, qu'on les a donnés à Esculape et à Hygiea : *quod medicinæ et divinationum consociatæ sunt disciplinæ.* Je m'imagine que par le mot *divinationum* à l'égard des médecins, il a voulu nous faire entendre ce qu'Hippocrate (6) au

(1) Les deux derniers vers ne figurent pas dans les éditions de Tibulle que nous avons consultées.
(2) Oper. p. 871.
(3) Lib. 8. cap. 25. — Bochart Hierozoic. — Philostratus.
(4) Lib. V.
(5) Sat. Lib. V. C. 20.
(6) Η κρισις χαλεπη.

commencement de ses *Aphorismes* appelle *judicium difficile*, c'est-à-dire l'art des prognostics si soigneusement étudié par les anciens médecins, et si peu connu des modernes.

Pour revenir à notre serpent avec la crête et la barbe, qui paroissent très-clairement dans notre bas-relief on sera peut-être bien aise de voir qu'il ne diffère point de celui auquel le faux prophète de Lucien, nommé Alexandre, avoit forgé une tête de toile, et qu'il appeloit *Glycon*. Nous en avons la figure dans la célèbre médaille du cabinet du roi frappée par les habitants d'*Abonoteichos*, ville de la Paphlagonie, où cet imposteur avoit joué la plus grande partie de sa comédie (1). La voici : (Voir planche I, n° 2).

De même que l'on croyoit Hygiea fille d'Esculape par la relation que son nom avoit avec les effets de la médecine, ainsi toute sa parenté avoit dans son nom quelque chose qui y fesoit allusion. Nous avons crû apercevoir à son côté ses deux sœurs *Jaso* et *Panacea*, dont nous avons expliqué les noms. Pline luy en donne une troisième appelée *Eglé*, nom qui désigne la belle couleur de ceux qui se portent bien. Servius luy en ajoute une quatrième appelée *Rome*, qui signifie *force* d'où les Romains ont pris le mot *Valetudo*. Je ne vous parlerai pas de la nourrice de son père nommée *Trigone*, parce que le froment est la nourriture qui nous convient le mieux ; ni la femme du même Esculape appelée *Epione* pour signifier les médicaments lénitifs. Toutes ces parentes d'Esculape partageoient avec lui les honneurs de la divinité, et elles peuvent avoir une place dans notre bas-relief en cas que l'on ne veuille pas y reconnoître les deux sœurs d'*Hygiea* dont je vous ay parlé. Je suis surpris que quelques-unes d'entr'elles ayent été oubliées dans la mythologie de M. l'abbé Banier, et qu'il n'ait pas fait mention ni d'*Aceso* ou *Acesio* qui veut

(1) Ap. Vaill. Spon. Occon. Spanhem. Morell. Hardouin, etc.

lire *celuy qui guérit,* ni d'*Alexanore* celui *qui chasse les maux*, ni d'*Evamerion* celui *qui a bon tempérament.* On les a comptés pourtant parmi les fils d'Esculape, de même que *Podalire*, *Macaon* et *Télesphore*, qui sont plus connus, et dont peut-être les autres ne sont que des épithètes qu'on a personnifiées dans le dessein d'augmenter le nombre des dieux, ou de continuer l'allégorie de l'Esculape grec que quelques-uns croyent n'avoir jamais existé (1).

Mais ne quittons point notre bas-relief. Les deux figures qui sont derrière l'arbre représentent deux femmes, ou prêtresses prêtes à égorger un cochon pour le sacrifice à *Hygiea.* Cet animal était choisi particulièrement pour ses sacrifices, si l'on en doit croire les mythologistes, de même que les taureaux et les agneaux.

Ce sacrifice devoit être du nombre de ceux qu'on appeloit *Eucharistiques* c'est-à-dire en remercîment des grâces qu'on prétendoit avoir reçu des dieux. On le voüait souvent à Esculape et à *Hygiea* dans les maladies dangereuses, et on l'accomplissoit après la guérison. C'est apparemment par cette raison que Socrate avant de mourir se ressouvint de ce coq, qu'il devoit, disoit-il, à Esculape. Nous rapporterons plus bas une curieuse inscription, qui confirme l'usage de ces remercîments solemnels parmi les payens.

Dans d'autres inscriptions posées à l'honneur d'Esculape et d'*Hygiea,* on se contente d'exprimer sa reconnoissance en ces termes : GRATIAS. AGENTES. NVMINI. TVO..... OB INSIGNEN (*sic*) CIRCA. SE. NVMINIS. EIVS. EFFECTVM (2). Dans celle rapportée par M. Muratori dans son beau supplément à Gruter on parle expressément des sacrifices (3).

---

(1) Voyez l'*Histoire de la Médecine,* de Daniel Leclerc, première partie, 1723.
(2) Gruter, pag. LXX.
(3) P. XIX.

ΜΕΛΑΝΘΙΩΣ. ΕΠΙΤΕΛΕΥ. ΙΑΤΡΕΥΘΙΣ.
ΑΣΚΛΗΠΙΩ. ΚΑΡΙΣΤΕΡΙΑ,

c'est-à-dire

Mélanthe après avoir guéri d'une maladie a fait les sacrifices d'action de grâces à Esculape.

Je crois impossible de déterminer par la simple vüe la maladie, dont l'homme que nous voyons par terre étoit affligé, je ne crois pas même que cette connoissance soit fort nécessaire à mon sujet. Il est fort aisé de s'appercevoir que la figure représente un malade qui ne pouvoit pas se tenir sur ses jambes et dont le corps étoit tout enflé. Thomassinus dans son excellent livre *de donarijs veterum* au chapitre des présents faits aux dieux par les malades rapporte une figure tirée du cabinet du cardinal Barberin, qui est fort ressemblante à celle du malade de notre bas-relief. J'ai crü devoir vous en présenter une copie (1). J'ay dit, que parmi les femmes qui paroissent occupées à le secourir, celle qui porte une corne d'abondance peut désigner une déesse ou un Génie. Ces derniers étoient représentés en figure d'homme et (*sic*) de femme indistinctement. On croioit qu'ils portoient les hommes à des actions honnêtes et utiles, qu'ils les protégeoient dans leurs périls, et qu'ils les secouroient dans leurs besoins. Cette partie de la Théologie des payens est trop connue pour que j'en parle davantage. Mais cette figure pourroit aussi représenter la déesse Abondance, et marquer la condition du malade et ses richesses, qui pouvant être regardées comme indifférentes dans l'état de santé, sont absolument nécessaires dans les maladies.

J'ay avancé que ce malade reçut une réponce de l'oracle d'Esculape et d'Hygiea, par laquelle il lui étoit ordonné de faire usage des bains et d'autres remèdes efficaces. Cette conjecture se présente à l'esprit à la simple vüe de

(1) Ce dessin n'existe pas dans le manuscrit.

la figure qui est debout dans un bain, et qui tient de la main gauche une bouteille. La consultation de l'Oracle étoit la dernière ressource dans les maladies des anciens. On avoit quelquefois raison de s'en féliciter, et c'est alors que les prêtres imposteurs exaltoient beaucoup la puissance de leurs dieux. Ceux d'Esculape étoient sans doute initiés dans les mystères de la médecine, ce qu'ils cachoient soigneusement au peuple. La quantité des malades qu'on leur apportoit tous les jours pouvoit augmenter, par l'expérience, leur habileté, et les mettre en état de mieux réussir dans leurs prétendus miracles (1). Ils avoient grand soin de rédiger par écrit tous leurs heureux succès et d'en graver les plus merveilleux sur des tables de marbre (2), dont ils pavoient les murs de leurs temples. Mais ils n'avoient garde d'y marquer les véritables (3) remèdes, qu'ils avoient emploiés pour guérir leurs malades. Les ordonnances (4) apparentes de l'Oracle avoient toujours un air de superstition, et on cherchoit à persuader le miracle aux ignorans par des ruses fort étudiées. Nous en avons un exemple fort curieux dans un célèbre fragment (5) d'une de ces tables de marbre qui étoit dans le temple de l'isle Tibérine, et qui est parvenüe jusqu'à nous. L'inscription est en grec, vous me permettrez de vous en donner icy une traduction littérale.

« Dans ces jours-cy l'Oracle dit à Caïus d'approcher de » l'autel sacré, de passer de la droite à la gauche, de se

(1) Ils avoient à Epidaure une boutique où ils avoient et préparoient les médicamens qu'ils donnoient aux malades. Dan. Clerc. *H. de la Médec.*, lib. p. 63.

Par des motifs différens et poussés par l'humanité et la charités seules, les prêtres chrétiens dans le treizième siècle exercèrent la médecine et la chirurgie. Ils s'assembloient à Paris autour du bénitier, et les malades les attendoient au parvis de l'église de Notre-Dame de Paris. Voy. *Recherches sur l'hist. de la Chirurgie en France*, 1744.

(2) A Epidaure on les gravoit sur des colonnes en langue dorique. Voyez Pausanias, *in Corinthiac.*

(3) Voy. Lucien dans son *Faux prophète.*

(4) On les donnoit pour de l'argent. Lucien *ubi supra.*

(5) Dans Gruter, *Trésor des Inscriptions*, p. 71.

» mettre à genoux, de poser les cinq doigts sur l'autel,
» d'élever ensuite sa main, et de la mettre sur ses yeux.
» D'aveugle qu'il étoit, il vit parfaitement bien, en présence
» de tout le peuple, qui se félicita que de si grands mira-
» cles fussent opérés sous le règne de notre empereur
» Antonin.

» Lucius avoit mal au côté, sans espérance de la part
» des hommes, il eut recours à l'oracle. Il lui ordonna de
» venir prendre de la cendre de l'autel triangulaire, de la
» mêler avec du vin, et d'en mettre sur son côté. Ce
» qu'ayant fait, il guérit, remercia publiquement le dieu,
» et le peuple le félicita sur sa guérison.

» L'oracle ordonna à Julien qui vomissoit du sang, et
» qui étoit abandonné par les hommes, de se présenter,
» de prendre des pignons sur l'autel triangulaire, et d'en
» manger avec du miel pendant trois jours. Ce qu'ayant
» fait, il guérit, et il remercia le dieu en présence de tout
» le peuple.

» L'oracle répondit à Valère, soldat aveugle, de venir
» et de prendre du sang d'un coq blanc, de le mêler avec
» du miel, d'en faire un collyre et de s'en servir pendant
» trois jours consécutifs. Après quoi il recouvra la vüe et
» il rendit grâces publiquement au Dieu. »

Quoiqu'il y eût, comme vous l'imaginez aisément, de l'imposture de la part des prêtres dans ces miracles, M. Clerc dit que les trois derniers remèdes sont naturels et semblables à ceux que les médecins ont accoutumé en pareil cas. Je doute qu'il y ait bien pris garde. Quoi qu'il en soit, il seroit fort à souhaiter de retrouver plusieurs de ces tables de marbre, qui formeroient une belle et grande légende. Je suis d'avis qu'il doit y en avoir au fond du Tibre, autour de l'isle de Saint-Barthélemy, où les chrétiens auront jetté, suivant les apparences, tous les mémoires des faux miracles d'Esculape.

Le bain que je suppose ordonné par l'oracle d'*Hygiea* au malade représenté dans notre bas-relief, estoit un remède fort en vogue chez les anciens.

Il paroît, par la bouteille que le malade tient dans sa main dans notre bas-relief, qu'il avoit pris, indépendamment du bain, quelque potion qui l'avoit aidé à recouvrer sa première santé. On pourroit aussi croire qu'elle contenoit des onguens ou des huiles, dont on se servoit après les bains. Ceux qui les administroient aux malades et aux sains s'appeloient *Iatraliptæ,* c'est-à-dire *médecins oignans* (1) (Vid. Mercurial. Avi. Gymn. Salmas, de Homonym. Hyles Iatricæ).

Ces conjectures doivent suffire sur ce morceau d'antiquité. La Compagnie qui sçait justement apprécier tout ce qui peut en quelque façon rejaillir à la gloire des sciences et des arts pourra faire quelque usage de cette découverte. C'est dans cette vüe, que je me suis empressé de lui en présenter le dessin, espérant qu'elle tâchera de préserver cet ancien monument de sa patrie de la destruction totale dont il est menacé (2).

III

MONUMENTS A ESCULAPE OU A HYGIE

Les conclusions de l'abbé Venuti feraient donc de la margelle du *puits des Minimes* la panse d'un vase, d'une cuve, d'une baignoire servant dans un temple dédié à *Hygiea* ou à Esculape auquel il aurait été offert peut-être comme *ex-voto.*

Nous n'avons pas l'intention de discuter cette proposition fort acceptable (3). Nous ajouterons seulement quelques notes sur des découvertes faites antérieurement ou postérieurement à 1774, c'est-à-dire à la lecture de ce

(1) Voir Vd. Mercurialis, Avicenne, etc.

(2) Vingt lignes ont été rayées par Venuti dans cette dernière page, elles n'ont trait qu'à l'influence des bains sur les « vaisseaux absorbens, les veines lymphatiques, les humeurs », etc. Elles ne présentent aucun intérêt archéologique.

(3) Les malades guéris faisaient presque toujours des offrandes, laissaient des *ex-voto.* Voir Strab., XIV, 11, 19 et Tibul., 1, 3, 29.

travail, qui semblent appuyer les conjectures du savant abbé.

On a conservé à Bordeaux le souvenir ou les restes d'un nombre assez grand de monuments ayant pu servir au culte de la Santé. Un autre *labrum*, un serpent de pierres, une statuette d'Esculape n'ont pu être retrouvés, mais les musées de la ville possèdent encore : un serpent sculpté de grande taille, un autel à Hygie, un sacrifice à Esculape (?), la statue d'Hygie elle-même, peut-être.

IV

LE PUITS DE LA RUE LALANDE

Le *labrum* du *puits des douze apôtres* n'est pas le seul monument de ce genre qu'on aurait pu étudier à Bordeaux. Une autre margelle de puits présentant des sculptures romaines a été signalée par Jouannet en 1839. Elle a dû, comme celle du *puits des douze apôtres*, provenir d'un vase de grandes dimensions, d'un *labrum* ayant servi dans un établissement de bains pendant la domination romaine.

« ... Nous avons reconnu un petit monument, dit-il, » qui jusqu'à présent n'avait pas été aperçu. Malgré son » état très fruste, il est encore digne de quelque attention. » C'est une margelle de puits dont le pourtour est orné » d'un bas-relief; les Romains ont laissé en Italie et dans » les Gaules plusieurs exemples de ce genre de margelles. » Celle-ci, haute seulement de 0^m51, ayant de diamètre » absolu 1^m18 et de diamètre intérieur 0^m85, entoure » encore le puits d'un jardinet de la rue Lalande, n° 18; » mais à en juger par la maçonnerie inférieure, elle n'est » pas à sa place primitive. »

« Le bas-relief dont elle fut enrichie représente quatre » barques voguant à la suite l'une de l'autre. Chacune est » armée d'un mât, d'une grande voile carrée et de rames » placées du côté de la proue. Les trois premières ont

» quatre rameurs; la dernière en a six (1). Un triton, porté
» sur les eaux, précède chaque nacelle, faisant retentir sa
» conque, comme pour annoncer l'arrivée des personnages
» montés sur les barques. Le triton placé en tête du cortège
» tient de la gauche une massue dressée contre son épaule.
» Dans la barque qui le suit, une femme à moitié nue
» et presque couchée près de la poupe se penche pour
» embrasser un petit triton, le seul qui n'ait point de
» conque. Dans chacune des deux barques suivantes, on
» remarque pareillement une femme près de la poupe,
» aussi peu vêtue que la première.

» Toutes trois sont représentées comme le sont les déesses
» sur quelques monuments antiques, ayant pour tout
» vêtement un léger tissu qui couvre à peine la partie infé-
» rieure du corps, et revient ensuite ou flotter sur le bras,
» ou former assez loin de la tête une espèce de nimbe. La
» quatrième barque, plus grande que les autres, renferme
» deux personnages debout, un mari et sa femme. L'homme,
» vêtu d'une espèce de tunique à manches, recouverte d'un
» manteau jeté de gauche à droite, tient d'une main un
» rouleau et de l'autre celle de sa femme. Ce second per-
» sonnage a pour vêtement une longue robe arrêtée par
» une ceinture ; un grand voile qui couvrait sa tête est
» écarté et laisse voir sa figure.

» Nul doute que ce groupe ne soit le principal sujet du
» bas-relief. S'il était isolé, on le prendrait pour un cippe
» funéraire sans épitaphe ; mais aux divinités qui lui
» servent de cortège, on serait tenté d'imaginer que le
» sculpteur voulut représenter cette circonstance des
» cérémonies du mariage, où les rites religieux étant
» accomplis et la fête terminée, trois jeunes parents de
» la mariée la conduisaient en triomphe chez son époux.
» Trois des déités qui présidaient au mariage, Vénus, la

(1) « Les barques ne montrant qu'un de leurs bords, on ne voit que la moitié
» du nombre des rameurs : deux aux trois premières, trois à la dernière ».

» Persuasion (1) et Diane rempliraient ici le rôle des » jeunes parens (2) ».

Nous n'avons pu trouver aucune trace de la margelle du puits de la rue Lalande. Nous lisons seulement dans les notes qui nous ont été dictées par Sansas la description d'un monument où l'on voyait des bateaux et des personnages, mais elle ne répond pas à la forme ronde d'une margelle de puits, ni aux scènes si clairement décrites par Jouannet (3).

V

LES DEUX SERPENTS DE PIERRE DU MUSÉE DE BORDEAUX

Deux serpents de pierre, provenant d'un temple à Esculape ou à Hygie, ont été trouvés dans les fouilles exécutées à Bordeaux.

L'un, que nous n'avons pas pu retrouver dans les musées de la Ville, est indiqué ainsi qu'il suit par Jouannet (4) :

« On a trouvé dans les mêmes fouilles un fragment » cylindrique autour duquel s'enroule un serpent; mais il » n'y a aucune inscription. C'est une pierre de plus livrée » aux conjectures. »

La conjecture la plus naturelle, c'est que ce fragment de sculpture provient soit d'une statue, soit d'un monu-

---

(1) « La Persuasion, *Suada*, chez les Romains, *Pitho*, chez les Grecs, était une » des divinités qui présidaient aux mariages ».

(2) « Un tombeau ou un mariage : quel contraste ! Il nous montre quelle est » souvent la variété des conjectures, quand il s'agit d'un monument sans inscrip- » tion ». — Jouannet, *Statistique de la Gironde*, Paris, 1839, t. II, p. 373.

(3) M. Pauly, qui est né et a toujours vécu dans le quartier, était enfant lorsque Jouannet écrivait sa *Statistique de la Gironde ;* il se souvient seulement d'un puits dont la margelle portait les armoiries du couvent des Carmes sculptées en relief.

(4) Bibl. municip. de Bordeaux. *M. S.* de Jouannet, *Notice sur quelques antiquités récemment découvertes à Bordeaux et aux environs* [dans les démolitions du fort du Hâ] 1840.

ment à Esculape. Les représentations figurées du dieu lui donnent, comme attribut, un bâton noueux sur lequel il s'appuie, sorte de massue autour de laquelle s'enroule un serpent. C'est ainsi qu'il est caractérisé dans la statue du musée de Naples, dans un bas-relief du musée du Vatican, sur les médailles de Pergame, etc.

L'autre serpent, aujourd'hui au musée Sansas, a été décrit par Jouannet et par Ch. Farine. Un dessin accompagne l'une et l'autre notice (1). Voici le texte de Jouannet :

« *Dissertation sur quelques antiquités découvertes à* » *Bordeaux, en* 1828, *petite rue de l'Intendance.* »

« ..... Parmi les autres sculptures, nous remarquerons » un serpent roulé sur lui-même, mais de manière à » former une espèce de cippe, haut de 0m80; il s'élève » d'une petite base carrée de 0m40 de côté, épaisse de » 0m10. Le corps, muni d'écailles, compte six enroule- » ments; développé, il aurait 22 pieds de long. Sa tête » manque; elle était de rapport, et, à la direction du trou » profond et carré qui en recevait l'attache, on peut croire » qu'elle était un peu redressée. Une trace légèrement » saillante sur l'obe supérieur, et le peu d'épaisseur de la » base donnent à penser que ce curieux fragment, d'ail- » leurs en bon état, faisait partie de quelque grand monu- » ment » (2).

La dissertation que Ch. Farine a consacrée à la pierre sculptée du musée Dubois est la reproduction presque littérale de celle qui précède :

« N° 7. — haut. 0m95. Ce curieux monument, dont le » Musée lapidaire de Bordeaux *a un double,* représente un » serpent roulé sur lui-même. Il est posé sur un socle de » 0m30. Le corps, couvert d'écailles, forme six enroule-

---

(1) Le dessin publié dans le t. III des *Mém. de la Soc. archéol.* n'est pas sérieusement fait. Je partage à ce sujet l'avis de M. le Dr Berchon. La tête est formée par un crochet du xve siècle! On peut s'en assurer encore au Musée.

(2) Jouannet, *Dissertation sur quelques antiquités découvertes à Bordeaux en 1828. Actes de l'Académie de Bordeaux,* 1829, p. 169.

» ments; développé, il aurait 5m50 de long. La tête man-
» quait à celui que possède M. Dubois. Ce curieux frag-
» ment, trouvé rue Neuve-de-l'Intendance devait faire
» partie de quelque grand monument et peut-être, avec *le*
» *double du Musée,* garder les approches de quelque temple
» d'Esculape » (1).

C'est à tort que Farine a indiqué la présence de deux monuments semblables au Musée municipal; il n'en existe qu'un seul. L'erreur provient de ce que Jouannet dit que la découverte a été faite dans la Petite-rue-de-l'Intendance, c'est-à-dire rue Saige, quand il devait dire : rue Neuve-de-l'Intendance, n° 4, c'est-à-dire rue Guillaume-Brochon, n° 6.

Le serpent a été trouvé avec l'autel de la Tutelle et une douzaine d'inscriptions (2). « On fait depuis quelque temps
» des fouilles (lit-on dans le journal l'*Indicateur* du 22 août
» 1828), pour voûter une petite maison en forme de pavil-
» lon dépendant autrefois de l'hôtel de l'Intendance, et
» l'on y a découvert des cypes d'une haute antiquité. Nous
» avons recueilli parmi les décombres des objets qu'on
» avait dédaignés, nous en avons obtenu d'autres qui ne
» sont pas sans intérêt. Nous avons même fait l'acquisition
» d'une superbe pièce de marbre [l'autel de la Tutelle].
» ..... nous avons renoncé volontiers à nos prétentions sur
» ce monument local..... M. Chaudruc, propriétaire, en
» fait don à la Ville, pour être placé à son Musée, d'après
» la renonciation de M. Coudert. » Et plus tard, le 26 août :
« ..... nous avons cédé nos droits, en faveur du Musée de
» la Ville, sur un superbe monument en marbre, trouvé
» par M. Delbalat, entrepreneur en bâtisses (3) ... » Jouannet écrit lui-même : « M. Desbarad, entrepreneur, con-
» sentit à interrompre même la suite de ses travaux pour

---

(1) *Mém. de la Soc. archéol. de Bordeaux, loc. cit.* Ch. Farine, *Le Musée Dubois,* t. III, p. 53.
(2) Voir *Note* I, p. 83.
(3) L'*Indicateur,* journal appartenant à Coudert, n° 1907, 22 et 26 août 1828.

» conserver à la Ville la belle inscription votive de Vita-
» lis (1). » C'est donc bien rue Guillaume-Brochon que le serpent a été trouvé. Même propriétaire, M. Chaudruc; même entrepreneur, Delbalat; même collectionneur, M. Coudert, beau-père de M. Dubois qui a légué sa collection d'antiques à la ville de Bordeaux.

Il est difficile d'affirmer à quel usage fut destiné le serpent de pierres du Musée, mais on peut remarquer que dans l'antiquité « le serpent plié en rond fut un symbole » de la réflexion », et que la déesse *Salus* était honorée à Rome où on lui offrait des sacrifices sur un autel particulier. Cet autel était entouré par un serpent enroulé sur lui-même, de façon à présenter la tête au-dessus de l'autel, disent les dictionnaires d'Iconologie et d'Antiquités du siècle dernier (2). Si nous avions trouvé des sources plus autorisées, nous pencherions à croire que tel a été l'usage du serpent de pierres du Musée, mais il est hors de doute que, dehors ou dans un temple, il a servi aux cultes d'Esculape, d'Hygie, de la déesse *Salus* ou de la Santé.

VI

STATUETTE D'ESCULAPE

Une statuette d'Esculape en bronze a été signalée par Ducourneau (3), comme existant au Musée des antiques; nous ne la connaissons pas et nous ignorons quelle est sa provenance.

Nous ne la citons ici que pour mémoire, car les statuettes de métal étaient nombreuses dans toutes les habitations romaines. Dieux et déesses, héros, symboles, réductions d'œuvres d'art, objets d'art industriel, etc., étaient exécutés

(1) Jouannet, *Actes de l'Académie*, 1829, p. 170.

(2) Chompré, *Dict. ab. de la Fable*, Paris, 1756. — *Dict. Iconolog.*, par M. D. P. Paris, 1777. — Moreri, *Dict. hist.* 1712. — Theil. *Dict. de Biog., myth.* etc.

(3) Ducourneau, *Guienne histor. et monumentale*, Bordeaux, 1841, t. II, p. 16.

en bronze, en argent ou en terre cuite, et servaient, les uns au luxe privé, les autres aux besoins religieux, aux autels domestiques.

Nous ne relevons cette découverte que pour attester la vitalité du culte d'Esculape et rappeler que Ducourneau la cite en commençant une longue dissertation, empruntée à Jouannet, sur les thermes de Bordeaux.

VII

SACRIFICE A ESCULAPE

Le monument du Musée de Bordeaux, dit *l'aruspice* ou *suobolique,* décrit par Sansas, Dezeimeris et Delfortrie (1), pourrait se rapporter au culte d'Esculape.

Nous ne proposons cette hypothèse que sous toutes réserves, car la cérémonie religieuse représentée pourrait aussi bien s'appliquer au culte d'autres divinités : Cérès, Cybèle, Sylvain, les dieux Lares, etc., le porc ayant été l'une des victimes choisies de préférence dans beaucoup de sacrifices.

Mais ce qui nous a frappé, c'est l'usage d'immoler un porc à Esculape en reconnaissance d'une guérison inespérée. Le bas-relief du puits dit *des douze apôtres*, dessiné et décrit dans le manuscrit de Venuti, représentait le sacrifice d'un porc, et ce savant fournit des preuves indiscutables de *sacrifices d'actions de grâces* qu'on peut lire page 55.

Nous proposons donc volontiers l'hypothèse qui ramènerait ce monument au culte d'Esculape. L'attitude des personnages permet de supposer que c'est plutôt une convalescente qui assiste à la cérémonie, et le lieu où l'on fit la découverte de ce bas-relief, avec d'autres de mêmes dimensions, dans les murailles occidentales de la ville romaine, font encore penser à la décoration des Thermes de Bordeaux et même d'un temple d'Esculape.

---

(1) *Mém. de la Soc. Archéol.*, t. III, p. 77 ; p. 161 et p. 164.

VIII

AUTEL A ESCULAPE OU A HYGIEA

L'importante découverte d'antiquités, qui fut faite en 1594, est trop connue pour qu'il y ait lieu d'en faire une description ou même un résumé sommaire. Les importantes substructions qu'on mit à jour sur l'emplacement du prieuré Saint-Martin (1), c'est-à-dire du Mont-Judaïque, jusque sur les bords de la Devèze, furent considérées comme les restes de thermes, de bains très importants construits pendant l'occupation romaine. Des inscriptions et trois grandes statues de marbre furent exhumées, deux hommes et une femme. Les deux statues d'hommes sont encore conservées au musée Lapidaire de la ville, celle de femme, la plus remarquable, représentant Messaline, envoyée par les jurats de Bordeaux à Louis XIV qui la désirait pour Versailles, fut perdue dans un naufrage, en 1686 (2), devant Blaye, selon les uns, dans l'embouchure de la Gironde, suivant les autres (3).

Après être restées trop longtemps exposées aux intempéries des saisons dans l'ancienne mairie, les antiquités qu'avait conservées la Ville furent sauvées par un administrateur intelligent, membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, l'intendant Dupré de Saint-Maur, qui obtint des jurats que l'autel célèbre élevé au Génie de la cité et à l'empereur, fût placé dans un musée spécial sous la garde de l'Académie. Sa lettre aux jurats a été publiée par M. Gaullieur, archiviste de la Ville, dans les *Mém. de la Soc. archéol. de Bord.*, t. V, p. 119,

---

(1) Sur l'emplacement des constructions romaines s'éleva la basilique Saint-Martin et plus tard le prieuré Saint-Martin.

(2) *Chron. Bourdeloise, loc. cit.*, p. 42 et 112. — *Musée d'Aquitaine*, t. III, p. 90.

(3) Tamizey de Larroque, *La Messaline de Bordeaux*, *Mém. de la Soc. archéol. de Bord.*, t. VIII, p. 129. — Ludovic Lalanne, *journal l'Art* du 14 mai 1882.

elle donne la preuve de l'intelligence la plus éclairée. Les statues ont été données au même musée à la demande de M. de la Montaigne, secrétaire de l'Académie (1).

Les sentiments artistiques exprimés par l'intendant de la province de Guienne n'eurent pas que cette occasion de se produire utilement. Le 29 juillet 1783, il signalait aux jurats l'état déplorable de la rue des Remparts et des terrains adjacents (2), et obtenait d'eux l'assainissement de ce quartier qu'il disait avoir visité en détail.

Or, cette visite avait été causée surtout par une découverte d'antiquités faite, en 1782, par le secrétaire de l'Académie, M. de la Montaigne, et si les monuments découverts furent donnés au nouveau Muséum, ce fut certainement grâce aux bons offices de Dupré de Saint-Maur.

Un autel à Esculape ou à Hygie et une statue de marbre blanc de grandeur naturelle furent donnés à l'Académie, le 23 mars 1784, ainsi que le constatent la délibération de la Jurade et les remerciements dont nous donnerons copie.

On peut voir ces monuments au Musée Lapidaire, rue Jean-Jacques Bel. Ils ont été décrits ainsi qu'il suit dans le catalogue manuscrit du Muséum:

« *Explication des statues, autels, cippes, inscriptions* » *rassemblés dans la salle du Muséum de Bordeaux.* — » *Monuments anciens.* »

N° 12. — **Autel à Esculape.**

« Sur la face principale, on voit une figure d'homme » drapée à mi-corps et tenant un objet quarré qui peut » être le muid (?) qu'on place ordinairement sur la tête

---

(1) Voir *Note* II, p. 84, la délibération prise par la Jurade, le 29 janvier 1781, en réponse à cette lettre, et *Note* III, p. 85, celle du 1er mars suivant, en réponse à une autre lettre de M. de la Montaigne sur le même sujet.

(2) Voir *Note* IV, p. 85.



Planche 2

Société Archeologique de Bordeaux



HYGIE ? Marbre antique du Musée de Bordeaux
trouvé en 1782, rue des Glacières, No 2.

G Monnot Del

» d'Esculape ; derrière cette figure se dessine de droite et
» de gauche un serpent, symbole connu du dieu de la
» médecine.

» Le côté gauche de cet autel est orné, non d'une tête
» du soleil, comme l'a pensé M. de Caila, mais de celle de
» Méduse (1). Sur le côté droit est une tête de bélier ornée
» de bandelettes.

» Cet autel, d'un seul bloc de pierre de Bourg, est
» presque carré, mais tronqué. Sa hauteur est de 2 pieds,
» 4 pouces, sa largeur à la base est d'un pied onze pouces.

» Il fut trouvé en 1782, rue des Glacières, dans la cour
» de la maison n° 2, par feu de la Montaigne (2) ».

A la page 70 on trouvera les « *description et explication* » de cet autel que les délégués de l'Académie avaient fournies le 23 mars 1784 aux jurats.

IX

STATUE D'HYGIEA (?)

Avec l'autel qui vient d'être décrit on trouva une très intéressante statue de marbre représentant probablement une Hygie. On la voit dans une niche, escalier de la bibliothèque, rue Jean-Jacques-Bel.

Quoique cette opinion ne soit pas indiscutable, il est utile de la produire ici en l'entourant des documents qui ont trait à la découverte ou plutôt au dépôt de cette statue dans le Muséum.

Après que l'intendant eut écrit aux jurats au sujet de l'état de la rue des Remparts et qu'il eut obtenu d'eux un nouveau don, l'Académie royale de Bordeaux adressa une députation pour présenter en son nom un remerciement et une explication des monuments. Les voici :

---

(1) Ce catalogue n'est donc pas de M. de Caila, comme quelques auteurs l'ont cru.

(2) Bibliothèque municip. de Bordeaux. *Papiers de M. de la Montaigne.*

« *Remercîment de MM. les Jurats de la part de l'Aca-*
» *démie Royale des sciences de Bordeaux, pour un autel*
» *et une statue antiques accordés en dernier lieu à l'Aca-*
» *démie par la ville, fait par MM. Laroque, Bonfin et*
» *Duchesne de Beaumanoir, commissaires députés, fait*
» *le 23 mars 1784.* »

« Messieurs,

» L'Académie royale des sciences de cette ville nous a
» chargé de vous offrir le témoignage de sa reconnois-
» sance pour le don que vous avez bien voulu lui faire des
» deux morceaux d'antiquité, découverts depuis peu parmi
» les décombres qui environnent les glacières. Nous avons
» l'honneur, Messieurs, de vous en remettre de sa part une
» explication succincte, afin que vous puissiez la faire
» coucher sur les registres de l'Hôtel-de-Ville, et qu'elle
» soit, pour les siècles futurs, une preuve non équivoque,
» tant du zèle que l'Académie met à la recherche et à la
» conservation des monuments qui peuvent intéresser
» l'histoire de notre patrie, que de la bonté et de l'em-
» pressement avec lesquels vous y avez concouru. Elle
» espère d'éprouver à l'avenir dans les occasions, les effets
» de cette même générosité, aussi honorable aux magis-
» trats de la ville qu'elle est gracieuse pour nous ».

« Description et explication. »

» Le premier de ces monuments est une statue dont la
» tête a été détruite. Elle est d'un très beau marbre blanc
» statuaire et très bien sculptée, surtout dans les vête-
» ments qui ressemblent beaucoup à ceux des anciens
» sénateurs ou patrices romains : Elle étoit peut-être
» l'image de quelque chef de l'ancien Conseil munici-
» pal (1).

(1) Le compliment de MM. les Membres députés par l'Académie a été tellement exagéré, qu'il leur a fait prendre pour une statue d'homme, une très remarquable figure de femme qui serait plutôt une *Hygiea* qu'un magistrat municipal.

» Cette statue dans l'état actuel est haute de quatre » pieds dix pouces et annonce le travail des artistes des » premiers siècles de l'empire romain.

» Le second monument est un autel presque quarré » mais tronqué, de pierre de Bourg, haut de deux piés » quatre pouces. Sa largeur à sa base est d'un pié onze » pouces, il paroit avoir été consacré à la déesse *Hygiea* » ou de *la santé* dont il porte vraisemblablement la figure » en relief sur le devant.

» La mythologie ancienne donne Esculape pour père à » cette déesse et on l'honoroit à Rome sous le nom de *Dea* » *Salus* » (1).

La délibération de la Jurade est ainsi conçue :

Du mardi vingt-trois mars 1784.

» DON D'ANTIQUITÉS. — La Ville ayant donné à l'Académie » des Sciences de cette ville, plusieurs morceaux antiques » et entr'autres un autel et une statue; l'Académie a député » trois de ses membres pour en faire ses remercîments en » Jurade, et remettre une explication succinte de ces » monuments. Ce qui ayant été fait aujourd'hui : il a été » délibéré d'en faire registre, et que l'explication remise » et la copie du remerciement fait seront collés au registre » pour y demeurer joints et servir à l'avenir.

» MONNERIE, jurat, DE MASSIP, jurat, SEIGNOURET, jurat, » Le chev[r] ROLAND, jurat, DE SÈZE, jurat, DE LA MONTAIGNE, » secrétaire de la Ville » (2).

Les documents qui précèdent établissent la date du don de la statue et de l'autel d'Hygie, fait par la Jurade à l'Académie, 23 mars 1784. Dans ses *Annales de Bordeaux*, 2e partie, Bernadeau a confondu les deux libéralités en une seule. C'est par erreur qu'il écrit :

---

(1) Bibl. municip. de Bordeaux, *Papiers de M[r] de la Montaigne.*
(2) Arch. municip. de Bordeaux, *BB. Délibérations de la Jurade.*

« Du 29 janvier 1781. — L'Académie des sciences, députe » vers les jurats pour les remercier du don qu'ils lui » avaient fait d'un petit autel en pierre consacré à Hygie, » et d'une statue en marbre représentant un ancien ma- » gistrat (1) (morceaux qui viennent d'être découverts aux » glacières de la ville, rue Saint-Roch). Les jurats auto- » risent en même temps à placer l'autel de Tutèle... » C'est celui qui fut donné le 29 janvier 1781, mais l'autel et la statue d'Hygie ne furent accordés par les jurats que le 23 mars 1784.

Ce qu'il est plus important de constater, c'est que l'autel et la statue furent trouvés *ensemble*, à peu de distance du fort du Hâ, dans les ruines des bains romains et à proximité du lieu où furent mises à jour les statues *dites* de Claude, de Drusus et de Messaline.

Voici la description donnée par Jouannet (2) : « Le musée » de Bordeaux possède d'autres statues antiques, provenues » des ruines de l'ancienne ville... Mais de toutes celles » que possède Bordeaux, la plus digne d'attention est cette » belle figure en marbre blanc que l'on voit sous une » niche, à gauche, dans le grand escalier de la bibliothè- » que publique. Elle fut découverte en 1782, dans la rue » des Glacières; ses mains sont détruites et la tête paraît » être d'emprunt ayant été trouvée loin de là (3). Mais la » pose gracieuse de cette figure, les longs plis de sa tuni- » que, ceux du manteau que le bras droit serre légèrement » contre le corps, ce corps lui-même et son mouvement » parfaitement senti sous la draperie, le fini du pied gau- » che, seule partie où le nud se montre à découvert : tout, » dans cette jolie statue, porte le cachet de l'élégance et » du goût ».

(1) Voir p. 70, en note.

(2) Bibl. municip. de Bordeaux; *M. S. Jouannet*.

(3) La tête a été trouvée dans les fouilles du Bazar bordelais, aujourd'hui théâtre des *Folies Bordelaises*, rue Sainte-Catherine. Voir Bibl. municip. de Bordeaux, *Papiers de M. de la Montaigne*.

Ce qui nous empêche d'affirmer que notre statue soit une Hygie, c'est que si le mouvement des deux bras semble très naturel pour que les mains aient tenu une coupe et un serpent, il n'en est pas moins certain qu'il ne reste aucune trace de la coupe et du serpent. Ce qui ébranle encore notre conviction, c'est que des statues identiques existent dans divers musées : la main droite élevée soutient les plis de l'étoffe, la main gauche pendante est au trois quarts cachée sous la draperie (1). Mais, en somme, comme cette figure n'a pas toujours représenté le même personnage, elle peut avoir été une Hygie aussi bien qu'une Antonia, femme de Drusus, et la statue d'Hygie aurait été parfaitement à sa place dans l'enceinte même des Thermes de Bordeaux, les thermes étant le lieu de rendez-vous des malades comme des bien portants.

X

LES THERMES DE BORDEAUX

Tous les auteurs qui se sont occupés des antiquités de Bordeaux ont parlé des importantes découvertes de statues et d'inscriptions qui ont été faites en 1594, près du prieuré Saint-Martin-du-Mont-Judaïque, à l'endroit où avait été élevée la *basilique Saint-Martin*. Tous sont d'accord pour reconnaître qu'en ce lieu avaient été bâtis par les Romains des thermes luxueux, comme il était d'usage d'en construire dans les grandes villes de l'Empire.

Commentant une inscription trouvée à Bordeaux, M. R. Dezeimeris (2) a émis l'opinion appuyée par M. Jullian (3),

---

(1) MUSÉE BORBONICO DE NAPLES, *Jeune fille de Balbus, Antonia, femme de Drusus;* MUSÉE SAINT-MARC DE VENISE, *Faustine;* MUSÉE DU VATICAN, A ROME, *Jeune Fille;* MUSÉE DU LOUVRE, A PARIS, *Matrone*. Il y a quelques variantes dans les plis, mais c'est bien la même statue. Voir *Note* V, p. 86.

(2) *Mém. de la Soc. archéol. de Bordeaux. Remarques*, t. VI, p. 55.

(3) *Arch. mun. de Bordeaux. Inscriptions romaines, loc, cit.*, t. I, p. 118.

que des bains anciens furent reconstruits à la mode nouvelle, sous le règne de Claude, par le préteur Julius Secundus qui dota Bordeaux de fontaines, d'aqueducs et qui éleva la statue de Claude, découverte en 1594, près du prieuré Saint-Martin.

D'après d'autres inscriptions (1), M. Jullian a établi que d'importants édifices furent élevés par les munificences des candidats aux fonctions publiques et que ces inscriptions furent découvertes dans les fouilles exécutées en 1840 sur l'emplacement du Fort du Hà. Il ajoute : « [l'em» pereur] Claude favorisa le plus la construction des » thermes et des aqueducs, ce fut pour lui une véritable » passion ».

M. Dezeimeris va même plus loin, il écrit (2) : Je ne dirai » point que Claude vint inaugurer les nouveaux bains de » Burdigala; mais il ne serait pas impossible que pen» dant les cinq ou six mois qu'il passa en Gaule, à l'occa» sion de son expédition de Bretagne, en l'an 43, il fût » venu visiter cette jeune ville où l'on déployait déjà » tant de munificence... ».

D'après de Lurbe (3) : « Les bâtiments, divisés comme » en cellules avec des longiers de muraille en forme de » portiques, comme tesmoignent aussi les vieilles mazures » des bains qu'on trouva en l'an 1557 au bout de ladite » terre », ont été reconnus sur le terrain appelé « *Mont » Judaïc* » dans un carré de près de 300 mètres de côté : de

---

(1) *Inscrip. rom., loc. cit.*, p. 118, 120 et 125.

(2) *Remarques, loc. cit.*, p. 65. Il est probable que l'inscription à Claude se rapporte à l'époque où la reconstruction des bains fut entreprise. La dédicace officielle dut avoir lieu par conséquent après l'an 42.

(3) De Lurbe, *Chronique bourdeloise, Discours sur les Antiquités, loc. cit.*, p. 45. « La conjecture faite par de Lurbe, dit M. Jullian, que « ce soient les ruynes des estuves ou baings bastis par les Romains » est de tout point acceptable et justifiée par la nature des objets découverts. Des statues d'empereurs ou de magistrats (*Corpus*, X, 830), ornaient les portiques, les jardins ou les promenoirs des bains publics « la commodité des eaux que fournit le ruisseau la Devèze, dit Baurein (*Variétés*, IV, p. 207), qui a coulé de tout temps au pied de ce local, peut avoir déterminé les Bituriges Vivisques à y construire des bains, » cf. p. 303. — Jullian, *Inscriptions rom., loc. cit.*, note, p. 92.

» la rue Bouffard à la rue de Gasc, et de la rue d'Arès à la » Devèze. A 100 mètres de là, le Peugue coule parallèlement et baigne les fondations du château du Hâ.

Ducourneau (1) emprunte à Jouannet, les notes suivantes : « A l'angle formé par la rue des Remparts et par celle » des Trois-Conils, on a reconnu d'anciens thermes..... » parallèlement à la rue Saint-Paul. Ces thermes renfer- » maient une suite de cellules sous lesquelles passaient des » tuyaux de chaleur, indice suffisant de la destination de » ces petits réduits..... une grande plaque de marbre..... » A quelques pas de là, dans le sud, étaient des restes de » murs construits en petites pierres carrées avec des lignes » de niveau en briques..... Plus loin, deux longues aires » de béton..... des canaux, etc., dans le voisinage on avait » établi des mégisseries sur les canaux qui alimentaient » les thermes..... Parmi les objets entiers recueillis, nous » remarquerons plusieurs dés en os, marqués comme les » nôtres; des sifflets, des épingles en os, beaucoup de sty- » lets, plusieurs clefs en fer..... débris de poteries..... ».

« Ces thermes d'une grande magnificence, ajoute » Ducourneau, furent construits sous le règne de Claude. » Ils étaient situés dans l'ancienne rue du Manège, fau- » bourg Saint-Seurin, où l'on a découvert de riches » mosaïques, des statues et des inscriptions..... ».

On peut donc admettre comme établi que ces constructions étaient luxueuses, qu'elles présentaient tous les caractères des grands bains publics élevés vers le IIe siècle, et qu'elles s'étendaient jusqu'auprès de l'emplacement occupé par le fort du Hâ.

Les candidats aux charges municipales, les bienfaiteurs de la cité enrichissaient les thermes : l'un y amenant les eaux par des aqueducs, l'autre élevant des portiques, celui-ci dressant des statues à la famille impériale, celui-là

---

(1) Ducourneau, *Guienne hist. et monum., loc. cit.*, t. II, p. 16. — Jouannet, *Statist. de la Gironde, loc. cit.* t. II, p. 369.

XI

LE TEMPLE D'HYGIE

L'hôpital semble manquer dans la civilisation romaine, mais la maison de santé existait comme nous la comprenons aujourd'hui; une fresque de la maison des Vestales, à Pompéi, représente un édifice entouré de colonnades qu'on croit avoir eu cette destination. Il devait renfermer une salle destinée au culte, comme tous nos hôpitaux, *sacellum* ou chapelle.

La maison de santé elle-même était suppléée par le temple, car c'est dans le temple qu'Hippocrate, notamment à Cos, a étudié la médecine; c'est dans le temple ou *Asclépion* (1) que les malades étaient reçus pour y passer la nuit et recevoir du dieu, dans un songe, une ordonnance que les prêtres interprétaient.

Aristophane, dans sa comédie *Plutus,* décrit une nuit au temple d'Esculape. Le dieu de la richesse, aveugle, comme la Fortune, vient s'y faire guérir de sa cécité. Quoique le style de l'auteur soit, comme toujours, fort libre, nous croyons qu'on lira cet extrait avec intérêt (2).

Le récit d'Aristophane se rapporte, il est vrai, au temple d'Epidaure 400 ans av. J.-C., mais 200 ans ap. J.-C., Pausanias disait lui-même (3) : « Au-delà du temple on a » bâti quelques maisons pour la commodité des personnes » qui viennent faire leurs prières à Esculape; plus près, il » y a surtout une rotonde en marbre blanc appelée *Tholos*...» On y inscrivait les noms des malades qui avaient été guéris et on y suspendait les *ex-voto*. Et ailleurs : « Alexa-

---

(1) Hittorf, *Mém. de l'Acad. des inscrip.,* 17 janv. 1862, reconnaît des *asclépions* dans une autre peinture de Pompéi, dans le temple de Pouzzoles, dans l'édifice de Pompéi appelé *Hospitium*. Voir Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiquités grecq. et rom.* au mot *asklepeion.*

(2) Voir *Note* VI, page 87.

(3) Pausanias, *Corinth.,* L. II.

» nor... bâtit à Titane, un temple en l'honneur d'Esculape. » On a planté à l'entour un bois de cyprès, qui est présen- » tement fort vieux; les environs du temple sont habités » par plusieurs personnes et notamment par les ministres » du dieu ». Les mêmes dispositions existaient donc 600 ans plus tard, ailleurs qu'à Epidaure !

Lucien (1) parle de l'architecte Hippias qui s'entendait parfaitement à construire des bains et d'autres édifices propres pour la santé ou pour le plaisir... « Il leur donnoit » des expositions conformes à leur usage..... la bonté » de l'air qu'on y respiroit servoit à augmenter leur » santé » (2).

« Le culte d'Esculape se répandit partout, ses sanctuaires » étaient principalement placés dans les bosquets, dans » les lieux sains en dehors des villes, près des sources » d'eaux minérales » (3). Ainsi que de nos jours, les malades s'y réunissaient comme dans un Casino, où ils se livraient aux plaisirs en attendant leur guérison. « On ne » songeoit pas à exhorter les mourans, mais à les divertir; » ils travoilloient de leur côté même à faire durer le plus » qu'ils pouvoient les plaisirs de la vie » (4).

« Tous les temples d'Esculape étaient hors des villes, » parce qu'on croyait la demeure des champs plus saine » que celle des villes » (5). Les malades n'y étaient admis qu'après des ablutions, des bains, des sacrifices; du moins les Asclépiades en ordonnaient-ils ainsi, en opposition avec les disciples d'Hippocrate.

Les temples d'Esculape furent donc en Asie, en Grèce et à Rome, des sortes d'hospices où l'on recevait, au moins temporairement, les malades qui venaient implorer le dieu.

(1) Lucien, *Dialog. Hipp.*

(2) Félibien, *Recueil de la Vie des Architectes*, Amsterdam, 1706, p. 91.

(3) M. N. Theil, *Dict. de Biographie, Mythologie, Géographie anciennes, loc. cit.*, Paris, 1865.

(4) Fleury (abbé), *Mœurs des israël. et des chrét.* Paris, 1760, p. 263 cite Juvénal et Cicéron.

(5) *Encyclopédie méthodique*, Paris, 1788, au mot *Esculape*.

Non seulement la nécessité des ablutions et des bains nous laisse à penser que des temples à Hygie ou à son père Esculape devaient exister dans les thermes, mais Pausanias rapporte qu'un sénateur, Antoninus (1), que Félibien cite comme un architecte de talent, bâtit à Epidaure des temples à Esculape, à la Santé et des *bains d'Esculape*. « Dans la même ville on voyait un temple de Diane, une » statue d'Epione, deux chapelles, à Vénus et à Thémis, » une stade, une fontaine, un théâtre dans le temple » même d'Esculape, et enfin l'empereur Antonin embellit » ce lieu en y construisant des bains, des temples, et » encore une maison où il fût permis aux malades de » mourir et aux femmes d'accoucher » (2).

Lucien (3) dit expressément qu' « on plaçait des statues » d'Esculape dans les bains ; apparemment parce qu'ils » servent à conserver et à rétablir la santé et qu'ils sont » du ressort du dieu de la médecine » (4). Enfin, mieux encore : « MM. Papier et Mélix, membres de l'*Académie* » *d'Hippone,* de Bône (Algérie) ont précisément signalé la » pose des statues d'Esculape et de la déesse de la Santé, » *Hygiea,* dans une des salles de bains des *Aquæ flavianæ*, » par un certain Marcus, Oppius, Antiochianus » (5).

On sait du reste qu' « on trouve un grand nombre de » statues de cette déesse (Hygie), parce que les personnes » riches qui guérissaient de grandes maladies, où elles » avoient invoqué *Hygiea,* lui érigeoient des statues en » mémoire de leur convalescence ». Il ne faut pas oublier que « Santé ou *Salus Minerva Medica* sont la même divi- » nité » (6).

---

(1) Félibien, *loc. cit.*

(2) Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités grec. et rom., loc. cit.,* au mot *Asklepeion.*

(3) Lucien, *Dialog. Hipp.*

(4) *Encycl. méth., loc. cit.*

(5) *Académie d'Hippone, Bulletin trimestriel* du 4 juin 1888, p. LXV. Communication de M. le Dr Berchon.

(6) *Encyclop. méth., loc. cit.*

Varron et Festus nous apprennent que *Meditrina*, dont
› le nom vient de *mederi, medela, guérir, guérison*, était
» encore une déesse de la médecine honorée à Rome. La
» principale cérémonie de sa fête, nommée *Méditrinalia*,
» consistait à goûter le vin nouveau, par principe de
» santé. Le pontife du dieu Mars, appelé *Flamen Martialis*,
» récitoit à haute voix cette formule : *Il faut boire le vin*
» *nouveau, et le vieux, comme un remède* » (1).

Le culte d'Esculape, celui d'*Hygiea*, auquel on a pu joindre celui de *Meditrina*, si bien à sa place à Bordeaux (2), était donc établi dans les thermes, aussi les divers monuments à Esculape, signalés à Bordeaux (3), ont-ils été trouvés près du prieuré Saint-Martin.

La présence des malades est parfaitement démontrée puisqu'on leur ouvrait les bains aux heures où ils étaient fermés au reste du peuple (4), puisque des fauteuils roulants servaient aux infirmiers et à tous ceux qui avaient besoin d'être conduits ou traînés par des esclaves dans les salles froides ou chaudes indispensables à traverser (5).

S'il y avait des malades, il fallait des lieux de repos pour leur donner des soins, comme dans nos stations thermales. Des bâtiments spéciaux devaient donc être établis et entourer les bains; c'est là que pouvait s'élever utilement le temple d'Esculape ou d'Hygie, c'est-à-dire de la Santé (6).

---

(1) Banier (abbé) *Explication des fables*, Paris, 1742, t. II, p. 65. — On attribuait au vin des vertus curatives. C'est pourquoi le serpent figure dans les attributs de Bacchus.

(2) Les environs de Bordeaux étaient cultivés en vignes sous les Romains.

(3) Ducourneau, *Guienne. hist. et mon., loc. cit.*, t. II, p. 16.

(4) Un édit d'Adrien défendit l'entrée des bains avant deux heures du soir, excepté pour les malades. Ceux-ci étaient spécialament reçus tous les matins.

(5) On voit au Musée britannique un fauteuil de marbre sculpté, provenant les bains d'Antonin à Rome, qui a des roues sculptées sur les côtés, en imitation des fauteuils en bois des malades.

(6) On construisit « des bains et des locaux assez vastes pour contenir non › seulement..... mais encore ceux qui venaient y chercher le repos..... les visi› teurs avaient toutes les facilités possibles pour se reposer. » E. Guhl et W. Koner, *La vie antique*, trad. Trawinski, Rotschild, Paris, 1884.

Le temple de la Santé, protégeant les malades et les bien portants, et se remplissant d'*ex-voto,* d'autels, de statues; placé dans un lieu de récréation, au milieu d'un ensemble de monuments fournissant toutes les jouissances du corps et de l'esprit; entouré de portiques, de promenoirs couverts, recueillant les moindres rayons du soleil ou abritant de son ardeur suivant les saisons; le temple de la Santé était à sa vraie place, dans les thermes, hors les portes de la ville.

C'est entre la Devèze et le Peugue, à proximité du fort du Hâ, là où furent trouvés les inscriptions dédicatoires, le *labrum* du puits des douze apôtres, la statue et l'autel d'*Hygiea,* c'est là que dut être dressé le temple d'Hygie à Bordeaux.

XII

CONCLUSIONS

Il nous semble résulter de la dissertation savante de Venuti et des notes que nous y avons jointes : que le culte d'Esculape ou d'Hygie a été pratiqué à Bordeaux vers les IIIe ou IVe siècles; que ces divinités devaient être honorées dans un temple; qu'il semble établi que l'édifice, consacré probablement à la déesse *Salus,* était élevé dans les thermes ou a proximité des Thermes de Bordeaux; que ce temple, ordinairement placé hors des villes, paraît avoir été élevé sur les bords de la Devèze en dehors des murailles romaines; que des restes de monuments dressés en l'honneur du dieu ou de la déesse ont disparu, notamment : *labrum* dit puits des douze apôtres, *labrum* dit puits de la rue Lalande, statuette d'Esculape, serpent enroulé sur un cylindre, enfin le temple lui-même; mais que des monuments du culte d'Esculape sont encore conservés dans le Musée des Antiques de Bordeaux : serpent monumental, autel d'Hygie, scène de sacrifice, statue d'Hygie.

Il nous a paru intéressant de grouper ces nombreuses conjectures, ces divers renseignements. Puissent-ils servir

à éclairer un peu l'histoire d'un culte si inconnu aujourd'hui, mais si important sous la domination romaine; puissent-ils surtout apporter leur part à l'histoire monumentale de notre cité !

NOTES

I

FOUILLES DE LA RUE SAIGE ET DE LA RUE GUILLAUME BROCHON

(Petite-rue-de-l'Intendance et rue Neuve-de-l'Intendance).

M. Jullian dit dans ses *Inscriptions romaines*, p. 20 : « Il y a erreur, c'est » rue Neuve-de-l'Intendance (rue Guillaume-Brochon) et non pas Petite-rue- » de-l'Intendance (rue Saige) qu'a été trouvée l'inscription (ONUAVAE). *A cette » date et à aucune autre, du reste*, on n'a fait de fouilles dans cette dernière » rue. La maison qui fut construite alors et d'où proviennent une douzaine » d'inscriptions, y compris celle d'Onuava, est marquée n° 4 sur l'ancien cadas- « tre; c'est aujourd'hui le n° 6 de la rue Guillaume-Brochon. »

Que Jouannet se soit trompé de nom de rue, cela semble hors de doute après avoir lu les preuves fournies par M. Jullian, mais des fouilles ont eu lieu en élevant les grandes constructions de la rue Saige et elles ont présenté le plus grand intérêt.

Nous n'avons pas connaissance d'inscriptions trouvées là, mais nous lisons dans des notes que nous a *dictées* Sansas : « Dans la maison Vène, rue Saige, 14, » M. Sansas, qui a déjà décrit des découvertes faites en ce lieu, a vu dans les » fouilles faites en 1869 (?) tout un atelier de potier ; le four était encore chargé de » vases. On voyait des restes de diverses marchandises et des ustensiles curieux. » Les ouvriers ne voulurent pas lui permettre de toucher aucun fragment » avant qu'ils eussent étayé. Lorsqu'il redescendit dans la fouille, tout était » effondré et enseveli. »

Ce que nous affirme aujourd'hui le propriétaire, M. Vène, c'est qu'on a trouvé dans les fouilles, rue Saige, n° 14, un carrelage de briques, un autre de marbre rouge et blanc, des petites poteries romaines, des statuettes de bronze, une sorte de petit dieu Terme, tête et buste sur gaine, bronze (*au musée*) ; des vases en verre, une lampe en bronze (*perdue*) ; un collier à olives d'ébène reliées par une chaîne d'or (*Mme Ve Vène*), Vénus à la coquille (*coll. Mialhe*) ; dans les fouilles du n° 8, des vases en terre cuite, des monnaies, etc.

Dans sa *Dissertation sur quelques antiquités découvertes à Bordeaux en 1821*, p. 105 et 170 (rue Guillaume Brochon), Jouannet proposait, à l'Académie de Bordeaux, d'accorder à M. Desbarad, une médaille pour la complaisance et le désintéressement dont il avait fait preuve et l'Académie, adoptant la proposition, décerna cette récompense à MM. Duverger et Desbarad, entrepreneurs de bâtisses : « comme témoignage de satisfaction pour leur attention à donner » connaissance à l'Académie de la découverte qu'ils ont faite de monuments » anciens et pour les soins qu'ils ont apporté à la conservation de ces monu- » ments ».

Duverger avait fait connaître les tombes de la rue Renière, n° 28, sur lesquelles M. Bouluguet, préposé en chef du péage du pont de Bordeaux, avait adressé une communication à l'Académie (*Loc. cit.*, p. 22). M. Bouluguet reçut une mention honorable (p. 23).

II

DON AU MUSÉUM D'UN AUTEL EN MARBRE

Du lundi 29 janvier 1781 (1).

Sont entrés en jurade MM. Dudon, de la Montaigne, Dubergier, de Mons, Lanusse, Quin, jurats, et Buhan, procureur-syndic de la Ville.

Sur ce qui a été représenté par le procureur-syndic de la Ville, que M. Dupré de Saint Maur, intendant de Guienne, l'un des membres de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bordeaux, et directeur de cette Académie, plein de zèle pour le progrès des sciences, ayant prévenu MM. les Jurats par sa lettre du jour de hier, qu'il avoit formé le projet de procurer à l'Académie de cette Ville, une collection de monuments divers, qui, ayant échapés à la barbarie des siècles qui ont suivi l'époque où cette capitale de la Guienne tomba au pouvoir des Romains, pourroient servir de preuve à l'histoire de cette ville; qu'il se trouvoit dans l'hôtel de l'Intendance une quantité assez considérable de morceaux antiques dont il se proposoit de disposer en faveur de l'Académie, qui se chargeoit elle-même de l'établir dans un local convenable, d'y mettre l'ordre nécessaire, de veiller à sa conservation, et de procurer aux savants et aux étrangers la facilité de la consulter au besoin; qu'il dépendoit de MM. les Jurats d'enrichir bien autrement le nouveau Muséum qu'il s'agit de former, en donnant à l'Académie cet autel que l'on croit avoir été tiré des fondations des piliers de Tutèle, et qui porte pour inscription, en lettres romaines, ces mots : AUGUSTO SACRUM ET GENIO CIVITATIS BIT. VIV., exposé depuis si longtemps à toutes sortes d'insultes dans la cour du présent Hôtel-de-Ville; qu'il y a peu de monuments qui puissent intéresser plus particulièrement l'histoire de cette Ville, qu'on ne saurait prendre des mesures trop promptes pour le soustraire aux injures du temps; qu'il ne sauroit être mieux que dans le sanctuaire où M. l'Intendant propose de le placer, et sous les yeux d'une compagnie consacrée par état et par les vues dont elle est animée à maintenir et accroître, s'il est possible, le lustre de la capitale de la Guienne; que lui qui par-

(1) Arch. municip. de Bordeaux. *BB. Délibérations de la Jurade*, 1778 janvier 29, f° 99.

croit que MM. les Jurats ne balanceront pas à déférer à la demande de M. l'Intendant, et à partager ainsi avec ce magistrat la gloire d'avoir concouru de tout ce qui est en leur pouvoir au progrès des sciences et des belles-lettres.

Sur quoy il a été délibéré de remettre à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de cette Ville, l'autel de marbre dont il s'agit, pour être placé dans le nouveau Muséum qu'on se propose de former, et que la lettre de M. l'Intendant, du 23 de ce mois, ainsi que celle de M. le Directeur ou de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, qui accusera à MM. les Jurats la réception dudit autel seront colés au présent registre.

DUDON, *jurat;* DE LA MONTAIGNE, *jurat;*
QUIN, *jurat;* LANUSSE, *jurat;*
DUBERGIER, *jurat;* Le M[is] DEMONS, *jurat.*

III

DON AU MUSÉUM DES STATUES DE MARBRE

trouvées en 1594.

« Du jeudi 1er mars 1781 (1). — Sont entrés dans la chambre du Conseil :
» MM. Dudon, de la Montaigne, Dubergier, Demons, Lanusse, Quin, jurats et
» Buhan, procureur-syndic.

» L'Académie des Sciences et Belles-Lettres ayant projeté de se procurer une
» collection de divers monuments et demandé à MM. les Jurats un autel de
» marbre qu'on croit avoir été tiré des fondations des piliers de Tutèle, cette
» demande fut accordée par délibération du 29 janvier dernier et pour enrichir
» d'autant plus le *nouveau Muséum,* dont il s'agit, l'Académie a demandé par sa
» lettre de M. de la Montaigne, secrétaire perpétuel, du 26 du passé, d'anciennes
» statues échappées aux injures du temps, qui existent dans la cour de l'Hôtel-
» de-Ville, où elles se dégradent chaque jour.

» MM. les Jurats désirant concourir aux vues de l'Académie, il a été délibéré
» que les statues antiques qui sont dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, où elles se
» dégradent chaque jour, seront remises à l'Académie pour être placées dans le
» nouveau Muséum; que la lettre de M. le Secrétaire sera collée au présent
» registre, ainsi que celle qui accusera la réception des statues dont s'agit.

» DE LA MONTAIGNE, *jurat;* DUDON; *jurat;* LANUSSE, *jurat;*
DEMONS, *jurat*; QUIN, *jurat.* »

---

(1) Arch. municip. de Bordeaux. *BB. Délibérations de la Jurade,* f° 109.

IV

LA RUE DES REMPARTS EN 1783

Bordeaux, ce 29 juillet 1783.

Je reçois, Messieurs, de la part des habitants et propriétaires des maisons de la rue des Remparts, de la Porte-Dijeaux, des représentations très fortes sur l'état où se trouve cette rue dans la partie joignant l'Archevêché. Je ne vous tairai pas que j'ai eu occasion de voir le local, et que j'ai été très surpris de le trouver tellement bouleversé qu'il ne doit présenter dans les temps de pluie qu'un cloaque affreux et même dangereux. Je sais qu'il devient difficile maintenant d'adoucir, d'autant qu'on auroit pu le faire il y a huit ou dix ans, la pente excessive de cette rue, mais au moins peut-on la diminuer et rétablir la chaussée qui est toute démontée. Je vous prie, Messieurs, de donner incessamment quelques soins à un objet aussi intéressant, qui, dans l'esprit des étrangers et peut-être même dans celui des habitants de la Ville, n'est propre qu'à donner les plus mauvaises idées de la police de Bordeaux (1).

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Signé : Du Pré de Saint-Maur.

V

STATUES ANTIQUES SEMBLABLES A L'HYGIE (?) DE BORDEAUX

On peut voir dans l'ouvrage de de Clarac : *Musée de Sculpture antique et moderne,* Paris, 1835-1836, une nombreuse suite de figures qui rappellent la statue de marbre du Musée de Bordeaux. Elles sont indiquées sous des noms différents quoique toutes semblent avoir été exécutées d'après une même composition. Voici les indications que nous avons relevées :

Nos 876 :	*Mnémosyne,*	Rome,	*Musée*	*Pio-Clément.*
973	»	Dresde,	*Augusteum.*	
B 973	»	Rome,	*Coll.*	*Giustiniani.*
C 973	»	»	»	»
A 976	»	»	*Musée*	*Pio-Clément.*
994 :	*Clio,*	Naples,	»	*Borbon.*
1092 :	*Polymnie,*	»	»	*Pio-Clément.*
1093	»	»	»	*Borbon.*
1094	»	Suède,	»	*de Stockholm.*
1095	»	Rome,	*Coll.*	*Pacetti.*
1883 :	*La Pudicité,*	»	*Musée*	*Capit.*
1951 :	*Inconnue,*	Ile Santorin.		
A 1920 :	*Vestale,*	Versailles (*Parc de*).		

(1) Arch. municip. de Bordeaux, *Registre de correspondance, Lettres reçues par les Jurats,* 29 Juillet 1783.

747 : *Polymnie,*	Paris, *Musée du Louvre.*	
869 »	»	»
341 : *Euterpe,*	»	»
518 : *Inconnue (Mnémosyne ?)*	»	»
511 »	»	»
118 : *Julie, femme de Septime-Sévère.*		
A 1172 : *Hygie,*	Angleterre, *Coll.*	*Carlisle.*
B 1172 »	Londres, »	*Lansdowne.*

VI

PLUTUS GUÉRI PAR ESCULAPE DANS LE TEMPLE D'ÉPIDAURE

(Extrait du Plutus *d'Aristophane).*

CARION. Ecoute, je vais tout te dire des pieds à la tête..... Arrivés près du temple, avec notre malade, alors si infortuné, maintenant au comble de la félicité, de la béatitude, nous le menons d'abord à la mer pour le purifier.

LA FEMME. Ah! le singulier bonheur pour un vieillard que de se baigner dans l'eau froide de la mer!

CARION. Nous nous rendons ensuite au temple du dieu. Une fois les galettes et les différentes offrandes consacrées sur l'autel et le gâteau de fleur de farine livré au dévorant Vulcain (1), nous faisons coucher Plutus, suivant l'usage, et chacun de nous se fait un lit avec des feuilles.

LA FEMME. Y avait-il d'autres gens venus pour implorer le dieu ?

CARION. Oui; d'abord Néoclide, qui est aveugle, mais vole bien mieux que les clairvoyants, puis beaucoup d'autres personnes atteintes de maladies de toute sorte. On éteint les lumières et le prêtre nous engage à dormir, en nous recommandant de garder le silence, si nous venons à entendre du bruit. Nous voilà donc tous bien tranquillement couchés. Moi, je ne pouvais dormir; j'étais préoccupé d'une certaine marmite pleine de bouillie posée tout près d'une vieille, juste derrière sa tête, j'aperçois le prêtre qui raflait sur la table sacrée et les gâteaux et les figues; puis il fait le tour des autels, et sanctifie les gâteaux qui restaient, en les enfournant dans un sac. Je résolus donc d'imiter un si pieux exemple, et j'allai droit à la bouillie.

LA FEMME. Misérable, et tu ne redoutais pas le dieu ?

CARION. Si vraiment! Je craignais que le dieu, couronne en tête, ne fut avant moi auprès de la marmite : « Tel prêtre, tel dieu », me disais-je. Au bruit que je fis, la vieille avança la main; alors je sifflai et la mordis comme eût pu faire un serpent sacré. Vite elle retire la main, s'enfonce dans son lit, la tête sous les couvertures, et ne bouge plus; mais de peur elle lâche un vent plus âcre que ceux d'une belette. Moi, j'engloutis une grosse part de bouillie, et, bien repu, je vais me recoucher.

LA FEMME. Le dieu ne venait pas ?

CARION. Il ne tarda guère, et quand il fut près de nous, oh! la bonne farce! mon ventre ballonné lança une pétarade des plus sonores.

---

(1) On prétendait même qu'Esculape... et qu'il reconnaissait par là sûrement si le malade mourrait ou guérirait.

LA FEMME. Le dieu sans doute fit la grimace?

CARION. Non, mais Iaso qui l'accompagnait rougit un peu, et Panacée s détourna en se bouchant le nez.....

LA FEMME. Et le dieu?

CARION. Il n'y fit pas la moindre attention.

LA FEMME. C'est donc un dieu bien grossier?

CARION. Je ne dis pas cela, mais il a l'habitude de déguster les excréments (1).

LA FEMME. Impudent, va!

CARION. Alors je me cachai dans mon lit, tout tremblant; Esculape fit le tour des malades et les examina tous avec beaucoup d'attention; puis un esclave déposa auprès de lui un mortier en pierre, un pilon et une petite boîte (1).

LA FEMME. En pierre?

CARION. Non, pas en pierre.

LA FEMME. Mais comment voyais-tu tout cela, triple coquin, puisque tu te cachais, dis-tu?

CARION. A travers mon manteau, qui ne manque pas de trous, grands dieux! Il prépara d'abord un onguent pour Néoclide; il mit dans le mortier trois têtes d'ail de Ténos, les écrasa en y mêlant du suc de figuier et de lentisque; il arrosa le tout avec du vinaigre de Sphette, et, retournant les paupières du patient, il lui appliqua sa drogue à l'intérieur des yeux, afin que la douleur fut plus cuisante. Néoclide crie, hurle, saute à bas du lit, veut s'enfuir; mais le dieu lui dit en riant: « Reste là avec ton onguent; ainsi, tu n'iras pas te parjurer devant l'assemblée ».

LA FEMME. Quel dieu sage et ami de notre cité!

CARION. Il vint ensuite s'asseoir au chevet de Plutus, lui tâta d'abord la tête, prit un linge bien propre et lui essuya les paupières; Panacée lui couvrit d'un voile de pourpre la tête et tout le visage; puis le dieu siffla et deux énormes serpents s'élancèrent du sanctuaire.

LA FEMME. Grands dieux!

CARION. Ils se glissèrent doucement sous le voile de pourpre, léchèrent, à ce que je crois, les paupières du malade, et, en moins de temps qu'il ne t'en faut, maîtresse, pour vider dix verres de vin, Plutus se relève: il voyait. De joie je bats des mains, j'éveille mon maître; aussitôt le dieu disparaît dans le sanctuaire avec les serpents. Quant à ceux qui étaient couchés auprès de Plutus, juge s'ils l'embrassaient tendrement; le jour parut sans qu'aucun d'eux eût fermé l'œil. Moi, je ne me lassais point de remercier le dieu qui avait si vite rendu Plutus clairvoyant et [Néoclide] plus aveugle que jamais.

LA FEMME. Quelle est ta puissance, ô grand Esculape! mais dis-moi où est Plutus?

CARION. Il vient escorté d'une foule immense... (2).

---

(1) C'est l'attirail des pharmaciens.

(2) *Aristophane*, traduc. par Poyard; *Plutus*, Paris, Hachette, 1881, p. 506.



Pl. 3



STATUE DE SOPHOCLE

Quinsac del.

Lith.

NOTE DE M. CH. BRAQUEHAYE

SUR UNE

STATUETTE ROMAINE DE SOPHOCLE EN ARGENT

TROUVÉE EN 1811

DANS LE CLOITRE DE L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ

En publiant le dessin de M. Paul Quinsac, ancien pensionnaire de la ville à Paris, je n'apporte pas une nouvelle archéologique, mais comme la statuette du grand tragique grec, trouvée en 1811 dans le cloître de l'église Saint-André, est l'un des plus intéressants spécimens de l'art antique que l'on ait découverts à Bordeaux et qu'aucune publication ne l'a reproduite, j'ai pensé qu'il serait utile de donner une bonne description et un dessin fidèle de cette figurine d'argent.

Je me contenterai donc d'ajouter un extrait du catalogue du cabinet des Médailles et Antiques, notice due à l'érudit M. Chabouillet, et je relèverai seulement une légère erreur relative à la date et au lieu où fut faite la découverte de cet antique

Cabinet des médailles et antiques. Monuments d'argent de provenances diverses. Antiquité.

« 2870. SOPHOCLE. — L'illustre poète est représenté assis, lisant » un *volumen* qu'il tient déroulé des deux mains. Il est barbu, » a la tête nue, et est revêtu d'un *pallium* qui, laissant nu le devant » du corps et le bras droit, enveloppe tout le corps. Les pieds sont » chaussés. Le siège est porté sur quatre pieds façonnés en griffes

» de lion. Derrière le siège une sorte d'S sur laquelle porte un
» crampon d'argent plein. La statuette est placée sur une base
» carrée. Hauteur avec la base, 120 millim.

» Trouvé à Bordeaux en 1813, près des ruines de l'édifice anti-
» que connu sous le nom de *Palais de Gallien* et acquis pour la
» bibliothèque en 1837. Visconti a publié dans le *Museo Pio Cle-
» mentino,* t. VI, pl. XXVII et dans l'*Iconographie grecque,* pl. IV,
» nos 1 et 2, un buste de marbre de Sophocle, avec la fin du nom
» écrit en grec. Notre statuette offre des traits de ressemblance
» avec ce buste qui permettent d'y reconnaître le grand poète
» tragique. Si l'on admet cette hypothèse, il faut croire que l'artiste
» a voulu rappeler le triomphe de Sophocle lorsque traduit devant
» les juges de la *phratria* à laquelle il appartenait, il lut, pour toute
» défense, des vers de son *Œdipe à Colonne.* La statuette est fondue
» en argent massif, mais elle n'est pas entièrement pleine. Le tra-
» vail, sans être d'un très grand style, est d'une bonne époque.
» On pourrait l'attribuer au premier siècle de notre ère. Le nez
» paraît avoir été déprimé accidentellement, ce qui ôte du carac-
» tère à la figure et nuit un peu à la ressemblance. Voyez plus
» loin, *Section des monuments en marbre.* »

Notre statuette fait partie des collections nationales depuis 1837 et, comme on l'a vu, on croit qu'elle provient de fouilles du Palais-Gallien faites en 1813. Il y a là une légère erreur de lieu et de date qui, quoique n'ayant pas d'importance au point de vue général, mérite cependant d'être signalée.

La découverte de cette statuette eut lieu en 1811, dans le cloître de Saint-André, ainsi que le prouvent une note manuscrite de Jouannet et les extraits suivants de *la Ruche d'Aquitaine* et de *la Gironde, Revue de Bordeaux.*

« Nous rangerons encore parmi les monuments de cette époque,
» dit Jouannet (1), une petite statue d'argent trouvée, il y a trois
» ou quatre ans, dans les cloîtres de Saint-André, à plus de vingt
» pieds de profondeur.

» La petite statue d'argent représente un philosophe grec, vêtu

(1) F. Jouannet. — *Ruche d'Aquitaine, Antiquités de Bordeaux,* 1815, t. XI, p. 320.

» du *pallium*, assis dans l'attitude de la méditation et tenant un
» écrit déroulé. Le corps, le manteau, la tête, tous les accessoires,
» sont rendus avec beaucoup de goût et d'esprit (1).

» Revenant aux antiquités nouvellement découvertes, dit Pierre
» Lacour (2), je rappellerai qu'il y a 22 ans environ, on trouva, en
» fouillant dans le cloître de Saint-André, une petite figure antique
» d'un bon style, assise, haute de 7 à 8 pouces; elle représentait
» un philosophe grec : Je fis à cette époque un dessin terminé de
» cette figure dont la tête paraissait être un portrait et je le donnai
» au savant et célèbre antiquaire E. Q. Visconti qui travaillait alors
» à son *Iconographie grecque*. Si cette figure existe encore, j'oserai
» prier la personne à laquelle elle appartient de me permettre
» d'en faire un nouveau dessin; il serait fâcheux pour l'histoire de
» l'art et celle des monuments anciens à Bordeaux qu'un ouvrage
» si précieux disparût entièrement sans laisser d'autres souvenirs
» que celui que j'en ai conservé. Peut-être cette figure appartient-
» elle au trésor du temple dont on a retrouvé les débris. »

Heureusement pour Bordeaux les craintes de Lacour ne se sont pas réalisées. Si la charmante statuette ne pare pas l'un de nos Musées, si le dessin donné à Visconti a été perdu sans avoir été publié, le monument lui-même est conservé dans le lieu le plus digne de le posséder, il sert aux recherches des érudits comme aux travaux des artistes et nous en fournissons une fidèle reproduction exécutée par un dessinateur de talent. C'est au moins une consolation ; car combien notre sol a-t-il fourni de curieux débris de la civilisation romaine qui, enfouis et inconnus dans des collections particulières, ont été dispersés en tous lieux, tandis qu'ils eussent dû figurer avec honneur dans un musée spécial de la Ville où ils auraient pu fournir d'utiles renseignements historiques !

Mars 1882.

---

(1) « M. Lacour fils a dessiné cet antique : son dessin doit se trouver dans les
» cartons de M. Visconti. La statue, dit-on, existe encore à Bordeaux, j'ignore
» en quelles mains. »

(2) *La Gironde, Revue de Bordeaux*, mai 1833, p. 62.

NOTE DE M. CH. BRAQUEHAYE

SUR DES

MONUMENTS ANTIQUES TROUVÉS EN 1818

RUE DU PONT-DE-LA-MOUSQUE, N° 8

En mai 1818, M. Duval, négociant, propriétaire d'une maison rue du Pont-de-la-Mousque, n° 8, trouvait un nombre assez considérable de débris de monuments romains en faisant exécuter des fouilles dans cet immeuble.

La Municipalité fit immédiatement les démarches nécessaires pour les faire déposer dans le Musée des antiques de la Ville.

L'intérêt qui s'attache à bien préciser les lieux où des découvertes intéressantes ont été faites et à bien décrire les objets sauvés n'est pas la seule cause qui explique la publication des documents qui vont suivre; un intérêt d'un autre ordre s'impose. La Municipalité bordelaise, toujours si soucieuse des œuvres de l'intelligence et de l'instruction publique, savait déjà, en 1818, ce qu'elle doit à l'art et à l'archéologie. Il est donc juste de faire connaître le zèle intelligent du maire de Bordeaux, M. le vicomte de Gourgues, et de l'adjoint délégué pour les travaux publics, M. Blanc-Dutrouilh.

Si l'on est fier de reconnaître que la Municipalité actuelle loge, dans des palais, ses Facultés, sa Bibliothèque et ce respectable Musée des antiques, qui va enfin être sauvé de toute destruction, il n'en est pas moins vrai qu'il est bon de défendre, de critiques injustes, nos anciens édiles :

car ils ne sont jamais restés en arrière du mouvement intellectuel de la France; nous aurons plus d'une fois l'occasion de le démontrer.

Le Maire de Bordeaux écrivait :

TRAVAUX PUBLICS.

—

N° 653.

Le 5 Mai 1818.

A Monsieur Duval, négociant, rue du Chapeau-Rouge.

Monsieur,

Je suis instruit qu'en faisant faire des fouilles dans votre propriété, située rue du Pont-de-la-Mousque, on y a trouvé des débris d'anciens monuments, tels que des chapiteaux, des tambours de colonnes, des fragments de corniches, de bas-reliefs et des pierres chargées d'inscriptions.

Ces restes sont d'un grand intérêt soit pour les arts, soit pour l'histoire. La Ville s'est toujours empressée de les recueillir pour assurer leur conservation; elle a fait disposer à cet effet dans le Muséum qui lui appartient une salle ou dépôt d'antiques qui en rassemble déjà un grand nombre.

J'ai pensé, Monsieur, que vous consentiriez à laisser faire un choix des morceaux les plus remarquables par M. l'Ingénieur de la Ville que je charge de ce soin et qui donnera les ordres nécessaires pour leur transport.

Je vous saurai le plus grand gré, Monsieur, de n'y mettre aucun empêchement et je vous en adresse d'avance mes remerciements.

M. l'Ingénieur est chargé d'apprécier l'indemnité qui doit revenir à vos ouvriers, soit pour la valeur de la pierre, soit pour les frais d'extraction.

J'ai l'honneur, etc.

Le 7 mai, M. Duval aîné répondait, comme un bon citoyen :

« Flatté, Monsieur le Maire, de faire quelque chose qui vous soit » agréable, vous pouvez faire choisir et enlever toutes les pierres » qui vous feront plaisir ».

Sans tarder, l'intelligent administrateur donnait les ordres nécessaires à M. Bonfin, ingénieur de la Ville, et lui écrivait le 9 mai :

« Ainsi que j'en ai donné avis à M. Duval, c'est vous que je » charge du soin de faire le choix des pierres d'architecture qu'il » serait à propos de recueillir. Veuillez donc, je vous prie, vous » occuper de suite de cet examen et faire transporter..... les objets » qui vous paraîtront mériter la préférence ».

Il ajoutait que les frais d'extraction des pierres et leur transport seraient payés par la Ville sur un état visé et arrêté par Bonfin.

Le 30 juillet suivant, un arrêté réglait la somme à payer à l'entrepreneur de maçonnerie pour la valeur des pierres et au charpentier pour le transport et le placement de celles-ci dans le Musée de la Ville :

« ..... Le Maire de la ville de Bordeaux, chevalier, etc....
» Vu la lettre..... Vu la réponse..... Vu le compte.....

» Arrête :

» Art. 1er. Il sera ordonné au profit du sieur Bidon, entrepre- » neur de maçonnnerie, chargé par M. Duval de la reconstruction » de la maison, rue du Pont-de-la-Mousque, n° 8, un mandat de » la somme de 115 fr. 50 pour payement de 66 pieds 5 pouces et » 1/2 cubes de pierres antiques, puisées dans ladite propriété et » au profit du sieur Beliben, charpentier, pour le transport et le » placement desdites pierres au Musée de la Ville, un mandat de » la somme de 35 fr. Total : 150 fr. 50. ».

A l'arrêté qui précède était joint le toisé des pierres portant non seulement les mesures, mais des numéros avec des désignations qui permettent de reconnaître dans le Musée actuel les diverses antiquités découvertes alors rue du Pont-de-la-Mousque.

Il m'a été facile, avec l'aide de M. Jullian, qui connaît si bien le Bordeaux antique, de retrouver d'abord et de dessiner ensuite les intéressants débris qui ont été sauvés en 1818 d'une destruction certaine.

› des pierres antiques prises rue du Pont-de-la-Mousque, » portées au Muséum royal de Bordeaux. »

1. — Une forte base portant tronçon olonne, au dessus cannelé; — long. — larg. 2 p. — épaiss. 2 p. =	8 pieds.
2. — Grand chapiteau au-dessus; — . 2 p. 6 p^{es} — épaiss. 2 p. =	5 p.
3. — Bas-relief à deux faces de bas gures drapées; — long. 2 p. 3 p^{ces} — 2 p. — épaiss. 1 p. 6 p^{ces} =	6 p. 9 p^{ces}
4. — Petit chapiteau au-dessus; — . 2 p. — épaiss. 1 p. 6 p^{ces} =	3 p. 6 p^{ces}
5. — Bas-relief à deux faces, groupe ıs de figures et dauphins; — long. — larg. 2 p. — épaiss. 1 p. 9 p^{ces} =	10 p. 6 p^{ces}
6. — Petit trophée de guerre; — long. — larg. 1 p. 6 p^{ces} — épaiss. 1 p. ' =	4 p. 6 p^{ces}
7. — Trophée d'armes en forme de on; — long. 4 p. — larg. 1 p. 6 p^{ces} ›aiss. 1 p. 6 p^{ces} =	9 p.
8. — Frise d'entablement; — long. › p^{ces}. — larg. 2 p. épaiss. 1 p. 8 p^{ces} =	11 p. 8 p^{ces}
9. — Inscriptions; — long. 2 p. 9 p^{ces} rg. 1 p. 8 p^{ces} — épaiss. 0 p. 9 p^{ces} =	8 p. 0 p^{ces} 31
» Total produit.....	cub. 66 p. 5 p^{ces} 31 »

s 66 pieds de pierre calleté de Crasane, déduction soustraite pieds 31 sur le total ont été estimés 1 fr. 75 cent., le pied, vu haffaudages et équipements de chèvre qu'il a fallu faire pour ortir des souterrains, et la main-d'œuvre pour les établir dans e où la ville les a prises; les 66 pieds à 1 fr. 75 se montent › fr. 7 cent.

conducteur des travaux de la Ville certifie exact le nombre ›ierres désignées ci-dessus, et le toisé de chacune d'elles en culier, lesquelles ont été toutes transportées et placées à la des antiques du Muséum royal, avec observation que Dupré donné avis à M. l'Ingénieur de la Ville que quelques-unes :es pierres étaient trop fortes pour être transportées au

» Muséum. Il fut décidé qu'elles seraient allégées vu que leur cube » ne ferait qu'encombrer la place sans enrichir la salle ; alors le » dédoublement de quelques-unes de ces pierres qui se trouve compris dans le toisé général est resté, sur les lieux, aux entrepreneurs, pour les indemniser de l'exploitation et du sciage qu'ils » ont fait à leurs frais.

» L'estimation des pierres ci-dessus annoncées me paraît, en raison des difficultés que leur extraction a causées, estimée à leur » véritable valeur.

» Fait à Bordeaux, le 4 juin 1818.

BRUNET.

Bordeaux, le 6 juin 1818.

L'Ingénieur de la Ville,

BONFIN. »

Il nous a paru intéressant de reproduire ces documents qui peuvent permettre d'établir la provenance de quelques objets conservés au Musée des Antiques, rue J.-J. Bel.

Février 1887

NOTE DE M. CH. BRAQUEHAYE

SUR

LES DESCRIPTIONS ET DESSINS D'ANTIQUES DE BORDEAUX

DE L'ACTEUR BEAUMESNIL 1780-1807-1809-1888.

En cherchant les documents relatifs à l'histoire de l'*Ecole gratuite de dessin et de peinture de Bordeaux,* j'ai trouvé aux Archives départementales de la Gironde, *Série X, Instruction publique et Beaux-Arts,* une lettre dont les termes ambigus excitèrent au plus haut point ma curiosité. La voici :

« Limoges, le 24 décembre 1807.

» *A Monsieur le Préfet du département de la Gironde.*

» Monsieur,

» Malgré le dézir que j'aurais de conserver la description de » plusieurs antiquités de votre département, dont je suis possesseur, » descriptions touchées et dessinées, dans les choses qui en sont » susceptibles, par main de maître, je me suis cependant déterminé » à m'en dessaisir. Si l'offre, Monsieur le Préfet, que j'ai l'honneur » de vous en faire, peut se trouver à votre convenance j'en ai conçu » l'espoir, ne doutant pas que vous ne soyiez chargé par le gouver- » nement de faire travailler à la statistique de votre département. » Les descriptions des antiquités que j'ai l'honneur de vous offrir, ne » pourront que contribuer à l'embelir, et je pense même, qu'il entre » dans les vues du gouvernement de connaître les traces, soit du » séjour des Romains dans les Gaules, soit des monuments des » Gaulois eux-mêmes.

» Dans le cas où ma proposition, Monsieur le Préfet, vous soit » agréable, vous ne manquerez pas sans doute d'en écrire à Monsieur

» le Préfet de la Haute-Vienne, afin qu'il examine par lui-même ou
» qu'il charge quelqu'un digne de sa confiance de faire l'examen des
» pierres que je pourrais vous offrir, ainsi que de traiter avec moi
» de leur valeur. J'attendrais que vous m'ayez honoré d'un mot de
» réponse avant de prendre une détermination ultérieure sur lesdites
» antiquités.

» Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, etc.

» LEMBEZAT, *propriétaire,*
» Chez son frère J.-B[te] LEMBEZAT, *Négociant,* à Limoges. »

C'était, semblait-il, une découverte importante. Des pierres antiques, portant des inscriptions, des bas-reliefs, des portraits, avaient été transportées à Limoges : dans cette ville, on devait retrouver vraisemblablement toute une série de monuments extraits des murailles de Bordeaux. Hélas ! je fus bientôt convaincu que je ne me trouvais pas en face d'un évènement archéologique.

Dès mes premières recherches je m'aperçus qu'on ignorait à Limoges et le nom de Lembezat et les antiquités dont il parlait dans sa lettre; qu'à Bordeaux, personne n'avait souvenir d'un déplacement de pierres antiques aussi considérable. Les renseignements que je recueillais étaient tous négatifs, lorsque notre collègue, M. Jullian, me fit remarquer que le premier alinéa de la lettre portait : « *descriptions touchées et dessinées de main de maître* ». Je ne cherchai donc plus des pierres, mais des dessins et des manuscrits et, sur ses indications, je trouvai bientôt la note suivante dans le *Bulletin Polymathique du Muséum d'Instruction publique de Bordeaux*, 1809, t. VII p. 173 à 175.

« Don fait récemment au Muséum.

» M. Juge Saint-Martin, ancien magistrat à Limoges,
» vient d'envoyer au Muséum les objets suivants :

» 1° De Lurbe, 1589, in-4°.....

» 2° Vinet, 1567, in-4°.....

» 3° Plan de la ville de Bordeaux, d'après Vinet.....

» 4° Plan de Bordeaux, levé en 1550.....

» 5° Dessins des Piliers de Tutèle avec la copie des épi-

» taphes grecque et latine du tombeau de Michel de Mon-
» taigne, et le dessin de l'autel votif élevé par les Bordelais
» à l'empereur Auguste.....

» 6° Pierre tumulaire dont Boissart (*Antiquités romaines*), » assure qu'un Bordelais nommé Cl. Colladon, lui a » envoyé la description, et qu'il croit avoir été trouvée à » Soulac. De Lurbe parle de cette prétendue découverte » comme d'une fable dans sa *Chronique Bordeloise*.....

» 7° Terre-plein du Palais-Gallien.....

» 8° Copie de diverses épitaphes romaines, relevées à » Bordeaux.....

» 9° Autre feuille contenant quelques inscriptions rela- » tives à cette ville et dont certaines seraient bien pré- » cieuses pour l'histoire, si on pouvait attester leur exis- » tence. Parmi ces inscriptions apocryphes il faut placer » les suivantes :

» G. PALATIVM GALIENI.
» BITVRIGALLA.
» PALATIVM TVTELAE.

» Tous ces objets sont d'une bonne conservation; et » quoique certains d'entr'eux aient déjà été publiés par » divers archéographes, ils ne laissent pas d'être curieux, » par la manière correcte avec laquelle ils sont dessinés. » M. Juge Saint-Martin est prié d'agréer les sincères remer- » ciements de M. Rodrigues, pour un don aussi intéres- » sant. Le nom du donateur sera inscrit sur la liste de » munificence du Muséum, où l'on peut voir ces objets ».

Il s'agissait donc de dessins et de descriptions; les uns et les autres avaient été rapportés à Bordeaux et placés dans un dépôt public. Ils étaient donc sauvés.

Les dessins offerts au Muséum par M. Juge Saint-Martin, sont dus à un acteur archéologue, Beaumesnil, qui, sous le règne de Louis XVI, parcourut les bords de la Loire, la Provence, le Languedoc et toute la région du Sud-Ouest, où il dessina et prit des notes aussi nom-

breuses que variées, sur tous les monuments qui lui parurent intéressants.

M. Albert Lenoir possède une nombreuse série des travaux de Beaumesnil; une collection de calques pris sur ses dessins est conservée sous les n°s 6954 et 6955, à la Bibliothèque nationale : *Manuscrits français, de Tersan.* D'autres dessins sont restés dans les provinces (1). C'est donc un recueil considérable de documents sur des monuments antiques aujourd'hui détruits, défigurés ou dispersés par les ventes et par d'autres causes qu'on doit à l'acteur Beaumesnil.

S'il n'avait ni le talent de dessinateur, ni les connaissances archéologiques nécessaires pour éviter toutes les erreurs artistiques et scientifiques, il eut tout au moins la volonté d'exécuter et il exécuta, en copiste naïf, des croquis arrêtés avec soin de tous les monuments curieux qui lui semblèrent appartenir à l'antiquité ou au moyen-âge.

Prosper Mérimée, qui ne connaissait pas l'ensemble de ses travaux, critiqua sévèrement les dessins de Beaumesnil, surtout ceux d'architecture. L'éminent inspecteur des monuments historiques, mieux informé, eût peut-être partagé l'avis d'Albert Lenoir, bon juge en pareille matière puisqu'à la haute compétence il joint la facilité d'appréciation, comme possesseur de la plus grande partie de l'œuvre : « Beaumesnil, acteur, on ne sait à quel théâtre », m'écrit-il, « parcourut la France sous le règne de Louis XVI » et forma un recueil considérable de documents et de » dessins. Peu habile dessinateur, mais soigneux dans » certaines reproductions des objets qu'il avait sous les » yeux, il recueillait des notes et dessinait les monuments » conservés sur le sol ainsi que ceux que contenaient les » collections privées. Les vieillards, les habitants des » monastères, les amateurs d'objets d'art étaient consultés » par lui, et ces derniers lui ouvraient leurs galeries; il » donc formé une suite de renseignements qui, s'ils n

(1) Voir Wulgrin de Taillefer. *Antiquités de Vésone.*

» sont pas tous d'une authenticité incontestable, forment » cependant un ensemble de matériaux à consulter pour » l'histoire de l'art en France..... Maintes fois j'ai commu- » niqué ma nombreuse collection des travaux de Beau- » mesnil à des écrivains français et étrangers, qui en ont » fait des extraits pour des publications entreprises par » eux sur des antiquités de notre pays, et généralement » ils ont cru pouvoir s'en rapporter à ce qu'il a écrit et » dessiné..... On peut, en général, « ajoute-t-il encore », » s'en faire un guide pour des recherches plus précises. »

Ces renseignements, que mon excellent maître a bien voulu me fournir avec sa bonté habituelle, démontrent l'intérêt qui s'attache aux dessins de Beaumesnil (1) et surtout à ceux qui rappellent des monuments bordelais.

Novembre 1885.

---

(1) Des dessins de fragments des murailles romaines de Tours, de Saintes, et d'un tonneau romain sculpté à Saint-Cyr, près de Tours, provenant de la collection Lenoir, ont été publiés dans le *Magasin pittoresque,* 1885, p. 356 et 358.

La *Guienne historique et monumentale* donne les dessins de quatre statues qu'elle décrit « trouvées à Lectoure par le comédien Beauxménil *(sic)*. »

On lit : « Un artiste dramatique, Beauxménil, qui s'est occupé avec zèle, dans » le dix-huitième siècle, des antiquités du midi de la France, dit dans ses notes » sur Lectoure : « J'ai vu dans cette ville plusieurs restes de futs de colonnes de » marbre, de chapiteaux, entablemens, bases, etc., quelques statues de pierres » très mutilées et très frustes, etc.

» Beauxménil dessina quatre de ces statues qui avaient, dit-il, environ quatre » pieds de hauteur » (Ducourneau, *La Guienne historique et monumentale,* Coudert, Bordeaux 1842, t. I, 2e partie, p. 140.

L'ÉGLISE DE MONCLARIS

COMMUNE DE SIGALENS, CANTON D'AUROS
ARRONDISSEMENT DE BAZAS (Gironde)

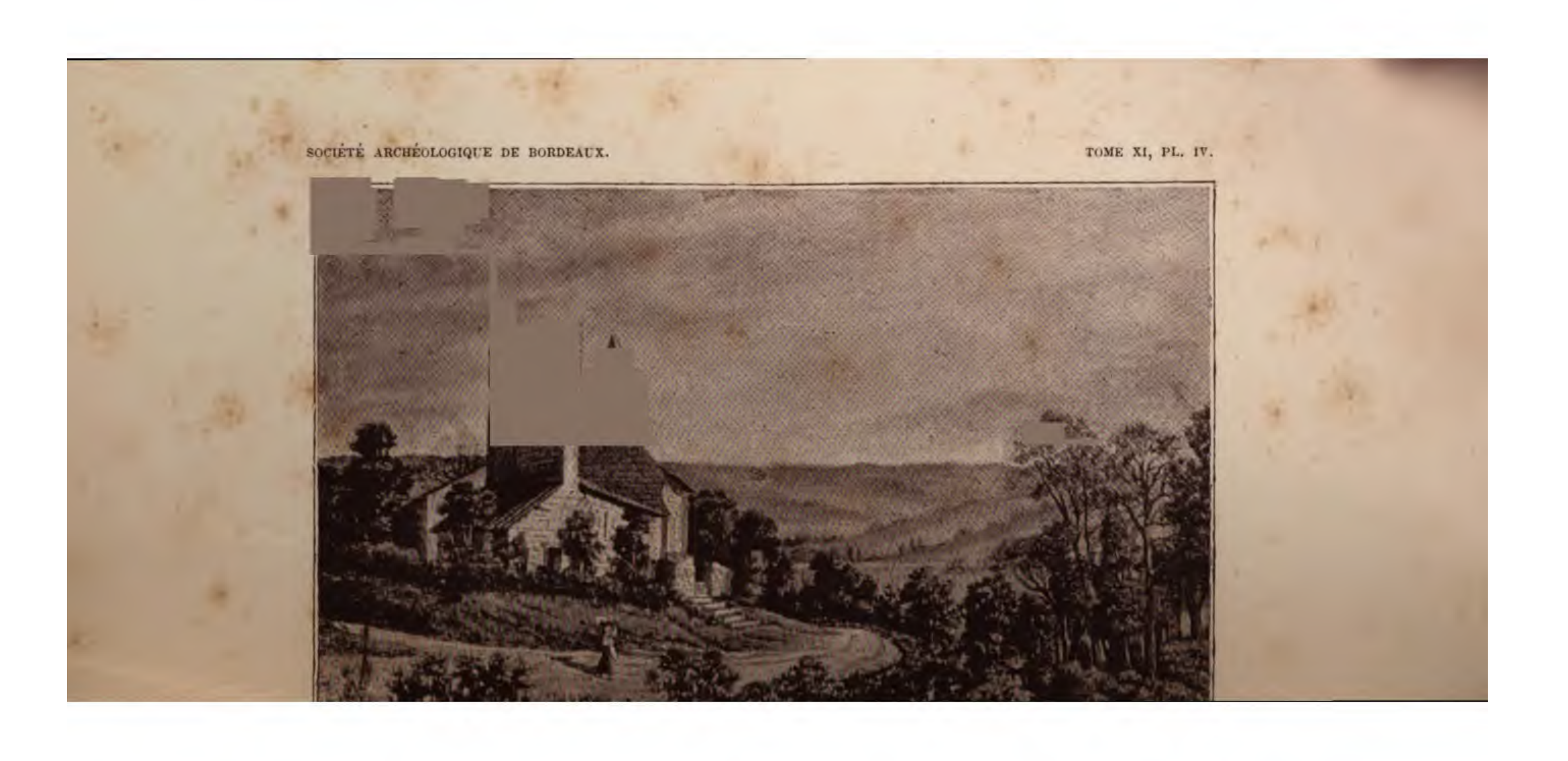
Par M. Ch. BRAQUEHAYE

La note consacrée à la commune de Sigalens dans l'ébauche du répertoire archéologique publié en 1880, par la Société Archéologique, ne contient que ces mots sur l'église de Monclaris, autrefois paroisse indépendante, aujourd'hui succursale de celle de Sigalens :

« Eglise de Monclaris............., XII[e] siècle; en partie » romane. Deux clochers, l'un au centre, l'autre sur le » chœur ».

Ces renseignements contiennent autant d'erreurs que de mots. Ils nous prouvent avec quelle circonspection nous devons livrer à l'impression les notes archéologiques sur les monuments que nous n'avons pas visités; dont nous n'avons pas vu au moins des plans, des dessins, des moulages, des photographies, relevés sur nature. Ils nous invitent à ne jamais reproduire les affirmations de nos devanciers sans les avoir contrôlées.

L'église de Monclaris n'est pas romane, elle est ogivale, elle n'appartient donc pas au XII[e] siècle. Elle n'a pas deux clochers, l'un au *centre,* l'autre *sur* le chœur, ce qui semble indiquer deux constructions indépendantes, mais deux murailles dépassant les toits et portant toutes deux des cloches. Une seule affecte cette forme si commune dans nos églises rurales : muraille surélevée vers le



portail ogival, à trois arcatures reposant sur des c
à chapiteaux sculptés, monte elle-même en forme
gulaire jusqu'à 8 mètres environ de hauteur. E
percée de deux ouvertures ogivales où sont placé
cloches.



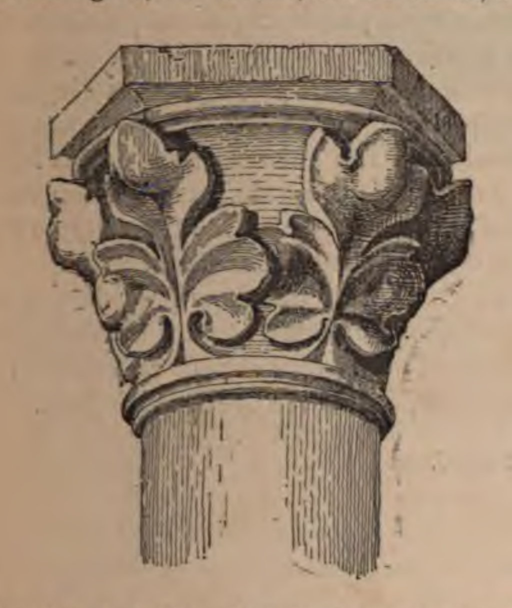
Le portail, intéressant quoique bien simple comm
l'église, présente les caractères du XIVᵉ siècle. Il est abri
par un porche fermé, construction toute moderne.

Le sanctuaire, carré de 8 mètres, à voûtes d'arête do
les nervures s'appuient sur quatre colonnes d'angle av
chapiteaux à feuilles de trèfle et de chêne, est éclairé p
deux étroites fenêtres placées côte à côte derrière l'autel

La nef, de 18 mètres de long, n'est pas voûtée ; un pla
cher en bois, s'arrondissant en gorge sur les muraill
semble y avoir été placé vers le XVIIᵉ siècle. Deux étroit
fenêtres, au midi, éclairent seules cette vaste enceinte c
l'air manque presqu'autant que la lumière. En effet, l

disposition du sol a nécessité l'emploi de 8 marches pour descendre du portail d'entrée dans l'église.

Ce portail présente en plan trois archivoltes en retrait. Un tore de $0^{m}10$ est profilé sur les angles saillants depuis le sommet de l'ogive, traversant, à $1^{m}80$ du sol, des chapi-



teaux à feuilles de trèfles de $0^{m}20$ de haut, et se perdant à $0^{m}30$ dans des bases prismatiques. Une quatrième archivolte, extérieure, servant d'encadrement saillant, s'appuie sur deux corbeaux à la hauteur des tailloirs des chapiteaux. La porte a $1^{m}70$ de largeur.

Des fonts baptismaux en pierre, d'un seul morceau, taillés sur plan octogonal, s'amincissant en bas par une large gorge sur un pied vertical, portent la date 1688.

Rien autre chose à signaler dans cette pauvre église, sinon un morceau de cuir gauffré et peint, lambeau de quelque riche tenture de château du temps de Louis XIV ou Louis XV, qui sert de façade à un autel délabré.

En considérant le plan de cette église et ses deux clochers, doit-on conclure à un agrandissement d'une cha-

pelle, d'un oratoire bâti sur un plan carré? Nous ne le croyons pas. Le bâtiment semble avoir été construit d'un seul jet. Les ouvertures, de forme allongée comme des meurtrières, les détails des chapiteaux, les profils des tailloirs et des bases, paraissent, ainsi que la maçonnerie elle-même, n'avoir pas été repris en plusieurs fois et par plusieurs mains.

Ne pourrait-on pas voir plutôt, dans la disposition particulière du plan, la volonté de séparer le sanctuaire et la nef, les moines d'une abbaye et les fidèles? La moindre clôture, une simple draperie, en effet, aurait suffi pour fermer le chœur. Une vague tradition rapporte, du reste, l'existence d'un couvent à Monclaris.

Quoi qu'il en soit, les notes qui précèdent et les dessins qui les accompagnent suffiront pour conserver le souvenir d'un monument intéressant et pour attirer, sur les particularités signalées, l'attention des archéologues.

Février 1886.



LE PONT DE CAZENAVE-SUR-CIRON

n 1601, par Pierre SOUFFRON, architecte du château de Cadillac

Par M. Ch. BRAQUEHAYE

› 22 mars dernier, le journal *la Gironde* annonçait le pont de Cazenave, situé sur le Ciron, près de Bazas, 'e Préchac et Pompéjac, s'était effondré et n'avait pas sé de traces des matériaux éboulés, la rivière étant très aissée. Il ajoutait : « Le pont de Cazenave n'est pas de ›nstruction très ancienne ». C'était exact. Mais deux 's après, la même feuille insérait la rectification suite que s'empressait de lui adresser son correspondant : › pont de Cazeneuve (1) qui s'est écroulé subitement ıdi dernier, est, contrairement à ce qui vous avait été ;, de construction très ancienne. Une des voûtes port en effet comme inscription la date de 1081. Ce pont ıit donc 800 ans d'existence ».

même jour *Le Nouvelliste* annonçait aussi : « Le ıt de Cazeneuve qui s'est écroulé la semaine dernière, ıs causer d'accidents, était de construction très annne. Sur l'une des voûtes, l'on pouvait, en effet, lire nillésime de 1081. Ce pont était donc contemporain la première croisade ».

oique l'erreur commise n'ait pas une grande impor- › archéologique, il m'a semblé, ainsi qu'à l'un de nos distingués collègues, qu'il était utile de la signa-

---

'n dit indifféremment Cazenave ou Cazeneuve.

ler Si le pont de Cazenave était contemporain de Philippe Ier, il aurait été certainement l'un des plus vénérables débris de l'architecture civile du Moyen-Age dans la Guienne. A ce titre seul ce modeste pont, franchissant un ruisseau, eût présenté un intérêt historique bien supérieur à de grands viaducs. Malheureusement l'auteur de la note, s'il n'a pas été induit en erreur par une inscription gravée par quelque mauvais plaisant, aura tout au moins été trompé lui-même par quelqu'écrivain peu consciencieux. « Assez de canards historiques, m'écrit-on, sont nourris » avec soin et conscience dans les volières de l'histoire » pour qu'on puisse tordre le cou sans danger à celui-ci » pendant qu'il éclôt. » C'est mon avis.

Ce fut en 1601 et non en 1081 que ce pont fut construit, puisque l'adjudication définitive des travaux eut lieu « le dernier d'Aoust » de cette année. Mais n'anticipons pas et faisons d'abord connaître en quel lieu il fut bâti.

Le pont de Cazenave est placé sur la route de Préchac à Pompéjac, au lieu dit : à Insos. Il relie les deux rives du Ciron, petite rivière qui sépare ces deux communes et se jette dans la Garonne entre Preignac et Barsac.

Près de là se voient les ruines de deux importants manoirs féodaux dont le souvenir est profondément gravé dans l'histoire de la Guienne : le château de la Trave, au Nord, et le château de Cazenave, tout auprès du pont lui-même.

La forteresse de la Trave, bâtie en 1306, sur les bords du Ciron, par le cardinal de la Trave ou de Préchac, d'après O'Reilly, par Arnaud Bernard de Preyssac, d'après d'autres auteurs, ne présente plus aujourd'hui que d'imposantes ruines. Elle appartenait en 1450 au traître Pierre de Montferrand. Charles VII la fit démolir de fond en comble, dit-on, et ses dernières murailles furent détruites par la mine pendant les guerres de religion.

Le château de Cazenave, l'un des plus vastes de la Guienne, fut élevé à Insos, quartier de Préchac. Au Sud,

le Bageran qui se jette dans le Ciron et à l'Ouest, le Ciron lui-même, très encaissé en cet endroit, lui servent de défense naturelle.

Cette seigneurie appartenait à la maison d'Albret dès le XIIIe siècle. « L'investiture se faisait par les vicomtes de » Béarn, en faveur des sires d'Albret, sous l'hommage » d'un fer de lance et à charge de livrer au seigneur » suzerain, une fois dans sa vie, le château qu'il leur » remettait aussitôt » (1).

Henri IV engagea plusieurs fois cette terre qui passa, en 1704, dans la famille de Pons par le mariage de Marie Guyonne de Rochefort-Théobon avec Louis de Pons. Le comte Dubois de Lamothe en hérita en 1834; puis M. le comte de Sabran en 1865.

Comme le château de la Trave, celui de Cazenave fut détruit pendant les guerres de religion. Il suffit de se rappeler qu'après les massacres de la Saint Barthélemy, les huguenots s'étaient emparés du château de Villandraut, qu'ils furent longtemps les maîtres de Bazas, qu'ils prirent et reprirent Langon, que Castets en Dorthe et Casteljaloux furent pendant longtemps leurs centres d'opérations. Ces villes tour à tour assiégées et prises par les divers partis furent saccagées, les châteaux détruits, les forteresses anéanties; les ponts subirent le même sort, notamment celui de Cazenave.

C'est « le XVIIe jour de juillet de l'an 1601 » et non 1081 que « sur la requeste présentée par les habitants de Caze- » nave en Cernès, Castelnau et aultres du bas duché » d'Albret au ressort de Casteljaloux et Tartas tendant à » justification de l'arrest et lettres patentes obtenues » [du roy le XXVe de may] et en exécution de ces lettres patentes ordonnant « qu'il sera imposé la somme de deux mil » escuz » que le pont de Cazenave a été construit.

Sur l'ordre de MM. les Trésoriers généraux, Me Louis

---

(1) O'Reilly. *Essai sur l'hist. de Bazas*, 1840, p. 450.

Baradier, M[tre] des œuvres et réparations de Guienne, « se
» transporta sur les lieux pour y appeler deux maistres
» experts, faire décider de la fasson et qualité dudict pont
» ensemble les matières et estoffes nécessaires pour ladicte
» construction et leur en faire un rapport pour en estre
» faict délivrance au rabais et moings disant ».

Le 18 août 1601, MM. les Trésoriers généraux des finances en Guienne faisaient « assavoir à toutes personnes de
» quelque estat quallitté et condition qu'ils soient que le
» pont de Cazeneuve sur la rivière du Ciron était à bailler
» à faire construire rédiffier et bastir tout à neuf et mesme
» par l'endroict où est à présent basti celui de boys suy-
» vant la visitte qui en a esté faicte par M[e] Loys Baradier...
» laquelle reiparation sera... délivrée au rabais et moins
» disant..... et rendre icelluy pont entièrement faict et
» parfaict lequel sera construit en la forme qui s'ensuyt :
» à scavoir :

» Les pilles vieilles quy sont d'ancienneté audict pont
» demeureront pour servir de butté aux pilles neufves qui
» se feront et seront relliées avec lesdictes vieilles pilles.
» Lesdictes pilles neufves sortiront par le devant de huict
» pieds de chasque costé et seront fondées sur la roche ès
» mesme lieu que les enciennes. Lesquelles pilles porteront
» un arceau de xxx piés de large par dessus et par le costé
» desdictes pilles les ailles seront relliées dedans de la
» largeur qu'est portée par le desseing et en mesme forme
» qu'il faut comprenant les guarde flos (garde-fous?).

» Et par cest effaict fournir trois mil trois cens cinquante
» doublerons et pour faire la massonnerye mille charre-
» tées de pierres de Ribot, cinquante pippes de chaulx à
» la mesure de Bourdeaux. Seze cens cinquante charretées
» de sable. Fournir les cintres et chaffaudages qu'il con-
» viendra.

» A cette cause s'il y a aulcun qui veuille entreprendre
» et icelle rendre faicte et parfaicte qu'il se présente par
» devant nos Seigneurs Conseillers trésoriers de France

» et généraux des finances en Guyenne en leur séance » audict jour..... »

Mathurin Corde, M^{tre} maçon, habitant en la ville de Bazas, et Me Louis Baradier, quoiqu'experts, faisaient l'offre de rendre « le pont entièrement faict et parfaict »... » pour troiz mil VC escuz en fournissant toutes les ma» tières nécessaires... » et le 22 août 1601 ils ordonnaient « que ladicte repparation et construction du pont sera » de rechef proclamés tant en ladicte ville de Bourdeaux » qu'en Bazas et sur les lieux. Enjoignant à ces fins au » procureur du roy audict Bazas de faire en icelle procla» mation desdictes... ».

Le 30 août 1601, les offres suivantes étaient faites :

« M^{tre} Anthoine Grimard, M^{tre} masson, habitant de » Bourdeaux, III^{m} II^{c} escuz.

» M^{tre} Jehan Favereau, M^{tre} masson, habitant de Bour» deaux, II^{m} VIII^{c} escuz.

» M^{tre} Loys Baradier, M^{tre} masson, habitant de Bour» deaux, II^{m} VI^{c} escuz.

» M^{tre} Pierre Souffron, architecte ingénieur des bastiments de la maison de Navarre et conduisant le bastiment de Cadillac, II^{m} III^{c} escuz.

» M^{tre} Jehan Favereau, II^{m} II^{c} escuz.

» Ledict Souffron, II^{m} escuz ».

Pierre Souffron resta donc adjudicataire moyennant ,000 écus, somme égale à celle imposée par les lettres atentes du Roi, du XXV mai 1601, ainsi que le constate a pièce suivante :

« Les Trésoriers de France et Généraux des finances en Guienne, commis sur les proclamations et offres faites par Me Pierre Souffron, ingénieur et architecte des bastiments de la Maison de Navarre et conduisant le bastiment de Cadillac, ensemble par Me Loys Baradier, Jehan Favereau, Anthoine Grimard, Mathurin Cordes et aultres M^{tres} Massons pour la construction et repparation du Pont de Cazenave sur la rivière du Siron. La dernière desdictes offres a esté faicte par ledict Souffron à la

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr. une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

» somme de deux mille escuz en fournissant toutes les
» estoffes et matières nécessaires et rendant le pont entiè-
» rement faict et parfaict; A la charge de prendre la pierre
» de taille Ribot et sable sur les lieux attendu qu'il y a
» des rochers de pierrerie. Avons ordonné et ordonnons
» que la dernière offre de deux mille escuz faict par ledict
» Souffron soit publié et proclamé en la présente ville de
» Bourdeaux qu'en la ville de Bazas et aultres lieux, enjoi-
» gnant à ce faire au Procureur du roy audict Bazas de
» faire faire icelles proclamations pour en envoyer en
» toute diligence les procès verbaux de icelluy pour luy
» estre faict bail et délivrance au rabais et moings disant
» faisant la condition du roy meilleure et plus advanta-
» geuse. Mandant...., etc.

« Faict le dernier jour d'aoust M. VI cent ung » (1).

Les textes ci-dessus donnent sûrement la date de la construction du pont de Cazenave, et ils fournissent aussi une nouvelle preuve que Pierre Souffron fut bien l'architecte que Henri IV donna à d'Epernon pour élever le château de Cadillac.

D'autre part nous avons établi que Jacques II Androuet du Cerceau, et non le sculpteur Pierre Biard, doit avoir composé le plan ou collaboré au plan de ce château présenté à Henri IV et accepté par d'Epernon. Mais Du Cerceau n'a pas pris part à cette construction, elle fut toute entière confiée à Pierre Souffron.

En effet quel « architecte du roy » Henri IV pouvait-il mieux recommander que l' « architecte et ingénieur des bastiments de la Maison de Navarre » puisque les terres de la Maison de Navarre, la sienne propre, touchaient à celles du duc d'Epernon, près de Cadillac? Aussi, en même temps qu'il « conduisait le bastiment de Cadillac » Pierre Souffron bâtit le pont de Cazenave, qui date ainsi de 1601 et non de la première croisade.

Janvier 1887.

---

(1) *Archives départementales de la Gironde. Registres des Trésoriers*. C. 3873, f[os] 108, 109 et C. 3873 *bis*, f[os] 29, 30, 31.

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr. une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

NOTE

SUR

DES MONNAIES, UN PLOMB DE FRONDE ET UN BOUT DE FLÈCHE

PROVENANT DE PALESTINE ET DE SYRIE

Par le Dr Ernest BERCHON

Ancien médecin principal de 1re classe de la Marine,
Secrétaire général de la Société Archéologique,
Membre résident de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

Les objets qui font l'objet du présent travail ont été reçus récemment par notre éminent vice-président, M. le conseiller Edouard Bonie. Ils lui avaient été adressés par M. le comte de Perthuis, ancien officier de marine, qui les avait apportés à M. l'Amiral Charles Bonie, à Paris.

I

Ce sont, d'abord, des monnaies qui ont été soumises à l'examen de notre ancien collègue, M. Emile Lalanne, et que ce savant numismate a déterminées comme suit :

1° Un gros d'argent, pesant à peu près cinq grammes, de Henri II, roi de Jérusalem et de Chypre (1285-1324) ayant pour type : de face, le roi, assis sur un trône, la tête ornée d'une couronne fleurdelisée, la main gauche tenant un globe, la main droite portant un sceptre, avec la légende HENRI REI DE et, au revers, la croix potencée

de Jérusalem cantonnée de quatre petites croizettes (1) et la légende + JERVSALEM ED CHIPR.

2° Un gros, de même poids, de Hugues IV, successeur de Henri II (1324-1358) ayant le type du roi en face, avec les attributs déjà signalés et la légende : HVGVE REI DE et, au revers, la même croix potencée et la légende + JERUSALEM ED CHIPR.

3° Un bronze, assez fruste, tétradrachme d'Athènes, pièce dite *fourrée,* c'est-à-dire falsifiée, formée de cuivre seulement recouvert d'argent et portant : en face, la tête de Pallas et, au revers, la chouette, une branche d'olivier et les lettres Α Θ.

4° Une pièce d'argent paraissant avoir été coulée, à face bombée (tétradrachme), pesant 15 grammes et qui est de *Séleucus I*er *Nicator,* roi de Syrie (312 à 282 av. J.-C.).

Cette pièce est admirablement conservée et d'ailleurs très connue. Elle porte : en face, la tête d'Hercule, couverte de la dépouille du lion de Némée, symbole adopté par Alexandre le Grand et qui se retrouve sur un grand nombre des monnaies de ses successeurs. Au revers : Jupiter est assis, demi-nu, tenant de la main gauche une haste et de la main droite un aigle.

La légende comprend : à droite, le nom de ΣΕΛΕΥΚΟΥ en exergue et, au-dessous du siège de Jupiter, le titre de ΒΑΣΙΛΕΩΣ.

On remarque, de plus, au niveau des genoux du Dieu, le signe ⋈ qui est probablement un monogramme d'atelier, témoigné sous la dynastie des Lagides et des Séleucides jusqu'à *Séleucus IX.*

Au-dessous du siège est un autre signe, ΜΡ, que l'on suppose être, soit le monogramme d'un officier ou magistrat des monnaies, soit celui du lieu de fabrication, car on ne connaît pas encore, d'une manière exacte, la

(1) Jérusalem porte : d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de 4 croizettes de même.

nomenclature des localités syriennes ou grecques ayant eu le privilège de la frappe de ces médailles.

5° Une autre pièce en argent, également très bien conservée, pesant aussi 15 grammes et portant : en face, le type d'un lion attaquant un taureau déjà renversé et, au revers, une trirème et un griffon.

Le type du lion était employé sur les monnaies de plusieurs villes de la Grèce et notamment sur celles d'*Acanthus Macedoniæ,* maintenant *Erissos,* mais la trirème et le griffon ne paraissent pas ordinairement sur ces monnaies et d'ailleurs, il y a lieu de tenir grand compte d'une légende, évidemment phénicienne, qui se lit en exergue, de face, et dont la reproduction intégrale est indiquée plus loin.

J'ai soumis cette pièce à l'examen de plusieurs autorités en numismatique, MM. Charles Robert de l'Institut, à qui nous devons plusieurs mémoires insérés dans nos *Actes;* Ernest Babelon, conservateur des médailles au Musée du Louvre, et le capitaine Cyprien Mélix, membre très érudit de l'Académie d'Hippone, notre correspondante, et il résulte de leurs opinions qu'il s'agit d'une monnaie assez rare encore, qui n'est représentée que par cinq ou six exemplaires seulement dans nos Musées; qui a été photographiée (ainsi que celle de Séleucus) dans le catalogue du *British Museum* et qui doit être attribuée à *Azbaal,* roi de Gébal (actuellement *Byblos* en Syrie), souverain contemporain d'Artaxercès.

Et je me laisse entraîner, sans peine, à la reproduction entière de la lettre que j'ai reçue, à cette occasion, du savant dont les publications remarquables sur les *Inscriptions sémitiques, phéniciennes* et *néo-puniques* sont consignées dans les Annales de l'Académie dont le siège est à Bône (Algérie française).

NOTE SUR UNE MONNAIE DE G'BEL

(BYBLUS DE PHÉNICIE)

Par M. le Capitaine MÉLIX

Membre de l'Académie d'Hippone (Algérie Française).

La médaille dont nous allons faire une description re-présente, d'un côté, une légende en caractères phéniciens et un lion dévorant un taureau; sur le revers on voit une galère et un griffon; elle est en argent et provient de Saïda (l'ancienne Sidon de Phénicie). La légende se compose des lettres suivantes :

𐤏𐤆𐤁𐤏𐤋 𐤌𐤋𐤊 𐤂𐤁𐤋

qu'il faut lire de droite à gauche et que nous transcrirons en Hébreu de cette manière : עזבעל מלך גבל.

Le premier mot à droite, formé de cinq lettres, est = עזבעל (AZBAL). C'est là évidemment le nom propre d'un roi ou d'un suffète; ce qui se trouve, à notre avis, suffisamment prouvé par le nom qui suit, et qui veut dire Roi. Cette forme de qualificatif vient compléter d'une façon manifeste le nom personnel AZBAL.

Nous trouvons dans la Bible un nom propre tout à fait semblable, c'est celui de AZBEL, ou ASBEL, que portait le second fils de Benjamin (nom. 26, 38, Paralip. 8. V. 1). On l'a traduit par *Captivus Dei*. Mais cette signification nous paraît vague et nous préférons interpréter différemment : ce nom nous semble mieux être un composé de עז (AZ), qui veut dire : *Majestas, splendor, gloria; et de* בעל (BAL) Dieu. En arabe عز (AZ), signifie également *potentia, victoria, gloria;* c'est donc proprement le sens de majesté grandeur, puissance (divines).

Le deuxième nom se compose de trois lettres et se li מלך (MLK); il veut dire roi. Mais ce vocable signi

aussi : *consulere pro judicare, statuere* (*undè consul*). Le même mot correspond encore à *imperare, dominare*, c'est-à-dire gouverner, commander, régir, diriger, régner, conduire; et il est bien certain qu'il dérive de la racine הלך (ALK) dont le sens est faire marcher, faire aller, conduire; cette racine, pourvue de la préformative מ (M), paraît être une marque du participe ou du substantif, qui serait plus tard devenu verbe.

Le mot מהלך (MALK) qui signifie de même : roi, maître, seigneur, gouverneur, a pour correspondant en latin : *rex, rego*, et en grec ἡγεμών, de ἄγω (diriger) : c'est un synonyme de βασιλεύς, mot composé de βάσις (allée, marche, conduite) et de λεώς (peuple).

La première fois que l'expression מלך (MLK) se trouve dans la Bible, elle est attribuée à la divinité; c'est que, dans les premiers temps, on disait avec raison : Dieu seul est roi ; ce nom fut ensuite donné aux personnages qui devaient représenter Dieu au milieu des peuples ; et, enfin, comme par une sorte de dérision, il s'est reposé sur la tête du premier venu, on a appelé rois, les juges, les suffètes, les gouverneurs; puis on s'est servi de ce nom comme d'un titre purement honorifique, et on l'a octroyé à de simples particuliers.

Le dernier mot גבל (GBL), qui veut dire montagne dans les langues arabe, hébraïque et phénicienne, était le nom que portait la ville de Byblus située entre Bérytus et Tripolis, et au nord de Tyr et de Sidon ; cette ville avait été bâtie sur une petite hauteur et de là lui est venu son nom de גבל (GBL), montagne; elle était à peu de distance de la mer.

On trouve dans Gésénius : « גבל (GBL), i. e. جبل mons,
» nom. pro. urbis Phœnicum, Tripolin inter et Berytum,
» non procul a mari in excelso loco sitæ; a Græcis Βύβλος
» vocatur, raro Βίβλος, ab Arabibus hodieque جبيل et
» dim. جبيل (i. est. parvus mons). N. gent. גבלי (GBLI),

» plur. גבלים (GBLIM) ». Et en effet, Byblos était le siège principal de la tribu des Giblites qui se distinguaient des Cananéens par leurs mœurs et leurs coutumes, et les Giblites étaient tout à fait indépendants de Tyr et de Sidon.

Cette ville fut un des ports du royaume de Tyr et elle portait alors le nom de גבל (GBL). Plus tard elle devint la capitale du royaume de Syrie et elle fut nommée par les Grecs Βυϐλος. Elle était très florissante sous les Romains; elle était surtout connue pour son temple consacré à Vénus et par les fêtes que l'on y célébrait en l'honneur d'Adonis; enfin, elle porte de nos jours le nom de Jebeïl (montagne).

Ne dirait-on pas vraiment que cette ville a repris son antique dénomination? puisque גבל (GBL) correspond à *mons* et que جبل ou جبيل (Djebel ou Djebil) veut dire montagne. Il convient mieux d'admettre que les indigènes du pays n'ont jamais abandonné l'ancienne appellation et qu'ils ont toujours fait fi plus ou moins du nom de Βυϐλος que les Grecs leur avaient apporté.

De ce qui précède, nous pensons qu'il y a lieu de conclure que la médaille qui nous occupe a véritablement une origine phénicienne et qu'elle doit être attribuée à l'un des gouverneurs de Byblos.

AZBAAL ROI DE GEBAL

Nous ferons suivre cette interprétation de quelques explications sur les symboles qui accompagnent la légende.

Il est bien évident que la galère, qu'on voit représentée sur le revers, est l'attribut d'un peuple navigateur; elle est aussi l'emblème des villes maritimes et des pays voisins du littoral de la mer.

Les anciens considéraient, d'autre part, le griffon comme un génie tutélaire; c'était le gardien des villes des Rois et par conséquent le symbole de la vigilance

La représentation du lion dévorant un taureau, à gauche, est un type, qui, né en Perse, se répandit bien vite dans les colonies et les pays voisins. Il se rattache d'une façon incontestable à l'ancienne religion de Zoroastre. *Mithra,* le dieu Soleil, adoré quelquefois sous la forme d'un lion, naissait tous les ans au printemps et apportait la fécondité à la terre, aussi l'équinoxe de cette saison a été toujours un moment heureux.

C'est cette transformation de la nature qu'on représentait par le sacrifice de Mithra (Dieu solaire). Le taureau abattu est le symbole de la terre, et Mithra, égorgeant cet animal, est celui du dieu Soleil, qui perce le sein de la terre de ses rayons (1).

Des fêtes ou hilaries étaient célébrées dans l'antiquité pour solenniser la naissance ou la résurrection du dieu de la lumière et on l'adorait sous différents noms. Les Egyptiens fêtaient la résurrection d'Osiris. Les Phéniciens célébraient le retour d'Adonis; les Phrygiens retraçaient les aventures tragiques d'Athys; c'était l'époque de la lumière triomphant sur les ténèbres, celle où le soleil reprend sa supériorité et vient apporter sur la terre ses dons et ses faveurs; c'était enfin notre fête de Pâques.

Les disciples de Zoroastre célébraient aussi au printemps la régénération de la nature; l'image de Mithra (dieu solaire) était portée dans le temple ou caverne et les prêtres déposaient le Dieu mourant sur un tombeau pendant la nuit. On retraçait alors les mystères de la passion du dieu Mithra; on éteignait les lumières; on personnifiait le dieu Soleil dans des légendes sacrées; on le pleurait pendant trois jours, comme mort, et cette pompe était accompagnée de chants funèbres et de gémissements. Puis on allumait le grand flambeau sacré (leur cierge pascal) et l'hiérophante venait devant la foule pour prononcer ces

---

(1) Mithra était proprement le soleil des Perses, représenté chez eux sous la forme d'un lion. (Spanhéim, Les douze Césars de l'empereur Julien, page 283).

graves paroles : « Rassurez-vous, troupe sacrée d'initiés, » le Dieu Mithra est ressuscité ; ses peines et ses souffrances » vont faire votre salut » (1).

La religion des Perses, c'est à dire le culte du Soleil, exerça, comme nous venons de le faire remarquer, une influence très grande dans les pays voisins et les Colonies, et ceci n'a rien de bien étonnant, mais ce qui semble extraordinaire, c'est de voir le culte du dieu Mithra se répandre avec autant de rapidité dans tout l'Occident; on en a retrouvé des traces à Florence, à Milan, en Bavière, au Tyrol, en Hongrie, en France, en Afrique, etc. Il était pratiqué dans toute l'Italie et il avait été introduit à Rome sous les Empereurs. Plutarque dit, dans la vie de Pompée, que les Romains apprirent des pirates de Cilicie, que ce général avait capturés, les premières cérémonies de la religion du dieu Mithra (2). A Rome, un temple ou caverne, creusé sous le mont Capitolin, fut consacré à ce Dieu.

Les Phéniciens, à cause de leur voisinage avec les Perses, furent les premiers, sans doute, à emprunter aux sectateurs de Zoroastre beaucoup d'éléments appartenant au culte du dieu Soleil. Il n'y a donc rien de surprenant que ce peuple ait fait figurer sur ses monnaies des symboles religieux qui leur venaient de Perse, ne serait-ce que comme marque de déférence à l'égard de leur suzerain.

Mais ce mythe transporté en Syrie reçut sans doute des modifications; là on l'honorait sous le nom de Melkhart et on le représentait quelquefois de face avec les crins de la peau de lion dressés en guise de rayons ; il est bien évident que par cette représentation on voulait indiquer le caractère solaire qu'on attachait au dieu Melkhart, le même qui était adoré chez les Carthaginois sous le nom de Moloch. Disons encore que le dieu Melkhart présidait au mouvement du soleil et au retour des saisons et qu'on le considérait souvent comme le conducteur du char solaire, attelé

(1) J. B. Dupuis, Origine de tous les cultes.

(2) XXIII et Fréret *Acad. Inscript.* t. XVI, 272, 275.

de quatre chevaux, et les quatre chevaux du soleil composaient la Tétrade mystique à laquelle les Perses offraient des sacrifices et des honneurs particuliers.

Melkhart était aussi le dieu du commerce et on lui donnait alors le nom de [illegible] (AROVKL), qui veut dire marchand, et d'où dérive visiblement le Héraclès des Grecs (Hercule). Si on lit le nom Hercule en sens inverse, d'après le système des Phéniciens, et si on supprime les lettres adformantes, on obtient LVCRE, c'est-à-dire profit, bénéfices réalisés dans le commerce; en latin, *lucrum* fournit le même sens.

Comme celles de Byblos, les monnaies de la ville de Tarse (Cilicie) représentent le lion dévorant un taureau, et le même type fut aussi adopté de bonne heure par les Grecs qui le firent figurer sur leurs monnaies; telles sont celles frappées à Acanthe, ville de Macédoine.

Celles de Hyélée ou Elée (la Vélia des Latins, en Lucanie) présentent un lion dévorant un cerf, ce qui donne la même signification. Les médailles de Tarse offrent les deux types : le lion déchirant un taureau et le lion déchirant un cerf.

Les médailles de Samos, île de la mer Egée, montrent d'un côté la tête d'un lion, vu de face, et de l'autre la partie antérieure d'un taureau.

Citons encore les monnaies de Cyrène, où on voit la tête du dieu Hammon (dieu solaire) figurée de face et rayonnée. Hammon, comme on le sait, était apparenté avec le dieu égyptien Amon-Ra et avec le punique Baal-Hammon, ou Camon (solaire) et il était adoré par les Libyens comme le dieu du Soleil.

Nous lisons dans L. Muller que les monnaies [illegible] Cilicie et qui présentent le type du lion dévorant [illegible] reau, avec des inscriptions phéniciennes, [illegible] bitablement à l'époque de la domination des [illegible] on sait que cette domination s'est [illegible] siècles et ce renseignement semblera [illegible]

pour déterminer l'ancienneté de ces petits monuments.

Ce savant numismate s'exprime ainsi : « La représenta-
» tion du griffon dévorant le cerf a sans doute le même
» sens symbolique que celle du lion terrassant le taureau,
» qu'on rencontre souvent sur les monnaies inscrites en
» phénicien et qui ont été frappées à Tarse (Cilicie) sous
» la domination perse et qui fut adoptée sur les monnaies
» grecques (1) ».

C'est en l'année 538 av. J.-C. que la Phénicie et la Cilicie passèrent sous la domination des Perses qui laissèrent à chaque ville son roi et son gouvernement, ne demandant que de l'argent et des vaisseaux, conditions dont s'accomodèrent également Alexandre et les rois de Syrie ses successeurs.

Conséquemment les rois de Phénicie restèrent pendant longtemps complètement libres chez eux, sous la condition de servir exactement, aux souverains des Perses, le tribut et les redevances qui avaient été mis à leur charge. Ils continuèrent donc à frapper des monnaies comme par le passé, c'est probable, et ils y firent figurer plus tard des symboles religieux comme nous l'avons déjà dit.

Ce furent les rois de la dynastie des Sassanides qui rétablirent en Perse la religion de Zoroastre vers l'an 222 de l'ère chrétienne; ils instituèrent une monarchie nationale qui gouverna le pays jusqu'au VIIe siècle, époque où ce royaume, envahi par les Musulmans, devint une province de l'empire des Khalifes. A partir de ce moment le nom de la Perse disparaît et est remplacé par celui de Iran.

Si l'on veut bien admettre, comme nous avons essayé de l'établir, que le sujet représenté sur les médailles de Byblos, c'est-à-dire le lion dévorant le taureau, est un symbole religieux signifiant que le lion (le dieu Soleil) égorge le taureau (figurant la terre grosse au printemps de l'année); si l'on admet, disons-nous, cette hypothèse, à

(1) L. Muller : *Numismatique de l'ancienne Afrique*, vol. III, p. 97.

notre avis très probable, il conviendra de placer la date de l'ancienneté de notre pièce après l'arrivée en Perse de la dynastie des Sassanides, c'est-à-dire après l'an 222 de J.-C., puisque ce sont les rois de cette dynastie qui rétablirent dans le pays la religion de Zoroastre à laquelle le type en question a dû être emprunté.

Il convient de supposer que sous les dynasties précédentes des Arsacides (ou Parthes) et des Séleucides et même bien auparavant, les sectateurs de Zoroastre, pour une raison que nous ignorons, avaient été dispersés et que ce n'est qu'à l'avènement des Sassanides qu'ils purent reprendre leurs pratiques religieuses, dans cette contrée voisine de l'Euphrate, qu'ils avaient été contraints d'abandonner. Leurs nouveaux rois eux-mêmes étaient de fervents observateurs du nouveau culte, puisqu'ils se disent tous, sur les monnaies frappées pendant leur règne, *adorateurs d'Ormuzd, ou germe céleste des dieux;* ce qui n'a rien d'insolite, chez les Perses, qui regardaient leur roi comme un Dieu sur la terre.

Les rois Sassanides arrivèrent en Perse au moment où l'empire venait de subir de nombreux démembrements. Ils s'étendirent peu à peu par de nouvelles conquêtes; ils firent même la guerre aux Romains avec de grands succès et sous leur gouvernement l'empire de Perse s'éleva à un état de grandeur qu'il n'avait jamais atteint depuis Alexandre le Grand.

En résumé, c'est, croyons-nous, vers cette époque où la nation Perse jouissait de ses nombreuses conquêtes qu'il convient de faire remonter l'ancienneté de notre pièce de monnaie, et cette hypothèse s'appuie sur ce que les rois Sassanides avaient alors sous leur domination la Syrie méridionale dont faisait partie la Phénicie.

C'est à cette même époque que les princes Sassanides qui avaient rétabli en Perse la religion de Zoroastre avaient dû vraisemblablement en introduire certains éléments dans les colonies voisines et entr'autres, sans doute, celui

que nous venons d'étudier d'une façon toute particulière, c'est-à-dire le mythe de Mithra solaire égorgeant le taureau.

Nous ferons remarquer en terminant que le personnage, dont le nom figure sur la pièce qui fait l'objet de cette note, n'est pas un souverain contemporain d'Artaxercès, qui vivait en l'an 400 avant J.-C. (1) et cette erreur, qui a fait donner à cette pièce une ancienneté qu'elle ne paraît pas avoir, proviendrait de ce qu'on a attribué au mot MLK un sens, qu'il n'a pas bien certainement.

Sans doute le mot מלך (MLK), qu'il faut lire מֶלֶךְ (MLÉKÉ), en restituant les points-voyelles, veut dire : *rex, princeps*, mais il se traduit plus exactement par : *regit* (il dirige, il gouverne, il administre les affaires publiques); Azbaal n'était donc pas un monarque, ou chef d'une contrée, mais bien le roi d'une ville, titre qui devait correspondre à des fonctions tout à fait équivalentes de celles exercées par un gouverneur, un suffète.

Du reste le mot שפט (Seffet), qui se traduit par : *judex*, veut dire aussi : *regit*, il est donc synonyme de MLK, et ceci prouve bien encore qu'AZBAAL a été tout simplement un suffète, portant le titre de MELEK; peut-être parce qu'en dehors de la direction des affaires civiles, il remplissait d'autres fonctions, celles de commandant des forces militaires probablement.

D'ailleurs, l'administration des villes phéniciennes était toute démocratique et l'autorité suprême résidait dans une assemblée, dont les membres étaient nommés par de véritables collèges électoraux. Le président de cette assemblée portait le titre de SFT, qui se traduit par : *rex et regit*. Nous avons vu que le mot MLK fournit la même signification. Ainsi le peuple, les délégués et le

---

(1) 464 à 338 av. J.-C. Il s'agit d'Artaxercès, fondateur de la dynastie de Sassanides. Roi des Rois en 226 après J.-C.

suffète ou roi, tel est le fonds de la constitution phénicienne, et c'est celle que les Romains trouvèrent à Carthage en l'an 146 avant notre ère.

Le Capitaine C. Mélix.

Nos lecteurs nous sauront certainement gré d'avoir donné cette dissertation *in extenso*. La question me semble donc tranchée et la Société ne peut qu'être reconnaissante envers nos savants correspondants et tout spécialement à l'égard de M. le capitaine Mélix pour sa complaisance et son érudition fort appréciables en matières si ardues.

II

Les deux autres objets rapportés de Syrie sont aussi fort curieux par leur nature et par leur rareté. Ils ont été recueillis dans un tombeau à *Saïda*.

L'un d'eux est en plomb. C'est un type du *glans plumbea* des frondeurs romains (σφενδόνη des Grecs). Sa forme est olivaire. Il mesure trois centimètres en longueur sur deux de large, pèse 30 grammes et est, surtout, remarquable par l'inscription I O T A qu'on lit sur l'une de ses faces, dans le sens de sa longueur; inscription encadrée dans une ellipse ouvragée mais assez effacée et qui pourrait être formée d'imitation de palmes, ce qui est incontestable pour les lettres elles-mêmes.

L'autre objet est en bronze. C'est l'extrémité d'une arme de jet, très probablement d'une flèche. Il est long de neuf centimètres dans toute son étendue, et de six centimètres pour son pédoncule, assez grêle, qui a trois millimètres de diamètre.

Il donne trente-cinq millimètres dans la plus grande largeur de sa partie principale qui est, naturellement, triangulaire et porte deux extrémités pointues de sept

millimètres de longueur, placées de chaque côté du pédoncule. Deux petites saillies, triangulaires aussi, siègent sur les deux faces de sa base. Elles avaient pour destination évidente de servir d'arrêt aux liens qui devaient assujettir l'arme à son support.

Mais ce qui rend cette extrémité d'arme très intéressante c'est l'inscription grecque, très nette, qui se trouve sur l'un des côtés de l'une des faces de la partie principale. On y lit ᾿ΑΡΕΙΟΣ dont la traduction est : martial, belliqueux, vaillant. On sait, en effet, que Ἄρης était le nom grec du dieu Mars.

Tels sont les objets que notre collègue a voulu soumettre à votre appréciation et qui sont destinés à prendre place dans ce musée, fort important, où se trouvent disposées avec un goût si artistique et dans des salles qui sont elles-mêmes de merveilleuses reproductions, les richesses qui doivent constituer plus tard, pour la ville de Bordeaux, un don véritablement princier.

Je crois donc ne faire que traduire l'opinion de l'Assemblée en proposant un vote de remerciements à M. Bonie qui regrette vivement que l'état de sa santé ne lui permette pas de venir plus souvent à nos réunions (1).

III

J'aurais voulu profiter de cette présentation pour soumettre à la Société un travail, dès longtemps préparé, sur l'histoire des frondes chez tous les peuples anciens et modernes. Mais la question est trop vaste pour la présente communication et je crois devoir me borner, en conséquence, à essayer d'émettre une opinion sur la nature des objets dont j'ai fait, en dernier lieu, la description et sur le caractère des inscriptions qu'ils portent.

---

(1) Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

« *Que le ciel et la terre ne passeront point que tout ce qui*
» *est dans la loi ne soit accompli jusqu'à un seul* IΩTA *et*
» *à un seul point* » (1). Et cette expression est très généralement usitée, du reste, de nos jours, dans le même sens.

La lettre IΩTA était bien encore employée comme notation numérique, et d'après son rang parmi les autres lettres de l'alphabet grec. Et ce mode de compter a été souvent utilisé pour distinguer les livres d'un ouvrage; tout particulièrement pour ceux de l'Iliade ou de l'Odyssée d'Homère. Le livre I était nécessairement le neuvième.

La même lettre, en petit caractère, et par suite de l'interposition d'un ς, minuscule aussi, entre l'ε et le ζ, servait encore à exprimer 10. Elle était alors munie d'un accent aigu placé en tête et à droite, ι'.

Elle pouvait, de plus, désigner les centaines, 900 par exemple, avec un accent grave et précédée de π, et même les dizaines de mille, avec adjonction d'un accent aigu placé au dessous d'elle ͵ι. Et si j'entre dans ces détails, c'est qu'on trouve dans les livres les plus anciens des preuves de l'interprétation, par des valeurs ainsi attribuées à des lettres, ou à leurs dénominations, du sens caché de certains passages d'auteurs ou de prophéties.

L'un des textes les plus curieux de ces sortes de problèmes se trouve, en effet, au verset 18 du chapitre XIII de l'Apocalypse ainsi conçu :

« *Ici est la sagesse.* Que celui qui a l'intelligence compte
» le nombre qui forme le nom de la bête. C'est un nombre
» qui désigne un homme et ce nombre est 666 ».

Ce texte a exercé la sagacité et la patience de bien des écrivains, jusqu'à notre siècle, car je possède une gravure où l'addition de la valeur numérique des lettres de l'alphabet français formant les mots *L'Empereur Napoléon*,

(1) Ch. 5. V. 18. Sermon sur la montagne.

ıctement le total du chiffre indiqué dans la vision ean.

P E R E U R N A P O L E O N	Total,
ı. 60. 5. 80. 5. 110. 80. 40. 1. 60. 50. 20. 5. 50. 40.	666 (1).

stige incontestable de l'homme extraordinaire charne vainement, de nos jours, à réduire au aventurier ou d'un monomane, inconscient, de e constitution, avait d'ailleurs tourné la tête à ;ens, et même à un archéologue (il est vrai peu nté), ce qui me servira d'excuse si je cite ce qu'on lans la *Statistique* de Jouannet, t. I, p. 377, au curé d'Ordonnac, en Médoc, qui, lui aussi, avait ., sur une inscription trouvée en 1784 dans les ɜ l'ancienne abbaye de Lille, une prophétie ıt clairement (suivant lui) qu'au commencement iècle l'invincible Napoléon fonderait un empire 2).

ns nous arrêter davantage sur ces manières de

. B. C. D. E. F. G. H. I. K. L. M.
, 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 20. 30.
. O. P. Q. R. S. T. U. V. X. Y. Z.
. 50. 60. 70. 80. 90. 100. 110. 120. 130. 140. 150.

ıcription portait, au bas de l'épitaphe d'un abbé, les lettres :

I I I T T T T T T I I I

ıré traduisait : *Invictissime Itale io, triumphe, transactis ter terıties ter, ingenerabis Imperiorum Imperium.*
'talien, je chante ton triomphe, tu fonderas l'Empire des Empires is trois cents et trois fois trois cents ans.
cette trouvaille heureuse en 1809. Il s'était empressé d'en faire préfet de Lesparre, le 18 juillet 1810. Il dédia plus tard au Ministre la copie imprimée de sa prétendue prophétie, et comme les événe- 4 et 1815 vinrent ruiner ses espérances, il mourut de chagrin, ce ıdre trop au sérieux ses hypothèses.

reproduit, au n° III des pièces justificatives de son premier volume, l'Ordonnac gravée sur une plaque de marbre blanc de 27 centimèur, 34 de large et 2 d'épaisseur. Le curé l'avait déterrée et fait ns le mur du sanctuaire de son église. Elle est actuellement au *tiques* de Bordeaux.

compter, ou sur l'inscription que nous n'avons citée que parce qu'elle provenait d'un monument girondin peu connu, il ne faut pas perdre de vue que le *glans plumbea* de *Saïda* ne porte que des lettres majuscules et qu'il a été trouvé dans un tombeau. Ce qui n'est pas un cas isolé, car on en a retiré d'analogues dans les sépultures ou dans les nécropoles de plusieurs localités, spécialement à Camposcala, à Orvieto et près d'autres villes d'Italie.

D'où la pensée, toute naturelle je crois, de considérer le dépôt de cet objet, dans une tombe, comme l'indice d'une intention votive, rappelant quelque souvenir propre au défunt, consacrant la mémoire d'une circonstance particulière de son existence, ou pouvant être encore le témoignage assuré d'un succès de guerre ou de prix obtenu dans les jeux.

En ne tenant compte, d'autre part, que de la valeur numérique la plus simple des lettres majuscules IOTA, d'après leur rang dans l'alphabet grec, on obtiendrait un total de 44 qui pourrait se rapporter à l'âge du mort (1). Ce qui donnerait l'explication de la substitution singulière de l'omicron à l'oméga dans l'inscription.

En tout état de cause, la situation de ce plomb de fronde, le soin mis dans la ciselure des lettres, le choix incontestablement fait des palmes pour ces ciselures, rendent certainement plausible l'opinion que j'émets et le poids du métal porterait à la confirmer, car il est inférieur à la moyenne de celui des projectiles de même genre, très nombreux, que quelques observateurs ont soigneusement pesés. Presque tous dépassent 35 grammes et atteignent 47, 50 et même 78 grammes.

Les plombs de fronde grecs étaient, en général, il est vrai, moins volumineux et plus élégants que les plombs de fronde des Romains, mais la plus petite dimension de celui qui fait l'objet de nos recherches est, à un autre

---

(1) I. = 9; O. 15; T. 19; A. 1.

point de vue, en pleine conformité avec ce qu'on a constaté, dans certaines trouvailles, au sujet des armes déposées dans les tombes des guerriers. On n'y a recueilli quelquefois que des réductions des armes ordinaires que leur *rareté*, leur *utilisation*, faisait conserver avec le plus grand soin par les peuples primitifs comme des instruments précieux ou nécessaires de défense.

Et ces réductions étaient alors plus soignées, plus ornées, ce qui me paraît démontré pour le *glans* décrit plus haut. Le fini des ciselures des petites palmes qui forment les lettres de l'inscription suffirait, seul, à le prouver.

V

Un autre argument favorable à la thèse que je défends se trouve dans le fait de l'existence dans le même tombeau du bout de flèche ou d'instrument de jet, qui porte l'inscription vraiment significative de *vaillant, martial, ou belliqueux.* Et je dis bout de flèche ou d'instrument de jet parce que le bronze que j'ai décrit pouvait avoir terminé l'une ou l'autre de ces espèces de traits que les anciens lançaient avec la main ou en se servant d'un arc ou d'autres machines analogues plus puissantes.

On aurait donc voulu rappeler par ces deux objets placés près du mort ses qualités guerrières et, peut-être, l'un des événements de son existence batailleuse, le nombre de ses campagnes, de ses combats, de ses victoires ou, tout simplement, son âge ainsi que je l'ai dit plus haut.

Je ne connais pas d'ailleurs un seul autre exemple de l'inscription de lettres ou de mots sur le bout métallique d'une flèche.

Hérodote parle bien de transmissions d'avis faites à l'aide de ces armes légères, pendant le siège de Potidée, tout spécialement, en racontant qu'Artabaze, assiégeant, correspondait par ce moyen avec Timoxène, chef des Scionéens qui paraissait faire cause commune avec les assié-

gés, mais il s'agissait d'écrits placés dans les rainures de flèches que l'on garnissait ensuite de plumes et qu'on lançait dans un lieu déterminé d'avance.

« *Circum sagittæ crenas circumvolvebant et, adaptatis » alis, sagittam in locum de quo inter eos convenerat emit- » tebant* » (1).

Le même auteur entre même dans des détails précis à ce sujet en ajoutant que l'archer d'Artabaze, manquant un jour le but convenu, atteignit l'épaule d'un habitant de la ville assiégée, ce qui fit reconnaître la trahison de Timoxène par ceux qui, s'empressant autour du blessé, et retirant la flèche de la plaie, aperçurent le billet: το βιϐλιον.

Polyen a rappelé le même fait en en donnant une version qui rend assez mal le texte (non cité d'ailleurs) du vieil historien dont l'ouvrage contient tant de renseignements précieux (2). Aussi croyons-nous utile de donner ici ce texte *in-extenso :* « Tandis qu'il pressait ave » ardeur le siège de Potidée, Timoxène, stratège (premie » magistrat) des Scionéens convint avec lui de lui livre » cette ville. On ne sait quelle fut l'origine de leur corres- » pondance et je n'en puis rien dire; mais, enfin, voici c » qui arriva. Toutes les fois que Timoxène et Artabaze vou- » laient s'écrire, ils attachaient la lettre au bout d'un » flèche et l'entortillaient autour de son entaille de faço » qu'elle lui servît d'ailes. On tirait ensuite cette flèch » dans l'endroit convenu. La trahison fut ainsi reconnue » Artabaze voulant tirer vers l'endroit convenu, la flèch » s'écarta du but et frappa à l'épaule un homme d » Potidée. Aussitôt accourut beaucoup de monde autou » du blessé. Comme il arrive ordinairement dans ces so

---

(1) Hérodote VIII, c. xxviii.

(2) Pendant qu'Artabaze assiégeait une certaine ville, un homme de Sycio appelé Timoxène, lui livra la place. Ils étaient convenus, tous deux, pour s'e voyer des billets, de les attacher à un dard et de les lancer dans un lieu qu' avaient marqué et là ils trouvaient les billets qu'ils s'écrivaient. L. 7, ch. xx *Artabaze.*

» tes d'occasions on prit sur le champ la flèche et, quand
» on eut reconnu qu'il y avait une lettre, on la porta aux
» stratèges assemblés avec ceux des alliés du reste des
» Palléniens. La lecture de cette lettre ayant fait connaî-
» tre l'auteur de la trahison, les stratèges furent d'avis de
» ne point accuser Timoxène de trahison par égard pour
» la ville de Scioné, de crainte qu'à l'avenir les Scionéens
» ne fussent considérés comme des traîtres ». (*Choix des historiens grecs,* Buchon, 1857, p. 304.

Ce moyen de communication entre belligérants devait être assez souvent employé pendant la durée des sièges interminables de l'Antiquité, les combattants se trouvant fréquemment très rapprochés les uns des autres en raison de leur arrivée facile près du mur ou de la construction des tours ou machines dressées à peu de distance des places qu'elles dominaient quelquefois.

Plutarque en cite, en effet, un autre exemple en disant que les auxiliaires de Scio qui servaient dans l'armée de Cimon, eurent recours au même moyen pour donner avis aux habitants assiégés de Phasélis (ville très voisine de la Pamphylie et de la Lycie) des bonnes dispositions que leur général avait pour eux grâce à leur intervention (Plut., *Vie de Cimon,* XVI).

Ils lançaient par-dessus les murs des lettres attachées à des flèches, ce qui amena des négociations de paix.

Οἱ δέ Κιοι συμπλεοντες αυτω . . . . . τοξεύοντες ὑπερ τα τείχη βιβλια προσκείμενα τοις ὀϊστοις ε ηγγελλον τοῖς Φασηλιταις.

Certains passages des commentaires de César viennent, également, à l'appui du même fait, car on lit au chapitre XLV du Liv. V de la guerre des Gaules, qu'un chef auxiliaire de la légion de Cicéron se servit de lettres attachées à un javelot pour donner avis à César de l'état presque désespéré de la garnison investie par Ambiorix.

Et l'esclave gaulois, chargé du message, sous promesse de liberté et de grande récompense, réussit dans sa mission.

« Hic, servo spe libertatis, magnisque persuadet præ-
» miis, ut literas ad Cæsarem deferat. Has ille in jaculo
» illigatas affert et Gallus inter Gallos sine ulla suspicione
» versatus, ad Cæsarem pervenit, ab eo de periculis Cice-
» ronis legionisque agnoscit. »

Un passage du chapitre XLVIII est encore plus explicite: et c'est César lui-même, qui persuade à un cavalier gaulois, par l'offre de grands présents, de porter sa réponse, écrite en grec, à Cicéron, avec ordre, s'il ne pouvait franchir sans danger les lignes des assiégeants, d'attacher sa missive à un javelot et de la lancer dans le camp: ce qu'il fit.

« Tum cuidam ex equitibus gallis, magnis præmiis
» persuadet, uti ad Ciceronem epistolam deferat, hanc
» græcis conscriptam literis mittit ; ne intercepta epistola
» nostra ab hostibus concilia agnoscantur, si adire non
» possit, movet ut tragulam cum epistola ad amentum
» deligata intra munitiones castrorum abjiciat. In littera
» scripsit se cum legionibus profectum celeriter adfore. »

Le Gaulois, un moment effrayé, lance le javelot, comme on le lui avait recommandé, mais le trait resta deux jours enfoncé dans la muraille d'une tour et ne fut découvert que la 3e journée par un soldat qui le porta à Cicéron.

« Gallus periculum veritus, ut erat præceptum, tragu-
» lam mittit. Hæc casu ad turrim adhæsit, neque ab nostris
» biduo animadversa, tertio die a quodam militi conspi-
» scitur, demta ad Ciceronem defertur. »

On voit qu'il n'est point question, dans ces passages d'Hérodote, de Plutarque, ou de César, d'inscriptions sur l'arme elle-même.

J'ajoute que le bout de flèche, très-exactement reproduit dans le dessin d'un jeune archéologue, mon fils Charles, ne paraît pas, de plus, avoir servi. On dirait qu'il vient de sortir du moule, ses bords sont très-nets, le pédoncule et les deux extrémités pointues qui l'avoisinent ne portent aucune marque d'usure, ainsi que les deux saillies sur les-

quelles aurait pu laisser trace le passage des liens destinés à fixer le bout de la flèche à son soutien ou manche.

Je crois donc que le caractère votif du bronze trouvé dans le tombeau de Saïda est aussi indéniable que celui du plomb de fronde qui l'accompagnait.

Ces deux objets me paraissent être des œuvres d'art, fabriqués dans le but spécial d'une intention pieuse, et je les placerais, très volontiers, par conséquent, dans la classe des *ex-voto* analogues, extrêmement rares jusqu'à présent, que l'on a trouvés dans les fouilles de la Grèce et qui consistent, par exemple, en pointes de lance en bronze sur lesquelles se lisent des inscriptions ou dédicaces à quelque Divinité.

C'est ainsi qu'Olivier Rayet, si tristement enlevé à la science, a présenté, dans la séance du 19 mai 1880, à la *Société Nationale des Antiquaires de France* une de ces pointes de lance provenant du Péloponèse, longue de près de 29 centimètres, et appartenant à MM. Rollin et Feuardent auxquels elle avait été vendue par un homme, qui, parcourant fréquemment la Morée, pour y acheter des antiquités, l'avait d'abord portée à Athènes.

On peut lire facilement sur trois des faces de son extrémité pyramidale les mots grecs : Θεόδωρος ἀνέθηκε Βασιλει. Théodore a consacré à (Zeus) Roi (1).

Une autre arme semblable a été trouvée à Olympie et son dessin a été donné dans *l'Archæologische Zeitung* et dans le tome 1er des *Ansgrabungen aus Olympia*. Elle porte une dédicace des habitants de Méthana près Lacédémone :

Μεθάνοι ἀπό Λακεδαιμονίων.

Une troisième, enfin, trouvée en Béotie, était dédiée à Apollon et portait, en caractères du commencement du ve siècle, :

ΤΟΠΤΟΙΕΟΣ ΙΗΑΡΟΝ

soit : του πτοιεως ιαρον

(1) Cette arme est représentée ainsi que l'inscription dans les *Bulletins de la Société des Antiquaires de France*, 1880, p. 175.

Consacré à (Apollon) *Ptoieus* ou *Ptoon*, ainsi nommé d'une montagne située près de la ville béotienne *d'Acræphia* sur laquelle Apollon avait, autrefois, un sanctuaire et un oracle fameux.

Et l'on doit remarquer, à ce propos, que le nom du Dieu était fréquemment omis dans les inscriptions votives. L'épithète caractéristique de chaque divinité restant seule indiquée (1).

Je n'ai jamais rencontré cependant, malgré de longues recherches dans les livres spéciaux, le mot αρειος cité sur une arme consacrée comme *ex-voto*. Mais il figure sur quelques inscriptions tumulaires, ce qui confirme, naturellement, l'opinion que j'ai émise sur le caractère votif de celle du bout de flèche que j'ai décrit plus haut.

En résumé, ces exemples sont, eux-mêmes, fort rares, d'où la conclusion que l'inscription du bout de flèche de Saïda était fort intéressante à recueillir et à signaler comme un témoignage peut-être unique de dédicace votive sur une arme de ce genre.

Nous avions fait des recherches sur la date possible de cette inscription et consulté plusieurs savants épigraphistes, spécialement notre collègue, M. Jullian, sur la possibilité de trouver dans les lettres elles-mêmes quelques indices sur ce point. Nous n'avons pu aboutir qu'à l'affirmation que l'on pouvait supposer, avec quelque probabilité, que ces lettres ne devaient pas trop s'écarter de la fin du Ier siècle de notre ère ou du commencement du IIe, et nous n'essaierons point de préciser davantage cette détermination.

---

(1) Communication de M. Rayet dans les Mémoires et *Bulletins de la Société nationale des Antiquaires de France*, 5e série, t. I, 1880; *Bulletin*, p. 175 et suivantes.

VI

Je ne puis omettre, néanmoins, que les inscriptions gravées on incrustées sur les *glandes plumbeæ* ont dû être interprétées d'une tout autre manière dans un grand nombre de cas, sans admettre comme authentiques certaines expressions par trop fantaisistes, qui sont considérées, aujourd'hui, comme absolument fausses et tracées à plaisir par des mystificateurs ou des marchands d'antiquités peu scrupuleux (1).

On a recueilli, par exemple, un nombre très considérable de plombs de fronde portant des mots ou des indications qui se rattachaient sûrement aux numéros ou à la nationalité des cohortes de frondeurs ; *funditores*, *fundibularii, fundibulatores, fundibalistæ,* etc. σφενδονηται des Grecs, qui jouaient dans les guerres anciennes le rôle des tirailleurs ou des troupes légères des armées de notre temps.

D'autres inscriptions rappelaient le nom des fabricants de ces projectiles; celui des Divinités, des chefs d'armée ou d'Etat; des consuls ou d'autres personnages. Sur quelques-unes se lisaient des dénominations géographiques, des surnoms, et il en est qui constituaient de véritables menaces lancées par les assiégeants ou assiégés des longs investissements si minutieusement décrits par les écrivains anciens.

Il est tout aussi certain que l'on se servait autrefois des frondes pour transmettre aussi des avis en temps de guerre, car Appien rapporte que pendant le siège d'Athènes par Sylla, deux esclaves avaient ainsi fait parvenir des renseignements sur tout ce qui se passait dans la place.

---

(1) Le professeur Garucci, de Rome, après avoir étudié plus de 300 balles de fronde fabriquées à Ascoli et ailleurs a soutenu qu'on pourrait relever des fraudes analogues sur 2,000 de ces projectiles qui, rares avant 1859, sont devenus, depuis, excessivement communs en Italie et dans toutes les collections européennes.

« Il y avait (dit-il) dans le Pirée deux esclaves athéniens » lesquels, soit qu'ils fussent affectionnés au party des » Romains, soit pour prévoir à leur soureté, en cas qu'il » arrivast quelque autre chose, écrivaient sur des balles de » plomb ce qui se passait au dedans et les iettoient aux » Romains à coups de fronde (*Glandibus plumbeis inscri-* » *bebant quæ intus fierent quas fundis ad Romanos emit-* » *tebant*). Sylla remarquant qu'ils en iettoient sans cesse » et examinant la chose de plus près trouva écrit sur une » de ces balles : *Demain l'infanterie sortira de front sur* » *les travailleurs et la cavalerie prendra en flanc l'armée* » *romaine*.

» Cela fut cause qu'il leur dressa embuscade et comme » ils sortaient, croiant surprendre les Romains, les » Romains les surprirent et poussèrent les autres jusques » dans la mer (1) ».

Et, plus tard, pendant que Lucullus était allé chercher des renforts en Syrie et Alexandrie :

« Environ ce temps-là, les deux esclaves iettèrent de » dessus les murailles des balles de plomb, sur lesquelles » il y avait écrit, que la nuit prochaine Archelaus envoi- » roit à Athènes, où le peuple estoit pressé de la faim, des » soldats chargez de blé; sur lequel avis Sylla leur aiant » dressé embuscade, prit le blé et les hommes ».

. . . .

« Cependant la faim s'augmentant de iour en iour dans » Athènes, Archelaus estoit en estat d'y envoier des vivres » de nuit, dont aussi-tost les balles de plomb donnèrent » avis. Mais ce général se doutant que quelqu'un advertis- » soit les Romains du temps que l'on devoit porter le bled, » donna ordre que lorsqu'on l'envoiroit il y eût des gens » à la porte, les flambeaux à la main, tout prests à sortir

(1) Appian. Alexandrin. — *Les Guerres des Romains*, traduit du grec en françois par Odet Philippe sieur des Mares conseiller du Roy au siège de Falaise. Paris MDCLX, p. 165 (Ex-libris du président Barbot de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, etc.).

» sur les Romains au mesme temps que Sylla attaqueroit » ceux qui le portoient. Et, en effet, il arriva que Sylla » prit les soldats qui portoient le bled et qu'Archelaus » brûla quelques machines.

(*Guerre des Romains contre Mithridate*).

Hirtius est tout aussi explicite. Il dit que pendant le siège de la ville d'Astéga (dont il ne reste plus que quelques ruines et une fontaine près d'Alcala-Réal en Espagne), un plomb de fronde fut lancé aux assiégeants avertissant qu'un bouclier serait placé en évidence au moment le plus favorable à l'assaut.

« *Idemque temporis glans missa est inscripta quo die ad* » *oppidum capiendum accideront, sese scutum esse positu-* » *rum* ».

Ce que Perrot, sieur d'Ablancourt, traduit assez naïvement : « *En même tems fut tiré un boulet de la ville où était* » *écrit qu'on ferait signe avec un bouclier lorsqu'il fau-* » *drait donner l'assaut.* »

Etait-ce un avis utile? ou bien un de ces pièges très souvent usités pendant la durée des longs sièges? Il est difficile de le préciser, car Hirtius ne parle plus du signal convenu. L'attaque eut lieu et les assaillants entrés dans les premières enceintes furent retenus captifs (1).

Dans un autre passage du même auteur, et pendant le cours du même investissement, on lit encore qu'un esclave dont le maître était dans le camp de César, tandis que son épouse et son fils étaient restés dans la ville, tua le maître et rentra au camp de Pompée d'où il envoya un plomb de fronde portant avis des préparatifs qui se faisaient pour la défense de la place.

Judicium glande scriptum misit per quod certior fieret Cæsar qua in oppido ad defendendum compararentur (2).

---

(1) De Bello Hispanico, XIII.
(2) De Bello Hispanico, XVIII.

Hirtius fait même allusion, un peu plus loin, à ceux qui lançaient *habituellement* ces plombs de fronde sur lesquels étaient inscrits des avis. *Qui mittere glandem inscriptum solebant* (1). Ce qui semble bien prouver que le fait n'était pas rare.

Les expressions ιοτα et ἄρειος auraient donc pu rentrer dans la classe de ces ruses ou stratagèmes de guerre dont Polyen et Frontin ont réuni tant d'exemples singuliers. Et, alors, comme signes convenus d'avance, comme un mot d'ordre dont les intéressés avaient la clef.

Mais je ne le crois guère, pour les motifs que j'ai longuement énumérés déjà, et je préfère de tout point l'interprétation d'une intention purement votive, d'après les raisons que j'ai tenté de faire prévaloir dans le cours de cette note.

Il est incontestable, cependant, et je le reconnais très volontiers le premier, que les archéologues ne sont pas plus infaillibles que les grammairiens, et je m'abrite donc bien vite derrière l'adage du 78e vers de l'art poétique d'Horace, en disant que la cause peut ne pas être épuisée.

Et adhuc sub judice lis est.

C'est surtout, du reste, en pareille matière, comme en toute question d'antiquité ou d'érudition qu'il faut se garder d'imiter le célèbre abbé de Vertot trop pressé de faire imprimer ses *Histoires* ou *Révolutions* de tous les pays. *Mon siège n'est pas fait* et je me propose même de revenir sur la question des frondes et de leurs projectiles dans un travail plus général.

Séance du 12 novembre 1886.

E. Berchon.

(1) De Bello Hispanico, XVIII.



LES

BAS-RELIEFS DE PEY-BERLAND

A SAINT-PIERRE D'AVENSAN (Médoc)

et notes d'iconographie sur le tombeau, la tour, les armoiries et la statuette de cet Archevêque de Bordeaux

par M. le chanoine Raimond CORBIN.

I

LES BAS-RELIEFS D'AVENSAN

L'honorable M. Emilien Piganeau, archéologue doublé d'un artiste, ayant publié dans le tome VIII des *Bulletins* de notre Société, p. 141, une intéressante notice sur quatre seulement desdits bas-reliefs, m'a inspiré le désir de compléter son étude. Si mon travail d'ensemble peut s'ajouter au sien avec profit pour la science archéologique, c'est à notre savant collègue qu'on en sera surtout redevable, puisqu'il m'a frayé la voie.

Les huit bas-reliefs se répartissent en deux séries de quatre panneaux chacune : les scènes à plusieurs personnages, et les figurines isolées. De là, aussi, deux groupes de panneaux d'inégales dimensions.

Voici d'abord le thème des bas-reliefs de la première série, disposés comme suit, de gauche à droite.

I. *Vocation de Pierre et d'André à l'apostolat.*

Les deux frères, pâtrons de Pey-Berland, ont arrêté

leur barque de pêcheurs au bord de la mer de Galilée, d'où le Christ les appelle à sa suite. Pierre est nimbé, comme le Christ, parce qu'il était le principal patron du saint Archevêque et le chef du collège apostolique.

II. *Investiture du souverain pontificat donnée à Simon-Pierre,* par la tradition du pouvoir des clés.

Les deux panneaux que nous venons de décrire ont chacun six personnages : le Christ portant de la main gauche le globe terrestre surmonté d'une croix avec banderole; derrière lui, trois disciples, dont un est censé porter le code évangélique; puis saint Pierre ; enfin, son frère André, reconnaissable à sa croix en sautoir.

III. *Sacre de Pey-Berland par le pape Martin V.*

Ici, huit personnages. Martin V, coiffé de la tiare, et plaçant la mitre sur la tête du nouvel Archevêque; Pey-Berland agenouillé devant le consécrateur ; un évêque lui présentant la crosse; un autre personnage portant quelque livre liturgique; une troisième personne sur le même plan et, enfin, 3 cardinaux tout à fait au fond du tableau.

Derrière le pape se voit une crédence, surmontée de la croix, et d'un vase contenant le saint-chrême pour les onctions marquées dans le Pontificat romain.

IV. *Crucifixion de saint Pierre, la tête en bas.*

Le préfet de Rome, assis sur un siège, les jambes croisées, vêtu d'un large manteau et coiffé d'un bonnet bizarre que l'on retrouve sur plusieurs bas-reliefs du xv[e] siècle, commande à quatre bourreaux de garrotter l'apôtre à l'instrument du supplice. Deux lui serrent les poignets à la traverse de la croix. Même répétition pour les pieds. La tunique de saint Pierre ne retombe pas sur elle-même, parce qu'elle est retenue par les méandres de la corde d'attache que les bourreaux tirent avec violence.

Passons maintenant à la série des figurines, par ordre chronologique.

1° A gauche, près du centre du rétable, *saint Jean-Baptiste,* drapé à l'apostolique et non vêtu d'une peau de

chameau, mais reconnaissable à l'agneau légendaire qu'il porte entre ses bras. Une abondante chevelure lui retombe sur les épaules.

2° A droite, *saint André,* avec son attribut iconographique. La disposition de ses cheveux forme un nimbe radié autour de sa tête. Mais pourquoi l'*Ymagier* a-t-il rapproché saint André du Précurseur? C'est que l'apôtre avait été le disciple de saint Jean-Baptiste avant de l'être du Christ lui-même.

3° et 4° A gauche et à droite des deux précédents, deux évêques vêtus *in Pontificalibus,* c'est-à-dire, mitre en tête, crosse à la main gauche, chasuble en pointe et tunicelle par-dessus l'aube. L'un et l'autre ont la même physionomie et les cheveux bouclés; ils accusent l'âge mûr, et si leur taille est plus raccourcie que celle des deux précédentes figurines, c'est que saint Jean-Baptiste et saint André touchent du sommet de leur tête l'extrémité supérieure des panneaux où ils ont été sculptés en bas-reliefs, tandis que les figurines d'évêques portant la mitre en plus, ont, en moins, sa hauteur. Cependant, une différence existe entre elles : un des évêques, celui de droite, bénit de la main droite à la manière latine; l'autre bénit aussi mais avec une petite croix.

Et maintenant, quels sont ces deux prélats? Faut-il n'y voir qu'un même personnage dans des attitudes légèrement diverses? Ce personnage serait-il Pey-Berland, ou du moins l'*Ymagier* aurait-il voulu le représenter avec plus ou moins de fidélité? Nous n'osons rien affirmer.

Toutefois, nous regardons cette attribution comme très probable, pour les raisons que voici :

Le sculpteur a certainement voulu représenter Pey-Berland dans le panneau du sacre. Or, si l'on compare ce prélat, agenouillé, avec les deux autres bénissant, il sera facile de constater entre eux une certaine ressemblance de physionomie et d'âge; aucun des trois ne porte la barbe; en revanche, ils ont les cheveux bouclés vers les

tempes. Eh bien ! tous ces caractères se retrouvent sur la vraie statuette de Pey-Berland, qui décorait sa tombe à Saint-André, et dont M. Henri Delpech s'est rendu acquéreur en 1850. Ici, le doute n'est plus possible ; mais il en résulte la probabilité d'attribution à Pey-Berland des figurines épiscopales de saint Pierre d'Avensan. Nous le montrerons plus loin (1).

Du reste, on aurait tort d'y voir le *vrai* portrait de l'Archevêque gascon, qui n'existe que dans la statuette possédée par M. Delpech. Ce n'est qu'une attribution conventionnelle. L'*Ymagier* du xv[e] siècle a eu l'intention de figurer Pey-Berland, mais c'est tout.

Une particularité fort singulière des trente personnages qui remplissent les huit bas-reliefs d'Avensan, c'est qu'ils ont tous les yeux *fermés*. D'après ce caractère et bien d'autres, on voit qu'ils sont tous l'œuvre d'un même ciseau, dont *le faire* est on ne peut plus naïf. En effet, il ne faut y chercher ni la science d'un dessin correct, ni des proportions anatomiques. Ce qu'on doit y voir avant tout, c'est l'idée. Les *Ymagiers* italiens du moyen-âge étaient aux vrais artistes ce que les Pifferari sont aux vrais musiciens.

Déjà, rien qu'à ce point de vue, il faut conclure que les bas-reliefs d'Avensan sont antérieurs à la Renaissance et contemporains de la première année (1431) de l'épiscopat du prélat gascon. Puisque l'un d'eux représente la cérémonie de son sacre à Rome vers la fin de l'année 1430, ils ne sauraient lui être antérieurs. Pey-Berland dut alors les faire exécuter en Italie, pendant les quelques mois qu'il passa encore auprès de Martin V, pour les apporter ensuite à Bordeaux et les donner en *ex-voto* à l'église de sa paroisse natale. Ils sont ainsi une page d'histoire locale et

---

(1) Il semblerait, peut-être, aussi rationnel d'admettre que Pey-Berland a voulu conserver le souvenir du prélat qui lui présente la crosse dans la cérémonie du panneau.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

» église, savoir : la vocation de saint Pierre à l'apostolat,
» son investiture du pontificat suprême et son glorieux
» martyre. Il occupe ici le premier rang des scènes évan-
» géliques. Saint André, patron secondaire de Pey-Berland,
» ne figure qu'à la suite de son frère aîné. Mais outre ces
» trois bas-reliefs, il en existe un quatrième qui a pour
» motif le sacre de l'Archevêque par le pape Martin V. Or
» la plénitude du sacrement de l'Ordre présuppose, natu-
» rellement, la collation normale du baptême dans ce
» même édifice; on ne peut expliquer autrement la raison
» d'être de cet *ex-voto* en l'église de Saint-Pierre-d'Aven-
» san.

» D'ailleurs les bas-reliefs qui sont aujourd'hui encas-
» trés, depuis quelques années, sur la face antérieure du
» tombeau de l'autel majeur de cette église, étaient jadis
» appendus aux murs d'entrée de la nef, près des fonts
» baptismaux où on aurait dû les laisser. D'abord, c'était
» leur place naturelle; ensuite, Pey-Berland l'avait choisie.
» Ils n'y présentaient pas l'anachronisme de faire corps
» avec un meuble tout moderne.

» L'industriel qui a disposé ainsi, à son gré, de l'*ex-voto*,
» l'a mutilé, de plus, en supprimant les cadres de chaque
» panneau d'albâtre sculptés dans le même bloc. De cet
» entourage, il n'est resté à part qu'un fragment brisé;
» mais il suffit à donner l'idée de ces résilles gracieuses,
» car l'encadrement portait des nervures à losanges. Et
» pourquoi donc l'avoir supprimé? C'est qu'on a voulu
» encastrer de force les quatre panneaux à personnages
» dans le tombeau du maître-autel et, comme il n'offrait
» pas assez de longueur, on a détruit les cadres qui
» gênaient. Cependant, il y avait un moyen bien simple
» de tourner la difficulté avec profit pour les bas-reliefs,
» leur aspect d'ensemble, les règles de l'art hiératique et
» la mémoire elle-même de Pey-Berland. C'eût été de ne
» juxtaposer au soubassement de l'autel que les trois
» panneaux relatifs à saint Pierre. Dans ce cas ils auraient

é leur encadrement
ombre ternaire est
estiture du prince
, entre sa vocation
bien meilleur effet
ecté le symbolisme
inalement, il n'existerait
é parmi les scènes
re-d'Avensan on a
e la remise des clefs
martyre la tête en
il était possible
e en ramenant
tel, avec leur
sacre qu'il est
nis la nef
de Pey-Berland
cardinal de
.ismaux. On
ne à la portée des
ne des hommages
s son église
eulement il
iale (1) et surtout
nnaissance
grande, d'une
prent le rétablissement
est que, si l'on
e la physionomie
land dans le

---

l'abbé Corbin
mpléter cette
e chapelle de Saint-Baptiste
paternelle. Voici le texte

HIC NATUS EST
REPARATA
ANNO

» y reconnaîtra une ressemblance réelle. Dès lors, n
» faut-il pas en conclure qu'il s'y trouve les éléments du
» portrait de l'Archevêque? L'artiste du xv[e] siècle a voulu
» représenter le même personnage qui ne saurait être que
» le prélat gascon. C'est bien le type, l'ossature anguleuse
» d'un enfant du Médoc et la tradition populaire s'obstine
» à voir Pey-Berland lui-même dans les trois effigies. A
» défaut de certitude absolue, c'est une opinion générale
» et nous la préférons au portrait fantaisiste des galeries
» de l'archevêché (1) ».

Quoi qu'il en soit de ce projet, il est incontestable que les panneaux d'Avensan, remontant à l'an 1430, ont été encastrés, en 1870, dans un autel tout moderne et sans caractère, contre toute règle archéologique ou même artistique; que leur encastrement forcé, dans un espace trop restreint, a occasionné la mutilation regrettable des cadres d'albâtre dont M. Piganeau n'a pu dessiner qu'un fragment (2); que ce travail a probablement été la cause de la perte de trois mains et de doigts dans les panneaux 2 et 5; et qu'enfin ces panneaux ont été placés dans une sorte de pénombre parce que le sanctuaire, où ils se trouvent actuellement, n'a aucune fenêtre, tandis qu'appendus autrefois aux murs de l'église ils étaient largement éclairés en raison de leur exposition au midi.

De pareils exemples de vandalisme sont loin malheureusement d'être rares et la Société Archéologique a eu l'occasion, comme M. Corbin, de s'intéresser souvent à la conservation des monuments ou objets dont l'étude rentre dans le cadre ordinaire de ses recherches. Sa sollicitude s'est même portée, à plusieurs reprises, sur tout ce qui rappelait la mémoire du grand Archevêque Pey-Ber-

(1) Ce portrait, commandé par le cardinal Donnet pour compléter la galerie de ses prédécesseurs à l'Archevêché de Bordeaux, a été reproduit par le pinceau de M[me] Gadou-Boyer à la sacristie de Saint-Seurin. Un autre portrait, provenant, dit-on, du monastère des Feuillants, avait été signalé comme appartenant à M. Méry, de Sainte-Eulalie. On ne sait ce qu'il est devenu.

(2) *Loc. cit.*, t. VIII, 1881, planche VI.

Archevêque de Madia (Italie), le 24 septembre de la même année, par le pape Calixte III, il mourut à Bordeaux, le 17 janvier 1458 à l'âge de 83 ans.

Il s'était préparé une tombe en marbre blanc dans l'église Saint-André, vis-à-vis de la chapelle de Saint-Blaise de Sébaste, aujourd'hui Sainte-Marguerite, et avait désigné le point où il voulait être inhumé, sous les dalles et entre les deux piliers du chœur en face de la dite chapelle.

C'est là que fut mis définitivement son corps à la suite d'une procession qui se déroula en belle ordonnance à travers les principales rues de Bordeaux. La bière fut descendue dans un caveau creusé au-dessous du gable qui sert actuellement d'encadrement à la statue moderne de *Mater Amabilis*. La tête, tournée vers l'axe du chœur, était presque au-dessous de la niche pratiquée dans le septième pilier pour y enfermer de nuit le Saint-Sacrement qui avait été le grand objet de la dévotion de l'Archevêque.

Au-dessus du caveau funéraire, le Chapitre et les exécuteurs testamentaires firent ériger la tombe apparente de marbre blanc dont nous avons parlé plus haut. Pey-Berland l'avait voulue aussi simple que possible et presque sans ornements; et l'on grava sur la face antérieure, ou regardant le déambulatoire, l'inscription dont nous donnons ici seulement le texte et la traduction :

Hic, jacet, haud procul, a cineribus. Sti. Macharii
In xpo pater, Petrus, Berlandi, Medulico, tractu, Oriundus
Hujus, ecclesie, primum, canonicus, mox, autem
Archipresul, electus, et firmatus,
Universitatem, Burdegalensem, constituit
Collegium, sti. Raphaelis, de suo, fûdavit
Et maiorem, turrim, Campanariam, erexit
Fidei, pacisque, assertor, pauperibus largus
Sibi parcus, patrie, amor, et decus
Obiit. die XVI, kal Februarii
Anno, Dei. M. CCCCLVII.

Ci-gît, non loin des cendres de saint Macaire (1)
Le Père en Christ, Pierre Berland, originaire du Médoc,
D'abord chanoine de cette Eglise, ensuite
Archevêque élu (2) et confirmé (3)
Il institua l'université de Bordeaux,
Fonda de ses deniers le collège Saint-Raphaël,
Et il érigea la grande tour du Campanile.
Champion de la foi et de la paix, débonnaire aux pauvres,
Sévère à lui-même; de sa patrie l'amour et l'honneur.
Il mourut le 16 des calendes de Février (4)
L'an du seigneur 1457 (5).

On avait placé une grille au devant du gable pour y suspendre des couronnes et autres offrandes qui consistaient soit en espèces métalliques, soit en dons naturels et, dans ce cas, c'était surtout de la cire. Ces offrandes devinrent si abondantes que le Chapitre fut obligé de nommer un Receveur spécial, *ad tumbam bone memorie Domini Petri Berlandi,* et le registre capitulaire G. 285, ainsi que le t. X des *Archives historiques de la Gironde,* donnent le nom de deux de ces receveurs : Dominique de Cans, en 1464, et Guillaume du Vieux Monde, en 1479.

L'affluence du public était telle que la somme recueillie en espèces s'élevait, sou par sou, chaque année, à 400 livres; ce qui représente environ 8,000 visiteurs, car si les uns donnaient plus, d'autres pouvaient s'abstenir. La quantité de cire devait être très considérable, aussi, car le même registre indique des ventes réitérées de 2 quintaux et signale la constatation de plusieurs vols dont les coupables étaient poursuivis et punis de quelques mois jusqu'à

(1) A l'endroit où est la porte centrale du chœur.
(2) Par le chapitre.
(3) Par le Pape Martin V.
(4) 17 janvier.
(5) 1458 dans les supputations modernes.

deux ans de prison, au pain et à l'eau. (26 mars 1471, f° 641) (1).

Pour combler l'espace vide entre le gable et le sixième pilier du chœur, on édifia un pilastre soudé au précédent portique.

Ce dernier était divisé en trois panneaux d'inégales surfaces, les deux inférieurs ne prenant que la moitié de la hauteur totale. Dans celui le plus rapproché du sol, et dans un cadre placé sous celui qui avait reçu l'inscription, se lisait, autour d'un médaillon circulaire, contemporain de la statue, c'est-à-dire du XV[e] siècle (?) :

IMAGINEM PARVAM VENERABILIS PETRI ASPICE SUPRA

Puis, sur un deuxième cadre, concentrique au premier, mais d'un plus petit diamètre

ΙΗΣΟΥ͂Σ. ΧΡΙΣΤÒΣ. ΘΕΟΥ͂. ΥἹÒΣ. ΣΩΤΉΡ.

Jésus, Christ, fils de Dieu, Sauveur.

Inscription dont les cinq majuscules forment, par leur réunion, le mot ΙΧΘΥΣ qui se traduit du grec par *Poisson* et avait été admis, pendant les quatre premiers siècles, comme emblème du Christ (2).

---

(1) M. l'abbé Callen a résumé plusieurs pages de ce registre dans sa réédition de Lopès, t. II, 314, en rendant un hommage mérité à M. l'archiviste Ducaunès-Duval qui a classé avec le plus grand soin et par ordre chronologique toutes les pièces de ce registre in-f° de 165 feuillets.

(2) Cet emblème adopté pendant les temps de persécution aurait, d'après saint Augustin, une origine très ancienne et bien antérieure à l'ère chrétienne. On lit, en effet, dans le chapitre XXIII du livre XVIII de la *Cité de Dieu*, que la sybille d'Erythra ou de Cumes, selon quelques auteurs, avait rendu de Jésus-Christ des témoignages évidents.

« Nous les avons lus, dit saint Augustin, en vers d'une mauvaise latinité et se » tenant à peine sur leurs pieds. Grâce à l'inhabileté de l'interprète inconnu, » comme je l'ai su depuis, car l'illustre Flaccianus, qui fut même proconsul, cet » homme si remarquable par la facilité de son éloquence et l'étendue de son » savoir, dans un entretien sur Jésus-Christ, nous représenta un exemplaire grec » qu'il nous dit être le recueil des vers de la sybille d'Erythra et appela notre

Au centre de ces inscriptions, on remarquait aussi, sur une plaquette de marbre, le monogramme du Christ comme on en trouve la reproduction sur d'anciens sarcophages à Saint-Seurin et au Musée lapidaire : Les trois lettres XPΣ et accostées de l'A et de l'Ω apocalyptiques.

Tel est, du moins, le texte d'un article du volume des *Travaux de la Commission des Monuments historiques pour* 1847-1848. Mais voici ce qu'a écrit à ce sujet Sansas dans une note insérée dans le t. IV, p. 471, des *Actes du Congrès scientifique de France* tenu à Bordeaux en septembre 1861.

« La première fois qu'on se permit de graver sur le » marbre la fausse épitaphe de Pey-Berland, on eut la » maladresse de tracer en caractères *romains* une inscrip- » tion datant du xv° siècle. Très peu de jours après qu'elle » fut placée je m'en aperçus et, dans une note publiée par » l'*Indicateur*, je tançai vertement le maladroit faussaire. » Alors on refit l'inscription et cette fois on usa de carac- » tères gothiques (c'est celle qui existait encore au moment » où le Congrès tenait ses séances). Mais l'écriture » employée, bien que gothique, n'était pas celle du » xv° siècle; ce monument portait donc, avec lui, la » preuve de sa supposition.

» L'inscription avec monogramme était tout aussi fausse » que l'autre. On y lisait la singulière phrase que voici : » *Imaginem parvam beati Berlandi aspice supra*. Quel » latin ! Il est par trop évident qu'il n'était pas dû aux » auteurs de la première épitaphe ni à leurs savants con- » temporains. De plus il a été reconnu par le fabricateur

---

» attention sur certain passage où les premières lettres de chaque vers, réunies » ensemble, offraient au lecteur les mots cités et dont on a fait l'anagramme du » Christ... ».

Et à la fin du même chapitre :

« Selon quelques auteurs, la sybille d'Erythra vivait non pas au temps de » Romulus mais à l'époque de la guerre de Troie ».

» même des inscriptions, dans un feuilleton de l'*Indicateur*
» du 2 octobre 1839, que la petite statue placée dans une
» niche sur le tombeau de Pey-Berland est *antérieure de*
» *deux siècles à ce personnage*. Donc ce ne peut être son
» portrait. »

Le panneau central de l'arcature n'était pas moins digne d'attention, c'était l'ancien *armarium liturgicum* de Pey-Berland, qui faisait pendant à l'*armarium eucharisticum*, celui-ci au septième pilier, celui-là au sixième. Le pieux Archevêque avait l'habitude d'y renfermer, sous clef, son bréviaire et son missel *manuscrits*. On les voyait encore au temps de Lopès (1) à travers un petit grillage.

Tout disparut à la Révolution. La cathédrale Saint-André fut entièrement saccagée, puis convertie en magasin à fourrages. On rasa toutes les tombes; l'Edicule funèbre de Pey-Berland eut le sort commun, et il ne restait plus en 1804 que le caveau funéraire sous le mur de clôture du chœur, vis à vis de la chapelle Sainte-Marguerite et le cadre de l'arcature du xv° siècle, puis, au pied du gable ogival devant lequel se dresse la statue de *Mater amabilis* de Maggesi (2), la pierre du scellement de l'escalier par où l'on descendait au caveau de l'Archevêque. Dans le panneau inférieur de l'arcature se voyait une plaquette de marbre portant l'inscription signalée.

Le panneau central ayant été dépouillé du bréviaire et du missel manuscrits de Pey-Berland, M. l'architecte Combes, chargé des réparations de Saint-André, le remplit d'une manière ingénieuse. Il fit reproduire, sur une autre plaquette, l'épitaphe de la tombe primitive mais en petites majuscules romaines, alors que l'ancienne était en lettres gothiques.

---

(1) L'Eglise métropolitaine, 1668. Edit. 1882 ; Callen, 2 volumes.

(2) Elle fut placée en 1862.

Mais on s'en tint là. La question du rachat et de la restauration de la tour construite par Pey-Berland attira davantage l'attention. Vers la même époque, la recherche du caveau et de la tombe de l'Archevêque, faite par M. Abadie, du 11 au 18 mai 1863, fut interrompue sans résultat : et l'oubli se faisait sur ce qui pouvait rappeler les monuments indiqués plus haut quand la Société Archéologique s'émut, après la communication de deux de mes mémoires, de l'état d'abandon dans lequel se trouvaient : le gable décrit, l'inscription tumulaire, les armoiries déjà signalées; ainsi que de la substitution fâcheuse de la statuette de saint Martial à celle qui figurait autrefois à la même place.

C'est dans sa séance du 9 février 1883 (1) que cette question fut discutée avec le plus grand soin et que furent adoptées des résolutions fort sages que le Ministre des Beaux-Arts approuva les 9 novembre 1883 et 18 juin 1884, et qui sont pourtant restées lettres mortes, en se brisant contre cette force d'inertie et ces mauvais vouloirs si souvent stigmatisés, en pareille matière, par les autorités les plus éminentes et l'on pourrait ajouter les plus religieuses de l'archéologie, les de Caumont, Montalembert, Rio, baron de Rivières, Charles des Moulins, de Verneilh, Drouyn et tant d'autres. Et, en somme, il n'y a plus rien rappelant Pey-Berland dans la cathédrale, du moins extérieurement. Car on a dû suspendre, en 1863, les fouilles qui auraient pu faire parvenir à retrouver son tombeau.

IV

LA TOUR DE PEY-BERLAND

On a vu que les bas-reliefs d'Avensan n'avaient pas échappé aux restaurations et dégradations des véritables vandales de l'art.

Ce sont pourtant aujourd'hui les témoins les plus précieux de l'histoire de Pey-Berland, avec la tour qui porte

---

(1) T. IX, Comptes-rendus, p. 57.

son nom et la [illegible] vermeille par M. [illegible] en [illegible] et qui a été signalée et décrite par M. Marionneau et par d'autres auteurs (1).

« Il faut encores adjouster à l'ornement de ceste église (Saint-André), dit le chanoine Hierosme Lopès, un grand clocher scitué dans la grand place où le clocher est basti à la pointe duquel on monte par un degré de pierre de 220 marches, qui se ressent de la disgrâce de la ville de l'an 1548.

» Il fut eslevé par les soings et aux despens de Pierre, autrement Saint-Pey-Berland, Archevesque de Bourdeaux » (2).

Tel est le texte de l'une des plus anciennes mentions de tour, isolée de la cathédrale de Bordeaux, qui fut bâtie ır l'emplacement d'un ancien cimetière ou parvis qui :istait, dès la fin du XIe siècle, d'après le savant ouvrage ı M. Léo Drouyn (3).

« C'est une œuvre du XVe siècle qui fut en Gironde une ›oque de très grande prospérité pour l'architecture reli- .euse, puisque les nefs et chapelles de Saint-Michel de ›rdeaux, son clocher, le chœur de Saint-Eulalie, la ıapelle de Notre-Dame de la Rose à Saint-Seurin (4) et

---

(1) Ouvrages cités.

(2) *L'église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bordeaux*. Réédition ıllen, t. I, 1882, p. 156.

(3) Bordeaux vers 1450, p. 375.

(4) On a découvert, en 1859, dans cette chapelle un délicieux tombeau d'autel 12 arcatures très ornées et qui contenait une boîte en fer renfermant le titre ıivant :

Anno Dm mo IIII XLIIII die vero sancti Bartholomei quæ fuit dies XXIIII ugusti Reverendissimus i XPO pat et Dns P miseraone dina Burdigalen rchieps, etc. Hoc Altare cosecravit i honore gliesæ Mariæ Virginis et reposuit ɔc vasculum cum una dete gloriosissimi Amadi patroni nri.

L'an du Seigneur 1444, le jour de la Saint-Barthélemy, qui fut le 24 d'août, le ès Révérend Père en Jésus-Christ et seigneur Pierre, par la miséricorde divine, rchevêque de Bordeaux, consacra cet autel en l'honneur de la glorieuse Vierge arie et y déposa ce vase avec une dent du très glorieux Saint-Amand notre .tron (*Origines chrétiennes de Bordeaux etc.*, par Monseigneur Cirot de la lle, p. 335). M. Ravenez a dit que Pey-Berland avait fait commencer la chapelle N.-D. de la Rose en 1436.

d'autres églises paroissiales ou conventuelles attestent encore l'importance de ce mouvement artistique, avec l'achèvement des façades du transept de Saint-André, l'érection des flèches et les voûtes d'une partie de la nef de cette église ».

Ce monument a été décrit avec le plus grand soin par M. le marquis de Castelnau d'Essenault auquel sont empruntées les lignes qui précèdent et celles qui suivent (1).

« Au premier abord, dit-il, la tour semble bien construite » d'un seul jet. On n'y reconnaît point de modifications » postérieurement ajoutées quant à l'ensemble du plan. » Nul désaccord apparent dans ses diverses parties. Tout y » paraît harmonieux et ne contredire en aucune manière » les faits que mentionne l'inscription existant sur la façade » nord du clocher. Cependant, quand on examine de plus » près la construction même du soubassement, à partir du » rez-de-chaussée jusqu'à la hauteur environ de deux » assises au-dessus du premier bandeau, on ne peut pas » ne pas reconnaître que l'appareil, les procédés de taille » de pierre, la nature des matériaux, diffèrent de ceux » employés dans la construction des étages supérieurs. On » y retrouve le faire et les traditions de la fin du XIV[e] siècle » bien plutôt que ceux usités dans le milieu du siècle suivant. Les profils des moulures à la base des contreforts » n'ont-ils pas en effet la fermeté de saillie, le large modelé, » la vigueur des profils de la période antérieure?

» Et si l'on étudie à loisir, dans tous ses détails, la jolie » porte, malheureusement très dégradée, qui décore la » face au couchant du clocher, n'est-on pas surtout vivement frappé de ces différences si marquées de style et » d'exécution?

---

(1) *De quelques problèmes d'archéologie au sujet des Eglises Saint-Pierre, Saint-André et du clocher de Pierre Berland à Bordeaux. Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts.* 43[e] année 1881, p. 115.

» [illegible]
» [illegible]
» [illegible]
» élég[illegible]
» cha[illegible]
» ce [illegible]
» cons[illegible]
» nous. [illegible]
» XVe siècle [illegible]
» et, comme [illegible]
» tie. [illegible]

» Dans [illegible]
sous forme [illegible]
contreforts [illegible]
» s'élèvent [illegible]
» la flèche [illegible]
» puissants [illegible]
s'appuyer [illegible]
» de cette [illegible]
» en larmier [illegible]
» vigueur et de fermeté, se [illegible]
» sur chaque face de la [illegible]
» étages de l'édifice et [illegible]
» remarquable caractère de force, de [illegible] et de gran-
» deur. »

C'est d'après ce savant examen et les considérations archéologiques très remarquables que M. de Castelnau a cru devoir conclure que la tour dite de Pey Berland, clocher isolé comme ceux de Saint-Émilion et de Saint-Michel de Bordeaux, avait eu deux destinations distinctes : l'une de *gigantesque lanterne* des morts, l'autre de clocher véritable : la situation de la tour au milieu d'un cimetière et l'indépendance absolue de la chapelle du rez-de-chaussée de l'escalier à vis qui dessert les étages supérieurs venant à l'appui de cette opinion.

Quant à la date exacte de sa construction, cet édifice

ne fut commencé qu'en 1440, bien qu'il eût été projeté dès juin 1429, ainsi que l'atteste l'un des registres capitulaires écrit de la main même de Pey-Berland et dont voici les termes (1) :

« Fuit conclusum per omnes dominos quod campanile » sive pinnaculum novum perficeretur juxta formam » traditam per magistrum » (2).

D'après cela, il n'aurait été qu'achevé par l'illustre Archevêque dont il conserve le nom, (mais qui du reste était du chapitre dès 1429) bien que l'inscription énoncée par Darnal, Lopès, Baurein et plusieurs autres historiens bordelais, semble en attribuer exclusivement l'érection à Pey-Berland lui-même.

Les registres capitulaires déjà cités portent, en effet, une résolution qui serait confirmative de ce fait, car on y lit, sous la date du 27 mai 1438, qu'il avait été décidé de démolir la maison d'un chanoine, voisine du lieu où devait être la tour : *quia capitulum sibi proposuerat* Construere *unum campanile et forsan dicta domus esset pro ista constructione necessaria.*

Quant à l'inscription, elle a été citée, comme suit :

Bisquadram quicumque oculis Turrim aspicis æquis,
Mille quadragintis quadraginta labentibus annis
Felicibus cœptam auspiciis, nonasque secundo
Octobris, tantum certè scito esse profundam,
Fons propè prosiliens quantum tenet Huic quoque primus
Subjicit lapidem Petrus archiprœsul in urbe
Burdigalæ, cujus plebs collœtetur in œvum.

Sans s'arrêter à la critique de ces sept vers hexamètres d'une invention quelque peu bizarre et d'une correction

---

(1) *Archives historiques de la Gironde* t. VII, p. 439, 451.

(2) Peut-être Colin Trenchant, maître en géométrie, mentionné comme maître de l'œuvre en 1425 dans le même registre capitulaire, ou Guillaume Géraud, *magister operis et fabrice,* en 1421; ou même tout autre puisqu'il paraît qu'on ne les nommait que pour un an.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

fontaine *Divona* chantée par Ausone (1) et dont Baurein a aussi parlé avec enthousiasme (2).

Mais on doit reconnaître, comme l'a dit M. de Castelnau, que c'est à bon droit, suivant la tradition en honneur parmi les Bordelais, comme d'après l'archéologie et l'histoire, que ce clocher de notre belle Cathédrale porte le nom de Pierre Berland. Et le conseil municipal de Bordeaux a été bien inspiré en donnant, par une décision du 21 décembre 1866, le nom du même Archevêque à toute la place qui entoure Saint André, au nord, à l'est, au midi, jusques et y compris la partie qui s'étend devant l'Hôtel de Ville.

La tour Pey-Berland avait échappé du reste à des causes de destruction multiples, car elle avait été comprise, dès 1548, dans un ordre général de démolition des tours des clochers qui avaient servi de vigies pendant la révolte qui éclata à Bordeaux, après avoir pris naissance dans la Saintonge et l'Angoumois, par suite des extorsions des Gabelleurs et fermiers de sel et qui fut réprimée d'une manière si terrible par le connétable de Montmorency (3). Un ouragan en avait, aussi, tronqué la flèche en février 1617.

Suivant Bernadau la hauteur totale de l'édifice s'élevait à 80 mètres (4) avant la démolition de la flèche qui manquait de hardiesse et même de proportion relativement à la tour. Ces deux parties du monument étaient même assez endommagées en 1789, d'après le plan de l'entrepreneur chargé d'y faire des restaurations urgentes. Le devis se trouve aux Archives départementales de la Gironde.

---

(1) Burdigala. Ordo nobilium urbium 1617, n° 14, p. 169, t. 2. Ed. Jaubert 1769.

(2) *Variétés bordelaises*, t. V. p. 206.

(3) *Histoire du Parlement de Bordeaux*, Boscheron des Portes, I, p. 85 et suivantes.

(4) M. Gradis 1878 p. 163-181 ne donne que 66 mètres dans son *Histoire de Bordeaux*. Il dit que ce clocher avait huit étages, qu'on mit dix ans à l'élever et ajoute que ce fut le premier qui ait été surmonté d'une flèche, à Bordeaux.

e même auteur ajoute, dans son *Viographe Bordelais*, 222, qu'il n'y avait plus de cloches dans cette tour. ›uis 1753, celles de Saint-André se trouvaient dans l'un clochers de cette église, ce qui faisait dire, qu'on yait, à la cathédrale de Bordeaux, trois clochers et deux nts (*sans*) cloches.

La tour fut vendue, le 23 avril 1793, à un sieur Lavalette, prix de 18,000 fr. à la condition que l'acheteur la démo-'ait dans un délai de trois mois. Mais la flèche ayant seule renversée le contrat fut résilié et l'Etat redevint opriétaire de l'édifice jusqu'en 1820. L'acquéreur avait uvert ses frais par le fer et le plomb retirés du fragment attu et avait abandonné la masse de pierre dont la molition ne pouvait lui donner un bénéfice propor-›nné aux dépenses.

Remise en vente à cette époque, le 21 octobre, elle fut jugée pour la somme de 5,050 à la condition expresse, tte fois, qu'elle ne serait pas démolie et M. Bigourdan fit, peu après, une fabrique de plomb de chasse. Ce est qu'en février 1847 que M[gr] Donnet entreprit de rache-' ce monument et de lui rendre sa destination primi-'e (1).

Trois ans plus tard ses vœux se réalisèrent. Un décret du ésident de la République, en date du 29 juin 1850, auto-a ce rachat, effectué le 23 août de la même année. Mais flèche ne fut pas restaurée dans son état primitif et la 'me en est vraiment disgracieuse et comme écrasée par statue de Notre-Dame d'Aquitaine qui la surmonte.

Nos lecteurs pourront en juger par la comparaison des ux gravures par lesquelles on a représenté la tour avant démolition de la flèche primitive (dessin de M. l'abbé 'tivier) et le clocher actuel artistement reproduit, par le Baron de Verneilh Puyraseau, dans la réédition citée

---

) *Lettre au Ministre des Cultes.* Insérée dans la réédition de l'ouvrage de ès, Callen, t. I, p. 179.

de Lopès due à M. l'abbé Callen, t. II, p. 305 et t. I, p. 177.

M. de Lamothe a du reste précisé, comme suit, les dimensions exactes de l'édifice qui comprend sept étages, le huitième correspondant à la flèche proprement dite.

Ces sept étages sont desservis par un escalier de 228 marches.

Le premier et le deuxième, l'un de trois mètres, l'autre de sept mètres cinquante, sont sans ornementation.

Le troisième, haut de onze mètres, offre une grande fenêtre à trois compartiments.

Le quatrième (six mètres soixante-quinze) est divisé par une bande qui s'étend jusques dans le cinquième étage, et de chaque côté de laquelle sont des fenêtres à deux compartiments avec trèfle au-dessus.

Le cinquième a sept mètres avec deux fenêtres semblables encadrées de doubles arcs; le premier, ogival et le deuxième en doucine très-relevé.

Les sommets de ce dernier arc s'étendent sur le portique figuré du sixième étage (trois mètres cinquante), présentant quatre ouvertures à deux compartiments séparés par des bandes verticales.

Au dessus se trouve une galerie à ciel ouvert, puis le septième étage de la tour, haut de huit mètres soixante-quinze et reposant sur une base octogone.

Une autre galerie terminait aussi cet étage et c'est de ce point, placé à une hauteur de quarante-sept mètres cinquante, que s'élevait la flèche octogone de quatorze mètres, ce qui donnait autrefois une hauteur totale de soixante et un mètres cinquante centimètres réduite, actuellement, à quarante-six mètres (1).

Le bas étage de la tour présente également quelques particularités qui semblent donner raison à M. le Marquis de Castelnau d'Essenault au sujet de l'antériorité de cons-

---

(1) *Actes de l'Académie, des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 1842, p. 417 et suivantes.

truction de cette partie de l'édifice, qui a dû précéder, comme chapelle sépulcrale, le clocher actuel auquel ses murs servent aujourd'hui de soubassement.

On aurait peine à s'expliquer autrement (dit cet archéologue distingué) l'importance et la richesse de décoration inusitées de la belle porte du couchant; les traces de la voûte intérieure qui recouvrait cet étage; la petite baie donnant un peu de jour dans cette salle et la disposition particulière de l'escalier extérieur.

La porte s'ouvre seulement, en effet, à l'intérieur de la chapelle au rez-de-chaussée et l'on ne pouvait point communiquer de cette chapelle dans l'escalier à vis qui dessert les étages supérieurs formant le clocher proprement dit. La petite porte, rectangulaire et fort simple, de cet escalier, se voit à quelques pieds au-dessus du sol extérieur, vers le bas de la tourelle en saillie sur l'angle nord-ouest du clocher.

La destination de cette chapelle est, évidemment, différente de celle du clocher et son affectation à un service spécial, les caractères de sa construction, sa porte réservée, tout concourt à prouver que le soubassement a une date plus reculée que la partie haute de l'édifice (1).

Nous noterons encore que la plaque commémorative dont nous avons donné l'inscription est encastrée à la face nord de la tour, presque à la hauteur de la porte d'entrée, côté droit.

Tel est le monument qui perpétuera plus que tout autre le souvenir de l'un des plus illustres Archevêques de Bordeaux.

Sa construction avait dû coûter environ 400,000 fr. de notre monnaie. Vendu 5,050 fr., comme nous l'avons dit, il a été racheté 25,000 fr. par M[gr] Donnet et complètement restauré grâce à la persévérance et à la sollicitude de ce successeur, illustre aussi, de Pey Berland.

---

(1) De Castelnau, *loc. cit.*, p. 139.

C'est, en effet, à son initiative qu'est due cette restauration ainsi que l'achat du bourdon pesant 25,000 kilos, fondu au Mans, par Bellée, et qui fut posé le 28 octobre 1853. Il avait été béni le 8 août de la même année, soixante ans, jour pour jour, après sa destruction: 8 août 1793 (1).

La statue de Notre-Dame d'Aquitaine, en cuivre doré et repoussé, sortant des ateliers de Chertier, de Paris, ne fut posée que plus tard, le 19 mai 1863. Elle avait coûté 15,000 francs et, parmi les souscripteurs, l'empereur Napoléon III figurait pour 3,000 fr.

Tels sont les souvenirs archéologiques qui se rattachent à la tour Pey-Berland (2). Nous allons continuer la description de tout ce qui rappelle cet Archevêque : ses armoiries, son cachet, un médaillon, des portraits et des statuettes.

V

LES ARMOIRIES, LE CACHET, LE MÉDAILLON, LES PORTRAITS ET AUTRES SOUVENIRS ICONOGRAPHIQUES DE PEY-BERLAND.

§ I. Les armoiries.

Nous avons déjà signalé que les armoiries de Pey-Berland existaient, autrefois, près de son tombeau, dans la cathédrale Saint-André.

Lopès les a décrites comme suit : « *Au-dessus de cet*

---

(1) Ce bourdon, baptisé *Ferdinand*, du nom de Mgr Donnet est le plus pesant de tous ceux de France. Le *Georges d'Amboise*, de Rouen, ne pèse que 20,000 kilos; le bourdon de Sens, 16,500; celui de Notre-Dame de Paris, 13,000; de Reims, 12,500; de Saint-Jean de Lyon, 10,500.

(2) Ceux de nos lecteurs qui voudraient, du reste, consulter les principaux ouvrages traitant de la tour Pey-Berland pourraient conférer : Lopès, t. I, p. 174-180; Baurein, *Variétés Bordeloises; Commission des monuments historiques*, année 1851; Marionneau, *Description des œuvres d'art, etc.*, p. 45-49; et Léonce de Lamothe, *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1842 et 1843.

» *armoire* de fer (à barreaux, où l'on conservait son bré-
» viaire) *d'un costé est un escusson* de ses armes qui sont
» une croix vuidée et de l'autre un escusson des armes du
» pape Martin V, son bienfacteur, de la maison noble des
» Colomnes, en Italie, qui porte une colomne mise en pal
» et une couronne au-dessus » (1).

M. l'abbé Callen les a également données, mais sous une autre forme qui doit être rectifiée (2). Pey-Berland n'avait pas, en effet, un écu *parti* comme champ de ses armes; un socle séparait les deux écussons : l'un situé à gauche, du côté de la tombe, était consacré aux armoiries *symboliques* de l'Archevêque : *d'or, à une croix cléchée de gueules;* l'autre à droite, portant les armes *parlantes* de Martin V (Othon Colonna) : *de gueules, à une colonne d'argent sommée d'une couronne d'or, la base et le chapiteau de même.*

Les armes de Pey-Berland sont en effet isolées dans l'église de Lormont à côté de l'inscription commémorative de la consécration de cette église par le même Archevêque (3). Elles rappellent qu'il était un cœur d'or; fervent disciple de la croix, comme ses deux patrons, Pierre et André, et dévoué jusqu'à effusion du sang, ce que symbolise la croix *cléchée de gueules* ou peinte en rouge.

Les armoiries décrites par Lopès disparurent en 1793, avec les sculptures et les inscriptions de la tombe extérieure du déambulatoire de St-André et rien n'a été rétabli depuis, malgré les demandes et les démarches réitérées, officielles et officieuses des archéologues, des historiens

(1) *Réédition Callen*, Bordeaux, 1882, t. 1, p. 217.

(2) Même auteur, t. 2, p. 291.

(3) L'église de Lormont est dédiée à Saint-Martin, probablement en souvenir du pape Martin V qui avait sacré Pey-Berland et l'inscription consécrative a été donnée par M. Piganeau d'après un estampage relevé par lui et publié dans les *Actes de la Société archéologiques*, t. IV, p. 79. Elle est ainsi conçue, traduite du latin:
L'an du seigneur 1451, le 5e du mois de septembre, le très Révérend Père en Christ et Seigneur Pierre, par la Miséricorde divine, Archevêque de Bordeaux, avec l'aide divin a consacré cette église.

et de tous ceux qui ont gardé souci des gloires girondines. La force d'inertie vient à bout des plus sérieux efforts.

Trois objets, rappelant aussi Pey-Berland, ont eu meilleure destinée : un sceau, un médaillon, un tableau.

§ 2. Sceau de l'Université de Bordeaux.

Le sceau, souvent reproduit dans plusieurs ouvrages édités dans ces dernières années, témoigne de la création de l'Université de Bordeaux demandée par Pey-Berland, vers la fin de l'année 1440, au pape Eugène IV, approuvée par une Bulle du 7 juin 1441 et qui commença à fonctionner le 15 mars 1442.

Ce sceau, dont la matrice en argent était gardée dans un coffre à triple serrure déposé dans la sacristie du couvent des Carmes, a été employé de 1441 à 1793 et c'est d'après une de ses empreintes en cire rouge, ordinairement renfermée dans une petite boîte en fer-blanc, que M. Léo Drouyn l'a dessiné et que M. Roques l'a gravé (1).

Il porte, à la partie supérieure, Pey-Berland, vu à mi-corps, en chape et en mitre, dans une chaire ou tribune surmontée d'un dais. Devant lui, sur le rebord de la chaire, des parchemins déroulés, probablement la bulle de fondation et l'historique de l'Université. Au plan inférieur, six professeurs de Facultés rangés en demi-cercle et coiffés du bonnet doctoral. Ils semblent écouter le chancelier. Des branches d'olivier forment rinceaux à l'entour des sept personnes. Le rebord du sceau porte gravé, en caractères gothiques : *Sigillum universitatis Burdegale;* ces trois mots sont séparés par d'autres petites branches. En outre, le mot *universitatis* est coupé, dans le bas du sceau, par deux pièces héraldiques des armoiries de Bordeaux : les ondes de son fleuve et, au milieu, le croissant qui représente son port en fer à cheval.

---

(1) Lopès, éd. Callen, t. II, p. 299 et *Archives départementales de la Gironde.*

L'armorial de d'Hozier a blasonné ce sceau d'une tout ıtre façon : « *D'azur, à un pape d'or, à six cardinaux de gueules, à un croissant d'argent parmi les flots d'une rivière de Sinople* ».

Et, M. Barckhausen, sans reproduire les émaux, y voit ;alement un pape Eugène IV et six cardinaux (1).

Nous préférons, de tout point, une interprétation locale, aditionnelle et du terroir, celle que nous avons donnée us haut et qui rappelle le promoteur de la création de Université bordelaise et son premier chancelier.

Et nous rapprochons de ce sceau le fragment d'un ıchet de Pey-Berland qui se trouve au bas d'un *vidimus* ı 14 février 1451-2 (*Archives des Basses-Pyrénées*, E. 35) communiqué par M. J. Delpit et cité par M. Callen)uvrage cité p. 291 et planche, page 312).

Mais nous croyons cette attribution inexacte. Si l'on /ait seulement déchiffré la demi légende autour du :eau, on y aurait lu : S. PETRI ...... GALENSIS, 'est-à-dire : SIGILLVM PETRI BVRDEGALENSIS :

---

(1) M. l'abbé Corbin n'a pas reproduit, textuellement, le passage des *Statuts règlements de l'ancienne Université de Bordeaux*, 1441-1793, publiés par . H. Barckhausen (Bouchon, imprimerie Libournaise, 1886, 4°, p. XXIII).

Voici ce texte (pour les armoiries) donné d'après *l'Armorial général de France Ch. d'Hozier* (Bibliothèque nationale, *Guyenne*, n° 898). *D'azur à un pape, la ıre en tête, assis dans une chaire pontificale, le tout d'or, accosté en pointe de c cardinaux à genoux, trois de chaque côté, la tête couverte de leurs chapeaux, gueules, avec cette inscription : Sigillum universitatis Burdegalensis.*

Cette interprétation peut être discutée et il est incontestable qu'elle n'est pas mplète. Il suffirait, en effet, de faire remarquer l'omission de tout ce qui ppelle, précisément, Bordeaux dans la partie inférieure du sceau. La légende əst pas exacte non plus; *Burdegale* s'y trouve écrit *Burdegalensis*. Le chapeau s six attendants n'a rien ensuite de la forme cardinalice et il semble plus tionnel d'admettre qu'il s'agit du bonnet doctoral.

Il y a lieu de rappeler à ce sujet que ce fut Pey-Berland qui acquitta, de ses niers, les frais que l'on fit pour l'obtention de la Bulle du 7 juin 1441, datée Florence. Ils durent être considérables si l'on en juge (ainsi que le note . Barckhausen) d'après les seize cents livres que payèrent les états de Norman- ; pour la bulle de fondation de l'Université de Caen (Voir ouvrage cité p. XIV).

E. B.

Sceau de Pierre (abbé de Sainte-Croix) de Bordeaux. (*Archives historiques*, VIII, p. 357). Il s'agit ici de Pierre de Fermat (1).

§ 3. Le médaillon de Pey-Berland.

Quant au médaillon qui porte le nom de l'Archevêque gascon et qui a été également dessiné avec art, pour la réédition de Lopès, par notre savant collègue, M. Charles de Faucon, il est conservé à Avensan et représente, d'un côté et au centre : la scène de la Passion ; le Christ, nimbé, est sur la croix, la Vierge et saint Jean sont debout; à droite et à gauche on lit, en exergue et en lettres archaïques, disposées à droite, au-dessous et à gauche du sujet central, une légende dont le texte est donné plus loin.

La seconde face du médaillon montre, au centre : l'agneau symbolique près d'une croix surmontée d'un petit drapeau marqué du même signe, et, au pourtour, un entrelacement de feuilles de chêne et d'un autre végétal qu'il est difficile de préciser, probablement du lierre.

Ce médaillon est arrondi, il a 5 centimètres 5 millimètres de diamètre et une épaisseur d'un centimètre. Il est l'objet d'une vénération particulière, allant jusqu'à la superstition, de la part des populations du Médoc. Il jouit à leurs yeux, du privilège de rendre les femmes fécondes ou, plutôt, de leur faire éviter les douleurs prolongées de l'enfantement, ce qui le fait prêter à toutes celles qui en font la demande dans le but d'arriver à une heureuse et prompte délivrance.

Il est, habituellement, à Avensan, mais on le transporte souvent dans la chapelle de Saint-Raphaël, spécialement le jour de la fête annuelle de ce village où la famille de Pey-Berland avait une maison qui fut, en partie, transformée en oratoire par l'Archevêque médocain.

---

(1) Voir, à la fin du Mémoire, une note spéciale rectifiant cette dernière opinion. E. B.

§ 4. Le tableau de Saint-Raphaël.

Nous ne pouvons omettre de noter, ici, comme souvenir iconographique de Pey-Berland, le tableau conservé à Saint-Raphaël et qui représente les adieux du jeune Médocain quittant sa famille pour se rendre à Bordeaux au début de sa glorieuse carrière.

Il n'a d'autre mérite, il est vrai, que sa date qui en reporte l'exécution à environ cent cinquante ans de notre temps.

Au milieu d'un paysage assez nu, le peintre, un novice, a groupé trois personnages debout. Pey-Berland occupe, naturellement, le centre de la composition, on dirait qu'il est en extase, rêvant à son futur sacerdoce, et, à sa droite, sa mère, déjà veuve, presse tendrement la main de son fils bien-aimé. A gauche, l'ange des voyageurs, Raphaël, sous une forme humaine, montre au jeune homme le chemin de la grande ville où Dieu l'appelle. C'est comme une réminiscence de l'histoire de Tobie. Pey-Berland laisse tomber la houlette du pasteur qu'il échangera, plus tard, contre une plus lourde. Un petit chien de berger se roule aux pieds de son maître, en témoignage d'attachement.

Ce n'est certainement pas une œuvre d'art, mais ce tableau atteste tout au moins la persistance et la fidélité du culte populaire des habitants du Médoc pour leur illustre compatriote qui n'oublia pas dans son testament la localité qu'habitait sa famille.

Le peintre s'est évidemment inspiré de la légende qui fait de Pey-Berland un pasteur ou berger des Landes, légende souvent rappelée par divers historiens du clergé de France et que Baurein avait adoptée dans son article de Saint-Pierre d'Avensan (1). Mais nous devons faire remarquer toutefois que des documents nombreux établissent que Pey-Berland n'avait pas une aussi modeste origine.

(1) T. III, p. 110, art. XVI.

« Plusieurs auteurs, a écrit M. Rabanis, avaient cru » relever, par là, les mérites de ce prélat recommandable » à tant de titres et dont la vertu pouvait se passer du » lustre qu'ils y ajoutaient par ce contraste. Le fait est » que la famille Berland, originaire du Médoc, possédait de. » vastes et riches ténements dans les paroisses de Soussans » et de Margaux et dans les paroisses voisines (Moulis, » Avensan, Castelnau, etc.), un grand nombre de titres du » terrier de Sainte-Croix contiennent des reconnaissances » faites par les membres de cette famille, de 1360 à 1400. » Ces titres constatent la nature des diverses possessions, » vignes, prés et bois qui leur appartenaient. Le prénom » de Pierre paraît avoir été transmis héréditairement à » plusieurs d'entre eux. Les fiefs qu'ils avaient et les qua- » lifications qu'ils prennent ne permettent point de les » considérer comme de simples agriculteurs. Ils étaient » plutôt affiliés, sinon à la noblesse, du moins à la plus » haute bourgeoisie » (1).

M. Garnier, instituteur communal à Moulis, a d'ailleurs relevé tout ce qui pouvait se rattacher à la famille de Pey-Berland, dans un travail qui a été signalé, avec éloges, dans les *Comptes-rendus des travaux de la commission des monuments historiques de la Gironde pour* 1848, et il a fait également connaître qu'une inscription, en partie mutilée, consacre le lieu de l'inhumation, dans l'église de Moulis, de la mère de cet Archevêque.

La pierre sur laquelle les lettres sont gravées est d'une teinte bleuâtre et n'appartient pas aux carrières du pays, on y lisait :

HIC IACET IN PROVIDENTIA
MATER. I. D. ARCHIEPIS... EY. (2)

(1) *Extrait de l'histoire manuscrite de Bordeaux* par M. Rabanis, *Commission des monuments historiques de la Gironde*, t. IX, p. 21.

(2) Elle a été complétée et restaurée comme suit :

HIC IACET IN PROVIDENTIA MATER ILLVSTRISSIMI DOMINI ARCHIEPISCOPI PEY BERLANDI.

et l'authenticité du monume[illegible]
par la tradition, mais enc[illegible]
sur les registres communa[illegible]
1632, établissant que J[illegible]
Lacaze, chirurgien du [illegible]
dans l'église de Mou[illegible]
dans la sépulture o[illegible]
Messire Pey-Berland. [illegible]

Le testament de ce [illegible]
car il porte textuelleme[illegible]
mercredis de chaque se[illegible]
son père avait été en[illegible]
dans l'église de Mou[illegible]
ecclesiis de Are[illegible]
Molinis et ibi est [illegible]

Léonard de Sé[illegible]
Pey-Berland, décla[illegible]
tion, que cet Arche[illegible]
mère pour le tra[illegible]
l'autel de la Vierge [illegible]

Il existe du reste [illegible]
de la même famille [illegible]

---

(1) Le travail de M[illegible]
faits mémorables [illegible]
nages qui l'ont habitée. [illegible]

(2) Baurein, t. iii, [illegible]

(3) Lopès, Ré[illegible]

(4) M. Garnier a [illegible]
près de deux [illegible]
chand de Caste[illegible]
le 14 février [illegible]
de cette fam[illegible]
situation [illegible]
petit séminaire de B[illegible]

§ 5. Les portraits de Pey-Berland.

Nous ne reviendrons pas, après ce que nous venons de dire du tableau de Saint-Raphaël, sur les portraits dont nous avons déjà signalé l'existence : à l'Archevêché, à la sacristie de Saint-Seurin et ailleurs (1), car ces portraits sont purement fantaisistes.

Nous ne croyons pas possible de rechercher, sérieusement, ce qui peut se rapprocher des traits de Pey-Berland ailleurs que dans les bas-reliefs que nous avons décrits et, surtout, dansla statuette dontla découverte eut lieu en 1850, lors de la vente des objets trouvés dans la tour, ou clocher, qui porte son nom. Nous allons nous occuper de celle-ci.

VI

LES STATUETTES DE PEY-BERLAND

Nous écartons, bien entendu, de ce titre la statuette ainsi décrite dans les *Comptes-rendus de la Commission des Monuments historiques de la Gironde,* pendant l'année 1847-48, p. 21 :

« Dans le bas-côté qui entoure le chœur de l'église » Saint-André, vers le nord-est, on remarque, à côté du » pignon renfermant des meneaux du style flamboyant, » une petite statue haute de 1 mètre 10. Le costume du » personnage annonce un Archevêque. C'est, en effet, » l'effigie du vénérable Pey-Berland ».

Cette attribution a été rejetée, en effet, par plusieurs observateurs, spécialement par M. Marionneau qui n'y voit qu'un abbé, seigneur justicier, et décrit ainsi la statuette : « cette figure est vêtue pontificalement, la mitre sur la tête. » Elle tient un bréviaire de la main gauche et, à la droite, » un bâton pastoral surmonté d'une main de justice » (2).

(1) Page 148.

(2) *Description des œuvres d'art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux,* par Ch. Marionneau, 1861, Paris et Bordeaux.

Congrès scientifique de France, tenu à Bordeaux en , avait aussi refusé de voir Pey-Berland dans cette ıette et il résulte même d'une note de M. Sansas que ıetite figurine placée dans la niche du tombeau de -Berland, loin d'être son portrait, est antérieure de x siècles à ce personnage (1).

y a donc certitude qu'il ne s'agit pas ici de Pey-Berd, comme on le croit généralement, mais de Saint-:tial, très reconnaissable à son attribut iconographique, ıavoir : le bâton que lui avait donné Saint-Pierre. tait, du reste, l'opinion émise par M. Léon Palustre lors Congrès cité.

n réalité la seule représentation du grand Archevêque Bordeaux ne doit être cherchée que dans la statuette : nous avons dit être conservée, avec le soin qu'elle rite, par M. Louis Delpech qui en hérita de son frère rt à Arcachon en 1864.

I. Ch. Marionneau (2) avait bien écrit déjà : « Il existe Bordeaux, dans le cabinet de M. Henri Delpech, une tatuette en bois, de 86 centimètres de hauteur, représentant un Archevêque mitré et tenant sa crosse; staıette qui avait été anciennement placée dans la tour ey-Berland. Cette circonstance, le caractère du personage et le style de la statue nous paraissent présenter ne image plus intentionnelle du bienheureux Pey-Berınd, que la statuette en albâtre placée contre le pilier u chœur de la Primatiale » (3).

lais on ne tint pas assez de compte de cette mention et n'est que beaucoup plus tard, en 1887, que nous avons vérifier, nous-même, cette affirmation sur l'offre sponta-

---

Addition au sujet des tombeaux de Saint-Fort et de Pey-Berland, Sansas, rès cité, 4e vol., p. 471.

Ouvrage cité, p. 507.

C'est-à-dire celle que M. Combes, ignorant peut-être l'existence de la ette du xve siècle, avait prise à l'ancien autel de Saint-Martial érigé dans f Saint-André, et qu'il avait placée sur le socle où figurait jusqu'en 1793, e de Pey-Berland.

née et fort obligeante du possesseur actuel de la statuette.

Voici le résultat de notre examen :

Le costume du prélat est absolument celui des évêques pendant la première moitié du xv° siècle : mitre basse et non pyramidale, chasuble en pointe par devant, absence de croix pectorale et d'anneau pastoral qui ne faisaient pas alors partie intégrale des insignes épiscopaux.

La statuette tient, de la main gauche, une crosse dont la volute est tournée vers le peuple, tandis que celle des abbés mitrés était en sens inverse comme symbole d'une juridiction essentiellement restreinte à leurs moines ou vassaux.

Or une dernière preuve que c'est bien là l'image authentique, sculptée sur bois, de Pey-Berland, c'est la ressemblance de cette œuvre d'art avec les trois figurines d'évêques des bas-reliefs d'albâtre, absolument de même style et de la même époque (sauf les dimensions), qui se trouvent à Saint-Pierre d'Avensan.

Si nous réunissons les quatre icones pour les comparer entre eux, nous y verrons la similitude des caractères suivants : physionomie accentüée du type médocain, point de barbe, cheveux bouclés au-dessus des oreilles, coupe uniforme des vêtements. Il est évident qu'on a voulu représenter le même personnage. Or le bas-relief du sacre de Pey-Berland par le Pape Martin V nous révèle que ce personnage est bien l'Archevêque gascon ; sa présence quatre fois séculaire dans son église natale et la tradition populaire confirment cette attribution, seule naturelle.

La conclusion est, dès lors, facile à tirer. Il y a dans l'opposition de ces images identité d'origine, de main-d'œuvre, de physionomie, sauf de légères nuances prouvant qu'elles ne sont pas des imitations serviles les unes des autres.

Nous devons cependant rectifier, en terminant, quelques détails des notes archéologiques qui précèdent.

Nous avions dit que la vraie statuette de Pey-Berland, elle de M. Louis Delpech, ne portait ni croix pectorale ni anneau pastoral, et c'est ainsi qu'elle apparaît au regard, distance. Mais nous l'avons examinée plus minutieusement, avec l'un de nos collègues, archéologue distingué, M. Grellet-Balguerie, et nous avons constaté la trace d'un chaton de pierre précieuse, sur le doigt annulaire de a main droite et se rattachant par conséquent, à l'anneau pastoral. Aucun doute n'est possible à cet égard, et nous émettons le vœu que M. Louis Delpech fasse rétablir cet attribut épiscopal puisqu'il existait anciennement sur la statuette et que ce ne serait pas, dès lors, une regrettable innovation, mais un simple retour au type original.

Du reste, il est facile de comprendre que l'anneau ait disparu, soit à la suite d'un vol commis en 1793, soit parce que l'humidité de la cachette, dans le campanile, et les accidents d'une longue odyssée de l'œuvre d'art, l'en auraient détaché à l'insu des acquéreurs.

Avons-nous été aussi heureux pour reconnaître, ultérieurement, les vestiges d'une croix pectorale ? Il faut d'abord observer que la statuaire et les peintures du moyen-âge proprement dit (car il ne faut pas les confondre avec leurs pastiches nécessairement apocryphes), ne représentaient jamais la dite croix sur la poitrine des évêques, en la forme où nous la voyons depuis le XVII[e] siècle, c'est-à-dire suspendue autour du cou par une chaîne d'or, le bijou étant du même métal, souvent émaillé de pierreries.

On voit encore des portraits en buste des deux Sourdis, Archevêques de Bordeaux, pendant la première moitié du XVII[e] siècle, et qui n'ont pas cet ornement.

Si, d'un autre côté, on étudie les figurines d'évêques du siège épiscopal, en pierre, de Saint-Seurin; celles de la place Saint-Projet; la reproduction du sacre de Charles V, en chromolithographie, dans le splendide ouvrage de Paul Lacroix (Moyen-âge et Renaissance), figurines qui sont

toutes de 1375 à 1450, c'est-à-dire contemporaines de Pey-Berland, on ne trouve nulle part la croix pectorale. Mais comment donc des évêques auraient-ils négligé de porter, à défaut de cet objet de piété si cher et si familier aux âmes chrétiennes, un ornement qui le leur rappelait? C'est une question jusqu'ici peu étudiée, mais à laquelle on pourrait, ce semble, donner une solution, et la voici :

Généralement les évêques du moyen-âge, costumés *in pontificalibus,* revêtaient une sorte de pluvial-chasuble surmonté d'un capuce rabattu sur les épaules et terminé en pointe à la hauteur des genoux, comme vêtement extérieur. On y rapportait, en broderie, un pallium en forme de *tau* grec, ou croix sans tête dont les branches se rejoignaient autour du cou, tandis que la tige descendait du milieu de la poitrine jusqu'à la pointe de la chasuble. Or, cette bande d'étoffe était parsemée de petites croix également brodées, à peu près dans le genre d'un *pallium* plus retombant que celui de nos archevêques métropolitains. Elle tenait donc lieu de la croix pectorale, et l'on peut en voir un exemple sur le portrait d'Arnaud IV de Canteloup, à la sacristie Saint-Seurin, ainsi que sur les deux figurines d'Evêque du Rétable actuel d'Avensan, surtout sur celle de droite.

Reste à savoir si Pey-Berland portait un semblable attribut ; mais l'affirmative n'est pas douteuse, car le grand pallium était alors commun à tous les évêques et c'est déjà une preuve indirecte en faveur du prélat gascon.

Ensuite il faut rappeler que la statuette de l'Archevêque est en bois de chêne, recouvert d'un enduit blanc-jaunâtre très adhérent. Certes, elle n'a pu sortir ainsi des mains de l'*ymagier* du XVe siècle. Toute statue en bois de n'importe quelle essence doit être polychrome. C'est la règle générale à laquelle n'échappe que la statuaire non ligneuse ou le bronze, le marbre, l'onyx, l'albâtre et la pierre, bien qu'il y ait de nombreuses exceptions pour cette dernière catégorie. Ainsi nous étions fondés, *a priori,* à croire que l'icone

de Pey-Berland était [illegible]
sous le badigeon, des [illegible]
changent notre hypothèse [illegible]
séquent, l'ornemaniste [illegible]
le pluvial-chasuble [illegible]
petites croix rouges [illegible]
existe une foule d'exemples [illegible]
de foi. Au surplus, si [illegible]
aux évêques, il devait [illegible]
politains. C'était ici le cas [illegible]

Et maintenant, si [illegible]
vêtements épiscopaux [illegible]
et les enluminures [illegible]
facile de reconstituer [illegible]
en bois, de Pey-Berland [illegible]
» gent avec fleurons [illegible]
» aube unie et sans broderie [illegible]
» dessus, une ou deux [illegible]
» pointe *planeta* [illegible]
était probablement le [illegible]
aux jours de fêtes solennelles [illegible]

Du reste, la description [illegible]
testament, ses [illegible]
qui prit fin le 14 [illegible]
l'Archevêque de Bordeaux.

On lit dans le premier [illegible]
revête, après sa mort [illegible]
figurer le pluvial [illegible]
fuerit indutum [illegible]
quem ego emi [illegible]

Nous trouvons ensuite [illegible]
quête : *supra* [illegible]
siam lineam et [illegible]

(1) Chéruel, p. [illegible]
(2) Chéruel, p. 1172.
(3) Chéruel, p. 1172 et Du Cange.

à dire une soutane de drap en hiver ou de toile en été : pas de soie, et voilà pour son costume privé. Pey-Berland y ajoutait, dit l'enquête, « *Alteram tunicam competentem cum rochetto* ». Il faut voir ici la tunicelle blanche et la dalmatique en soie de la couleur du jour, *competentem,* que revêtent les évêques entre l'aube et la chasuble pour célébrer la messe pontificale.

L'iconographie liturgique des XIV° et XV° siècles confirme, dans cet ordre d'idées, l'assertion de Du Cange, savoir : « La tunicelle est proprement le costume cérémo- » nial des sous-diacres de cette époque, la dalmatique » l'est des diacres et l'évêque officiant doit revêtir les » parements des trois ordres sacrés ». C'est du reste ce qui se pratique encore.

L'enquête achève de décrire en ces termes le costume officiel de Pey-Berland : *Induebat solemnem cappam, vel planetam, et infulas pontificales desuper* (les insignes épiscopaux) *cum iret per civitatem suamque diœcesim,* pour présider une cérémonie et en tournée de confirmation.

Il y a aussi dans la dite enquête les mots *tunica follerata* dont Du Cange nous donne le sens. C'était une fourrure en vair ou en zibeline que les évêques avaient seuls le droit de porter sur une de leurs tuniques, comme serait, aujourd'hui, le camail d'hiver des évêques : *Prelatis exceptis,* (dit un concile d'Espagne de 1429) *nullus audeat in vestibus vel capuccis folleraturam portare de vois vel de grisis.*

Pey-Berland se conformait donc à l'usage, pour le décorum de la dignité pontificale, mais il le faisait le plus simplement possible, sans luxe ni faste, car l'enquête conclut en ces termes la dixième interrogation : *vestes deferebat condecentes pontificali dignitati sed de pompâ notari non poterat.*

Notre description s'harmonise, enfin, avec ses armoiries : *d'or à une croix cléchée de gueules,* c'est bien comme le

[illegible]



[illegible]

[illegible]

Par M. le Dr [illegible]

Secrétaire [illegible] de la Société [illegible]

[illegible] M. l'abbé [illegible] depuis sa première [illegible] dans la séance du [illegible] 188[illegible] [illegible] avec les dessins et [illegible] qui devaient accompagner ces notes (1) [illegible] sées en [illegible] mains, elles [illegible] pu échapper, ainsi, à [illegible] que notre regretté collègue avait prescrit de [illegible] après sa mort et qui n'a été que trop fidèle- [illegible] exécuté pour tous ses manuscrits.

[illegible] résulte que la mémoire du prêtre gascon que l'his- [illegible] us montre mêlé à toutes les querelles religieuses et

[illegible] n'ont pu paraître qu'en 1889. Le dernier fascicule du tome XI n'ayant [illegible] é qu'à cette date, pour des causes accidentelles.

politiques de son temps, principalement durant son Episcopat de 1430 à 1456, est absolument populaire en Gironde et qu'elle est consacrée, au point de vue archéologique, par les bas-reliefs d'Avensan, si heureusement conservés malgré quelques mutilations; par la tour qui porte son nom et qui a été rachetée et restaurée grâce à l'initiative et au zèle du cardinal Donnet et par la statuette de M. Delpech.

M. Corbin avait résumé, depuis, dans son dernier ouvrage, et dans un article qu'il a justement nommé *une Corbeille d'hommages,* tous les documents anciens et modernes attestant le caractère éminent des vertus privées, du sentiment patriotique et des mérites civiques de Pey-Berland, fondant l'Université de Bordeaux, le Collège de Saint-Raphaël, et montrant, pendant toute la durée de sa vie, l'intelligence la plus remarquable et le dévouement le plus absolu dans l'accomplissement de sa grande tâche.

Il a ajouté que la Municipalité de Bordeaux, en faisant mettre une statue de ce grand Archevêque sur l'un des contreforts de la flèche de Saint-Michel, n'avait fait qu'une partie de son devoir de reconnaissance pour l'un des plus grands hommes de la Gironde; qu'un monument de même genre aurait sa place mieux marquée près de l'église où furent déposés ses restes mortels et qu'enfin le moindre esprit de justice ou de respect des choses de la religion et de l'art devrait faire rétablir dans l'église Saint-André tout ce qui rappelait autrefois les grands services et le nom de Pey-Berland.

La Société archéologique s'est associée à ces vœux. Elle sera toujours prête à en poursuivre et aider la réalisation, et c'est pour nous conformer aux désirs de notre regretté collègue, que nous avons rassemblé les articles qui précèdent. Ils constituent des données précieuses pour des revendications futures.

Nous ne pouvons cependant omettre de dire que leur auteur aurait fait, sans aucun doute, plusieurs corrections dans son travail, au moment de l'impression, ce qui m'a

conduit à compléter son œuvre et à joindre à ses articles d'iconographie les notes suivantes : sur l'inscription tumulaire et le sceau de Pey Berland ; sur l'oratoire de Saint-Raphaël et le médaillon conservé à Avensan ; sur les portraits et statuettes par lesquelles on a cherché à rappeler les traits du dernier des archevêques de Bordeaux sous la domination anglaise.

I. L'Inscription tumulaire de Pey Berland.

Je ne crois pas nécessaire cependant de revenir ici sur les détails donnés par M. Corbin au sujet des modifications et destructions subies par l'ornementation de la partie du déambulatoire de Saint-André où se trouvaient autrefois l'*armarium* dans lequel étaient placés et conservés, au dire de Lopès, le missel et le bréviaire *manuscrits* de Pey Berland, ainsi que le socle que surmontait la statuette.

Je ne veux qu'indiquer les transformations successives de l'inscription qui se voyait au même lieu et dans laquelle se trouvaient résumées les principales phases de la vie de cet Archevêque (1).

Lopès n'a point donné le texte de l'épitaphe de la tombe dont il avait rappelé la situation, épitaphe que M. Corbin dit avoir été placée par le chapitre et les exécuteurs testamentaires de Pey Berland au-dessus du caveau funéraire (2).

Elle était en caractères gothiques du temps et disparut dans la tourmente révolutionnaire avec tout ce qui ornait ce tombeau.

---

(1) Voici le texte de Lopès au sujet de la tombe de Pey Berland :

« Plus avant et joignant ce dernier (le monument d'Helies de Bremont, Arche-
» vesque) est le tombeau de Pierre, ou Saint Pey Berland, Archevesque dont nous
» dresserons l'éloge en sa vie. Il parait encore proche de son tombeau quelques
» vestiges des oblations qu'y portoient les fidelles apres sa mort. Au dehors est
» attaché à la closture du chœur qui touche ce tombeau un petit armoire de fer
» à barreaux où l'on a conservé son bréviaire ». *Loc. cit.*, t. I, p. 207.

(2) Ouvrage cité, p. 218.

Nous la reproduisons ici telle que M. Corbin l'a donnée, ainsi que M. le chanoine Gaston de Laborie dans sa *Biographie de Pierre III ou Pey Berland*. Bordeaux, 1885, p. 41 et 42.

Hic. jacet. haud. procul. a. cineribus. sti. Macharii.
In. XPO. Pater. Berlandi. medulico. tractu. oriundus.
Hujus. ecclesie. primum. canonicus. mor. autem.
Archipresul. Electus. et. firmatus.
Universitatem. Burdegalensem. constituit.
Collegium. Sti. Raphaelis. de. suo. fûdavit.
Et. maiorem. turrim. Campanariam. erexit.
Fidei. pacisque. assertor. pauperibus. largus.
Sibi. parcus. patrie. amor. et. decus.
Obiit. die XVI. Kal. Februarii.
Anno. Dni. M. CCCCLVII.

Lorsque le décret de Napoléon 1er eut imposé (entre autres choses) à la Mairie de Bordeaux, pour prix de la cession du Château-Trompette, la restauration de la cathédrale Saint-André (1), M. Combes, architecte, fut chargé de tous les travaux et rétablit l'inscription tumulaire, mais en petites majuscules romaines, ce qui devait soulever les critiques de nombreux archéologues (2).

Le *Courrier de la Gironde* se fit surtout l'écho de ces protestations sous la signature d'O. Saint-Selve (3) et l'*Indicateur* y répondit par un feuilleton signé : Th. Chrétin, peintre et statuaire (4).

Les termes de la défense sont même assez typiques pour être conservés parce que les arguments produits sont sans

(1) Ce décret est du 25 avril 1808.

(2) M. Combes a publié un rapport sur cette restauration dans le *Mon[illegible]* de 1811, p. 2280.

(3) Numéro du 25 septembre 1839.

(4) Numéro du 2 octobre 1839.

sse opposés aux observations des archéologues. Ils sont
nsi rédigés :

« Depuis longtemps plusieurs personnes ont vociféré, à l'exemple du *Courrier*, contre les inscriptions qui remplaçaient celles détruites en 1793 sur la tombe de Pey Berland. Les sigles gravés sur ce monument n'étaient pas, il est vrai, ceux du XV[e] siècle. *Le nom seul de Berland était en gothiques*, et le reste en caractères romains. Mais il est bon de remarquer que la fabrique, en adoptant ce genre d'écriture, pour ces inscriptions, en avait voulu faciliter la lecture et éclaircir ainsi les difficultés que présentent les inscriptions composées de sigles purement gothiques, car cette manière d'écrire exige une surcharge d'abréviations presque toutes arbitraires ».

Une préoccupation de même nature avait sans aucun
oute fait placer l'inscription :

IMAGINEM PARVAM VENERABILIS PETRI ASPICE SVPRA

ont Sansas releva le latin vulgaire et les fautes en inconographie archéologique lors du Congrès scientifique de
ordeaux en 1861.

Mais un autre écrivain du *Courrier* l'avait devancé dans
: numéro du 4 octobre 1839, en disant :

« M. Chrétin commence par dire que la statuette que la tradition dit être de Pey Berland n'est pas la sienne, quelle est antérieure de deux siècles à ce saint personnage ; or, cela étant, comment les restaurateurs de l'inscription, indépendamment de l'anachronisme dans la forme des caractères, ont-ils fait graver en latin :

Ici dessus est la représentation réduite du vénérable Pey Berland.

» Comment, Messieurs les restaurateurs, vous faites des inscriptions et vous mentez ! Vous faites graver des

» mensonges sur le marbre et vous les scellez dans le
» sanctuaire! Vous savez que la statuette ne représente
» pas Pey Berland, qu'il y a une tradition erronée et vous
» fabriquez une inscription consacrant l'erreur! »

Or, il paraît que M. Chrétin était le véritable ouvrier des restaurations indiquées, ce qui lui valait encore les reproches suivants:

« Il devrait bien dire si ce n'est pas lui qui, en sa qualité
» de statuaire, a rogné les doigts de la main gauche de la
» statue de Pey Berland et qui a dû se trouver bien marri
» de ne pouvoir en faire autant à la main droite qui,
» heureusement appliquée contre le bàton pastoral, a été
» inattaquable. En sorte que, grâce à cette heureuse idée,
» la statue a une main plus grande que l'autre et il n'a
» pas tenu à l'artiste quelle ne perdît entièrement un des
» caractères qui révèlent l'époque où elle a été faite ».

Quoi qu'il en soit, l'inscription gothique fut rétablie, car le *Courrier* du 25 septembre 1839 renferme cette note:

« Les deux pierres des inscriptions viennent d'être enle-
» vées. Est-ce pour les remplacer par d'autres inscriptions
» plus exactes? Il y a lieu de le penser ».

Et M. Chrétin avait déjà dit à la fin de son feuilleton:

« Pour revenir aux inscriptions du tombeau de Pey Ber-
» land, elles vont être tracées cette fois en caractères
» gothiques du xv[e] siècle et les sigles calqués sur l'inscrip-
» tion placée par le vénérable Archevêque lui-même au
» pied de la tour qui porte son nom ».

C'est M. Combes qui fit opérer cette restitution, et M. Corbin ne l'en blâme qu'à demi, car la nouvelle inscription fut copiée, dit-il, sur la première, qu'on découvrit au dos du marbre qui servit à nouveau (1).

Mais ce n'est pas tout, et, voulant vérifier tout ce qu'on a écrit sur cette inscription, je me suis véritablement heurté contre des textes très différents les uns des autres.

---

(1) *Loc. cit.*, p. 275.

tant il est difficile, sans doute, à une foule de personnes de s'empêcher d'innover en pareille matière.

La première variante me paraît dater de la restauration dont je viens de parler, car M. Chrétin a non seulement substitué un mot aux termes employés pour préciser l'origine de Pey-Berland, en disant MEDVLICO TRACTV NATVS au lieu d'ORIVNDVS (on ne sait pourquoi), mais a encore intercalé les deux mots AQVITANIÆ PRIMAS entre ceux qui rappellent l'élection du prélat, à savoir ARCHIPRESVL et ELECTVS.

C'était sans doute, toujours, dans une excellente intention pour l'édification des fidèles, mais ce titre ne se retrouve dans aucun des textes publiés, et si les archevêques de Bordeaux l'ont porté autrefois et le portent encore de nos jours, malgré les prétentions anciennes des archevêques de Bourges, Pey-Berland ne l'a jamais reçu ou pris, dans les nombreux documents qui ont trait à sa vie ou à ses actes officiels.

Nous en avons reçu l'assurance de M. Ducaunès-Duval, l'archiviste distingué du Dépôt départemental de la Gironde et les deux Bulles de Pie II (1462 et 1463), ainsi que les Brefs de Sixte IV à Louis XI, roi de France (1472), et d'Innocent VIII (1485), documents relatifs au procès de canonisation de Pey-Berland, ne qualifient ce prélat que d'archevêque de Bordeaux. C'est aussi la seule appellation honorifique des testaments et des codicilles, si remarquables de précision, de Pey-Berland lui-même.

Une autre variante se trouve dans le mémoire que M. L. de Lamothe a publié dans les Actes de l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, pour l'année 1845 (1).

Le texte donné par M. Corbin s'y trouve reproduit, sans ordre épigraphique, en caractères purement romains (2)

---

(1) *Loc. cit.*, p. 26.

(2) Et sans restriction pour le nom de BERLANDVS qui était seul en gothique, d'après Chrétin.

et présente les changements suivants : BERLANDVS au lieu de BERLANDI beaucoup plus épigraphique et MEDV-LICAS PLEBE ORTVS au lieu de MEDVLICO TRACTV ORIVNDVS. Ce qui a bien son importance puisqu'il s'agit d'une question controversée : l'humble origine du prélat.

Je ferai même remarquer que le mot ORIVNDVS se trouve précisément employé dans les testaments de Pey-Berland, ce qui devait s'opposer à son remplacement par NATVS ou ORTVS (1).

C'était de plus un retour aux caractères romains de la deuxième inscription qui ne devait plus exister pourtant, puisque M. Combes avait rétabli, vers 1838, les lettres gothiques (2).

M. Jules Marion, élève de l'Ecole des Chartes, qui s'est occupé, peu après, des *Monuments de Bordeaux* (3), adopta presque entièrement cette dernière version en rectifiant l'erreur, presque sûrement typographique, qui avait fait graver MEDVLICAS au pluriel, mais en renversant le passage relatif à la fondation du collège Saint-Raphaël. L'inscription ancienne disait : COLLEGIVM S[ti] RAPHAELI DE SVO FV̄DAVIT et M. Marion donne AC DE SVO COLLEGIVM, etc.

Son article renferme également quelques erreurs.

« Saint-André, dit-il, renferme plusieurs monuments » funéraires, la plupart d'origine moderne. Le plus inté- » ressant de tous, encastré dans le mur du pourtour du » chœur du côté du nord, est celui de Pierre Berland (Pey » Berland dans le langage du pays), qui occupa le siège

---

(1) Idem ordinavi in testamento meo quod Capellanus capellaniæ sancti Raphaelis esset *oriundus* de parochiâ Sancti Petri de Avensano. . . . . . .

. . . .

volo et ordino quod Capellanus qui habuerit curam et regimen dictæ ecclesiæ de Avensano habeat illam totam de fructibus capellæ prædictæ quam assignaveram Capellano *oriundo* de dicta parrochia.

(2) Corbin, *Pey-Berland*, p 277.

(3) *Notes d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. IV, 2e série, 1847, p. 48.

» de Bordeaux de 1430 à 1456. Il consiste simplement en
» une petite statuette d'albâtre, du travail le plus délicat,
» représentant le prélat défunt debout et revêtu des orne-
» ments pontificaux.

» Au-dessous, on lit l'inscription suivante, gravée en
» caractères gothiques sur une plaque de marbre : »

Suivent à la file et en caractères romains les termes déjà cités et une critique de l'inscription explicative due probablement aux bonnes intentions de M. Chrétin.

Elle est ainsi conçue :

« Puis comme si cette inscription, pourtant bien expli-
» cite, n'était pas suffisante, on a ajouté plus bas et sur
» une seconde plaque : IMAGINEM PARVAM VENERABILIS
» PETRI ASPICE SVPRA, mots tracés sur une bandelette
» circulaire au centre de laquelle on voit gravée une croix
» avec le monogramme du Christ pour accompagnement ».

On sait qu'il s'agissait ici des lettres grecques si souvent reproduites sur des monuments anciens avec l'alpha et l'oméga de l'Apocalypse. Et je ne relève pas l'erreur d'attribution à Pey-Berland de la statuette elle-même, puisqu'il paraît établi que c'est celle de saint Martial.

J'aurais bien voulu arriver à l'examen de la table de marbre où se trouvait la dernière inscription tumulaire connue, et j'avais interrogé à ce sujet notre collègue, M. Louis Labbé, architecte des édifices diocésains de la Gironde, mais je n'ai pu rien apprendre du sort de cette table qui fut enlevée vers 1863 du lieu où elle était placée. C'était au moment des fouilles tendant à faire découvrir la tombe de Pey-Berland.

L'ouverture d'une tranchée sous les premières stalles du chœur, à une profondeur de cinq pieds, offrant quelque péril d'ébranlement des voûtes, M. Paul Abadie en référa au Ministre de l'Intérieur dont la réponse fut de cesser les travaux.

Pendant que s'échangeaient les dépêches officielles, les deux plaques de marbre portant les inscriptions avaient

été enlevées et transportées provisoirement dans la chapelle Sainte-Marguerite *où chacun put les voir* (1), et M. Corbin ajoutait : Je n'ai pu savoir ce qu'elles étaient devenues.

Je n'ai pas été plus heureux que lui.

En résumé, l'inscription a été remplacée, depuis, comme l'ont fait observer M. Corbin et plusieurs autres écrivains, laïques et ecclésiastiques, par des plaquettes d'*ex-voto* qui se trouvent disposées, maintenant, tout autour du gable près duquel se trouve la statue de *Mater Amabilis*, dite, dans le langage usuel des dévotes, la *Vierge des malades* (c'est celle de Maggesi), tandis que la seconde Vierge, celle de Dusseigneur, porte le nom significatif de *Vierge des Baccalauréats*.

D'après M. Marionneau (2) ces deux statues avaient été données par l'État, en 1848, le général Cavaignac étant chef du pouvoir exécutif et Ledru-Rollin ministre de l'intérieur. Et celle de Maggesi avait été destinée, primitivement, à la chapelle du Mont-Carmel pour y représenter la *Vierge du Scapulaire*, mais ce projet ne fut pas réalisé et les choses en sont là, principalement depuis 1879, malgré les réclamations incessantes prises en considération par l'Autorité supérieure, ainsi qu'en font foi deux lettres du Directeur général des Beaux-Arts en date des 9 novembre 1883 et 18 juin 1884.

La Société Archéologique ne demandait alors, avec M. Corbin, que le rétablissement de la statuette de Pey-Berland, de ses armoiries et des inscriptions de sa tombe (3), et nous ne pouvons, vraiment, en retraçant les principales phases de cette histoire, nous empêcher d'aller plus loin, aujourd'hui.

Nous nous inspirons d'abord du respect fort légitime des

---

(1) Corbin, *loc. cit.*, p. 283.

(2) Article de 1884, cité par M. Corbin, p. 296.

(3) *Bulletin monumental* publié sous les auspices de la *Société française d'Archéologie*. Année 1884.

traditions archéologiques, mais nous tenons grand compte, aussi, des impressions religieuses que nous ont apportées une visite autour du chœur de l'Église Saint-André et une constatation prolongée de ce qui s'y trouve et de ce qui s'y passe.

Nous regardons donc comme un devoir de le signaler après bien d'autres, et, probablement, sans plus de succès.

Les deux statues qui sont placées en ce point, à très peu de distance l'une de l'autre, sont, d'abord, simplement déposées sur le sol de manière à permettre, sans doute, aux fidèles d'aller presser et embrasser les pieds de l'Enfant Jésus ou la main de la Vierge, ce que j'ai vu faire et ce qui amènera, sûrement, des détériorations constatées sur d'autres monuments à la suite de pareils attouchements.

Elles sont entourées de bouquets, de fleurs et de cierges de façon à masquer presque complètement les détails gracieux de l'architecture du rond-point extérieur du chœur et à obstruer assez sérieusement le passage dans cette partie de la cathédrale. On n'y peut circuler, en effet, pendant une grande partie du jour, sans déranger les personnes qui prient et sans nuire, par conséquent, à leur recueillement fort respectable.

Je l'ai vérifié personnellement et j'ai vu, de plus, plusieurs étrangers obligés de se frayer assez difficilement un chemin au milieu des chaises et prie-Dieu, leurs livres d'itinéraire à la main ; incident fréquent et peu convenable quand on apporte aux exercices religieux l'attention qu'ils méritent.

J'ai remarqué, d'autre part, que les petites plaquettes de marbre blanc, mises en *ex-voto*, ont déjà tapissé presque tout le pourtour des sculptures du gable gothique et qu'elles commencent même à empiéter sur ces sculptures qu'elles finiront par faire disparaître comme on l'a vu pour tout ce qui rappelait la tombe de Pey-Berland. Leur nombre ne peut que s'accroître dans l'avenir, même à bref délai et, dès lors, il me semblerait indispensable, urgent

même, et j'ajoute beaucoup plus respectueux, à tous égards, de placer les deux statues dans des chapelles spéciales il n'en manque pas à Saint-André, qui sont presque toujours désertes, où les fidèles pourraient prier à leur aise et ne subir aucunes distractions étrangères, aucuns des dérangements forcés dont j'ai été plusieurs fois acteur ou témoin.

La dévotion particulière à ces deux Vierges n'a pas de raison d'être locale. Elle ne se rattache à aucune tradition. Ces statues ont même été placées là à titre tout à fait provisoire et leur translation dans une chapelle ne peut soulever, aujourd'hui, aucune objection, si certaines circonstances et certains incidents personnels de polémique de M. le chanoine honoraire Corbin ont pu légitimer, autrefois, de sérieuses résistances hiérarchiques.

J'en parle, du reste, en toute liberté et, je le répète encore, autant comme archéologue convaincu que comme chrétien.

II. Le Sceau de Pey-Berland.

L'histoire du sceau attribué à Pey-Berland par M. l'abbé Callen et à Pierre de Fermat par M. l'abbé Corbin (1) offre aussi des particularités singulières.

Ces assertions contradictoires m'avaient frappé et la vue du dessin que M. Léo Drouyn avait donné de ce sceau (2) n'avait fait que confirmer mes doutes parce que ce dessin ne me paraissait pas pouvoir représenter un Archevêque. Point de mitre, en effet, point de crosse, aucun attribut épiscopal, aspect plutôt monacal du personnage, et la légende, incomplète, ne pouvait servir, du reste, à établir une conviction.

Il me semblait aussi que les références des deux auteurs

---

(1) Voir page 210.

(2) Il est représenté dans la réédition de Lopès, p. 312.

visaient des documents distincts. Aussi mon premier soin fut-il de vérifier chaque texte pour avoir sous les yeux toutes les pièces du débat.

M. Callen avait dit, dans une note se rapportant aux armoiries de Pey Berland, accolées à tort à celles du pape Martin V :

« Voir le sceau de Pey Berland au bas d'un *Vidimus* du » 14 février 1451-2 (*Archives des Basses-Pyrénées*), E. 485. » (Communiqué par M. J. Delpit) ». « *Nous en donnons un* » *fragment* page 312 » (1).

Et M. l'abbé Corbin :

« Je tiens à protester contre cette attribution inexacte... » Il s'agit de Pierre de Fermat, 1345... abbé de Sainte-Croix » à Bordeaux ».

Et, en note, comme référence :

« (*Archives historiques* : VIII. p. 357 » (2).

En présence de ces deux affirmations, je consultai, sans retard, cette dernière et remarquable publication bordelaise et j'y rencontrai ce qui suit, avec la représentation du sceau signalé par MM. Callen et Corbin :

N° CXXII — XIIIe ou XIVe siècle.

« Fragment du sceau d'un abbé de Sainte-Croix : appar- » tenant à M. Blessemaille, communiqué par M. Émile » Lalanne, dessiné par M. Léo Drouyn (3).

» La matrice du sceau brisé, ci-dessous reproduit, a été » trouvée dans les fouilles faites rue Vital Carles, pour éta- » blir les fondations de la maison qui porte le n° 18.

» Nous croyons utile de publier ce fragment, quoiqu'il » soit difficile de déterminer à quel personnage peuvent

---

(1) *Réédition de Lopès*, — 1884, t. II, p. 291 et 312.

(2) *Histoire de Pey Berland*, 1888, p. 210.

(3) M. G. de Laborie le nomme Léon Drouyn et en fait un architecte. Or, tout le monde sait, en Gironde, que si l'éminent artiste qui porte ce nom a dessiné, gravé et peint une foule de monuments, il n'a bâti aucun édifice, laissant ce soin à son fils. Le fragment de sceau appartient aujourd'hui à M. Emile Lalanne.

» s'appliquer les mots visibles de la légende : en haut, ✝, » à droite, S'. PETRI et, à gauche, GALENSIS.

» La forme des lettres annonce le XIIIe ou le XIVe siècle. » Dans cette période on ne trouve que deux Archevêques » du nom de Pierre : Pierre de Roncevaux (1) en 1260 et » Pierre de Luk (2) en 1333, mais rien ne constate qu'ils » aient été moines.

» A cette époque il n'y avait, à Bordeaux, d'autre Abbaye » que l'abbaye de Sainte-Croix dont 4 abbés, au moins, » ont porté le nom de Pierre : Pierre du Lignan, en 1247; » Pierre de Béarn, en 1305; Pierre de Fermat, en 1345 » et Pierre de Camiada, en 1349 » (3).

Et je dois faire remarquer ici que les deux derniers noms doivent être rectifiés, d'après les recherches de M. Ducaunès-Duval qui a bien voulu me fournir les preuves qu'il s'agit de *Pierre de Sermet* et de *Pierre de Cheminade, Caminada* en gascon.

L'erreur provient probablement du *Gallia Christiana* qui nomme le premier : *Petrus de Fermat;* mais il résulte de la lecture de l'*Obituaire* de Sainte-Croix, gothique du XIVe siècle, conservé aux *Archives départementales de la Gironde,* que le sous-prieur de Sainte-Croix était chargé, en 1370, d'un *obit* annuel pour l'âme de *Pey de Sermet,* autrefois abbé, et que le Réfectorier de la même abbaye était chargé de son côté, en 1363, de l'*obit* pour l'âme de *Pey Caminada, Pierre de Cheminade*, également abbé.

Il est facile de le constater au folio 37, recto, pour le premier *obit,* et au folio 31, verso, pour le second.

Comme on le voit, il n'était nullement question de Pey Berland dans le sceau trouvé à Bordeaux, et M. Callen aurait pu facilement éviter l'erreur d'attribution qu'il a

---

(1) Messieurs de Sainte-Marthe l'appellent de *Roscida Valle.* Le *Gallia christiana,* de Ronceval (*Animadv.* Col. XXII, 1332).

(2) Ou de Luc, élu le 28 août 1332. *Archives départ., fonds de l'Archevêché,* c. 237.

(3) *Archiv. hist. de la Gironde,* t. VIII, p. 357, 1866.

presque consacrée par la publication du dessin des Archives (1) : d'abord, parce que les détails donnés dans cette collection étaient très précis; parce qu'ils dataient de 1866 tandis que son ouvrage n'a été imprimé qu'en 1884 et, enfin, parce qu'il était aisé de constater que le document auquel il renvoyait, lui-même, était tout à fait différent de celui des Archives. Il en était également ainsi des deux présentateurs, MM. J. Delpit et Lalanne, et des dépôts où se trouvaient le sceau et le *vidimus*.

De son côté, M. Corbin aurait pu remarquer que M. Callen avait visé une communication très distincte de celle sur laquelle il s'appuyait dans sa critique; l'une de ces communications avait été faite à Bordeaux, l'autre signalait une pièce conservée aux Archives des Basses-Pyrénées.

C'est de ce côté que j'ai dû, naturellement, tourner mes recherches et voici le résultat de la consultation que j'avais demandée à M. Léon Flourac et que ce savant archiviste a bien voulu m'adresser de Pau.

Si le *sigillum*, publié dans les *Archives bordelaises*, reproduit par M. Callen et critiqué par M. Corbin, est bien celui d'un abbé (2), il est absolument certain que le *vidimus* des Basses-Pyrénées porte le sceau de Pey Berland. De nombreuses preuves l'attestent.

La légende de ce sceau est d'abord très différente de celle de la matrice trouvée rue Vital Carles. On y lit :

S..... DOMINI PETRI D..... GRA..... ARCHIEPI..... BVRDEGALENSIS. *Sigillum Domini Petri Dei Gratia Archiepiscopus Burdegalensis.*

Ce qui écarte toute idée d'abbé.

---

(1) Elle a été reproduite par M. G. de Laborie qui a inséré un assez mauvais dessin du même sceau dans sa notice, p. 14.

(2) Nous ferons remarquer la réserve de l'article des *Archives* déclarant qu'il est difficile de déterminer quel est ce personnage, et aussi l'absence du sceau. L'attribution à un abbé du XIII[e] ou du XIV[e] siècle ne peut dès lors reposer que sur le caractère des lettres, sauf découverte ultérieure.

La pièce commence d'ailleurs par ces mots : *Petrus miseratione divina Archiepiscopus Burdegalensis* et finit par ceux-ci : *Nos igitur Archiepiscopus... dictas litteras... publicamus... ordinantes quod huic nostro publicationi... in fide habeatur et sic ei credatur...*

In quorum fidem et testimonium... Nos Archiepiscopus... presentes litteras... per nostrum notarium fieri et sigillo nostro pontificali impendenti sigillari fecimus...

Datum et actum sub sigillo nostro...

Et le notaire qui a rédigé le document n'omet pas de déclarer à la fin qu'il est muni : *Sigilli pontificalis antedicti Domini Archiepiscopi.*

L'attribution de ce sceau à Pey Berland est donc incontestable, et nous regrettons certainement de n'avoir pu découvrir le nom de la Société savante ou de l'auteur qui avait reçu la communication spéciale de M. Jules Delpit. L'indication de cet érudit émérite m'aurait sûrement épargné bien des recherches.

Tant il est vrai qu'un écrivain ne saurait être trop précis, et même prolixe, dans ses citations ou références d'histoire, d'archéologie ou de tout autre science.

Je n'insisterai pas davantage du reste sur le fait en lui-même qui a pourtant son importance, puisque les auteurs qui se sont occupés de Pey Berland n'ont donné nulle part, à ma connaissance, la description du sceau dont il se servait, ou dont on se servait pour lui, dans les actes de sa vie publique ou privée.

Nous sommes en mesure de donner cette description et c'est encore à M. Flourac que nous devons le renseignement que l'un de ses prédécesseurs, M. Paul Raymond, après avoir dit, en 1867, dans son *Inventaire des Archives des Basses-Pyrénées* (1) que ce sceau était celui d'un archidiacre de Bordeaux, avait magistralement rétabli les faits dans un travail sur les sceaux des mêmes Archives,

(1) T. IV, p. 134. — E. 485.

publié en 1874, et montré qu'il s'agissait, au contraire, de l'archevêque Pey Berland (1).

L'acte au bas duquel se trouve ce sceau « est un *Vidimus* » de la confirmation par Gaston VII, vicomte de Béarn et » Gavardan, de donations de péage sur le marché de » Gabarret faites par Pierre, dit Soriguère, vicomte de » Gavardan, à l'abbaye de la Sauve majeure, diocèse de » Bordeaux ».

Voici le texte du second ouvrage de M. Raymond :

« Pierre III Berland, archevêque de Bordeaux, 1452. » E. 485.

» Sceau ogival, 90 millimètres sur 55, cire rouge, » appendu sur cordelette de fil bleu à un *Vidimus* daté de » Bordeaux, 14 février 1451 (vieux style) ».

La légende, que M. Flourac m'avait adressée d'abord, est très explicite et très claire et le sceau est véritablement fort remarquable. On y voit : « un monument d'architec- » ture gothique, à trois corps, dont le centre est divisé en » quatre étages : au sommet, dans une chaire, le Père » Eternel couronné d'une tiare; au-dessous, dans une » niche dont le fond est semé de croisettes, la vierge, » debout, tenant l'enfant Jésus assis sur le bras gauche; » au-dessous et dans un dais gothique dont le fond est » semé de branches, saint André, vêtu à l'antique, tenant » sa croix de la main droite et un livre de la gauche; » au-dessous, dans une arcade à cintre surbaissé, un » évêque crossé, mitré, priant à genoux. A droite et à » gauche, une tourelle, couverte d'un toit aigu, crénelée, à » deux étages éclairés de deux fenêtres à meneaux. A » droite de saint André, un écusson chargé d'une croix » potencée. Sur le toit de chaque tourelle, un ange encen-

---

(1) *Sceaux des Archives des Basses-Pyrénées*, page 284, n° 297. Nous saisissons cette occasion pour faire remarquer que le nom de cet Archevêque ne comporte aucun trait entre le prénom et le nom. Plusieurs auteurs ont adopté cette orthographe vicieuse et la première feuille du présent travail n'a même pas été corrigée à ce point de vue. Il faut écrire Pey Berland ou Pierre Berland.

» sant le Père Eternel. Le champ du sceau est orné de » palmes ».

Mais nous devons ajouter que le sceau, si bien décrit en 1874, a perdu, depuis, une partie de l'arc inférieur : il n'a plus, dans l'État actuel, que 60 millimètres sur 58 millimètres de largeur (1).

III. Les souvenirs de Pey Berland à Saint-Raphaël et à Avensan.

M. l'abbé Corbin a écrit, dans son *Histoire de Pey Berland,* que la chapelle construite avec une partie de l'habitation de la famille de cet Archevêque était une *lamentable ruine* (2), et il a complètement oublié (comme du reste M. l'abbé Callen), de décrire le médaillon que l'on y conserve et dont ces deux auteurs ont donné le dessin artistement fait, d'après nature, par M. Ch. de Faucon, notre collègue.

J'ai donc pensé qu'il pouvait être utile de fournir quelques détails sur ces deux questions et j'ai fait, dans cette intention, trois visites à Saint-Raphaël et à Avensan, seul ou accompagné de M. Amtmann, notre archiviste zélé et de l'un de nos anciens collègues, M. Albert Tondut, qui ont pu examiner, avec moi, tout ce qui rappelle l'Archevêque médocain dans les paroisses où s'est écoulée son enfance.

1° La chapelle de Saint-Raphaël.

J'avais intentionnellement choisi le 15 juillet 1889 pour la première visite que j'ai faite, seul, à cet oratoire qui attire chaque année, ce jour là, une foule très considérable de personnes venues non seulement de tout le Médoc, mais de Bordeaux et de la Gironde.

L'édifice n'est pas ruiné, comme on l'a souvent écrit, mais très modeste. C'est un carré long, à voûte très peu élevée au-

(1) Lettre de M. Flourac du 14 novembre 1889.

(2) Ouvrage cité p. 24.

dessus du sol, et dont les murs ont beaucoup d'analogie avec ceux des maisons, très rares, du petit village voisin. Il est surmonté d'une croix, au chevet, et d'une arcade qui sert à supporter et loger une cloche que font sonner la plupart de ceux qui entrent dans l'église. Cette arcade est, en effet, située au-dessus de la porte principale que précède un assez long porche, couvert, moins haut que l'oratoire et qui se trouve séparé par quelques mètres d'une petite habitation qui appartenait à Fortin Berland, frère aîné de Pey Berland, et qui sert actuellement au clergé quand il se rend à la chapelle.

J'ai d'ailleurs relevé, dans ma seconde visite, les dimensions exactes de cette chapelle, établie en pleine lande et complètement isolée.

Elle mesure 20m40 de longueur, de l'Est à l'Ouest, sur 8m10 de large, à l'extérieur de murs d'environ 65 centimètres d'épaisseur, près de la porte d'entrée, à l'Ouest.

Le porche est moins spacieux, car il n'a que 8m50 de long sur 6m40 de large. C'est un abri à jour plutôt qu'une dépendance réelle de l'oratoire, dont la porte principale se trouve ainsi abritée des pluies qui sont si souvent apportées, en Médoc, par les vents d'Ouest.

Ce porche n'offre aucun détail d'architecture ; sa toiture, en solives et planches couvertes de tuiles ordinaires, repose même sur des murs en brique, très récents, percés de trois ouvertures, au Nord, au Sud et à l'Ouest.

Il n'en est pas tout à fait ainsi de la chapelle.

On constate, en effet, que les murs de ses angles renferment des pierres dures et taillées qui sont certainement anciennes et il nous a paru incontestable que trois fenêtres en ogives, très étroites, de la façade Sud, ainsi que les deux ouvertures de la façade Nord (une porte et une fenêtre) et une autre fenêtre de mêmes style et dimension, qui se trouve murée au chevet Est, peuvent remonter à l'époque de la construction primitive. Mais l'édifice a subi de nombreux remaniements, principalement dans

la partie supérieure de ses murailles, et même tout dernièrement au Sud, car ses fenêtres, elles-mêmes, ne sont pas de niveau.

A l'intérieur, la voûte est formée de poutres et solives en bois recouvertes de latis et de tuiles ordinaires. Elle est peu élevée et n'a que 4ᵐ50, sous les solives; un mètre de plus seulement que la voûte du porche.

Quelques corbeaux en pierre se remarquent dans les murs latéraux, mais ne peuvent aujourd'hui servir d'indices de la hauteur de la voûte ancienne, tant les remaniements ont été nombreux. On voit également, en entrant, à gauche et assez près de la grande porte, un vieux bénitier en pierre sans caractère et encastré dans le mur Nord. Un autre bénitier, en marbre veiné et plus grand, est presque en face du premier, à droite de l'édifice, dans le mur Sud. Un troisième bénitier, semblable au premier, est à droite de la petite porte latérale. Il n'offre rien de remarquable.

La porte principale d'entrée est arrondie en haut et mesure 1ᵐ70 de largeur sur 2ᵐ35 de hauteur au-dessus du seuil. Les pierres qui la forment sont anciennes et de chaque côté sont des restes de colonnes dont les saillies sont presque effacées ainsi que leurs moulures, surtout à droite. On ne peut suivre ces moulures au-dessus de deux mètres du sol.

En résumé, par conséquent, aucun indice précis du caractère de l'architecture du monument primitif, si ce n'est l'existence, contre le mur de l'Est, où se trouve l'autel, de deux colonnes pleines, cylindriques, en pierre dure, réduites aujourd'hui à 1ᵐ90 centimètres de hauteur et occupant les deux angles de l'oratoire. Elles reposent sur une base de 56 centimètres de haut, et une autre base de même genre est située à droite de l'autel. Celle qui devait exister au point correspondant, à gauche, a disparu.

Il y avait, très probablement, en ce point, c'est-à-dire dans le sanctuaire, une construction à laquelle apparte-

naient et que supportaient ces quatre colonnes qui peuvent être rattachées à l'architecture religieuse du temps de la fondation de la chapelle. Et je dois encore noter, à l'appui de cette opinion : d'abord l'existence, dans le mur du chevet, d'une fenêtre ogivale qui est encore apparente, au dehors comme au dedans de l'oratoire, et qui a été murée pour placer l'autel dont je parlerai plus loin ; puis un armarium, assez bien conservé, placé à gauche de cet autel. Il mesure 1m10 de large sur 1m20 de hauteur. Sa voûte est légèrement cintrée et l'encadrement a des moulures de 15 centimètres dans leur totalité. Ces moulures, encore presque intactes à gauche, ont été rasées, incomplètement, à droite, probablement quand on a placé l'autel moderne.

On doit noter encore les deux fenêtres qui se font face dans le sanctuaire, au Nord et au Sud, mais la première seule a conservé, à l'extérieur des murs et à l'intérieur, le caractère de son temps, la seconde a été restaurée à la moderne et ses bords sont nettement droits, en dedans.

C'est contre le chevet Est que se trouve appliqué un autel en bois dont la date est facile à déterminer par sa forme et les détails de ses ornements. Il est de la fin du XVIIIe siècle et je serais presque tenté de dire que cette ornementation a été faite en 1773, parce que cette date est inscrite en haut d'un tableau placé contre le mur Nord, au milieu de la chapelle, et qui m'a paru de la même époque que l'autel. Il y eut très probablement alors quelque restauration de l'oratoire.

L'autel se compose d'un tombeau, d'une galerie et d'un tabernacle, au-dessus duquel se trouve placée, sur un chapiteau soutenu par une tête d'ange, une statuette de l'archange saint Raphaël, reconnaissable, en iconographie religieuse, par ses grandes ailes, l'encensoir qu'il tient des deux mains et le poisson placé près de ses pieds en souvenir de la guérison du père de Tobie.

Une statuette de même genre, mais plus richement

ornée, existe aussi dans l'église d'Avensan, dans le bas-côté gauche, mais ce sont des icones modernes.

Peut-être la statue de la chapelle avait-elle été substituée à une statuette en bois, très détériorée par l'humidité, que nous avons retrouvée sur le manteau de la cheminée de la maison de la cure et qui a un cachet d'antiquité indéniable. La chevelure, assez touffue et soignée, quoique très moisie, et les traits du visage, mieux conservés, ne peuvent faire hésiter, ainsi que les grandes draperies polychromes, qu'entre une vierge, une sainte ou un archange. Mais nous n'avons trouvé aucun des signes qui peuvent aider dans cet ordre d'attributions. L'objet qui est supporté par la main gauche de l'icone est trop informe pour cela.

Quoi qu'il en soit, l'autel comprend également un rétable, peint en marbre veiné rouge, borné latéralement par deux colonnes cannelées supportant un fronton qui atteint la voûte de la chapelle.

En dehors des colonnes, de chaque côté, se remarquent les ornements ordinaires de fruits, oranges, grenades, pommes de pin qui suffiraient pour assigner l'époque de ce monument, très analogue à ceux de beaucoup d'églises pauvres de la campagne.

Le tabernacle devait être autrefois surmonté par un ornement formé par la représentation d'un ange ou archange, aux ailes largement déployées, qui se trouve actuellement placé sur la base de l'armarium et qui présente cette particularité qu'on a ménagé au niveau de la partie inférieure de sa poitrine une ouverture circulaire, vitrée, destinée, sans aucun doute, à faciliter la vue d'un médaillon contenant des reliques : probablement celui que nous décrirons plus loin. La statuette s'arrête, du reste, à cet endroit qui pouvait reposer directement sur le tabernacle.

Je dois noter encore que le sanctuaire est limité par une table de communion en bois très endommagé par l'humidité et dont les colonnettes et les sculptures en

bordures à dents attestent une date plus reculée que celle de l'autel lui-même. Cette table de communion est de la fin du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle.

Tel est l'édifice bien simple qui rappelle le nom de Pey Berland et qui fut construit par les ordres de ce prélat, ainsi qu'il résulte des termes très précis de son testament :

« J'ai construit, dit-il, et bâti *à nouveau*, dans la dite » paroisse d'Avensan, une chapelle. Je veux et j'ordonne » que le chapelain de cette partie de la paroisse ait un » traitement et que les revenus provenant de dons de la » main à la main et des oblations ou vœux, soient divisés » en trois parts : le prêtre qui aura en charge la dite » église en aura un tiers; le second tiers appartiendra au » desservant de la dite chapelle, et la troisième part sera » donnée à mon principal consanguin habitant ma mai- » son paternelle, pour qu'il veille à l'entretien de la toiture » de la dite chapelle. La cire qui sera offerte à l'autel sera » réservée pour le service divin » (1).

Il nous paraît résulter de ce texte que le hameau de Saint-Raphaël ne portait point ce nom, au temps de Pey Berland. C'était, presque sûrement, l'une des propriétés de sa famille, celle où il était né et qu'il avait voulu placer, ainsi que le pays voisin, sous la protection de l'un de ses patrons.

On lit, en effet, dans un autre passage de son testament, que ses patrons étaient : saint Michel, saint Raphaël, saint Pierre et saint André (2).

Mon opinion est du reste appuyée par le texte suivant de Baurein :

---

(1) N° XLII de la nomenclature arbitraire, mais raisonnée, adoptée par M. Ravenez dans son *Etude historique sur Pey Berland,* 1862. Bordeaux, Justin Dupuy. Les dons de cire, encore usités dans les Landes, constituaient, autrefois, un casuel assez important.

(2) Je mets aussi mon âme sous la protection : *Nec non Patronis meis Dominis et Beatis Michaëli et Raphaëli archangelis, Petro, Andreæ, Patronis meis.*

« Cette chapelle a donné son nom au village où elle est » située. Elle est isolée et construite au milieu d'une place » où il ne paraît pas qu'il y ait eu d'anciennes bâtisses » (1).

Il faut, à ce sujet, tenir grand compte de l'examen de la localité où l'édifice a été construit. L'espace ne manquait pas. Il n'y avait aucune raison de détruire des maisons existant déjà dans un endroit aussi reculé des landes du Médoc. Elles y sont encore fort rares et, d'ailleurs, Pey Berland, très minutieux dans l'expression de ses volontés, a déclaré lui-même (comme nous l'avons dit), qu'il s'agissait d'une construction nouvelle.

Je puis fournir, du reste, d'autres arguments en faveur de cette opinion en signalant plusieurs passages des dispositions testamentaires de cet Archevêque pour sa maison paternelle elle-même.

2° Maison paternelle de Pey Berland.

La déposition d'un des témoins interrogés dans l'enquête de canonisation du prélat est cependant contraire à la thèse que je crois pouvoir défendre. « Elle porte déclara- » tion que le dit Archevêque Pierre bâtit encore, ou fit » bâtir complètement, une chapelle en l'honneur de saint » Raphaël dans sa paroisse natale, nommée Saint-Pierre » d'Avensan, en Médoc, même diocèse de Bordeaux, sur » l'emplacement de la maison paternelle où il était né » (2).

Et cette version a été reproduite dans l'ouvrage de Lopès où se lit : « que Pey Berland avait donné une partie de ses » revenus pour fonder une chapelle dans sa maison pater- » nelle » (3).

(1) *Variétés Bordelaises*, t. III, p. 113. Edition 1784.

(2) 4e *Interrogatoire*, 7e question. *Le seigneur Pierre, pendant sa vie, fit-il d'autres bonnes œuvres ?*

(3) Ouvrage cité, t. II, p. 302. M. l'abbé Corbin a dit aussi que Pey Berland était né sur l'emplacement de la chapellerie fondée par lui dans sa maison paternelle, p. 18 et il cite Fisquet *(France pontificale*, Diocèse de Bordeaux, 1868). En ajoutant : « L'humble chapelle marque l'emplacement du foyer où naquit, » vers l'année 1375, l'enfant de bénédiction qui devait être un jour la gloire de » l'Eglise d'Aquitaine, du pays bordelais et de toute la Gascogne ».

Mais ces déclarations, faites par des témoins qui n'avaient pas constaté le fait par eux-mêmes, sont en pleine contradiction : d'abord avec le passage du testament dont j'ai cité la traduction et qui est ainsi rédigé : *Item de novo construxi et ædificavi in dicta parrochiâ de Avensano, unam capillam* (1); mais encore avec plusieurs autres dispositions du même acte où Pey Berland insiste, au contraire, d'une manière toute particulière, sur l'obligation, pour ses héritiers naturels, de résider dans sa maison paternelle.

Nous l'avons indiqué à la fin du paragraphe relatif à la fondation même de son oratoire, mais le fait est encore mieux établi dans d'autres passages du même document.

« Je donne et lègue à Pierre Berland, mon consanguin (2)
» (ici quelques dons particuliers) et en cela et pour mes
» biens paternels, je l'institue lui et ses fils, héritiers par
» parties égales, *à la condition qu'ils résident dans la*
» *maison paternelle*. Autrement je veux et j'ordonne que
» ceux qui n'y résideront pas n'aient rien de la part qui
» m'incombe et qui est la moitié (3) de la totalité de l'héri-
» tage, que cette part reste à celui qui *résidera dans la*
» *dite maison*, ou à ceux qui y *résideront*, à la condition,
» toutefois, qu'ils ne puissent jamais l'aliéner, pas plus
» que la moitié de la maison que j'ai acquise pour eux
» dans la paroisse de Saint-Paul de Bordeaux, au nom de
» Pierre Berland surnommé Fortin; qu'elle reste tou-

---

(1) Ravenez, n° XLI.

(2) M. Ravenez a dit que Pey Berland n'avait eu ni frère ni sœur, se basant, sans aucun doute, sur la déposition importante de Léonard de Ségonier (*Leonardus de Segoniis*), 2e question : *La mère du seigneur Pierre n'eut point de fille ni d'autre fils que le saint*. Mais il faut remarquer que cette affirmation ne vise que le fait du deuxième mariage et est exacte en cela. Elle ne dit mot du père de l'Archevêque. Fortin Berland était du premier lit.

(3) Cette disposition vient, précisément, à l'appui de deux mariages, ainsi que celle relative à la maison signalée plus loin comme acquise dans la paroisse Saint-Paul.

» jours la propriété de ceux qui *résideront dans la maison* » *paternelle* » (1).

Et ailleurs :

« Cette charte est entre les mains de Pierre Berland, le » principal, le chef de ma maison paternelle, et je veux et » j'ordonne que cette charte reste sans cesse en la garde » de ceux qui seront originaires de cette maison et *qui y* » *feront leur résidence* (2).

» Je veux et j'ordonne que, si Pierre Berland veut suc- » céder à son frère dans son héritage, il soit tenu de rap- » porter à la masse commune la somme que je lui ai » donnée lorsque j'ai béni son mariage à Lormont et *de* » *retourner résider dans la maison paternelle* » (3).

Or, ces dernières dispositions sont contenues dans le testament daté du 5 février 1456 et se trouvaient aussi dans le précédent, du 14 novembre 1449 dont Pierre Berland devait rester dépositaire, comme nous l'avons dit quelques lignes plus haut.

Il ne peut donc y avoir aucun doute sur la construction de la chapelle de Saint-Raphaël en un point distinct de la maison dont la conservation était l'objet, de la part du prélat, d'une sollicitude allant jusqu'à la défense formelle de toute aliénation et cette maison existe encore à 4m70 à l'Ouest du porche déjà décrit. Elle a 10m60 de long sur 6m85 de large et 2m30 de hauteur. Elle est divisée en deux chambres avec une porte d'entrée et une fenêtre principale tournées à l'Est. Ses murs ont subi nécessairement des remaniements depuis le xve siècle, mais il est à remarquer que les deux ouvertures ayant jour sur l'oratoire sont pourvues d'un encadrement de pierre dure à moulures qui rappellent celles d'autres édifices civils du temps de Pey Berland.

Les pierres de ce genre ont dû être apportées de loin

(1) No L de la nomenclature Ravenez.
(2) No XL de la nomenclature Ravenez.
(3) No XXX du même ouvrage.

dans cet endroit reculé du Médoc, et le gardien de la chapelle me disait même que quelques autres pierres assez larges et semblables à celle qui gît contre les murs de la chapelle, au Nord, avaient disparu, utilisées pour des constructions privées.

Tel est l'état des édifices qui rappellent Pey Berland dans la paroisse *où il était né d'une mère jouissant d'un nom honoré et d'une bonne réputation, ainsi que son père, homme de bien, regardé, tenu et réputé pour tel et comme tel*, d'après la déposition déjà citée de Léonard de Ségonier qui avait été pendant 20 ans au service de Pey Berland et son secrétaire pendant 14 ans (1).

La fête à laquelle j'ai assisté, le 15 juillet 1889, est, du reste, charmante. Des arbres très vieux, alignés ou épars, entourent l'oratoire et s'étendent autour de lui, de manière à pouvoir abriter, parfaitement, des milliers de personnes (2). On est en pleine lande et le nombre des véhicules de tout genre, rangés sous les arbres, ainsi que l'affluence des marchands, hôteliers et promeneurs circulant autour des boutiques, des tables (en plein vent ou sous tentes) des orchestres, théâtres, chevaux de bois, etc., présentent un aspect général des plus pittoresques.

Les danses ont lieu sur l'herbe, comme dans toutes les anciennes fêtes de la campagne; elles attirent de nombreux

---

(1) *Enquête citée*, 2e question. Le même témoin rappelait aussi le soin avec lequel l'Archevêque avait honoré la mémoire de sa mère :

J'étais là, dit-il, lorsqu'il fit exhumer du cimetière de l'église de Moulis le corps de celle qui lui avait donné le jour.

(2) J'ai mesuré le tronc de quelques-uns de ces arbres. Celui qui se trouve le plus rapproché de la maison paternelle de Pey Berland, au Nord, mesure 3m80 de circonférence à 33 centimètres du sol. Il est très vigoureux, très élevé et doit compter plusieurs centaines d'années; un autre, à l'Est, donne 3m10 de circonférence à la même distance du gazon, un autre 3 mètres. Ce sont des ormeaux, mais on voit autour d'eux une grande quantité de chênes, principalement autour du vieil arbre situé près de la maison décrite plus haut et près de laquelle se trouve, au Nord aussi, une de ces élévations de terrain en forme de tumulus si communes dans les Landes du Médoc. On les compte par dizaines et même par centaines entre Saint-Laurent et Saint-Raphaël.

couples et l'assistance aux cérémonies religieuses n'est pas moindre, car l'étroite enceinte de l'oratoire n'a pas désempli pendant toute la durée de la fête, soit au moment des offices de la messe et des vêpres, soit pour l'adoration des reliques, ou la bénédiction des médailles de Saint-Raphaël, le Saint vénéré des voyageurs.

Il est évident que cette affluence vers une localité qui ne compte que quelques maisons, éloignées de quelques centaines de mètres de l'oratoire, et qui n'est habitée que par 6 familles, donnant ensemble un total de 27 personnes, n'a d'autre origine que la fondation de la chapelle pour le service de laquelle Pey Berland avait multiplié ses recommandations testamentaires.

Il avait affecté, par l'un des articles de ses premières dispositions de 1449, un prêtre spécial et originaire de la paroisse d'Avensan, à la célébration des offices religieux dans la nouvelle chapelle et il l'avait dotée des vases sacrés et des ornements nécessaires (1).

Mais il paraît que ses ordres avaient été mal exécutés, car on lit dans son codicille, sept ans après :

« Comme je vois que, par la négligence du chapelain » actuel, le service obligatoire ne se fait ni dans l'église » d'Avensan, ni dans la dite chapelle, je veux et ordonne » que le chapelain qui aura la charge et l'administration » de la dite église d'Avensan ait la totalité des revenus » de la susdite chapelle que j'avais assignés au dit chape- » lain qui devait être originaire de la dite paroisse; qu'il » soit tenu de célébrer dans une semaine une messe dans » la même église d'Avensan et une autre dans la dite » chapelle la semaine suivante, en continuant ainsi, » alternativement, de telle sorte cependant que les reve- » nus de la dite chapelle ne lui soient pas comptés en » déduction de la somme due annuellement par le prêtre

---

(1) *J'ai donné aussi pour la dite chapelle un calice en argent, un autre en étain et un ornement sacerdotal.* N° XLII de la nomenclature Ravenez.

» de la dite église au vicaire, pour le service de cette » église » (Codicille).

Et cette préoccupation de bien assurer le service religieux se retrouve encore dans un autre passage relatif aux vases sacrés et aux ornements qu'il avait donnés aux Églises de Moulis, d'Avensan et de Saint-Raphaël.

« De même, dit-il, je veux et ordonne que les calices, » les croix et les vêtements sacerdotaux que j'ai légués, » achetés et livrés aux paroissiens des églises d'Avensan » et de Moulis, soient gardés par les paroissiens eux- » mêmes et soient prêtés par eux au dit prêtre pour célé- » brer dans les dites églises, dans la chapelle neuve, et » non ailleurs » (1).

Nous verrons plus loin que si ces dispositions précises n'ont jamais été bien respectées, on peut en retrouver cependant une trace relativement à la médaille conservée sous le nom de Pey Berland.

Mais nous voulons d'abord compléter les données recueillies dans notre visite à Saint-Raphaël et nous avons à mentionner le tableau dont nous avons indiqué la présence dans cet oratoire, et la pierre dite de Pey Berland.

3° Le tableau de la chapelle de Saint-Raphaël.

Ce tableau a été signalé déjà par quelques écrivains, mais d'une façon assez différente et même assez incomplète. M. Ravenez n'en avait pas parlé, et M. de Laborie n'en avait rien dit. M. Callen l'a ainsi décrit :

« Un tableau du XVIII[e] siècle représente la scène du » départ du jeune berger. Pierre a déposé sa houlette. Il » serre les mains de sa mère et lui fait de tendres adieux. » A ses pieds jappe un chien noir, tandis que l'ange » Raphaël indique au nouveau Tobie le chemin de Bor- » deaux » (2).

(1) N° XLII de la nomenclature de Ravenez.
(2) T. 2, p. 295.

Puis est venu M. Corbin :

« Au milieu d'un paysage, presque nu comme la main,
» le peintre, un novice, a groupé trois personnages debout.
» Pey Berland occupe naturellement le centre de la com-
» position. Ne dirait-on pas qu'il est en extase, rêvant de
» son futur sacerdoce? A sa droite, la pauvre veuve, qui
» est aussi la femme forte, presse tendrement la main de
» son fils bien-aimé. A gauche (1), l'ange des voyageurs,
» Raphaël, sous une forme humaine. Il montre au jeune
» homme le chemin de la grande ville, pour obéir à l'appel
» divin. Alors, son client laisse tomber la houlette pasto-
» rale qu'il échangera, plus tard, contre une plus lourde
» et voici qu'un petit chien de berger, noir, se roule aux
» pieds de son jeune maître, en témoignage d'attache-
» ment. N'est-ce pas comme une réminiscence du départ
» de Tobie? » (2).

Cette description est certainement poétique, c'est-à-dire inexacte, n'en déplaise à tous ceux qui n'écrivent pas en prose et qui :

Ont ressenti d'en haut l'influence secrète.

Mais la vue du tableau de saint Raphaël pourrait conduire à interpréter autrement le sujet et à caractériser d'idylle l'entrevue qu'à voulu représenter le peintre.

Il n'a point signé son œuvre, mais il a inscrit, au haut de la toile la date de 1773 et l'on était alors en pleines pastorales, si l'on se reporte à la mode du temps.

En réalité, la mère de Pey Berland est en costume de nymphe, ou mieux, de déesse païenne. Ses cheveux blonds, ondulés, sont entremêlés de belles perles blanches. Sa tunique jaune, retenue au-dessous de la poitrine par une ceinture rose, descend jusqu'au-dessous des genoux de manière à mieux faire ressortir l'élégance de la

(1) Il faut lire à gauche de Pey Berland, mais à droite du tableau.

(2) Ouvrage cité, p. 33.

[illegible]mbe qu'[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]haussure.

Un [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]ur l'épaule gauche [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]e cou est [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] par [illegible] [illegible] [illegible]acré. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]rnées aussi de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]blongues, et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]u-dessus des [illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]ixées sur une sorte de [illegible] [illegible]

Il est [illegible] que [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]auvre [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Pey Berland [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]es vêtements [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]ont châtains [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]ar une [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]asques au-dessous du [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]n justaucorps [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]antalon de même couleur [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] au-dessus les genoux. Les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] montent jusqu'[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]ssez large, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] nœud de ses extrémités que terminent des franges de même nuance.

Saint Raphaël est [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] est encore [illegible] [illegible] que [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] se compose d'un [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] et claire que [illegible] au-dessus du [illegible] [illegible] [illegible] du coude du même côté deux [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Les cothurnes sont [illegible] comme ceux de la [illegible] de Pey Berland et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] maintenu sur l'épaule droite [illegible] [illegible] [illegible] terre. La tête de l'Archange est [illegible] de [illegible] [illegible]lants remplaçant le [illegible] des saints.

Ses cheveux [illegible] sont [illegible] de [illegible] [illegible] : un ornement léger et rose est disposé en [illegible] de [illegible]

à gauche, servant peut-être à maintenir le manteau sur l'épaule droite, et l'on observe enfin, à la ceinture jaune, une chaîne dorée qui supporte une arme à large poignée également dorée.

Quant à l'attitude de ces trois personnages, bien disposés au centre d'une toile qui n'a pas moins de 2m45 de hauteur sur 1m88 de large (1), elle est bien différente de la description de M. Corbin.

La mère de Pey Berland exprime seule une tendre sollicitude pour son fils, dont elle serre la main droite, et qui ne paraît pas plus ému que ravi en extase. Il regarde plutôt Raphaël qui ne lui montre aucun chemin vers la grande ville, mais lui fait seulement appel avec l'index relevé de sa main droite. Et la houlette n'est point déposée ou abandonnée, car Pey Berland la serre fermement de sa main gauche.

Pour le petit chien, inutile d'ajouter que c'est un King-Charles noir, un carlin de belle dame. Rien du chien de berger, toujours assez rébarbatif, et l'on serait vraiment tenté de croire que M. Corbin n'avait jamais vu le tableau dont il parlait, parce que le paysage est très loin d'être nu comme il l'a affirmé. Ce n'eût pas été, d'abord, dans le style du temps où l'on ne négligeait aucun accessoire. Le peintre ne pouvait oublier en effet de borner sa toile, à gauche, dans toute sa hauteur par une construction dont on voit surtout un angle saillant montant du sol jusqu'au sommet du tableau. La mère de Pey Berland paraît sortir de cet édifice. A droite, un arbre superbe montre son tronc pourvu de nombreux rameaux, dont l'un vient s'étendre jusqu'au milieu du tableau, au-dessus de la tête de Pey Berland ; un gazon épais occupe le premier plan. Une touffe d'arbres se voit à l'horizon entre saint Raphaël et celui qu'il invite à le suivre. Un ciel bleu, parsemé de beaux nuages blancs, rappelle que la scène se passe aux

(1) Dont 17 centimètres de cadre dans les deux sens.

champs et enfin on voit entre Pey Berland et sa mère, au fond de la toile, tout un édifice comprenant une sorte de péristyle à colonnes corinthiennes flanquées, en arrière, par une maison qu'on croirait munie d'une palissade.

Le paysage est donc très animé, et quelles que soient les observations que suggère la vue d'une scène de douloureuse séparation qui n'arrache aucune larme à des personnages aussi élégamment et légèrement vêtus, il est incontestable, pour nous et nos amis, que cette peinture, d'un bon dessin et d'un très brillant coloris, malgré les ravages du temps et le peu de soin dont elle a été entourée, est loin d'avoir la vulgarité de la plupart des tableaux conservés dans beaucoup d'églises.

La planche tirée de la photographie faite par M. Amtmann donne, du reste, la meilleure idée de ce tableau qui n'avait jamais été représenté et qui devrait être au moins rentoilé, pour lui-même, et comme témoin plus que séculaire du culte de la mémoire de Pey Berland dans son pays natal.

Il porte d'ailleurs des traces de réparations anciennes, principalement en haut, mais les figures et les détails des costumes sont encore bien conservés, et de nouvelles réparations seraient faciles à opérer sans grands frais. Nous les appelons de tous nos vœux (1).

4° La croix extérieure et la cloche de l'oratoire.

Nous devons noter aussi que le chevet de la chapelle est surmonté d'une croix à branches égales et cannelées qui doit dater de la fondation de l'oratoire.

L'arcade qui surmonte le toit, au niveau de la porte

---

(1) Le tableau de saint Raphaël mériterait certainement d'être restauré et sauvé d'une destruction que l'humidité de la petite chapelle finira par rendre complète, car il a déjà subi le ravage des années, et nous ajoutons que l'oratoire aurait besoin aussi d'un meilleur entretien, ainsi que le porche qui le précède.

principale d'entrée, abrite enfin une cloche qui porte au pourtour de sa cime l'inscription suivante :

> ✝ SAINT RAPHEL PRIEX DIEV POUR
> NOUS 1691.

Ce qui doit faire supposer qu'on avait apporté quelque soin à l'entretien de la chapelle à une époque antérieure à celle du tableau et de l'autel (1773).

5° La pierre de Pey Berland.

J'ai pu voir aussi, lors de ma seconde visite dans la même localité, ce qui reste de la pierre sur laquelle on raconte que le grand Archevêque girondin aimait à s'asseoir pour méditer sur ses futures destinées ou pour graver dans sa mémoire les doctes leçons qu'il reçut d'un tabellion des environs de Castelnau, ce Raymond de Bruges qui ne fut jamais oublié par son élève. On le voit par son testament (1), et je dois avouer que cette pierre n'est pas large, ainsi que l'a décrite M. Corbin (2). Il est même grand temps de préciser l'état actuel de ce siège dont on ne connaît exactement ni l'origine, ni la date, ni la réelle disposition primitive. Toute trace en aura bientôt disparu.

J'ai dû, pour la voir, suivre le gardien de l'oratoire dans un champ cultivé, à cent mètres environ du chevet de cette chapelle, à l'Est, et je n'ai pu constater en ce lieu que l'existence de trois pierres informes de calcaire

---

(1) « Je veux et ordonne que le prieur (du collège de Saint-Raphaël à Bordeaux), soit tenu de célébrer, ou de faire célébrer la dite messe, et de prier pour » moi et pour l'âme de Raymond de Bruges *qui m'a appris à écrire* et pour sa » femme, qui sont enterrés dans cette église (Saint-Michel de Bordeaux). Il devra » en même temps visiter leur sépulture.

» Et il rappelle ailleurs qu'il avait été parrain du fils de ce Raymond de » Bruges.

» *Je donne et lègue à mon filleul Pierre de Bruges, en Tadat, pour l'école,* » *vingt livres une fois payées* ».

(2) *Loc. cit.*, p. 28.

compacte, [illegible] gisant à peu [illegible] fait isolées, [illegible] faces au-dessus [illegible] entre deux [illegible].

C'est tout [illegible] volumineux, qui [illegible] environ [illegible] inscription, [illegible] appartenant à la famille [illegible] de l'oratoire.

Ce bloc avait [illegible] d'après les [illegible] Pierre, et je [illegible] pays avaient [illegible] attaquée peu à peu [illegible] nir des fragments [illegible] plus ou moins long [illegible].

J'ai appris seulement [illegible] et conservés précieusement [illegible] voir confirmer [illegible] tions multipliées [illegible] les organes génitaux [illegible] tione selon la méthode [illegible] en médecine, par les [illegible] (1).

Une femme qui n'est pas [illegible] mais y habite, me l'a presque avoué, en ajoutant qu'elle ne s'en était jamais servie, mais qu'elle avait connu deux personnes qui en avaient usé avec succès; seulement ajoutait-elle assez naïvement, et bien simplement, je crois qu'il faut avoir aussi la foi dans la vertu de la pierre; aveu qui excuse tout insuccès et qui se trouve invoqué, du reste, dans toutes les médications excentriques : magné-

(1) Forestus en cite de nombreux exemples dans son traité de *Mulierum morbis*, en attribuant au musc ce qui revenait plutôt à l'excitation due aux frottements génitaux dans les cas d'hystérie.

tisme, hypnotisme, suggestions etc., comme dans la recherche des miracles dus à l'intervention sollicitée de la vierge ou des saints.

La même femme ainsi que mon guide, m'ont fait également connaître qu'il faut faire neuf fois le tour de la pierre et de l'oratoire, en se signant à chaque retour au même point. C'est un rite nécessaire et parfaitement observé par toutes celles qui désirent obtenir des enfants.

Inutile d'ajouter que les fragments actuels de la pierre de Pey Berland ne permettent, en aucune façon, de rattacher cette superstition à la présence ancienne, au même lieu, d'un menhir ou portion de pierre levée; blocs qui sont en possession, en beaucoup de localités, de la même réputation de favoriser la fécondité.

Le fait bien établi de la découverte récente de la pierre, l'absence de fragments plus considérables dans le sol et le peu de volume des morceaux actuels ne sont pas favorables à cette hypothèse si souvent trouvée juste ailleurs.

On m'a dit enfin, que les femmes du Médoc se frottaient autrefois sur la pierre de Saint-Raphaël, comme celles de Bretagne le font sur la pierre de Saint Guignolé. Mais c'est aujourd'hui tout à fait impossible et cela pourrait peut-être venir à l'appui de l'opinion que j'ai émise sur le mode d'emploi des fragments du bloc disparu.

Ce qu'on peut affirmer, c'est que la superstition dont il s'agit n'a rien perdu de sa force et il en est ainsi pour un autre objet rattaché au souvenir persistant de Pey Berland et qui est également conservé à Staint-Raphaël. Je veux parler du médaillon qui se trouvait exposé le 15 juillet dernier, sur l'autel de cette chapelle, suspendu à une croix. Je l'ai examiné avec d'autant plus de soin (grâce à l'obligeance de M. le curé d'Avensan) que je voulais le comparer avec le dessin de M. de Faucon, dessin d'une exactitude extrême et avec un estampage également très soigné, que M. de Chasteigner avait fait il y a plusieurs années et qu'il m'avait montré tout récemment.

Or, l'histoire de cette relique est encore à faire. MM. Callen et Corbin n'ont point été tentés de l'écrire et se sont bornés, l'un et l'autre, à reproduire le dessin que M. de Faucon avait fait pour la réédition de l'ouvrage de Lopès(1).

Aucun d'eux n'a même donné le texte de la légende de l'une des faces de ce médaillon qui avait été montré à plusieurs savants antiquaires que j'ai consultés aussi, après l'avoir étudié sur place, à Saint-Raphaël même, avec M. Amtmann et mon autre compagnon d'excursions archéologiques, M. Albert Tondut, ancien magistrat, très expert en toute question d'art.

Il résulte de cette vérification que ce médaillon ou, comme on l'appelle dans le pays, cette médaille est composée de deux plaques d'argent, jadis dorées, en partie, et ne renfermant aucune cavité pouvant servir à loger des reliques; plaques accolées ou, pour mieux dire, serties l'une sur l'autre et représentant des sujets distincts.

Sur l'une des plaques absolument pleine se trouvent : au centre, l'agneau symbolique, nimbé, supportant une petite croix, munie d'un drapeau flottant sur lequel est gravé le même emblème et, au pourtour, des ornements en demi-losanges à l'intérieur desquels sont ciselées alternativement des feuilles de chêne et de lierre (1).

Sur l'autre plaque se voient : au centre, la scène de la passion en relief, c'est-à-dire présentant des interstices autour de la croix, de la vierge et de saint Jean et, autour, une légende. Le sertissement de ces deux plaques, indépendantes l'une de l'autre, n'a pas été bien fait ou maintenu, car les deux faces de la médaille ne correspondent pas exactement l'une à l'autre. Le dessin de M. de Faucon rend parfaitement cette différence par la situation des

---

(1) *Loc. cit.*, t. II, p. 306. Et Corbin, planche II, p. 365.

(1) Six demi-losanges et trois ciselures de deux feuilles de lierre et de chêne.

trois anses qui servent à passer le ruban ou tout autre moyen de suspension de la relique.

Quant à la légende, assez difficile à déchiffrer et dont les lettres sont bizarrement contournées, nous pensons qu'il faut la lire ainsi : A droite de la représentation de la passion, le mot PETRVS; au-dessous du même sujet, BORLANDVS ou BORLANDI et à gauche, du côté de la vierge, ARCIBESCOP.

PIERRE BERLAND ARCHEVEQVE (1).

Point de renseignements sur la provenance de cette médaille, ni sur sa date qui ne paraît pas ancienne pour certains observateurs, mais qui offre cependant certaines particularités susceptibles de lui faire assigner une antiquité réelle.

Je cite d'abord, en faveur de cette opinion, l'aspect général des deux sujets représentés par l'artiste.

La disposition des trois personnages de la passion est, de plus, conforme à celle des bons modèles classiques du genre, ainsi que les ornements qui surmontent la croix. Les lettres de la légende et le mélange du latin et du patois gascon viennent à l'appui de la même hypothèse. On aurait sûrement modifié le texte et les lettres dans une imitation récente.

Mêmes remarques pour la forme de l'agneau, et de sa croix, pour la représentation des feuilles de chêne, de lierre, et surtout pour la disposition des losanges formant cadre et qui se retrouvent exactement, selon la remarque de M. Tondut, sur les écus d'or de Charles VI, d'une date bien rapprochée de l'époque de Pey Berland.

Si l'on ne sait pas la date de l'arrivée de cet objet dans le pays, elle est incontestablement assez reculée et le caractère des vertus qu'on lui attribue est encore un argument qui peut être pesé du côté de la légende.

---

(1) C'est aussi l'avis de M. le professeur Jullian, Président de la Société.

C'est en somme une sorte d'*agnus* et j'ai pu constater le respect tout particulier dont était entourée cette relique de la part des visiteurs attirés, en très grand nombre, par la fête locale.

Je dois même ajouter que sa conservation à Saint-Raphaël est l'objet d'une sollicitude incessante, en raison de la propriété qu'on lui attribue, dans toutes les paroisses voisines, de faciliter, de la manière la plus heureuse, les accouchements et d'en supprimer, surtout, les vives douleurs.

On la place, alors, au cou de la personne qui l'a demandée à la famille qui en a la garde depuis un temps immémorial et à laquelle elle est rendue, après l'heureux événement, avec une légère rétribution qui n'a rien d'obligatoire.

Et le fait du dépôt de ce médaillon dans la même maison d'un pauvre hameau landais peut être rapproché de la recommandation expresse du testament de Pey Berland relative aux vases saints et ornements qu'il confiait exclusivement, aussi, aux paroissiens d'Avensan, de Moulis ou de sa chapelle. La persistance de ces traditions témoigne de leur ancienneté et les superstitions de ce genre sont loin d'être d'ailleurs spéciales au Médoc. J'ai vu plusieurs fois, un autre médaillon auquel on attribuait les mêmes vertus qu'à celui de Pey Berland et qui a été prêté à plusieurs familles de la Gironde pour la même cause.

Je possède, moi-même, un autre véritable reliquaire renfermant des fragments d'ossements de saints.

Il m'a été donné, récemment, par une dame dans la famille de laquelle on le conservait depuis de très nombreuses années. Son efficacité contre les douleurs des couches était universellement reconnue dans les environs de Pauillac.

Cette croyance est également attachée à de petites géodes renfermant des grains de sable dont le cliquetis est très sensible quand on les secoue; un propriétaire très

honorable, qui me les montrait au Puy-en-Velay en 1876, m'affirmait même qu'il se faisait de 1,500 à 2,000 francs de rente annuelle par l'envoi et la vente de ces objets dans quelques provinces de France, surtout en Picardie et en Normandie.

7° Le calice d'Avensan.

On a aussi signalé l'existence, dans l'église d'Avensan, d'un calice attribué à Pey Berland et dont M. Callen a dit avoir eu la consolation de se servir une fois (1) mais cette attribution ne peut être acceptée, nous avons vu et examiné le calice en question, et il remonte, tout au plus au XVIIIe siècle. Il en est ainsi d'un ciboire qui nous a semblé, comme à M. le curé, formé de deux pièces, le pied appartenant à un ancien calice.

L'erreur commise par quelques auteurs était du reste excusée par ce fait que Pey Berland avait légué plusieurs vases sacrés aux paroisses où s'étaient écoulées ses premières années et dans lesquelles avait vécu et résidé sa famille; nous l'avons noté plus haut p. 209 (2).

En résumé, tout ce qui rappelle le souvenir du Prélat gascon intéresse encore, au plus haut degré, la population des Landes, du Médoc et de la Gironde. Tous les objets conservés à Saint-Raphaël y sont entourés d'un culte allant jusqu'à la superstition, et cela sans aucune modification depuis plus de 400 ans, alors que tant de choses ont changé et même complètement disparu dans le même pays.

Nous avons vu que ces souvenirs étaient bien moins vivants dans la grande ville qui fut, pourtant, aussi, l'objet de la sollicitude constante et des bienfaits sans nombre

---

(1) Ouvrage cité t. II, p. 301.

(2) L'église d'Avensan possède une splendide croix de procession en argent, au nœud délicatement traité et qui serait un des plus beaux morceaux d'orfèvrerie religieuse de la Gironde sans l'adjonction d'un crucifix doré, de trop médiocres dimensions pour la croix.

de son illustre Archevêque. Et nous allons le prouver une fois de plus, à propos des portraits ou statuettes par lesquelles on a voulu représenter des traits de Pey Berland.

IV. Les portraits de Pey Berland.

On connaît, à Bordeaux, deux toiles sur lesquelles on a cru ou voulu reconnaître les traits de cet Archevêque. L'une conservée dans les galeries de l'Archevêché, rue Vital Carles, et l'autre dans la sacristie de Saint-Seurin. Mais M. Corbin les a désignées toutes deux comme purement fantaisistes.

J'ai vu ces deux tableaux. Le premier, que Mgr Donnet avait découvert, disait-il, dans les greniers de son ancien palais, représente un personnage dont la tête est couronnée de cheveux blancs assez rares et non bouclés au-dessus des deux oreilles, ainsi qu'on l'observe sur les bas-reliefs d'Avensan et sur la statuette de Pey Berland que M. Henri Delpech avait achetée, en 1850, quand on vendit tout ce qui se trouvait accumulé dans la tour voisine de Saint-André.

Le cadre est ancien, la peinture assez bonne; je ne crois pas qu'elle soit signée et l'on ne peut admettre que ce soit là un portrait authentique. M. Corbin a même dit qu'il connaissait la provenance du prétendu original en ajoutant : *Ah! l'histoire vraie, comme on la traite, un peu partout* (1)!

Il est certain que le costume, composé d'une soutane à boutons entourés de rouge, d'un manteau ou vêtement plus large, ouvert, laissant voir une croix d'archevêque suspendue à une chaîne d'or, est assez moderne, ce que confirmerait ce dernier détail.

Pey Berland est assis devant une table de travail et semble écrire sur un registre in-folio dont la tranche

(1) *Loc. cit.*, p. 277.

porte son nom : Pierre BERLAND, archevêque de Bordeaux, 1430-1456.

Cette inscription est évidemment de date récente. Il ne faut attribuer à ce portrait aucune valeur historique.

Le bon cardinal a été souvent trompé, du reste, quand il voulut compléter la série des archevêques de Bordeaux qui figurent dans les salles et corridors de la demeure qu'il a occupée pendant tant d'années.

Il en est, par conséquent, ainsi de la copie fort artistement faite par M[me] Gadou-Boyer, peintre de Bordeaux, qui en avait reçu la commande de M[gr] Cirot de la Ville pour la collection que cet historien éminent des principaux monuments religieux de la Gironde avait faite en l'honneur de tous les personnages : Papes, prélats ou prêtres qui avaient été les protecteurs ou avaient fait partie du clergé de l'insigne collégiale de Saint-Seurin (1).

Cette toile est classée dans la sacristie de cette église sous le n° 7, en face de la porte d'entrée.

J'ai fait aussi quelques recherches pour savoir ce qu'était devenu un autre portrait de Pey Berland, signalé comme authentique dans la *Dominicale bordelaise*, bulletin religieux du diocèse de Bordeaux (2), appartenant à M. Méry, de Sainte-Eulalie, et provenant du monastère des Feuillants. Mes démarches n'ont pas abouti et j'ai éprouvé le même insuccès pour retrouver une lithographie que M. Lacaze, libraire, m'a écrit avoir éditée en même temps qu'une figurine dont je vais parler dans le dernier chapitre de mon travail consacré aux statuettes de Pey Berland.

---

(1) *Loc. cit.*, p. 277. Nous tenons ces détails de notre vénérable collègue à l'Académie de Bordeaux, M. le chanoine Gaussens.

(2) 1836, p. 104. Elle était alors dirigée par M. Sabatier.

V. **Les statuettes de Pey Berland.**

Je ne reviendrai point, à ce sujet, sur la critique que M. Corbin avait faite de l'attribution à Pey Berland de la statuette qui existe encore dans le déambulatoire de Saint-André au-dessus du point où se trouve gravée l'inscription dont nous avons parlé.

La cause nous paraît épuisée depuis 1839, tout au moins, par la déclaration de M. Chrétin, et, plus tard, par l'avis de M. Léon Palustre au Congrès scientifique de Bordeaux en 1861. On s'accorde à y voir un icone de saint Martial (1), mais j'avoue que j'avais été très surpris de constater que notre collègue avait placé, au fronstipice de son dernier ouvrage, sous le titre de *Statuette archaïque de Pey Berland,* un tout autre dessin que celui dont il m'avait remis une photographie faite par notre distingué collègue, M. Terpereau.

J'ai dû chercher l'explication de ce fait et j'ai trouvé le mot de l'énigme dans une visite à M. Louis Delpech, collectionneur de mérite et fort obligeant, qui m'a appris qu'il existe, en réalité, et qu'il possède même deux statuettes de l'Archevêque : l'une, parfaitement authentique, achetée par son frère; l'autre reproduite ou plutôt créée d'une manière fantaisiste par un artiste qui avait obtenu de M. Henri Delpech l'autorisation de copier l'original et qui a fait cette copie comme certains auteurs font une traduction. *Traduttore, traditore.*

La première a très exactement 83 centimètres de hauteur et 3 centimètres pour le socle, soit, au total, 86 centi-

(1) Cette statuette est malheureusement signalée dans tous les *Guides* comme représentant Pey Berland. Voir Joanne : *De Paris à Bordeaux,* 1867, p. 328. Ce qui perpétuera l'erreur, et M. Corbin a fait remarquer avec raison qu'il suffit de comparer cette œuvre d'art avec la légende de saint Martial, sculptée sur des panneaux d'albâtre de l'avant-chœur de Saint-Seurin, pour s'assurer que l'attribut iconographique (bâton donné par saint Pierre) étant le même, on a à Saint-André, une image de l'apôtre de l'Aquitaine, p. 277.

mètres, ainsi que l'avait très bien dit M. Marionneau (1). La nouvelle n'a que 50 centimètres de hauteur totale dont 35 millimètres pour la base qui est plus accentuée que la statuette découverte dans le campanile.

J'ai constaté, d'autre part, plusieurs autres différences en comparant avec soin les deux icones, d'abord en présence de M. Louis Delpech, puis avec M. Amtmann. Voir le résultat de notre examen.

La statuette ancienne représente, en effet, le vénérable Archevêque tel que l'histoire de sa vie nous le fait connaître : grave, sérieux et même austère, avec le facies viril et le nez assez saillant qui se retrouve dans les bas-reliefs de l'autel d'Avensan.

La figurine nouvelle a un tout autre cachet. Les traits de Pey Berland s'y trouvent gracieux, effilés, grecs, à la mode des saints modernes du commerce.

C'est sur cette dernière seulement que l'on peut voir, sur le *Pluvium*, le *tau* constellé de petites croix, décrit par M. l'abbé Corbin et qui ne se distingue, nulle part, sur la statuette primitive.

Les détails d'ornementation de la mitre et des vêtements sont bien à peu près les mêmes, mais il n'en est pas ainsi pour les mains des deux statuettes.

Celles de la copie sont dans une toute autre position que celles de la figurine authentique. La main gauche, fermée, horizontalement au sol, admettrait à peine le manche minuscule d'une crosse. Dans l'autre, les doigts sont, au contraire, largement détendus et entourent, avec le pouce, un bâton épiscopal rappelant parfaitement une crosse dont la volute a été restaurée à la moderne, ce qui devrait être rectifié en copiant exactement celle de la crosse du sacre de Pey Berland sur le panneau d'albâtre d'Avensan.

On a bien disposé la main droite de la copie comme si

---

(1) 1863. Suppléments à sa *Description des monuments d'art de Bordeaux* et Corbin, p. 303.

elle bénissait à la manière latine et le doigt annulaire est bien muni d'un anneau d'évêque, mais les doigts de la véritable figurine sont tous redressés (ainsi que le pouce) et paraissent avoir été toujours ainsi. Ils sont, en effet, presque tous intacts, l'auriculaire seul est détérioré par l'humidité qui a moisi le bois, et s'il existe une dépression losangique sur le dos de l'annulaire, pouvant être attribuée à la présence ancienne d'une bague, on ne voit rien qui confirme ce fait entre les doigts voisins.

Il y a, de plus, des différences notables dans la disposition des pieds des deux icones.

On n'en voit qu'un dans la statuette ancienne, c'est le pied droit. Le gauche est caché sous les replis inférieurs du vêtement. Dans l'autre, le copiste a cru sans doute mieux faire en figurant les deux pieds de l'Archevêque, en les chaussant même de pantoufles à larges côtes, mais sans trop de souci, par contre, de l'aplomb de la jambe gauche et de sa situation relative au pied droit. Elle en est trop rapprochée.

M. l'abbé Corbin n'avait pas remarqué, sans doute, que le dessinateur de la figurine qu'il a publiée s'était inspiré des deux statuettes à la fois par un véritable éclectisme qui sort absolument des règles d'une sérieuse et saine archéologie.

C'est ainsi qu'il a pris, à l'ancienne statuette, la pose générale des deux mains, les détails des vêtements épiscopaux, de la mitre et de la chevelure de Pey Berland, tandis qu'il a emprunté à la copie le *tau* constellé de croix et les deux pieds saillants du prélat, mais en les écartant, cette fois, outre mesure et en supprimant les ornements de la chaussure. Il a donné, de plus, aux yeux de l'Archevêque une expression de vivacité qui n'existe point sur l'original.

Et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que la figurine nouvelle a été mise dans le commerce et tirée, probablement, à un certain nombre d'exemplaires. L'éditeur,

M. Lacaze, avait fait faire ce travail au moment où l'attention avait été appelée sur Pey Berland par les recherches entreprises pour découvrir sa tombe, à Saint-André, en 1863.

Je n'ai pu, cependant, savoir quel avait été le débit du nouvel icone, en dehors de l'exemplaire que M. Louis Delpech a placé en regard de celui de son frère.

M. Lacaze m'a bien fait connaître qu'il avait fait don de son œuvre à Mgr Donnet et M. de Chasteigner m'a également affirmé que son frère Paul avait aussi offert au même cardinal une statuette du même personnage, mais je n'ai pu retrouver ces statuettes qui n'existent plus à l'Archevêché. L'une d'elles a même disparu assez récemment, en même temps qu'une réduction de Notre-Dame d'Aquitaine qui lui faisait pendant sur une cheminée.

Il ne faut pas, du reste, déplorer cette perte, d'après ce que nous venons d'exposer, mais je ne puis m'empêcher de donner, en terminant, une preuve de la désinvolture avec laquelle les fabricants de statues destinées à l'ornement de nos églises agissent quand il s'agit de reproduction de vieux icones.

Je montrais à l'un d'eux, et ce n'est pas le moins distingué, la photographie de la statuette ancienne, lui demandant s'il connaissait quelque exemplaire d'une figurine semblable. Et il ajoutait à sa réponse négative et en m'offrant ses services, pour une reproduction, qu'il était bien entendu qu'il modifierait dans son travail nouveau tout ce que l'icone ancien avait de disgracieux et de trop antique dans l'ensemble et les détails : vêtements, ornements, pose, etc., etc. Faut-il s'étonner alors de voir les saints personnages des édifices religieux actuels en costumes plus que modernes, quand on ne baptise pas de n'importe quel nom et pour les nécessités de la vente ce qui peut se trouver en magasin. Nous pourrions en citer des exemples.

Et maintenant, ne semblerait-il pas naturel d'émettre

le vœu du rachat de la statuette de M. Louis Delpech et de son rétablissement sur le socle qu'elle occupait autrefois près de la chapelle où le corps du vieil archevêque fut déposé d'après la teneur formelle de son testament?

Poser cette question, c'est vraiment la résoudre. Il ne s'agit pas, en effet, ici, de probabilités ou de légendes bien souvent admises pourtant en pareil cas. Tout ce qui a trait à Pey Berland, à ses dernières volontés, aux souvenirs qu'il a laissés dans son pays natal, est appuyé sur des preuves authentiques et matérielles et, si la crainte d'ébranler les voûtes de la cathédrale Saint-André a fait hésiter M. Abadie à poursuivre les recherches entreprises, en 1863 (comme nous l'avons dit), pour retrouver la tombe de ce prélat, il est absolument incontestable que cette tombe n'a jamais eu d'autre situation que celle que Pey Berland lui-même avait ainsi désignée :

Eligo sepulturam corpusculi mei in ecclesiâ Burdigalensi, sponsâ meâ, ante capellam sancti Blasii, juxta armarium sancti corporis Domini Nostri Jesus-Christi, in parte exteriori.

Item volo et ordino quod corpusculum meum ponatur in tumbâ marmoreâ quæ est ibi collocata pro sepulturâ meâ.

Verum in tumbâ dictæ sepulturæ non fiat aliqua pompa, neque ornatus, nisi in quantum tenderet ad honorem Dei et decorem dictæ ecclesiæ sancti Andreæ sponsæ meæ (1).

Cette humilité n'a pas eu de meilleur résultat que le faste d'un grand nombre de monuments funéraires, car rien ne rappelle, aujourd'hui, Pey Berland dans cette église qu'il nommait si affectueusement son épouse bien-aimée.

---

(1) N° 1. *De la nomenclature de M. Ravenez immédiatement après le long préambule du testament.*

VI. Explication des planches.

Telles sont les observations qu'il m'a paru nécessaire de présenter au sujet des notes archéologiques réunies par M. l'abbé Corbin sur le grand Prélat dont il a essayé de rappeler les mérites dans plusieurs mémoires ou livres. Elles trouveront, je crois, leur justification dans les planches que nous avons rassemblées pour donner à nos critiques la seule preuve démonstrative que l'on puisse admettre en toute recherche archéologique sérieuse.

Ces planches représentent :

1° *Le maître-autel actuel de l'église d'Avensan,* d'après une photographie que M. Corbin avait fait faire, pour la Société, par M. Coliati, de Milan, résidant actuellement à Bordeaux. Elle donne une idée très exacte de la disposition des huit bas-reliefs d'albâtre qui existent dans cette église.

J'avais eu d'abord la pensée d'ajouter à la publication que M. Ém. Piganeau a faite des quatre grands bas-reliefs encastrés dans le tombeau de l'autel, à Avensan (1) les quatre petits bas-reliefs qui figurent dans le rétable et notre ancien collègue, M. Emile Maufras, avait même dessiné les quatre figurines qui s'y trouvent représentées, à savoir: à droite et à gauche du tabernacle, saint Jean-Baptiste et saint André, reconnaissables à leurs attributs iconographiques; puis de chaque côté : deux évêques *in pontificatibus.* Mais les dimensions de ces dessins étaient un peu trop grandes pour nos *Actes* et leur reproduction, isolée et réduite, avait perdu de l'intérêt depuis l'exécution de la vue d'ensemble de l'autel.

2° La deuxième planche est consacrée à la *tour Pey Berland,* construite pendant l'épiscopat de ce prélat, ayant alors coûté environ 400,000 fr. de notre monnaie et qui fut vendue, le 23 avril 1793, au prix de 18,000 fr. sous condition de la démolir dans un délai de trois mois. On sait que

(1) *Actes de la Société Archéologique,* t. VIII, p. 141.

ette destruction ne fut opérée qu'en partie par une résiliaion de l'acheteur; que la tour revint à l'État qui en resta propriétaire jusqu'en 1820, époque où elle fut adjugée de nouveau pour 5,050 fr. avec obligation de la conserver ntacte, et qu'elle a été enfin rachetée en 1850, le 23 août, par les soins de M[gr] le cardinal Donnet, au chiffre de 25,000 fr. Ces totaux suffiraient certainement à justifier le blâme le plus formel des actes de vandalisme qui ont précédé la dernière restauration du monument.

3° La troisième planche représente le *même clocher depuis cette restauration,* qui n'est pas exempte de fautes graves contre l'art. Il a été fort artistement dessiné par M. le baron de Verneilh-Puyraseau pour la réédition de l'ouvrage de Lopès.

Ces deux dessins ont figuré, déjà, dans les livres de MM. Callen, t. II, p. 305; de Laborie p. 24 et Corbin p. 337 (1).

4° La quatrième planche, empruntée aux fascicules publiés par la Commission des monuments historiques de la Gironde (neuvième année 1847-1848, p. 21), donne l'aspect du *tombeau de Pey Berland,* en 1862, dans le déambulatoire du chœur de la cathédrale Saint-André, avant l'enlèvement des plaques de marbre placées au-dessous de la statuette qui ne représente, en réalité, que saint Martial; plaques qui ont disparu depuis 1863, et n'ont pas été rétablies malgré les réclamations les plus réitérées.

5° La cinquième planche reproduit les *armoiries réelles* de Pey Berland et le *cachet de l'Université bordelaise* dont cet Archevêque fut le fondateur et le premier chancelier.

6° La sixième est consacrée au *médaillon* dont les deux faces ont été dessinées avec art par M. Ch. de Faucon, pour M. Callen. M. Corbin l'a aussi donné dans son ouvrage.

7° La septième représente l'*oratoire* de Saint-Raphaël d'après une photographie de M. Amtmann.

---

(1) Nous remercions sincèrement M. Callen et son éditeur M. Féret, d'avoir bien voulu nous permettre d'utiliser ces bois employés déjà par M. Corbin.

Cet oratoire avait bien été dessiné, pour l'ouvrage de M. Callen, par Mlle de Sainte-Affrique, grâce à l'entremise de M. Marcellin Clauzel, propriétaire du château de Villegeorge, à Avensan, et qui possède aussi une vue de la même chapelle peinte avec talent, et à plus grand point, par son gendre M. Maufras : mais nous avons pensé qu'il était plus conforme aux règles d'iconographie moderne de préférer à ces dessins la photographie très bien réussie de notre compagnon d'excursion, M. Amtmann.

Nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter cependant qu'un dessin d'après nature et consciencieux a souvent, un cachet artistique bien supérieur à celui d'une photographie plus fidèle dans les détails.

8° La huitième planche donne, pour la première fois, le dessin du *tableau conservé dans la chapelle de Saint-Raphaël,* d'après une photographie, également heureuse, de notre archiviste dévoué.

9° La neuvième planche est consacrée à la *statuette de M. Louis Delpech.* Le cliché est de M. Terpereau mais nous devons ajouter que la volute ancienne de la crosse n'existe plus dans cet icone. On pourrait aisément lui substituer une copie de celle du bas-relief d'Avensan rappelant le sacre de Pey Berland et datant de 1430. Ce ne serait qu'une juste restitution.

La planche X, empruntée aux *Archives historiques de la Gironde* (1) et que M. Corbin avait également comprise dans son ouvrage (2), reproduit un *fac simile* de l'écriture de Pey Berland et le savant graphologue, l'abbé Michon, dont j'ai bien souvent constaté la science, y aurait certainement reconnu les preuves nombreuses des qualités premières de cet Archevêque : la rectitude d'esprit, la fermeté dans l'action, l'amour de la paix, la haute intelligence religieuse, administrative et politique, le zèle et le

(1) VIe volume, p. 412.
(2) Planche IV, page 369.

désintéressement sans bornes, si bien résumées dans l'épitaphe qui, pour toutes ces raisons, devrait être rétablie à sa place légitime, surtout ce passage :

Fidei. pacisque. assertor. pauperibus. largus
sibi. parcus. patrie. amor. et. decus.

Ce *fac simile* est du reste la copie exacte d'un paragraphe de la première page d'un précieux manuscrit conservé aux *Archives départementales* et qu'on croit avoir été rédigé et écrit, *propria manu,* par Pey Berland depuis sa nomination de secrétaire du chapitre jusqu'à son élection à l'Archevêché de Bordeaux.

M. Ducaunnès-Duval en a analysé et résumé tous les feuillets au nombre de 29, papier latin, coté G 284 (1) et ce recueil constitue une source de renseignements inappréciables, non seulement pour les décisions du chapitre de Saint-André, mais encore pour les noms des chanoines et de ceux qui se trouvaient en rapport avec eux. C'est vraiment un résumé d'histoire bordelaise dans un des moments des plus critiques de nos Annales nationales.

Nous en donnons la traduction littérale : « Le mardi
» 4e jour du mois de juillet, l'an du Seigneur 1419, il a été
» ordonné par MM. Jean Embrin (ou Embrun) doyen ; Jean
» d'Anglade, archidiacre de Blaye ; Pierre de Castro, chan-
» tre; Guillaume Étienne, écolâtre; Pierre Maynard, sous
» chantre; Jean de Lisan; Jean Chambon; Raymond de
» Cussac; Pierre de Fontpiton; Pierre de Lacor; Bertrand
» de Brussia-Calida; Pierre Forthon; Jean Forthon; Phi-
» lippe Fournier, chanoines, que (2) Pierre Berland, cha-
» noine de cette église de Bordeaux, écrirait (3), les jours

---

(1) *Chapitre Saint-André.* Actes capitulaires. G. 284, du 4 juillet 1419 au 27 mai 1438.

(2) Ici se trouve effacé le mot *ego.*

(3) Le mot *Scriberem* est aussi remplacé par *Scriberet,* p. 413, VII.

» de réunion du chapitre, les affaires qui concerneraient » ce chapitre, ou seraient décidées par lui, ou les suites de » ces affaires et qu'il serait pointé (1) (comme présent) » quand il serait appelé à son église particulière de Bou- » liac, les fêtes annuelles et solennelles, pour le service » de son église propre et qu'il ne perdrait rien pour cause » de cette absence.

» Et, plus bas : moi PIERRE BERLAND, *manu propria* ».

12° Nous avons joint, enfin, aux précédentes planches, le dessin complètement inédit jusqu'à présent du véritable sceau de Pey Berland et nous saisissons cette occasion de remercier M. Flourac, archiviste des Basses-Pyrénées, qui a bien voulu nous le procurer, et M. Lafon, de Pau, qui nous l'a adressé avec une générosité sans bornes (2).

13° Et nous aurions aussi reproduit, à part, le dessin du bas-relief de l'église d'Avensan relatif au sacre de Pey Berland par Martin V, d'après une photographie que nous avait donnée M. Corbin, si ce dessin n'avait pas déjà paru dans le travail cité de M. Piganeau (t. VIII, p. 141).

14° Une bonne fortune nous permet, en outre, de joindre à tous les documents qui précèdent deux estampages des

---

(1) *Punctum :* Salarium quod iis tribuitur qui officiis ecclesiastitis intersunt (Du Cange). *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis.* Paris 1766, f°, t. V, p. 186.

Une partie des revenus des chapitres était affectée à des distributions dites manuelles, uniquement accordées à ceux qui assistaient aux offices et dont les noms étaient chaque jour inscrits sur un registre appelé *Livre de la Pointe.* On y pointait soigneusement les absents et les retardataires (Allain, *Revue catholique de Bordeaux,* p. 38, 1890, 25 janvier).

Le même usage était généralisé autrefois. Les jetons de présence, remboursables, des Académies et Sociétés savantes n'ont pas d'autre raison d'être. La magistrature actuelle a encore son registre ou état de la *Pointe.*

(2) Ces lignes étaient écrites quand M. Brutails, archiviste du département de la Gironde, a bien voulu nous procurer la grande satisfaction de voir le *vidimus* et le sceau conservés à Pau. Il en avait obtenu communication officielle et cette communication a permis de photographier cet important document.

Nous ne saurions donc trop remercier M. Brutails de son extrême obligeance.

inscriptions qui furent placées successivement près de la tombe de Pey Berland.

Le lecteur se rappelle peut-être que nous n'avions pu retrouver la plaque de marbre sur laquelle ces inscriptions avaient été gravées et les détails qui précèdent étaient même imprimés quand notre collègue, M. Augier, qu'il est fort utile de consulter souvent pour ses curieuses recherches d'archéologie girondine, m'a spontanément offert ces deux estampages pris par lui sur les deux faces de la plaque de marbre où avait été gravée, aux époques que nous avons indiquées, l'inscription qui nous occupe.

Voici la première version, celle en caractères romains, dont parlait M. Chrétin, mais elle est assez différente du texte donné par ce statuaire, ce qui fournirait une preuve de plus de la légèreté avec laquelle les citations de ce genre sont faites.

La plaque de marbre mesurait 56 centimètres de largeur sur 40 de hauteur et l'inscription, précédée et suivie d'une croix, comprenait dix lignes. Nous les reproduisons telles que les donne le premier estampage de M. Augier (Voir page suivante).

Comme on le voit, ce texte est loin d'être conforme à celui que nous avons signalé et que nous devions croire exact puisque nous l'avions lu dans l'article de M. Chrétin lui-même.

Sans relever *NATVS* pour *ORIVNDVS,* je dois faire remarquer l'intercalation de *SANCTÆ MEMORIÆ* avant le nom de Pey Berland qui est bien en lettres gothiques; puis la substitution de *BASILICÆ* à *ECCLESIÆ* (1) alors que la cathédrale de Saint-André n'a jamais eu l'honneur et les prérogatives accordés à ce titre particulier (2).

---

(1) *BASILICÆ* est aussi en gothique, contrairement à l'assertion de M. Chrétin, voir p. 185.

(2) Elle n'a jamais été nommée qu'église métropolitaine et primatiale. Voir Lopès.

✠ HIC. JACET. HAVD. PROCVL. S[T] MACARII
CINERIBVS. SANCTAE. MEMORIAE IN ✠ :
PATER. PETRVS. **BERLANDUS** :
MEDVLICO. TRACTV. NATVS. HVJVS. **Basilicae** :
PRIMVM. CANONICVS. MOX. ARCHIEPISCOPVS.
PRIMASQVE. AQVITANIAE. ELECTVS ET FIRMATVS
PAVPERES. LABORE. ALVIT. FIDEI. PACIS. QVE.
ASSERTOR : BVRDIGALENSIS. ACADEMIAE.
FVNDATOR. FVIT : PATRIAE. AMOR. ET. DECVS.
OBIIT. XVI. KAL. FEBR. ANNO: DOM: MCDLVII : ✠

P1 13

L'emploi du titre *ARCHIEPISCOPVS* au lieu d'*ARCHI-'RESVL* (1), et l'adjonction de *PRIMAS AQVITANIÆ* e sont pas plus justifiés et il en est ainsi de l'intercala-ion *PAVPERES LABORE ALVIT*, à la place du passage elatif à la fondation du collège Saint-Raphaël et à l'érection lu Campanile, sans parler du remplacement de l'expres-sion d'*Université Bordelaise* par celle d'*Académie*, bien nconnue au xve siècle.

On ne peut rien imaginer de plus fantaisiste et de moins conforme aux règles iconographiques, sans parler de la disposition et de la forme même des lettres romaines employées.

L'Inscription, *rétablie en gothiques*, d'après M. Chrétin, et probablement par lui-même, est tout aussi singulière et ne reproduit point du tout la précédente, ainsi que le prouve le second estampage de M. Augier, dont nous donnons aussi la réduction : Elle comprend également dix lignes (Voir page suivante).

Ce sont bien, à peu près, les mêmes termes que ceux donnés par MM. Corbin, de Laborie et de Lamothe, mais on y lit le passage déjà rappelé de *MEDVLICA PLEBE ORTVS*, innovation tout-à-fait gratuite et une inversion du passage relatif au collège Saint-Raphaël ainsi qu'une disposition moins bonne de tous les faits qui rappellent les éminentes qualités de Pey Berland.

La communication de M. Augier nous a donc paru fort intéressante, et nous avons cru devoir en reproduire les termes précis, parce que la plaque de marbre a disparu, depuis 1863, de l'église et du lieu où elle aurait dû rester, respectée de tous ceux qui ont souci de la mémoire du saint Archevêque.

On ne saurait trop blâmer, du reste, les changements,

---

(1) Ce titre que revendiquaient les Archevêques de Bourges ne fut pris que plus tard, dans les actes officiels, par les Archevêques de Bordeaux, spécialement par Mgr Henry de Sourdis.

✠ Hic jacet haud procul a cineribus S^ti^ Macarii
in $\overline{\text{XPO}}$ pater Petrus Berlandus medulica
plebe ortus hujus ecclesiae primum canonicus
mox autem archipresul electus et firmatus
Universitatem Burdigalensem constituit ac de
suo Collegium Sancti Raphaelis fudavit et majorem
turrim campanariam erexit fidei pacis que assertor
pauperibus largus sibi parcus patriae
amor et decus Obiit die xvi kalendarum
februarii anno Domini mcccclvii ✠

modifications, adjonctions et suppressions qui s'opèrent, en pareille matière, au grand détriment de l'histoire et de l'épigraphie archéologique.

Tous les moyens de conservation exacte des souvenirs du passé ont, en effet, la plus grande importance et je ne saurais mieux prouver cette proposition qu'en terminant mon travail par un dernier retour sur le sceau de Pey Berland.

On se rappelle que M. Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées, après l'avoir attribué à un archidiacre de Bordeaux l'avait magistralement restitué à notre grand Archevêque, avec une description qui ne pouvait laisser aucun doute.

Malheureusement ce sceau avait été brisé, partiellement, depuis 1874, date de cette description. Toute sa partie inférieure avait disparu et c'était celle qui portait, précisément, les armes du Prélat et sa représentation à genoux, en habits pontificaux, crosse en main et mitre en tête.

Cette perte était regrettable et les recherches que j'avais instamment demandées pour retrouver le fragment de cire disparu s'étaient prolongées sans résultat. Il fallait, par conséquent, déplorer une telle mutilation, quand M. Flourac a bien voulu me faire connaître qu'on avait eu la précaution de mouler les sceaux des Archives des Basses-Pyrénées et qu'on trouverait, presque sûrement, le moulage de celui de Pey Berland dans la collection actuellement conservée au Musée de Pau.

Peu de jours après, le bienveillant archiviste m'adressait une copie du précieux moulage et je puis, ainsi, mettre le dessin du sceau complet en regard de la photographie du fragment encore lié au *Vidimus* de 1451.

Ces deux planches se complèteront l'une l'autre et leur reproduction dans les Actes de la *Société archéologique* assurera, désormais, la perpétuité d'un document important pour l'histoire du grand Archevêque de Bordeaux.

Les incidents que j'ai détaillés prouvent aussi (je pourrais me dispenser de le dire), l'utilité de multiplier, par des moulages, les représentations des sceaux de nos Archives à défaut des photogravures ou dessins de tout point préférables.

Sans cette sage précaution du Directeur des Archives du département des Basses-Pyrénées il m'eût été parfaitement impossible de parvenir au résultat si heureusement obtenu au moment même où l'impression de mon mémoire était terminée (10 avril 1890).

VII. **Épilogue.**

Les notes qui précèdent n'ont, d'ailleurs, d'autre ambition que de rectifier certaines assertions publiées par divers auteurs sur les souvenirs de Pey Berland et de fournir ainsi des documents positifs à ceux qui voudront écrire l'histoire complète de ce grand Archevêque et patriote girondin et gascon.

Cette tâche a été souvent entreprise, mais presque toujours au point de vue purement religieux et la plupart des notices ou mémoires parus jusqu'à présent sont loin d'avoir l'exactitude historique et surtout archéologique que réclame la méthode scientifique actuelle. Il existe de nombreux documents qui n'ont pas été consultés directement, principalement aux *Archives départementales de la Gironde*. Plusieurs des opinions émises sur la vie et les actes de ce prélat sont, ainsi que nous l'avons dit, peu fondées ou contradictoires, et une étude générale et critique devrait d'autant plus tenter nos érudits qu'il s'agit d'une des périodes les plus mémorables de l'histoire de France.

C'est, en effet, à cette époque que l'on vit remplacer, sur la bannière et les armes de Bordeaux (à savoir : *de gueules au châtel de trois tours surmontant une mer d'azur au croissant d'argent*); *les trois léopards d'or, passants, qui*

sont : *deux de Normandie et un de Guyenne, par le seul léopard de Guyenne surmonté du chef de France : d'azur aux fleurs de lys sans nombre* (1).

L'unité nationale était désormais acquise et ne s'est jamais déliée de ce côté de nos frontières. Dieu veuille nous réserver le même avenir dans les pays si profondément français que nos ennemis héréditaires nous ont ravis (2).

E. BERCHON,

Secrétaire général de la Société Archéologique de Bordeaux.

---

(1) On trouve ces armes décrites autrement dans le tome VII des publications de la *Commission des Monuments historiques de la Gironde*, n° 7, 1845-1846, p. 44. On y lit : *Armes de la ville : de gueules à la porte de la ville, dite tour de la grosse cloche, d'azur, flanquée de deux tours fuyantes du même. Le massif de cette tour percé, au-dessus de la porte, d'une deuxième ouverture pour la cloche d'argent, pavillonnée du même et supportant un lion de haute grandeur et du même; au chef d'azur chargé de fleurs de lys d'or et portant, en pointe, un croissant tourné d'argent.*

La mer d'azur est complètement omise. Omise aussi la couronne comtale d'Ornon, ce qui me conduit à dire que la description exacte et héraldique des armes de Bordeaux est encore à faire.

(2) Ces notes ont été communiquées à la Société Archéologique dans sa séance du 15 novembre 1889 et leur impression a été votée, dans la même séance, sur la proposition de son président, M. le Conseiller Edouard Bonie, pour être placées à la suite du travail de M. Corbin, travail resté inédit par suite de circonstances accidentelles.



TABLES

DES

MPTES-RENDUS, NOTICES, RAPPORTS, MÉMOIRES

ET PLANCHES

du XIe volume des Actes de la Société Archéologique de Bordeaux.

I. Table analytique des Comptes-rendus

Pages

mposition du Bureau en 1886.. v

Séance du 8 janvier.. v

ns de l'ancienne église Saint-Rémy et renseignements sur cette aroisse, par M. AUGIER.

anciennes fontaines de Bordeaux, par M. E. PIGANEAU.

Séance du 22 février.. VII

ums archéologiques de la Gironde, par M. E. PIGANEAU.— L'église de Monclaris, par M. Ch. BRAQUEHAYE.— Notes sur l'église des 'euillants et sur le tombeau de Montaigne, par M. AUGIER.

Séance du 12 mars.. X

ésentation d'objets préhistoriques, par M. A. COSTES, d'Issigeac.— Recherches sur le château de Cadillac et les artistes du duc d'Epernon, par M. BRAQUEHAYE. — Peintures de l'église collégiale de Saint-Émilion, par M. E. PIGANEAU.

Séance du 9 avril.. XII

foulage de fer à hosties, par M. AUGIER.

issertation sur quelques noms des rues de Bordeaux, par M. PIGANEAU. — Continuation de la lecture de M. BRAQUEHAYE sur le château de Cadillac.— Note de M. DEZEIMERIS sur l'Hercule *Pacifer*.

Pages

Séance du 14 mai.. XIV

Rapport de M. Berchon sur la monographie de Saint-Michel, par l'abbé CORBIN.— Estampage d'un nouveau fer à hosties, par M. AUGIER.— Suite des lectures sur Cadillac, par M. BRAQUEHAYE.— Plaque lapidaire trouvée rue de Grassi et portant une dédicace en l'honneur de la déesse Tutèle, par MM. JULLIAN et COMBES. — La restauration de la porte royale de Saint-André.— Communication de M. DE MENSIGNAC.

Séance du 11 juin.. XV

Ancien éperon de chevalier et médailles, présentés par M. AMTMANN. — Tryptique byzantin, par M. AUGIER.— La porte royale de Saint-André, par M. l'abbé CORBIN.— Vœu de restauration complète.

Séance du 9 juillet.. XVII

L'inscription de *Tutela*, par M. JULLIAN. — Poteries romaines et estampage d'inscriptions de Libourne, par M. AUGIER.— *Pieta* en albâtre, présentée par M. CORBIN.

Séance du 13 août.. XVIII

Eperon de parade trouvé près de Villandraut, par M. L. LABBÉ.— Recherches étymologiques sur les expressions *fort Tropeyte, château Trompette*, etc., par M. l'abbé CORBIN.— Poteries romaines et pierre de Saint-Romain de Soussans (Médoc), par M. AUGIER. De la restauration de la porte du Palais, par M. l'abbé CORBIN.

Séance du 12 novembre.. XI

Lettre de M. Rénouf sur les restaurations du Palais-Gallien.— Note sur des monnaies, un plomb de fronde et un bout de flèche provenant de Palestine et de Syrie, par M. BERCHON. — Objets trouvés à la Réole, par M. POMMADE. Discussion : CANTELLAUVE, BERCHON. — Dissertation sur l'inscription du monument consacré à la mémoire d'Auguste et du génie de la cité des Bituriges Viviques, par M. C. JULLIAN.

Séance extraordinaire du 20 novembre.. X

Rapport annuel du trésorier. — Élections du Bureau pour 1887.

Séance du 10 décembre.. X

Félicitations au Trésorier de la Société.— Note de M. l'abbé Corbin sur les projets de restauration de la porte Cailhau.— Discussion : AUGIER, CORBIN. — Commission nommée. — Statuette en bronze trouvée à la Réole et présentée par M. CANTELLAUVE au nom de M. POMMADE.— Discussion. — Note sur les objets en os appelés, à tort, *sifflets des morts* et qui ne sont que des charnières, par M. COMBES. — Texte du rapport de M. Berchon sur la monographie de Saint-Michel, par M. l'abbé CORBIN et sur les publications de cet auteur..

II. Table des mémoires.

Pages

Histoire d'une inscription, par M. Camille JULLIAN 1

L'Archéologie au Congrès de l'association française pour l'avancement des sciences, tenu à Nancy en 1886, et de l'organisation des musées de Province, par M. BERCHON 17

Monuments relatifs au culte d'Esculape à Bordeaux, par M. Ch. BRAQUEHAYE :

I. Le puits des douze apôtres 41

II. Dissertation sur un bas-relief de la ville de Bordeaux, texte de l'abbé VENUTI, 1744 47

III. Monuments à Esculape ou à Hygie 59

IV. Le puits de la rue Lalande 60

V. Les deux serpents de pierre du musée de Bordeaux 62

VI. Statuette d'Esculape 65

VII. Sacrifice à Esculape 66

VIII. Autel à Esculape ou à Hygiea 67

IX. Statue d'Hygiea 69

X. Les thermes de Bordeaux 73

XI. Le temple d'Hygie 78

Notes et pièces justificatives 83

Note de M. Ch. BRAQUEHAYE sur une statuette romaine de Sophocle, en argent, trouvée en 1811 dans le cloître de l'église Saint-André 89

Note de M. BRAQUEHAYE sur des monuments antiques trouvés en 1818 rue du Pont-de-la-Mousque, n° 8 92

Note de M. Ch. BRAQUEHAYE sur les descriptions et dessins d'antiques de Bordeaux de l'acteur BEAUMÉNIL 97

L'église de Monclaris, par M. Ch. BRAQUEHAYE 102

Le pont de Cazenave-sur-Ciron bâti en 1601 par Pierre Souffron. Note de M. BRAQUEHAYE 107

Note sur des monnaies, un plomb de fronde et un bout de flèche provenant de Palestine et de Syrie, par M. BERCHON 113

Les bas-reliefs de Pey Berland à Saint-Pierre d'Avensan (Médoc) et notes d'iconographie sur le tombeau, la tour, les armoiries, la statuette, etc. de cet Archevêque de Bordeaux, par M. l'abbé CORBIN 141

Notes supplémentaires sur les souvenirs laissés par Pey Berland, par le Dr BERCHON, secrétaire général de la Société archéologique 181

I. L'inscription tumulaire de Pey Berland 183

II. Le sceau de Pey Berland 192

III. Les souvenirs de Pey Berland à Saint-Raphaël et à Avensan. 198

1° Chapelle de Saint-Raphaël 198

Pages
2° Maison paternelle de Pey Berland.......................... 204
3° Le tableau de la chapelle Saint-Raphaël.................... 209
4° La croix extérieure et la cloche de l'oratoire............ 213
5° La pierre de Pey Berland.................................. 214
6° Le médaillon de Pey Berland............................... 217
7° Le calice d'Avensan....................................... 220
IV. Les portraits de Pey Berland............................. 221
V. Les statuettes de Pey Berland............................. 223
VI. Explication des planches................................ 228
VII. Epilogue... 238

III. Table des planches et tableaux.

1. Bas-relief d'un vase antique (puits des douze apôtres), et médaille d'Hygie. — Dissertation VENUTI, 1744.................. 49
2. Statue d'Hygiea, par M. MONNOT.................................. 68
3. Statuette de Sophocle, par M. Paul QUINSAC...................... 89
4. Église de Monclaris... 102
5-6. Chapiteaux de cette église.............................. 104 105
7. Monnaie, plomb de fronde et bout de flèche de Saïda. — Dessin de M. Charles BERCHON.. 113
8. Autel de Saint-Pierre d'Avensan, par M. COLIATI................ 226
9. Tour Pey Berland avant 1793, par l'abbé MÉTIVIER................ 228
10. Tour Pey Berland depuis sa restauration de 1851, par le baron DE VERNEILH-PUYRASEAU.. 229
11. Tombeau de Pey Berland en 1862, par M. Léo DROUYN.............. »
12. Armoiries de Pey Berland. Cachet de l'Université de Bordeaux   »
13. Oratoire de Saint-Raphaël, d'après une photographie de M. AMTMANN.. »
14. Tableau de la vocation de Pey Berland à Saint-Raphaël, d'après une photographie de M. AMTMANN............................... 230
15. Médaillon de Pey Berland à Saint-Raphaël. Dessin de M. DE FAUCON... 229
16. Statuette de Pey Berland appartenant à M. Louis Delpech, photographie de M. TERPEREAU.................................. 230
17. Fac-simile de l'écriture de Pey Berland, d'après les Archives historiques de la Gironde.................................. »
18. Le sceau de Pey-Berland, d'après une photographie de M. CHICARD de Bordeaux et un dessin de M. LAFON, de Pau.......... 232
19. Inscriptions successives de la tombe de Pey Berland à la cathédrale Saint-André, d'après deux estampages de M. AUGIER.. 234-236

INDEX ALPHABÉTIQUE

	Pages
A	
.... 156, 189,	227
....	129
rot sieur d').......	139
oone. 80,	115
sciences, belles-	
de Bordeaux.....	42
....	121
oniæ......... xxii,	115
....	54
....	136
mie des sciences,	
et arts............	158
....	118
l')...................	109
....	139
. ...	117
and......	114
....	138
....	138
....	55
....	133
ociété des)........	VIII
....	121
....	XVI
l')...................	231
....	VI
le la Lorraine)...	20
....	80
France (Société	
.... 135,	136
deaux....	97
uvertes à Bor-	
....	63
département de	
....	VII
uée (l').......	50
.. ..	80

	Pages
Apollon..................................	135
Appien........................... 137,	138
Aquæ Flavianæ........................	80
Ara Augusti..................	9
Archelaüs................................	138
Archéologie Lorraine (Société d')	19
Archeologische Zeitung.............	135
Archives départementales de la Gironde.. 45, 112, 151, 160, 162,	194
Archives des Basses-Pyrénées.....	169
Archives historiques.... 193, 194,	230
Archives municipales de Bordeaux.................. 42, 84, 85,	86
Arès (rue d').....................	75
ΑΡΕΙΟΣ .... xxii,	126
Aristophane............................	78
Armoiries de Pey Berland... 166,	229
AROVKL.................................	121
Antiquaires de France (Société des)............................ 135,	136
Arsacides..............................	123
Art en Lorraine.............. 20, 24,	23
Art (Journal de l').....................	67
Artabase.................................	131
Artaxercès..............................	124
Aruspice	66
Arrerac..................................	13
Asclépiade..............................	79
Asclepion...............................	78
Ascoli.....................................	137
Astega............	139
Athènes.......................... 137,	138
Augier VI, IX, XI, XII, XIV, XVI, XVII, XIX, XXIII, XXVIII,	233
Auguste (autel d').....................	29
Augustus................................	6
Aurelius (Victor)......................	52
Ausone...................................	162

Pages

Ausgrabungen aus Olympia....... 135
Avensan.... .... 172, 208
Avensan (calice d')................ 220
Avensan (maître-autel d')......... 228
Azbaal.......... .... 115, 116, 124

B

Baal Hamon 121
Babelon (Ernest).................. 115
Balineæ... 77
Balneum 77
Banier (l'abbé).................... 81
Baradier (Louis)............... 110, 111
Barberin (cardinal)................ 56
Barbot............................. 43
Barckhausen....................... 169
Barilhaut (Jean), maître-peintre.. XIV
Baritauls (de)..................... 43
Bas-reliefs...................... 47, 141
Baudry (l'abbé) XXIX
Baurein 44, 74, 160, 162, 166, 171, 173
Bazas...... 111
Béarn (vicomte de)................ 109
Béarn (Pierre de)........ 194
Beaumesnil (l'acteur) 97, 99, 100, 101
Becheu (maître-tapissier).......... XI
Bellée............................ 166
Benoise.......................... XIII
Béotie.................. 135
Berchon XXII, XXIII, XXVI, XXIX, 17, 113, 181
Berland (Jeanne) 173
Berland (Fortin)............... 199, 205
Bernadeau........ ... XXVIII, 42, 46, 162
Berytus........................... 117
Beylie (château de la).............. XVI
Biard (Pierre) sculpteur........... 112
Biscaris (prince de)................ 15
Bituriges Vivisques......... XXIII, 6
Blanc Dutrouilh.................... 92
Bleicher.. 20
Blessemaille................ 193
Bochart............................ 53
Boufin......................... ..... 94, 96
Bonie (conseiller)............ XXII, 113
Bonie (amiral Charles)............ 113

Bonin (Me tapissier).......... ......
Bonnenfant (Me tapissier)....... ..
Bordeaux.........................
Bordeaux (histoire de)..............
Bouffard (rue).............. ....
Bouin (Me tapissier).................
Bouliac. ....
Bouliac (église de)..................
Bouluguet...........................
Bourdon de Pey Berland...........
Bourges.............................
Bout de flèche.......................
Braquehaye VIII, IX, X, XII, XIII, XIV, XXIII, 41, 97, 102,
Bretagne (numismate)...............
Briard (E.)......................... 20,
Bruges (Raymond de)......... 149,
Brunet.............................
Brussia Calida (Bertrand de)......
Brutails (archiviste)................
Buchon.............................
Buhan............................. 84,
Bulletin polymathique du Muséum d'instruction publique de Bordeaux..........................
Byblos.......................... 115,
Byblus........................ .....

C

Cabirol (rue).......................
Cachet de l'Université bordelaise
Caila (de)..........................
Cailhau (hôtel des).......... ....
Callen (abbé) 149, 152, 167, 192, 193, 194, 195, 198, 208, 217, 220,
Camon..... ....
Camp de César ....
Camp de Pompée....................
Camposcala........ ....
Campin ....
Cananéens ....
Cantellauve............ XXIII, XXVI,
Cans (Dominique)...................
Carrelages..........................
Casteljaloux.........................

	Pages
Castelnau d'Essenault (marquis de) 158, 159, 161, 162, 164,	165
Castelnau (paroisse de) 172,	179
Castets en Dorthe	109
Castro (Pierre de)	231
Casenave (château de) 108,	109
Chabouillet	89
Chambon (Jean)	231
Champcevinel	XII
Charles VIII (statue de)	XXVII
— III (pompe funèbre)	21
— VI	218
Chasteigner (comte de) 216,	226
Chaudruc	64
Chelléenne (époque)	X
Cheminade (P. de)	194
Chéruel	179
Cheverus (cardinal de)	147
Chompré	65
Chrétin (Th.) 184, 186, 187, 188, 223, 233,	235
Chronique bordelaise 44, 45,	67
Cicéron 133,	134
Cilicie 120,	121
Cirot de la Ville (Mgr.)	157
Claude (statue de) 72. 74,	75
Clerc	58
Clio	86
Clément V (pape)	13
Coliati	228
Colin Trenchaut	160
Collier	83
Collignon	20
Comaches	XXIII
Combes .... XV,	XXIX
— (architecte) 154, 155, 175, 184, 186,	188
Commentaires de César 133,	134
Commission des monuments historiques 153, 155, 166, 172,	174
Congrès de l'association française à Nancy	17
Congrès scientifique de France ...	153
Constance Chlore	10
Corbin (chanoine Raymond) XII, XV, XVI, XVII, XVIII, XXVII, XXX, 145, 148, 181, 182, 191, 192, 193, 195, 198, 204, 210, 212, 217, 221, 225,	228
Corde (Mathurin) mᵉ maçon	111
Costes (Albert)	X
Coubeyran (château de)	103
Cournault (Charles) 20,	27
Courrier de la Gironde 184,	186
Coutereau (Nicolas)	XI
Craft (Christophe) mᵉ peintre. XI,	XIV
Croix pectorale	177
Croix en tau grec 178,	225
Culte de l'empereur	5
Cumes (sibylle de)	152
Cureau (Guillaume) mᵉ peintre XI,	XIV
Cussac (Raymond de)	231

D

	Pages
Daremberg-Saglio	80
Darnal 44, 45,	160
Dea-Salus	71
Delfortrie	66
Demons 84,	85
Delpech (Louis) 177, 223, 224, 227,	230
— (Henri) 144, 155, 157, 175,	223
Delpit	169
Dépôt d'Antiques	2
Desbarad	84
Descriptions des monuments d'art de Bordeaux	224
Dés en os	75
Devèze (la) 46, 74, 75,	82
Dezeimeris .... XIII, XVII, 66, 73,	74
Dictionnaire des antiquités romaines et grecques	49
Discours sur l'antiquité de Bordeaux	11
Divona	162
Dom Devienne	XXVII
Donnet (cardinal) 147, 163, 165, 173, 226,	229
Dragons	53
Drouyn (Léo) 157, 168,	193
Drusus (statue) 45,	72
Dubergier 84,	85
Dubois de Lamothe (comte)	109
Ducaunnès-Duval 152, 187,	231

	Pages
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]

E

[illegible] de Bordeaux	[illegible]
Egée	[illegible]
Église métropolitaine	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Elien	[illegible]
[illegible] Jean	[illegible]
Encyclopédie [illegible]	[illegible]
Epernon [illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Ephemeris Epigraphica	[illegible]
Epidaure	[illegible]
Epona [illegible]	[illegible]
Epingles en [illegible]	[illegible]
Epouse	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Esculape autel à	[illegible]
— culte de, 41, 51, 52, [illegible]	[illegible]
— monuments à, 59, 77, 79,	[illegible]
— (oracle d')	56
— (sacrifice)	66
— (statuette)	65
Estelle (rue de l')	42
Étienne (Guillaume)	231
Étude historique sur Pey Berland	203
Eucharistiques (sacrifices)	55
Eugène IV	169
Euterpe	87
Evanneriou	55
Explication des fables	81
Ex voto	135

F

	Pages
Fabrique (de)... 170, 196, 216, 217,	[illegible]
Far (rue du)	[illegible]
Faverau (Jehan), me masson	[illegible]
Faubert	79, [illegible]
Fers à hostiès	xx, [illegible]
Fermat	169, 192, [illegible]
Festus	[illegible]
Feuillants [illegible]	[illegible]
Feuillants (chapelle des)	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Fimen Marcellis	[illegible]
Fibule en bronze	x, xxiii, 125
Fleury	viii, [illegible]
Formond de Raymond	43, [illegible]
Fourès Léon	195, 196, 197, [illegible]
Fontenoy (bataille de)	[illegible]
Fontenelle (Pierre de)	[illegible]
[illegible]	[illegible]
[illegible] (bataille de)	[illegible]
[illegible] Pierre	[illegible]
— Jean	[illegible]
Fouilles	[illegible]
Fourrier (Philippe)	[illegible]
France pontificale	[illegible]
François II Higuesson (archevêque)	149
[illegible]	140
[illegible]	137
[illegible]	137
[illegible]	137
[illegible]	137

G

Gabarret	197
Gallia christiania	194
Garnier	172, 173
Garucci	137
Gasc (rue de	75
Gaston VII (vicomte de Béarn)	197
Gaufreteau	xvii, xxviii, 44, 45, 46
GBL	117
GBLIM	118
GEBAL	115
Génie des Arvearnes	8

	Pages
Ducange 179,	180
Ducourneau 65, 75,	81
Dudon 84,	85
Dupré de Saint-Maur 14. 67, 84,	86
Dupuis (J.-B.)	120
Durand (architecte) .... xxvii,	161
Duval 92,	93
Duverger..	84

E

Ecole gratuite de dessin et de peinture de Bordeaux	97
Eglée	54
Eglise métropolitaine (l').... 154,	157
Elée	121
Elien	53
Embrun (Jean)	231
Encyclopédie méthodique	79
Epernon (duc d') .... xi, xiii,	xiv
Eperon ... . xvi,	xviii
Ephemeris Epigrafica	127
Epidaure 80,	87
Epinay (statue du cardinal d')	xxvii
Epingles en os	75
Epione	54
Erissos	115
Erythra (sibylle d')	152
Esculape (autel à) 67,	68
— (culte d') 41, 51, 52, 53,	82
— (monuments à) 59, 77, 79,	80
— (oracle d')	56
— (sacrifice)	66
— (statuette)	65
Estelle (rue de l')	42
Etienne (Guillaume)	231
Etude historique sur Pey Berland	203
Eucharistiques (sacrifices)	55
Eugène IV	169
Euterpe	87
Evamerion	55
Explication des fables	81
Ex-voto	135

F

	Pages
Faucon (de)... 170, 198, 216, 217,	229
Far (rue du)	42
Favereau (Jehan) m^e masson.....	111
Felibien 79,	80
Fers à hosties .... xii,	xiv
Fermat 169, 192,	196
Festus	81
Feuardent	135
Feuillants (chapelle des)	ix
Flaccianus	152
Flamen Martialis	81
Flèche en bronze ......x, xxii, 125	135
Fleury .... viii,	79
Florimond de Raymond 43,	44
Flourac (Léon)......195, 196, 197,	222
Fontenoy (bataille de)	xxviii
Fontpiton (Pierre de)	231
Forestus..	215
Fornoue (bataille de)	xxvii
Forthon (Pierre)	231
— (Jean)	231
Fouilles....	83
Fournier (Philippe)	231
France pontificale	204
François II Hugossion (archevêque)....	149
Frontin	140
Fundibalistæ	137
Fundibularii	137
Fundibulatores	137
Funditores	137

G

Gabarret	197
Gallia christiania	194
Garnier .... .172,	173
Garucci	137
Gasc (rue de)	75
Gaston VII (vicomte de Béarn)...	197
Gaufreteau.....xvii, xxviii, 44, 45,	46
GBL	117
GBLIM	118
GEBAL	115
Génie des Arvearnes	8

	Pages
es Bituriges Vivisques....	2
e, archéologie préromai-	
es environs de Nancy.....	20
(Guillaume) .	160
n (Léon).	20
(de)	VII
is........................	117
....	53
....	118
sque lanterne..............	159
s plumbeæ ...127,	137
lumbea 125,	130
x............................	103
es (vicomte de)............	92
....	162
ont (de)................	XV
Balguerie...	177
che mythologie	51
(Antoine) mᵉ masson....	111
argent....... 113,	114
...............................51,	55
historique et monumen-	
.. ..	101
me Brochon rue)	83
me du Vieux-Monde..	151

H

du) 42,	44
teau du) 44, 74,	76
olie	X
n	121
n (P)	53
le Brémont (archevêque)	183
(roi de Jérusalem) XXII,	113
(histoire de) .... XI,	XIII
...	109
(colonne funéraire)	XI
r	13
....	121
Farnèse	XIII
e d')	114
Pacifer	XIII
e 131,	132
....	79
ite 53,	78
.... 139	140

	Pages
Histoire civile de la France	47
Histoire de Pey Berland	193
Hittorf	78
Homère	51
Hospitium	78
Hozier (d')	169
Huet	53
Hugues IV (roi de Jérusalem) XXII,	114
Hyelée	121
Hygiea (autel à) 67	82
— (déesse) 49, 50, 51, 52, 54, 55,	71
Hygiea (monuments à) 59, 77, 78,	80
— (oracle)	56
— (statue) 69,	73

I

Iatraliptæ	59
Imperator	6
Inconvénients des excès de table.	22
Indicateur (l') 64, 153,	184
Inscription (histoire d'une) 1,	2
Inscriptions 55, 99, 147, 150, 157, 167, 172,	184
Inscription tumulaire .. 183, 234,	236
Instruments en silex	X
Intendance (petite rue de l')... 63,	83
— (rue Neuve de l')	83
Innocent VIII	187
Insos	108
IOTA (inscription)	187

J

Jacques II Androuet du Cerceau	112
Jarnac (bataille de)	XI
Jaso 49,	54
Jean (capitaine)	44
Jebeil	118
Jésus-Christ (histoire de)	XIV
Jodocus Sincerus	13
Jouannet 44, 60, 62, 63, 65, 72, 75, 83, 90,	129
Jubé de Grammont	XVI
Julie (femme de Septime Sévère)	87

Pages

Julius Secundus 74
Jullian xv, xvi, xvii, xviii, 1, 41, 46, 49, 73, 74, 76, 83, 98, 136, 218
Jupiter 114
Justinien xxiii

K

Klein (J) 20

L

Labbé (Louis)........ .... xvi, xviii
Laborie (Gaston de) 184, 193, 195, 209
Labrousse................................ 13
Labrum............ .... 49, 50, 60, 82
Lacaze.... .... 173, 222, 226
Lacolonie.................. xxvii
Lacor (Pierre de).... 231
Lafon............... 232
Lagides.................................. 114
Lalanne (Emile).................. 113, 193
— (Ludovic). 67
Lamothe (de).............. 164, 166, 187
Lampe en bronze 83
Langon.............................. 109
Laniones 8
Lanusse............................. 84, 85
Lapierre (Claude de)............ xi, xiii
La Rigaudière xxviii
Larnaudien (type)........................ x
Latapie.................................... 15
Lattré..................................... 42
Leblond (Jacques) 47
Lembezat 98
Lenoir (Albert)........ 100
— (Alexandre) xiii
Léodius 11
Lepage (Henri)..................... .. 20
Liège (Hubert Thomas de).......... 11
Lignan (Pierre du).................. 194
Lion de Némée........................ 114
Lisan (Jean de)....................... 231
Lizos...................................... 103
Lopès 154, 157, 160, 161, 166, 170, 173, 183, 193, 217, 229, 233

Lormont..................................
Lorraine illustrée (la)..............
Lucien.......................... 52, 79,
Louis xi..................................
Luk (Pierre de).........................
Lucullus..................................
Lurbe.......................... 11, 12,
Lycie......................................
Lys (Pierre de)..........................

M

Macaon...................................
Madia ....
Maffei ....
Magdalénienne (époque) ....
Maison paternelle de Pey Berland
Maîtres peintres.................. ii,
Maîtres tapissiers ....
MALK..................................
Mandeville..............................
Manuscrits français de Tersan...
Marcus...................................
Margaux ....
Marion ....
Marionneau (Ch.) 155, 157, 166, 174, 175, 190,
Mas d'Agenais ....
Marsy (comte de)......................
Messaline (statue) ....45, 67.
Marteau en silex xxii
Martin V 142, 144, 146, 155, 16 19
Maufras ....
Médailles de Samos...................
Médaillon de Pey Berland.... 1
Meditrina ....
Meditrinalia ....
Méduse...................................
Mélanthe ....
Mélix........................... 80, 1
MELKART...............................
Mensignac (Camille de).........
Mérignac (maison de L. de)......
Merville (baron de) ....
Méry 1

Pages

.... 135
:)........................ 163
ɛ) 231
gne..................... IX
.... 230
.... XIV
.... IX
des)........... 42, 44, 47
vent des).......... 42, 44
ɔuvent des)....... 42, 47
ıe des)............. IX, 44
.... 119, 120, 124
.... 124
.... 86
.... 120
lise de)........... VIII, 102
.... 14, 46
P.)........................ 50
(Pierre de)............ 108
.... 45, 74
' (connétable de) ... 162
ntiques................. 92
;BEL 116
yrène 121
.... 22
.... 135
·nand)................... XXVII
.... 172, 173
ı (époque) X
.... 121
.... 55
in 23
rbonne.................. 9
s........................... 63
ire de Bordeaux 63

N

aine)...................... 20
édonie X

O

.... 194
ɔe)......................... 138
one........................ 90

Pages

Olympie 135
Oppius 80
Ordonnac 129
O'Reilly.. .... 108, 109
Origines chrétiennes de Bordeaux 157
Ornano (maréchal d') 44
Orvieto 130
Ozelous (dame d') XXX

P

Pageot (Jean) .... XI, XIII
Palais Gallien...................... XX, 90
Palais de Justice (rue du) 42, 44
Palanques (rue des) 44
Palestine 112
Palustre (Léon)................. 175, 223
Pallas 114
Palléniens............................... 133
Pallium................................... 178
Pamphylie............................... 133
Panacée............................ 49, 54
Papier 80
Parlement de Bordeaux (histoire du) 162
Parthes................................... 123
Passerat................................. XIII
Pauly 62
Pausanias 52, 80
Pélegrin (rue).......................... 44
Pella 52
Pergame 51
Périgueux (ville de).................. 8
Perthuis (comte de).................. 113
Perrot (sieur d'Ablancourt)........ 139
Peugue (voie du)............... XVII, 75
Pey Berland (bourdon de).......... 166
— (armoiries). 166, 229
— (pierre de).. 214
— (tour) 156, 159, 228
— (tombeau)....... 149, 229
— (sceau) 232
— (médaillon)..... 170, 217
Pey Berland XXX, 143, 144, 153, 155, 171, 231
Phasélis 133
Phéniciens.............................. 120

Pages
Philippe Ier 108
Phratria................................ 90
Pichon (baron).......................... xi
Pie II.................................. 187
Pierre polie xxiii
Pierre (dit Soriguère) vicomte de Gavardan............................ 197
Pieta................................... xvii
Piganeau..... vii, xi, xii, 141, 149, 228
Pilon en silex.......................... xxvi
Pindare................................. 51
Pirée (le).............................. 138
Pitho (déesse).......................... 62
Planeta................................. 178
Pline............................ 52, 53, 76
Plomb de fronde......... xxii, 113, 127
Plutarque....................... 52, 120
Plutus. 78, 87
Pluvium 224
Podalire. 55
Polyen 132, 140
Polymnie................................ 86
Pommade...................... xxiii, xxvi
Pompe funèbre de Charles III..... 21
Pompéjac............................... 108
Pons (famille de)...................... 109
Pontanus (Isaac)....................... 13
Pont de Cazenave-sur-Ciron 107
Pont de la Mousque (rue du). 92, 93
Porc (sacrifice d'un)................... 66
Porte Cailhau.... xix, xxiii, xxvii, xxviii
Porte du Caillou....................... xxviii
Porte-Dijeaux (rue)................... 86
Porte du Far........................... 42
— du Palais........xviii, xxiii, xxvii
— du Hâ............................. 42
Port-Mahon (prise de).............. xxviii
Portraits de Pey Berland..... 121, 174
Poteries................................ 83
Potidée................................. 131
Poujeaud (Jean)....................... 215
Préchac................................ 108
Preller 51
Preyssac (Arnaud-Bernard de)... 108
Prieur (Barthélemy).................. xiii
Princeps............................... 6
Pudicité (la).......................... 86
Puifferat (marquis de)...............
Puits des douze Apôtres.. 41,
— des Minimes ....
— des treize Apôtres...............
— ieux du Hâ. 42,
Puis vieil du Far
Putz Belh du Far.......................
Puy Crabey ....
Puy Crabe ....
Puy en Velay ....

Q

Quiénot (Jean)..........................
Quin.................................. 84,
Quinsac (Paul)..........................
Quinsac.................................

R

Rabanis 172,
Ravenez........ 157, 203, 205, 208,
Rayet (Olivier).................. 135,
Raymond (Paul).......................
Registres des trésoriers............
Remparts (rue des)..................
Renouf (Albert).......................
Revue catholique de Bordeaux....
Ribot (pierres de)....................
Robenhausienne (époque)..........
Robert (Ch.)............... xii, xxiii,
Rochefort Théobon (Marie Guyonne de).......................
Roemische mythologie.............
Rohan (rue)...........................
— (place)........................
Rollin...................................
Rome....................................
Ronceval...............................
Roncevaux (Pierre de)..............
Roquelaure (maréchal de).........
Roscida Valle..........................
Rousselet (Nicolas)..................
Rousselle (rue)........................

	Pages
S	
....	78
ıâteau de).................	103
.... xxii, 116,	125
....	83
rva Medica..............	80
....	13
.... 44, 66, 153, 175,	185
....	49
se)...................... 65,	82
.... 122,	123
Jniversité de Bordeaux	168
Archives des Basses-	
....	197
ey Berland...............	232
....	133
....	131
.éonard de)........ 173,	207
....	14
.... 114,	123
Nicator........... xxii,	114
e Saint)...................	184
de)........................	194
ılpté	60
pierre......................	62
....	6
....	117
morts	xxix
os..........................	75
ommune de)....... viii,	102
.... iv,	187
statuette de).............	89
....	23
Pierre)......... 107, 111,	112
.... 177,	235
........................xviii,	172
....	51
roi).........................	23
n bronze.......... xxix,	83
le Pey Berland.... 223,	230
....	49
ısse)........................	62
....	66
.... 137,	138
....	6
.... 113,	138

	Pages
Saint-André (chapitre)	231
— (église de) 89,	233
— (porte royale)... xv,	xvi
— (statue de)...... 143,	146
Sainte-Anne (groupe de)...........	xvi
Saint-Augustin.........................	152
Saint-Blaise de Sébaste (chapelle de)	150
Saint-Barthélemy (île de)...... 52,	58
Sainte-Catherine......................	xi
Sainte-Croix (terrier de)............	172
— (abbés de).............	xxx
Saint-Denis..............................	xxiii
Saint-Emilion (cloche de)..........	159
— (église collégiale)....	xi
Saint-Jean (statue de)...............	xvii
Saint-Jean-Baptiste...................	142
Sainte-Marguerite (chapelle de)...	150
Sainte-Marthe..........................	194
Saint-Martial........ 155, 175, 189,	223
Saint-Martin (prieuré de) 67, 73, 74,	81
Saint-Michel (église de)	xxx
— (clocher de)..........	159
Saint-Pierre............................	146
Saint-Pierre d'Avensan 141,	176
Saint-Quentin-de-Baron	xiv
Saint-Raphaël (chapelle)..... 147,	198
— (cloche de).........	213
— (collège ecclésiastique..................................	149
Saint-Raphaël (commune)..........	149
— (croix de)...........	213
— (tableau de), 171, 209, 211,	230
Saint-Rémy (église de)	vi
Saint-Romain (pierre dite de), xviii,	xix
T	
Tableau de Saint-Raphaël... 171,	209
Tamizey de Laroque................	67
Tapisseries	22
Tarse.............................. 121,	122
Tartas....................................	109
Télesphore..............................	55

Pages

Terme (dieu)............................ 83
Terpereau................................ XXIII
Têtrade.................................... 121
Tetradrachme d'Athènes........... 114
Theil.. 79
Théodose.................................. 9
Thermes de Bordeaux 73, 82
Tholos 78
Thomassimus 56
Tibérine (île)........................... 52
Tibulle.................................... 52
Timoxène 131
Tombeau de Pey Berland.... 156, 159, 229
Tour de Pey Berland.... 156, 159, 228
Tourny 14
Trave (château de la)............... 108
Trigone................................... 54
Tripolis................................... 117
Trompette (château)................. XVIII
Tropeyte (fort)......................... XVIII
Tryptique en cuivre.................. XVI
Tutelæ 7
Tutelle (déesse)............ XV, XVII, 49
Tutelle (autel de la).................. 64
Tyr... 117

U

Université de Bordeaux 149

Pages

V

Valette (famille de la)................ XII
Variétés bordelaises..... 162, 166, 204
Varron.................................... 84
Végèce.................................... 18
Vène....................................... 83
Vénus..................................... 118
Vénus Aphrodite....................... XXIX
Vénus à la coquille.................... 83
Verneilh (baron de)............ 163, 229
Vertot (l'abbé de)...................... 140
Vestale.................................... 86
Vidal XVIII
Vie antique (la) 81
Villandraut (château de)............ 100
Vinet 11, 12
Viographe bordelais........ 42, 46, 163
Vital Carles 193
Vivisques................................. 12

W

Wiener (Lucien)........................ 20
Wulgrin de Taillefer.................. 100

Z

Zangemeister 121
Zinzerling................................ [illegible]
Zoroastre .... 119, [illegible]

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

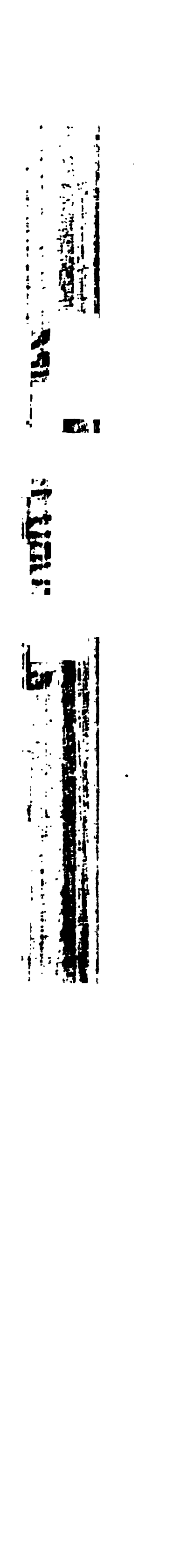
DE BORDEAUX

✻ Décoration de la Légion d'honneur. — ✠ Ordre étranger. —
I. ✿ Officier de l'Instruction publique. — A. ✿. Officier d'Académie
✠ M. A. Mérite agricole.

AMTMANN (TH.), rue Rode, 17.
ARNÉ (GEORGES), rue Judaïque, 121.
AUGIER, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
AZAM (EUG.), ✻, A. ✿, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie, correspondant de l'Institut de France, rue Vital-Carles, 14.
BARCKHAUSEN (H.), ✻, A. ✿, professeur à la Faculté de Droit, cours d'Aquitaine, 80.
BARRAUD (JULES), cours du Jardin-Public, 31.
BAUDRIMONT (E.), A. ✿, docteur en médecine, rue Saint-Rémy, 43.
BEAUDIN (L.), architecte, rue Plantey, 8.
BERCHON, ✻, ✠, I. ✿, médecin principal de 1re classe de la marine, en retraite, cours du Jardin-Public, 96.
BETHMANN (E. DE), cours du Jardin-Public, 30.
BONIE (E.), ✻, ✠, conseiller à la Cour, rue d'Albret, 30.
BRAQUEHAYE (CH.), A. ✿, directeur de l'école municipale de Dessin et de Peinture, rue Desfourniels, 13.
BRAQUEHAYE (JULES), rue Desfourniel, 13.
BREZETZ (ARTHUR DE), avocat, rue Thiac, 47.
BROCHON (H.), avocat, rue Vital-Carles, 22.
BROWN (F.), allées de Chartres, 9.
CANTELLAUVE, percepteur à La Réole (Gironde).
CHAPELLE (PAUL DE), docteur en médecine, Pont-de-la-Maye, (Gironde).
CHAPON (JULES), rue de Cheverus, 8.
CHASTEIGNER (Comte ALEXIS DE), rue Duplessis, 5.

CHEVALIER, ✻, rue du Jardin-Public, 50.
CLOUZET, conseiller général, cours Victor-Hugo, 88, 90, 95.
COMBES (A.), peintre-décorateur, rue Gouvion, 10.
CORBIN (l'abbé), ✠, I. ✪, chanoine honoraire, rue d'Eysines, 73.
COSTES (A.), à Issigeac (Dordogne).
COUNORD (E.), ingénieur civil, conseiller général, cours du Médoc, 148.
COURAU (Albert), architecte, cours Victor-Hugo, 18, à Agen (Lot-et-Garonne).
DAGRAND (G.-P.), ✠, peintre-verrier, cours St-Jean, 7.
DALEAU (François), archéologue à Bourg (Gironde),
DANEY (Alfred), O. ✻, A. ✪, maire de Bordeaux, rue de la Rousselle, 36.
DAUBY (l'abbé), curé de Saint-Michel de Bordeaux.
DAVID, rue Fondaudège, 53.
DELPUGET, rue des Treuils, 73.
DEZEIMERIS (R.), ✻, correspondant de l'Institut de France, conseiller général, rue Vital-Carles, 11.
DOLL (Ch.), ✻, ✠, ✠, inspecteur du travail des enfants employés dans l'Industrie, rue du Colysée, 19.
DOMENGINE (Victor), chef de bureau des chemins de fer du Midi, en retraite, rue Tanesse, 14.
DUBOIS (Paul), cours du Jardin-Public, 7.
DUCATEL, rue Madame, 71, à Paris.
DUMEYNIOU (Louis), architecte, quai Bourgogne, 2.
DURAND (Pierre), architecte, rue François-de-Sourdis, 155.
DURAT (Raymond), à la Roque de Cadillac (Gironde).
DUVIGNEAU, conseiller général, à Audenge (Gironde).
FAVRAUD, imprimeur, rue Porte-Dijeaux, 91.
FAUCON (de), ✠, place Rohan, 4.
FAULAT, architecte, rue Servandoni, 18.
FERET (Ed.), libraire-éditeur, cours de l'Intendance, 15.
FORRESTER (Offley), Mark-Lane, à Londres (Angleterre).
FOURCAND-LÉON, ancien député, rue Saint-Rémy, 34.
GADEN (Ch.), conseiller municipal, rue de la Course, 109.
GAGNEBIN (Georges), rue du Pas-Saint-Georges, 72.
GARRES, place des Quinconces, 12.
GASQUETON (Henri), à Saint-Estèphe (Gironde).
GAUBERT (l'abbé), curé de Bonneton (Gironde).
GAULNE (de), rue Vital-Carle, 24.
GAUTIER (Emile), cours Portal, 33.
GEORGEON, rue Sabathé, 29.
GERVAIS, architecte, rue Sainte-Catherine, 138.
GINTRAC, peintre, rue de Fleurus, 28.

GIRAUD (A.), A. ♁, artiste-peintre, rue Mazarin, 101.
GOUGET (A), archiviste du département, rue d'Aviau.
GOUNOUILHOU, imprimeur, rue de Cheverus, 8.
GRELLET-BALGUERIE (Ch.), A. ♁, rue Saint-Sulpice, 38, à Paris.
GRELET aîné, ✱, A. ♁, architecte, cours du XXX Juillet, 8.
GRENIER (Ponsian), rue Sainte-Catherine, 156.
HALPHEN, au château de Batailley, à Pauillac (Gironde).
HANAPPIER (Charles), rue du Jardin-Public, 55.
HAUSSOULLIER, professeur à la Faculté des Lettres, avenue de Clichy, 52, à Paris.
HUGONNENC, dessinateur, rue de Cursol, 34.
JULLIAN (Camille), A. ♁, maître de conférences à la Faculté des Lettres, rue Fondaudège, 145.
LABBÉ (L.), architecte, rue du Temple, 17.
LAFON (G.), à Blanquefort (Gironde), ou rue Victoire-Américaine, 9.
LAFUGE (F.-C.), rue Notre-Dame, 134.
LANEFRANQUE (de), imprimeur, rue Permentade, 23-25.
LARRONDE (E.), Pavé des Chartrons, 51.
LAWTON (Edouard), quai des Chartrons, 94.
LÉGLISE (l'abbé), vicaire de Sainte-Marie-La-Bastide, avenue Thiers, 72.
LÉON (Alexandre), ✱, conseiller général, cours du Chapeau-Rouge, 11.
LORY (Henri de), cours d'Albret, 17.
MAGEN (Ad.), I. ♁, sécrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen (Lot-et-Garonne).
MAILLE, fabricant d'orgues, rue Brian, 16-18.
MANDEVILLE, ✠, A. ♁, rue Rodrigues-Péreire, 2.
MARCHAND (Ed.), cours Gambetta, 31, à Talence (Gironde).
MASTROTTI, doreur en métaux, rue Guiraude, 9.
MAUFRAS (Emile), château Villegeorge, à Avensan (Médoc).
MENSIGNAC (Camille de), conservateur des Musées préhistorique, des Armes et des Antiques, rue de la Rousselle, 67.
MERMAN (Henri), Pavé des Chartrons, 33.
MERMAN (Jules), Pavé des Chartrons, 33.
MILLET, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
MINVIELLE (Paul), architecte, rue Tanesse, 33.
MIMOSO, avoué, cours de l'Intendance, 57.
MIOCQUE, imprimeur, rue d'Albret, 26.
MONTESQUIEU (Baron Ch. de), au château de La Brède (Gironde).
MORIN (David), photographe, cours Saint-Jean, 84.
MOULINIÉ (Fernand), rue Roland, 19.
MOULINIER, avocat, rue des Remparts, 21.
MUSÉE DES ARMES, rue Jean-Jacques-Bel, 2.
MUSÉE PRÉHISTORIQUE, hôtel Bardineau, au Jardin-Public.



Sociétés correspondantes en France.

Alais	Société Scientifique et Littéraire.
Amiens	— des Antiquaires de Picardie.
Angoulême	— Archéologique et Historique de la Charente.
Autun	— Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
Avesnes	— Archéologique.
Beauvais	— Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.
Besançon	— d'Emulation du Doubs.
Béziers	— Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Bone (Algérie)	Académie d'Hippone.
Bourges	Société des Antiquaires du Centre.
Brives	— Scientifique, Historique et Littéraire de la Corrèze.
Caen	— des Antiquaires de Normandie.
Cahors	— des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Carcassonne	— des Arts et des Sciences.
Castres	Commission des Antiquités de Castres et du département du Tarn.
Châlons-sur-Marne	Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Châlons-sur-Saône	— d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry	— Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Châteaudun	— Dunoise.
Château-Thierry	— Historique et Archéologique.
Compiègne	— Française d'Archéologie pour la conservation des Monuments.
Constantine (Algérie)	— Archéologique.
Dax	— de Borda.
Digne	Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Draguignan	Société d'études scientifiques et archéologiques.
Guéret	— des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
Langres	— Historique et Archéologique.
La Rochelle	Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts.
Le Hâvre	Société Nationale Hâvraise d'études diverses.
Le Mans	— Historique et Archéologique du Maine.

Saint-Omer..............	Société des Antiquaires de la Morinie.
Saintes......................	Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Sens........................	— Archéologique.
Soissons..................	— Archéologique, Historique, Scientifique.
Toulouse..................	— Archéologique du Midi.
Tours......................	— Archéologique de Touraine.
Troyes......................	— Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Vannes......................	— Polymathique du Morbihan.

Sociétés Etrangères.

Bruxelles.................	Commission royale d'Arts et d'Archéologie.
Liège......................	Institut Archéologique Liégeois.
Namur......................	Société Archéologique.
Washington (Etats-Unis	Institut Smithsonien.
»	Bureau of Ethnology.
New-York...............	Transactions of the Anthropological society.

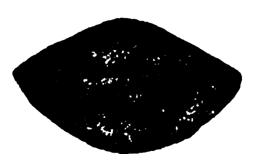
ERRATA

P. 10, 19e ligne : le hôtel du Génie, *lisez :* l'autel.
P. 49, 20e ligne : Labra, *lisez* labrum.
P. 135, Ausgrabungen aus Olympia *et non* Ansgrabungem.
P. 184, Inscription tumulaire de Pey Berland.
Le mot Petrus est omis entre Pater et Berlandi.
P. 187, *in fine.*
L. de Lamothe. Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, 1843, p. 26 et non 1845.

14,498. — Bordeaux, Ve Cadoret, impr., rue Montméjan, 17.




Monnaie de Saïda (Syrie).



Plomb de Fronde.



Bout de Flèche.



Autel de Saint-Pierre d'Avensan *(Médoc)*.

État actuel



Tour de Pey-Berland avant la démolition de la flèche.



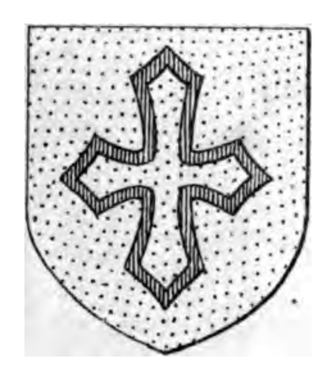
VESTIGES DU TOMBEAU DE PEY BERLAND EN 1861

(Commission des monuments historiques de la Gironde)



VESTIGES DU TOMBEAU DE PEY BERLAND EN 1862

(Commission des monuments historiques de la Gironde)



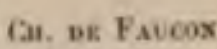
ARMOIRIES DE PEY BERLAND



SCEAU DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

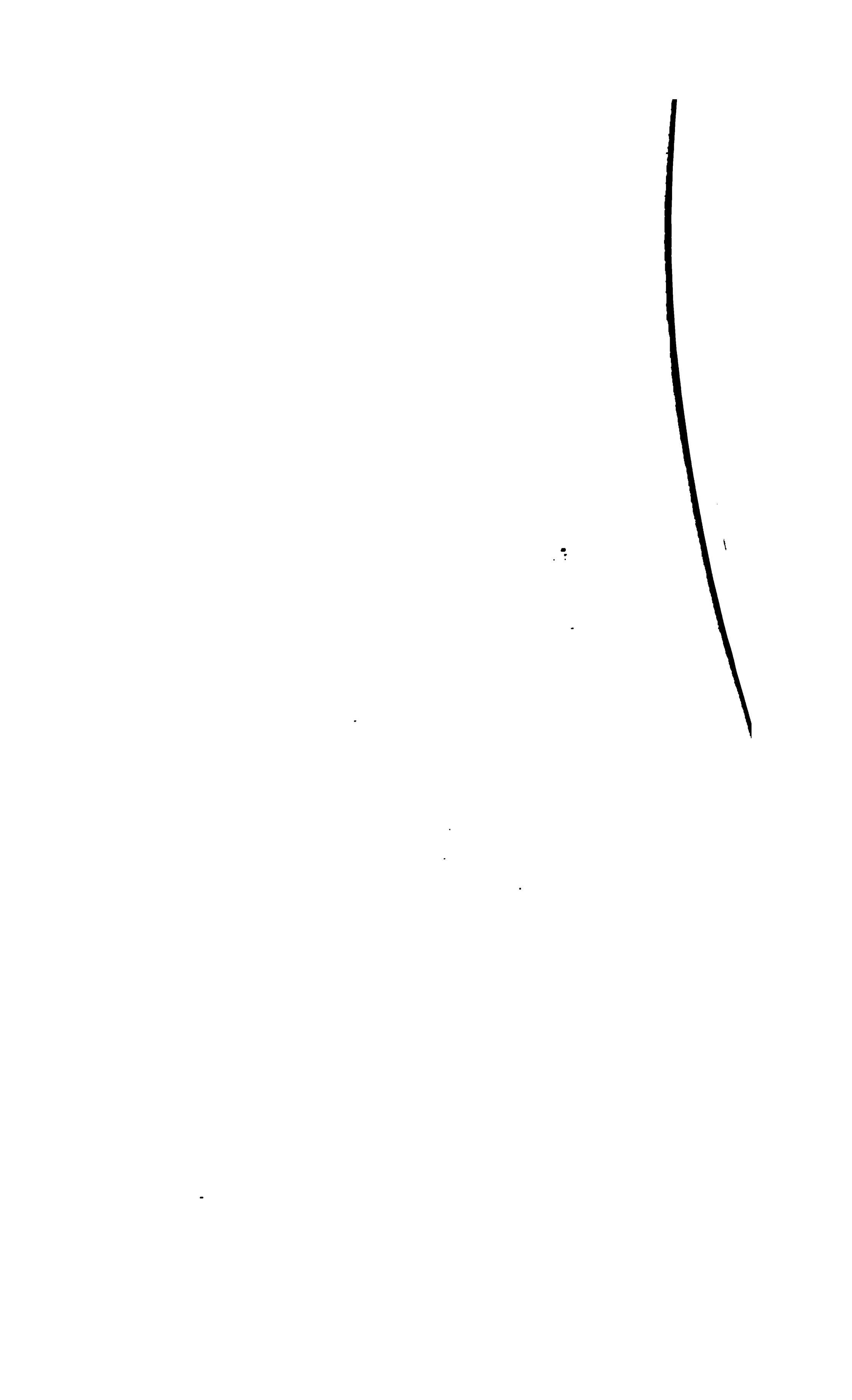






CH. DE FAUCON

Médaillon de Pey-Berland, conservé à Saint-Raphaël.





Phot. Th. Amtmann.

Imprimé d'après plaques souples Balagny.

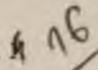
Chapelle Saint-Raphaël *(Paroisse d'Avensan)*





ot. Th. Amtmann Imprimé d'après plaques souples Balagny.

Tableau de la Chapelle Saint-Raphaël





ɪpereau. Imprimé d'après plaques souples Balagny.

Statuette de Pey Berland *(Collection L. Delpech)*

FAC-SIMILE

Die martis iiij^ta mensis Julii anno domini millesimo CCCC vij^o
fuit ordinatum per dominos Johannem Cimbrini decanum, Johannem de Angladiis archi-
diaconum Blavien., Petrum de castro cantorem, Guillermum Stephani scolasti-
cum, Petrum Maynardi succentorem, Johannem de Lisano, Johannem Chumbonis, Ra-
mundum de Cussaco, Petrum de Fontepitumo, Petrum de Lacon, Bertrandum
de Brussacalida, Petrum Forthomis, Johannem Forthomis, Philippum Fumeri cano-
nicos quod ego Petrus Berland in concanonicum istius Burdegalensis ecclesie
reciperem diebus capitularibus negocia que tangerent et promoverent in capitulo
et consilia eorum, et pro labore suo punctuaret qui accederet ad ecclesiam sancti
de Boliaco in festivitatibus annalibus et solempnibus et similiter ipsius ecclesie sancti g
michel proderit apud illa memoria

Ego P. Berland idem manu propria

ECRITURE DE PEY BERLAND

FAC-SIMILE



Phot. Ed. Chicard. Imprimé d'après plaques souples Balagny

Sceau de Pey Berland



EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr., une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Note sur des monnaies, un plomb de fronde et un bout de flèche provenant de Palestine et de Syrie, par M. E. Berchon...... 113
Les bas-reliefs de Pey Berland à Saint-Pierre d'Avensan et notes d'Iconographie sur les souvenirs de cet archevêque, par l'abbé R. Corbin...... 141
Notes supplémentaires sur l'histoire de Pey Berland et découverte de son sceau, par M. E. Berchon...... 181
Tables des matières du tome XI...... 241
Liste des membres de la Société et des Sociétés correspondantes. 255

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. Feret et Fils, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

14,664

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

TOME XII

Premier Fascicule

BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1887

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

Le Bulletin trimestriel de la Société fait partie intégrante des Actes de l'année et ne se distingue des Mémoires que par la pagination en chiffres romains.

Le vote de ce Bulletin n'ayant eu lieu que fin avril, le premier fascicule est, en réalité, semestriel.

Les T. X, 1885 ; XI, 1886 et XII, 1887, sont simultanément publiés et seront complétés aussi rapidement que possible.

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XII

BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1887

Société Archéologique de Bordeaux

Composition du Bureau en 1887 (1)

Président : M. DEZEIMERIS (R.), ✻, membre Cᵗ de l'Institut.
Vice-Président : M. SOURGET (A), ✻, A. ✿.
— M. BONIE (Ed.). ✻, ✠.
Secrétaire-général : M. le Dʳ BERCHON, ✻, ✠, A. ✿.
Secrétaires-adjoints : M. PIGANEAU (Eᵉⁿ).
— M. FERET (Edouard).
Trésorier : M. DOMENGINE (Vᵒʳ).
Trésorier-adjoint : M. DAGRAND (G. P.), ✠.
Archiviste : M. AMTMANN (Th.).
Assesseurs : M. COMBES.
— M. BRAQUEHAYE (Ch.), A. ✿.

Inauguration des Bulletins trimestriels de la Société.

La publication de ces Bulletins et la rédaction de la lettre suivante ont été votées dans la séance du 23 avril 1887.

Bordeaux, 23 avril 1887.

Monsieur,

La *Société Archéologique* de Bordeaux, tout en accordant sa principale attention à la publication de ses *Mémoires*, actuellement et simultanément sous presse pour ses tomes X et XI, fera paraître désormais, tous les trimestres, le compte-rendu de ses séances.

(1) ✻ Décoration de la Légion d'honneur. — ✠ Ordre étranger. — I. ✿. Officier de l'Instruction publique. — A. ✿. Officier d'Académie.

Elle y joindra les notes, communications ou travaux peu étendus lus dans ses réunions mensuelles, et tous les renseignements archéologiques et bibliographiques qui pourront intéresser Bordeaux et les départements voisins de la Gironde, avec analyse, s'il y a lieu, des ouvrages qui lui seront adressés et soumis.

Elle fait, à ce sujet, un appel pressant à tous ses associés ou correspondants, comme aux présidents ou secrétaires des Sociétés savantes et aux directeurs des Journaux et Revues de la région, pour la communication prompte des nouvelles ou découvertes archéologiques qui pourraient parvenir à leur connaissance. Ces documents seront immédiatement présentés à la Société. Leur insertion sera aussi rapide que possible, et le Bulletin, ainsi constitué, pourra même devenir mensuel dans un avenir prochain.

La Société sollicite, aussi, de tous ses adhérents et correspondants, l'indication exacte et détaillée de toutes leurs publications et notes archéologiques particulières, ainsi que la bibliographie précise de tout livre, ou mémoire, imprimé, dans le passé ou le présent, sur les questions qui sont l'objet principal de ses études.

Ces renseignements ont une importance considérable, bien appréciée par tous ceux qui ont éprouvé les inconvénients de l'absence de tout guide dans leurs patientes et laborieuses investigations. Ils font épargner un temps précieux et peuvent donner une grande valeur à ces recherches elles-mêmes.

La Société compte sur votre appui personnel, Monsieur, et me charge de vous donner l'assurance de sa considération la plus distinguée (1).

Le Secrétaire général de la Société Archéologique de Bordeaux,

Dr E. BERCHON,

Ancien médecin principal de 1re classe de la Marine.

---

(1) Tout renseignement ou envoi de livre, mémoire ou numéro de journal devra être adressé au Secrétariat général, 53, rue du Jardin-Public, Bordeaux.

Comptes-rendus des séances.

Séance du 14 janvier 1887.

Présidence de M. A. Sourget, vice-président.

M. Dezeimeris, président, indisposé depuis quelques semaines, s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos des objets que M. Combes a présentés comme étant des charnières en os, M. Augier désirerait connaître le lieu où ils ont été trouvés. Le Musée de Bordeaux, ajoute-t-il, n'en possède pas une aussi jolie collection. En Espagne et en Italie, les cercueils ne sont pas cloués, le couvercle est retenu par des charnières et ils sont placés horizontalement dans les murs, ce qui semble donner raison à l'opinion de M. Combes.

M. Doll, inspecteur des Enfants employés dans les Manufactures, demande son admission dans la Société. Sur la présentation de MM. Sourget et Dagrand, cette admission est mise aux voix et votée à l'unanimité.

M. Berchon montre, en se réservant d'en donner une description détaillée, deux armes de bronze trouvées en Médoc : l'une est un poignard long de 18 centimètres, l'autre une épée de 38 centimètres. Ces armes sont admirablement conservées.

Comme on l'a constaté bien des fois, en Gironde et surtout en Médoc, les ouvriers, qui ont trouvé ces objets, les ont attribués au général anglais Talbot, dont le nom se retrouve dans tous les récits légendaires de Guienne.

M. Daleau rattache ces armes à l'âge du fer.

MM. Sourget, Berchon et Amtmann rendent compte de la visite qu'ils ont faite à la porte du Palais Le monument présente trois étages superposés assez spacieux, et sa restauration s'opère dans les meilleures conditions. Le Conseil municipal a, dit-on, l'intention d'en faire un musée particulier, mais le travail est loin d'être achevé. Il a fallu consolider les assises inférieures. On va dégager entièrement la porte que masquaient en partie deux maisons. Un moulage doit être fait des sculptures mutilées de la façade intérieure de cette porte. Il y a lieu, par conséquent,

d'attendre ce moulage pour statuer sur les opinions émises à sujet dans les séances de décembre 1886.

La même Commission s'est transportée chez M. Edoua Lawton, où elle a examiné avec beaucoup d'intérêt la collectic naissante de M. Lawton fils, jeune archéologue de 14 ans, qui recueilli sur le domaine de Laujac, situé dans la commune d Bégadan, en Médoc, et appartenant à M. Adolphe Cruse, une cer taine quantité de fragments de poteries gallo-romaines, quelques silex, dont un est probablement l'extrémité d'une lance ou d'un poignard, une moitié de marteau à deux tranchants, et quelques autres objets qui seront le sujet d'une communication détaillée.

M. Combes soumet à la Société une première série des objets rassemblés par lui et recueillis exclusivement dans les fouilles opérées en divers points de Bordeaux depuis une dizaine d'années. Cette première série comprend diverses pièces en fer et en bronze: clefs, cadenas, serrures, etc., etc. Un choix sera fait parmi ces pièces et leur description sera insérée dans les Actes de la Société.

M. Berchon fait connaître qu'une récompense a été récemment obtenue par M. E. Piganeau, secrétaire de la Société, pour une histoire abrégée de Bordeaux, sujet mis au concours par la Municipalité. M. Piganeau reçoit les félicitations de ses collègues.

M. Augier, fournissant, de vive voix, quelques renseignements sur la paroisse de Carignan (Entre-deux-Mers), raconte comment il remarqua, sur le bord de la route qui y conduit, des débris de poteries anciennes provenant d'un enclos, où il put en trouver d'autres avec lesquels était une tête d'enfant sculptée en marbr et une monnaie de Julien l'apostat. Il eût désiré acquérir cette tête mais le propriétaire a quitté le pays.

Cet emplacement, où se voyaient encore, il y a 20 ans, quelqu ruines, a dû être occupé par une villa gallo-romaine.

L'église de Carignan, de style roman, n'a qu'une nef ; le porta occidental est orné de médaillons intéressants. Le chœur, d'abo demi-circulaire, a été refait vers la fin du XVe siècle, les bas-côt sont de la même époque, la nef est lambrissée, le clocher du X siècle a été ajouté devant l'ancien clocher en arcades. La flèche été abattue par la foudre en 1791 à quatre heures du matin, d'apr la tradition. C'était la plus élevée de tout l'Entre-deux-Mers.

On remarque à l'intérieur une belle chaire du XVIIe siècle et d stalles assez délicatement travaillées que certains titres dis avoir été exécutées pour l'église de Carignan.

Il est question des Seigneurs de Canteloup dans cette paroisse dès le commencement du XIIIe siècle (1220). Un titre de 1318 cite une assemblée de paroissiens réunis dans le but de faire des réparations à l'église.

Une pièce des Archives Diocésaines mentionne un procès entre le curé de Carignan, M. Dupérier, et les Seigneurs de Canteloup et de Fauquier, au sujet du droit de banc. Le curé perdit le procès.

Le tremblement de terre des 10 et 11 août 1759 ayant occasionné des dégâts à l'église de Carignan, l'architecte Chalifour fut envoyé pour constater le dommage à la suite d'une supplique des habitants à l'archevêque Audibert de Lussan.

M. le Président engage M. Augier à réunir toutes ses notes sur Carignan pour en faire un travail d'ensemble qui présenterait de l'intérêt au double point de vue historique et archéologique.

M. Augier communique ensuite un recueil d'armoiries de différentes corporations d'arts et métiers de Bordeaux. Il appelle le concours de ses collègues pour compléter les renseignements et dessins qu'il a recueillis déjà.

M. le Président croit que la Société accepterait avec une grande faveur un travail de cette importance et qu'il serait très utile de le mener à bonne fin. Il fait observer de plus, et d'une manière générale, qu'il faudrait autant que possible apporter en séance des communications complètes dont le titre aurait été signalé d'avance au Bureau, conformément aux termes des statuts, pour en rendre la discussion plus facile en assemblée générale.

Le travail de M. le Dr Berchon sur l'Archéologie au Congrès de Nancy est renvoyé à la prochaine séance.

Le Président,
SOURGET.

Le Secrétaire,
E. PIGANEAU.

Séance du 11 février 1887.

Présidence de M. Bonie, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Combes montre une seconde série de sa collection ; des anneaux, des haches, des clous et divers objets parmi lesquels deux hipposandales rappelant par leur forme ceux déjà décrits par

M. Delfortrie à la page 81 du 1er volume des publications de la Société. Tous ces objets ont été trouvés dans des substructions gallo-romaines, notamment avec les restes de la mosaïque extraite, il y a quelques années, du sous-sol de la rue Gouvion.

M. Braquehaye fait observer à ce sujet qu'on a fait des mosaïques jusqu'au XIIe siècle, et qu'il hésite pour cette raison à trouver une preuve incontestable d'une provenance gallo-romaine dans la rencontre d'objets auprès des débris d'une mosaïque.

M. le Président demande à M. Combes s'il a l'intention de présenter toute sa collection avant d'en entreprendre la description.

M. Combes répond qu'après l'examen de l'ensemble on pourra choisir les pièces les plus intéressantes pour une publication.

M. l'abbé Corbin soumet un dessin constituant une restitution du bas-relief de la Porte du Palais. Après un nouvel et mûr examen, il reconnaît qu'il a été induit en erreur par le texte de Dom Devienne, et qu'effectivement (comme l'affirmait M. Augier) le motif du sculpteur devait représenter deux anges soutenant l'écusson de France surmonté d'une couronne, sous un baldaquin ou un manteau dont on distingue encore des traces. Reste à savoir: 1° si l'écusson de France était en marbre et accolé au bas-relief; 2° si les anges étaient debout ou agenouillés; 3° si l'écu royal était entouré de l'ordre de Saint-Michel.

M. Braquehaye ne croit pas que l'écusson ait été adapté; il pense (si cet écusson a existé) qu'il était sculpté sur la pierre elle-même, selon l'ordinaire. Les anges devaient se tenir debout, d'après les traces apparentes encore.

M. Augier fait connaître que le bas-relief doit être prochainement moulé par M. Venturini et qu'il sera facile alors d'en mieux apprécier les détails.

Sur la proposition du Président, l'assemblée vote le renvoi d[illegible] nouveaux documents à la commission chargée de faire un rappo[illegible] sur cette question.

M. Piganeau rappelant le médaillon présenté par M. l'abbé Corb[illegible] (Christ mort appuyé sur les genoux de la Vierge et soutenu p[illegible] deux enfants), signale l'existence au Musée de Bordeaux d'[illegible] tableau reproduisant exactement la même scène. Ce tableau, n° [illegible] du catalogue et attribué à l'École de Luciano Sebastiano (1485-1547[illegible] provient du legs Duffour-Dubergier. Est-il le prototype du médaill[illegible] ou ce dernier a-t-il servi au peintre? C'est ce qu'il faudrait examiner.

M. le Président nomme, pour cette étude, une commission composée de MM. Piganeau, abbé Corbin et Braquehaye.

M. Augier donne lecture d'une notice sur l'église de La Barde (Médoc), extraite d'un procès-verbal de visite de l'an 1739.

Il signale la découverte dans le cimetière de cette paroisse d'un groupe en pierre de 80 centimètres de hauteur, représentant une *pieta*, groupe au bas duquel se voient deux écussons un peu dégradés et qui sont, probablement, les armes des de Pardaillan.

On a trouvé dans la démolition de l'église de Soussans, en Médoc aussi, une autre *pieta*, celle-ci en bois et, peut-être, plus ancienne que la précédente.

M. Augier communique les deux dessins de ces deux sculptures, et l'assemblée vote leur publication avec celle de la notice sur l'église de La Barde.

M. Braquehaye lit plusieurs documents copiés dans les Archives Municipales et relatifs aux découvertes faites, le 5 août 1818, dans des fouilles opérées rue du Pont-de-la-Mousque. Des débris d'antiques monuments, tels que chapiteaux, inscriptions, sculptures, etc., ayant été mis à jour, M. le Maire d'alors écrivit à M. Duval, propriétaire du terrain, pour l'engager à laisser porter ces débris au Musée de la ville. M. Braquehaye lit la lettre de M. Duval au Maire ; celle de ce magistrat à M. Bonfin, ingénieur ; le rapport de ce dernier donnant le détail des pierres enlevées, et enfin l'arrêté du Maire mandatant, sur le budget municipal, une certaine somme afférente aux dépenses faites.

M. Jullian rappelle que ces pierres sculptées ont été mentionnées dans les publications du *Musée d'Aquitaine* et du *Bulletin polymathique*. Il conviendrait de joindre aux notes de M. Braquehaye le numéro que chacune des pierres conservées occupe dans le catalogue du Musée de Bordeaux.

M. Jullian fait savoir que la Municipalité vient de voter une somme importante pour la création d'un Musée lapidaire et qu'elle a déjà manifesté l'intention de faire appel à des archéologues pour l'organisation de ce Musée.

M. Braquehaye propose d'exprimer à la Ville la satisfaction que ces décisions font éprouver à la Société. Ce qui est adopté à l'unanimité.

M. Berchon termine la séance par la lecture d'un compte-rendu des travaux de la section d'Archéologie du Congrès de l'*Association*

française pour l'avancement des Sciences, tenu à Nancy en août 1886.

Il énumère les richesses archéologiques de cette ville en faisant ressortir la grande part prise par la *Société d'Archéologie lorraine*, notre correspondante, dans la création, le développement et la conservation du Musée qui occupe le *Palais Ducal*. Il fait remarquer quels ont été les résultats féconds de cette action directrice et du zèle éclairé de ceux qui se sont dévoués à cette œuvre, principalement de M. Henri Lepage, et tout en rappelant, avec le plus grand éloge, ce qu'ont réalisé les archéologues lorrains, il montre que ceux de Bordeaux et de la Gironde peuvent lutter avec eux par l'importance des travaux publiés dans le passé et le présent.

A cette occasion il aborde le sujet de l'organisation des Musées de province, et prouve combien il est urgent de donner à ceux qui existent (un peu partout en France) des développements proportionnés à leur valeur propre, ou relative, considérablement augmentée dans ces derniers temps.

Il insiste sur la nécessité de constituer des Musées spéciaux et distincts, indépendants de ceux des Facultés réservés à des études déterminées : 1° Musées d'histoire naturelle ; 2° d'Anthropologie, de Préhistoire et d'Ethnographie ; 3° d'Industrie ; 4° de Géographie et de Commerce, sans parler des Musées de Peinture, de Sculpture et des Bibliothèques qui ont eu déjà le rare privilége d'un isolement généralement adopté.

Il prend texte, de plus, de l'existence du *Musée lorrain* pour demander la création d'un *Musée purement girondin*, exclusivement consacré à cette Guienne dont Bordeaux a toujours été la capitale.

Cette étude, pleine de faits et de considérations pratiques, est complétée par une exposition de tout ce qui a été entrepris à Bordeaux pour les sciences, les beaux-arts et la restauration des monuments de la vieille cité des Bituriges Vivisques. Il rappelle quels ont été les principaux donateurs dont la mémoire est irrévocablement attachée à ces œuvres, ainsi que la part qui revient à la Municipalité dans le mouvement scientifique très remarquable à Bordeaux, depuis quelques années surtout.

Il s'associe donc au vote qui vient d'être émis par la Société au sujet de la translation du Musée lapidaire dans les bâtiments de l'ancienne Manutention, et croit que ce vote doit être transmis sans délai à M. le Maire de Bordeaux et au Conseil qu'il préside.

M. le Président Bonie remercie M. Berchon de sa communication

:t en propose la prompte impression, non seulement en raison de l'intérêt qu'elle présente, mais encore dans le but de montrer à la Municipalité Bordelaise la sollicitude de la Société pour tout ce qui a trait au progrès scientifique et archéologique de la région.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et la Société décide que sa résolution sera remise directement à M. le Maire.

Le Président, E. BONIE. *Le Secrétaire,* E. PIGANEAU.

Séance du 11 mars 1887.

Présidence de M. DOMENGINE, trésorier, puis de M. SOURGET, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Rapports d'ordre.

M. le Dr Berchon, secrétaire général, rend compte de la démarche faite auprès de M. le Maire de Bordeaux, selon le vote émis dans la dernière séance. M. Daney a répondu qu'il était heureux de voir la Société Archéologique approuver les décisions de la Municipalité et qu'il serait toujours très disposé à favoriser le développement de toute étude concernant Bordeaux et la Gironde.

La correspondance comprend : 1° une circulaire ministérielle fixant au 31 mai prochain la réunion de Sociétés savantes à la Sorbonne. Les membres de la Société qui désirent y prendre part sont invités à adresser, sans retard, leurs demandes au secrétariat.

2° Une lettre de M. Ch. Sedwick, secrétaire de l'Ecole médicale de Harvard à Boston (Etats-Unis), en date du 1er février 1887. Elle fait connaître que Mme Elisabeth Thompson, de Stamfort (Connecticut), a constitué une somme de 125,000 fr. destinée à des récompenses pour le perfectionnement des travaux scientifiques sans affectation exclusive à tel ou tel sujet.

Les demandes de subventions doivent être accompagnées de renseignements complets sur la nature des recherches poursuivies, sur les conditions dans lesquelles on peut en tirer bénéfice et sur le mode le plus convenable pour atteindre ce but.

Plusieurs prix ont été déjà décernés à divers auteurs : Américains, Anglais, Allemands et de nouveaux subsides pourront être accordés en mai 1887.

Des remerciements ont été adressés au Président de la Société dispensatrice des libéralités de Mme Thompson.

M. Amtmann, archiviste, donne la liste des volumes et fascicules reçus pendant le premier trimestre 1887, soit par l'intermédiaire du Ministère, soit par envoi direct des Sociétés qui font échange de leurs publications avec les nôtres. Cette liste sera publiée suivant l'usage.

M. l'abbé Léglise, vicaire à La Bastide-Bordeaux, présenté par MM. Augier et Millet, et M. Gaston Maille, facteur d'orgues, présenté par MM. Augier et Dagrand, sont soumis au vote réglementaire et leur admission est prononcée à l'unanimité.

M. Augier fait connaître à leur sujet que M. l'abbé Léglise, qui a été vicaire à Monségur, a mis à profit son séjour dans cette localité pour en étudier les curieuses archives, et que M. Maille, successeur de M. Wenner, ancien membre de la Société, apportera, sans aucun doute, à nos réunions des communications pleines d'intérêt.

M. Combes montre une nouvelle série des objets de sa collection: anses de vases, bagues, aiguilles, hameçons, objets en bronze, ustensiles en os travaillé dont il est assez difficile de déterminer l'usage, mais qui sont (au moins quelques-uns d'entre eux) très curieux et rares.

Les principaux seront décrits, figurés et paraîtront dans les Actes de la Société.

M. Augier rappelant ce qu'il a dit de l'église de La Barde (séance du 11 février) ajoute que le maître-autel de cette église est orné d'un tableau représentant saint Martin costumé en évêque, tableau peint par Battanchon en 1779. La cure a dû être bâtie par le curé André Berland en 1771.

Il fait aussi, à propos des récentes secousses de tremblements de terre dans le midi de la France et le nord de l'Italie, une communication sur les accidents de même nature survenus dans la région à différentes époques avec indication des dégâts constatés sur plusieurs édifices.

La Société vote l'impression de cette note.

Note sur les accidents survenus aux monuments de la région par l'effet des tremblements de terre, par M. Augier.

Le récit des derniers accidents causés par le tremblement de terre en Italie et dans le midi de la France m'a donné la pensée de vous présenter ces quelques notes puisées dans les rares documents que l'on peut trouver sur ce sujet.

Le département de la Gironde (comme nous le dit notre honorable et érudit collègue M. Feret dans sa *Statistique*), quoique éloigné des volcans, a éprouvé plusieurs fois des tremblements de terre.

Voici le texte d'une curieuse inscription encastrée dans le mur intérieur à côté des orgues de Sainte-Eulalie. La surface de la pierre étant très fruste, je suppose qu'elle était placée autrefois à l'extérieur du portail. Elle nous fait connaître la date de deux tremblements de terre à Bordeaux, dont nos anciennes légendes locales ne nous ont pas conservé le souvenir. Elle mentionne le prix des céréales de cette époque avec le nom de celui qui avait fait construire le portail de l'église. Le texte est en patois mélangé de latin :

Anno, Domini M : CCC. LXXII : que : la tera : tr
emblet : lo : tert : jorn : de : mart : que : fo
lo : prumey : jorn : de : caresme : en : la : ho
ra : de : meja : nuyt : Item : tremblet : la : t
era : lo : dialus : abant : sent : Urban : que : f
o : lo : XXIII, jorn : de. may : lan : de N. S
: M : CCC : l : XXIII : Ite : en : l'an de : N S : M : CCC : LXX :
V : bale : 1 boysst : de formen : x : lt. e aqui
t : an : ramon : debu : a e : fi fa : lo : portau.

L'an du Seigneur 1372 que la terre trembla, le 3e jour de mars qui fut le premier de carême, à l'heure de minuit. De même trembla la terre le lundi avant Saint Urbain, qui fut le 23e jour de mai, l'an de N. S. 1373. De même l'an de N. S. 1375 valait un boisseau de froment dix livres. Cet an Ramon Debu a fait faire le portail.

Le premier tremblement de terre à Bordeaux dont il soit fait mention est celui dont parle saint Grégoire de Tours. Il arriva en l'an 580. Le peuple épouvanté prit la fuite; des flammes sortirent de terre et consumèrent plusieurs villages. On croit que c'est le même que la Chronique de Delurbe rapporte à l'an 574 à peu près dans les mêmes termes : « Horrible et grand tremblement de terre » à Bordeaux, et d'ailleurs le feu venant du ciel, brûle plusieurs » villages. »

« En 1427, toujours suivant la Chronique de Delurbe, le 2 février, » jour de la Chandeleur, le tremblement de terre fut si grand à » Bourdeaux que la voûte de la grande nef de Saint-André, à » l'endroit où sont les orgues, tomba à terre. »

M. L. Lamothe, dans une étude sur l'église de Saint-André, nous dit que, suivant la tradition, le contrefort renaissance qui se trouve près la Porte Royale est un monument funèbre élevé sur ou à côté d'un caveau qui contient les ossements des victimes qui ont péri par suite de ce terrible accident. Cependant, l'abbé Xaupi, dans une dissertation sur l'église de Saint-André imprimée en 1751, in-4°, p. 10, n'admet pas cette origine.

L'ornementation de ce contrefort dans laquelle on remarque des os, une tête de mort au-dessus d'un cartouche où sont gravés des distiques latins ayant rapport au trépas et à la vie future ne doivent pas être considérés comme une simple fantaisie de l'artiste du XVIe siècle. Nous devons plutôt admettre, avec le savant archéologue moderne, que le contrefort que fit élever l'archevêque de Grammont est un monument funéraire. L'opinion de l'abbé Xaupi, Italien d'origine et qui n'avait que du mépris pour notre belle architecture nationale du moyen-âge, doit être écartée.

Ce même tremblement de terre avait occasionné la chute de plusieurs maisons du côté des Salinières et ailleurs. (Manuscrit de Billet. Bibl. Municipale.)

A Libourne, les murs de l'Hôtel-de-Ville étaient sur le point de recevoir la charpente, ils furent tellement ébranlés qu'il fallut en reconstruire la moitié. La partie supérieure du clocher de l'église

Saint-Jean tomba sur la charpente, et quoique l'église fût pleine de monde, à cause de la fête de la Chandeleur, il n'y eut pas d'accident. La première secousse fut très forte, les deux autres le furent moins. Les habitants passèrent deux nuits sur les places, sur le port ou dans les rues. (Souffrain, *Variétés hist. sur Libourne,* t. I, p. 108.)

En 1660, suivant la chronique, le 21 juin, à quatre heures du matin, il y eut à Bordeaux un tremblement de terre si furieux que quelques pierres du clocher de Saint-Michel tombèrent par terre. Les habitants sentirent leurs lits remuer comme si on les eût secoués.

Dans les registres de la paroisse de Ludon, canton de Blanquefort, le curé de l'époque a inséré une note dans laquelle il dit que le tremblement de terre du 20 juin 1660 fit écrouler son église, la maison curiale et plusieurs maisons des environs.

En 1750 dans la nuit du 24 au 25 mai, on ressentit à Bordeaux les effets d'un tremblement de terre dont les secousses furent beaucoup plus fortes dans le Midi de la France; les détails suivants sont extraits d'une lettre manuscrite du P. Lambert, capucin, écrite de Toulouse à un membre de l'Académie de Bordeaux. (*Cette lettre se trouve au Recueil XIII des manuscrits de l'Académie, Bib. Mun.)*

« A Tarbes on éprouva quatre secousses depuis 10 heures du soir jusqu'à 5 heures du matin, elles furent toujours précédées de mugissements. On remarqua plusieurs crevasses à la voûte de la cathédrale. Le mardi, après minuit, on ressentit vers une heure, trois autres secousses. La moitié d'un mur d'une ancienne tour de la ville, au coin de la place Maubourguet, fut renversée.

» Du côté de Lourdes plusieurs maisons ont été renversées, la tour du château de Lourdes, dont les murs sont d'une épaisseur énorme, a été lézardée d'un bout à l'autre et la chapelle est entièrement endommagée. Le village de Goncalas, auprès de Lourdes, a beaucoup souffert; plusieurs maisons ont été renversées, et plusieurs personnes ont péri sous les ruines. Les voûtes du monastère Saint-Pée, de même que celles de l'église, se sont entre-ouvertes. »

En 1759, dans la nuit du 10 au 11 août on ressentit vers 10 heures, à Bordeaux les secousses d'un tremblement de terre

qui fit écrouler une partie de la voûte de l'église de Notre-Dame (1). Des cheminées furent renversées, des murs lézardés, et le peuple, effrayé, passa la nuit sur les places publiques. Les secousses furent beaucoup plus violentes dans l'Entre-deux-Mers. A Libourne presque tous les habitants abandonnèrent leurs maisons emportant leurs malades sur les places ou sur le bord des deux rivières. (Souffrain, *Hist. de Libourne.*)

A Vayres, plusieurs maisons furent endommagées, le château fut sur le point de s'écrouler.

A Carignan, l'église, qui est située sur un point culminant d'une petite vallée fut considérablement endommagée. Les murs de la nef furent lézardés et perdirent leur aplomb, l'arc du sanctuaire se disloqua, quelques crevasses se manifestèrent dans les voûtes du chœur. Le service de l'église fut interrompu pendant plus de deux ans que durèrent les réparations importantes occasionnées par l'effet du tremblement. (*Archives Diocésaines.*)

L'énoncé des dégâts occasionnés sur les monuments suivants est extrait des procès-verbaux des visites aux commanderies de l'ordre de Malte. (*Archives départ.*, série, H. 814).

Ces visites furent faites peu de jours après le tremblement de 1759.

« A l'église de la Grave-d'Ambarès, ordre de faire réparer » le dommage causé à la voûte du sanctuaire par le tremblement » du 10 août dernier. Dommage très considérable qu'il faut » réparer incessamment, faire examiner la muraille du côté de » l'épître qui n'est plus dans son aplomb et qui se jette en » dehors. »

A Arveyres, église de Notre-Dame, ordre de réparer « le dom- » mage causé à la voûte du sanctuaire; l'arceau a beaucoup » souffert. »

A l'église Saint-Pierre-de-Vaux, « au sanctuaire et à la sacristie » il y a des crevasses. »

Au Pigeonnier de la Commanderie... ordre de réparer « les » fentes de pierre occasionnées par le tremblement de terre. »

A l'église de Sainte-Eulalie de Cardassac..... « La voûte du

---

(1) Baurein donne la date du 9 août, vers 10 heures du soir, et dit que ce fut la voûte de l'église des Religieuses de Notre-Dame qui s'écroula.

» sanctuaire ayant besoin de réparer à cause des crevasses. Réparer la corniche au tabernacle qui est tombée.

A Fargues, aux Bons Enfants... A la chapelle Saint-Jean « plusieurs crevasses ou fentes aux murailles du sanctuaire (1). »

M. Augier ajoute que l'ancienne église de Notre-Dame de la Grave-d'Ambarès existe encore dans un assez bon état de conservation. Convertie en chai, elle appartient à M. de Boisredon. D'une construction très simple, elle forme un rectangle de 14 mètres de long sur 6 mètres de large, un mur droit termine la nef. L'abside, ayant dû être démolie par suite du tremblement de terre, n'a jamais été reconstruite.

L'église se compose d'une seule nef, à voûte ogivale, séparée par des arcs doubleaux qui reposent sur des colonnes engagées et dont les chapiteaux sont sans ornements. — Les deux colonnes, moins fortes, qui séparent la nef du chœur ont leurs chapiteaux ornés de feuillages. — On remarque à l'entrée du chœur deux cavités creusées dans le mur et qui ont dû servir à déposer des objets du culte. (*Armarium.*)

La chapelle ogivale qui existe au nord de l'église actuelle a été construite à la fin du xve siècle.

M. Berchon signale, à ce propos, qu'O'Reilly a rappelé, dans son *Histoire complète de Bordeaux*, 1re partie, t. 4, p. 87 et suivantes, plusieurs autres secousses en Gironde, aux dates de 1660, 13 mai 1708, 23 mai 1750, en 1755, en 1759 et, dans ce siècle, dans la nuit du 25 au 26 janvier 1852, le 20 juillet 1854, le 5 décembre 1855.

Pendant la secousse de 1660, le Roi Louis XIV passait la nuit à Captieux près Bazas. La sentinelle qui veillait sous les fenêtres du Roi, ne sachant pas ce que cela pouvait être, et craignant qu'on en voulût à la vie de ce Prince, s'écria avec force : *Aux armes* ! Le Roi se leva, et, ayant appris la cause de l'alarme, regagna paisiblement sa couche, sans crainte pour les conséquences que cet événement pouvait avoir.

Les Présidents, DOMENGINE et SOURGET.

Le Secrétaire, E. PIGANEAU.

---

(1) On ne garde long souvenir que des tremblements de terre qui ont déterminé de véritables catastrophes. Par exemple : celui de Lisbonne, en 1755, qui enseve-lit 60,000 personnes sous les décombres de la ville ; ceux qui durèrent trois ans

Revue des publications reçues dans le 1er trimestre 1887

Nous joignons aux Comptes-rendus des séances les notes recueillies dans une lecture attentive des livres adressés à la Société déférant ainsi à des vœux souvent exprimés et dont la réalisation régulière donnerait à nos *Actes* un intérêt qu'il suffit de signaler.

Nous bornons, naturellement, cette revue aux travaux qui intéressent Bordeaux, la Gironde et les départements voisins, ou qui émanent des membres titulaires, associés ou correspondants de la Société.

L'examen des publications qui nous sont parvenues depuis le 1er janvier 1887 nous fournit, en première ligne, deux communications que notre collègue M. Grellet-Balguerie a lues au dernier *Congrès des Sociétés savantes* de la Sorbonne tenu en avril 1886 et dont le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* a donné le résumé dans ses nos 3 et 4 de l'année 1886 parus ces jours-ci seulement.

L'un de ces mémoires a trait à l'*institution d'une haute cour de Gascogne pendant l'occupation anglaise*, document inédit trouvé à Londres dans les *Rôles Gascons*.

Une conspiration avait eu lieu, en 1376, contre la domination du roi d'Angleterre en Guyenne. Le vicomte de Fronsac fut arrêté, condamné à mort le 7 avril 1377 et exécuté. M Grellet-Balguerie a produit toute la procédure criminelle de cette grande affaire (1).

---

et demi dans les Calabres, à partir de 1783 et firent 50.000 victimes; celui d'Ischia le 28 juillet 1883, où une seule secousse renversa 1,200 maisons et produisit 2,300 morts, etc., etc. Mais les simples secousses du sol restent souvent oubliées bien qu'assez fréquentes, car M. l'ingénieur Fuchs a pu relever de 1865 à 1873 le nombre considérable de 1,184 tremblements de terre en 517 endroits différents chiffre effrayant si l'on tient compte de ce fait que la mer recouvre à peu près les deux tiers du globe, et que nous n'avons guère de renseignements que sur ce qui se passe dans la moitié du troisième tiers.

(Note du Bureau, empruntée au Bulletin du 1er trimestre de 1887 des *Annales de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* avec laquelle notre Société fait échange de publications).

(1) *Loc. cit.*, p. 139.

Dans la séance du 29 avril 1886, le même érudit s'est efforcé de démontrer, par divers documents et des dates certaines, que la célèbre *épopée de Gautier d'Aquitaine* ou du *Walter* avait une origine exclusivement française. Il pense que ce poème, attribué à l'Italie ou à l'Allemagne, a été composé entre 986 et 989, à l'époque du soulèvement de l'Aquitaine, par un jeune moine bénédictin de Fleury-sur-Loire nommé Géraud, ami de son abbé Saint Abbon et d'abord disciple d'Archambaud de Sully, archevêque de Tours.

Ce Géraud serait aussi l'auteur de trois autres poèmes dont les manuscrits, du x° siècle, sont conservés à Rome dans la Vaticane (1).

M. Grellet-Balguerie a, en outre, confirmé les assertions de M. Paul Tannery au sujet de l'*introduction des chiffres arabes dans les manuscrits grecs*, du XII° au XVI° siècles. Il a ajouté que le chiffre arabe, 9, se rencontre déjà dans les manuscrits du IX° et du X° siècles, notamment dans l'alphabet numéral grec, figuré, d'un manuscrit de la bibliothèque Bongartsienne de Berne (2).

Si je suis heureux de signaler les travaux de notre infatigable collègue, je dois regretter que le volume récemment imprimé du *Congrès Archéologique de France, deuxième session, tenu à Montbrison en* 1885, ne renferme rien de relatif à notre Gironde. Il est vrai que la grande Société Archéologique de France, la fille préférée de M. de Caumont, ne compte que peu d'adhérents dans notre département (sept dont quatre fournis par notre Société) et aucun d'eux n'a assisté à ce Congrès.

Je ne puis donc citer, comme renseignements bibliographiques ou archéologiques se rattachant aux provinces voisines de la nôtre, que les communications suivantes :

1° *Epitaphe chrétienne de Basilica à Angoulême,* don de M. de Laurière, archéologue renommé, S. D. in 8°.

2° *Deux représentations de Mercure,* par M. de Roumejoux, membre distingué de la Société Archéologique du Périgord. L'une trouvée près de l'église Saint-Etienne de la Cité à Périgueux : Cippe gallo-romain de 2m26 de hauteur totale sur 1m70 de large, fort intéressant par le nombre des attributs qui y sont figurés : Pétase ailé, talonnières élégantes, caducée à

(1) *Loc. cit.*, p. 133.
(2) *Loc. cit.*, p. 124.

ailettes, serpents entrelacés, coq, bourse bien garnie, bouc, rappelant la première profession du Dieu qui, dans sa jeunesse, avait gardé les troupeaux et, enfin, une tortue, en souvenir, probablement, de l'invention d'un instrument de musique par le messager attitré de l'Olympe.

Le tympan de l'édicule offre encore un petit caducée et une bourse déliée d'où s'échappent des pièces de monnaie, symbole du meilleur moyen de faciliter les transactions commerciales.

L'autre représentation du même Dieu est plus grossière. C'est un petit autel votif, en marbre blanc, trouvé dans une carrière jadis exploitée par les Romains à Saint-Béat (Haute-Garonne).

Deux dessins accompagnent ces mémoires (1).

M. de Roumejoux a aussi lu au même Congrès un travail très curieux d'Iconographie sur la représentation de Daniel dans la fosse aux lions, symbole chrétien accepté de constance dans la persécution et de foi dans la protection divine. Les deux planches reproduisant un chapiteau de l'église de l'ancienne abbaye de Marcillac (Lot), XII° siècle et une sculpture du porche de l'abbaye de Charlieu (Loire), IX° siècle, sont très curieuses (2).

Le Bulletin du 4° trimestre 1886 *de la Société des Antiquaires de l'Ouest* contient quelques communications archéologiques importantes. C'est d'abord la découverte, par M. Bonvallet, d'un souterrain refuge près de la gare de Civray, renfermant des os d'animaux domestiques, des débris de poterie grossière, un garrot en fer et un denier d'argent du XII° siècle, portant pour inscription *Lodoicus egolissime*, avec une croisette accompagnée de quatre annelets (3).

M. le comte de Chasteigner, notre collègue, a montré dans la même séance des carreaux émaillés provenant de Châtellerault et dont les détails semblent indiquer la fin du XV° siècle. Ils tendraient à faire penser que la fabrication artistique créée et encouragée par le duc de Berry en 1381 (d'après une communication de M. Champeaux) s'était maintenue, après lui, dans le Poitou.

Le même archéologue a également publié dans le même fascicule une note sur *un trésor du* XIV° *siècle trouvé dans une carrière*, près

(1) Congrès cité, p. 245.
(2) *Loc. cit.*, p. 420.
(3) *Loc. cit.*, p. 147. Séance du 18 novembre 1886.

d'Availles, arrondissement de Châtellerault (Vienne) par M. Sainton Fonteny, propriétaire de cette carrière. Il s'agit de dix pièces d'or placées dans une petite cavité circulaire à la façon d'un trou de mine et maintenues par la râpure de tuf vulgairement nommée *chappe*. Ces pièces, toutes pareilles, ont été frappées sous Philippe VI de Valois, et sont si bien conservées qu'elles ont dû très peu circuler. La détermination exacte de la date d'émission de ces pièces n'a pas été faite mais elles ne peuvent être que postérieures au 1er février 1336, émission des anciennes et des meilleures du type qui fut affaibli en 1347 et jusqu'à la fin du règne de Philippe.

L'une des sociétés qui nous avoisinent le plus, celle *de Borda*, a publié dans son 1er *Bulletin* de 1887 : 1° un remarquable mémoire de son président, M. Dufourcet, sur les *boiseries de la cathédrale de Dax*; 2° une *circulaire de Monseigneur l'évêque d'Aire et de Dax* à son clergé, prescrivant aux curés des Landes de rechercher, conserver et décrire toutes les antiquités de leurs paroisses, d'après un programme uniforme formant une sorte de monographie des édifices religieux de leur résidence. On ne saurait trop louer une telle initiative ; 3° un *essai de philologie landaise* de l'abbé Beaurredon, essai qu'il serait fort utile, pour nous, de consulter et de compléter au besoin.

Je dois citer encore une note sur les *Monogrammes du château de Candale*, à Doazit (Landes), par M. le docteur Sorbets et les communications détaillées de MM. Taillebois et Dufourcet sur les *découvertes récemment faites dans les démolitions opérées autour de la cathédrale de Dax*.

Nous devons signaler en outre plusieurs publications récentes d'un de nos plus actifs archéologues, M. Emile Maufras :

C'est d'abord la *Nécropole de la Chapelle*, près Chadenac, non loin de la route qui va à Jarnac-Champagne. On y a trouvé de nombreuses tombes mérovingiennes en pierre mesurant souvent 1m85 de long, 0m79 de largeur à la tête et 0m37 aux pieds et 2 ou 3 autres sépultures formées de tuiles plates à rebords.

Elles renfermaient : 1° des lames de sabres larges de 4 à 5 centimètres et longues de 48 à 50 centimètres, en fer; 2° 2 ou 3 boucles de ceinture, dont l'une est remarquablement conservée; 3° des lames de couteaux ou de poignard en fer; 4° des ciseaux en fer; 5° des fragments de peignes en os; 6° des fragments de vases en terre recouverts d'une sorte d'émail vert, ornés de figurines grossières;

7° des gobelets en verre; 8° une bague; 9° divers objets en bronze avec dessins, tels que fibules, belle agrafe composée de 2 plaques et d'une boucle jouant sur une charnière, les deux plaques ayant été gravées pour recevoir une pâte d'émail bleuâtre dont il reste quelques traces (1).

M. Maufras a adressé, également, aux *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, un article sur la découverte, par M. Réjou, au *terrier du moulin à vent*, commune de Montils (Charente-Inférieure), d'une station néolithique robenhausienne très riche où on a mis à jour un type d'instruments en silex encore inconnu et que le docteur cité plus haut considère comme un burin destiné à graver des figures sur les os (2).

Une curieuse découverte préhistorique avait été de plus signalée dans le numéro d'août de la même collection, et a été communiquée à l'Académie des sciences par M. Paignon, propriétaire des grottes de Montgaudier près de la Tardoire (Charente). Il s'agissait d'un bois de renne portant des gravures fort remarquables.

La vaillante Revue de *Saintonge et d'Aunis* contient enfin plusieurs protestations indignées contre la démolition prochaine des *Thermes* de *Saintes,* contre l'état dégradant et dégradé des *Arènes* de la même ville et contre le délaissement dans lequel est laissée la belle porte voûtée, ogivale et romane à la fois, de l'entrée méridionale de la ville de Pons (Charente-Inférieure).

Elle stygmatise en outre, comme il le mérite, le *vandalisme réparateur* du Conseil municipal de la même ville, qui a doté d'un escalier extérieur, en spirale moderne, l'ancien donjon, pourtant classé, de cette ville et vendu à un amateur de reconstructions Renaissance la plus belle des cheminées du vieux château des sires de Pons, des comtes d'Albret, des princes de Lorraine et de Lambesch.

Je dois mentionner de plus : 1° un mémoire de M. le Dr Léon Réjou sur le souterrain de la Vallée, près Saint-Porchaire (Charente-Inférieure), publié par la *Commission des Arts et monuments hist. de la Charente-Inférieure* (T. IX de la collection, fascicule de jan-

(1) Voir une planche de la Revue de *Saintonge et d'Aunis,* VIIe volume, 2e livraison, 1er avril 1887, p. 145.

(2) *Matériaux,* novembre 1886. M. Réjou avait fait paraître son travail dans le journal *l'Homme,* n° du 10 novembre 1884, p. 653.

r 1887, p. 14, avec une planche ...
la très remarquable publication ...
bbé Julien Laferrière et G. M...
nsacrées aux monuments des villes ...
nmune d'Usson.

a *Revue Poitevine et S*...
remarquable lettre de M. ...
ivant au président de la ...
ai l'intention, à l'avenir ...
mises à mon approbation ...
orique ou archéologique ...
re Société. « Sage mesure ...
sée et surtout respectée ...
e du Dr Charles Vigen ...
es dans le cimetière ...
on, tout près de ...
Elles ont fait ren...
c inscription ...
c une pierre ...
uillé-sur-B...
es inscriptions ...
t celles de MARTINI ...
prochées de ...
les histo...
et qui avaient ...
vés en marbre ...
les de ceux-ci ...
VNDV. ÷INZ...
- ATVO. ...
IRINA ...
e sarcophage ...
le ou agrafe ...
dé et ornée de 5 ...
ites. — T...
roix. Ces pierres ...
dé leur éclat.
elle est ma ...
es. Elle est ...
itrer l'exemple ...
usement enregistrée ...

Nous devons, aussi, appeler l'attention sur les détails qui peuvent intéresser nos associés dans les recueils périodiques ou ceux des Sociétés Savantes de notre Burdigala, et c'est dans ce but que je donne les titres des travaux suivants parus dans les fascicules publiés, depuis sa fondation en janvier 1884, par la Société d'Anthropologie de Bordeaux, qui compte au nombre de ses adhérents plusieurs de nos collègues.

Nous suivons l'ordre purement chronologique dans notre énumération.

Professeur Guillaud : *Gisement de mammifères quaternaires à Eymet* (Dordogne), t. 1er, 1er fasc. 1884, p. 122 (déjà paru dans le *Journal d'histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1882, n° 2).

Dulignon-Desgranges : *L'âge des silex du littoral de l'Océan, loc. cit.*, p. 155, avec 4 planches.

Docteur Testut : La *Case du loup, ou Dolmen de Langlade* (Dordogne), *loc. cit.*, p. 135.

Gaston Lalanne : Note sur *la conservation des silex ouvrés dans la nat re, loc. cit.*, fascicule 2, p. 179.

Daleau : *Station robenhausienne du coteau du tertre* à Baneuil (Dordogne), *loc. cit.*, p. 187.

Testut : *Nouvelles fouilles dans la station magdaléenne de Saint-Sulpice*, canton de Lalinde (Dordogne), *ibid.*, p. 190.

Barrière : *L'âge de la pierre dans le canton de Belvès* (Dordogne), *ibid.*, 3e fasc., p. 255.

Dufourcet et Testut : *Les tumulus des premiers âges du fer dans la région sous-Pyrénéenne, ibid.*, p. 259.

E Maufras : *Monographie de la vallée de la Soute* (Charente-Inférieure), *ibid.*, p. 260.

Souché : *Contributions aux études paléoethnologiques dans le Sud-Ouest, ibid.*, 272, et *ibid.*, t. 2, 1er fasc., p. 26.

Daleau : *Une excursion à Porchérioux* (Loir-et-Cher), *ibid.*, p. 276.

Testut : *Les polissoirs néolithiques de Carves*, canton de Belvès (Dordogne), t. 2, p. 14, avec 3 planches.

Chauvet : *Les tertres huttes en Angoumois, ibid.*, p. 55.

Tissié : *Note de quelques os trouvés dans la caverne du Bosc près Saint-Antoine* (Tarn-et-Garonne), *ibid.*, p. 92.

Taquet : *Note sur une sépulture romaine au village de Coissac*, Lestards. (Corrèze), *ibid.*, p. 96.

Maufras : *Mémoire sur les tertres artificiels répandus en grand nombre dans les Landes du Medoc, ibid.*, t. 3, p. 52.

Revue des publications étrangères.

Nous signalerons, dans ce premier bulletin, les principaux mémoires contenus dans les onze volumes que l'*Académie d'Archéologie de Belgique*, à *Anvers*, a adressés à la Société un échange de nos publications.

Nous ne pouvons, naturellement, mentionner ici que les recherches qui se rapprochent des nôtres, et nous citons à ce titre, deux discours de MM. Reusens de Louvain et Delgeur d'Anvers : le premier, sur les *sépultures franques ou mérovingiennes* ; le second sur les *monuments archéologiques apocryphes*, ou ayant donné lieu à des méprises ou mystifications dont le monde savant n'est pas exempt.

De nombreuses figures accompagnent le premier mémoire, et la dissertation de M. Delgeur est également fort intéressante. Elle prouve la nécessité d'une attention scrupuleuse avant d'admettre des découvertes extraordinaires, et je signale ces deux mémoires non seulement pour leur mérite intrinsèque, mais parce qu'ils témoignent d'une obligation réglementaire de l'Académie d'Anvers imposant à ses Présidents d'inaugurer leur entrée en charge par la lecture d'un travail original. Cet exemple devrait être imité chez nous.

M. Delgeur a écrit de plus un mémoire fort curieux sur les *monuments mégalithiques et le Culte de la Pierre* et j'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet ainsi que sur les *mélanges archéologiques* de M. Van Dessel et l'*Age de la pierre à Rupelmonde*, par M. le Dr Van-Raemdonck.

Une *Etude etymologique et linguistique* très remarquable, œuvre posthume de M. Bernaerts et formant deux volumes in-8°, contient l'énumération critique de tous les noms de localités romaines et basses allemandes de la Belgique, et M. V. Gauchez a également décrit avec le plus grand soin, la *topographie des voies romaines de la Gaule Belgique*, avec cartes détaillées.

Nous citerons encore : un travail de M. Bamps sur les hipposandales, sujet traité dans nos publications, principalement par M. Delfortrie ; des mémoires de M. Van Bastelaer sur les trois pierres levées ou menhirs appelées *zeupires* en Hainaut et sur les couvertes, lustres, vernis, enduits, engobes, etc., employés en céramique chez les Romains, et nous noterons enfin, dans la même collection de beaux livres, les tomes consacrés à l'histoire de *Marie de Médicis* dans les Pays-bas par M. Henrard, à l'Episode de la *Furie espagnole* et du sac d'*Anvers* en 1576, par M. Génard ; à *Voltaire musicien*, par M. Van den Stratten, sans omettre divers travaux d'érudition sur lesquels nous nous proposons de revenir.

E. B.

ınication de M. Augier, membre de la Société Archéologique, sur deux fers à hosties.

're à la Société, pour ses collections, le moulage d'un fer .es qui appartient à M. l'abbé Fournier, curé de Champcevinel 'érigueux, où je suis actuellement occupé à des peintures ıtives d'église.

fers à hosties sont, je crois, très rares dans notre départ. Il ne m'est pas arrivé d'en voir, mais il est important de hercher, en un moment surtout où plusieurs savants archéo- ; s'occupent de recueillir tous les faits concernant ces ins- nts liturgiques dont les formes diverses ont été signalées ir du XIIe siècle jusqu'au nôtre.

.i que je présente doit être du commencement du XVIIe siècle l'époque de Louis XIII. Il est gravé avec beaucoup de soin noulage ne rend même pas la finesse de ses détails.

'er forme 4 hosties à la fois, deux grandes et deux petites. :andes sont entourées d'un cercle formé par des rayons ›yants et divisés par quatre têtes d'anges. L'une de ces ; représente le Christ en croix avec Marie-Madeleine à ı au pied de la Croix. Une tête de mort, dont la dimension ıraît exagérée, repose avec un tibia au même point. La .e grande hostie a pour dessin la résurrection. Notre Seigneur, .t l'étendard de la Croix de la main gauche, s'élève triom- nent au milieu d'une gloire ornée de six têtes de chérubins. en très belles lettres, le nom de IESVS, avec l'I pour J et ›ur U. Il est possible que cette hostie ait servi de préférence nt le temps pascal (1). On remarquera que sur ces deux s la tête de N. S. n'est pas nimbée mais ornée de rayons, est l'équivalent.

, il ne faut oublier que « la résurrection complète la crucifixion et la divinité du Fils de Dieu, après qu'on l'a vue, à la scène précédente, humanité », suivant l'observation de Mgr Barbier de Montault dont ›elons plus bas les remarquables recherches (Note du Bureau).

» Les deux petites hosties sont bordées par un grénétis. Sur » l'une, on voit la figure de l'*Ecce homo*. L'autre porte le nom de » *Jesus* dans sa forme traditionnelle JHS surmonté d'une croix. » Les extrémités des lettres de la croix se terminent par une petite » boule. Les trois clous accompagnent le monogramme. »

L'invitation faite par M. Augier dans la séance du 9 avril 1886 (1) a été suivie de succès, et le 14 mai de la même année (2), le même archeologue présentait l'estampage d'un autre fer à hosties découvert par son associé M. Léon Millet dans la cure de l'église de Saint-Quentin-de-Baron, arrondissement de Libourne.

« Celui-ci paraît remonter au XVe siècle (3). Les hosties ont une » petite dimension : 53^{mm} de diamètre pour les grandes, et » 25^{mm} pour les petites.

» Sur la première grande hostie se voit la figure de N. S. en » croix, la tête ornée du nimbe crucifère. De longs traits indiquent » le sang qui s'échappe des plaies, des pieds, des mains et des » coudes du divin crucifié. Au-dessus des bras de la croix, à droite » du Sauveur, est une représentation du soleil ; à gauche, la lune. » Au milieu de l'hostie, près de la croix, sont les deux monogrammes IHS XPS (IHESVS CHRISTVS) formés par des lettres gothiques » qui tournent à la minuscule. Les lettres grecques de XPS ont la » même forme que les autres. Le champ des deux grandes hosties » est circonscrit par une bordure composée d'un grénétis, d'une » torsade et de fleurons à quatre lobes largement espacés. Sur la » seconde hostie on voit N. S. Jésus-Christ assis en majesté sur » un trône de forme rectangulaire dont la face est ornée d'arcatures. Les deux extrémités se terminent par une tige surmontée » d'une fleur de lys. Le Rédempteur tient, de sa main gauche, la » boule du monde surmontée d'une croix, et, de la main droite, il » bénit à la manière latine. Au-dessus de sa tête est placé le soleil.

» Les deux petites hosties portent le monogramme. En bas du fer » sont gravés les deux initiales I. F., sans doute le nom du graveur. »

La question des fers à hosties est très intéressante et a été l'objet,

(1) Tome XI, p. VII.

(2) Tome XI, p. XIV.

(3) D'après Mgr Barbier de Montault, il faudrait fixer la date au XIVe siècle et l'on trouverait même dans la gravure des réminiscences sensibles d'une époque antérieure.

ans ces derniers temps, de nombreuses recherches parmi lesquelles nous devons citer, en première ligne, celles de Mgr Barbier le Montault, de Poitiers, qui a publié un mémoire important sur les *fers à hosties du diocèse de Verdun* inséré, avec figures, dans les *Mémoires* de la *Société d'Archéologie lorraine,* notre savante correspondante (1).

Le même auteur avait fait paraître un autre travail intitulé le *fer à hosties de Marsac,* dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne* en 1885 et résumé dans deux autres mémoires (2), l'état de la question, sur des ustensiles liturgiques dont la monographie complète est encore à faire.

Le *Bulletin Archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* du Ministère de l'Instruction publique cite également deux autres communications du même savant. La première, dans le compte rendu de la séance du 12 juillet 1886, au sujet de 3 fers à hosties du XIIIe siècle provenant du Limousin et dont l'empreinte avait été relevée en juillet 1886, à l'Exposition rétrospective de Limoges; l'autre adressée pour la séance du 15 novembre 1886, et donnant l'estampage d'un fer à hosties recueilli par Mgr de Montault, à Chaudron (Maine-et-Loire) (3).

Le même recueil signale, au compte-rendu de la même séance, la présentation par M. Berthelé, archiviste du département des Deux-Sèvres, de 3 fers à hosties conservés dans l'église de Dampierre-sur-Boutonne (Charente-Inférieure) et les trois mémoires que je viens de citer ont été l'objet de deux rapports de M. Alfred Darcel qui rattache le fer à hosties de Dampierre au XIVe siècle, celui de Chaudron au XVIe, époque de réelle décadence de ce genre de travaux, tandis que les fers du Limousin seraient, au contraire, fort curieux surtout celui qui servait à fabriquer à la fois 18 petites hosties (4).

Nous devons ajouter, d'après une note recueillie dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis,* que le R. P. Ladislas, capucin, avait présenté au Congrès eucharistique de Toulouse, et plus tard à l'expo-

---

(1) 3e série, 14e volume, 1886, p. 203.

(2) *Description iconographique de quelques fers à hosties de l'Anjou.* Angers, 180, in-4°, et *Le fer à hosties du monastère de Sainte-Croix à Poitiers,* avec ote sur *Les monuments de l'Eucharistie.*

(3) *Loc. cit.*, p. 376 et 387.

(4) Voir Bulletin cité, p. 387, 389, 423 et 424.

sition citée de Limoges, une collection assez importante d'emprein. tes de fers à hosties (1).

M. l'abbé Auber, savant archéologue de Poitiers, avait déjà fait une collection de même genre, la première de toutes, mais seulement consacrée aux fers à hosties d'une partie du Poitou.

Celle de Mgr Barbier de Montault, incomparablement plus riche et plus variée, remonte elle-même à trente années, et nous donnons pour dernier renseignement sur le même sujet que M. Darcel a rappelé, dans le savant rapport que nous avons cité, que tous les estampages sur papier qui avaient été jadis déposés au musée de Cluny, à Paris, ont été transportés par M. du Sommerard, au musée du Trocadéro où le Comité du Ministère engage les chercheurs à adresser le résultat de leurs découvertes nouvelles.

Mgr Barbier de Montault a rappelé, de son côté, que M. Dumontet avait fait cadeau au musée de Cluny d'une collection de moulages des fers du diocèse de Bourges. Il a fait ressortir l'avantage extrême de ces moulages sur les estampages sur papier humide foulé dans les creux de la gravure avec un tampon, un linge ou une brosse, ou sur les hosties en pâte, matière trop fragile et friable que les mittes attaquent et finissent par détruire. Il sollicite, enfin, l'envoi ou la communication des empreintes de tout genre, ainsi que des dessins ou photographies représentant les fers à hosties, pour arriver à former une collection générale, mentionnant avec reconnaissance les dons des donateurs, collection qui devrait être réunie, au point de vue religieux, à Paray-le-Monial et qui offrirait un intérêt archéologique incontestable (2).

E. B.

---

(1) 1886, 4 livraison, VI[e] volume, p 395, *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*

(2) M. Maxe Werly, de Bar-le-Duc, a également réuni une importante collection de fers à hosties.

Comptes-rendus du 2e trimestre 1887.

Séance du 23 avril 1887.

Présidence de M. Sourget, vice-président.

I. Dezeimeris se fait excuser, il est convalescent. Le procès-bal de la dernière séance est lu et adopté. L'ordre du jour pelle l'élection de deux nouveaux sociétaires : M. l'abbé Gaubert, ré de Bonnetan, présenté par MM. Augier et Millet, et M. Favraud, primeur, présenté par MM. Feret et Augier. Ils sont admis à l'unanité.

M. Berchon, secrétaire général, donne communication de la correspondance et fait un exposé de la situation des publications de la ciété. Deux fascicules des tomes X et XI sont actuellement sous esse, et, de concert avec M. le président Dezeimeris, il fait la oposition de faire paraître un compte-rendu des séances chaque mestre.

L'Assemblée émet un vote favorable pour cette publication parulière et admet la rédaction d'une circulaire qui sera répandue ssi largement que possible dans la région.

Le texte de cette circulaire a été inséré plus haut (page v).

M. Berchon fait aussi connaître qu'il y aurait utilité à créer des mbres honoraires pour étendre les relations de la Société et lui rer des ouvrages souvent remarquables, mais il faut pour modifier les statuts approuvés par l'autorité supérieure et e Président a écrit à la Préfecture dans ce sens.

même membre communique :

Une lettre de M. l'abbé Léglise contenant l'expression de ses rciements pour son admission.

La nouvelle de la mort du savant Natalis de Wailly, décédé is le 4 décembre 1886, à l'âge de 82 ans : une lettre a été à la famille.

Deux prospectus de la *Revue des patois gallo-romans,* par Gilliéron et Rousselot, et des *Faïences Rochelaises,* par M. G. et, avec demandes de souscription.

L'annonce de la reprise des publications de la *Revue d'Alsace*. Société vote l'abonnement à cette Revue.

5° Une circulaire relative au Congrès des Sociétés savantes de France qui tiendra ses séances à la Sorbonne le 31 mai. Le ministre invite chaque Société à fournir la liste de ses délégués avant le 1er mai, avec indication des mémoires préparés sur les questions proposées ou des travaux particuliers sur des sujets non portés au programme déjà publié.

6° Une lettre de M. Grellet-Balguerie demandant d'être délégué à ce Congrès où il se propose de parler de l'existence d'une tourvigie du temps de Charlemagne dans le département de la Gironde, et de la situation controversée de *Cassinogilum*.

7° L'hommage fait par M. Charles Robert de son mémoire sur les *noms de Cologne en latin et dans les langues modernes* à propos d'un denier inédit de Lothaire Ier. Paris, 1887. Extrait du *Bulletin mensuel de Numismatique et d'Archéologie*.

8° L'hommage, par M. Berchon, de son discours de réception à l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux sur *l'origine et le but du Tatouage*.

9° L'envoi, par M. le Maire de Bordeaux, du remarquable travail de M. Camille Jullian, sur les *Inscriptions romaines de Bordeaux*.

Des remerciements sont votés à la Municipalité pour l'octroi de ce savant ouvrage d'un des membres de la Société et des félicitations sont adressées à l'auteur, présent à la séance. M. le Secrétaire général passe ensuite en revue les publications reçues pendant le 1er trimestre 1887. Il fait ressortir le mérite de celles des associés de la Société, MM. Grellet-Balguerie, Maufras, de Chasteigner, et donne les titres des travaux archéologiques les plus importants des sociétés des départements voisins de la Gironde: Dordogne, Charente, Charente-Inférieure, Landes.

L'impression de cette Revue est votée ainsi que son insertion dans le Bulletin trimestriel.

M. Berchon fait enfin connaître que M. Henri Barckhausen, membre de la Société, vient d'être nommé correspondant de l'Institut, et que MM. Gouget et Braquehaye, également nos associés, ont été désignés comme membres du comité de la Société des Beaux-Arts des départements.

M. Combes présente une nouvelle série des objets qu'il a recueillis dans les fouilles de Bordeaux : Equerres de coffrets; anneaux; fragments de clochettes; une balance dite romaine, fort remarquable; et de très curieuses statuettes; un amour accroupi; un Apollon; une représentation phallique, etc., etc.

M. le Président engage M. Combes à donner tous ses soins à la reproduction par le dessin des principaux spécimens de sa collection.

M. l'abbé Corbin envoie une notice sur le signe caractéristique des monuments dus au cardinal de Sourdis, c'est-à-dire les urnes flammifères, tantôt entières, tantôt en bas-relief, que l'on trouve à l'église Saint-Bruno, au porche du cimetière de la Chartreuse, à l'hospice des Enfants-Assistés, etc., etc., et auxquelles le cardinal attachait le sens de sa devise *quæ sursum sunt sapitæ* répétée sur les pyramides tronquées qui flanquent la porte d'entrée de l'église des chartreux.

M. de Chasteigner lit ensuite une note sur une découverte archéologique faite récemment à Bassens. Avisé par M. Prom que des ouvriers travaillant à niveler une partie de sa propriété avaient mis à jour des constructions antiques, il se rendit au lieu désigné en compagnie de M. Cabanes, aide naturaliste au Musée. Un plan fut relevé ; plusieurs visites eurent lieu sur le terrain, en février et mars, et il résulte de ces recherches qu'il y a lieu de croire à l'existence en ce point d'un hypocauste que des médailles de Gallien, de Tétricus et de Licinius trouvées au même endroit sembleraient faire remonter à l'époque gallo-romaine.

M. de Mensignac, ne partageant pas l'avis de MM. de Chasteigner et Cabanes, pense que ces restes sont ceux d'un four à chaux et demande que la discussion sur cette attribution soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance, ce qui est adopté.

M. Braquehaye donne lecture d'un travail, accompagné de documents, concernant la construction du pont de Caseneuve sur Ciron (entre Préchac et Pompéjac, arrondissement de Bazas) dont les journaux ont annoncé récemment l'écroulement. D'après les arrêts du Conseil et lettres patentes du Roi, requêtes, ordonnances des Trésoriers généraux, rapports, devis, adjudications des 25 mai, 30 juillet, 8, 22 et 31 août 1601, ce pont aurait été bâti, non en 1061, comme on l'a publié, mais en 1601, pour la somme de 2,000 écus, par Pierre Souffron, *Ingénieur et Architecte des bâtiments de la Maison de Navarre* et *conduisant le bastiment de Cadillac*.

M. Braquehaye présente, en outre : des devis, état des ouvrages, mémoires des sculptures en pierre faites sur les devis de Gabriel, le Francin et de Verberck, sculpteurs ordinaires des bâtiments du Roi, adjudicataires des travaux des façades de la place Royale à

Bordeaux (12 août 1753); ouvrages faits par le sieur Vernet, sculpteur, professeur à l'Ecole Académique de Bordeaux.

Il communique également d'autres pièces : 1° en 1753, Etat des ouvrages faits à la Porte-Dijeaux par Francin; en 1646, prix faits pour la construction de deux autels à Sainte-Croix, par Raymond Caussade; en 1663, Rétable et tabernacle à Sainte-Croix, par Raymond Estansan; en 1688, Buste en argent de saint Mommolin, par Arnaud Sermensan; en 1646, Tableaux peints par Guillaume Cureau, peintre de l'Hôtel-de-Ville, lequel a exécuté des peintures à Cadillac pour le duc d'Epernon; en 1641, Cloche du grand clocher de Sainte-Croix, par Pierre Aubert, fondeur à Bordeaux; en 1678, Féerie en l'honneur de Notre-Dame, par les artisans de la paroisse, etc.

L'heure avancée fait renvoyer à la prochaine séance une notice de M. Augier sur les peintures murales de l'église de Commensacq (Landes), et la communication, par M. Braquehaye, de documents concernant l'*Histoire des Beaux-Arts en Guienne*.

La séance est levée à 10 heures trois quarts.

Le Secrétaire,	*Le Président,*
E. PIGANEAU.	SOURGET.

Séance du 13 mai 1887.

Présidence de M. Sourget, vice-président.

M. Dezeimeris, président, est excusé, ainsi que M. de Chasteigner, en traitement aux thermes de Dax.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au vote réglementaire sur l'admission de deux nouveaux membres : MM. Charles Hanappier, négociant à Bordeaux, et Rafaillac, médecin à Margaux, présentés par MM. Sourget et Berchon. Ils sont élus à l'unanimité.

L'absence de MM. de Chasteigner et Combes fait remettre à la séance de juin la discussion sur l'hypocauste de Bassens et l'examen de la suite de la collection gallo-romaine dont plusieurs séries ont été soumises à la Société dans les séances précédentes.

MM. Doll, Jules Merman, abbé Léglise, nouveaux collègues, assistent à la réunion. M. Augier donne lecture de notes fort intéressantes sur l'église de Commensacq (Landes) dédiée à saint Martin

Cette église est de fondation romane (nef et abside); elle a dû être fortifiée au moyen âge. Pas d'ornementation extérieure; contreforts formés par les pierres ferrugineuses du pays; maître-autel Louis XV et statues d'anges adorateurs; sur le socle, nom du sculpteur; curieux chapiteaux dont M. Augier présente les moulages. Sur l'un d'eux trois lapins (ou lièvres) dont les têtes juxtaposées forment un bizarre assemblage d'oreilles. La représentation du lièvre est très commune dans les Landes, d'où, sans doute, le mot *Labrit, Albret, Leporetum.* L'autre chapiteau du pilier central montre un personnage (un moine) accroupi, regardant, placé devant lui, un autre personnage féminin, une religieuse peut-être (à en juger par sa guimpe), se retroussant la jupe par derrière. M. Augier croit voir, dans cette scène, une allusion à Martin Luther.

Le concile de Paris, en 1521, interdit dans les églises la représentation d'images licencieuses.

La suite des chapiteaux de Commensacq présente encore : un entaure, un concert d'animaux, à savoir : un lièvre jouant du iolon, un pourceau jouant de la vielle, puis une sirène (ou mélune) tenant d'une main un miroir, de l'autre un peigne, etc., etc.

A la grande nef de l'église se voient des peintures murales du :e siècle; les figures varient de hauteur de 1m50 à 1m70 et les sujets qu'elles représentent sont : 1° création d'Adam; 2° formaon d'Eve; 3° le péché d'Adam et d'Eve; 4° Dieu leur reproche ur désobéissance; 5° sortie du Paradis; 6° arrivée sur la terre. i Eve est représentée en paysanne landaise, tablier et jupon uge et filant une quenouille. Adam porte une lourde besace, nscription est en lettres gothiques : **Adam et Eve San van e trebis terestre** ; 7° Caïn agriculteur avec l'inscription : *Caïn boret la tere;* 8° malédiction de Caïn (1).

Dans un bas côté se voient d'autres peintures, supérieures, mme exécution, aux précédentes; celles-ci représentent les 4 évanélistes avec leurs attributs. L'un d'eux tient une écritoire.

M. Augier raconte les difficultés qu'il a rencontrées pour faire onserver ces peintures. Il a pu réussir grâce à l'appui de Mgr l'Evêque d'Aire.

---

(1) M. Dufourcet a signalé que des peintures exactement semblables se trouvent dans l'église de Saint-Paul-lès-Dax. — (Bulletin du 2e trimestre 1887 de Société de Borda.)

Une clef de voûte de la dernière travée porte l'écusson des sires d'Albret, écartelé de France et d'Albret, c'est-à-dire : 1 et 4, d'azur à 3 fleurs de lys d'or; 2 et 3, de gueules, plain. M. Augier termine sa notice par la légende de sainte Quitterie. La fête de cette sainte martyre, très honorée dans les Landes, est l'occasion d'un pèlerinage à la fontaine qui porte son nom et dont l'eau guérit les maux de tête. Le pèlerinage a lieu le 22 mai, jour de l'assemblée de Commensacq (1).

Sur la demande de M. de Mensignac, la Société vote la publication de la notice de M. Augier avec la reproduction du dessin des peintures.

M. Doll présente un vase de grande dimension ayant servi de fontaine. Il est du XVIIIe siècle et provient des environs d'Agen. Le même membre montre également un casque anglais du XIVe siècle trouvé dans la Garonne en face de Lormont.

M. l'abbé Léglise donne ensuite communication de la copie d'un curieux calendrier liturgique du XIVe siècle qui précède le recueil des Archives de la ville de Monségur, connu sous le nom d'*Esclapot*. Ce cahier composé de 8 feuillets contient les mois de l'année et indique l'Epacte, la lettre dominicale, le quantième par calendes, nones et ides; les fêtes et offices particuliers, etc., etc; puis trois évangiles.

A la date du 30 août se trouve l'office de saint Ferme, martyr, *sanctus Fremerius*, auquel est dédiée l'église d'un monastère de Bénédictins de l'arrondissement de La Réole.

Le savant Dom. Piolin, auquel M. Léglise a communiqué ce calendrier, le trouve très remarquable et unique en son genre.

MM. Jullian et Léglise se proposent de rechercher la signification des vers latins placés en tête de chaque mois et des jours égyptiens qu'ils paraissent indiquer.

M. Braquehaye présente divers documents qui établissent : 1° que les bâtiments de l'église de Sainte-Croix affectés, plus tard, à l'hospice des vieillards, furent bâtis en 1666 sous la direction de frère Robert, religieux bénédictin; 2° que Claude de Lapierre,

---

(1) Le t. II, p. VI, des publications de la Société signale la communication par M. de Laporterie, d'une photographie du magnifique tombeau de Ste Quitterie conservé dans la crypte du Mas-d'Aire (Landes). Un travail complet sur cette église a été publié par M. l'abbé Cazauran, dans le Bulletin du 4e trimestre 1886 de la *Société de Borda*, p. 243-263. E. B.

maître tapissier qui exécuta à Cadillac de 1632 à 1637 l'histoire de Henri III pour le duc d'Epernon, se fixa à Bordeaux et y devint bourgeois. Un marché du 15 juin 1655 constate qu'il fit des tapisseries pour le château de Lormont. Ce Claude de Lapierre fut nommé hospitalier de l'hôpital général des pauvres (La Manufacture) où il mourut en novembre 1660. Sa femme en était hospitalière en 1658 et son fils économe en 1660.

Il avait installé, dans ces bâtiments, des ateliers de tapisserie de haute lisse, de Bergame, de tapis de Turquie, de teinturerie d'étoffes de soie et de rubannerie (rubanterie) dont les produits se vendaient à la foire de Beaucaire.

Après avoir communiqué d'autres documents : sur le marché du tombeau de saint Mommolin; la fonte de la cloche de Sainte-Croix; le décès de Gabriel Périgon inhumé au cimetière des étrangers à Libourne en 1671 et de Jean Mahé en 1688; la fontaine des Enfants-Assistés, etc., etc., M. Braquehaye lit la copie d'un manuscrit de l'abbé Venuti (daté de 1744) sur le bas-relief d'un vase servant de margelle à un puits de la rue des Minimettes aujourd'hui disparu. Ce bas-relief représentait Hygie et Esculape et deux personnages, deux femmes, Jaso et Panacée, soutenant un homme au bain. Plus loin le sacrifice d'un pourceau.

M. Jullian fait de judicieuses remarques sur l'importance de cette sculpture dont un dessin est conservé à la bibliothèque.

La reproduction du manuscrit de Venuti et du dessin est votée.

M. Berchon, secrétaire général, annonce que plusieurs Sociétés savantes de l'étranger ont accepté ou demandé l'échange de nos publications avec les leurs, à savoir : 1° l'*Académie d'Archéologie de Belgique*, placée sous le protectorat du Roi des Belges à Anvers. Cette savante Compagnie a joint à son acceptation l'envoi de 11 volumes contenant des Mémoires remarquables dont il sera rendu compte; 2° l'*Académie Royale d'histoire à Madrid;* 3° l'*Institut Royal pour les Lettres, la Géographie et l'Ethnographie des Indes néerlandaises à La Haye,* Pays-Bas ; 4° l'*Institut Royal Archéologique de la Grande-Bretagne et d'Irlande,* à Londres; 5° le *Musée national de la République mexicaine,* à Mexico, avec avis de l'envoi de toutes ses publications par l'entremise de l'*Institut Smithsonien* de Washington.

La Société vote ces échanges, après avis de M. Amtmann, archiviste.

Le dépouillement de la correspondance donne de plus :

1° Une communication de la *Société Archéologique* de France annonçant que la 54e session de ses Congrès se tiendra à Soissons le 23 juin 1887 et à Laon le 27 du dit mois;

2° Une lettre d'excuse de M. de Chasteigner retenu pour cause de santé à Dax;

3° Une lettre de M. le Dr Topinard, secrétaire général de la *Société d'Anthropologie de Paris*, et directeur de la *Revue d'Anthropologie,* invitant notre Société à concourir à un grand travail qu'il prépare sur la répartition de la couleur des yeux et des cheveux en France, question scientifique et nationale dont il entreprend la solution avec le patronage de l'*Association Française pour l'avancement des sciences.*

M. Berchon fait part enfin à la Société des renseignements qu'il a recueillis sur les découvertes récemment faites dans les travaux de dégagement de l'abside de la vieille basilique de Soulac.

On a trouvé plusieurs étages de tombeaux superposés. des amas d'ossements réunis en tas et quelques monnaies ne remontant pas au-delà des guerres de religion. Il est probable que des découvertes plus importantes se feront quand on arrivera plus près du sol primitif. Le R. P. Maguelonne a recueilli tous les objets provenant des fouilles et doit aviser la Société de toute trouvaille intéressante.

M. Braquehaye fournit la note suivante sur les artistes dont il a parlé dans la séance.

Maîtres peintres : 1594, Jean More. *Sculpteurs :* 1686, Jehan Mahet. *Brodeurs :* 1498, Guillaume de Lespine; 1599, Jehan d'Auptème; 1666, Jehan Girault. *Orfèvres :* 1599, Adrien Lepage; 1632, Jehan Quentin (croix de l'abbaye Sainte-Croix, refondue). *Graveurs :* 1599, Grégoire Libert. *Fondeurs de cloches :* 1641, Pierre Aubert; 1676, Etienne Batut. *Tapissiers :* 1661, Bernard Geay, Nicolas Rousselet. *Tapissiers de l'Archevêché :* 1625 à 1638, Pierre de Lobécourt; 1646-1654, 1650, Claude de Lapierre; 1666, Nicolas Coutereau et Jean Quienet (arrêts de comptes et marchés). *Architectes :* 1666, Frère Robert, conduisant la construction des bâtiments de l'abbaye Sainte-Croix. *Maçons :* 1651, Michel Bucher et Pierre Audureau. *Maîtres maçons intendants des œuvres pratiques de maçonnerie :* 1599, Jehan Favereau, Jehan Janeau, Jehan Guignard, Louys Colomb, Colin Gouyon; 1632, Pierre et Bernard Foisse,

n Cariat abbaye Sainte-Croix [illegible] 1596 [illegible]
iste, Girard Pageot [illegible] 1596 [illegible]
las Brassolet, Jenan Ma[illegible] [illegible]
re en bois du tombeau de saint M[illegible] Sainte-[illegible] [illegible]
ches passés en 1606 pour [illegible]
t; 1641, étoffes et ornements [illegible]
te-Croix.

aude de Lapierre [illegible] Manufacture [illegible]
serie de haute lisse avec [illegible] Jacques
au, Jean d'Arn[illegible] Jean
t; 2° de tapisseries [illegible]
arquie avec Pierre [illegible] Saint-
ine-du-Mont, [illegible] 4° [illegible]
ie avec Dub[illegible] 20 apprentis;
étoffes de soie [illegible]
aintes, chef d'atelier et 22 apprentis, etc.

Société [illegible] la séance
evée à 10 heures et demie.

Le Secrétaire, E. PIGANEAU. — *Le Président,* SOURGET.

Séance du 10 juin 1887.

Présidence de M. [illegible]

procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Le
aillement de la correspondance donne deux lettres de remer-
ents des sociétaires récemment élus, MM. Charles Hanappier
ffaillac.

Berchon, secrétaire général, fait hommage à la Société, au
de M. Chauvet, notaire à Ruffec et archéologue distingué, de
brochures intitulées : *Collection Chauvet à l'Exposition de*
rs, 1887; *Boules et Pierres de Jet dans les dépôts quaternaires*,
Etudes préhistoriques : Les débuts de la gravure et de la sculp-
Des remerciements ont été adressés à l'auteur.

Berchon annonce que M. de Chasteigner, l'un de nos associés,
d'être élu membre résidant de l'*Académie nationale des Scien-*
elles-Lettres et Arts de Bordeaux et que la même Compagnie a
ans la même séance la prise en considération de l'élection,

désormais assurée, de M. Camille Jullian. Il signale, à ce propos, l'éloge que M. Gaston Boissier, membre de l'Institut, a publié, dans *le Journal des Savants*, du dernier ouvrage de notre collègue : *Les Inscripions romaines de Bordeaux.*

Le savant membre de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* a, d'abord, fait ressortir que le monde savant a dû être surpris de voir que l'antique *Burdigala*, à peine mentionnée par Strabon, Pline l'Ancien et les auteurs d'itinéraires, appelée même par Ausone, *urbs exigua*, possédait avant l'an 300 un tel nombre d'inscriptions que Lyon est la seule ville de la Gaule chevelue qui en ait davantage.

On n'en connaissait qu'une soixantaine à Trèves il y a 20 ans, 70 au Musée de Périgueux, la moitié dans celui de Clermont, et l'Epigraphie parisienne n'a guère qu'une quarantaine de numéros; celle de Lectoure, une trentaine; celle de Bourges à peine le double; or, on en a recueilli 350 à Bordeaux, sans compter les marques de fabrique qui doublent ce nombre et au-delà.

Pour atteindre ce chiffre, il faut aller à Lyon, à Nîmes, à Narbonne ou à Vienne, ce qui doit faire supposer que Bordeaux était aussi peuplé et aussi riche que ces villes fameuses et opulentes de la Gaule narbonnaise.

M. Gaston Boissier insiste sur le soin mis par M. Jullian à faire l'histoire particulière de chaque inscription, à noter sa provenance, les circonstances de sa découverte, les viscissitudes qu'elle a traversées, et il rend pleine justice à l'exactitude, à la précision et à l'abondance des commentaires auxquelles ces inscriptions ont donné lieu.

Il fait remarquer l'intérêt tout particulier qui s'attache aux Divinités locales : *Sirona, Onuava, Tutela,* rappelées par les monuments découverts et qui, pour être gauloises, étaient aussi respectées que les Dieux importés de Rome ou de Grèce.

Il reconnait tout le mérite des recherches de notre collègue relatives aux marques gravées sur les vases, les tuiles et les poteries de toute sorte (*instrumentum domesticum* des éditeurs du *Corpus*), et toute la partie du travail de M. Jullian sur la série des Epitaphes des petites gens a d'autant plus attiré son attention qu'elle prouve que Bordeaux renfermait, comme tous les grands centres commerciaux, une population très mêlée d'étrangers venus non seulement de tous les points de la Gaule, mais encore d'Espagne, d'Italie, de Grèce et même d'Asie.

Les conclusions de M. Boissier sont, du reste, les suivantes :

« Les observations qui précèdent montrent l'intérêt et le mérite de ce bel ouvrage; c'est assurément l'un des meilleurs qui aient été publiés depuis longtemps en France sur cette matière. Les » inscriptions y sont bien déchiffrées, et ce n'était pas facile, à » cause des nombreuses ligatures et de l'état fruste des monuments. » Elles sont commentées avec beaucoup de science et de sagacité: » c'est une œuvre qui fait grand honneur à la ville qui l'a entre- » prise et au jeune savant que ses études à Rome, complétées par » un séjour à l'université de Berlin, sous la direction de M. Momm- » sen, rendaient capable de l'exécuter (1). »

L'impression du résumé qui précède est votée par la Société sur la proposition de M. de Mensignac.

M. Berchon fait aussi connaître que M. Emile Lalanne ayant récemment présenté à la *Société d'Anthropologie* de Bordeaux le fragment de tibia trouvé dans le dolmen tumulus de Font-Réal, commune de Saint-Romme de Tarn, et porteur d'une exostose déterminée par la présence de l'extrémité d'une flèche en silex encore retenue dans la plaie osseuse, il a rappelé que ce remarquable spécimen des blessures préhistoriques avait été figuré dans le 1er volume des publications de la Société, 1874, p. 37; et qu'une étude anatomo-pathologique spéciale écrite par M. Baudrimont avait été insérée dans le même volume, p. 59.

Il saisit cette occasion pour montrer une très jolie pointe de flèche en silex translucide trouvée à Pauillac et qui lui a été donnée par M. Périer, maire de cette ville. Le travail de fabrication de ce gracieux instrument est vraiment remarquable par son fini et les difficultés de l'exécution.

M. l'abbé Corbin fait hommage de sa brochure sur l'*Historique du château de Lormont* et demande qu'il soit fait une analyse critique de son travail. MM. Braquehaye et Piganeau sont chargés de ce soin.

M. de Chasteigner, possesseur d'une riche collection d'antiquités, en présente plusieurs pièces : 1° une lampe en bronze trouvée sur l'emplacement de la *Maison Modèle,* cours d'Alsace-et-Lorraine, à Bordeaux; 2° une petite statuette en bronze trouvée à l'angle de la rue Vital-Carles et de la rue Montméjan. Elle est attribuée à Mercure;

---

(1) *Journal des Savants,* mai 1887, p. 268 et suivantes.

mais M. l'abbé Corbin y voit plutôt un Bacchus Dionysios, en tenant compte des attributs ordinaires de ce Dieu et en se reportant à la description donnée par l'un de nos anciens collègues, M. Collignon, à la page 256 de sa *Mythologie figurée de la Grèce*.

M. Jullian partage cette opinion.

Au même endroit avait été découverte une tête en bronze de *Julia Mammea*, qui a été la propriété de M. Charropin; 3° une statuette d'enfants tenant une grappe de raisins. A côté, un sus ou *scrofa domesticus* ayant une ceinture d'argent et une petite plaquette du même métal sur le front. Un bronze identique se trouve à la Bibliothèque nationale, mais dans une position inverse et le sus pourceau) est remplacé par une panthère. Cette statuette (n° 3), trouvée place du Parlement, n° 8, a été donnée à M. de Chasteigner par M. Boyer, curé de Lesparre; 4° un buste superbe de Faustine jeune, au type de Diane Chasseresse, bronze découvert en 1833 dans les fondations de la Galerie bordelaise et donné par Mme Vve Sermensan; 5° une lampe en bronze venant du Mas-d'Agenais; le manche représente une tête de panthère sortant d'une feuille de lotus.

M. le Président propose la publication d'une notice sur ces objets et spécialement sur le bronze si remarquable de Faustine. La proposition est adoptée.

M. de Mensignac a la parole pour la discussion sur la découverte de Bassens. Comparant la description donnée par MM. de Chasteigner et Cabanes avec celles qu'il trouve dans les auteurs, particulièrement dans le Dictionnaire de Bosc, il rejette d'abord l'hypothèse, émise par ces Messieurs, d'un hypocauste qu'aurait dû accompagner une habitation dont on retrouverait des traces. Ces débris sont ceux d'un four. Il examine quelle sorte de four, de potier ou à chaux, et, après avoir cité les descriptions données des uns et des autres par divers savants, et rappelé certains fours à poteries des bords du Rhin, il conclut à un four à chaux.

M. de Chasteigner rejette cette idée. Ce qu'il a pu voir de ces débris, aujourd'hui complètement disparus, lui a fait croire à un hypocauste à côté duquel aurait pu exister une habitation, bien qu'on n'en ait retrouvé aucune trace. Et rien ne dit que tous les hypocaustes fussent exactement édifiés sur le même type. Tout au plus admettrait-il un four à poteries, mais rien ne lui rappelle un four à chaux. Le défaut de traces d'habitation n'implique pas qu'il n'en

il pas existé sur ce sol constamment bouleversé depuis des siècles. Tout en faisant observer que M. de Mensignac semble se rapprocher de ces dernières données, M. de Chasteigner se réserve, si besoin est, d'étudier à nouveau la question pour réfuter l'opinion de son contradicteur.

Devant l'impossibilité matérielle de juger *de visu* (le terrain ayant été complètement nivelé), la Société décide que les deux Mémoires de MM. de Chasteigner et de Mensignac seront imprimés dans ses *Actes* avec le dessin de l'une des deux photographies qui lui ont été soumises.

M. Augier lit une note sur une découverte faite, ces jours derniers, à Bordeaux, rue du Mirail, près de l'ancienne église Saint-Jacques, aujourd'hui convertie en magasin de meubles.

Les Pères de la Miséricorde, en faisant reconstruire leur maison, ont trouvé les restes d'une chapelle qui devait exister à droite de l'église en entrant. Elle avait 6 mètres carrés et les moulures des angles sur lesquels devait reposer la voûte annoncent la fin du XIVe siècle ou le commencement du XVe siècle. Une niche ogivale pratiquée dans le mur, à droite et à la hauteur d'un mètre à partir du sol, devait servir de piscine. On y remarque une rainure pour la tablette destinée à recevoir les burettes. Il paraît que cette chapelle était dédiée à sainte Anne, d'après le P. Batut, actuellement chargé de la direction des travaux.

Sansas avait fait connaître dans le compte-rendu de la 28e session du *Congrès scientifique de France*, tenu à Bordeaux en septembre 1861, t. IV, p. 467 : que lorsqu'on s'occupait en 1838 de restaurer l'église Saint-Jacques, on découvrit à droite, en entrant, « et sous » le mur latéral de cette église, un ancien tombeau portant » l'inscription suivante :

..... IBVS IANVARII OBIIT
ARNALDVS DE CAMPARIAN, REQVIESCAT
IN PACE. AMEN.

» Il ajoute que ce monument, curieux par le mélange des lettres » romaines et gothiques, et qui peut remonter au XIe siècle, se » rapporte à une famille qui a laissé à Bordeaux de nombreux » souvenirs historiques. Il est resté en place, mais se trouve cou- » vert par des constructions. »

On ne toucha pas à ce mur latéral pendant la reconstruction et le tombeau est encore caché. Il devait se trouver à l'entrée de la

chapelle dont on vient de trouver les traces et dont Sansas n'avait pas eu connaissance.

En enlevant les terres de la cour située près de la rue, on a rencontré beaucoup d'ossements humains qui avaient été déjà remués, et on a recueilli, de plus, les pièces suivantes :

1° Un petit bronze de Claude dit le Gothique ;
2° Un grand bronze de Domitien ;
3° Un denier d'argent d'Edouard Ier, roi d'Angleterre ;
4° Un blanc de Charles VIII, dauphin ;
5° Un tournoi d'Henri IV ;
6° Deux double tournois de Louis XIII ;
7° Un jeton, moyen âge.

M. Augier lit quelques notes sur le bourg de Salles, dont la paroisse est une des plus grandes de la Gironde, et qui est justement nommé le *Paradis des Landes* en raison de son site agréable, surtout aux environs de la Leyre, et de la salubrité de son territoire le mieux cultivé et le plus riche du pays environnant. Salles était, d'après d'Anville, cité par Beaurein, l'ancien *Salomacum* des Romains, la 2e station de l'itinéraire d'Antonin, entre *Acqs* et *Burdigala*, et les riches mosaïques qu'on a recueillies, soit dans l'église, soit dans le cimetière qui l'entourait, soit dans les environs, témoignent de son importance sous la domination romaine.

Jouannet a signalé dans sa statistique la découverte, à Salles, de nombreux débris gallo-romains (1), et M. Laborde, propriétaire d'un hôtel, a mis à jour en 1886, en faisant construire une maison, d'anciennes fondations très épaisses et les restes d'un four à poteries, avec une certaine quantité de vases de terre assez grossière. Un propriétaire voisin, faisant creuser un trou pour y éteindre de la chaux, a rencontré des débris de même genre en grande quantité.

M. Augier en soumet quelques échantillons, notamment des fragments d'amphores et un carreau de terre où l'on remarque la trace de deux pieds d'un animal (un mouton sans doute) qui aurait marché sur la pâte encore fraîche.

Ces divers objets ont été donnés au Musée de Bordeaux par M. Augier, ainsi que des moulages des sculptures de Commensacq.

---

(1) T. Ier, p. 224.

M. Jullian, apprenant que M. Augier doit retourner à Salles, ngage à voir s'il est possible d'y découvrir quelque inscripon (1).

M. Braquehaye présente, de la part de M. Maloire, professeur à École supérieure de garçons, un grand bronze d'Adrien, trouvé à ordeaux.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Secrétaire-adjoint,
E. PIGANEAU.

Le Président,
DOMENGINE.

Nouvelles.

Nous croyons être utiles à nos associés en insérant, dans nos Bulletins : *La loi pour la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique,* qui a été promulguée le 30 mars 1887 et publiée par le *Journal officiel* dans le numéro du 31 mars (19e année, n° 89, p. 1522).

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

TITRE Ier

CHAPITRE Ier. — IMMEUBLES ET MONUMENTS HISTORIQUES OU MÉGALITHIQUES

Art. 1er. Les immeubles par nature ou par destination dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt national, seront classés, en totalité ou en partie, par les soins du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Art. 2. L'immeuble appartenant à l'Etat sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en cas d'accord avec le Ministre dans les attributions duquel l'immeuble

(1) Le rapport de la Commission des Monuments historiques pour les années 1862-1864, signale, en effet, p. 79, une inscription qui, bien que très fruste, paraît remonter au XIIe ou XIIIe siècle, et qui se trouve encastrée dans un des murs de l'église, à l'extérieur, à gauche, en entrant par la porte latérale. E. B.

se trouve placé. Dans le cas contraire, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

L'immeuble appartenant à un département, à une commune, à une fabrique, ou à tout autre établissement public, sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, s'il y a consentement de l'établissement propriétaire et avis conforme du Ministre sous l'autorité duquel l'établissement est placé. En cas de désaccord, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Art. 3. L'immeuble appartenant à un particulier sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, mais ne pourra l'être qu'avec le consentement du propriétaire. L'arrêté déterminera les conditions du classement.

S'il y a contestation sur l'interprétation et sur l'exécution de cet acte, il sera statué par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sauf recours au Conseil d'Etat statuant au contentieux.

Art. 4. L'immeuble classé ne pourra être détruit, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque si le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts n'y a donné son consentement.

L'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble classé ne pourra être poursuivie qu'après que le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts aura été appelé à présenter ses observations.

Les servitudes d'alignement et autres qui pourraient causer la dégradation des monuments ne sont pas applicables aux immeubles classés.

Les effets du classement suivront l'immeuble classé en quelques mains qu'il passe.

Art. 5. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des monuments classés ou qui seraient de sa part l'objet d'une proposition de classement refusée par le particulier propriétaire.

Il pourra, dans les mêmes circonstances, poursuivre l'expropriation des monuments mégalithiques ainsi que celle des terrains sur lesquels ces monuments sont placés.

Art. 6. Le déclassement, total ou partiel, pourra être deman-

ιe Ministre dans les attributions duquel se trouve l'immeuble ıé, par le département, la commune, la fabrique, l'établisset public ou le particulier propriétaire de l'immeuble.

e déclassement aura lieu dans les mêmes formes et sous les nes distinctions que le classement.

outefois, en cas d'aliénation consentie à un particulier de l'imıble appartenant à un département, à une commune, à une rique, ou à tout autre établissement public, le déclassement ne ırra avoir lieu que conformément au paragraphe 2 de l'article 2.

ırt. 7. Les dispositions de la présente loi sont applicables aux numents historiques régulièrement classés avant sa promul-ion.

Toutefois, lorsque l'Etat n'aura fait aucune dépense pour un nument appartenant à un particulier, ce monument sera déclassé droit dans le délai de six mois après la réclamation que le opriétaire pourra adresser au Ministre de l'Instruction publique des Beaux-Arts pendant l'année qui suivra la promulgation de présente loi.

CHAPITRE II. — OBJETS MOBILIERS

Art. 8. Il sera fait, par les soins du Ministre de l'Instruction ıblique et des Beaux-Arts, un classement des objets mobiliers ɔpartenant à l'Etat, aux départements, aux communes, aux fabrines et autres établissements publics dont la conservation présente, u point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national.

Art. 9. Le classement deviendra définitif si le département, la ommune, la fabrique et autres établissements publics, n'ont pas éclamé, dans le délai de six mois, à dater de la notification qui eur en sera faite. En cas de réclamation, il sera statué par décret endu en la forme des règlements d'administration publique.

Le déclassement, s'il y a lieu, sera prononcé par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. En cas de réclamation, il sera statué comme il vient d'être dit ci-dessus.

Un exemplaire de la liste des objets classés sera déposée au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et à la Préfecture de chaque département où le public pourra en prendre connaissance sans déplacement.

Art. 10. Les objets classés appartenant à l'Etat seront inaliénables et imprescriptibles.

Art. 11. Les objets classés appartenant aux départements, aux fabriques ou autres établissements publics ne pourront être restaurés, réparés, ni aliénés par vente, don ou échange, qu'avec l'autorisation du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Art. 12. Les travaux de quelque nature qu'ils soient, exécutés en violation des articles qui précèdent, donneront lieu, au profit de l'Etat, à une action en dommages-intérêts contre ceux qui les auraient ordonnés ou fait exécuter.

Les infractions seront constatées et les actions intentées et suivies, devant les tribunaux civils ou correctionnels, à la diligence du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ou des parties intéressées.

Art. 13. L'aliénation faite en violation de l'article 11 sera nulle et la nullité en sera poursuivie par le propriétaire vendeur, ou par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés contre les parties contractantes et contre l'officier public qui aura prêté son concours à l'acte d'aliénation.

Les objets classés qui auraient été aliénés irrégulièrement, perdus ou volés, pourront être revendiqués pendant trois ans, conformément aux dispositions des articles 2279 et 2280 du Code civil. La revendication pourra être exercée par les propriétaires, et, à leur défaut, par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

CHAPITRE III. — FOUILLES

Art. 14. Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'Etat, à un département, à une commune, à une fabrique ou autre établissement public, le Maire de la commune devra assurer la conservation provisoire des objets découverts et aviser immédiatement le Préfet du département des mesures qui auront été prises.

Le Préfet en référera, dans le plus bref délai, au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts qui statuera sur les mesures définitives à prendre.

Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, le Maire en avisera le Préfet. Sur le rapport du Préfet et après avis de la

Commission des monuments historiques, le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra poursuivre l'expropriation dudit terrain en tout ou en partie pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841.

Art. 15. Les décisions prises par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en exécution de la présente loi, seront rendues après avis de la Commission des monuments historiques.

CHAPITRE IV. — DISPOSITIONS SPÉCIALES A L'ALGÉRIE ET AUX PAYS DE PROTECTORAT

Art. 16. La présente loi est applicable à l'Algérie.

Dans cette partie de la France, la propriété des objets d'art ou d'archéologie, édifices, mosaïques, bas-reliefs, statues, médailles, vases, colonnes, inscriptions, qui pourraient exister sur ou dans le sol des immeubles appartenant à l'Etat, ou concédés par lui à des établissements publics ou à des particuliers, sur et dans les territoires militaires, est réservée à l'Etat.

Art. 17. Les mêmes mesures seront étendues à tous les pays placés sous le protectorat de la France et dans lesquels il n'existe pas déjà une législation spéciale.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 18. Un règlement d'administration publique déterminera les détails d'application de la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 mars 1887.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

BERTHELOT.

Dans le même numéro du *Journal officiel* a été publiée la liste des monuments classés en conséquence de la loi précédente, sous le titre : *Annexe à la loi sur la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique.*

Nous ne reproduisons de cette liste que ce qui intéresse la Gironde :

Monuments historiques.

I. *Monuments mégalithiques.*

Bellefond : Dolmens.
Saint-Sulpice de Faleyrens : Menhir de Pierrefite.
Les Salles : Dolmens.

II. *Monuments antiques.*

Bordeaux : Restes d'un amphithéâtre dit Palais-Gallien.

III. *Monuments du moyen-âge, de la Renaissance et des temps modernes.*

Aillas : Eglise ; Ruines du château.
Bazas : Eglise Saint-Jean ; Ancienne cathédrale.
Bégadan : Eglise.
Birac : Peintures murales dans l'église.
Blanquefort : Eglise.
Blasimont : Eglise Saint-Nicolas.
Bordeaux : Cathédrale Saint-André et Clocher Pey-Berland; Église Saint-Bruno; Eglise Sainte-Croix; Eglise Sainte-Eulalie; Eglise Saint-Michel; Eglise Saint-Seurin; Tombeau de Michel Montaigne dans la Chapelle du Lycée (1); Porte du Palais; Porte et Tours de l'ancien Hôtel de ville dites la Grosse Cloche.
Bouliac : Eglise.
Cadillac : Château (aujourd'hui prison); Remparts et portes.
Cordouan : Phare.
Gaillan : Eglise.
Léognan : Eglise.
La Libarde : Eglise.
Loupiac-de-Cadillac : Eglise.

---

(1) Actuellement dans la salle d'entrée des Facultés des Sciences et des Lettres.

Mérignac : Tour de Veyrines.

Moulis : Eglise.

Petit-Palais : Eglise Saint-Pierre.

Pondaurat : Eglise.

Pujols : Eglise.

Rauzan : Château.

La Réole : Eglise Saint-Pierre; Restes de l'enceinte.

Saint-Denis de Piles ; Eglise.

Saint-Emilion : Eglise et cloître; Eglise souterraine monolithe; Ermitage de Saint-Emilion; Ancien palais des archevêques; Remparts; Donjon; Cloître des Cordeliers.

Saint-Ferme : Ancienne église des Bénédictins; Eglise.

Saint-Macaire : Eglise; Maison Messidan; Maison de Lanau.

Saint-Michel : Eglise.

Saint-Vivien : Abside de l'église.

Vertheuil : Eglise.

Villandraut : Ruines du château.

A notre avis, cette liste n'est pas complète. Elle contient des inexactitudes et plusieurs édifices ont été oubliés.

Aussi croyons-nous devoir reproduire le *Tableau des monuments historiques de la Gironde* compris dans le classement officiel du 14 août 1845 (peu modifié depuis) et qui se trouvaient rangés par arrondissement et en trois catégories : Monuments religieux, militaires et civils, ordre plus méthodique et qui simplifie les recherches.

Ce tableau peut, en effet, servir de point de départ : soit pour la vérification de l'état actuel des monuments, soit pour la constatation de la destruction de quelques-uns d'entre eux, soit pour le signalement de ceux qui pouvaient avoir été omis dès cette date.

Nous engageons nos associés à transmettre à la Société leurs observations sur ce point. Ils sont assurés qu'il en sera tenu grand compte et que les autorités compétentes recevront prompte communication des renseignements recueillis. E. B.

Tableau des Monuments historiques de la Gironde

Arrondissement de Bordeaux (rive gauche)

BORDEAUX VILLE

MONUMENTS RELIGIEUX

—

1re classe.

Cathédrale Saint-André.
Eglise Sainte-Croix.
Eglise Saint-Seurin.
Eglise Sainte-Eulalie.
Eglise Saint-Michel.
Clocher Pey-Berland.
Clocher Saint-Michel.

2e classe.

Eglise Saint-Eloi.
Eglise Saint-Bruno.
Eglise Saint-Pierre.
Chapelle du Collège royal.
Chapelle de l'église Saint-Siméon.
Croix de la place Saint-Projet.

MONUMENTS MILITAIRES

—

1re classe.

Porte Saint-Eloi.
Porte royale de Calhau.

2e classe.

Fragments de l'enceinte romaine.
Tour du Canon.
Tour rue des Mottes.
Fragments rue des Trois-Canards
Tour en Paludate.
Tours du fort du Hâ.

MONUMENTS CIVILS

1re classe.

Restes du Palais-Gallien.

2e classe.

Caves rue Saint-Paul.
Hôtel de Lansac.
Ancienne Bourse.
Maison rue des Faures, 7.
Maison rue des Epiciers, 79.
Tombeaux gallo-romains, cippe-
lonnes, autels, fragments ; au M

MONUMENTS HORS BORDEAUX

MONUMENTS RELIGIEUX

—

1re classe.

Eglise de Moulis.

MONUMENTS MILITAIRES

—

1re classe.

Ruines du château de Blanquefo
Castera de Saint-Médard-en-Ja
Château de la Brède.
Ruines du château de Budos.
Ruines du château d'Ornon.
Tour de Veyrines.

Arrondissement de Bordeaux (rive droite, *suite*).

MONUMENTS RELIGIEUX

2e classe.

Eglise de Carignan.
Eglise de Saint-Genès-de-Lombaud.
Eglise de Haux.
Inscriptions à l'église d'Ambarès.
Inscriptions à l'église de Créon.
Chaire de Capian.
Chaire de Bonnetan.
Croix de cimetière de St-Sulpe d'Izon.
Croix de cimetière de Sadirac.
Statues à l'église de Sainte-Hélène.

MONUMENTS CIVILS

2e classe.

Voie antique à Ambarès.
Mosaïque à Rions.
Mosaïque à Saint-Genès-de-Lombau

Arrondissement de Bazas.

MONUMENTS RELIGIEUX

1re classe.

Cathédrale de Bazas.
Eglise d'Aillas.
Eglise d'Uzeste.

2e classe.

Eglise du Nisan.
Eglise de Branens.
Chapelle du Mirail à Brouqueyran.
Eglise de Pondaurat.
Eglise de Sendets.
Eglise de Saint-Symphorien.
Eglise de Saint-Léger.
Eglise de Noaillan.
Eglise de Préchac.

MONUMENTS MILITAIRES

1re classe.

Ruines du château de Fargues.
Château de Roquetaillade.
Ruines du château de Villandra
Ruines du château de la Trave.

2e classe.

Moulin fortifié de Bassanne.
Château de Castelnau de Mesme
Château de Grignols.
Château de Castets-en-Dorthe.
Château de Castelnau-Cernès.
Enceinte de Bazas.
Enceinte de Langon.

MONUMENTS CIVILS

1re classe.

Mosaïque de Cameillac.
Mosaïque d'Aléogats.

2e classe.

Maison Pierron à Bazas.
Maison Andraut à Bazas.

Arrondissement de Lesparre.

;TS RELIGIEUX	MONUMENTS MILITAIRES
'' *classe.*	*1re classe.*
an.	Château du Breuil.
euil.	
Vivien.	
' *classe.*	*2e classe.*
rre.	Restes du château de Lesparre.
:.	Restes du château de Castillon.
n.	Restes du château de Verteuil.
'ac.	
Trélody.	
sac.	MONUMENTS CIVILS
rac.	
Laurent.	
	1re classe : Tour de Cordouan.
:.	
:.	

Arrondissement de Libourne.

:TS RELIGIEUX	MONUMENTS MILITAIRES
' *classe.*	*1re classe.*
e de Saint-Emilion.	Château de Vayres.
le de Saint-Emilion.	Château de Pujols.
Trinité de St-Emilion.	Château de Rauzan.
: de Guîtres.	Tour de Brugnac à Bossugan.
Denis-de-Piles.	Château du Roi à Saint-Emilion.
Palais.	Château Preyssac à Daignac.
mps.	Château et tour de Curton à Daignac.
.	Château de Lugaignac.
:re de Cabara.	Château de Biscaetan à St-Quentin.
're de Nérijean.	Château de la Rivière.
:re de Saillans.	Château de Savignac.
' *classe.*	*2e classe.*
n de Libourne.	Château des Tours-Montagne.
dat.	Fortifications de Libourne.

Arrondissement de Libourne (*suite*).

MONUMENTS RELIGIEUX

—

2e classe.

Chapelle de Cadarsac.
Eglise d'Izon.
Eglise de Lalande.
Eglise de Jugasan.
Eglise de Lugagnac.
Eglise de Nérijean.
Eglise de Saint-Quentin.
Eglise de Saint-Laurent-des-Combes.
Eglise de Saint-Magne.
Eglise de Galgon et Queynac.
Eglise de Saint-Martin (Guîtres).
Eglise de Tizac (Guîtres).
Eglise de Saint-Romain.
Eglise de Lussac.
Eglise de Saint-Georges.
Eglise de Montagne.
Eglise de Puisseguin.
Eglise de Doulezon.
Eglise de Rauzan.
Eglise de Saint-Vincent-de-Pertignas.
Cloître des Jacobins à Saint-Emilion.
Cloître des Cordeliers à Saint-Emilion.
Crypte de Baron.
Croix de cimetière de Daignac.
Croix de cim. de St-Germ.-Larivière.
Bénitier à l'église de Fronsac.

MONUMENTS MILITAIRES

—

2e classe

Tour Richard.
Fortifications de Saint-Emilion.
Enceinte de Sainte-Foy.

MONUMENTS CIVILS

—

1re classe.

Menhir de Pierrefite.
Dolmen de Pujols.
Tombeau gallo-romain à Pujols.
Mozaïques à Doulezon.
Puits de Coutras.

2e classe.

Palais Cardinal à Saint-Emilion.
Maison Pardaillan à Lugon.

Arrondissement de La Réole.

MONUMENTS RELIGIEUX

—

1re classe.

Eglise Saint-Pierre de La Réole.
Eglise de Saint-Macaire.
Eglise abbatiale de Saint-Ferme.
Eglise abbatiale de Blasimont.

2e classe.

Eglise de Blaignac.
Eglise de Camiran.
Eglise de Lamothe-Landerron.
Eglise de Saint-Martin-de-Sescas.

MONUMENTS MILITAIRES

—

1re classe.

Château des 4 Sœurs à La Réole
Château de Benauge à Arbis.

2e classe.

Moulin fortifié de Bagas.
Château de Gironde.
Château de Lavison.
Château de Guilleragues.

..rrondissement de La Réole (*suite*).

NTS RELIGIEUX	MONUMENTS MILITAIRES
—	—
2e classe.	*2e classe.*
..-Maixent.	Château de Cazes.
..ns.	Château de Semens.
..ebrune.	Tour de Clayrac.
ugas.	Fragments de l'enceinte de La Réole.
..lvieil.	Fragm. de l'enceinte de St-Macaire.
..ac.	Fragments de l'enceinte de Monségur.
..-Léger.	Portes de Sauveterre.
..iac.	
..ens.	
.	
on.	
..eaux.	
..sson.	
agne.	

MONUMENTS CIVILS

2e classe.	*2e classe.*
..iens ou grande école,	Mosaïques à Hure.
..lle, synagogue à La	Mosaïques à Monségur.
	Mosaïques à Coirac.
..ais à Saint-Macaire.	Mosaïques à Ruch.
à Dieulivol.	Voie antique à Aurioles.

Arrondissement de Blaye.

NTS RELIGIEUX	MONUMENTS MILITAIRES
—	—
..e classe.	*2e classe.*
	Ruines de l'ancien château de Blaye.
n.	Enceinte de Bourg.
. classe.	Château de la Roque-de-Tau.
..n.	
ac.	MONUMENTS CIVILS
iac.	—
ezay.	*2e classe.*
..se.	
..arde.	Maison Michaud à Cezac.
ise de Cazelles.	Maison Lamaletie à Civrac.

..s la même remarque que page LIII, au sujet de certaines .. ce tableau qui avait été établi avec beaucoup de soin ..sion des *Monuments historiques de la Gironde*, après ..t général du 20 août 1841, révisé lui-même le Nous ne saurions trop inviter nos associés et corres-..us adresser leurs observations sur la situation exacte ces monuments. Ces renseignements auraient un archéologique. E. B.

Revue des publications reçues par la Société pendant le 2e trimestre 1887

Nous commencerons par une bonne nouvelle que nous apporte la vaillante *Revue de Saintonge et d'Aunis*, Bulletin de la *Société des Archives historiques de Saintes*.

Les réclamations et protestations indignées dont nous nous étions fait l'écho, et dont j'avais pu constater la légitimité dans une visite faite à Pons le 20 juin dernier, ont eu un heureux résultat pour la conservation et la restauration de la porte sud voûtée et fort remarquable de cette ville.

Des ordres supérieurs ont été donnés en conséquence.

Ces réclamations aboutiront, sans doute, aussi, à la démolition du ridicule escalier créé autour d'une partie de la base du vieux donjon des sires de Pons. Mais à quand les mesures protectrices des thermes et des arènes de Saintes? de cette vieille cité si riche en monuments romains et qui vient de trouver une véritable mine de colonnes, de chapiteaux sculptés, de stèles à inscription, etc., etc., dans le mur de l'hôpital Saint-Louis, mur qui n'avait pas moins de trois mètres d'épaisseur. M. Louis Audiat, le zélé directeur de la Revue, a consacré à l'étude de ces découvertes une très importante et savante notice insérée, avec planches et figures, dans le Bulletin de juillet 1887, sous le titre : *Les Remparts de Saintes et les Monuments romains*.

Il a rappelé la longue série d'invasions des barbares d'Outre-Rhin qui, pendant deux siècles, à partir du milieu du IIIe, força les villes gauloises à se protéger par de solides murailles dont les matériaux furent empruntés en grande partie aux monuments existants, tant la terreur était grande et le temps mesuré pour la défense.

Il a raconté, comme l'a fait notre collègue M. Jullian, tous les incidents, à phases bien connues, du peu d'intérêt trop souvent accordé à ces restes précieux de l'histoire locale, et il y a lieu de supposer que ces témoins d'un autre âge seront conservés puisque la ville de La Rochelle, émue de l'idée de leur délaissement, a même proposé à la Municipalité Saintaise de se charger de leur enlèvement et de leur réunion dans un musée départemental.

Au sud de la Gironde, la *Société de Borda* a signalé dans son illetin du deuxième trimestre 1887 quelques travaux intéres-ants parmi lesquels nous devons citer :

1° *La première église de Dax,* avec plans reconstitués d'après e résultat des dernières fouilles, par M. Dufourcet ;

2° La fin de l'*Essai sur la Philologie landaise* de M. l'abbé Beaurredon ;

3° *Une visite aux fouilles de l'ancien cloître de la cathédrale,* par notre collègue M. de Chasteigner, qui a eu la bonne fortune d'y trouver une obole du Poitou, frappée à Melle, au type de Charle-magne ou de Charles le Chauve, type qui, d'après les savants numismates Lecointre-Dupont et Poey d'Avent, fut conservé par les comtes de Poitou jusqu'à Richard Cœur-de-Lion (1169-1196) (1) et dont la date doit être rapportée à la fin du XIe siècle, peut être même au XIIe.

†: CARLVS REX R. Croisette au centre dans un cercle en grénetis.

R/ MET
ALO

lettres minces, grêles, allongées, serrées entre elles ; pas de mar-que, ni de points secrets, conservation très convenable, poids 0 gr. 045.

M. de Chasteigner a donné cette pièce au Musée de Dax, et a signalé, de plus, à la même Société, l'existence d'un atelier préhis-torique nouveau aux portes mêmes de la ville.

Le même Bulletin contient la communication, autorisée par nous, du travail de M. Augier sur les chapiteaux curieux de l'église de Commensacq (Landes) et sur les peintures murales qu'il a découvertes sous plusieurs couches de badigeon et qui étaient peut-être dues au même artiste que celles de l'église de Saint-Paul-lès-Dax d'après les remarques de M. Dufourcet.

Il n'était pas rare, en effet, au moyen âge (et cela se constate même de notre temps) de voir des peintres et sculpteurs parcou-ant la France pour y exercer leur art.

Nous pourrions noter encore : les *Notes archéologiques sur l'église* *Sarbazan,* de l'abbé Besselièvre et une curieuse étude sur le

---

(1) *Essai sur les Monnaies du Poitou* et *Monnaies féodales de France*, t. II, page 1 et suivantes.

Mariage morganatique du duc d'Epernon, par M. l'abbé Cazauran. La Société s'est trop occupée de ce personnage pour être indifférente a tous les faits qui le concernent.

Le *Bulletin de la Société historique et Archéologique du Périgord* (mai, juin 1887) contient peu de renseignements intéressant directement la Gironde.

Nous signalerons, cependant l'affirmation que le couteau dont se servit Ravaillac et que le duc d'Epernon avait ramassé dans le carosse d'Henri IV est religieusement conservé par la famille de *La Force*, alors qu'on le croit généralement au Musée d'Artillerie de Paris.

Nous notons, au passage, une intéressante description de l'église de Reilhac et du château et de l'église de Champniers (Dordogne) par un vrai bordelais, M. de Verneilh, dont la beauté des dessins est à la hauteur du charme du style, et nous ne pouvons qu'exprimer, avec tout le regret qui doit s'attacher à sa mémoire, la perte considérable de l'Archéologie, non seulement périgourdine mais régionale, faite en la personne du Dr E. Galy, de Périgueux.

La longue vie de ce savant a été consacrée presque entièrement à des recherches d'érudition et à l'étude des monuments de tout genre du pays. Ses publications ont été nombreuses, marquées au coin d'une science et d'une sagacité incontestées et il est indiscutable aussi que l'organisation et la richesse du Musée de Périgueux sont en grande partie son œuvre.

Le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, t. VIII, 5e série, 1886, renferme enfin des travaux de grande valeur. C'est 1° l'histoire, peut-être un peu pessimiste, de *la Misère* et des *Epidémies d'Angoulême* aux XVIe et XVIIe siècles, par M. Lièvre. Nous aurions voulu y trouver quelques indications précises sur les ravages subits par les monuments pendant les guerres de religion et de la Fronde.

2° et 3° Deux monographies, fort bien exposées, du bourg de Tusson par M. Touzaud, et de l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée, mise sous la protection du Saint-Siège par Clément V, et qui avait à sa collation l'église de Saint-Julien-de-Cubzac dans le diocèse de Bordeaux, et celles de Saint-Martin-de-Flomaques et de Saint-Etienne-de-Gensac dans le diocèse de Bazas.

Ce dernier mémoire est de M. Rempnoulx-Duvignaud.

4° Une triple communication de MM. Louis de Fleury et André empnoulx-Duvignaud, l'une relative à la découverte faite en 1863 ous les yeux de M. Mourier, curé de Vieux-Cérier, canton de Champagne-Mouton, de vases dont l'un porte le symbole chrétien du poisson, ἰχθύς, reproduit deux fois, verticalement et horizontalement sur la panse.

Les découvertes de ce genre sont fort rares. On a signalé cependant l'existence du même symbole sur des dalles conservées dans les Musées de Poitiers (P. de la Croix), et sur des fioles ou simulacres en verre, en Vendée et en Poitou (B. Fillon).

La seconde découverte, due également à M. de Fleury, est celle d'un four à cuire des tuiles à rebord trouvé au village de chez Féroux, et la troisième étude, commune aux deux auteurs, signale l'existence à Messeux, canton de Ruffec, d'une sépulture à incinération qui a fourni une urne de terre grise contenant de menus os mêlés à des cendres.

5° Je dois aussi noter le mémoire dont M. Chauvet nous a fait hommage sur les *Boules de Jet dans les dépôts quaternaires,* ainsi que les détails dans lesquels est entré cet archéologue distingué sur la découverte, dans la grotte de Montgaudier, d'un des plus beaux spécimens de ces instruments en bois de renne percés d'un ou plusieurs trous et nommés, jusqu'à présent, *bâtons de commandement.*

Sur l'une des faces se voit la représentation de deux phoques, d'une truite et de trois tiges de plantes ; sur l'autre sont gravés deux animaux frêles et allongés, (peut-être des anguilles), trois figures d'animaux difficiles à caractériser et un insecte hémiptère.

Des dessins analogues ont été déjà découverts sur des pièces semblables :

Un saumon et une truite par M. E. Dupont (fouilles de la caverne u Goyet, Belgique).

Un phoque par M. Gosse (fouilles de la caverne du Veyrier aute-Savoie).

Une anguille par MM. Lartet et Christy (*Reliquiæ aquitanicæ*. B. . 11.)

E. B.

Notes et Documents

Nous insérons ici, comme complément de la communication de M. Augier sur les *Tremblements de terre en Gironde*, p. XVI, le texte de Grégoire de Tours, rapporté par Beaurein dans son t. III, p. 50, édition 1784. Bordeaux, Labottière.

« Ipso anno (5e année du règne de Childebert) graviter urbs » Burdegalensis a terræ motu, concussa est, mœniaque civitatis in » discremine eversionis extiterunt ; atque ita omnis populus metu » mortis exterritus est, ut si non fugeret, putaret se cum urbe » dehiscere, unde et multi ad civitates alias transierunt, quibus » tremor ad vicinas civitates porrectus est, et usque Hispaniam » attigit, sed non tam validè. Tamen Pyrenæis montibus immensi » Lapides sunt commoti, qui pecora hominesque prostraverunt. » Nam et vicos Burdegalenses incendium divinitus ortum exussit, » ita ut subito comprehensæ igni, tam domus quam areæ, cum » annonis incendio cremarentur. » Grég. Turon., Hist. Lib. 5, cap. 34.

L'inscription de Sainte-Eulalie (voir p. XV) est représentée très exactement dans la statistique de Jouannet, pl. n° IV, p. 96 du 1er volume.

Nous devons indiquer, à propos de la note sur le bourg de Salles, p. XLVI, que M. Delfortrie avait signalé à la *Commission des Monuments historiques* (Compte rendu des exercices 1862 à 1864, p. 79), la découverte à Salles, dans un jardin près de l'église : d'une mosaïque commune, mais à cubes très réguliers; de deux grands bronzes d'Antonin le Pieux et de Commode; de deux fragments d'une belle mosaïque encastrés dans le dallage de l'église : l'un au milieu de la grande nef, l'autre dans le chœur; et enfin une inscription du XIIe ou XIIIe siècles.



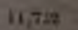
TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Composition du Bureau de la Société pour 1887	V
Lettre d'inauguration du Bulletin	V
Compte-rendu des séances du premier trimestre 1887	VII
Note sur les tremblements de terre en Gironde ; par M. AUGIER	XV
Revue des publications reçues des Sociétés françaises correspondantes pendant le premier trimestre 1887	XX
Revue des publications étrangères	XXVIII
Communication sur deux fers à hosties ; par M. AUGIER	XXIX
Compte-rendu des séances du deuxième trimestre 1887	XXXIII
Fouilles rue du Mirail ; par M. AUGIER	XLV
Notes sur le bourg de Salles ; par le même	XLVI
Loi du 31 mars 1887 pour la conservation des monuments et objets ayant un intérêt historique et artistique	XLVII
Monuments classés dans la Gironde d'après cette loi	LII
Classement de 1845	LIV
Revue des publications reçues dans le deuxième trimestre	LX
Notes et documents	LXIV

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. FERET et FILS, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.



SOCIÉTÉ

RCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

TOME XII

Deuxième Fascicule

BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1887



Fer a Hosties de St. Quentin-de-Baron (Gironde)

tes-rendus des Séances du 2e semestre 1887

Séance du 8 juillet.

Présidence de M. le conseiller Édouard Bonie.

;-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
uard Lawton, de Bordeaux, et Henri Gasqueton, pro-
ı Château Capbern, à Saint-Estèphe (Médoc), sont admis
e la Société, à l'unanimité des votes, sur la présentation
ıie et Berchon.
Corbin soumet un projet de modification archéologique
ıition des sacristies de l'église Saint-Michel de Bordeaux.
ssion de trois membres sera chargée d'étudier la ques-
ı rendre compte en assemblée générale.
nsignac fait observer que cette question est surtout du
la commission officielle des monuments historiques du
ıt.
; membres disent que la Société archéologique peut
ıt s'intéresser, et s'est même plusieurs fois intéressée,
:ations, restaurations ou actes d'amélioration des détails
; de la région et que la Commission des monuments
a un rôle tout à fait distinct de ces études faites sans
dministratif.
ıehaye fournit des documents qui constatent que Claude
:, maître tapissier, appelé en 1632 par le duc d'Epernon,
rdeaux, paroisse Sainte-Croix, une importante fabrique
ies. Il y employa ses trois fils, huit compagnons et un
ɔrès avoir organisé plusieurs métiers, à l'hôpital des
ıpierre mourut le 28 juin 1660, âgé de 53 ans.
ıeau donne lecture d'une note de M. de Chasteigner
son premier travail sur la découverte de Bassens.
ensignac annonce qu'il complétera également ses der-
rvations sur le même sujet.
; Léglise lit une communication sur un Christ en bronze
ıint-Michel-de-Castelnau, canton de Captieux, arrondis-
Bazas.

La Société vote l'impression de ces diverses notes.

M. de Mensignac signale la découverte de plusieurs débris d'antiquités dans les travaux qui s'exécutent en ce moment dans l'ancienne manutention qui doit recevoir la bibliothèque de la ville et le musée lapidaire. Tout ce qui offre un intérêt archéologique est recueilli avec le plus grand soin.

M. Augier lit une notice sur la paroisse de Mios et présente divers objets dont il fait hommage au Musée de la Ville. La notice paraîtra dans les bulletins.

La Société décide ensuite qu'il n'y aura pas de réunion en août; que la séance de rentrée des vacances aura lieu le 11 novembre et et qu'une convocation spéciale sera faite, en temps opportun, pour l'excursion annuelle qui sera dirigée sur Rions et Cadillac.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Président, BONIE. *Le Secrétaire,* PIGANEAU.

L'excursion projetée, n'ayant pu s'effectuer pendant les vacances, a été remise aux premiers mois du printemps de 1888.

Séance du 11 novembre.

Présidence de M. Berchon.

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet est lu et adopté.

M. le président Dezeimeris, convalescent, se fait excuser, ainsi que M. Braquehaye retenu par son service particulier de Directeur de l'École municipale de dessin, peinture, sculpture et architecture.

MM. Camille Lanoire, conseiller général de la Gironde, présenté par MM. Dezeimeris et Berchon; Bardié, de Bordéaux, présenté par MM. Augier et Piganeau; A. Communay, président de la Société des archives historiques de la Gironde, présenté par MM. Feret et Augier; et l'abbé Valette, curé de Saint-Mariens, présenté par MM. Augier et l'abbé Léglise, sont admis, à l'unanimité, membres de la Société.

La correspondance officielle des vacances comprend :

1° *Le Discours de M. Spuller,* ministre de l'Instruction publique, au Congrès des sociétés savantes, à la Sorbonne. M. Berchon

en fait ressortir les points principaux qui constatent : l'activité, souvent méconnue, des sociétés savantes de province ; l'utilité de la liberté la plus grande dans leurs travaux : l'intérêt des questions que soulève l'histoire de la France, à toutes les époques sans distinction, avec une invitation spéciale à concourir à l'éclat du centenaire de 1889, etc.

Le Ministre fait aussi connaître que la date de la Pentecôte, pour les Congrès annuels, n'a rien d'absolu ; qu'il sera rendu désormais un compte quinquennal des mémoires et communications de chacune des sections du Congrès, et que les questions proposées pour une étude spéciale seront toujours publiées, pour l'année suivante, à la fin de chaque réunion, pour en rendre l'examen plus complet et plus facile.

2° *Le programme de la session de* 1888.

3° *L'approbation*, par M. le Préfet de la Gironde, sous la date du 10 mai dernier et transmise le 26 août, *de la création de membres honoraires de la Société*, mesure adoptée par le plus grand nombre des Sociétés savantes et qui crée des relations utiles en même temps qu'elle est un hommage rendu aux mérites des titulaires les plus éminents de ces sociétés nationales ou étrangères.

M. le Secrétaire général invite ses collègues à proposer des nominations qui seront à l'ordre du jour des dernières séances de l'année.

Il fait savoir que la Société a conservé la subvention annuelle du conseil général, grâce à l'intervention active de M. Dezeimeris et de quelques-uns des membres de ce conseil, et qu'il y a lieu d'espérer que la souscription aux publications, suspendue par le retard d'impression des fascicules, sera reprise dès la mise à jour très prochaine des volumes arriérés.

M. Berchon rend compte ensuite des nouvelles relations établies avec quelques Sociétés savantes étrangères qui ont demandé ou accepté l'échange de leurs publications avec les nôtres.

La première porte le titre de *Société d'Archéologie et d'histoire naturelle du Comté de Somerset, à Taunton Castle, Angleterre.*

M. Edwin Sloper, membre du comité de cette compagnie, avait réclamé l'échange dans un récent passage à Bordeaux, et il a fait connaître qu'il s'agissait d'une société fondée en 1849, ayant déjà publié 32 volumes, comptant 526 membres actifs. Les recherches accumulées dans ces volumes sont variées et fort intéressantes.

De nombreux dessins, fort bien exécutés, en rendent la lecture plus attrayante. M. Sloper a fait remarquer, de plus, avec toute raison, que les relations du sud de l'Angleterre avec Bordeaux ont été de tout temps très multipliées. M. Berchon ne croit donc pas devoir insister davantage sur l'adoption de l'échange qui est voté à l'unanimité, après avis conforme de M. l'Archiviste Amtmann.

Les trois premiers volumes de nos *Actes* sont, il est vrai, partiellement épuisés. Mais nos tomes sont, en réalité, indépendants les uns des autres et M. le Secrétaire général saisit cette occasion d'inviter tous les membres de la Société à recueillir les fascicules des trois premiers tomes indiqués, toutes les fois qu'une occasion se présente de les rencontrer et racheter chez les libraires ou bouquinistes.

Le *Musée national de Mexico* a également décidé l'échange de ses publications et la réciprocité, demandée par son directeur sous la date du 20 juillet 1887, est votée après avis conforme de M. l'Archiviste.

L'assemblée procède au même vote et avec la même unanimité pour la *Société d'archéologie croate* d'Agram (Zagreb). La langue de cette partie importante de la monarchie austro-hongroise n'est pas familière, il est vrai, à beaucoup de Français; mais il existe en notre pays une sympathie réelle pour la nationalité croate et les planches nombreuses des livraisons qui nous ont été adressées facilitent singulièrement la compréhension des sujets traités.

M. Amtmann, archiviste, dépose sur le bureau la liste des publications ordinaires reçues depuis la dernière séance. Cette liste sera publiée dans le bulletin et il sera tenu compte de tous les faits concernant spécialement la Gironde.

Des demandes d'abonnement ou d'achat ont été reçues des éditeurs de l'ouvrage fort remarquable de MM. Léon Palustre et Barbier de Montault sur l'*Orfèvrerie et l'Emaillerie limousines*, prix 25 fr.; et d'une revue trimestrielle illustrée, intitulée *l'Ami des Monuments*, sous la direction de M. Charles Normand, prix 20 fr. M. Piganeau, l'un des collaborateurs et abonnés de cette revue, montre quelques fascicules déjà parus.

Ces demandes sont renvoyées à l'examen du Bureau.

Des dons précieux ont été fait à la Société pendant les vacances.

En première ligne figurent ceux du général Henrard, secrétaire général de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers. Ils

comprennent des mémoires militaires et archéologiques, à savoir :

1° *Les armes à feu perfectionnées et leur influence sur la constitution des armées;* Bruxelles 1879 :

2° *Etude sur la pénétration des projectiles dans les milieux résistants* ; Bruxelles 1884 ;

3° *Les procédés tactiques de Jules César :* Bruxelles 1884 :

4° *La stratégie d'Alexandre Farnèse, duc de Parme :* Bruxelles. Leipzig, 1886 ;

5° *La tactique au XIII[e] siècle :* 1886 :

6° *La fortification actuelle ;* Bruxelles. Leipzig. 1886 :

7° *Appréciation du règne de Charles le Téméraire,* couronné par l'Académie de Belgique le 12 mai 1875 :

8° *Les pistolets de l'Empereur Charles-Quint,* 1551 : Anvers 1880 :

9° *Jules César et les Eburons ;* Bruxelles 1882 :

10° *Les Indes Néerlandaises :* Anvers 1884 :

11° *Mathieu de Morgues, aumônier de Marie de Médicis et Philippe Chifflet, chapelain de l'Infante Isabelle,* par Castan et Henrard 1885 ;

12° *Correspondance de Philippe Chifflet et de l'imprimeur Balthasar Moretus ;* Anvers, 1886.

M. Grellet Balguerie a fait également hommage du *Journal de Lavaur,* n° du 19 juin 1887, où se trouvent résumées les communications que notre associé a faites au Congrès de la Sorbonne de 1887, sur *Cassinogilum,* l'*Épopée de Walter ou Gautier d'Aquitaine* et la *chronologie exacte des rois mérovingiens* rétablie contrairement aux assertions allemandes.

M. le Secrétaire général signale à la Société que M. Dagrand vient de recevoir du commandeur Busini, architecte du Vatican, l'ordre d'exécuter une immense verrière destinée à la Basilique de Saint-Pierre de Rome, ce qui honore à la fois notre très distingué collègue, Bordeaux et notre Compagnie.

Il expose ensuite l'état d'avancement des publications, le nombre des fascicules parus en 1887 et annonce que tout l'arriéré sera mis à jour, aussi promptement que possible, tout étant préparé pour l'impression. M. Berchon fait part, en outre, du décès à Woods Holl, Massachusetts, le 19 août dernier, de l'éminent Spencer, Fullerton, Baird, secrétaire général du *Smithsonian Institute* et directeur du Musée national des États-Unis de l'Amérique du Nord, à Washington.

Il annonce la mort de M. Godin, longtemps instituteur primaire

à Francs et à Gultres, qui était l'un des membres les plus anciens de la Société et avait écrit plusieurs mémoires d'archéologie.

M. Berchon complète aussi les détails donnés déjà p. LXII sur le docteur Édouard Galy, de Périgueux, à la fois médecin distingué, littérateur, érudit, artiste et surtout archéologue émérite, auteur de nombreux ouvrages au sujet desquels il entretint, dès longtemps, des relations suivies avec les de Caumont, Jouannet, Sansas, des Moulins, Léo Drouyn, Félix et Jules de Verneilh. Il avait doté sa ville natale d'un musée considérable, admirablement organisé et dont le catalogue, constamment tenu au niveau de l'accroissement des richesses, est, par lui-même, une œuvre de premier ordre. M. Galy était un des fondateurs de la Société d'Archéologie du Périgord, créée en 1874 et dont les publications ont un intérêt tout particulier pour notre région. Né le 18 juin 1814, il a succombé le 10 juin dernier.

M. Berchon dépose sur le bureau le programme d'un grand concours international d'art et d'industrie qui doit avoir lieu en 1888, à Bruxelles.

L'ordre du jour est abordé après ces diverses communications d'ordre ou de correspondance des vacances.

M. Combes présente une série d'objets préhistoriques que M. Bourriez, propriétaire à Lalinde (Dordogne) a découvert dans des terrassements avec des ossements et des ustensiles d'une époque très reculée. Ces objets sont réservés pour la Société, ainsi que ceux qui seront trouvés dans de nouvelles fouilles.

M. Combes est prié de remercier M. Bourriez et de lui témoigner l'intérêt pris à sa découverte dont la relation sera publiée après collection plus complète d'objets et rédaction d'observations sur leur caractère.

M. Girault s'excuse par lettre d'être trop souvent retenu loin des séances par les obligations de son Professorat, et rappelle qu'il a donné jadis à la Société un dessin, d'après Lacour, de la maison dite de Michel Montaigne à Bordeaux ; dessin qui mériterait peut-être d'être publié. Il croit devoir signaler aussi, qu'une portion de la statue de Charles VIII, autrefois placée dans une niche de la façade Est de la Porte du Palais, doit exister encore dans le Musée des Antiques et qu'il y aurait toute justice à comprendre ce fragment dans les restaurations en cours d'exécution à cette porte. Il annonce que la démolition d'une vieille maison de



F. Chaussa fec.

PIERRE TOMBALE DE FRONTENAC, (Gironde).

la rue du Mirail située au n° 25 a fait abattre des frontons triangulaires placés aux fenêtres et où se remarquaient plusieurs moulures d'un bon style de la Renaissance, avec des têtes de lions. Il souhaiterait que ces sculptures fussent données au Musée au lieu d'être converties en moellons. Et il signale, en outre, l'achat par la Municipalité et par les soins de M. Gaullieur, archiviste de la ville, de dessins d'un grand intérêt archéologique, dessins aujourd'hui placés dans la nouvelle salle des Archives à l'hôtel de ville.

Les principaux sont : un plan de l'ancien mur romain depuis la rue des Trois-Conils jusqu'à la tour du Dragon ; le lotissement des terrains de la rue des Remparts ; l'état ancien de l'Intendance avec les jardins et les modifications faites au XVIIIe siècle ; les plans de plusieurs couvents détruits à la révolution ; l'ancien manège, etc.

M. Berchon dit que M. de Mensignac a fait recueillir les principales sculptures de la maison de la rue du Mirail. M. Augier avait également examiné les mêmes pierres sculptées et a constaté que plusieurs étaient recouvertes de peintures à la détrempe.

M. Grellet-Balguerie présente le croquis d'une statue tombale provenant de l'église de Frontenac (Gironde). Il doit ce dessin à M. Fauché, architecte à La Réole. La personnage couché sur cette tombe et dont la tête repose sur un coussin, devait être quelque chevalier-moine du Temple ou de Saint-Jean-de-Jérusalem, si l'on en juge par la robe longue qui descend sous la cotte de mailles. Il porte au bras gauche un bouclier où ses armes étaient figurées et, à la ceinture, une hache d'armes.

La statue se trouvait enfouie sous le pilier de l'ancienne chaire octogonale de l'église. On l'en a extraite pour la déposer en dehors, sur le côté ouest, entre le portail et l'angle N.-O. de l'édifice. On ne l'a pas retournée pour voir si les armoiries étaient plus complètes que sur le côté apparent. Il serait urgent d'écrire à M. le curé de Frontenac pour l'engager à placer cette statue dans un endroit où elle serait moins exposée à la dégradation.

Cette motion est adoptée.

M. Albert Costes, d'Issigeac, annonce la découverte d'une station préhistorique d'une certaine importance à Labarde, commune de Saint-Cernin, près Issigeac (Dordogne).

« Elle s'étend, dit-il, sur les plans inclinés de deux coteaux » séparés par une petite vallée très encaissée et arrosée par plu-

» sieurs fontaines dont une est très abondante et qui coulent vers » le nord. Le coteau gauche est celui qui contient le plus grand » nombre d'éclats et qui a fourni les objets préhistoriques les plus » importants.

» Parmi ceux de la première époque de la pierre, M. Costes a » recueilli une quinzaine d'instruments ovoïdes s'écartant peu des » formes ordinaires et un autre qui présente une particularité fort » rare. C'est un ovoïde très allongé, à talon globuleux sur le côté, » s'adaptant parfaitement à la main. Cette partie a une longueur » de 9 centimètres. Immédiatement après existent deux forts épau- » lements, un de chaque côté, ce qui fait de la partie supérieure » de l'instrument une lame longue de 7 centimètres et taillée » comme une lame de nos poignards actuels avec côtes médianes. » Malheureusement le sommet de la pointe manque. D'après » l'aspect de l'instrument, elle devait être fort aiguë. On peut éva- » luer la longueur de la partie manquante à 2 centimètres, ce qui » donne 9 centimètres pour la dimension primitive de la pointe » seulement.

» De la 2e époque (Moustérienne) se trouvent des racloirs de côté, » de belles pointes et un splendide instrument triangulaire à côtés » égaux, avec faces légèrement bombées. Les trois côtés sont ren- » dus tranchants à l'aide d'une série de retouches parfaitement » exécutées.

» La 3e époque (Solutréenne) fait complètement défaut jusqu'à » présent.

» De la 4e (Magdalénienne) ne se rencontrent que quelques rares » spécimens.

» De l'époque néolithique : 1° une flèche taillée sur les deux faces, » ovoïde, très allongée et *à base convexe*. Ce dernier détail doit la faire » classer sans hésitation dans le *Robenhausien*. Elle a les deux faces » bombées et une largeur de 62 millimètres sur 28 à sa plus grande » largeur.

» 2° Une belle gouge malheureusement fracturée. Le tranchant » décrit une courbe très ouverte. Il a une étendue de 7 centimètres;

» 3° Plusieurs flèches barbelées et d'autres à tranchant transversal;

» 4° Des haches taillées et polies, des retouchoirs, des nucléus, » des percuteurs. Quelques-uns de ces derniers sont faits de haches » polies..., un est assez curieux. Il ne pese que 39 grammes. Il est » fait de l'extrémité pointue d'une hache. A l'aide de cette pointe on

inconnue, ont été donnés à la Bibliothèque de l'Université catholique de Lille. La collection se compose de plus de 500 numéros.

M. Augier présente un dessin à la sanguine que Savinien Petit avait donné à M. Villiet. C'est un carton de la chapelle du Carmel. Il est aujourd'hui la propriété de M. Feur.

2° Sur la *nouvelle salle des Archives municipales de Bordeaux.* Note qui sera reproduite, *in extenso*, dans le Bulletin.

3° Sur l'acquisition, par un amateur de la ville, de l'ancienne *chaire de l'église Saint-Pierre* qui n'avait pas été replacée depuis la restauration récente de cette église. M. Augier regrette qu'on ait distrait du culte cette chaire qui, d'après M. Marionneau, doit être attribuée au sculpteur Brunet qui demeurait rue des Bahutiers, près l'église Saint-Pierre.

4° Sur la restauration, par M. Louis Labbé, notre collègue, de *la chaire de Bonnetan* dont il sera fait mention dans une notice spéciale complétant une communication faite par M. Augier à la Société dans la séance du 13 mars 1885, T. X, p. VIII.

5° Sur un ancien *bas-relief, en bois*, qui vient d'être placé dans la chapelle Saint-Fort *de l'église Saint-Seurin* et qui représente le martyre de sainte Quitterie.

La jeune vierge est représentée à genoux et les mains jointes, un bandeau lui couvre les yeux. Le bourreau, debout, a tiré l'épée du fourreau et se dispose à trancher la tête. D'après le costume du bourreau, on peut admettre que cette sculpture remonte au XVe siècle. Il est fâcheux que le ton de *pierre foncée* dont on a couvert ce bas-relief ait fait disparaître la finesse des traits et les traces de coloration qui existaient avant la restauration.

6° Sur une *ancienne inscription,* un *contre rétable d'autel,* un *fer à hosties* et une *fontaine de dévotion* de Saint-Rémy (Dordogne). — Une analyse de cette note sera comprise dans le Bulletin et le fer à hosties sera représenté, ainsi que celui de Saint-Quentin-de-Baron décrit dans le 1er fascicule de 1887, p. XXX.

7° M. Augier fournit aussi des renseignements sur la *paroisse de Saint-Mariens* (Gironde).

En élevant le nouveau clocher qui vient d'être terminé, on a trouvé dans les fondations de l'ancien clocher plusieurs cercueils en pierre qui ont été laissés en place après les avoir remplis de béton. On n'avait trouvé dans ces tombes que quelques débris d'ossements.

On a recueilli dans les environs du cimetière qui entoure l'église
ux monnaies : 1° une pièce en argent de Henri II de Bourbon,
n 1583, roi de Navarre, en 1589, roi de France, sous le nom de
lenri IV, avec la légende : *Gratia Dei sum id quod sum;* 2° une
etite pièce en argent de Jean II, roi de Navarre, mort en 1479.
Saint-Mariens se nommait Saint-Mazzin avant 1648, puis Saint-
larias avant 1741. Il avait un chapitre du nom de Saint-Blaise.
L'Église n'offre rien de remarquable. Elle doit être de fondation
omane et a dû être modifiée à la fin du xv° siècle. D'après la
éponse au questionnaire de l'abbé Baurein, elle avait été fortifiée
nais il n'en reste pas de traces. Deux chapelles ont été ajoutées à
a fin du xvii° siècle, pour servir de bas-côtés à la nef. Le portail,
n ogive, est très élancé, formé de plusieurs moulures élégantes.
les feuilles de choux frisés rampaient autour de l'arcature qui se
erminait par un gros fleuron. Si l'on devait s'en rapporter à une
ate gravée au dedans du mur, à l'intérieur de l'Église, il serait
e la fin du xvi° siècle, 1594. A côté de cette date, se trouve le
onogramme J H S.
M. l'abbé Valette, curé de Saint-Mariens, maintenant membre
la Société, a déploré que dans la restauration qui vient d'être
ite, le plan du clocher n'ait pas été mis en harmonie avec la
çade. Il regrette que le portail, dont il a fait un petit croquis,
ait pas conservé les fines sculptures dont il était orné, acte de
ndalisme réparateur opéré malgré ses observations.
Les deux pièces de monnaie sont en possession de M. l'abbé
alette. Dans sa paroisse, de 950 habitants, se trouve une station
sez importante du Chemin de fer de l'État, desservant Coutras,
bourne, Bordeaux et Blaye et dépendant du canton de Saint-
ivin.
8° M. Augier fait connaître que des ouvriers, en démolissant le
ur d'une vieille maison à *Parcoul* (Dordogne) trouvèrent en août
rnier, dans un petit sac de cuir, une certaine quantité de pièces
 or et en argent. Le propriétaire de la maison n'en possédait
us que cinq en or et sept en argent au moment de la visite de
tre collègue.
L'Église de Parcoul (Paracol) est romane. Le portail et l'inté-
eur n'offrent aucun détail à noter, mais l'ensemble est remar-
able par ses belles proportions. Saint Martin en est le patron.
était un ancien prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant de
bbaye de Charroux, de nomination royale.

Dans le bourg, qui est assez grand, se trouvent plusieurs maisons du xve et du xvie siècles. Parcoul est dans le canton de Saint-Aulaye, à cinq kilomètres de La Roche-Chalais.

Le trésor sera décrit dans une annotation particulière.

9° M. Augier fait part ensuite à la Société des impressions que lui a laissées une visite au *dépôt des Antiques* disposé, par les soins éclairés de notre collègue M. de Mensignac, près des ruines du Palais-Gallien dont la restauration est presque terminée.

Il énumère les principales richesses qui prendront leur place dans le *Musée lapidaire* qui occupera prochainement les dépendances de l'ancienne manutention.

Il fait ressortir l'importance des collections faites par Jouannet ainsi que par notre regretté fondateur Sansas et du legs accepté par la ville de Bordeaux, sous la date du 17 juillet 1885, du musée Coudere échu en héritage à M. Dubois qui en a fait le généreux abandon à la ville. Les principales pièces de ce musée ont d'ailleurs été décrites et illustrées pour les actes de la Société, par MM. Farine et Bernède. Tomes 2, p. 93; 3, p. 49 et 135; 4, p. 157.

10° M. Augier soumet également à l'appréciation de la Société *deux dalmatiques armoriées*, aux armes de Pompadour et de Dangeau, provenant de Piégut-Pluviers, commune de 1,770 habitants située à 13 kilomètres au nord de Nontron.

Ces deux dalmatiques avaient été données à l'église de Pluviers, dans les dernières années de Louis XIV, par la dernière des Pompadour *authentiques*, qui avait épousé le marquis de Courcillon, fils du marquis de Dangeau, courtisan et historiographe de Louis le Grand.

Il est vraisemblable qu'elles avaient été faites et brodées par la marquise et ses femmes qui n'avaient pas omis d'y placer les armes écartelées de Pompadour et de Dangeau.

La marquise de Courcillon dont les armes étaient : *d'argent à la bande fascelée de gueules au lion d'azur à senestre (Dict. de la noblesse)*, avait apporté en dot à son mari les terres de Nontron, le Bourdois, Pluviers et Piégut (*podium acutum*) qui n'était autrefois qu'un hameau dependant de Pluviers auquel il est aujourd'hui réuni administrativement.

Le marquis, dont parle Saint-Simon, dissipa toute sa fortune et la terre de Pompadour rentrant au domaine, Louis XV en fit don plus tard à la favorite qu'il avait substituée, en nom, à la dernière descendante d'une vieille maison limousine.

Avec ces deux dalmatiques se trouvent des calottes brodées d'or à l'usage d'officiants ou d'enfants de chœur.

Ces objets ont été déposés pour être vendus chez M. Guillebot, tapissier, rue Vital-Carles.

11° M. Augier présente, enfin, un bâton à quatre faces, pourvu d'un manche et long de 96 centimètres soit $1^{m},05$ dans sa totalité.

C'est un calendrier de Scandinavie, et l'on remarque sur deux de ses faces des indications de jours, de mois et de fêtes.

La Société vote la publication d'une notice et d'un dessin de ce curieux et rare instrument.

M. Berchon montre un vieux hanap en argent, trouvé dans les sables de la Garonne au niveau de Portets et sur lequel on lit en caractères gothiques : Aquest Enap es de W. de Rions. Clerc. Cette présentation a lieu de la part de M. Dezeimeris excusé. Le hanap est en vente chez un orfèvre de Bordeaux.

La séance est levée à 11 heures.

Le Président,	*Le Secrétaire,*
BERCHON	PIGANEAU

Séance extraordinaire du 2 décembre.

Présidence de M. Dezeimeris.

M. Dezeimeris s'excuse auprès de ses collègues de n'avoir pu que rarement assister aux séances pendant l'année presque écoulée. Sa santé l'avait retenu chez lui mais il n'a pas cessé de s'occuper des intérêts de la Société et lui promet tout son dévouement.

L'ordre du jour appelle la présentation des comptes du trésorier et le renouvellement des membres du Bureau.

M. Domengine, trésorier, fait observer qu'il y a eu erreur dans le texte de la convocation qui porte : vérification des comptes de l'année; tandis qu'il ne s'agit que du dépôt de son rapport qui doit être soumis à une commission spéciale. Il présente néanmoins ce rapport duquel il résulte que la situation financière de la Société est bonne. Toutes les pièces de comptabilité seront soumises à la Commission de vérification.

La Société nomme MM. Combes, Gautier et de Lory pour rem-

plir cette mission avec le président et le secrétaire général, membres de droit de toutes les Commissions.

Le jour de la vérification est fixé au lundi 5 décembre, à la bibliothèque de la Société.

On procède ensuite au renouvellement du bureau pour 1888.

M. Adrien Sourget, 1er vice-président, remplace à la présidence M. Dezeimeris, président sortant et les votes successifs pour chaque fonction donnent pour résultat la nomination de MM. Edouard Bonie, conseiller à la Cour et Julliau, professeur à la Faculté des lettres, vice-présidents ; Dr Berchon, secrétaire général ; E. Piganeau et Ed. Feret, secrétaires-adjoints ; Domengine, trésorier ; Dagrand, trésorier-adjoint ; Amtmann, archiviste ; Dezeimeris, Combes et Braquehaye, assesseurs.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, **DEZEIMERIS.** — *Le Secrétaire,* **PIGANEAU.**

Séance du 9 décembre.

Présidence de M. Sourget.

M. E. Piganeau donne lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre dans laquelle ont eu lieu les élections du Bureau pour 1888, et M. Berchon, secrétaire général, réélu, après avoir présenté les excuses de M. Dezeimeris, président de l'année 1887, invite, au nom de ce dernier, M. Sourget à occuper le fauteuil de la présidence et MM. Piganeau, Domengine, Antmann, Combes et Braquehaye, présents, à prendre leurs places respectives au Bureau,

M. Sourget remercie la Société d'avoir bien voulu, pour la seconde fois, l'appeler à la présider et désirerait avoir d'autres titres à cette faveur que son concours le plus dévoué à l'œuvre commune.

M. Berchon exprime également toute sa gratitude pour sa réélection en qualité de secrétaire général et ne peut s'empêcher de rappeler que M. Sourget a oublié trop facilement la notice remarquable qui lui est due et qui a été publiée dans le volume V des Actes de la Société sous le titre : Le *Tombeau de Pierre Sau*

vage et la pierre commémorative du château d'Armajan, à Preignac (Gironde) (page 29 avec 3 planches).

Le Bureau nouveau étant constitué, M. Piganeau fait lecture du procès-verbal de la séance du 11 novembre qui est adopté.

M. Braquehaye fait observer seulement que la chaire de l'église Saint-Pierre, dont M. Augier paraît regretter l'enlèvement à sa destination religieuse, n'offrait rien de remarquable au point de vue artistique ou archéologique.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. de Lory sur les comptes de M. le Trésorier Domengine pour l'exercice 1885-1886.

Ce rapport constate, une fois de plus, la remarquable tenue des comptes de la Société ; la bonne situation de ses finances, malgré la plus grande activité donnée aux publications et conclut à un vote de félicitations qui est adopté à l'unanimité et par acclamation.

M. Domengine remercie l'assemblée.

M. le Dr Berchon lit une note de M. l'abbé Corbin sur le retable d'Avensan et montre la photographie de ce retable, qui comprend non seulement les 4 panneaux déjà publiés par M. Piganeau dans lè volume VIII, page 141, *des Actes,* année 1881, mais encore 4 autres bas-reliefs moins importants.

Une discussion s'engage sur cette communication et spécialement sur la question de publication de la photographie donnant une idée générale de l'autel actuel dans lequel sont encastrés les 8 bas-reliefs. La Société remet sa décision à une prochaine séance, en écartant la pensée d'une nouvelle reproduction des 4 premiers panneaux, et M. Berchon fait connaître que M. Maufras lui a adressé des dessins très exacts des 4 petits bas-reliefs. — Il ajoute qu'il croit savoir de bonne source que le curé d'Avensan est parvenu à faire rayer son église de la liste des monuments classés pour avoir plus de liberté dans les restaurations qu'il projette.

La Société décide que des renseignements précis seront demandés à ce sujet et M. Piganeau déclare que le déclassement serait à tous égards regrettable, l'abside d'Avensan étant sinon aussi remarquable que celle de Moulis (qu'il a décrite avec dessins dans le t. V des Actes de la Société, p. 7) du moins fort curieuse aussi.

M. l'abbé Corbin ayant demandé qu'il fût fait un rapport sur son Mémoire sur le *Château de Lormont* au sujet duquel M. Piganeau avait lu quelques observations dans la séance du 11 novembre,

mais à titre personnel et sans désir d'impression de ses notes. M. Jullian fait observer qu'une appréciation faite sur le travail d'un collègue est de nature à être taxée soit de complaisance, soit de critique et, dans les deux cas, peut amener des discussions de nature à ne pas maintenir la bonne confraternité entre associés.

Les statuts sont précis d'ailleurs à l'endroit de la responsabilité personnelle de chacune des opinions émises en séance. Il ne lui paraît donc pas utile de faire des rapports particuliers au sujet des Mémoires seulement communiqués ou qui ne doivent pas être publiés sous les auspices directs de la Société.

M. Berchon fait remarquer, en outre, que la Commission qui devait examiner l'œuvre de M. l'abbé Corbin ne s'est jamais réunie et que M. Piganeau, en défendant ses appréciations particulières sur Mgr l'Archevêque de Sourdis, n'a même pas réclamé l'impression de ces remarques.

La Société vote, en conséquence, qu'il ne sera plus fait de rapports sur les mémoires, volumes ou notes de ses membres qui conservent la plus grande liberté d'action dans leurs travaux.

M. Braquehaye demande si M. Pommade, de la Réole, a écrit au sujet d'une inscription détruite récemment dans cette ville.

M. le Secrétaire général est chargé de recueillir quelques renseignements sur ce fait.

M. Braquehaye complète la lecture faite avec une sagacité rare par M. Taillebois, secrétaire de la société de Borda, à Dax, des monogrammes de la famille de Foix-Candale, relevés au château de Candale, à Doazit (Landes), par M. Ozanne.

Les M entrelacées, précédées et suivies d'une S barrée, que M. Taillebois propose de lire *Sanctus Martinus, Sancta Anna* ou *Sanctus Antonius* et *Sancta Maria*, forment le même monogramme que d'Epernon a répété partout, dans son château de Cadillac, en souvenir de sa femme, Marguerite de Foix-Candale. Les S barrées très employées à cette époque, se lisaient *fermesle*, rébus qui signifie *fermeté*, ainsi que le prouve un passage des *Bigarrures du Seigneur des Accords, Poitiers,* 1515, *chez Jean Bauchu,* p. 17, et non *Sanctus* ou *Sarran*.

M. Braquehaye présente un livre d'heures, Paris, 1630, portant, au milieu des plats d'une très remarquable reliure au petit fer, le même monogramme avec S barrées, en haut, en bas, à droite et à gauche.

.. l'abbé Léglise, rappelant une réponse du curé de Saint-nain de Boursas au questionnaire de Baurein, dans laquelle t décrites d'anciennes sépultures en briques, lit une note sur tombeaux identiques trouvés en 1877 à Saint-Loubès, domaine Saint-Agnan.

:es débris ayant attiré son attention, M. l'abbé Léglise put en :ueillir et conserver quelques spécimens portés depuis dans la ison de campagne du grand séminaire.

M. de Comet dans sa *Monographie de Saint-Loubès* avait parlé de s briques, sans en décrire les formes et les dimensions. M. Léglise soumet trois à l'examen de la Société et explique comment les devaient être disposées (d'après lui) à savoir : en triangle. Il it remarquer l'absence absolue d'ossements qu'il attribue à l'ab-rption produite par la nature du terrain ambiant. Il croit que s briques étaient cuites spécialement pour un ouvrage funéraire.

M. Augier pense que ces briques étaient autrement placées. Elles vaient être disposées longitudinalement et comme imbriquées il ajoute que la largeur de ces carreaux était la conséquence une idée d'économie; les tarifs romains s'appliquant d'une manière nérale aux carreaux de tous genres, opinion que M. Jullian croit i peu hasardée, vu l'usage établi par les Romains de certains oits sur les dimensions de ces sortes de poteries.

M. Léglise donne à la Société les briques qu'il a montrées.

M. Augier dit quelques mots sur la nouvelle installation au dépôt s Antiques de certaines pièces du musée Dubois, et, entre autres oses, sur les détails des sculptures qui ornaient autrefois l'ancien rtail ouest de l'église Saint-Seurin de Bordeaux.

Ils comprennent : 1° plusieurs arcatures avec des chapiteaux nés de feuillages très élégants; 2° un grand bas-relief où l'on it douze statuettes représentant les apôtres assis, tenant un ylactère dans les mains, apôtres dont les têtes ont été brisées r les iconoclastes de 1793 à l'exception de la dernière à droite (1). bas-relief formait le linteau de la porte; 3° une statue d'évêque plus de 2 mètres de haut, placée autrefois sur le pilier central i divisait la porte en deux.

) M. Marionneau dans sa *Description des Œuvres d'Art qui décorent les ces publics de la ville de Bordeaux,* 1861, p. 427, suppose que le dernier re a dû la conservation de sa tête au bonnet phrygien qui la recouvre.

Le saint est représenté debout, revêtu de ses ornements pontificaux, tenant la crosse de la main gauche et bénissant de la droite, à la manière latine. Cette dernière main et la crosse ont été en partie brisées. Le sculpteur a su donner à la figure les traits qui caractérisent la bonté et la jeunesse du saint évêque qui serait saint Fort, d'après la tradition, et saint Seurin d'après d'autres auteurs (1). Ce qu'il est difficile de déterminer, ces deux saints n'ayant point d'attributs spéciaux et en l'absence de toute inscription.

Ces sculptures indiquent le XIV[e] siècle, époque où l'on ajouta, en avant du porche roman, un portail monumental pour décorer la façade du clocher. Il est probable que la figure de Notre-Seigneur devait se trouver au-dessus du bas-relief portant les douze apôtres, car il est de règle, en iconographie chrétienne, que ceux-ci accompagnent toujours le Christ (2).

On remarque aussi dans le Dépôt des Antiques : des fragments de sculptures romanes du XII[e] siècle ; un joli petit portail composé de deux colonnes supportant une arcade dont l'archivolte, orné de lobes, offre une grande élégance; plusieurs petits chapiteaux historiés sur lesquels est représentée la cérémonie du baptême. Le néophyte est dans une urne, les mains jointes; un évêque, accompagné d'un clerc, lui verse l'eau sur la tête. La cuve est de forme très simple semblable à celles qu'on rencontre dans les campagnes et qui doivent remonter au temps où le baptême était administré par immersion.

M. Augier montre ensuite quelques imprimés anciens et curieux et un exemplaire du fameux Livre rouge où sont inscrits les noms des personnages qui se seraient fait remarquer davantage par leur fanatisme révolutionnaire sous la Terreur.

M. Berchon observe que cette dernière publication n'a pas l'autorité d'un document vraiment historique et il rappelle que M. Auré-

---

(1) M. Lamothe rappelle à ce sujet la légende de saint Seurin, attendu et reçu par l'évêque Armandus, légende recueillie par M. Rabanis.

(2) Cette ancienne décoration de la façade occidentale de l'église de Saint-Seurin a subsisté jusqu'en 1829, et disparut pour faire place à la façade actuelle, et ses fragments furent achetés par M. Couderc, dont M. Dubois fut héritier.

Mais le dessin de ces sculptures fut relevé par M. Mialhe à l'époque de la dernière reconstitution et ont été reproduits dans le rapport du 26 août 1848, de la Commission des Monuments historiques de la Gironde, p. 7.

lien Vivie, dans son *Histoire de la Terreur* (1), a donné les raisons qui ne doivent faire accepter le Livre rouge que sous toutes réserves.

L'ordre du jour de la prochaine séance devant appeler le choix de membres honoraires, plusieurs noms sont proposés d'avance.

Ils seront soumis à un vote régulier à la première réunion de la Société.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Président,
SOURGET.

Le Secrétaire,
E. PIGANEAU.

Notes Archéologiques

Par M. AUGIER

I

PAROISSE DE SAINT-MARTIN DE MIOS (Gironde)

L'abbé Baurein, dans ses *Variétés Bordeloises,* t. III, p. 364, nouvelle édition, dit que n'ayant point reçu de renseignements sur cette paroisse, il ne peut en dire que peu de chose et qu'il est tenté de la passer sous silence. Je n'ai pas la prétention de compléter par ces quelques notes l'ouvrage du modeste et savant historiographe du diocèse de Bordeaux, mais il peut être utile, cependant, d'emprunter aux *Procès-verbaux de visites* conservés aux *Archives diocésaines* les détails suivants :

« En 1731, la cure de Mios était une vicairie perpétuelle dépen-
» dant du Prieuré hospitalier de Béliet. Le prieur était le Sr Dona-
» dieu, professeur en droit civil et canonique dans l'Université de
» Bordeaux. La dîme était affermée 1,200 livres, elle se payait pour
» le bled, vin, agneaux, chevaux, abeilles et bled d'Espagne, du
» onze, et pour le millet, du seize. Le curé, outre la portion congrue,
» a des navales et un casuel assez considérable. Il devrait y avoir
» un vicaire à cause du nombre des communiants et de l'étendue

---

(1) T. II, 1877. Livre IV, ch. 21, p. 469.

» de la paroisse. La cure est de l'archiprêtré de Buche et Born de » la seconde congrégation. Le seigneur temporel est le marquis » de Civrac.

» L'église a pour patron saint Martin, évêque de Tours. Le chœur » est très bien voûté avec d'anciennes peintures. Il y a un vitreau » au-dessus de l'autel dans lequel est peint un crucifix; il y a une » statue de saint Martin du côté de l'épître et une autre de saint » Laurent. Il y a une chapelle de la sainte Vierge et une de saint » Michel ».

On sait que les habitants des Landes ont été toujours très superstitieux ; le cardinal de Sourdis condamna, par une ordonnance, une singulière pratique qui s'observait à l'église de Mios, en faisant un certain tour avec un nombre déterminé de chandelles au moment des funérailles (1).

On peut supposer que l'eglise de Saint-Martin de Mios a dû être reconstruite vers la fin du xv• siècle. L'abside de forme rectangulaire est voûtée en ogive ; la clef de voûte porte un écusson avec une couronne ; l'épaisse couche de badigeon ne permet pas de distinguer le blason de l'écu. Le mur du fond est percé d'une grande fenêtre ogivale divisée par deux meneaux et remarquable par un vitrail dont la description a été donnée par M. Hameau dans le rapport de la commission des Monuments historiques de la Gironde du 22 août 1845, p. 15.

Le sujet de ce vitrail est le crucifiement divisé en 3 panneaux représentant chacun deux séries. Sur la partie centrale, le Christ est attaché à la Croix. Le bois de la croix est de couleur verte. A droite, se trouve la Vierge avec un crâne à ses pieds. A gauche, saint Jean, le disciple bien-aimé. Un ange vole au-dessus de ces deux personnages.

Dans les meneaux sont deux autres personnages dont l'un semble tenir la colonne, l'autre la lance, rappelant ainsi deux incidents de la Passion.

A l'étage inférieur, du côté droit du spectateur, est un garde à cheval, à gauche un archevêque, sans doute le donateur de la verrière (2).

---

(1) Ordonnances synodales du cardinal de Sourdis, édition de 1617.

(2) Une lettre de M. Vergès, curé de Mios, fait connaître que cette partie du vitrail n'existe plus (Janvier 1888). Elle est remplacée par des grisailles.

E. B.

C'est un des rares et beaux spécimens de l'art de la peinture sur verre dans notre région. Il est compris dans la 2e classe des monuments religieux de l'arrondissement de Bordeaux. Rive gauche, canton d'Audenge (1). Mais il est à craindre cependant qu'il ne soit menacé de disparaître, car il a été déjà question, dans le rapport du 10 août 1854, de reconstruire le clocher et d'agrandir l'église de Mios.

La nef est accompagnée de deux collatéraux séparés par des arceaux en ogive supportés par des piliers arrondis sans chapiteaux; les deux chapelles qui terminent les bas côtés sont voûtées comme le chœur, le reste de l'église est lambrissé. Sur la façade de l'arc de la chapelle de la Vierge, en entrant, on lit la date de 1696. Sur un pilier de la nef à droite on voit la date de 1540.

Dans le t. IX, page 101 du *Bulletin des Actes* de notre Société, j'ai fait connaître d'après le manuscrit du chanoine Belet, membre de l'Académie de Bordeaux, qu'on voyait à l'église de Mios une roue à clochettes que l'on mettait en mouvement à certains moments de l'office. Depuis, j'ai trouvé que plusieurs églises des Landes possédaient un semblable mécanisme. Il y a vingt ans, cette roue existait encore dans l'église de Commensacq. Il était aussi d'usage dans les Landes de suspendre des clochettes aux bras de la croix que l'on porte dans les processions.

Je puis montrer deux clochettes qui proviennent de la roue de l'église de Mios. Ces clochettes portent le nom du fondeur Dubois à Bordeaux et leur numéro d'ordre est 12 pour la plus forte, 11 pour l'autre. La forme des lettres n'indique pas une époque antérieure au siècle dernier. Je les donne au Musée de Bordeaux.

Dans le savant ouvrage en cours de publication intitulé : *Glossaire archéologique du moyen-âge et de la renaissance,* par M. Victor Gay, on lit ce qui suit : « La clochette dans l'église se présente au » xve siècle et plus tard, en Flandre, sous l'aspect d'un petit caril- » lon manuel ou roue à sonnettes, dont la mise en branle précède » ou accompagne les prières de la liturgie, » et il ajoute en note : « que ces roues étaient encore en usage il y a quarante ans dans » plusieurs églises de Palerme ».

---

(1) Tableau du 14 août 1845, reproduit p. LV.

L'inscription de la cloche est intéressante à signaler, elle rappelle des noms qui ont laissé des souvenirs à Bordeaux.

FAITE EN L'AN 1789 ÉTANT CURÉ M^r^M^e JEAN POZET +
PARRAIN M^r^M^e OSTENDE GARNUNG DE LA LANDE (1)
CONSEILLER DU ROY GÉNÉRAL PROVINCIAL DES
MONNOYES DE FRANCE AU DÉPARTEMENT DE
GUIENNE + MARRAINE DAME ELIETE DE GAUFFRETEAU
ÉPOUSE DE Mr GARNUNG DU BOISIN (2) MONNOYEUR
A BORDEAUX. MATHIEU LACOUDE 1^r^ FABRICIEN
JEAN GARNUNG S^d^ +
POULANGE FECIT

Les registres paroissiaux déposés à la mairie ne remontent qu'à 1714.

La fontaine Saint-Jean que j'ai signalée dernièrement dans le *Bulletin* de notre Société se trouve à 50 mètres de l'église au levant Elle est située au milieu d'une prairie entourée de murs. Autrefois, il y avait dans une niche une statue de saint Jean-Baptiste, les offrandes des pèlerins sont déposées dans un tronc. Il y a toujours une grande affluence de monde le jour de la saint Jean.

L'année dernière, il a été trouvé dans le nouveau cimetière, à environ 30 mètres du portail de l'église, en creusant une fosse, deux fragments de mosaïque. Ils avaient été placés en forme de toit au-dessus de la tête d'un cadavre. Une petite maçonnerie avait été faite autour de la tête et des épaules pour soutenir ces morceaux de mosaïque. Le reste du corps n'était point protégé. Jusqu'à présent, on n'avait pas signalé de débris romains aux environs de l'église; on peut présumer qu'il y avait en ce lieu, comme à Salles, une riche habitation à l'époque où les Gaules étaient habitées par les Romains. Le fragment que je présente est le plus considérable de ceux que l'on a retirés.

---

(1) La famille Garnung de la Lande avait sa sépulture dans l'église de Mios près de la chaire. Ostende Garnung de la Lande était un ancien capitaine garde côte, lieutenant particulier des eaux et forêts de Guienne. Eliete de Gauffreteau était sa cousine.

M. Charles Garnung de la Lande, un des descendants de cette famille, habite la commune de Mios. Il possède de curieux papiers concernant la famille des Garnung de la Lande.

(2) On doit lire Garnung du Voisin.

Après avoir traversé, à Mios, la voie de la station du chemin de fer, à la distance d'environ un kilomètre, on trouve au milieu des pins la chapelle de Saint-Brice qui est depuis longtemps un lieu de dévotion pour les habitants des Landes. Il est fait mention de cette chapelle dans un procès-verbal de visite de l'année 1731 (1).

« Il y a une chapelle rurale de Saint-Brice située à un quart de » lieue de l'église paroissiale, nous l'avons trouvée en fort mauvais » état, le sanctuaire est bien voûté, l'autel a besoin d'une pierre » sacrée et d'être garni de nouveau. Le tableau représente saint » Brice dont on fait la fête le 13 novembre; la fenêtre du sanctuaire » doit être agrandie et garnie de barres de fer. Il faut fermer celle » qui est derrière le tableau de l'autel. Le fond de la chapelle n'est » point lambrissé, il faut fermer un trou qui est au fond et récrépir » les murs; le seuil de la porte doit être raccommodé, le clocher » a besoin d'être réparé, il faut redresser la croix qui est au-dessus » du toit. On estoit dans l'usage de dire la messe le 10 may le » jour de saint Barnabé et le 13 novembre jour de la fête de saint » Brice. La chapelle n'a pas d'autres revenus que les aumônes de » ceux qui la visitent. On porte de l'église de Mios ce qui est néces» saire à la célébration de la messe. »

A plus d'un siècle de distance, cette relation est encore exacte au moins pour les réparations à faire. La chapelle est menacée de disparaître. On voudrait employer les matériaux pour la reconstruction de l'église de Mios. Il serait à désirer qu'à notre époque on se montrât plus soucieux de conserver pour l'avenir les anciens monuments avec les vieux souvenirs du passé.

Cet édifice est d'une construction très simple. On a employé pour les murs et les contreforts la pierre ferrugineuse du pays. A l'intérieur une seule nef lambrissée. Sa longueur totale est de 20 mètres sur 5m50 de large. Sous l'épaisse couche de badigeon des murs, on trouve des joints de pierre tracés en blanc avec un petit ornement brun au milieu de chaque pierre; l'enduit de mortier paraît avoir été fait avec grand soin.

Le chœur est voûté en arrêtes; les moulures se poursuivent jusqu'au sol dans les quatre angles. Leurs profils accusent la transition du XVe au XVIe siècle. Sur la clef de voûte est sculpté l'écu de France aux trois fleurs de lis avec la couronne fleurdelisée non fermée.

(1) Ce titre est conservé aux *Archives diocésaines* à l'Archevêché de Bordeaux.

L'autel consiste en un massif de pierre ayant, sur le devant, un châssis destiné à recevoir l'*Antipendium* en usage au siècle dernier dans toutes les églises du diocèse de Bordeaux. Au-dessus de l'autel se trouve un tableau sur lequel est représenté, à gauche, saint Laurent portant le gril, instrument de son martyre, et saint Brice en costume d'évêque. Une femme, portant dans ses bras un enfant, est à ses pieds. Le saint évêque a l'air d'adresser la parole à l'enfant. Pour avoir l'explication de ce sujet, il faut s'en rapporter à la légende dorée de Jacques Vorragine; saint Brice, évêque de Tours, ancien disciple de saint Martin, avait été accusé par une femme d'être le père d'un enfant qu'elle venait de mettre au monde. Le peuple s'ameuta sur cette nouvelle, et vint, armé de pierres, pour lapider son évêque. Saint Brice, voyant qu'il avait beau nier le fait devant des gens irrités, fit apporter l'enfant qui n'avait qu'un mois, et lui ordonna de dire s'il était vrai qu'il fût son père. La réponse négative du nouveau-né ne les calma pas davantage. Tel est le trait auquel le peintre a fait allusion dans ce tableau. La légende ajoute que saint Brice prit alors des charbons ardents et les porta dans son vêtement jusqu'à la tombe de saint Martin, sans qu'une trace de brûlure apparût lorsqu'il eut secoué ce feu. C'est la raison pour laquelle on représente encore saint Brice portant des charbons ardents dans sa chasuble. Ce tableau n'a aucune valeur au point de vue artistique. Il ne porte pas de signature.

Dans un endroit un peu marécageux, à environ 100 mètres au midi de la chapelle, on trouve, au milieu d'une prairie, la fontaine dite de Saint-Brice ; elle est encore fréquentée par beaucoup de gens des environs qui viennent chercher de cette eau que l'on dit bonne pour faire passer la colique et les maux de dents. Depuis que le tronc n'existe plus, les pèlerins déposent leur offrande entre les pierres du mur qui entoure la source.

On vient à cette fontaine consulter ce que le peuple nomme les *Echos de saint Brice*, cette pratique est surtout employée par les filles qui convoitent le mariage. Elle consiste à prendre deux épingles réunies ensemble. La façon dont elles se séparent en tombant dans l'eau indique si la pensée que l'on a en ce moment doit se réaliser durant le cours de l'année. Presque toutes les femmes du pays disent qu'elles sont allées consulter dans leur jeunesse les *Echos de saint Brice*, c'est l'oracle du pays. Qui donc pourrait dire tous les joyeux sourires, tous les transports de bon-

eur dont cette bienheureuse fontaine fut le témoin? Le lieu, du ste, convient admirablement à ce poétique et gracieux pèleriage. L'origine de cette fontaine est le sujet d'une tradition popuaire. A une époque assez éloignée et qu'il est impossible de déteriner, un pâtre, en gardant son troupeau dans ce lieu désert et lus marécageux qu'il n'est aujourd'hui, avait remarqué qu'un de es bœufs restait presque toujours contre un arbre qu'il léchait. l'abord il n'y fit pas grande attention; mais, comme cela se renouelait souvent, il pensa qu'il devait y avoir quelque chose d'extraordinaire. Il avertit son maître qui habitait un château voisin. Ce eigneur, suivant la chronique, voulut faire fouiller en ce lieu. Au remier coup de pioche jaillit une source abondante, dont les eaux ures coulent toujours. A côté de cette source, suivant une autre ersion, on découvrit dans l'arbre une statue de saint Brice avec les débris d'autel ou de chapelle. On dit que la statue et le tronc le l'arbre se trouvaient autrefois dans la chapelle de saint Brice. les anciens du pays m'ont dit avoir vu un reste de cet arbre près e l'autel. On en détachait des parcelles que l'on mâchait pour aire passer le mal de dents. (*Lu dans la séance du 8 juillet* 1887).

II

ÉGLISE SAINT-RÉMI (Dordogne)

Cette paroisse de 650 habitants, située à 8 kilomètres de la staon de Montpont (ligne du chemin de fer de Coutras à Périgueux) faisant partie du canton de Villefranche de Longchat, a une glise de construction moderne, mais qui présente quelques détails chéologiques intéressants, à savoir :

1° Une *inscription* provenant de l'ancienne église qui se trouvait ins le cimetière éloigné d'environ 500 mètres; la pierre sur quelle est gravée cette inscription a été placée en entrant; à oite, dans la muraille, on y lit :

P. DE. SAINCT. IAN. CVRE. FAICT. LAN : 1609

a forme du 6 n'étant pas ordinaire beaucoup de personnes se mpent en lisant l'an 1009 au lieu de 1609.

° *Le rétable de l'autel* qui vient d'être restauré est en bois de er et avait ses sculptures entièrement dorées. Il doit remonter

à la fin du XVII[e] siècle. Il se compose d'un grand tabernacle orné de quatre têtes d'anges; le gradin sur lequel il repose présente, sur la face, des fleurs de lis sculptées que l'on avait cherché à faire disparaître. Au dessus du gradin, des deux côtés du tabernacle, se trouvent deux médaillons dont l'interieur est garni par deux reliquaires qui devaient contenir autrefois des reliques. Par dessus ces médaillons, richement ornés, on voit deux sujets sculptés dans des cadres ovales entourés de palmes. Le premier sujet, à droite de l'autel, est l'Annonciation de la S[te] Vierge. Sur le second, on voit la figure de S[te] Jeanne de Valois, reine de France, (1) en costume de religieuse, ayant sur la tête la couronne royale dont les fleurs de lis ont été mutilées; un ange lui passe au doigt un anneau. Le fond du tableau de ce rétable représentait l'Assomption de la S[te] Vierge. Cette toile, en très mauvais état, n'avait aucune valeur; elle a été supprimée.

La composition de l'ensemble de ce contre-rétable, (le tombeau de l'autel n'en fait pas partie) ne sont pas sans valeur; les sculptures sont bien traitées, comme on savait le faire au siècle de Louis XIV. Ce rétable d'autel a été acheté à Bordeaux il y a environ vingt ans. Il y a lieu de croire qu'il provient de la chapelle de l'ancien couvent des religieuses Annonciades (2).

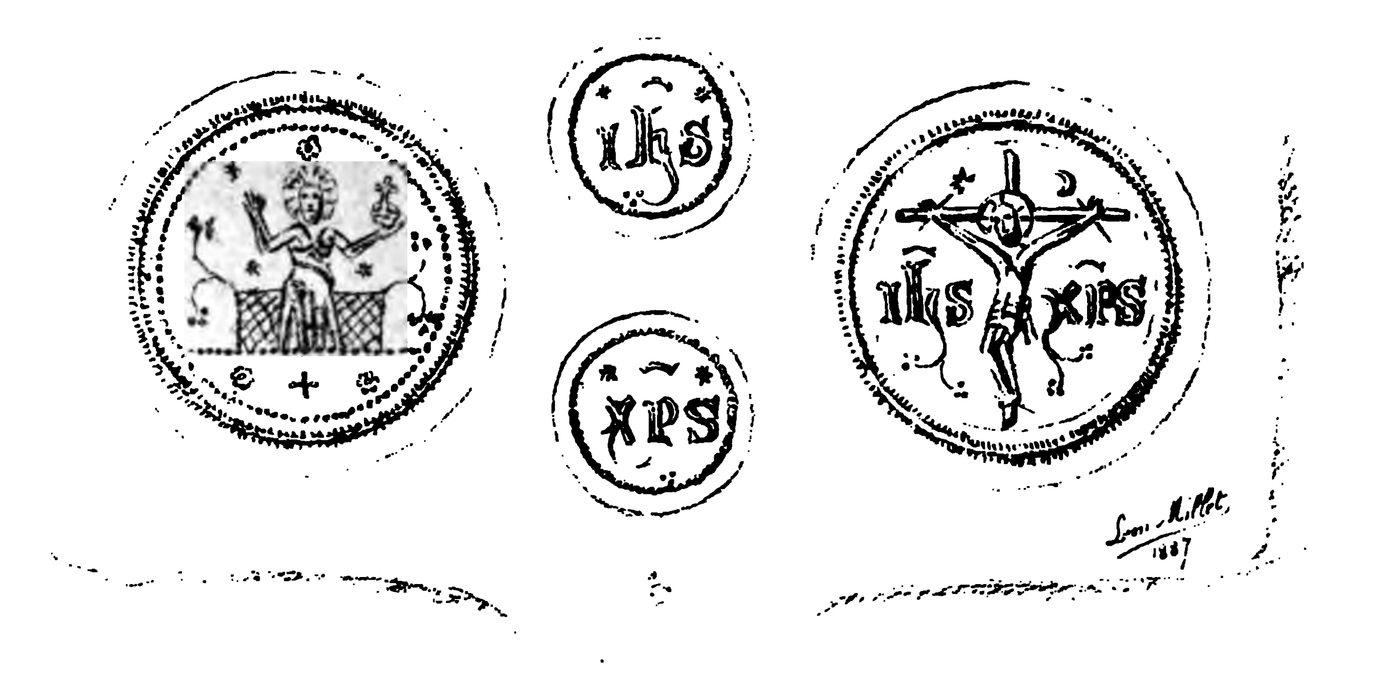
3° *Le fer à hosties* encore en usage mérite d'être signalé. C'est un des rares spécimens de cette partie du mobilier des églises. On peut en fixer la date à la fin du XIII[e] siècle. Il offre de l'analogie avec celui de Saint Quentin-de-Baron (3) dont j'ai fait la description. On y remarque également une marque qui doit être celle du graveur.

4° A environ 3 kilomètres du bourg, sur la route qui conduit à Villefranche de Longchapt, à un endroit nommé Giaud, se trouvait autrefois *une fontaine de dévotion* dite *de Saint Rémi*. Le peuple s'y

(1) Fille de Louis XI, épousa le duc d'Orléans, depuis Louis XII qui la répudia. Elle fonda à Bourges l'ordre des Annonciades.

(2) Fondé en 1503 par M[me] de Laussac. Elles avaient un costume gris avec un scapulaire rouge ce qui leur avait fait donner le nom des *Dames du corset rouge*. Elles portaient, au chœur, un long manteau blanc avec une médaille d'argent où était figurée l'Annonciation, attachée aux épaules par un large ruban bleu céleste. Ce couvent, situé rue Mingin, est aujourd'hui occupé par la Miséricorde. Bernadeau dit que dans ce couvent on fabriquait des noix confites et des petits bâtons de sucre tressés et aromatisés appelés *canelats* qui étaient du goût le plus agréable et dont la recette semble avoir disparu avec les Annonciades.

(3) T. XII, p. xxx.



Fer a Hosties de St Remy (Dordogne)



ndait en foule de plusieurs lieues à la ronde. Le clergé y allait procession le 15 août. Ce jour là, et à la fête de S[t] Rémy, 1[er] octobre, on passait la nuit pour garder la fontaine à cause de affluence du monde; on a fait récemment des recherches pour retrouver cette source qui était située à peu de distance de la route, au milieu d'un bois près d'un ancien chemin. L'eau était cachée au milieu de broussailles. L'eau en est bonne et abondante.

III

LA NOUVELLE SALLE DES ARCHIVES MUNICIPALES A L'HÔTEL DE VILLE DE BORDEAUX

En signalant l'ouverture de cette nouvelle salle, mon intention n'est pas d'entrer dans tous les détails qui peuvent intéresser l'Archéologie et l'histoire locale. Je vais me borner aux particularités qui, à première vue, attirent l'attention du visiteur.

On sait que depuis longtemps la salle des Archives municipales située au rez-de-chaussée était devenue insuffisante pour contenir l'immense quantité de documents à conserver. Sur la demande de l'archiviste, M. Gaullieur, et sur le rapport de M. le D[r] Coyne, le Conseil Municipal a voté un crédit spécial de 5,700 fr. pour l'installation d'une nouvelle salle située au premier étage, très bien éclairée et qui ne mesure pas moins de 18 mètres de long sur 8 mètres 50 de large et 4 mètres 50 de haut.

Le savant et infatigable archiviste, M. Gaullieur, y a disposé dans de longues vitrines de 5 mètres l'une, les documents les plus précieux concernant l'histoire civile, politique, militaire et religieuse de la ville de Bordeaux, les manuscrits, les autographes, les plans, les vues des monuments et les portraits des hommes illustres du pays bordelais.

1° Manuscrits. Le *Livre des Statuts de Bordeaux*. Très beau manuscrit in-folio sur vélin, portant la date de 1540. On voit sur la première page une grande miniature dont les couleurs sont encore très vives, reproduisant les armes de la ville avec la couronne de comtesse et pour accessoires deux branches d'olivier. Sur la

seconde feuille une autre miniature plus petite représente, au milieu de jolies arabesques, la figure de la Justice portant le glaive et les balances.

L'Inventaire de l'hôtel du maréchal duc de Richelieu, rue Porte-Dijeaux (petit in-folio de 1766), reconstitué par M. Gaullieur, avec les débris sauvés de l'incendie. On y trouve l'indication de nombreuses tapisseries qui décoraient les appartements de ce palais.

Le *Registre capitulaire des Feuillans* établis à Bordeaux en 1591 dans la commanderie de Saint-Antoine. Ce manuscrit, en deux volumes in-folio, porte les traces de l'incendie de 1862; il a été restauré avec beaucoup de soin.

Le *Registre capitulaire des PP. Capucins de la province de Guienne*. Sur la première feuille on lit pour titre : *Memorabilia præcipua provinciæ Aquitaniæ sive Tolosæ Fratrum Minoris ordinis Sancti Francisci Capucinorum pie posteritati dicata*. On y trouve l'historique de la fondation du couvent de Bordeaux en 1601, la pose de la première pierre de la chapelle 14 janvier 1602, et la consécration par le cardinal de Sourdis en 1609. Ce manuscrit, petit in-4o, contient 348 pages d'une écriture très fine et bien lisible.

Registre de la Cour des Jurats de 1570 à 1575, dont les sous-titres sont : *Livre d'Ecrou, Livre des Retirés, Livre des Distributions, Livre des Amendes, Livre des Procureurs de la ville*. Très curieux manuscrit d'une lecture difficile.

Les Archives municipales possèdent une riche collection d'autographes des rois de France, des princes, etc.

Parmi ceux qui sont exposés, on remarque les signatures de Louis XI, Louis XII, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII, des maréchaux de Monluc, d'Ornano, de Themines, de Roquelaure, de Richelieu, de Broglie, des ducs de Chevreuse et de Choiseul, de Gabriel de Lurbe, l'auteur de la *Chronique bordelaise*, de Darnal, continuateur de la Chronique, de l'abbé Venuti ; la signature et plusieurs manuscrits de l'abbé Baurein, le modeste et savant historiographe qui a passé sa vie à compulser les Archives bordelaises ; de Brémontier, de Luckner, général prussien en 1760, passé plus tard au service de France, etc., etc.

La collection de portraits anciens est peu nombreuse. Un beau portrait gravé du duc d'Epernon ; Mgr Audibert de Lussan, archevêque de Bordeaux, gravé par Tardieu ; Michel Montaigne gravé par Voyer jeune ; Montesquieu par Voyer l'aîné ; Matignon gravé

r Sergent; Jean-Baptiste Silva, médecin, né à Bordeaux en 32, gravé par Piquet. Le cardinal de Cheverus, Vergniaud, seph Saige, Brascassat avec deux dessins signés de sa main, etc.

Plans et vues. — La plus belle pièce que possèdent les chives est la vue cavalière de Bordeaux divisée en trois feuilles hetées par M. Gaullieur; la plus longue mesure 4 m. 30 cent. ir 40 centimètres de haut. Elle représente la ville vue de l'autre té de l'eau; la seconde, les Chartrons et la troisième, Paludate. es vues ont été faites au lavis en 1741 par ordre de M. de Pressigny irecteur des fermes du roi. On se fait une idée de ce qu'était Borleaux à cette époque avec ses monuments et ses plantations l'arbres.

Les autres dessins sont modernes. Beaucoup figurent des monuments qui n'existent plus. Deux vues de l'ancien Hôpital Saint André, l'ancienne Bourse, la maison de la rue des Bahutiers, les peintures à fresque de la Tour de Veyrines, etc.

Ceux qui ont vu les Archives municipales après l'incendie de 1862 et même il y a vingt ans, ne peuvent s'empêcher d'admirer la patience avec laquelle elles ont été reconstituées et classées méthodiquement. Espérons que par des dons généreux elles continueront à s'enrichir de nouveaux trésors artistiques ou paléographiques précieux pour notre histoire locale.

Notes sur les sépultures en briques à rebord de Saint-Loubès

Par M. l'abbé S. LÉGLISE

Dans les renseignements fournis par l'abbé Dupré curé de Saint-Romain de Boursas, sur le questionnaire de Baurein on lit au sujet les démolitions de l'ancienne église Saint-Symphorien, à Asques, bâtie, d'après la tradition, par saint Romain : «..... On rencontre souvent dans le voisinage de ces démolitions des carreaux ou tuiles qui ont de dix lignes d'épaisseur sur sept pouces de large, et dix ou onze de long, et qui sont terminés à l'un des bouts par un rebord ou arrête de trois, quatre et cinq lignes de profon-

» deur ; on ne peut comprendre à quels usages ils étaient em-
» ployés... » (1)

Les briques dont le curé Dupré donne la description étaient évidemment identiques à celles de Saint-Loubès, objet de la présente communication, et avaient dû servir au même usage, c'est-à-dire à former des tombeaux.

Il y a une dizaine d'années (1877), Madame Le Rouzic (dont la fille est mariée à notre éminent professeur de chimie, M. Gayon), fit opérer des nivellements sur la propriété qu'elle possède à Saint-Loubès, propriété provenant du morcellement de l'ancien domaine de Saint-Agnan, sis au midi du bourg, (aujourd'hui à M. Eymond) et confrontant du midi à l'ancien chemin royal de Lormont à Saint-Pardon, qui conduit du village de Charlot à celui de Suisse. Ces travaux firent découvrir sur la partie de l'enclos longeant le chemin, à droite du portail en entrant, des tombes en briques à rebord. Des fragments rejetés sur le chemin éveillèrent mon attention. J'appris que l'on avait conservé quelques-unes de ces larges briques, j'obtins facilement de les examiner et même d'en porter un spécimen au musée que le Grand Séminaire possède à sa maison de campagne.

Je sus bientôt qu'au Truch de Reignac on avait trouvé de ces sortes de tombes en quantité.

Dans sa *Monographie de la commune de Saint-Loubès* (p. 9-15) ouvrage excellent auquel il faudra toujours revenir lorsqu'on s'occupera de cette paroisse, M. de Comet a noté avec soin les découvertes de débris de ruines gallo-romaines faites sur le plateau du Truch ; il mentionne les briques dont nous nous occupons ici, mais n'indique pas quelle forme était donnée à ces tombeaux.

M. Gassie, pratiquant des fouilles dans la partie de sa propriété qui longe du nord le chemin du Truch à Terrefort, c'est-à-dire, au centre du village actuel, en a découvert plusieurs, et m'en a donné la description la plus précise. Sur un lit formé par quatre ou cinq briques posées de plat et emboitées, le corps était étendu, puis on le recouvrait en établissant au-dessus une sorte de toit par le moyen de briques engagées dans le rebord des premières et s'arc-boutant au sommet. Enfin le faîte était établi avec de longues tuiles creuses de même épaisseur que les briques. J'obtins en 1877

(1) Société Archéologique de Bordeaux, t. IX, p. 184.

ıe de ces tuiles creuses, que je déposai au musée du Grand-ıminaire. Je n'ai pu en trouver d'autres depuis.

Lorsqu'on ouvrait ces tombes, on n'y trouvait plus d'ossements, , à première vue elles paraissaient vides. Mais en examinant de lus près, on remarquait sur les briques du fond une empreinte lanchâtre suivant les principales lignes de la charpente osseuse, sul vestige des corps qui y furent déposés. Cette absolue consomp-ion des corps enfermés dans ces tombes établit assez leur grande ntiquité. Peut-être pensera-t-on que la nature du terrain aura nflué sur ce phénomène. Ce terrain est une épaisse couche de nenu gravier sableux, parfaitement perméable, et c'est précisé-nent en extrayant de ce gravier que les tombes furent décou-rertes.

Je ne crois pas que dans ces tombes en briques on n'ait jamais trouvé, au Truch, d'objets en métal ou autres pouvant fournir une indication quelconque. Mais si l'on n'a rien trouvé dans les tombes, les fouilles faites à côté et dans la même couche de terrain ont été des plus riches. A gauche du chemin, en venant du château de Reignac, dans le champ de M. Duprat, en face de la place, c'est-à-dire à peu près dans le même lieu où M. Gassie a trouvé les tombes dont j'ai parlé, on trouva au milieu du gravier, à une cer-taine profondeur, divers objets destinés à des usages domestiques tels que vases de terre, assiettes, lames de couteaux, etc.

A l'angle N-O formé par l'intersection du chemin qui conduit à Terrefort et celui de *Vieille-Souche*, qui mène du bourg de Saint-Loubès à Montussan, M. Duprat trouva un beau carrelage en larges carreaux et aussi des monnaies anciennes, dont un certain nombre furent recueillies par M. Goureau père. M. de Comet les signale p. 12.

Ce plateau du Truch est assurément un des points de notre Gi-ronde les plus riches en antiquités romaines, et la Société Archéo-logique ne saurait trop être attentive aux fouilles qui pourraient y être pratiquées.

La dimension des briques tombales varie entre 42 et 46 centi-mètres de longueur sur 35 à 37 de largeur ; rebord 0^m 05 ; entaille 0^m 06 ; épaisseur 0^m 02.

M. Gassie se fait un plaisir de donner au musée de la Société les présents spécimens.

On pourrait se demander s'il y eut une époque où, dans l'Em-pire d'Occident, ce fut un usage à peu près universel d'ensevelir

dans des tombes en briques, et si ces briques étaient cuites spécialement pour cet usage.

Il est certain que ces briques à rebord se retrouvent en beaucoup d'endroits. J'en ai vu des fragments aux environs de Monségur du côté de l'ancienne paroisse de Neugeon.

Dans mon recent voyage à Rome, visitant la catacombe de Sainte-Agnès, au-delà de la porte Pie, j'observais que les loges mortuaires, pratiquées horizontalement dans les parois des couloirs, étaient fermées au moyen de larges briques à rebord, de dimensions à peu près analogues à celles que nous avons ici.

Bien plus, tandis que sur les briques de Saint-Loubès on ne voit aucune sorte de marque, celles de la catacombe de Sainte-Agnès portent une empreinte circulaire d'environ 0m 05 de diamètre formée par une inscription qui devait être une marque de fabrique. Malheureusement, la rapidité de la marche de mes compagnons et de notre guide, ne me permit pas de m'arrêter à relever cette inscription.

Quant à la question de savoir si ces larges briques étaient cuites spécialement pour servir à des tombes, j'inclinerais volontiers pour l'affirmative. Leurs larges dimensions auraient-elles permis de les adapter à d'autres usages ? Notons pourtant que dans les matériaux employés à la construction du Palais-Gallien sont des briques de dimensions aussi considérables.. Il dut donc y voir dans les *tuileries*, des metiers à briques tombales. Toutefois j'ai trouvé le dôme de Florence couvert en briques à rebord de même forme que nos briques tombales, sinon de même mesure.

Lu en séance du 9 décembre.

Programme officiel du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1888.

Nous croyons utile d'insérer à la suite des comptes-endus du 2e semestre 1887, le programme distribué par I. le Ministre de l'Instruction publique, sous la date du 2 août 1887, pour le Congrès des Sociétés savantes à la lorbonne en 1888, avec la lettre d'envoi qui offre un intéêt particulier pour les archéologues (1).

Paris, le 12 Août 1887

A M. le Président de la Société Archéologique.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous envoyer le programme des questions souises à MM. les Délégués des Sociétés savantes en vue du Congrès : 1888. Ce programme, dont les éléments ont été fournis par les ociétés savantes elles-mêmes a été dressé comme les précédents ir le Comité des travaux historiques et scientifiques. Il aurait dû ous être transmis quelques jours après la clôture du Congrès de 387; mais des circonstances diverses m'ont contraint à retarder le communication qui vous parviendra cependant beaucoup plus it que les dernières années. Il résultera, je l'espère, du temps is à la disposition des Sociétés savantes pour traiter les questions diquées, un plus grand nombre de travaux et des mémoires plus ûrement étudiés.

Désormais, si vous voulez bien vous y prêter en me faisant parver, trois mois avant l'ouverture de vos séances, les questions que ous penserez utile d'insérer au programme du Congrès suivant, M. les Délégués auront pour s'y préparer une année tout entière.

---

1) Le Congrès aura lieu à l'époque de la Pentecôte, du 22 au 26 mai, dans la lle dite de l'hémicycle, à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte.

J'insiste donc auprès de vous, Monsieur le Président, afin que vos décisions au sujet des questions du programme de 1889 me soient communiquées le plus tôt possible dans les limites extrêmes que je viens de vous indiquer. Je souhaite vivement que vous partagiez mon sentiment à cet égard, et que vous donniez à mes intentions, auprès de vos collaborateurs et des savants indépendants qu'elles peuvent intéresser, toute la publicité désirable.

J'appelle également votre attention sur une innovation que vous remarquerez dans le programme des questions spéciales à l'archéologie.

L'objet que le Comité s'est proposé jusqu'à présent, en dressant un programme général, était, vous ne l'ignorez pas, de fournir chaque année un certain nombre de thèmes de discussions que les personnes compétentes pourraient étudier d'avance, et sur lesquels elles viendraient, dans les réunions de la Sorbonne, exposer leurs idées, communiquer les résultats de leurs recherches et provoquer les observations de leurs confrères de Paris et des départements.

La section d'archéologie a pensé qu'il était nécessaire, en ce qui la concernait, d'expliquer l'esprit dans lequel le programme est rédigé et le genre de réponses qu'il doit susciter. Je n'ai vu aucun inconvénient à cette manière de procéder et je me fais très volontiers l'interprète des idées de la section. Il importe en premier lieu, Monsieur le Président, de remarquer que ce questionnaire ne saurait en aucune façon entraver l'initiative individuelle des savants qui assisteront au Congrès et qui pourront toujours présenter d'autres communications. Le programme a pour but essentiel de signaler aux membres des Sociétés savantes un certain nombre de questions sur lesquelles il reste encore bien des observations à faire, des monuments à dessiner, des documents nouveaux à rechercher.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Signé : SPULLER.

Pour copie conforme :

Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,

Signé : CHARMES.

PROGRAMME

DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE EN 1888.

Section d'histoire et de Philologie.

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux.

2° Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces.

3° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

4° Origine, importance et durée des anciennes foires.

5° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

6° Liturgies locales antérieures au XVIIe siècle.

7° Étude des anciens calendriers.

8° Origine et réglements des confréries et établissements charitables antérieurs au XVIIe siècle.

9° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

10° L'histoire des mines en France avant le XVIIe siècle.

11° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.

12° Du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la Révolution.

13° De la piraterie entre les populations chrétiennes.

14° Étudier l'origine, la composition territoriale et les démembrements successifs des fiefs épiscopaux au moyen âge.

15° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français.

16° Étudier les cadastres ou compoids antérieurs au XVIe siècle, leur composition et leur utilité pour la répartition de l'impôt.

17° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes, tels que la fête des fous ou des innocents, la fête de l'abbé de la Jeunesse, le jeu de Soule, le jeu de la Tarasque, les feux de la Saint-Jean, la fête de Gayant, etc.

18° Établissements ayant pour objet le traitement des maladies contagieuses, et mesures d'ordre public prises pour prévenir leur propagation.

19° Étudier quels ont été les noms de baptême usités, suivant les époques, dans une localité ou dans une région; en donner autant que possible la forme exacte et rechercher qu'elle peut avoir été la cause de leur vogue plus ou moins longue.

20° Étude sur le culte des saints, la fréquentation des pèlerinages et l'observation de diverses pratiques religieuses au point de vue de la guérison de certaines maladies.

21° Faire connaître les travaux imprimés ou manuscrits qui ont été faits sur l'histoire des diocèses de la France, antérieurement à la seconde édition de la *Gallia christiana* et qui ont pu servir à la rédaction de cet ouvrage.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies ayant existé dans les provinces.

Nos musées, tant ceux de Paris que ceux de la province, sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout au moins incertaine; or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier; tous les archéologues se rappellent les étranges bévues dans lesquelles des erreurs de provenance ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs, ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui; ils nous permettent parfois, en remontant de proche en proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments, ou tout au moins ils servent à détruire ces légendes qui dans bien des musées entourent les monuments et qui sont la source des attributions les plus fantaisistes. On ne saurait donc trop engager les membres des Sociétés savantes à rechercher dans les archives de leur région, en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le XVIe siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos musées provinciaux. On ne

demande pas, bien entendu, d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en en dégageant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.

2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens non encore signalés. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent.

Il ne s'agit point de faire un travail d'ensemble sur les sarcophages antiques conservés en Gaule, ce qui offrirait à coup sûr un grand intérêt. Mais ce serait une entreprise difficile et de longue haleine. Le Comité invite simplement ses correspondants à rechercher les monuments encore inconnus qui pourraient plus tard prendre place dans un *corpus* analogue à celui que M. Le Blant a consacré aux sarcophages chrétiens. Il souhaite surtout qu'on recherche la provenance des monuments ou fragments de monuments de ce genre qui se sont conservés dans divers musées ou églises de province et qu'on étudie les légendes qui fort souvent se sont attachées à ces monuments et dont il est si difficile aux savants étrangers à la région de retracer les détails et de découvrir l'origine.

3° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.)

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple, un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent entre eux un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles); comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement

la nef ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas côtés; quelle est la forme et la position des clochers; quelle est la nature des matériaux employés; enfin s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

4° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs en même temps que leur pittoresque les séduit. Or, bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces ruines, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

5° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit seulement devoir insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

6° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les musées.

On peut répondre de deux façons à cette question : soit en faisant un catalogue raisonné de tous les tissus anciens existant dans une ville ou dans une région déterminée; soit en donnant la description critique de tapisseries ou tissus inédits. Dans ce dernier cas, on ne saurait trop insister pour que les communications soient accompagnées de dessins ou de photographies.

7° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères qui permettent de distinguer leurs produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans nos petites églises du Centre et du Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés

convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher l'histoire de ces objets, de savoir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

8° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits. Voici longtemps qu'aucune communication de ce genre n'a été faite à la Sorbonne. Il ne manque point cependant dans nos collectrons provinciales de spécimens inédits de ces curieux et élégants carrelages qui garnissaient jadis le sol de nos chapelles et l'intérieur de nos châteaux. En les signalant à l'attention des archéologues, on devra s'efforcer toujours de rechercher les centres de fabrication d'où ces carrelages proviennent.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

. . . .

SECTION DES SCIENCES

. . . .

15° Étudier au point de vue de l'anthropologie les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé, en totalité ou en partie, une région déterminée de la France.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes.

2° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site des villes de l'antiquité ou du moyen âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique, soit en Amérique.

3° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques

et les archives des départements et des communes. — Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées.

4° Biographie des anciens voyageurs et géographes français.

5° De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages et les hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités.

6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.).

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur nos cartes.

8° Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.)

9° Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France.

10° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique; traditions locales ou observations directes.

11° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au-delà de la période historique, tels que : déplacement des cours d'eau, brusques ou lents; apports ou creusement dus aux cours d'eau; modifications des versants, recul des crêtes, abaissement des sommets sous l'influence des agents atmosphériques; changements dans le régime des sources, etc.

12° Forêts, marais, cultures et faunes disparus.



Projet de plan pour l'etat descriptif d'une généralité d'une région de la France en 1789.

C'est au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts que revient l'initiative de la proposition du plan dont nous venons de reproduire le titre et qui a été adressé à toutes les sociétés archéologiques, avec invitation d'en entreprendre la réalisation.

Nos associés trouveront dans ce document des sujets de travaux d'autant plus intéressants que nous approchons du centenaire du grand acte dont les conditions générales ou particulières, et les conséquences, sont encore controversées.

Nous l'imprimons *in extenso* dans nos Bulletins, avec la lettre ministérielle elle-même, dans la conviction que les recherches faites en province ont une valeur toute spéciale, en raison de la conservation plus assurée, loin du grand centre de notre unité nationale, des usages, coutumes, règlements et traditions du passé, malgré le grand mouvement d'unification qui nous parait devoir être attribué, de notre temps, beaucoup plus aux facilités extrêmes de circulation ou de transport qu'à l'action gouvernementale elle-même.

E.B.

I

Lettre ministérielle

Paris, 14 février 1887.

Monsieur le Président,

Dans la séance de clôture du dernier congrès des Sociétés savantes, mon prédécesseur avait signalé à votre attention l'intérêt que présenterait l'étude de la France de 1789. Le moment semble en effet venu, après un siècle écoulé, de rechercher et de réunir les matériaux qui permettront d'écrire l'histoire impartiale de la Révolution, de rétablir la vérité, en la puisant à ses sources naturelles, dans les écrits et dans les actes.

L'extension donnée au Comité des travaux historiques et scientifiques par la création d'une section des sciences économiques et sociales l'a singulièrement modifié; il ne s'occupe plus exclusivement des temps antérieurs au XVIIIe siècle, et n'est plus tenu à distance de l'époque moderne, objet à juste titre des curiosités et des préoccupations du plus grand nombre. Les *Mémoires des intendants*, dont le Ministère a confié la publication à M. de Boislisle, marquaient déjà de nouvelles tendances: elles s'accentuent davantage encore par des travaux actuellement en préparation, je veux dire la recherche des pièces relatives à l'histoire de l'instruction publique de 1789 à 1808.

A côté de ces importantes publications, j'ai pensé qu'il serait intéressant de posséder, dans un recueil méthodiquement composé, une description exacte de l'état administratif et économique de la France à cette époque de transformation d'où est sortie la société moderne. Les documents abondent sur tous les points de notre territoire; vous saurez les découvrir, les choisir et les présenter clairement: j'ai confiance en vos habitudes dès longtemps connues de laborieuses et savantes recherches.

Si j'ai pris soin toutefois de demander au Comité des travaux historiques de dresser le plan d'étude d'une généralité ou d'une région, tel que vous le trouverez ci-inclus, ce n'est pas assurément avec l'intention d'imposer ce plan à tous les érudits dont je tiens avant tout à respecter l'initiative et les vues personnelles; mais il me semble désirable que des mémoires destinés à être réunis aient, dans leurs grandes lignes, une uniformité qui en facilite la lecture et la comparaison. Cette uniformité, je le sais, ne saurait être absolue, alors que, sous l'ancien régime, l'administration était partout si différente; d'ailleurs les auteurs qui voudront bien me prêter leur concours n'auront pas toujours à étudier des circonscriptions de même nature: les uns s'attacheront à des généralités, d'autres à des gouvernements, des élections ou des villes. J'ajoute que les matériaux nécessaires pour suivre pas à pas le plan du Comité feront souvent défaut dans les archives; qu'en dehors de ce plan, simple indication forcément incomplète, bien des questions intéressantes subsistent; qu'il ne faudrait pas en négliger les traces, ni décourager les tendances des chercheurs attirés plutôt vers l'étude de questions particulières comme celles des *enfants trouvés*, des *douanes*, etc.

Il serait téméraire de supposer qu'il existe, sur toute la surface

[illegible] un nombre assez considérable [illegible] des [illegible] a commencé [illegible] les généralités [illegible] avant de [illegible] les éléments d'une [illegible] jamais [illegible] pas [illegible] des généralités [illegible] une administration, les mêmes [illegible] sur les points de [illegible] les mêmes [illegible] scription d'un [illegible] à donner une notion exacte de la France.

[illegible] s'agit pas [illegible] les descriptions, telles que je les [illegible] re aussi [illegible] que possible [illegible] que les faits [illegible]ls ou des analyses toujours appuyées sur un document [illegible]tique.

[illegible]e ferme espoir, Monsieur le Président, que de semblables [illegible]bes intéresseront quelques-uns des membres de votre So[illegible]t je souhaite que les travaux individuels conçus dans cet [illegible]et approuvés par le Comité, constituent des types qui ser[illegible] exemples à d'autres auteurs, et deviennent le point de départ [illegible]érie nouvelle particulièrement recherchée de notre belle [illegible]on des Documents inédits de l'histoire de France.

[illegible]z, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,

Signé : BERTHELOT.

Pour copie conforme :
Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité.

CHARMES.

II

Plan

ÉTAT DES PERSONNES

Clergé. — Archevêchés, évêchés, chapitres diocésains, synodes, officialités, séminaires. Divisions du diocèse en archidiaconés, archiprêtrés, doyennés, paroisses (curés, vicaires). Nomination aux cures. Patronage. Collégiales et chapelles. Clergé régulier. Abbayes, prieurés. Régime administratif de ces établissements. Couvents. Établissements des ordres militaires et hospitaliers.

Faire connaître pour chaque titre ou établissement ecclésiastique l'état des droits et des biens, l'évaluation approximative des revenus (cens, dîmes, etc.), des devoirs et des charges. Oblations. Assemblées du clergé, don gratuit, décimes.

Protestants. Juifs. Actes de l'état civil.

Noblesse. — État de la noblesse par bailliages en 1789. Hiérarchie féodale. Propriétés seigneuriales. Droits de chasse. Transmission des biens nobles. Revenus divers de la noblesse. Valeur vénale et revenus des terres possédées par des personnes nobles.

Tiers-État. Communautés d'habitants. Propriétés du Tiers-État. Villes. Privilèges des bourgeois. Compagnies de l'arc, etc.

Population. — Population urbaine et population rurale. Feux. Rapport de la population des paroisses en 1789 et aujourd'hui. Nombre des enfants par ménage. Mortalité.

ÉTAT DES TERRES

Domaine royal. Apanages. Fiefs. Droit de franc-fief. Communaux. Pâturages et vaine pâture. Forêts. Droit de triage. Propriété roturière. Propriété urbaine et rurale.

Formes diverses de tenure et d'amodiation de la terre. Baux perpétuels. Bail à cens seigneurial, emphytéose, bail sur une ou plusieurs vies. Bail à rente foncière, à champart, à complant, etc.

Droits seigneuriaux. Banalité. Garenne et colombiers. Mainmorte. Redevances foncières en nature et en argent. Droits casuels. Lods et ventes, rachats, reliefs, plaids, etc.

ADMINISTRATION.

inistration générale. — Limites et étendue des circonscrip- administratives. Généralités, élections, subdélégations. ıtions des intendants et des subdélégués, Institutions muni- . Villes, communes, paroisses. Maires et échevins. Corps :. États provinciaux, Assemblées provinciales.

nces. — Bureaux des finances. Élections. Greniers à sel. es des eaux et forêts. Taille et crues. Capitation. Vingtièmes. ements. Gabelles. Modes de perception de l'impôt du sel. e, répartition et recouvrement des impôts en général. r et travers. Aides. Traites foraines. Impositions diverses : marque d'or et d'argent, etc. Octrois des villes.

quer, autant que possible, l'état des impôts par paroisses. ls des monnaies.

ce. — Parlements. Présidiaux. Bailliages et sénéchaussées. és. Juridictions seigneuriales et municipales. Juridictions s. Justice civile et criminelle. Coutumes et droit écrit. et prisons.

militaire. — Gouvernements. Gouverneurs. Fonctions et ges des lieutenants généraux et lieutenants du roi. Garni- Troupes de l'armée de terre. Enrôlements. Écoles militaires. ux. Châteaux-forts. Villes fortifiées. Poudres et salpêtres. ent des gens de guerre. Maréchaussée. Milices. Gardes oises et tribunaux militaires. Invalides.

ine. — Inscription maritime. Ports militaires. Armée de mirautés. Écoles de la marine. Invalides de la marine. tions spéciales.

uction et beaux-arts. — Universités. Collèges et autres . Petites écoles. Congrégations enseignantes, couvents, etc. us des établissements d'instruction. Nombre des élèves. spéciales, Académies. Sociétés savantes. Bibliothèques. es. Expositions. Conservatoire. Presse et librairie.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE

culture. — Principales cultures. Rendement des récoltes. et marchés. Commerce de denrées agricoles. Importation ortation de ces denrées à l'intérieur du royaume.

strie. — Mines et carrières. Administration des mines.

12° Une cachette de [illegible]
Soc. *archéologique de B*[illegible] t. VII [illegible]
13° La porte d[illegible] château de [illegible] Soc.
archéologique de B[illegible] t. VII [illegible]
14° Inscription de la [illegible] Soc.
archéologique de B[illegible] VII [illegible]
15° Inscription de la [illegible]
Soc. archéologique de B[illegible] VII [illegible]
16° La grotte de Pair-non-Pair [illegible]
Association fran[illegible] *C*[illegible]
17° L'anthropologie [illegible]
Soc. archéologique de B[illegible]
18° Quelques [illegible]
(Dordogne) : *As*[illegible]
19° Notice sur les [illegible]
période paléolithique : *As*[illegible]
20° Une excursion [illegible]
de la Soc. archéologique de B[illegible]
21° Trois canines [illegible]
Pair, commune de Marcamps [illegible]
Bordeaux, t. I. 1884.
22° Station [illegible]
Baneuil (Dordogne) : *S*[illegible]
23° Les ateliers [illegible]
dogne) : *Associat*[illegible] *C*[illegible]
24° Une excursion à P[illegible] *Soc. d'anthro-*
pologie de Bordeaux, t. I. 1884.
25° L'Ethnographie française. [illegible]
Journal l'Homme. 10 juillet 1885.
26° Note sur les silex [illegible] *Association fran-*
çaise, Congrès de Grenoble. 1885.
27° La Maye en Gironde : *B*[illegible]
t. VIII, 3ᵉ série. 1885.
28° L'anthropologie au Congrès de [illegible]
de Bordeaux, t. II. 1886.
29° Découverte archéologique [illegible] *Maté-*
riaux pour l'histoire primitive [illegible]
1886.

Note sur une inscription de Bordeaux (Bulletin du comité des travaux historiques, 1884).

Inscriptions grecques du Musée de Marseille (Revue archéologique de 1886).

Articles de critique dans la *Revue critique,* la *Revue historique,* etc.

Notices dans la *Revue épigraphique du Midi de la France,* de M. Allmer.

Les séminaires des Universités allemandes (Revue de l'Enseignement supérieur, 1884).

II

Travaux de M. Daleau, *archéologue, à Bourg-sur-Gironde.*

1° Sur la taille du silex à l'époque préhistorique; *Association française, Congrès de Lille,* 1874.

2° Note sur la station de Jolias, commune de Marcamps (Gironde) en collaboration; *Revue d'anthropologie,* Paris, 1874.

3° La grotte des Fées, commune de Marcamps (Gironde); *Soc. archéologique de Bordeaux,* t. I, 1875.

4° La pierre levée de La Roche, commune de Lavallée (Charente-Inférieure); *Soc. archéologique de Bordeaux,* t. III, 1876.

5° Carte préhistorique du département de la Gironde; *Association française, Congrès de Clermont-Ferrand,* 1876.

6° Observations sur les légendes des monuments préhistoriques; *Association française, Congrès du Hâvre,* 1877.

7° Légende de la fontaine des Fées ou Tour galline, commune de Tauriac (Gironde); *Soc. archéologique de Bordeaux,* t. IV, 1877.

8° Abri-sous-roche de Marmisson, commune de Gauriac (Gironde); *Soc. archéologique de Bordeaux,* t. IV, 1878.

9° Notice sur les stations préhistoriques de l'étang de Lacanau (Gironde); *Congrès international des sciences anthropologiques,* Paris, 1878.

10° Les stations préhistoriques des étangs d'Hourtin et de Lacanau (Gironde); *Association française, Congrès de Montpellier,* 1879.

11° Une excursion à Saint-Ciers-Lalande (Gironde); *Soc. archéologique de Bordeaux,* t. VI, 1880.

12° Une cachette de fondeur de l'âge du bronze en Gironde; *Soc. archéologique de Bordeaux*, t. VII, 1880.

13° La porte du château de Caribert à Blaye (Gironde); *Soc. archéologique de Bordeaux*, t. VII, 1880.

14° Inscription de la cloche de l'église de Berson (Gironde); *Soc. archéologique de Bordeaux*, t. VII, 1880.

15° Inscription de la cloche de l'église de Cubnezais (Gironde); *Soc. archéologique de Bordeaux*, t. VII, 1880.

16° La grotte de Pair-non-Pair, commune de Marcamps (Gironde); *Association française, Congrès d'Alger*, 1881.

17° L'anthropologie au Congrès d'Alger; *Comptes-rendus de la Soc. archéologique de Bordeaux*, 1881-1882, t. IX.

18° Quelques stations préhistoriques des environs de Bergerac (Dordogne); *Association française, Congrès de La Rochelle*, 1882.

19° Notice sur les lésions que présentent certains os de la période paléolithique; *Association française, Congrès de Rouen*, 1883.

20° Une excursion à l'étang de Cazau (Gironde); *Comptes-rendus de la Soc. archéologique de Bordeaux*, 1883-1884.

21° Trois canines du Lion des cavernes recueillies à Pair-non-Pair, commune de Marcamps (Gironde); *Soc. d'anthropologie de Bordeaux*, t. I, 1884.

22° Station robenhausienne du coteau du Tertre, commune de Baneuil (Dordogne); *Soc. d'anthropologie de Bordeaux*, t. I, 1884.

23° Les ateliers robenhausiens de Creysse et de Lanquais (Dordogne); *Association française, Congrès de Blois*, 1884.

24° Une excursion à Porcherioux (Loir-et-Cher); *Soc. d'anthropologie de Bordeaux*, t. I, 1884.

25° L'Ethnographie française. Projet d'exposition pour 1889; *Journal l'Homme*, 10 juillet 1885.

26° Note sur les silex de Thenay (Loir-et-Cher); *Association française, Congrès de Grenoble*, 1885.

27° La Maye en Gironde; *Bul. Soc. d'anthropologie de Paris*, t. VIII, 3° série, 1885.

28° L'anthropologie au Congrès de Grenoble; *Soc. d'anthropologie de Bordeaux*, t. II, 1886.

29° Découverte archéologique dans la Gironde; *Les Palets, Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme;* Toulouse, 1886.

III

Travaux de M. G. Tholin, *archiviste du département de Lot-et-Garonne.*

Notre collègue a beaucoup écrit et nous ne pouvons énumérer ici tous ses travaux indiqués dans un ouvrage qui manque encore à la Gironde et qui, pour le Lot-et-Garonne, porte le titre de *Bibliographie générale de l'Agenais,* par Jules Andrieu. Paris; Agen, 1887, 2 énormes in-8°.

Nous ne citons que ses publications archéologiques principales et récentes.

1. *Études sur l'architecture religieuse de l'Agenais, du xe au xvie siècle, suivies d'une notice sur les sépultures du moyen-âge.* Agen, J. Michel; Paris, Didron, 1874, in-8° de xvi, 364 p. et 32 planches.

2. *Supplément aux études sur l'architecture religieuse de l'Agenais.* Agen, imp. Ve Lamy, 1883, in-8° de 50 p.

3. *Notes sur les stations, les oppidum, les camps et les refuges du département du Lot-et-Garonne.* Agen, imp. F. Lamy, 1877, in-8° de 38 p.

4. *Les anciens hôtels de la ville et le local du Musée d'Agen.* Agen, imp. F. Lamy, grand in-8° de 22 p.

5. *Documents sur le mobilier du château d'Aiguillon, confisqué en 1792.* Agen, imp. Ve Lamy, 1882, grand in-8° de 32 p.

6. *Le Musée d'Agen.* Paris; Caen, 1885, in-8° de 15 p. et 2 pl.

7. *Ville libre et barons. Essai sur les limites de la juridiction d'Agen et sur la condition des forains de cette juridiction comparée à celle des tenanciers des seigneuries qui en furent détachées.* Paris et Agen, 1886, in-8° de xvi, 264 p. et une carte.

C'est une étude remarquable sur la vieille bataille entre la terre féodale et l'alleu, au moment où la féodalité guerrière, mais protectrice du peuple, s'est transformée en cette féodalité fiscale et tracassière dont les souvenirs fâcheux ont laissé de profondes traces et n'ont pas peu contribué aux excès de la Révolution française.

M. Auguste Molinier a fait un juste éloge de cet ouvrage dans la *Revue de l'École des Chartes* (année 1887, 4e livraison XLVIII, Paris, Picard) et nous nous joignons à lui pour demander à notre

ayant associé, comme introduction du procès si magistralement exposé, une étude des origines de la commune d'Agen et des familles féodales ennemies des bourgeois.

C'est un côté de la question dont l'examen et la solution offriraient un très grand intérêt.

8. *Les ordonnances de police des consuls d'Agen.* Paris, Imprimerie nationale; in-8°, 11 p. 1886. *(Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* année 1886).

9. *Un château gascon au Moyen-âge. Etude archéologique sur le château de Madaillan (Lot-et-Garonne), son histoire, sa transformation et son siège en* 1575 *par le maréchal Blaise de Monluc.* — Paris, Picard; Agen, J. Michel, 1887; grand in-8° de 68 pages et 3 planches.

Cet ouvrage, dont la partie purement archéologique est due à M. Benouville, architecte du gouvernement, peut être signalé comme un modèle (admirablement typographié d'ailleurs) de ces monographies, trop rares, dont l'importance est pourtant si grande, en notre temps de destruction ou même de réparations fantaisistes qu'on a justement qualifiées d'actes de réel vandalisme.

IV

Publications de M. GRELLET-BALGUERIE, *ancien magistrat.*

Renvoyant au *Dictionnaire des Contemporains* de Vapereau, (4e et 5e éditions), et à la *Nouvelle Biographie Contemporaine* pour les travaux de notre associé, sur les questions politiques, purement historiques, ou consacrées aux industries coloniales, nous devons signaler au point de vue archéologique, les livres ou mémoires suivants :

1. 1861. Livre des coutumes et privilèges de la cité de la Réole, du XIIIe siècle, en langue romane. *Las costumas de la ciudad de la Reüla*, éditées d'après deux manuscrits connus, l'un conservé à l'hôtel de ville de la Réole, et principalement d'après une copie sur parchemin, vidimée au XIVe siècle sur l'original des coutumes.

2. 1863. *Le Cartulaire du Prieuré conventuel de Saint-Pierre*

de la Réole, IXe au XII siècle dans t. V. des *Archives historiques de la Gironde*, p. 99.

3. *Les deux Eglises*, par Louis Charles Bal (Balguerie). Découverte de l'emplacement et des *ruines de la villa de Cassinogilum*, palais de Waïfre et de Charlemagne, avec albnm de 15 planches, de concert avec M. Fauché, architecte à la Réole; Bordeaux, litho. Légé., 1863-1864, f°.

Une 16e planche parut en 1878, chez Couribaut successeur de Légé, sous le titre *Antiquités Réolaises et Bazadaises*.

4. *Découverte de l'anneau sigillaire de Sainte-Gulfetrude* à Sainte-Pétronille de la Gironde.

5. *Découverte d'un beau trépied en bronze* du IIe ou IIIe siècle orné d'une statue de Minerve et d'une belle tête de tigre.

6. *Découverte et description des premiers souterrains refuges de Lavaur* 1866. *Journal de Lavaur*. *Revue archéologique de Toulouse, Revue historique du Tarn.*

7. 1866. *Description d'un magnifique sarcophage en marbre blanc sculpté*, du Ve ou VIe siècle, découvert dans l'hospice de Lavaur où il servait, depuis 75 ans, de saloir et de charnier; *Journal de Lavaur*, avec un très beau dessin de M. Mazas.

8. *Essai sur les origines historiques et religieuses de la ville et du château de Lavaur;* journal cité.

9. *Découverte et description d'une table d'autel, en marbre blanc sculpté* du IXe ou Xe siècle ; journal cité.

10. 1880. *Notes sur de nombreux souterrains refuges existant spécialement dans les cantons de Ribérac, Mareuil, etc. Bulletin de la Société historique du Périgord.*

11. 1880. *Histoire et légendes d'Aquitaine*. Bordeaux, Crugy. La 1re livraison a seule paru et a été analysée en 1881 par M. Fayolle; Ribérac, Delacroix imprimeur, sous le titre : *Origine historique de Ribérac, Mussidan, Castillon-sur-Dordogne*, etc., soit 20 villes du Périgord et Bordelais. *Deux comtes de Périgueux inconnus; Aymon I et Aymon II. Légendes inédites de Aymon père, de Dordone* (entre Dordogne, Vicomté de Castillon). *Origine exclusivement française de la légende de Renaud de Montauban, ou des quatre fils Aymon.*

12. 1882. *Nombreuses recherches sur des vestiges d'antiquités, voies romaines, pont romain à Saint-Benoît-sur-Loire*, etc. *Journal et Avenir du Loiret.*

13. 1882. *Recherches archéologiques en Orléanais*. Journal officiel du 13, 14 et 15 avril 1882.

14. *Découvertes historiques de l'existence de Clovis III, fils de Dagobert II*, nouveau roi de France, 672 ou 673 à 677 ou 678, et de l'*authenticité et de la date de la translation du corps de saint Benoît, d'Italie et du Mont-Cassin en France et à l'abbaye de Fleury-sur-Loire, l'an Ier de ce nouveau roi Clovis III.* Journal officiel et Revue historique et littéraire, 1884.

15. *Maintien de la chronologie mérovingienne telle que l'enseigne l'Université de France.* Réfutation de la théorie nouvelle du docteur B. Krusch, congrès de la Sorbonne, 1886 et 1887.

16. *Des droits incontestables de la France à la paternité de l'épopée de Walter ou Gautier d'Aquitaine, par* Gérauld de Fleury, 937. *Réfutation des prétentions germaniques sur ce point.* Même congrès.

17. *Cassinogilum.* Palais de Charlemagne en 778, à Caudrot (Gironde). Congrès de la Sorbonne, 1887.

18. *Des vestiges d'une tour-vigie du temps de Charlemagne à La Réole* (Gironde). Même congrès.

Ces derniers travaux ont été l'objet d'une analyse publiée par M. Louis Laplane, dans le *Journal de Lavaur,* 19 juin 1887, et qui nous paraît devoir être reproduite pour sa partie purement archéologique, parce qu'il s'agit de monuments girondins.

En 1004, l'historien Aimoïn avait mentionné l'existence, à la Réole, d'une tour carrée en ruine remontant au temps de Charlemagne ou, probablement, avant le règne de ce roi qui n'aurait fait que la reconstruire, de même que le palais de *Cassinogilum* (à Caudrot, Gironde), duquel il sera question plus loin. Richard Cœur-de-Lion avait réparé cette tour, en la revêtant d'un placage de pierres de taille. Cette tour présentait une particularité curieuse : analogue à l'extérieur et quant à la destination à la tour de vigie de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, elle en différait en dedans en ce qu'elle était pleine au sommet où l'on avait ménagé une sorte de niche voûtée pour la sentinelle ou la vigie, en correspondance avec une autre vigie placée sur les hauteurs supérieures du Mirail (*Miraculum*) au-dessus de la Villa gallo-romaine de la Récluse ou de Pontésia. Cette tour antique a été presque entièrement détruite dans ces dernières années. M. Poirié, photographe à la Réole, en a par bonheur conservé une vue.

M. Grellet-Balguerie a également résolu, à l'aide de documents historiques et de monuments ou de leurs ruines, le problème si controversé du véritable emplacement de la Villa de Cassinogilum, palais de Waïfre, duc d'Aquitaine, et de Charlemagne où ce roi

résida en 778 avec la reine Hildegarde ; il y célébra les fêtes de Pâques avant de partir, avec l'un des corps de son armée, pour son expédition contre les Sarrasins d'Espagne. C'est là qu'il franchit la Garonne, dit son historien Eginhard. M. Grellet-Balguerie démontre que ce palais n'était pas situé à Casseneuil, en Agenais, ni même à Casseuil, Gironde, mais bien au confluent du Drot et de la Garonne, dans la ville de Caudrot, en Réolais, ville dont le nom signifie embouchure du Drot, *(quo Drot irruit, calcis* ou *cauda Droti,* par opposition à *ad Drot,* Capdrot, source du Drot (près Montpazier). C'est à Cassinogilum, ou Caudrot, que naquirent les deux fils jumeaux d'Hildegarde et de Charlemagne, qui les y trouva à son retour de Roncevaux, et qu'il nomma des deux plus glorieux noms mérovingiens, Clotaire et Clovis (Louis le débonnaire). Le premier, Clotaire, mort à Caudrot en 780, y fut inhumé dans une crypte ou chapelle obituaire en briques énormes, et de laquelle Aimoïn admira en 1004 la voûte presque ogivale (*latericiam miro opere fornicatam*). Elle était située sous la petite église en briques sarrasines de Saint-Cybard, accolée à la grande église en pierres de Saint-Christophe de Caudrot, si curieuse avant les restaurations qu'elle a subies. On a par malheur aussi, dans ces dernières années, détruit ou nivelé la petite église de Saint-Cybard et la crypte ou chapelle dans lequel Aimoïn avait vu le tombeau du petit roi Clotaire. C'est à Cassinogilum ou Caudrot que Louis le débonnaire, créé à trois ans roi d'Aquitaine, en 780, résida fréquemment, et après, tous les quatre ans jusqu'en 814, selon l'ordre de Charlemagne, qui mourut à cette époque.

M. Grellet-Balguerie a trouvé aussi, cette année, de nouvelles preuves que la célèbre épopée de Walter, ou de Gautier d'Aquitaine appartient exclusivement au patrimoine littéraire de la France, œuvre de Géraud, de Fleury-sur-Loire, sous les yeux duquel l'exemplaire de Paris, corrigé par ce poète, a été transcrit par un novice de cette abbaye, vers 987. Ce même auteur a découvert que ce précieux manuscrit était passé de la bibliothèque de Fleury dans celle des Carmes de Clermont, qui le vendirent en 1690 à Baluze pour la bibliothèque de Colbert. Il a réfuté de nouveau les prétentions germaniques à la paternité de Walter, démenties en outre par les textes formels des auteurs invoqués, notamment par J. Grimm, à l'appui de ces prétentions chimériques.

Après cette restitution historique et littéraire et cette légitime revendication nationale, M. Grellet-Balguerie a traité, dans le

séance du 2 juin dernier du Congrès des Sociétés savantes, un sujet plus important encore et qui intéresse aussi l'enseignement de l'histoire politique de la France. Le *Journal officiel* du 3 juin, a signalé brièvement cette étude si utile sous tous les rapports. Elle détermine les véritables dates des règnes des rois mérovingiens, particulièrement du VII° siècle ; elle prouve la nécessité du maintien des dates adoptées dans l'enseignement, sauf une modification justifiée, consistant à mettre vers le 15 septembre 672, au lieu de 673, l'assasinat de Childéric II, après un règne de quatorze ans. Il serait aussi préférable de placer avec Valois à l'extrême fin de 654 ou mieux de 655, au lieu de 656, la mort de Clovis II, après un règne de 16 ou 17 ans que les anciens chroniqueurs donnent à ce roi dont le dernier diplôme est de 653 ; car ce n'est qu'au XII° ou XIII° siècle qu'on a attribué à Clovis II un règne de dix-huit et de dix-neuf ans, après la mort de Dagobert Ier, en 638. A ce sujet, M. Grellet-Balguerie réfute complétement par des preuves topiques, la théorie, nouvelle ou non, de M. le Dr Bruno Krusch, de Berlin ; — théorie que d'éminents auteurs français se sont trop hâtés d'adopter, sur la foi de l'autorité ou sous le prestige de l'immense érudition du célèbre docteur berlinois. M. Krusch bouleverse si complètement notre chronologie mérovingienne qu'il faudrait même aussi jeter au feu toute notre Diplomatique, création ou chef-d'œuvre de Mabillon et de ses successeurs, et la gloire de la France. Ainsi le savant étranger place en 629 au lieu de 628, la mort de Clotaire II, et l'avènement de Dagobert I ; la mort de ce dernier roi en 639 au lieu de 638 ; l'avènement de Clotaire III, fils de Clovis II, en 657 au lieu de 655 ou 656, et sa mort en 673, au lieu de 669-670 ; partant, il met la fin du règne de Childéric II en 675, au lieu de 673, ou mieux 672. On voit quelle anarchie résulterait de ce système qui ne repose sur aucun fondement indiscutable, et qui nous montre seulement l'immensité de l'érudition de son auteur, la fécondité de son imagination et la puissance de sa logique, au milieu de données très incertaines.

Ainsi, par exemple, M. Krusch n'accorde à Childéric II que douze ans de règne au lieu de quatorze que lui reconnaissent tous les auteurs. Or, en outre des diplômes de l'an XIII et des chartes de l'an XIV de ce roi, M. Grellet-Balguerie a découvert un concile inédit, tenu en Bourgogne vers 671, et dont le canon XI ordonne la réunion d'un synode pour le 15 septembre suivant, an XIV de ce roi. Le même critique prouve de plus, péremptoirement, que la

théorie nouvelle de M. Krusch ne fait que ressusciter au XIXe siècle le système de l'Ecole de Saint-Germain-des-Prés au XIe siècle et de Sigebert de Gemblours au XIIe ; plaçant en effet en 642, au lieu de 638, la mort de Dagobert, avec une erreur de quatre ans. Cet ancien système conduit aux mêmes dates que celles adoptées par l'auteur allemand : 657, mort de Clovis II, avènement de Clotaire III, mourant en 673 ou en 674, etc.

M. Krusch a voulu aussi nous doter d'un nouveau roi mérovingien en la personne d'un étranger à la race de Clovis. Ainsi il a fait régner sept ans Grimoald, le maire du Palais d'Austrasie, l'assassin de son prédécesseur Othon ; le même Grimoald qui tondit et exila Dagobert, alors enfant, pour faire régner à sa place son propre fils Childebert, sept jours ou sept mois. Un manuscrit (*Tilianus*) indique par erreur sept ans, le copiste ayant pris un *M* pour deux *AA*. L'érudit berlinois, se fiant à une liste suspecte des rois Francs, donne avec elle à Childebert un an de règne et à Grimoald son roi apocryphe, un règne de sept ans, de 657 à 663, lorsque depuis 660 ou 659, Childebert trônait en Austrasie ! Or, l'histoire sérieuse, authentique, démontre qu'au lieu d'avoir régné sept ans, Grimoald fut en septembre 655 ou 656, enchaîné par les austrasiens et livré à Clovis II, lequel le fit périr dans une prison de Paris, au milieu des plus affreuses tortures, pour le punir de sa trahison et du crime qu'il avait commis envers son roi légitime Dagobert II, d'Austrasie. Ce dernier, restauré entre 670 et 671 fit rétablir par Ebroïn, son fils Clovis III, roi de Neustrie et de Bourgogne, en 672, après le meurtre de Childéric et quand ce terrible et puissant maire Ebroïn eut renversé Thierry III, prince à peine intronisé par saint Léger, et que lui-même ne restaura qu'entre 676 et 677. M. Grellet-Balguerie montre d'ailleurs, à l'aide de diverses annales déjà publiées en France et reproduites depuis par Pertz, dans les *Monumenta Historica Germann.*, que ce règne imaginaire de Grimoald, proposé par M. Krusch, n'est qu'une vieille rêverie des moines de Reims, de Liège et de Lobbes, qui, aux XIe et XIIe siècles, ont voulu récompenser Grimoald des libéralités (qui ne lui coûtaient rien), que ce maire avait accordées à ces églises ou abbayes. Les *bons esprits* qui tiennent quand même en si grande estime toutes les théories du grand docteur berlinois, ont pu trouver assez irréverencieuse l'expression de *vieille rêverie* appliquée, non pas à l'erreur de ce savant, mais à la fable qu'il a tirée d'un manuscrit de Reims (aujourd'hui à Berne, n° 83), dans lequel pour-

it (ce qu'il n'a pas vu on ne dit pas), le copiste bien avisé a igmatisé comme apocryphe ce prétendu règne de Grimoald, par mot significatif: *nothus, spurius!* Cet auteur aurait pu citer, en aveur de cette étrange opinion, les annales non moins suspectes le Lobbes et de Liège.

M. Grellet-Balguerie a donc eu doublement raison de combattre rigoureusement ces anciennes théories qui reviennent pour s'imposer à nous sous une étiquette étrangère, et de rétablir les véritables dates de notre diplomatique nationale, en suivant les traditions de l'école française des Mabillon, Pagé, Dom Tassin, Dom Clément, des auteurs de l'art de vérifier les dates, des Duchesnes, Bouquet, Longuerue, Brequigny, Pardessus, Letronne, Teulet, Tardif. Il était utile et nécessaire de venger ces illustres maîtres, en réfutant une doctrine étrangère, propre à faire naître la confusion et le doute; doctrine accueillie de confiance ou sans grand examen à raison de la célébrité de son auteur, à raison de son importation d'un pays qui semble la terre natale du travail patient et du vaste savoir de l'érudition comme du scepticisme, et dont on accepte trop facilement en France toutes les prétentions et toutes les théories, comme si l'on s'imaginait toujours que :

[C'est du *Rhin* aujourd'hui que nous vient la lumière].

Louis LAPLANE.

V

Congrès Archéologique de Dax et Bayonne.

La *Société française d'Archéologie* pour la *description et la conservation* des *Monuments historiques* tiendra, en 1888, sa 55e session à Dax et à Bayonne.

Cette session s'ouvrira le mardi 12 juin à 2 heures précises dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, à Dax et se continuera, à Bayonne, le dimanche 17, à 1 heure, à l'Hôtel de Ville.

Elle se terminera par une excursion à Saint-Sébastien, Tolosa et Pampelune.

Le programme de ce Congrès embrasse une foule de questions qui intéressent, au plus haut point, l'Archéologie girondine et nous l'insérons, *in extenso,* à ce titre, pour faciliter à nos associés qui

voudront prendre part à ce Congrès, la préparation de leurs travaux ou communications (1).

PROGRAMME

1. Etat des études archéologiques dans les départements des Landes et des Basses-Pyrénées. — Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis, soit par les Sociétés savantes, soit par les particuliers.

2. Découvertes préhistoriques dans les Landes et les Basses-Pyrénées. — Donner la liste des grottes et abris sous roche, des monuments mégalithiques, des amas coquilliers, des stations lacustres et des tumulus. Indiquer, parmi ces monuments, ceux qui ont fait l'objet de fouilles et d'études spéciales; signaler ceux qui ont été détruits. — Dresser une carte préhistorique de l'un des arrondissements de ces deux départements.

3. Faire connaître et étudier les peuples qui ont habité le territoire actuel des Landes et des Basses-Pyrénées avant l'arrivée des Romains. — Déterminer leurs caractères anthropologiques et rechercher leur origine.

4. Qu'étaient les Ibères et jusqu'où se sont-ils étendus? — Quelles traces ont-ils laissées de leur séjour sur les versants français des Pyrénées?

5. Quelles sont les traces laissées par les populations primitives du littoral du golfe de Gascogne? — Peut-on déterminer leurs relations commerciales avec les navigateurs grecs, phéniciens ou carthaginois? — A quelle époque les *Boii* du bassin d'Arcachon se sont-ils fixés dans cette contrée? A-t-on trouvé sur leur territoire des monnaies gauloises, et notamment des pièces scyphates attribuées aux autres *Boii?*

6. Signaler les cités, villes, villages, oppidum, et camps retranchés de l'époque gauloise. — Dresser la carte de la Novempopulanie et de ses divisions entre les différents peuples avant l'arrivée de César.

7. Signaler les localités dans lesquelles ont été découverts des monuments romains et présenter le tracé des voies romaines dans

(1) Les demandes d'adhésion doivent être adressées à MM. Georges Camiade à Dax et Arthur Detroyat à Bayonne, avant le 1er juin 1888.

la région visitée par le Congrès. — Etudier, notamment, la ville de Dax, ancienne cité des Tarbelli, ses monuments, ses thermes et ses remparts, ainsi que la villa romaine de Lescar. – Signaler les nouveaux éléments qui pourraient déterminer l'emplacement de l'oppidum des Sociates et celui du champ de bataille de Crassus. — Faire connaître les inscriptions, les mosaïques et les objets romains, argenterie, bronzes, céramique, verrerie, monnaies, etc., mis au jour depuis trente ans.

8. Examiner quelles sont les divinités locales de la contrée et quelles sont celles qui peuvent être assimilées aux dieux officiels du peuple romain. — Signaler les monuments qui les concernent et notamment ceux qui sont relatifs à la Nèhe et à Tutèle, ainsi que ceux du culte de Mithra.

9. Faire connaître les monuments chrétiens les plus anciens de la région et notamment ceux d'Aire.

10. Signaler les antiquités mérovingiennes et les traces encore visibles de la domination des Wisigoths. — Rechercher les souvenirs du passage des Sarrasins.

11. Signaler les principaux monuments d'architecture religieuse de la région aux différentes époques, et indiquer leurs caractères particuliers, en insistant sur la nature des matériaux et l'influence du climat. — Indiquer ceux de ces monuments dont la date est déterminée par des documents contemporains et qui, par suite, peuvent servir de types. — Rechercher l'influence qui a pu être exercée par les Espagnols et par les Anglais sur l'architecture de ces édifices.

12. Etudier et décrire les principaux châteaux féodaux de la région, ainsi que les constructions civiles du moyen âge et de la Renaissance. — En présenter les plans et les dessins et faire connaître les comptes de construction, ainsi que les anciens inventaires de leur mobilier. — Signaler les sauvetats et les bastides de la contrée, les mottes féodales, salles, sallasses, tucs, tucots, turons, etc., en distinguer les caractères.

13. Etudier la décoration et le mobilier des édifices religieux et civils. Signaler les verrières, peintures murales, sculptures, pierres tombales, objets d'orfèvrerie et de céramique, étoffes, tapisseries, etc., conservés dans la région, ainsi que ceux dont la présence y a été constatée. — En donner la description avec dessins à l'appui et fournir des renseignements sur leurs auteurs et sur les

personnages ou les établissements qui les ont fait exécuter. — Examiner notamment la décoration ornementale en bronze ou en fer des portes des monuments religieux et d'autres édifices. — En présenter les principaux spécimens en les rapprochant des types analogues conservés dans le midi de la France ou dans le nord de l'Espagne.

14. Retracer l'histoire des faïenceries de la contrée et particulièrement de celles de Samadet et de Dax (d'Oro). — Signaler leurs produits et les comparer à ceux d'autres fabriques.

15. Signaler les hôpitaux de Saint-Jacques dans le midi de la France et le nord de l'Espagne. Etudier les souvenirs laissés par les pèlerins sur les chemins qui les conduisaient à Compostelle. — Rechercher les routes suivies par les pèlerins espagnols et gascons pour se rendre aux grands pèlerinages de Rome et de Jérusalem.

16. Signaler les souvenirs relatifs à la France qui se rattachent à Pampelune et à la Navarre. — Indiquer les monuments et les objets qui les rappellent.

17. De l'origine des cagots, capots, christians, etc., et des monuments qui les concernent.

18. Etudier et décrire les anciennes tombes, ainsi que les monuments héraldiques du pays basque.

19. Présenter des recherches sur les monnaies et médailles inédites ou peu connues de la région, sur les sceaux, ainsi que sur les poids et mesures employés au moyen âge dans le Midi de la France.

20. Signaler les anciens usages locaux. mœurs, traditions et costumes encore conservés dans les Landes et les Basses-Pyrénées. — Faire connaître les anciens pèlerinages, les fontaines, objets de pratiques religieuses, ainsi que les assemblées et foires tenues dans des lieux écartés, loin des centres populeux ; en rechercher l'origine.

Le présent programme n'est aucunement limitatif, et le Congrès accueillera toute communication relative aux études qu'il poursuit, quel qu'en soit le sujet, du moment où elle aura été soumise à l'examen du bureau.

De grandes médailles en vermeil et des médailles en argent et en bronze seront distribuées par la Société française d'Archéologie, à l'occasion du Congrès, pour des découvertes, fouilles, restaurations, travaux et publications archéologiques.

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr. une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Comptes-rendus des séances du 2e semestre 1887..............
Objets préhistoriques de Lalinde, par MM. Boutiez et Combes
Station préhistorique de Labarde (Saint-Cernin, près Issigeac), par M. Albert Costes I
Notes archéologiques, par M. Augier :
Saint-Martin de Mios LXX
Église Saint-Rémi (Dordogne)....................................... LX
La nouvelle salle des Archives municipales, à l'hôtel de Ville de Bordeaux...
Note sur les sépultures en briques à rebord de Saint-Loubès, par M. l'abbé Léglise.. C
Programme du Congrès de la Sorbonne en 1888................. XC
Projet de plan pour l'état descriptif d'une généralité d'une région de la France en 1789 . ...
Notes bibliographiques :
Travaux de MM. Jullian..
» Daleau........ ....
» Tholin C
» Grellet-Balguerie ....
Congrès archéologique de Dax et Bayonne...................... C

Le prix des publications de la Société Archéologique de Borde est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. Feret et Fils, libraires-éditeurs de la Socié 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

12,494

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XII

Troisième Fascicule

BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1887

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

ART. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

LE

CALENDRIER DE L'ESCLAPOT

(CARTULAIRE DE MONSÉGUR)

Par l'abbé S. LÉGLISE
Vicaire de la paroisse de Ste-Marie La Bastide,
Membre de la Société Archéologique de Bordeaux

AVEC

UNE INTRODUCTION SUR L'HISTOIRE DE CE MANUSCRIT

Par le Dr Ernest BERCHON
Secrétaire général de la même Société.

INTRODUCTION

Le curieux registre de Monségur, connu sous le nom de l'*Esclapot*, a attiré l'attention de plusieurs érudits et archéologues, mais les phases de son histoire particulière ne me paraissent pas avoir été précisées et c'est dans le but d'essayer de combler cette lacune que j'ai pensé qu'il pouvait être utile de rassembler ici, sous forme d'introduction au mémoire fort intéressant de M. l'abbé Léglise, les données qui se rattachent à ce sujet d'étude d'archéologie girondine.

I

En suivant l'ordre chronologique des renseignements publiés sur l'*Esclapot,* nous trouvons que Jouannet en a parlé à la page 202, note 2 du tome Ier de sa *statistique* parue en 1837.

« C'est, dit-il, un petit recueil in 4°, (manuscrit du » xve siècle) son nom gascon d'*Esclapot* (éclat de bois) » vient de la couverture en bois du manuscrit. »

Dupin, auteur d'une *Notice historique et statistique sur la Réole,* cite Jouannet dans une note de la page 280 de son ouvrage in 8°, édité dans la même ville, chez *Pasquier,* en 1839, sans aucun renseignement particulier et il faut, ensuite, consulter, pour plus de détails, le *Rapport* du 21 août 1841 du T. 2 des *Comptes rendus de la Commission des monuments et documents historiques de la Gironde,* page 88.

On y fixe la date du manuscrit à l'an 1206, en exprimant le vœu de la prompte publication, par M. Francisque Michel, du Cartulaire dont ce professeur avait fourni la description sommaire utilisée par la Commission.

La même année, M. Ferdinand Leroy, membre de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux et correspondant du Ministère de l'Instruction publique, en fit mention dans ses *Notes sur les Archives de la Préfecture de la Gironde et de quelques villes en particulier,* insérées dans les Actes de la Compagnie dont nous venons de donner le nom (1). Mais cette mention, d'ailleurs très courte, n'est évidemment qu'un emprunt au rapport cité plus haut. Elle émane sûrement de la même plume puisque M. Leroy a signé ce rapport, comme secrétaire, avec M. Rabanis, président. La date de 1206 s'y trouve reproduite et on y lit aussi qu'il existait dans les Archives de Monségur : « un autre registre contenant des règlements

(1) 2e année, 1841, 3e trimestre, p. 531.

pprouvés par les Rois, qui porte la date de 1289, mais [ui ne paraît être qu'une copie du premier à cause du :aractère de l'écriture, de plus il est écrit en français, ce qui le rend très suspect » (1).

L'année suivante, Ducourneau signala simplement l'*Es-apot* dans l'Introduction de sa *Guienne historique et ıonumentale* (Bordeaux, Coudert, 1842, T. Ier, 1re partie, '. 117).

M. Rabanis consacra, peu après, au Cartulaire de Ionségur une bonne partie de ses *Notes sur les Bastides le la Guienne,* publiées dans le Compte rendu des travaux le la Commission des monuments historiques de la Gironde ›our l'année 1846 et 1847 (pages 42 et suivantes), mais sans e désigner par son nom et le silence se fit ensuite pendant 16 ans sur le vieux registre, car M. Francisque Michel ne ›araît pas avoir mis à exécution le projet de publication ›our lequel M. Leroy lui promettait, dès 1841, l'appui de :ette Commission et de l'Académie (2).

Ce n'est qu'en 1863 que cette œuvre fut magistralement ntreprise par M. Jules Delpit qui collationna, avec sa cience et sa compétence reconnues, la copie de M. Michel vec l'original obligeamment prêté par M. Issartier, alors ıaire de Monségur, mort récemment sénateur, et ce tra-ıil considérable figure au T. v de la collection, si riche ı documents de tout genre, qui porte le nom d'*Archives istoriques de la Gironde.*

Quand on songe qu'il s'agit des chartes de Commune et e Privilèges accordées à la ville de Monségur par plusieurs ois d'Angleterre et de France ainsi que des diverses con-ırmations dont elles furent l'objet et de leur traduction :n gascon, suivie de plusieurs actes qui font connaître le nécanisme administratif d'une ville du sud-ouest de la 'rance, au moyen-âge, avec les coutumes locales qui

---

(1) Même ouvrage, même page.
(2) T. 2 cité, p. 89.

nous initient encore plus complètement aux mœurs et la vie bourgeoise de la Guienne au XIIIe et XIVe siècl (Rapport de 1841), il est de toute justice d'affirmer, e appliquant les expressions de M. Leroy à la publicatio postérieure de M. Delpit, « que ce dernier a certainemen » rendu un véritable service à la science historique pro» prement dite, à la philologie et, surtout, à l'histoire du » département de la Gironde. »

Je dois noter que l'*Esclapot* avait été examiné avec soin par l'un de nos associés, M. Ch. Grellet-Balguerie, en 1860, ainsi que nous le montrerons plus loin. On le trouve encore indiqué, avec son étymologie ordinaire, dans l'*Histoire de la Réole* publiée par M. Octave Gauban en 1873 (1), mais toujours d'une façon succincte, tandis qu'il en a été plus longuement parlé dans une notice remarquablement typographiée, à Sauveterre, en 1876, par M. J. Chollet et due à M. Archu (2).

Nous allons la résumer ici.

Il est parfaitement évident que l'*Esclapot* ne peut dater d'abord de 1206, car il ne comprend que des chartes commençant en 1265 et Jouannet avait signalé, du reste, que « les chartes originales de 1265, 1267 et 1271, qui attestent » la fondation de Monségur, n'existaient plus, le registre » de l'*Esclapot* n'étant qu'une copie manuscrite du XVe siè» cle » (3).

M. Archu a été, de son côté, assez heureux pour retrouver la date initiale de la mention de ce cartulaire dans une remise de service extraite des registres de la Jurade de Monségur ; on y lit : « Le 4 janvier 1602, Labatut, sin» dicq et 1er consul, en 1601, remet à son successeur ung » livre *couvert de bois* qui n'a pas figuré dans les précé» dents inventaires » (4).

(1) Chez Vigouroux. La Réole, in 8°.

(2) *Privilèges de Monségur* suivis de la liste des Consuls et Bourgeois de cette ville depuis 1533, de documents inédits et précédés d'une *notice sur l'Esclapot* Gd in 8° de 60 pages, tiré à 254 exemplaires numérotés et actuellement épuisés

(3) *Loc. cit.*, p. 202. L'*Esclapot* ne contient aucune charte de 1271.

(4) *Loc. cit.*, p. IV.

La description première de l'*Esclapot* serait, par conséquent, celle qui se trouve dans le procès-verbal de l'Election des nouveaux consuls, sous la date du 4 janvier 1603.

« Rend ez mains de Jaylles deux livres de Jurade l'ung » contenant trois cens quatre vingtz ung feuilletz; l'autre » contenant trois cens septante huict feuilletz, *plus ung » livre couvert de bois contenant privilèges en la- » tin et gascon, en lettres de mollée entienne, contenant » quatre vingtz trois feuillets escriptz,* plus *le livre blancq* » contenant cinquante feuilletz escriptz, plus le présent » livre de Jurade contenant cent soixante ung feuilletz, » etc. » (1).

Ajoutons que les mêmes registres de Jurade de Monségur renferment, à la date du 28 janvier 1728, la note suivante, fort curieuse :

« Représentent lesd. sieurs consuls qu'ils auraient trouvé » dans les Archives de la communauté un livre concer- » nant les Statuts de cette ville écrit en différentes lan- » gues qu'ils ne peuvent lire » (2).

Ce qui ne peut atténuer, très naturellement, le mérite de MM. Michel et Delpit plus habiles que les Consuls : Dupeyron, advocat; Robert fils; Boulin, advocat; Labatut fils, nommés dans les listes de M. Archu, hommes devant être lettrés et qui se rendirent pourtant à l'avis du sieur Monnereau, Prudhomme de la communauté, leur proposant de faire venir, de la ville de Gironde, le sieur Requateau, notaire au dit lieu, afin de *traduire le livre en langue françoise.*

Je ne fais qu'indiquer que ledit sieur réclama d'avoir l'*Esclapot* chez lui « attendu que ses affaires ne lui per- » mettaient pas de rester à Monségur un temps suffisant » pour ladite traduction et qu'il fut arrêté, d'une com- » mune voix, que lesd. Consuls fairont ce qu'ils pourront

(1) *Loc. cit.*, p. IV.
(2) *Loc. cit.*, p. V.

» pour obliger ledit sieur Requateau, ou tout autre qu'ils
» trouveront capable, *de traduire en françois les entiens*
» *privilèges de* Monségur et d'une manière que tous les
» Prudhommes et tous autres les puissent lire et compren-
» dre pour les exécuter, » avec payement des frais néces-
saires « *Récompense et Sallaires* pour lesquels Requateau
» s'en était remis à la *discreption* de la communauté (1). »

Il nous paraît, d'après cela, que le second registre en français, signalé par M. Leroy, n'existait point alors à Monségur et nous ne pouvons admettre d'ailleurs la date donnée de 1289 pour une première traduction dans une langue encore au berceau et à une époque où l'*Esclapot* ne renfermait que 11 Chartes ou documents, tandis que le travail de M. Delpit en compte 48. Il y a certainement erreur de date ou d'impression dans le passage cité.

Telle est l'histoire générale du Registre qui avait été consulté en 1695, ainsi que l'atteste une note manuscrite dont nous donnerons plus loin le texte et que M. Grellet-Balguerie avait visée en 1860, avant de faire cadeau à la ville de Monségur de la boîte en fer-blanc qui protège depuis lors l'un des plus vénérables cartulaires girondins.

Mais il ne faudrait pas attribuer cet examen à un Procureur du temps, nommé Dumoulin, comme on l'a avancé : par *confusion, erreur de nom ou de date* d'après M. Archu (2), ou par quelque faute typographique. Ce dernier auteur affirme, en effet, qu'il n'y a jamais eu de Procureur de ce nom à la Réole avant celui qui fut magistrat de Sûreté sous le premier Empire, puis chef du Parquet, de 1815 à 1826, date de son décès (3).

Il résulte même de ses recherches que les consuls, jaloux de leurs privilèges, avaient parfois refusé aux anciens *Procureurs du Roy* la communication des archives mu-

(1) *Loc. cit.*, p. v.
(2) *Loc. cit.*, p. v.
(3) *Loc. cit.*, p v.

nicipales ou de la [illegible] et un exemplaire de ce refus figure aux Registres de la Jurade [illegible] du 27 février 1735 P. [illegible] de M. [illegible].

Quoi qu'il en soit M. [illegible] s'était particulièrement occupé, l'un des premiers, de l'Esclapot car on peut lire au bas de ce cartulaire la note suivante écrite de la main de ce magistrat :

« On trouvera chez M. [illegible], Procureur du Roi à la » Réole, une notice sur les Chartes renfermées dans ce » livre concernant les avantages qu'avait la ville de Mon- » ségur, dès le 13e siècle (1).

Nous n'avons pu recueillir aucun renseignement sur le sort de cette notice qui ne doit pas avoir été publiée, mais que Monsieur Francisque Michel avait peut être consultée et nous terminons notre introduction par quelques indications sur le nom de *l'Esclapot* et sur les parties qui le composent.

II

Voyons d'abord la question étymologique.

Dans la vérification manuscrite de 1695, le livre se termine par l'annotation suivante :

« Le présent livre contenant les privilèges de la ville de » Monségur et Archives de cette communauté appelé l'Es- » clapot parcequ'il est plié entre deux petites tables de bois » contenant quatre-vingt-trois feuillets écrits en lettres » gothiques, desquels le Septante Septième se trouve » rompu par le milieu et les 40, 41, 42 et 68e paraissent » avoir été en partie raturés.

Vérifié en 1695 (2).

Vérifié juste

CH. GRELLET-BALGUERIE

Décembre 1860. La Réole.

---

(1) *Loc. cit.*, p. VI.
(2) *Loc. cit.*, p. VI.

L'origine du nom même *d'Esclapot* serait donc assez précise, ce qui l'a fait adopter d'une manière générale par Jouannet, Dupin, Leroy, Michel, Delpit, Gauban et par presque tous ceux qui se sont occupés du vieux registre.

Elle est, de plus, parfaitement conforme aux données des glossaires de la langue d'oc, car le verbe *esclapar* se traduit par : fendre du bois, d'où le mot *esclapot,* encore en usage dans les Landes pour caractériser les résultats de cette opération (1).

On pourrait joindre à ces témoignages l'argument emprunté à la dénomination d'un autre cartulaire, encore inédit, celui qu'on appelle, à Libourne, *Le Livre velu,* en raison d'une peau de veau à tous poils recouvrant la planche en bois qui lui sert de reliure (2).

L'extérieur, l'enveloppe, la couverture de ce manuscrit, sert encore à le désigner et le nom même du *Livre des Bouillons,* rentre dans le même ordre d'idées (3).

Mais M. Archu a rejeté, néanmoins, cette opinion comme peu probable.

« Plusieurs feuilles de *papyrus* pliées ensemble forment » (dit-il) ce que les latins appelaient *scopus* (un cahier) » dérivé du Grec *scopos*. La langue gasconne faisant tou-

---

(1) Voir Honnorat. Dict. provençal français ou Dict. de la langue d'oc ancienne et moderne. 1847 T. 2.-113.

(2) Ce registre, écrit en latin et en gascon, date de 1346 d'après M. Leroy (Actes cités, p. 525). Il porte en tête la note suivante, en ronde gothique :

« Ello es lo papey de la comuna de la villa de Libourne où quau son totas » las maneyras et formas de la sagrements.

» Lo quau papey fo feyt en la maioria de honorable homme Jehan de Cazes » dit de Figeat maior de la dicta villa en l'an mil quatre cens soixante et sèze, » extrait et coupiat deu viells papey de la dicta villa, lo quau fo feyt en la maio- » ria de Guiraut prévost, lo dixième jour de dézembre l'an de Nostre Senhor » mil trés cens quatre vingt dotze ».

Il fut relié, comme on le voit aujourd'hui, en 1619, par les ordres du Maire Jean de Sauvanelle (Ducourneau T. 2, 4me partie, p. 37).

(3) La reliure de cet ancien Cartulaire de la ville de Bordeaux porte, en effet, 5 gros *Bouillons* ou ornements en cuivre, disposés en croix de St-André.

jours précéder la sifflante *s* de la voyelle *e*, on en a formé d'abord *escopos* et enfin *Esclopos* ou *Esclapol* » (1).

On pourrait être tenté d'accepter cette origine plus .bilement amenée, sans contredit, que celle, bien con- ıe, d'*Equus* venant d'*Alfana.... sans doute*. Mais *scopus* a jamais voulu dire *cahier* en latin. Il n'a qu'une signi- ation dans cette langue : *But où l'on vise*, au propre mme au figuré : *Signum ad quod collimant et tela diri- nt sagittarii. Consilium, propositum, intentio, finis ad em tendimus. Scopus, apud oratores, dicitur quo tendit ınis ductus oratoris*. Et cette acception, toute particu- ıre, est nettement précisée par un grand nombre d'au- ırs latins ou grecs; car le mot σκοπὸς, dérivé de σκοπέω, mpris lui-même dans la grande famille du verbe ἔπτομαι, *circonspicio, dispicio, video, speculor, oculis rlustro*, est traduit également et exclusivement par *But* .ns tous les dictionnaires Grecs, depuis le *Thesaurus lin- æ Græcæ* d'Henri Etienne (2) jusqu'aux lexiques moder- ıs, celui d'Alexandre par exemple.

Je pourrais en citer de nombreuses preuves en ne don- .nt que les traductions latines du grec, ou les citations .rticulières à la première langue. Platon, *de Republica*, t *Callimare ad scopum* ; Athénée, *scopum attingere ;* ndare, *Jaculum ad scopum dirigere* et plus loin, *longè à opo aberrare*.

Suétone, dans la vie de Domitien, 19, rappelle le fait un archer qui, prenant pour but, (*scopulo*, diminutif de *opo*), la main droite qu'un enfant, assez loin placé, pré- ıtait étendue, dirigeait ses flèches avec tant d'art, ı'elles se plaçaient toutes dans les intervalles des doigts ; Végèce a rapporté dans son livre 1er. *Quod sagittarii, unditoresve ponere solebant pro scopo, hoc est signo, copas* id est *fruticum vel staminum fasces*.

---

(1) Loc. cit., p. VI.
(2) T. 3, p. 821 à 831. Éd. de 1572 f°.

Σκοπὸς, *scopus* et son dérivé *scopulus* étaient donc le point, la cible que les archers et les frondeurs s'efforçaient d'atteindre avec leurs traits, comme le dit Suétone (1).

Même signification, au figuré, dans Xénophon, Hérodien, Aristote, Athénée, Lucien, Macrobe et bien d'autres. Cicéron a même écrit en grec cette expression dans deux passages de ses lettres à Atticus : dans le livre XV, 330.7 = σκοπὸς *hic est enim huic nostro, non prœbere ;* et au liv VIII, 155, 4. *An censes nihil inter nos convenire? Hodie potest : sed neutri* σκοπὸς *est ille ut nos beati simus, uterque regnare vult,* et Galien est tout aussi explicite dans le livre de sa *Thérapeutique,* au chapitre des choses auxquelles il faut songer et réfléchir pour éviter les émissions de sang. *Hunc igitur* scopum *propositum haben qui sanguinis missionem dissuadent..... Evacuatio* scopus *est quem missio sanguinis propositum habet.*

Deux mots dérivés : *scopa* et *scopæ* ne sont, d'ailleurs, applicables qu'à des balais, vergettes ou faisceaux de brindilles, comme nous l'avons vu par la citation de Vegèce.

La cause nous paraît donc entendue. Ce qui démontre, une fois de plus, que toute citation d'auteur doit être scrupuleusement vérifiée avant d'être admise comme parole d'Évangile.

Cahier se dit, d'autre part, en latin : *codex, volumen* ou *libellus* (assemblage de papiers). On doit par conséquent adopter l'étymologie populaire, véritablement traditionnelle, depuis 1695, tout au moins, et je me hâte d'ajouter que M. Archu a certainement mieux exposé ce qui a trait à la composition du cartulaire qu'il avait étudié deux fois.

Aussi empruntons-nous à sa notice la description complète de ce curieux manuscrit :

« Les cahiers qui forment l'*Esclapot* sont (dit-il) écrits

(1) Nonnunquam in pueri procul stantis prœbentisque pro *scopulo,* dispensam dextræ manus palmam, sagittas tantà arte direxit ut omnes per intervalla digitorum innocuè invaderent.

tion date du XVIIᵉ siècle, n'avait souffert que de l'abondance des notes dont les marges et les feuillets de garde étaient couverts, soit pour appeler l'attention sur certains passages, soit pour fournir à leurs auteurs un moyen facile de transmettre leurs noms à la postérité, sans qu'aucune de ces notes lui parût digne d'intérêt (1).

Il a fait plus que collationner la copie, *déjà ancienne*, dit-il, de M. Francisque Michel, car les Chartes, statuts et règlements de l'*Esclapot* se trouvant réunis pêle-mêle, il les a classés d'après leur ordre chronologique depuis la première Charte donnée à Bordeaux, le 26 juillet 1265, par Eléonore de Provence, Reine d'Angleterre (2), jusqu'à

---

(1) *Achives historiques*, t. v., p. 2.

(2) Le nom d'Éléonore, successivement porté par trois Reines d'Angleterre, a causé quelques méprises dans les écrits sur l'*Esclapot*, comme en plusieurs livres modernes et M. Dupin, de la Réole, avait déjà fait observer qu'il ne pouvait être question, dans la Charte initiale de 1265, de la Grande Éléonore de Guienne, femme de Louis VII de France et de Henri II d'Angleterre. Elle était morte en 1203. Celle qui a signé la première Charte de Monségur est Éléonore de Provence, femme de Henri III, qui eut à exercer souvent l'autorité royale pendant les longues luttes de son mari, de concert avec son *quarisme filh n'Audoart* (son cher fils Édouard), qui signa seul, à Londres, la Charte du 26 juin 1267 en prenant les titres d'*Edduardus, Dei gratia, Rex Anglie, Dominus Ibernie et Dux Aquitanie*, bien que son père fût encore régnant. Henri III, prenant les mêmes titres honorifiques, confirma les privilèges accordés par sa femme et son fils, le 30 juin 1267, à Londres, mais M. Leroy s'est trompé en disant que la deuxième Charte fut donnée par *Edouard II plus tard Roi d'Angleterre*.

Ce dernier Édouard était fils de la troisième Éléonore; Éléonore de Castille, femme d'Édouard Iᵉʳ (de la dynastie normande), le signataire de la Charte de 1267 et d'une confirmation donnée à Bordeaux, le 22 janvier 1287. Édouard II ne parvint au trône d'Angleterre qu'en 1307.

La traduction gasconne du titre de la Charte d'Éléonore de Provence, la première de l'*Esclapot*, est ainsi conçue :

Aquesta franquessa fo dada als borgnes e a las borguesas de Monségur per la dona na Helianors, per la gracia de Deu, Reyna d'Anglaterra, dona d'Irlanda, Duguessa del Dugat de Guiaina.

Eléonore avait spécifié qu'elle agissait en son nom et pour son fils Edouard....

Retenguda la voluntat de nostre quarisme fils n'Audoart de creisser o d'aminuar als artigles de sus deitz, en tot o en partida.

Et la charte se termine par ces mots :

Dadas foren a Bordel XXVJ die Julii, anno Regis Henrici, filii Regis Johannis (Jean sans Terre) XLIX.

celle que Charles VIII, Roi de France, donna également à Bordeaux en mars 1486, et sa publication est d'autant plus importante qu'elle renferme quelques autres documents concernant Monségur, tirés de divers dépôts, intercalés à leur date, ainsi que des notes et additions bibliographiques du XIII[e] au XVIII[e] siècle.

Le Calendrier de l'*Esclapot* n'a pas eu la même fortune. Il est resté inédit et l'on doit remercier M. l'abbé Léglise d'avoir attiré l'attention du public sur les particularités singulières qu'il présente.

Ces particularités avaient frappé M. Archu qui déclare que cette partie du Cartulaire portait au haut de chaque mois: « des vers latins inintelligibles... lui paraissant » être des formules astrologiques qu'il ne saurait expli- » quer (1).... qui servaient peut-être de règle générale » pour prédire le temps (2) et qu'il ne publiait qu'en rai- » son de leur bizarrerie (3).

Il n'en sera plus ainsi grâces aux recherches qui nous ont été soumises et aux notes savantes de notre érudit collègue M. Jullian. Tous les *desiderata* de la question y sont traités avec sagesse, discussion et autorité. Bien des obscurités y sont éclaircies. Une rectification de plusieurs textes s'y remarque et je ne crains pas d'avancer que tout ce qui se rattache à la destination réelle de l'*Esclapot*, de son calendrier et de ses annexes s'y trouve mis en pleine lumière.

M. Archu, très préoccupé du motif de l'adjonction de cette dernière portion du manuscrit « comme *prélimi-* » *naires* à la transcription des *franchises, droits, coutu-* » *mes et libertés de Monségur* » en avait fait : « une sorte » de manuel à l'usage des écoliers de ladite ville (4).... » une épave sauvée du naufrage des archives scolaires

(1) *Loc. cit.*, p. VIII.
(2) id., p. X.
(3) id., p. VIII.
(4) *Loc. cit.*, p. X.

» seule ligne, au xᵉ et enfin en *neumes* sans ligne au VIIIᵉ.
» Eh bien ! en comparant attentivement entre elles, ces
» différentes notations de pièces identiques, il est impos-
» sible de deviner comment on faisait, originairement, pour
» reconnaître les intonations *que l'on n'avait pas encore*
» *trouvé le moyen d'exprimer*.

» Plusieurs savants musiciens ont prétendu qu'ils
» avaient découvert le moyen de déchiffrer les *neumes*,
» mais comme les versions des mêmes anciennes mélo-
» dies qu'ils ont publiées, chacun de leur côté, sont toutes
» différentes les unes des autres, il me semble prouvé que
» rien n'est moins certain que leur sagacité en pareille
» occasion.

» Puisqu'on a jugé nécessaire de fixer, vers le xᵉ ou
» xiᵉ siècle, dans la notation musicale, les intonations à
» l'aide des lignes, c'est que ces intonations ne l'étaient
» pas auparavant. La logique au moins, semble l'in-
» diquer. »

Nous ne pouvions mieux faire qu'insérer cette note dans l'histoire dont nous avons voulu retracer les incidents et nous devons, de plus, à M. Grellet-Balguerie l'indication que les *neumes* en question étaient inscrits sur un fragment de parchemin collé au verso de la première planche, à gauche, de la couverture en bois de l'*Esclapot*, fragment détaché d'une page de musique pointée du xᵉ ou xiᵉ siècle, effacé sur le côté en évidence et semblant mieux conservé au verso.

Cette musique était une variation sur le chœur de l'*Itinerarium* du Bréviaire, morceau chanté, après la messe, par les religieux, au moment du départ de l'un d'eux, comme souhait de bon voyage. *Angelus Domini custodiat te in omnibus viis tuis ut cum pace et gaudio revertaris ad propria.*

C'était une paraphrase de ce passage du psaume : *Angelis suis mandavit de te ut custodiant te in omnibus viis tuis.*

Le texte actuel de l'Antienne de l'*Itinerarium* est : *In*

viam pacis et prosperitatis dirigat nos omnipotens et misericors Dominus : et angelus Raphael comitetur nobiscum in via, ut cum pace, salute et gaudio revertamur ad propria.

Comme nous l'a fait observer notre collègue, la variante de l'*Esclapot* était un souhait plus directement adressé à celui qui partait par ceux qui restaient tandis que l'*Itinerarium* actuel est mis dans la bouche de ceux qui s'en vont et demandent à Dieu un heureux voyage. Et M. l'abbé Léglise nous a ajouté que les liturgistes seront heureux de trouver dans la note de M. Grellet-Balguerie, une preuve de l'antiquité de cette prière.

Il était, du reste, en usage, dès les premiers temps du Christianisme, de prier pour ceux qui quittaient les communautés de fidèles, car on lit dans les Actes des apôtres (1) que les chrétiens de Milet s'agenouillèrent et prièrent avec saint Paul avant de le conduire au navire. Imités ensuite par ceux de Tyr (2).

M. Grellet-Balguerie, lors de sa révision de 1860, avait recommandé au relieur de détacher avec soin ce parchemin pour le recoller du côté effacé. Son conseil n'aura pas été suivi, si l'on n'admet pas l'opinion de M. Archu et nous devons regretter de toute façon la disparition de ce fragment de *neumes*. Il eût offert, sans aucun doute, beaucoup d'intérêt par lui-même, et par sa comparaison avec d'autres spécimens de vieille musique conservés dans nos Archives départementales. Sa reproduction aurait complété l'œuvre de MM. Delpit et Léglise.

V

Notre tâche personnelle est d'ailleurs terminée. Nous n'avions voulu préciser, en effet, que les phases princi-

(1) Ch. XX, 36, 37, 38.
(2) XXI, 5.

pales de l'histoire du Cartulaire de Monségur et n
croyons autorisé à conclure de tout ce qui préc
1° Que ce Cartulaire, fort précieux, ne peut dat
puisque la première des Chartes qu'il renferm
1265 ;

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né

2° Qu'on ne sait point exactement à quelle
monte puisque l'original manque et que la copi
raît être que du XVe siècle, d'après Jouannet, ou d
lon M. Delpit ;

3° Qu'il n'a été signalé, pour la première
meilleure information, qu'en 1602 ;

4° Qu'il a été vérifié en 1695 mais non par M.
qui ne fut Procureur du Roi à La Réole que sou
mier Empire et la Restauration ;

5° Qu'il est plus que douteux qu'il ait été t
français, dès 1289, comme l'a avancé M. Leroy,
duction ne devant remonter qu'à l'année 1728, d
décision remettant ce soin au notaire Requateau,
autre, à la réquisition de Consuls peu lettrés, m
que nous nommerions, aujourd'hui, les titres
taires de deux, au moins, d'entre eux ;

6° Que cette traduction ne paraît pas avoir été
servée que les notices ou copies que MM. Dun
Archu ont déclaré avoir faites.

7° Que ce travail, préparé par M. Francisque
été scientifiquement accompli par M. Jules Delpi
dans les *Archives historiques de la Gironde*, T.
tirage à part de 125 exemplaires seulement c
nouilhou, Bordeaux, la même année, in 4°, de 9

8° Que M. Grellet-Balguerie, qui a transcrit,
même tome des *Archives historiques*, *le Cart*
Prieuré de St-Pierre de la Réole (1) doit être lo

(1) D'après une copie du XVIIe siècle, appartenant à Mme Soubir
p. 99.

Elle renferme, cependant, deux particularités à noter : La première c'est que la charte de confirmation donnée en 1486 par Charles VIII n'était point comprise dans le cartulaire ; la seconde, la plus importante, est l'opinion de l'auteur sur la date de la rédaction de l'*Esclapot* et la cause même de cette rédaction.

Partant de la rentrée définitive de la ville de Monségur sous la domination française en vertu du traité du 20 juin 1451, il pense que les habitants, voulant bien préciser les *franchises, privilèges, libertés, statuts, lois, coutumes, établissements, stiles, observations et usances* qui leur étaient garantis par l'art. 8 du traité, se sont hâtés de les faire réunir en un seul corps, par un copiste certainement habile, comme calligraphe, mais qui a commis pourtant, comme tous ses pareils, quelques erreurs dans sa transcription de vieilles chartes peut-être déjà effacées ou altérées, comme on l'observe encore pour l'original actuel.

La date de cette transcription remonterait ainsi vers l'an 1451. Ce qui est conforme au caractère de la gothique employée.

Je trouve même une preuve, en faveur de cette opinion, dans ce fait que la confirmation de 1486, trouvée par M. Delpit aux *Archives Nationales*, Trésor des Chartes. J. 217, nº 44, et publiée par lui, indique précisément que Charles VIII visa, non les Chartes anglaises, mais la confirmation déjà donnée par son *très cher seigneur et ayeul Charles. VIIe du nom. Que Dieu absoille :* à savoir, sans aucun doute pour nous, le traité fait à Saint-Jean-d'Angély le 20 juin 1451. Date glorieuse de notre histoire nationale.

Je dois ajouter, enfin, d'après une note que M. Helmessen, maire de Monségur a bien voulu m'adresser, sous la date du 16 décembre 1887, que les archives de cette ville ne renferment, actuellement ; ni le registre dont a parlé M. Leroy ; ni le *livre blanc*, si souvent cité, et que M. Archu disait s'y trouver antérieurement à 1586 ; ni la traduction française de 1728. Ces archives ne conservent absolument que le vieux cartulaire soigneusement renfermé dans la caisse donnée par M. Grellet-Balguerie.

E. B.



LE

CALENDRIER DE L'ESCLAPOT

Par M. l'abbé LÉGLISE

Dans le tome v° des *Archives historiques de la Gironde*, année 1863, a été publié l'ESCLAPOT, *Cartulaire de Monségur.*

J'ignore pour quel motif on négligea dans ce travail deux pièces qui précèdent les Chartes mais qui font corps, pourtant, avec le Cartulaire et lui servent en quelque sorte d'introduction.

Ces deux pièces superbement calligraphiées sont : 1° un Calendrier perpétuel ; 2° trois lectures du Saint-Evangile.

Ce sont ces pièces oubliées qui font l'objet du présent mémoire et nous croyons que le Calendrier doit être signalé comme un monument des plus précieux de nos archives girondines.

I

Est-il nécessaire de démontrer qu'un calendrier inscrit au XIII° ou au XIV° siècle, en tête du cartulaire d'une ville, constitue un document d'une grande importance pour quiconque voudra étudier et fixer l'histoire de cette ville et de la région dont elle fut la capitale ?

Un simple fait le fera toucher du doigt.

En 1863, M. l'abbé Grilhon, alors curé de Saint-Ferme,

(près Monségur), siége d'une abbaye bénédictine du diocèse de Bazas, s'adressa au T. R. P. Abbé de Solesmes, pour avoir des renseignements sur le patron de sa paroisse. Dom ALBERT NOEL, chargé de lui répondre, lui écrivait le 26 mai : « ..... Voici, d'après les recherches que j'ai pu
» faire, ce que j'ai trouvé : L'abbé Chastelain en son *Martyrologe universel*, dit que saint Ferme est probablement le même que saint Fraigne, *Fremerius*, confesseur,
» dont le culte est assez répandu en Angoumois où on
» l'honore le 30 août.

» Les Bollandistes le classent à cette date, *inter prætermissos*, et disent que pour en parler il leur faudrait des
» documents qu'ils n'ont pas.

» Du Saussay, en son *Martyrologe Gallican*, dit qu'il est
» honoré en Angoumois; qu'on y voit un prieuré de son
» nom appartenant aux moines de l'ordre de Saint-Benoît,
» mais que ce prieuré et la paroisse dépendent de l'évêque
» de Poitiers.

» Aucun de ces auteurs ne parle de l'abbaye de Saint-Ferme au diocèse de Bazas, comme ayant pour patron
» un autre saint que celui vénéré en Angoumois : Il y a
» plus, Chastelain, dans ses *additions à son Martyrologe*,
» dit que le Saint-Ferme du prieuré dépendant de Poitiers
» est le même que celui de l'abbaye de Saint-Ferme, en
» Bazadais. Quant aux détails il n'en donne aucun.....

» Je regrette, Monsieur le Curé, que mes recherches
» n'aient pas eu de plus heureux résultats..... Il ne me
» reste qu'à former des vœux pour que vous puissiez découvrir quelque chose de bien certain sur votre patron.
» Peut-être des *manuscrits locaux*, conservés par des amis
» de l'histoire du pays, pourraient vous mettre sur la voie.
» En tout cas les imprimés que nous possédons sont tout à
» fait insuffisants, et ne nous laissent pas même concevoir
» la plus légère espérance de réussite..... »

Pour être « *mis sur la voie* » il suffisait d'ouvrir le calendrier de l'*Esclapot*, et d'y lire à la date du 30 août,

à la suite des noms des saints Félix et Adauctus, honorés ce jour-là dans l'Eglise universelle, celui de saint Ferme (Fremerii martyris), honoré particulièrement dans la région.

En effet, ce calendrier marque soigneusement les saints patrons des localités voisines, comme saint Sulpice; saint Hilaire, patron de Rimons; saints Fabien et Sébastien, (le jour de la fête desquels se tient une grande foire à Duras); saint Macaire, saint Clair, saint Vivien, saint Léger, saint Brice, saint Gérault, etc. L'intention du rédacteur se remarque d'autant plus que, d'ordinaire, comme pour saint Ferme et saint Vivien, le nom de ces saints particuliers du pays est ajouté au nom du saint communément honoré dans l'Eglise (1).

On doit y remarquer aussi l'indication de la fête de la Conception. Il n'y est pas fait mention de saint Louis, patron de Monségur et de Neugeon (2), sans doute parce que la rédaction de ce calendrier serait antérieure à la canonisation de ce saint, ou du moins à son adoption comme patron de ces localités.

Il y a là, évidemment, une foule de détails éminemment précieux pour l'histoire locale et ma première proposition se trouve ainsi démontrée.

II

J'ai dit, en second lieu, que ce calendrier est un monument des plus anciens et des plus curieux; mais il n'est pas aisé de préciser la date de sa rédaction. Le copiste qui l'a inséré en tête du Cartulaire dut le prendre tout rédigé

---

(1) Le précieux bréviaire de Bazas de 1530, cité plus loin, porte Saint-Ferme au 1er octobre. On lit à cette date la rubrique : In natale sancti fremerii martyr. IX. facimus lect... Voici l'oraison propre : *Intercedat pro nobis domine deus omps apud tuā clementiā sanctus tuus martyr Fremerius ut qui cum tue glorie consortem credimus ejusdem quoque beatitudinis coheredes esse possimus.* Le reste de l'office est du commun et ce texte confirme le titre de martyr donné à Saint-Ferme par notre calendrier.

(2) Village voisin.

Jani prima [illegible] VII [illegible]

[illegible]

[illegible]

A	Januarius	Circumcisio Domini.
B	IIII	Oct. sti Stephani.
C	III	Oct. sti Johis.
D	II	Oct. Innocentium
E	Nonas	Simeonis conf.
F	VIII	Epiphania Dni.
G	VII	
A	VI	
B	V	
C	IIII	
D	III	
E	II	
F	Idus	Oct. Epiphanie. Hilarii epi. et conf.
G	XIX	Felicis presbiteri.
A	XVIII	Sulpicii epi. Antonii conf.
B	XVII	Mauri abbatis.
C	XVI	Marcelli pape et mr.
D	XV	Priscae virg.
E	XIIII	
F	XIII	Fabiani et Sebastiani mrm.
G	XII	Agnetis virg.
A	XI	Vincentii martiris.
B	X	
C	IX	
D	VIII	Conversio sti Pauli et Projecti mr.
E	VII	Policarpi mr.
F	VI	
G	V	Agnetis scdo.
A	IIII	
B	III	
C	II	

et le transcrire tel quel. Cependant si nous observons qu'on y trouve mentionnée la fête de saint François d'Assise canonisé en 1228 et non celle de saint Dominique, élevé sur les autels en 1253, ni d'aucun autre saint dont la canonisation soit postérieure à celle de saint François, nous aurons quelque droit de reporter la rédaction de ce calendrier à la première moitié du XIII[e] siècle.

Comme tous les calendriers perpétuels insérés en tête de nos livres liturgiques, le calendrier de l'*Esclapot* donne le nombre d'or, les lettres dominicales, le quantième à la romaine par Kalendes, Nones et Ides, et la fête, ou les saints, de chaque jour. Il suffira d'y jeter un coup d'œil pour observer que le nombre des fêtes de saints indiquées y est fort restreint. Nous n'en trouvons que huit en février, cinq en mars, neuf en avril. Cette particularité nous paraît un indice de la grande antiquité du document. En effet le calendrier du LIVRE VELU, cartulaire de Libourne, rédigé sur la fin du XV[e] siècle (1476) indique un bien plus grand nombre de fêtes de saints (1).

Chaque mois du calendrier de l'*Esclapot* porte en tête trois rubriques : la première est le vers latin indiquant les deux *jours Egyptiens* du mois; la deuxième donne le nombre des jours du mois solaire et du mois lunaire; la troisième dit la durée du jour et de la nuit.

Enfin dans le corps du mois se remarquent trois autres rubriques : l'une dit dans quel signe du zodiaque se trouve le soleil, les deux autres sont des abréviations : *Dies g̃,* ou *d̃. g̃.* ou *dĩes ẽg.,* qui marquent les deux jours *égyptiens.*

Nous donnons, du reste, dès ce moment, la reproduction du calendrier, ce qui permettra de mieux suivre et apprécier les explications dans lesquelles nous entrerons à son sujet.

(1) Voir, plus loin, une note spéciale sur ce *livre velu.*

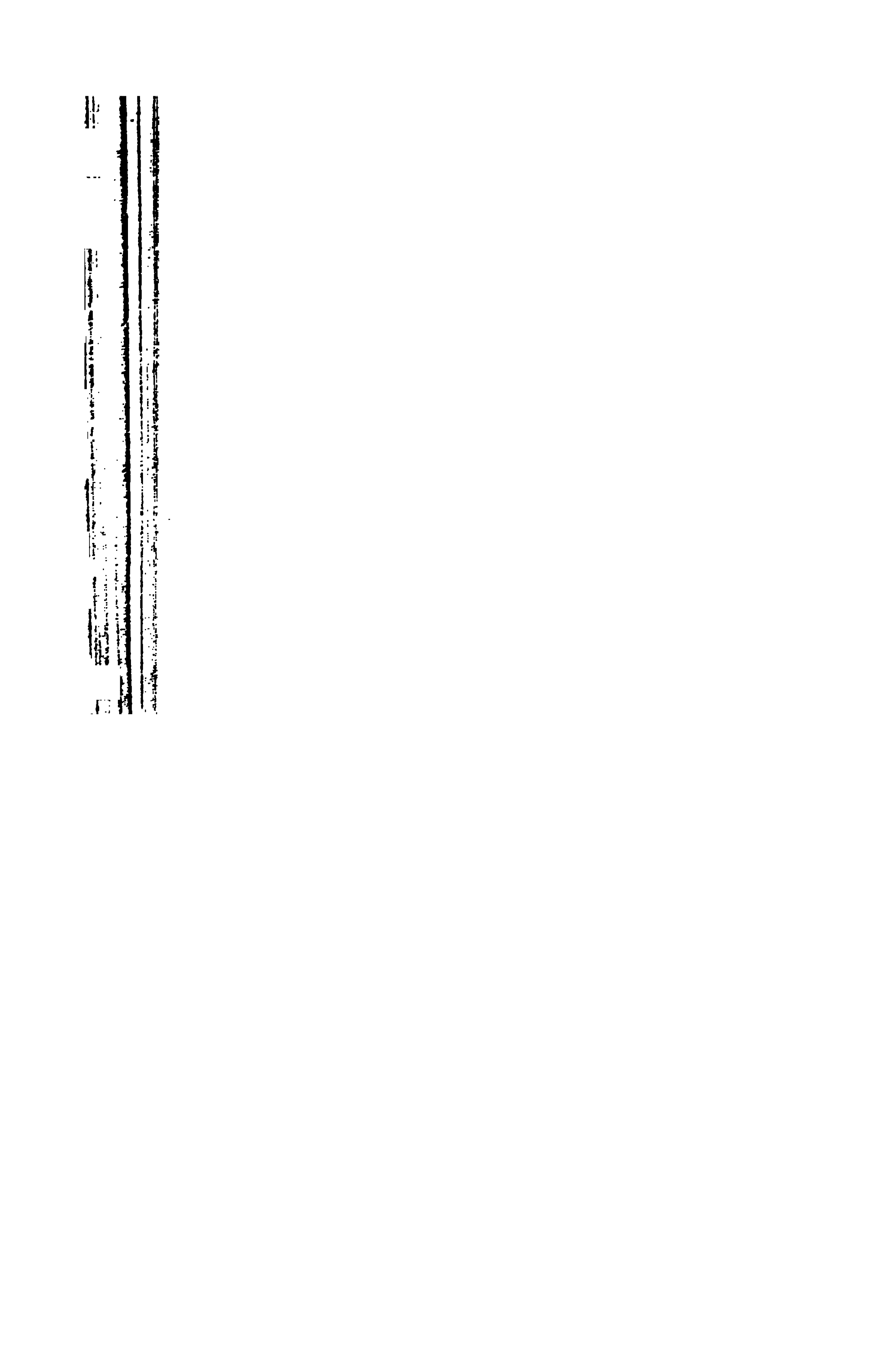


Jani prima dies et VIIª [illegible] fine timetur.

Januarius habet dies XXIX. Luna XXX.

Nox habet horas XVI. dies vero VIII.

Januarius	Circumcisio Domini	**Dies æg.**
IIII	Oct. S. Stephani	
III	Oct. S. Joh.	
II	Oct. Innocentum	
Nonis	Simeonis conf.	
VIII	Epiphania Dñi	
VII		
VI		
V		
IIII		
III		
II		
Idus	[illegible]	
XIX	[illegible]	**KK. Febr.**
XVIII	[illegible]	
XVII	[illegible]	
XVI	[illegible]	
XV	[illegible]	**Sol in aquario.**
XIIII		
XIII	[illegible]	
XII	[illegible]	
XI	[illegible]	
X		
IX		
VIII	[illegible]	**D. æg.**
VII	[illegible]	
VI		
V	[illegible]	
IIII		
III		
II		



Jani prima dies et VIIa (1) fine timetur.

Januarius habet dies XXIX. Luna XXX.

Nox habet horas XVI, dies vero VIII.

A	**Januarius**	Circumcisio Domini.	**Dies g̃.**
B	IIII	Oc̃t. Sti Stephani.	
C	III	Oc̃t. Joh̃is.	
D	II	Oc̃t. Innocentium	
E	**Nonis**	Simeonis con̄f.	
F	VIII	Epiphania Dn̄i.	
G	VII		
A	VI		
B	V		
C	IIII		
D	III		
E	II		
F	**Idus**	Oc̃t. Epiphania. Hylarii epi. et conf.	
G	XIX	Felicis presbiti.	**KK. Febl.**
A	XVIII	Sulpicii epi. Antonii conf.	
B	XVII	Mauri abbis.	
C	XVI	Marcelli ppœ et mr.	
D	XV	Priscœ Virg.	**Sol in aquario.**
E	XIIII		
F	XIII	Fabiani et Sebastiani mrt.	
G	XII	Agnetis virg.	
A	XI	Vincentii martis.	
B	X		
C	IX		
D	VIII	Conversio Sti Pauli et Projecti mr.	**d. eg̃.**
E	VII	Policarpi mr.	
F	VI		
G	V	Agnetis sedo.	
A	IIII		
B	III		
C	II		

tima.

Ast Februi quarta precedit tercia finem.

Febroarius habet dies XXVIII, luna XXIX.

Nox habet horas XIIII dies vero X.

	D	**Febr.**	Ignatii epi et mr. — **Brigitœ virg.**	
XI	E	IIII	Purificatio Ste. Marie.	
XIX	F	III	Blasii epi. et mr.	
VIII	G	II		D
	A	**Nonis**	Agate virg.	
XVI	B	VIII		
V	C	VII		
	D	VI		
XIII	E	V		
II	F	IIII	Scolastice virg.	
	G	III		
X	A	II		
	B	**Idus**		
XVIII	C	XVI	Valentini mr.	KK. Ms
VII	D	XV	**Sol in pisces.**	
	E	XIIII		
XV	F	XIII		
IIII	G	XII		
	A	XI		
XII	B	X		
I	C	IX		
	D	VIII	Cathedra Sti Petri.	
IX	E	VII		
	F	VI	Mathie apli.	
XVII	G	V		
VI	A	IIII		Die
	B	III		
XIIII	C	II		

Martis prima necat ejus sub cuspite IIIIª . l est

Marcius habet dies XXXI, luna XXX.

Nox habet horas XII, dies vero XII.

D	**Marcius**	Albini epi. et cfs.	**Dies eg.**
E	VI		
F	V		
G	IIII		
A	III		
B	II		
C	**Nonis**	Perpetuæ et Felicitatis.	
D	VIII		
E	VII		
F	VI		
G	V		
A	IIII	Gregorii ppœ.	
B	III		
C	II		
D	**Idus**		
E	XVII	**KK. Aprilis.**	
F	XVI		
G	XV		
A	XIV		
B	XIII		
C	XII	Benedicti abbis.	
D	XI		
E	X		
F	IX		
G	VIII	Annuntiatio Sœ. Mariœ.	
A	VII		
B	VI		
C	V		**Dies eg.**
D	IIII		
E	III		
F	II		

uarta.

Aprilis decima est undena fine minatur

Aprilis habet dies XXX, luna XXIX.
Nox habet horas X, dies vero XIIII.

	G	**Aprilis**	Mariæ egipciacœ.	
XI	A	IIII		
	B	III		
XIX	C	II	Ambrosii epi. et cfs.	
VIII	D	**Nonis**		
XVI	E	VIII		
V	F	VII		
	G	VI		
XIII	A	V		
II	B	IIII		**Dies eg.**
	C	III	Leonis ppe.	
X	D	II		
	E	**Idus**	Eufemie virg.	
XVIII	F	XVIII	Tiburtii et Valeriani mrm.	**KK. maii.**
VII	G	XVII		
	A	XVI		**Dies eg.**
XV	B	XV		
IIII	C	XIIII		
	D	XIII		
XII	E	XII		
I	F	XI		
	G	X		
IX	A	IX	Georgii mr.	
	B	VIII		
XVII	C	VII	Marchi Engliste.	
VI	D	VI		
	E	V		
XIIII	F	IIII	Vitalis mr.	
III	G	III		
	A	II	Eutropii Epi. et mr.	

Tercius in Maio lupus est VII (1) anguis

Maius habet dies XXXI, luna XXX.

Nox habet horas X, dies XIIII.

B	**Maius**	Philippi et Jacobi. — Macharii cfs.	
C	VI	Athanasii mr.	
D	V	Invencio Ste Crucis.	**Dies eg.**
E	IIII		
F	III		
G	II	Johis apli an. portam latinam.	
A	**Nons**		
B	VIII	Inventio Sti. Michaelis.	
C	VII	Translato Sti. Nicholai.	
D	VI	Gordiani et Epimachi mrm.	
E	V		
F	IIII	Nerei Achillei mrm.	
G	III		
A	II	Victoris et Corone.	
B	**Idus**		
C	XVIII (2)	**KK. maii.**	
D	XVII		
E	XVI		
F	XV	Potencianœ virg.	
G	XIIII		
A	XIII		
B	XII	Quiterie virg. et mr.	
C	XI		
D	X		
E	IX	Urbani ppe et mr.	**Dies eg.**
F	VIII		
G	VII		
A	VI	Germani epi.	
B	V		
C	IIII		
D	III		

Septimus. (2) Copié conforme. C'est dans *l'Esclapot* une erreur de copiste pour KK. Junii, erreur qui se continue pour le reste du mois.

Junius XI° (1 quindenum a fine Salutat.

Junius habet dies XXX, luna XXIX.

Nox habet horas VI. dies vero XVIII.

	E	**Junius**	Nicomedis mr. Clari mr.	
XIX	F	IIII	Marcellini et Symphoriani.	
VIII	G	III		
XVI	A	II		
V	B	**Nonis**		
	C	VIII		
XIII	D	VII		
II	E	VI	Medardi epi.	
	F	V	Primi et Feliciani mrm.	
X	G	IIII		
	A	III	Barnabe apli.	**Dies**
XVIII	B	II	Bazilidis. Cirini. Naboris et Nazarii.	
VII	C	**Idus**		
	D	XVIII	Bazilii epi.	
XV	E	XVII	**KK. Julii.**	
IIII	F	XVI	Cirici et Julite	**D**
	G	XV	**Sol in Cancro.**	
XII	A	XIIII	Marchi et Marcelliani.	
I	B	XIII	Gervasi et Prothasii mrm	
	C	XII		
IX	D	XI		
	E	X		
XVII	F	IX	Vigilia Sti johis bte.	
VI	G	VIII	Natal. ejusdem.	
	A	VII	Amandi cfis.	
XIIII	B	VI	Johis et Pauli mrm.	
III	C	V		
	D	IIII	Viligia apostolm. Leonis ppe.	
XI	E	III	Apolm. Petri et Pauli.	
	F	II	Commemorato Sti Pauli. Martial. epi.	

(1) Undecimo.

decimus mutat Julius decimusque Salutat

Julius habet dies XXXI. lunas XXX.

Nox habet horas VIII. dies XVI.

Julius	Oct. Sti Johis. Eparchi abbis.	
VI	Processi et Martiniani.	
V		
IIII	Translatio Sti Martini.	
III		
II		
Nons		
VIII		
VII		
VI	Septem fratrum.	
V	Translatio Sti Benedicti.	
IIII		
III		**Dies g.**
II		
Nons (1)		
XVII	**KK. Augusti.**	
XVI		
XV	**Sol in leone.**	
XIIII		
XIII	Margarite virg.	
XII	Praxedis virg.	
XI	Marie Magdalene.	**Dies g.**
X	Apollinaris mr.	
IX	Vigilia Sti Jacobi.	
VIII	Jacobi apli Chrophori mr.	
VII		
VI		
V	Nazarii Celsi et Pantaleonis.	
IIII	Felicis. Simplicii et Faustini mr.	
III	Abdon et Sennen.	
II	Germani epi.	

…té conforme. Faute à l'original pour Idus.

…u lieu de C mis par erreur dans l'*Esclapot*.

Augusti nepa I (1) fugat, de fine seda (2).

Augustus habet dies XXXI, luna XXX.

Nox habet horas X, dies XIIII.

VIII	C	**Augustus**	Vincula sancti Petri.	**Dies eg.**
XVI	D	IIII	Stephi ppe et mr.	
V	E	III	Invento Sti Stephi proto mr.	
	F	II		
XIII	G	**Nonis**		
II	A	VIII	Transfigurato dni. -- Sixti ppe.	
	B	VII		
X	C	VI	Ciriaci, Largi et Zmaragdi mrm.	
	D	V	Vigilia.	
XVIII	E	IIII	Laurentii mr.	
VII	F	III	Tiburcii mr.	
	G	II		
XV	A	**Idus**	Ypoliti mr. Radegundis virg. *(sic)*	
IIII	B	XIX	Vigilia. — Eusebii cfi.	**KK. Septembr.**
	C	XVIII	Assumptio Sancte Marie.	
XII	D	XVII		
I	E	XVI	Oct. Sti Laurentii.	
	F	XV	Agapiti mr.	**Sol in Virgine.**
IX	G	XIIII		
	A	XIII		
XVII	B	XII		
VI	C	XI	Oct. Ste Marie.	
	D	X	Vigilia.	
XIIII	E	IX	Bartholomei apli.	
III	F	VIII	Genezii atqe Genezii.	
	G	VII		
XI	A	VI	Liceris epi.	
XIX	B	V	Augustini epi. Juliani. Viviani.	
	C	IIII	Decollatio Sti Johis Bte.	
VIII	D	III	Felicis et Audacti (3). — Fremerii mr.	**D. g.**
	E	II		

(1) Prima.
(2) Secunda.
(3) Sic pour Adaucti

Tercia septembris vulpis fert a pene denā

Septemb. habet dies XXX, luna XXX.

Nox habet horas XII, dies vero XII.

F	**Septemb.**	Egidii abbis. Vinceneii mr.	
G	IIII	Antonii mr.	
A	III		**Dies g.**
B	II	Marcelli mr.	
C	**Nonis**		
D	VIII		
E	VII		
F	VI	Nativitas ste Marie.	
G	V		
A	IIII		
B	III	Proti et Iacincti mr.	
C	II		
D	**Idus**		
E	XVIII	Exaltato ste Crucis.	**KK. Octob.**
F	XVII	Nicomedis et Symphoriani.	
G	XVI	Eufemie virg.	
A	XV		**Sol in libra.**
B	XIIII		
C	XIII		
D	XII	Vigilia.	
E	XI	Mathei apli. et evang.	**D. g.**
F	X	Mauricii Sociorumque ejus.	
G	IX		
A	VIII		
B	VII		
C	VI		
D	V	Cosme et Damiani.	
E	IIII		
F	III	Michaelis Archangeli.	
G	II	Jeronimi psbri.	

Tercius octobr̃. vulpes fert a pede denã

Octobr̃. habet dies XXXI, luna XXX.

Nox habet horas XIIII, dies X.

XVI	A	**Octobr.**	Germani et Remigii.	
V	B	VI	Leodegarii epĩ. (1).	
XIII	C	V		D. eg
II	D	IIII	Francissi conf̃. (2).	
	E	III		
X	F	II		
	G	**Nonã**	Marchi ppẽ.	
XVIII	A	VIII		
VII	B	VII		
	C	VI		
XV	D	V		
IIII	E	IIII		
	F	III	Geraldi cõnf. (3).	
XII	G	II	Calixti ppẽ.	
I	A	**Idus**		
	B	XVII		**KK. Novembr̃.**
IX	C	XVI	Luce evangeliste.	**Sol in Scorpione**
	D	XV		
XVII	E	XIIII		
VI	F	XIII	Caprazii mr̃.	
	G	XII	SEVERINI EPĨ.	
XIIII	A	XI		D. eg
III	B	X		
	C	IX		
XI	D	VIII	Frontonis epĩ. Crispini et Crispiniani.	
XIX	E	VII		
	F	VI	Vigilia apl̃orm̃.	
VIII	G	V	Aposlm̃. Simonis et Judæ.	
	A	IIII		
XVI	B	III		
V	C	II	Vigilia omniũ stõrm, omnium mr̃.	

(1) St-Léger év. d'Autun mis à mort, par ordre d'Ebroïn, en 678, patron de St-Léger Sauveterre de Guyenne. (2) St-François mort en 1226, canonisé en 1228.
(3) St-Gérault comte d'Aurillac mort en 617 ou 618, patron de la paroisse St-Gér limitrophe du canton de Monségur.

uinta novembris acus, Vix tercia mansit in urna.

Novemb. kt. (1) dies XXX, luna XXIX.

Nox habet horas XVI, dies VIII.

D	**Novembr.**	Festivitas omniu sanctor.	
E	IIII	Commemorato defunctor.	
F	III		
G	II	Leonardi cof.	
A	**Nons**		**D. eg.**
B	VIII		
C	VII		
D	VI	Quatuor coronator.	
E	V	Thodori mr.	
F	IIII		
G	III	Martini epi. Menne mr.	
A	II		
B	**Idus**	Briccii epi. et cof.	
C	XVIII		**KK. Décemb.**
D	XVII		
E	XVI		
F	XV		**Sol in Sagittario.**
G	XIIII	Octava Sti. Martini.	
A	XIII		
B	XII		
C	XI	Columbani abbis.	
D	X	Cecilie virg.	
E	IX	Clementis ppe. et mr.	
F	VIII	Crisogoni mr. Romani cof.	
G	VII	Katherine virg.	
A	VI	Lini ppe. et conf.	
B	V	Agricole et Vitalis.	
C	IIII		**Dies. eg.**
D	III	Vigilia-Saturnini mr.	
E	II	Andree apli.	

ibet.

Stat duodena cohors (III) (1) deceque decebr.

Decembr. habet dies XXX, luna XXX.

Nox habet horas XVIII, dies VI.

XIII	F	**Decebr.**	Elegii epi et cof.	
II	G	IIII	Crisanti et Darie mrm	
	A	III		
X	B	II	Barbare virg.	
	C	**Nons**		
XVIII	D	VIII	Nicolai epi. et cof.	
VII	E	VII	Oct. Sti. Andree.	
	F	VI	Concepto. Ste-Marie	
XV	G	V		
IIII	A	IIII	Eulalie virg.	
	B	III	Damasci ppe.	
XII	C	II		**Dies.**
I	D	**Idus**	Lucie virg.	
	E	XIX		**KK. Janu**
IX	F	XVIII		
	G	XVII	Lazarii epi. et mr.	
XVII	A	XVI		
VI	B	XV		**Sol in Caprico**
	C	XIIII		
XIIII	D	XIII	Vigilia.	
III	E	XII	Thome apli.	
	F	XI		
XI	G	X		**Die**
XIX	A	IX	Vigilia.	
	B	VIII	Nativitas Dni. — Anastazie virg.	
VIII	C	VII	Stephani pthomr.	
	D	VI	Johis apli. et evagliste.	
XV	E	V	Storm Innocencium.	
V	F	IIII	Thome Archiepi.	
	G	III		
XIII	A	II	Silvestri ppe. Columbe virg.	

(1) Illisible.

III

Qu'étaient les jours égyptiens ?

Qu'offre en ce point de particulier notre Calendrier ? Ce sont là deux questions auxquelles je vais répondre grâces aux précieuses indications de notre savant confrère M. Jullian (1).

« Il faut remarquer, dit Durand de Mende, qu'en chaque mois il y a deux jours égyptiens. On les nomme ainsi, parce qu'ils furent découverts par les Egyptiens. Il y eut, en effet, des astrologues de ce pays qui trouvèrent à ces jours certaines constellations funestes aux actions des hommes. En conséquence ils eurent soin de les noter. Aujourd'hui, l'erreur de notre comput ne nous permet pas de savoir le point de ces constellations. » Puis l'auteur du *Rational* se ravise : « Peut-être, tout au contraire, trouvèrent-ils ces jours sous de bonnes constellations, et les marquèrent-ils dans le calendrier précisément pour qu'on les tînt comme plus favorables que les autres..... »

Enfin, Durand rapporte une troisième opinion :

« Selon d'autres, on appelle ces jours *égyptiens* parce que ce fut en ces jours que Dieu frappa l'Egypte des neuf plaies. »

Le ton de scepticisme avec lequel le savant évêque de Mende parle de l'origine des jours égyptiens montre assez que pour lui ces fameux jours n'offraient qu'un intérêt historique. La preuve en est qu'il néglige intentionnellement de traiter des jours heureux ou malheureux signalés par des astrologues, plus ou moins contemporains, parce

(1) A consulter : *Corpus inscriptionum latinarum*. in-fol. Berlin. t., I, p. 332 et s. Calendrier de Philocalus et de Polemius Sylvius avec les notes ; Saumaise. *De anno climaterico;* Durand de Mende. *Rationale divinorum officiorum*, lib. VIII, cap. IV de mense ; Lug. 1592, in-8°, p. 900 ; enfin le savant travail inséré au t. 33 des *Mémoires de la Societé des Antiquaires de France :* « Les jours égyptiens, leurs variations dans les Calendriers du moyen-âge » où M. Loiseleur à épuisé la question.

que l'Eglise avait dû interdire ces superstitions auxquelles le peuple est toujours porté à donner foi (1).

C'est, en effet, la crédulité humaine qui de tout temps a fondé l'observation des jours néfastes. D'après Durand nous voyons que cette distinction de jours considérés comme pernicieux et marqués comme tels dans les calendriers publics ou dans la mémoire des peuples, procédait d'une double origine. « Les uns avaient un caractère officiel et sacré ; ils avaient reçu de la religion et de la loi une sorte de consécration.... Les autres n'étaient regardés comme funestes que pour certains actes de la vie, et cette croyance était le produit d'observations particulières ; elle n'avait point un caractère obligatoire ni public mais facultatif et privé.... Ce furent les astrologues égyptiens et chaldéens, dont les livres étaient fort populaires à Rome, au temps du paganisme, qui désignaient ces jours périlleux pour certains actes de la vie. Etrangers au calendrier officiel des dates néfastes, ils n'avaient point un caractère public et religieux comme les anniversaires des grands désastres, ou les fêtes de certaines divinités. Ils procédaient de causes toutes différentes telles que l'étude de l'aspect du ciel, les pronostics tirés de certains événements naturels ou de combinaisons de nombres, les observations réitérées démontrant leur mauvaise influence (2). »

Au moyen-âge l'opinion qui paraît préférée est que ces jours sont ceux où la terre des Pharaons fut frappée des dix plaies.

Le plus ancien calendrier où l'on trouve notés les jours Egyptiens est celui de l'an 354, attribué dans le *Corpus* à *Philocalus* (*Fausti Furii Dionysii Philocali*).

Saumaise donne deux autres listes sans nom d'auteur,

---

(1) De diebus vero felicibus vel infelicibus quos quidam astrologi notaverunt in presenti opusculo non agitur quia Ecclesia prohibet fidem talibus adhiberi. Durand. *Rationale, ibid.*

(2) Mémoires de la Soc. des Ant. ; *loc. cit.*, p. 201.

rédigées sous l'époque Byzantine, mais regardées comme remontant à une haute antiquité.

Au moyen-âge, où tout prend une forme scolastique, les savants s'occupent du calendrier, et n'ont garde de négliger la question quelque peu mystérieuse des jours égyptiens. Bède le vénérable, sur la fin du VIIe siècle, dans son calendrier où il marque les fêtes de la religion et des saints, note aussi les jours égyptiens, mais comme un document déjà ancien. Il y a tout lieu de croire qu'avec le temps, le vulgaire finit par perdre la notion de l'abréviation *dies ég.* (1) en sorte que malgré la défense, souvent portée par l'Eglise, d'observer des jours propices ou funestes, les jours égyptiens restaient marqués dans les Calendriers publics. Au bas de chaque mois de son calendrier, Bède a mis un vers latin destiné à faire connaître les deux jours égyptiens du mois. Ces vers de Bède sont extraits d'une théorie complète sur les jours égyptiens, que les éditeurs du *Corpus inscriptionum* ont publiée en entier d'après un manuscrit du Vatican (2). Nous les reproduisons ici :

Bis deni binique dies Scribuntur in anno,
In quibus una solet mortalibus hora timeri,
Mensis quisque duos captivos possidet horum,
Nec simul hos junctos, homines ne peste trucident.
Si tenebræ Ægyptus græco sermone vocantur,
Inde dies mortis *tenebras* sic jure vocamus.

Jani prima dies et septima fine timetur ;
Ast Februi quarta et præcedens (3) tertia finem,
Martis prima necat, cujus et cuspite quarta est.
Aprilis decimo, ast (4) undeno a fine minatur.
Tertius in Maio lupus est et septimus anguis.

---

(1) On en vint à la traduire : *dies Æger* au lieu de *Ægyptiacus.*
(2) Cod. Vat. 9,135 f. 243. — Corp. ins. lat., 1, p. 411.
(3) Codex : est præcedit.
(4) Cod. decimo est.

Junius in decimo quindenum a fine salutat.
Tredecimus Julii decimo innuit ante kalendas.
Augusti nepa prima fugat, de fine secunda,
Tertia septembris cuspis (1) fert a pede dena.
Tertius octobris gladius decimum ordine nectit.
Quinta novembris acus vix tertia mansit in urna.
Ac (2) duodena *cohors septem* inde decemque decembris.

His caveas ne quid proprio de sanguine demas,
Nullum opus incipias, nisi forte ad gaudia tendat.
Et caput et finem mensis in corde teneto,
Ne in media (3) ima ruas, sed clara per æthera vivas (4).

Les deux jours égyptiens de chaque mois ont leur quantième indiqué par les deux nombres ordinaux contenus dans le vers correspondant ; en observant de compter pour le premier jour égyptien à partir du premier jour du mois, et au contraire, à partir de la fin du mois, en remontant,

---

(1) Cod. Vulpis.

(2) Cod. *hac* peut-être comme dans notre calendrier : *Stat.*

(3) Cod. in medio.

(4) On note vingt-quatre jours dans l'année durant lesquels une certaine heure est à redouter. Chaque mois compte deux de ces jours, mais séparés, pour que les hommes ne succombent pas à leur funeste influence. Comme en grec *Egypte* est synonime de ténèbres, c'est à bon droit que nous appelons Egyptiens, c'est-à-dire ténébreux, ces jours de mort.

En janvier, le premier jour et le septième avant-dernier sont redoutables.

En février, c'est le quatrième et le troisième avant la fin.

Le 1er de mars tue, le 28 tient sous la pointe du glaive.

Avril menace le 10 et le 20.

Le 3 de mai mord comme le loup, le 25 comme le serpent.

Juin est à craindre le 10 et le 16.

Le 13 de juillet fait signe au 22.

Garez-vous du scorpion le 1er et le 30 d'août.

Le 3 et le 21 septembre le renard exerce ses ravages.

Le 3 d'octobre tue comme un glaive le 22.

Le 5 et le 28 le glaive de novembre a peine à rester au fourreau.

La fatalité des douze mois se résume en décembre le 7 et le 22.

Gardez-vous en ces jours de vous faire tirer du sang. N'entreprenez rien qui ne vous porte à la joie. Ne perdez jamais de vue le commencement et la fin du mois; vous échapperez aux coups du destin et vous vivrez heureusement.

pour le second. Cette apparente singularité résulte de la façon de donner le quantième à la romaine conservée dans ces anciens calendriers. Le vers de juillet l'exprime en propres termes :

Tredecimus Julii decimo innuit *ante kalendas.*

On sait en effet que dans le calendrier romain, à partir des *ides,* à peu près au milieu du mois, le quantième s'exprime en indiquant la distance, du jour donné, aux kalendes du mois suivant.

Sauf d'assez nombreuses variantes, les calendriers du moyen-âge reproduisent communément les vers de cette formule. Il en est cependant une autre qui se retrouve dans un certain nombre d'exemplaires. Nous allons la citer car elle a été adoptée avec quelques variantes dans le calendrier de Libourne.

Prima dies mensis et septima truncat ut ensis.
Quarta subit mortem, prosternit tertia sortem.
Primus mandentem dirumpit, quarta bibentem.
Denus et undenus sicut mors est alienus.
Tertius occidit et septimus ora relidit.
Denus pallescit; quindenus fœdera nescit.
Tredenus mactat Julii, denus labefactat.
Prima subit mortem, perditque secunda cohortem.
Tertia septembris, et denus fert male membris.
Tertius et denus fit mortis vulnere plenus.
Quinta subit mortem prosternit tercia sortem.
Septimus exsanguis, virosus denus ut anguis (1).

---

(1) Ex Codice Laudunensi Sæc. XIV, apud corpus inscr. lat., *loc. cit.*
(Janvier). Le 1er jour du mois et le 25 tuent comme une épée.
(Février). Le 4 subit la mort, le 26 est fatal.
(Mars). Le 1er vous tue à table, le 28 dans les plaisirs du vin.
(Avril). Le 10 et le 20 sont sinistres comme la mort.
(Mai). Le 3 tue et le 25 brise la tête.
(Juin). Le 10 fait pâlir ; le 16 ignore la foi jurée.
Le 13 de juillet égorge, le 22 ébranle et renverse.

Ces formules ne diffèrent que dans les termes : toutes affectent les mêmes quantièmes aux jours néfastes, même lorsque dans le corps du calendrier, ces quantièmes ne sont pas observés. Pour être complet citons encore le distique de Durand :

AuGur DeCios AuDi LuMine ClanGor
LiQuit OLens ABies CoLuit CoLus ExCute GalLum

Dans cette bizarre formule, le quantième du jour égyptien est indiqué par le numéro d'ordre, dans l'alphabet, de la lettre qui commence la première et la seconde syllabe de chaque mot.

IV

Nous l'avons dit, malgré les nombreuses variantes dans la forme, les formules des jours égyptiens inscrites dans les calendriers du moyen-âge, et reproduites dans les imprimés de la Renaissance sont au fond toutes identiques. A peine peut-on signaler quelques exceptions (1). Mais si, dans les formules, les quantièmes sont identiques, il n'en est plus de même dans le corps des calendriers, et ceux où la sacramentelle rubrique reçoit une pleine et entière confirmation, restent infiniment rares pour ne pas dire introuvables. Tantôt le quantième est observé, mais le nombre des jours égyptiens est incomplet ; tantôt le quantième indiqué n'est pas conforme à la rubrique de Bède. Sur vingt-cinq calendriers du moyen-âge, manuscrits ou imprimés, constatant des jours égyptiens et s'appliquant à diverses contrées et à divers siècles, examinés

(Août). Le 1er c'est la mort, le 30 la perte de vos troupes.
Le 3 et le 21 de septembre vous apportent la maladie.
(Octobre). Le 3 et le 22 sont pleins de menaces de mort.
(Novembre). Le 5 donne la mort, le 28 jette les mauvais sorts.
(Décembre). Le 7 dessèche le sang, le 22 a le venin du serpent.

(1) Dans notre calendrier la formule de Juin est une de ces exceptions, Junius *undecimo* au lieu de *in decimo*.



par M. Loiseleur, il ne s'en est rencontré aucun où l'on ne remarquât soit la suppression de quelques-uns des jours néfastes réglementaires, soit des changements dans le quantième de ces jours. Ce savant n'a connu qu'un seul manuscrit, le n° 510 de la bibliothèque Sainte-Geneviève, où la règle se trouve scrupuleusement respectée.

Il faut noter tout d'abord que dans les transpositions constatées, « jamais les nouveaux quantièmes ne sont empruntés aux calendriers antérieurs à celui de Bède, souche de tous ceux du moyen-âge. Ces modifications n'obéissent point à une règle générale et ne sont point opérées d'après un usage fixe applicable à une contrée de quelque étendue. Elles semblent bien plutôt la conséquence d'errements, de caprices individuels. Les modifications diffèrent même dans des calendriers très rapprochés de date et provenant d'une même ville, d'une même abbaye. » L'uniformité n'existe que pour un très petit nombre de jours relevés dans une petite quantité de calendriers.

Quelle est la cause de ces divergences ? Cette cause est multiple. D'abord l'erreur ou l'oubli des copistes. Par exemple lorsque la différence n'est que d'un jour, on comprend que le copiste a pu facilement se tromper de ligne pour la rubrique *Dies eg.* dont, peut-être, il ignorait le sens et la corrélation avec la formule inscrite en tête du mois. De même lorsque dans le mois on ne trouve qu'un jour égyptien indiqué, et au quantième que veut la formule, on peut supposer que l'indication de l'autre a été omise par oubli. Ainsi, dans notre calendrier, pourtant copié avec tant de soin et de correction, l'auteur a omis à plusieurs mois (mars, avril et mai) la rubrique indiquant dans quel signe du Zodiaque est le soleil. Il faut donc faire la part de l'erreur et de l'impéritie, « surtout dans les manuscrits dont l'écriture est peu soignée. » Cependant on ne peut admettre que toujours et même le plus souvent ces modifications soient le fait d'une erreur accidentelle. « On les trouve si nombreuses, si persistantes, si inatten-

dues, et cela en des calendriers exécutés avec un soin qui tient du luxe, dont la correction accuse des copistes qui entendaient parfaitement le latin, qu'on ne peut s'empêcher d'y voir un fait calculé. » La cause principale de ces variations doit être attribuée aux astrologues qui continuèrent à observer et à noter de nouveaux jours particulièrement néfastes, lesquels finissaient par l'emporter sur les anciens et leur être substitués. Guillaume Durand, nous l'avons vu, fait allusion à ces jours indiqués par les astrologues du temps comme heureux ou malheureux. Il y avait ainsi des superstitions particulières en lutte avec les vieilles croyances générales.

V

D'après les données de M. *Loiseleur*, notre Calendrier de l'*Esclapot* offre cette particularité qu'il doit être classé parmi les très-rares manuscrits où l'on trouve la règle de Bède presque totalement appliquée. Les mois ont tous leurs deux jours égyptiens. Quant au quantième il n'y a de divergence sérieuse entre la formule et son application que pour le second jour égyptien d'avril marqué le 16, tandis que la formule de Bède le veut le 20. Le deuxième de décembre offre, il est vrai, l'écart d'un jour, mais cette divergence peut n'être que matérielle et résulter de ce que le copiste, malgré tout le soin apporté à son travail, s'est trompé de ligne. Le premier jour égyptien de juin est le 11 et non le 10, mais on observera que la formule de l'Esclapot porte *undecimo* (XI°), au lieu de *in decimo*. La même réflexion s'applique au premier de décembre marqué le 12 au lieu du 7. Nous allons, du reste, reproduire ici le tableau donné par M. Loiseleur des jours égyptiens des divers calendriers considérés comme types en y joignant ceux de l'Esclapot et du Livre-Velu.

TABLEAU DES JOURS ÉGYPTIENS

	CALENDRIER de l'Empire d'Orient	D'après Bède au Moyen-âge	Calendrier de l'Esclapot	CALENDRIER DU LIVRE-VELU
Janvier	2 — 6 16	1 — 25	1 — 25	1 25
Février	7 — 25	4 — 26	4 — 26	4 hora VIIª 26 hora Xª
Mars	3 — 24	1 — 28	1 — 28	1 — Iª 28 — IIª
Avril	2 — 19 21	10 — 20	10 — 16	11
Mai	3 — 21	3 — 25	3 — 25	3 25
Juin	7 — 20	10 — 16	11 — 16	16 — IVª
Juillet	6 — 18	13 — 22	13 — 22	13 22 — XIIª
Août	6 — 21	1 — 30	1 — 30	31 — VIIIª
Septembre	2 — 19	3 — 21	3 — 21	3 — IIIª 21
Octobre	3 — 20	3 — 22	3 — 22	3 — Vª 22 — VIIIª
Novembre	2 — 24	5 — 28	5 — 28	5 28
Décembre	4 — 14	7 — 22	12 — 23	7

On a dû remarquer dans le tableau ci-joint, que le calendrier du *livre-velu* indique souvent une heure particulière. Durand nous apprend en effet que dans les jours égyptiens, une seule heure était néfaste (1) et la formule de Bède : *In quibus una solet mortalibus hora timeri*, le dit expressément.

Il en est des heures comme des jours. A côté de la formule donnée également par Bède s'introduisent une foule de modifications, sans doute le fait d'observations particulières. Voici l'indication de ces heures jointe à celle des jours égyptiens, tirée de missels imprimés à Orléans en 1519 et 1556.

Dat prima undenam Jani pede septima sextam,
Februi Octavam quartam, pede tertia denam,
Mars primam prima, finalis quarta secundam.

(1) Quilibet autem præmissorum dierum propter unicam horam sui denominatur ægyptiacus. *Rationale, loc. cit.*

In decimo prima est undeno undenaque aprilis
Tertius in Maio sextam, pede septima denam.
In decimo sextam Junii, quindena que quartam.
Tredecimo undenam Julius pede denus eamdem.
Augusti in prima est pars septima, sive secunda :
Tertius Octobris quinta decimas pede nonam.
Octavam quinta nona pede tertia sextam.
Septima dat prima sextam pene dena decembris (1).

Outre les manuscrits du moyen-âge où sont marqués les jours égyptiens, on les retrouve dans les calendriers de missels imprimés au XVIe siècle. M. Loiseleur cite le missel d'Orléans, 1519 et 1556, le missel de Chartres (Paris 1553). Disons aussi le bréviaire de Bazas de 1530 auquel nous empruntons, à la fin du paragraphe, un texte et sa traduction.

Cependant l'Eglise n'a jamais cessé d'interdire la superstitieuse observation des jours néfastes. Gratien a résumé dans son *Décret* (Corp. Jur. Can. Decr. IIa part., Caus. 26, quæs. VII, C. XVI et XVII) ce que saint Augustin en dit en divers endroits de ses ouvrages où il déclare ces pratiques universellement réprouvées par l'Eglise (2).

---

(1) Le 1er janvier donne la onzième heure néfaste et le 25 la sixième ;
Le 4 février est funeste à huit heures et le 27 à dix ;
Le 1er mars à une heure et le 28 à deux ;
Le 10 avril à une heure et le 20 à onze ;
Le 3 mai à six heures et le 25 à dix ;
Le 10 juin à six heures et le 16 à quatre ;
Le 13 juillet à onze heures et le 22 aussi ;
Le 1er et le 30 août à 7 heures ;
Le 3 octobre à cinq heures et le 22 à neuf ;
Le 5 novembre à huit heures et le 28 à six ;
Le 7 décembre à une heure et le 22 à six.

(2) Non observetis dies qui dicuntur Ægyptiaci, aut Calendas januarii, in quibus cantilenæ quædam, et commessationes, et ad invicem dona donantur, quasi in principio anni, boni fati augurio, aut aliquos menses, aut tempora, aut *dies*, et annos, aut lunæ solisque cursum : quia qui has, et quascumque divinationes, aut fata, aut auguria observat, aut attendit, aut consentit observantibus, inutiliter et sine causa, magis ad sui damnationem, quam ad salutem tendit...... Qui autem talibus credunt.... sciant se fidem Christianam et baptismum

Vous n'observerez pas les jours que l'on appelle Egyp-
ıs, ni les calendes de janvier, jour auquel il est d'usage
se livrer à des réjouissances par des chants et des
;ies de table, de s'adresser des présents réciproques,
nme augure d'un destin favorable au commencement
l'année ; vous n'observerez pas certains mois, certaines
oques, les jours et les années, le cours de la lune ou du
eil..... Ceux qui croient à de telles superstitions ne doi-
nt pas ignorer qu'ils renient la foi chrétienne et leur
ptême et, comme païens et apostats, encourent l'éternelle
lère de Dieu s'ils n'obtiennent par une salutaire péni-
ıce de lui être réconciliés..... »

« Qui pourrait apprécier quel énorme péché c'est d'ob-
rver *les jours,* les mois, les années, les époques, ainsi
e l'observent ceux qui selon les jours, les mois ou les
nées veulent ou ne veulent pas entreprendre quelque
ose, parce que d'après la vaine doctrine de certains
mmes ils croient ces temps propices ou funestes? Et
pendant nos réunions sont pleines de chrétiens qui
règlent pour leurs ouvrages sur les données supersti-
ıses de ces *mathématiciens ;* et, si nous voulons bâtir
maison ou bien entreprendre quelque autre ouvrage
ce genre, ils ne manquent pas de nous avertir des jours
ils appellent égyptiens..... »

Rien n'est plus difficile à déraciner que les superstitions
pulaires. Malgré les défenses de l'Eglise, l'autorité de

---

varicasse, et ut paganum, et apostatam, id est retro abeuntem et Dei inimi-
ı, iram Dei graviter in æternum incurrisse : Nisi ecclesiastica pænitentiæ
ndatus Deo reconcilietur..... *loc cit.,* C. XVI.

... Quis æstimaret quam magnum peccatum sit *dies* observare, et
ıses, et annos, et tempora (sicut observant qui, certis diebus, sive mensibus,
anni volunt et nolunt aliquid inchoare, eo quod secundum vanas doctrinas
ainum fausta vel infausta existiment tempora ?.. . plena sunt tamen conven-
la nostra hominibus, qui tempora rerum agendarum a mathematicis acci-
nt. Jam vero, ne aliquid inchoetur, aut ædificiorum, aut hujusmodi quorum
t operum, diebus, quos ægyptiacos vocant, sæpe etiam nos monere non du
ınt... *ibid.* C. XVII.

ses lois, la vigilance de ses pontifes, la superstition des jours égyptiens se perpétua d'âge en âge. Les calendriers où ces jours étaient notés contribuaient-ils à la maintenir? Nous ne le pensons pas, car l'Eglise conservait en tête des missels et des psautiers ces calendriers que le peuple n'était guère d'ailleurs en état de consulter.

Quoi qu'il en soit, au XVIe et au XVIIe siècles on retrouve la superstition des jours égyptiens condamnée par le synode d'Augsbourg en 1548, les statuts synodaux de Sens en 1658, d'Evreux en 1664, d'Agen en 1673.

Le cadre étroit d'un court mémoire ne nous permet pas de nous étendre davantage sur cette question des jours égyptiens. Nous croyons cependant en avoir donné une notion suffisante pour mettre tout esprit curieux de l'antiquité et vraiment ami de la science, en mesure d'apprécier l'importance des indications que nous fournit avec une si remarquable exactitude et d'une façon si complète le calendrier de l'*Esclapot*.

Celui du Bréviaire de Bazas n'est pas moins curieux et nous terminons notre exposé par son texte et sa traduction (1).

---

(1) Nous le devons à un de nos collègues, l'obligeant autant qu'érudit M. Grellet-Balguerie, associé correspondant des Antiquaires de France.

Ce bréviaire, petit in-16 de 904 pages, fini d'imprimer le 15 janvier 1530, par maitre Claude Garnier, imprimeur à Bazas (... opera magistri Claudii Garnerii calchographi Vasati...), fut édité sur l'ordonnance de Mgr Foucaud de Bonneval, *opera et sudore quorumdam litteratorum canonicorum*, avec le soin et le luxe qu'on apportait alors dans ces sortes de travaux ; il est à la Bibliothèque de Bordeaux, n° 31,175.

Le Calendrier perpétuel donne le nombre d'or, les lettres dominicales, le quantième à la romaine, les fêtes avec indication de leur rang, du nombre des leçons et de la page, diverses rubriques sur les signes du zodiaque, le commencement des saisons, etc. Les jours égyptiens y sont indiqués par un vers mis en tête du mois où l'on trouve aussi l'heure néfaste et par une rubrique au quantième. Cette dernière rubrique porte ordinairement : *dies eger;* cependant au 26 février on lit en toutes lettres *dies egypcialis*. En outre du vers relatif aux jours et heures néfastes, chaque mois porte au haut un vers ou un hémistiche et au bas plusieurs vers où sont consignés, sous forme d'aphorismes, des préceptes d'une philosophie sensiblement épicurienne. Ces vers sont de forme léonine. La lettre *b* indique ceux mis au bas du mois.

JANVIER

Janvier aime à boire.

Le 1er a la onzième heure néfaste et le 25 la sixième.

b. En janvier, faites-vous servir des mets de choix et mangez chaud ; qu'un vin généreux les arrose car, à mon avis, l'on peut alors boire impunément.

JANVIER

Pocula Janus amat.

Dat prima undena Janus pede VII. VI. (septima sextam).
b. In jano claris calidisque cibis potiaris.
Atque decens potus post fercula sit tibi notus.
Ledit enim medo tunc potus ut bene credo.

FÉVRIER

Février crie « j'ai froid. »

Le 4 est redoutable à huit heures et le 27 à dix.

b. En février, l'excès du vin et des aliments donne insensiblement une fièvre violente ; ayez donc la prudence de vous modérer. Evitez le froid ; faites-vous tirer du sang ; sucez un rayon de miel, excellent purgatif des humeurs malignes.

FÉVRIER

Et Februarius algeo clamat.

Februarius octavā q̄rta, a pede tertia denam.
b. Nascitur occulta febris februario multa
Potibus et escis si caute minuere velis.
Tunc cave frigora, de pollice funde cruorem.
Sugge mellis favum pectoris qui morbos curabit.

MARS

Mars laboure les champs et taille la vigne.

Le 1er est néfaste à la première heure et le 28 à la deuxième.

b. Mars engendre les humeurs et diverses douleurs ; mangez avec précaution et donnez la préférence aux aliments cuits. Les bains sont salutaires, mais il n'en faut pas abuser. Ce n'est pas le temps ni de se faire ouvrir la veine, ni de se livrer au vin.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] à onze.

[illegible] se manifestent : tout [illegible] des déman-[illegible] le temps de recou-[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] Faites-vous servir [illegible] Sur la table les mets [illegible] peu et non [illegible]

[illegible]

[illegible]

Le [illegible] à six heures et le [illegible] à quatre.

b. Juin vous invite à prendre comme astringent une potion de cervoise, délicieux nectar. Voulez-vous un excellent remède à la bile : mangez des laitues et buvez à jeun à la fontaine.

JUIN

Junius dat fena.

In decimus sextā junii quindenaque quartam.
b. Potio queque recens medo cervisia nectar
Junius ut suadet, sugitur tibi, te quia tardet.
Ne noceat colera valet hec refectio vera :
Lactuce frondes ede, jejunus bibe fontes.

JUILLET

En juillet on coupe l'avoine.

Le 13 juillet tue et le 22 ébranle.

b. Si vous souhaitez à quelqu'un de la santé, conseillez lui en juillet ce traitement : ni saignée, ni médecine ; vaincre le sommeil, redouter toute sorte de bains.

JUILLET

Julio resecatur avena.

Terdecimus mactat julii decius labefactat.
b. Cui vis solamen suades juli medicamen.
Venam non scindat, nec ventrem potio ledat.
Sommum compescat, balnea cuncta pavescat.

AOUT

Août bat les blés.

Le 1er et le 30 août sont également funestes à sept heures.

b. En août, chacun doit garder un régime sévère ; dormir peu, éviter tout excès.

[illegible]

Augustus [illegible]

Augusti prima est par [illegible]
b. Quisque in Augusto [illegible]
Raro dormitet, [illegible]

[illegible]

Septem[illegible]

Le 3 et le 21 sont [illegible]

b. En septembre [illegible]

Mangez la poire dans du vin, le pain dans du lait de chèvre. Une décoction d'ortie vous donne une excellente médecine. C'est le temps de pratiquer la saignée et de jeter la semence.

SEPTEMBRE

September conterit uvas.

Tercia septembris pile decimus a pede quartam.
b. Fructus maturi septembri sunt valituri,
Et pira cum vino, panis cum lacte caprino.
Aqua de urtica tibi potio fertur amica.
Tunc Venam pandas species cum semine mandas.

OCTOBRE

Octobre sème.

Le 3 et le 22 sont pleins de menaces de mort.

b. Octobre donne le vin et le gros gibier. On peut manger de l'oie et des volailles. Mais, quoique ces aliments soient sains, mieux vaut ne pas s'en trop surcharger. Mangez à votre fantaisie, non pourtant jusqu'à vous incommoder.

OCTOBRE

Seminat october.

Tercius et denus est sicut mors alienus
b. October vina prebet eum carne ferina,
Nec non ancina caro tunc valet et volucrina.
Quavis sint sana tamen est repletio vana.
Quantumvis comede sed non precordia lede.

NOVEMBRE

Novembre dépouille les forêts.

Le 5 est néfaste à huit heures et le 28 à cinq.

b. Quelque soit le jour auquel tombe la fête de saint André, le dimanche le plus rapproché sera le premier de l'Avent. Si cette fête tombe un dimanche, ce même jour commence l'Avent.

NOVEMBRE

Spoliat virgulta november.

Octava quinta nontus pede tertia quinta.
b. Andreæ festo vicinior ordine quovis
Adventum Dni prima colit feria.
Si cadat in lucem Dni celebratur ibidem.

DÉCEMBRE

Décembre en tuant le porc renouvelle les provisions.

Le sept décembre est redoutable à une heure et le 22 à six.

b. En décembre, il est bon de se vêtir chaudement. Évitez le froid, faites-vous ouvrir la veine capitale. Le bain devient inutile, mais on boit avec plaisir. Buvez chaud pour mieux combattre le froid.

DÉCEMBRE

Querit habere cibis porcis mactando december.

Septima dat primam sextam pede dena decembris.
b. Sanæ sunt membris res calidæ mense decembris.
Frigus vitetur, capitalis vena scindatur.
Lotio fit vana, sed vasis potio cara.
Sit tepidus potus, frigori contrarius potus (1).

VI

A la suite du Calendrier de l'*Esclapot* sont copiées avec le même soin trois lectures du saint Evangile. Ce sont : celle de la fin de la messe, *In principio erat verbum* (Joan. I. 1-14) ; celle de l'Epiphanie *Cum natus esset Jesus in Bethléem* (Math. II. 1-12) ; et celle de l'Ascension, *In illo tempore recumbentibus undecim discipulis* (Marc, XVI, 14-20). Le calendrier de Libourne est également suivi de lectures du Saint-Evangile, mais au nombre de quatre, une de chaque évangéliste. Ces lectures, il faut le noter, sont les mêmes que celles de l'*Esclapot*. La quatrième est celle du jour de l'Annonciation. *Missus est angelus Gabriel* (Luc, I. 26-38).

(1) Le vers placé en tête du mois se retrouve identique dans le Calendrier du Bréviaire Romain. ... Ad Antiquum ritum..... optima fide restitutum Parisiis, in-16, 1553. Bibl. munic., n° 31.567, édité par Iolande Bonhomme, imprimé par Thielman Kerver. Les jours égyptiens ne sont plus marqués. Le Bréviaire Romain de Lyon de 1544, (Bibl. mun., n° 3999, donne au bas de chaque mois de son Calendrier un quatrain léonin analogue à ceux du Bréviaire de Bazas, mais de forme plus moderne.

Pourquoi ce Calendrier liturgique? Pourquoi ces lectures du Saint-Évangile en tête d'un Cartulaire municipal? Je réponds sans hésiter que l'unique objet du Calendrier de l'*Esclapot*, comme de celui du *Livre Velu* (1), était d'indiquer avec le quantième de chaque jour, le mystère ou le saint honoré ce jour-là. Personne n'ignore que durant tout le moyen-âge et jusque presque à la Révolution le christianisme était tellement passé dans les mœurs, que tout acte civil public ou privé, était daté de la fête célébrée le jour où il était passé. Toutes les Chartes de l'*Esclapot* sont ainsi datées : « Aujourd'hui, dixième d'Avril, lundi de Pâques..... Aujourd'hui, fête de l'apôtre saint Mathias, vingt-cinquième de février.... etc. Les principales foires étaient fixées à des jours où l'on fêtait quelque saint populaire. Monségur a ses anciennes foires de la S. Marc (25 avril), de la S. Laurent (10 août), de la Ste Croix (4 sept.) Si l'on passait un bail, c'était les principales fêtes de l'année qui marquaient les échéances (2).

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Ducaunès-Duval, sous-directeur des Archives départementales de la Gironde, d'avoir pu comparer le Calendrier de l'ESCLAPOT avec celui du LIVRE VELU. Insérés l'un et l'autre en tête d'un Cartulaire municipal, également destinés au service de la Jurade, ces deux documents ont un lien de fraternité qui ne permet pas de les séparer. Le Calendrier de Libourne comme celui de Monségur, indique : 1° Le nombre d'or ; 2° les lettres dominicales ; 3° le quantième à la romaine ; 4° la fête des saints, spécialement de ceux honorés dans le Bordelais, comme saint Seurin, saint Amand, saint Fort, saint Eutrope, la dédicace de l'église Saint-André (21 avril), sainte Quitterie, saint Ciers, saint Mommolin (8 août), etc., ou dans le voisinage comme S. Front, saint Léonard; 5° on y trouve en plus que dans le Calendrier de Monségur de nombreuses rubriques concernant ces fêtes ; elle indiquent notamment pour la célébration de l'office le nombre des leçons (III, VI ou IX); 6° ce calendrier indique en outre les jours *Egyptiens*, le nombre de jours du mois solaire et de la lune, la position du soleil dans le zodiaque. Ce calendrier sera publié en tête du LIVRE VELU dans le recueil des *Archives historiques de la Gironde*.

(2) « ..... A esté concédé aux bourgeois et habitans de ladicte ville de Montségur bastir et esdiffier maisons et places d'icelle, contenant chacune des dictes places vingt quatre pieds en largeur et soixante douze pieds en longueur, en payant pour chascune place chascun an au Roy, *le landemain Sainct-Martin d'iver*, douze deniers bourdelloys de rente, avecques le debvoir de douze deniers bourdelois d'esporle pour chascune place a muance du Roy..... » *Extrait des privil.* etc Archiv., p. 1.

De cette coutume chrétienne de dater par les fêtes des saints, il résulte qu'à la *maison de céans* où se rédigeaient les actes de la municipalité, où se délivraient les lettres de bourgeoisie, où se tenait « escript » par le clerc de la ville, le Cahier des délibérations de la jurade, on avait besoin à chaque instant de consulter un bon Calendrier.

Le motif de la transcription des Saints Evangiles en tête des Cartulaires de Monségur et de Libourne apparaît avec la dernière évidence à quiconque prend la peine de parcourir le texte des *privilèges, franchises, droits, coutumes et libertés de la ville et prévosté royalle de Montségur* (1). A chaque page il est question de serments à prêter par tous les consuls, par les prud'hommes, par les juges, par les simples bourgeois en certaines circonstances. « ..... *Les quels consuls eslus sont tenus prester le serment d'estre fidelles au Roy, et bien loyalement régir et gouverner la république de lad. ville* (p. 2)..... *Les consulz pourront contraindre chascun an les bollengers ex bouchiers prester serment tenir lad. ville fournye de pain*..... etc. (p. 7) »

Le modèle de la « lettre sellée du sceau de la ville et signée du clerc, baillée (à ceulx qui sont receus bourgeois) par les Consuls » nous apprend que le nouveau bourgeois devait « jurer sur les Evangiles d'être bon et loyal au Roy et à la ville et maintenir lesd. privilèges..... »

Rien ne prouve que dans les autres cas le serment ne fût également prêté sur les Saints Evangiles, car les *Privilèges* ne font aucune distinction entre ce serment et celui que devaient prêter le nouveau juge et les Consuls à leur entrée en charge « dans la première jurade après Pasques » ; les quarante prudhommes chaque année où lors de leur élection. Il est donc à croire que tous ces serments ou du moins les plus solennels, se prêtaient sur les Evan-

(1) Sauveterre-de-Guyenne, Chollet, 1876, in-8° de XII-66 p.

giles et, par suite, il importait d'en avoir le texte sous la main à l'Hôtel-de-Ville.

Ces raisons tirées de l'histoire locale nous paraissent indiquer clairement le but de l'insertion des textes évangéliques en tête des cartulaires de Monségur et de Libourne. Ce nous est de même une preuve que la compilation de l'*Esclapot*, comme celle du *Livre Velu*, ne furent pas le fait d'une initiative privée. De même qu'en 1728, sur la représentation des consuls « qu'ils auraient trouvé dans les Archives de la communauté un livre concernant les statuts de cette ville écrit en différentes langues qu'ils ne peuvent lire »,... il fut « arrêté d'une commune voix que lesd. s[rs] Consuls fairont ce qu'ils pourront pour obliger le s[r] Requateau ou tout autre qu'ils trouveront capable de traduire en français les entiens privilèges de cette ville et d'une manière que tous les prudhommes et tous autres les puissent lire et comprendre pour les exécuter... », de même, au XIV[e] siècle, les jurats de Monségur, jaloux de conserver à la postérité les chartes octroyées à leur ville par les Rois d'Angleterre et de France et d'en assurer les avantages, comprirent la nécessité de les réunir en un recueil authentique, lequel resterait à l'Hôtel-de-Ville pour y faire foi et y être consulté quand besoin serait. Ils chargèrent de ce travail quelque clerc érudit du lieu et voulurent qu'en tête du recueil il transcrivit de sa plus belle main les évangiles et le calendrier perpétuel.

Quant au choix des textes évangéliques, il nous paraît assez difficile d'en préciser les raisons. On est en droit de croire que selon les circonstances on prêtait serment sur telle ou telle leçon. Il paraît rationnel qu'à leur entrée en charge les consuls, juges et autres magistrats ou officiers jurassent sur l'Évangile *In principio* ; qu'à l'époque de Noël et de l'Ascension on jurât sur les Evangiles correspondants à ces fêtes ; mais d'autres recherches pourront peut-être mieux éclairer la question. Mon but était d'ailleurs plus simple. Je voulais signaler le Calendrier de

l'*Esclapot*, en faire [illegible] [illegible]ment historique et [illegible] du tome v^e des [illegible] la publication de ce document par [illegible] réalise ce désir.

En finissant, qu'il me soit permis [illegible] M. Archu, dans sa Notice [illegible] cartulaire comme renfermant l'histoire de Monségur depuis 1265 jusqu'à 1486 (1).

Cette histoire se continue, enfouie dans les épais registres de la jurade et du baptistaire dont la collection remonte à la fin du XVIe siècle et qui constituent à Monségur un des dépôts d'archives locales les plus riches de la Gironde.

Fasse le Ciel que cette mine tente quelque patient pionnier et qu'il en sorte un jour une monographie complète de Monségur.

ABBÉ S^{TE} LÉGLISE,

Vicaire de Sainte-Marie La Bastide (Bordeaux),
Membre de la Société Archéologique de Bordeaux.

---

(1) P. VII. C'est une erreur, car la dernière charte est de 1432.



NOTE

SUR LE RAPPORT INÉDIT DE M. DUMOULIN

Par M. le Dr BERCHON

L'histoire de l'*Esclapot* et de son Calendrier, resté inédit après la transcription de MM. F. Michel et Delpit, se trouve ainsi tracée. Mais la lecture attentive du rapport de M. Dumoulin (si récemment découvert dans les papiers de notre regretté collègue Delfortrie) m'engage à résumer les indications de ce rapport de façon à compléter l'étude historique et critique qui sert d'introduction au Mémoire de M. l'abbé Léglise.

M. Delpit avait surtout en vue, dans sa publication de 1863, l'ordre chronologique des Chartes, ordre le plus logique d'après le caractère spécial des remarquables documents qui assurent aux *Archives historiques de la Gironde* un rang tout particulier dans les études de l'histoire provinciale de France.

M. Dumoulin avait au contraire suivi, en 1825, l'ordre purement paginal de l'*Esclapot* et son travail est, pour ainsi dire, plus archéologique puisqu'il ne s'occupe que du manuscrit si heureusement conservé à Monségur.

Aussi est-ce à ce titre qu'il me paraît utile d'analyser son œuvre dans quelques-uns de ses détails et dans les conséquences qu'on peut en tirer.

Sa description du Cartulaire est, d'ailleurs, très précise. Après avoir énoncé qu'il comprend dix cahiers en parchemin reliés ensemble et formant en tout 83 feuillets numérotés à la fois en chiffres romains et en chiffres arabes, M. Dumoulin ajoutait :

Le 1er cahier, composé de 8 feuillets, contient, savoir : Aux douze premières pages, un calendrier où les 12 mois de l'année sont rangés dans leur ordre ordinaire.

Au 7e feuillet, verso, se trouve l'évangile selon saint Jean, *In principio*. A l'envers du même feuillet, l'évangile du jour des Rois : *Cum natus esset*, de saint Mathieu, ch. II, du 1er verset jusqu'au 12e.

Au folio 8, verso, l'évangile : *Recumbentibus undecim discipulis*, de saint Marc, ch. 16, verset 14, jusqu'au 20e.

Le reste du verso est en blanc. Et M. Dumoulin pensait que le premier cahier avait peut-être fait partie de quelque livre d'église, ce que nous ne croyons pas, parce qu'il était plutôt attaché aux deux autres cahiers que relié avec eux.

Quant à ces derniers, ils contenaient les Chartes, les unes en style de basse latinité, les autres en vieux gascon, sans indication de date des copies, sans aucune signature de notaires ou d'autorités quelconques ; leurs titres étant écrits en rouge, comme il était d'usage, d'où le nom *Rubrique* de *Ruber*.

Et cette description était suivie d'une analyse très sommaire des documents, analyse trop courte pour donner une idée réelle et utile du manuscrit, ce qui nous a engagé à la remplacer par un tableau comprenant, en autant de colonnes distinctes : La nomenclature des feuillets du Cartulaire ; le nom des autorités qui en ont signé les documents ; la date, le caractère de ces documents eux-mêmes ; ainsi que les numéros sous lesquels on peut les lire, soit dans le manuscrit, soit dans la transcription des *Archives historiques*.

Ce tableau sera véritablement une table des matières de l'*Esclapot* et pourrait, réuni à notre introduction, former la préface et la conclusion d'une Etude fort attrayante, qui devrait tenter quelque chercheur sur les conditions de l'organisation d'une Municipalité française au moyen âge.

Et j'ajoute que ce chercheur n'aurait aucune peine à démontrer que la vie civile était alors aussi active et aussi raisonnée, sinon plus, que de nos jours.

M. Dumoulin émettait aussi, à la fin de son rapport, l'opinion que l'*Esclapot* avait dû être composé hâtivement, ce que prouverait assez l'inscription des Chartes, sans aucune préoccupation de leurs dates, comme les erreurs évidentes d'un copiste d'ailleurs habile. Sa description minutieuse du manuscrit révèle, de plus, un fait assez important, c'est que la 36e et dernière Charte de l'*Esclapot* proprement dit, datée du 20 novembre 1432, n'est ni de la même écriture ni de la même encre que les précédentes, ce qui reporterait la plus grande partie du Cartulaire avant l'époque qui vient d'être indiquée.

Nous avons déjà dit ce que nous pensions à ce sujet et M. l'abbé Léglise a, d'autre part, complètement écarté l'hypothèse d'une intention individuelle dans la collection et la copie des Chartes de Monségur.

Nous croyons donc qu'il faut assigner à cette collection une date rapprochée de la fin de la domination anglaise dans les provinces si longtemps séparées du Royaume de France.

Charles VII avait prescrit, dès 1431, aux villes, bastides et communes de réunir en un seul corps les privilèges et droits qui leur étaient reconnus. La fin de l'occupation étrangère était alors ardemment poursuivie et prochaine, et cette invitation était certainement une mesure très politique parce qu'elle offrait une garantie évidente de la confirmation de ces privilèges, confirmation qui se retrouve dans toutes les capitulations et traités qui assurèrent pendant le deuxième tiers du xve siècle la libération entière du territoire français.

Il est bien certain aussi que ces privilèges, sans cesse rappelés (ainsi que l'*Esclapot* lui-même) dans les procès que Monségur eut à soutenir, remontaient, pour cette bastide, bien avant la date de la Charte d'Eléonore de

BUT	CARACTÈRE DES DOCUMENTS	NUMÉROS des Archives HISTORIQUES	LANGUES
Privilèges accordés à la ville de Monségur.	Charte et Confirmation.	II V	Latin —
Confirmation de la précédente charte.	Charte.	III	—
Franchise approuvée presque textuellement par son fils Edouard (V. n° 1).	—	I	Vieux Gascon
Forcer les habitants de Monségur à contribuer aux dépenses de la ville.	Mandement.	XX	Latin
Décision sur un droit de péage.	Lettres patentes	VIII	—
Permission de prendre les matériaux pour la clôture de Monségur.	Mandement.	XXI	—
Restitution à la juridiction de Monségur et de plusieurs communes voisines.	Commission.	XXIII	—
Même affaire, *ordre d'enquête*.	—	XXVII	—
— —	Citation et Sentence.	XXVIII	—
—	Sentence.	XXVIII	—
Confirmation de la sentence des Commissaires.	Confirmation.	XXX	—
Même affaire, ordre au Prévot.	Mandement.	XXIX	—
Limitation des communes de Monségur et de Taillecavat.	Sent. arbitr.	VI	—
Concessions de terrains.	Accord.	IV	—
Redevances dues au Curé par les habitants de Monségur.	Règlement.	VII	—
Accord fait entre les Jurats et les lépreux de Monségur.	Confirmation.	XII	—
Exemption de péage dans ses domaines.	Lettres de rémission.	XXXII	—
Fondation d'un hôpital.	Licence.	XXVI	—
Nomination d'un Chapelain.	Bulle.	XXXIII	—
Rentes de la chapellenie fondée à Monségur.	Assignation.	XXXVI	—
Obliger les habitants à contribuer aux travaux et dépenses nécessaires.	Mandement.	XXXVII	—
Ordre au Prévot de Monségur d'obtempérer à ces ordres.	—	XXXIX	—
Ordres aux Sénéchaux du Périgord, de l'Agenais et de Gascogne.	—	XXXVIII	—
Transmission d'ordres au Prévôt de Monségur.	Mandement.	XL	Latin
Règlements de voirie et de police, fermiers, bouchers, tanneurs, etc.	Statut.	XLI	Vieux Gascon
Règlements de Commerce, police des vins, fours, foins, pailles, coups et conseils donnés etc.	—	XV	—
Règlements de la vente du vin et des baptêmes.	—	XXXV	—
Protection des jardins et autres terres.	—	XXV	—
Règlement de vaine pâture.	—	XIX	—
Règlement sur les clôtures, cabarets et femmes publiques dites alors de *segle* (du siècle).	—	XXXIV	—
Règlement sur le prêt des armes.	—	XVI	—
Solidarité judiciaire.	—	XVII	—
Règlement contre la disette de bois.	Don.	XIV	—
Juridiction de Monségur sur les Seigneurs de Landeron.	Reconnaissance.	XVIII	—
Règlement des délits champêtres.	Statut.	XI	Gascon
Règlement des Emigrants.	—	XLV	—
Tarifs des droits de vente.	Statut.	XLVIII	—

et 83 étant consacrés aux tarifs des droits de vente de Ste-Foy qu'il suppose avoir été adoptés

NUMÉROS des Chartes DE L'ESCLAPOT	Folios DE L'ESCLAPOT	DATES DES DOCUMENTS	LIEU DE PROMULGATION	AUTORITÉS
1	9 verso 3 et 13	26 juin 1267. 22 janvier 1287.	Londres. Bordeaux.	Edouard, duc de Guienne, puis roi d'
2	14	20 juin 1267.	St-Paul de Londres.	Henri III d'Angleterre.
3	14	26 juillet 1265.	Bordeaux.	Eléonore de Provence, femme de Hen
4	19	1er avril 1303 ou 1305	Warwick.	Edouard Ier
5	—	13 mai 1288.	Condat, Libourne ?	—
6	—	3 avril 1303 ou 1305.	Westminster.	—
	—	30 mars 1305 ou 1307.	—	— et Jean de Havering, sén de Gascogne.
8	20	22 février 1306.	La Réole.	Jean de Havering.
9	21 V° fin	27 août 1307.	St-Michel de Landeron. —	Divers Commissaires nommés p Sénéchal.
10	22	27 août 1307.		Bernard de Laditz et autres.
11	25	18 septembre 1307.	Bordeaux.	Jean de Havering.
12	25	27 août 1307.	St-Michel de Landeron.	Bernard de Laditz.
13	25	28 octobre 1287.	Monségur.	André, lieutenant de Bonet de St-Qu et d'Ithier d'Angoulême clercs, e ticiers du Roy.
14	28	18 mars 1268.	—	L'abbé de St-Ferme et les Jura Monségur.
15	30 V° fin	4 février 1288.	Bazas.	Hugues de Rochefort, évêque de 1279-1294.
16	35 V°	23 octobre 1296.	Monségur.	Officialité de Bazas.
17	38 V° fin	29 février 1311.	—	Bertrand de Got, seigneur de Mons
18	39 V°	15 avril 1306.	—	Jean de Havering.
19	40 V°	28 juin 1312.	Prieuré de Granselle, près Malausana, diocèse de Bayonne.	Clément V.
20	41 V°	9 janvier 1320 ?	St-Ferme.	Guillaume de Castillon, abbé de St-F
21	50	6 avril 1326.	Paris.	Charles IV, roi de France.
22	51	9 septembre 1326.	Agen.	Gérault Quiereti, sénéchal d'Agen de Gascogne.
23	51	14 mai 1326.	Paris.	Charles IV.
24	52	9 septembre 1326.	Agen,	Gérault Quiereti.
25	53	1er avril 1328.	Monségur.	Les Jurats avec approbation de Be de la Majoria, prévôt.
26	56	4 avril 1283.	—	Les Jurats et Hugo de Mounmaynart,
27	61	15 janvier 1316.	—	Les Jurats et Pierre de Richemont,
28	63	24 juillet 1305.	—	Les Jurats et Pierre de Gavarret, p
29	67	8 août 1301.	—	Les Jurats et Amat de Malgret, pr
30	68	8 avril 1314.	—	— Pierre d'Auros, prév
31	69	30 septembre 1293.	—	— Hugues de Montmal prévot.
32	70	14 août 1298.	—	Les Jurats et Gaillard del Cas prévôt.
33	72	28 mars 1292.	Villeneuve.	Jean de Havering, sénéchal.
34	73	1298.	Monségur.	Laurent de Caiart, prévot, pour G Balene, valet du roi de France Ph Le Bel.
35	75	11 août 1289.	—	Les Jurats et Guillaume-Arnaud de relongue, prévôt.
36	79 (1)	20 novembre 1432.	—	Jurats et Raymond Gausbert, lieut de M. Jean Radelil, sénéchal.
37	82 et 83	2 septembre 1331.	La Réole.	Les 6 consuls de Ste Foy sur-Dord

(1) M. Dumoulin considère cette charte comme la dernière de l'Esclapot. Le f° 81 étant en blanc et le[s] par les habitants de Monségur.

Provence qui ne fit que ratifier, le 26 juillet 1265, des droits dont le nombre, le caractère et la précision attestent une antiquité beaucoup plus reculée.

La charte des privilèges de la Réole est, en effet, de 1224, et celle de Sauveterre porte même, dans son titre les mots suivants : *Tenor [illegible] consuetudinum, jurium, capitulorum antiquorum, [illegible] munimentis repertus, talis est* (1).

La Reine d'Angleterre réalisa, de son temps, ce que Charles VII devait faire en 1451, quand il eut repris possession des provinces si malencontreusement passées aux Anglais par le mariage d'Eléonore de Guyenne avec Henri Plantagenet. C'est l'histoire de toutes les annexions, de toutes les conquêtes qui ne peuvent être durables qu'autant que les aspirations légitimes des peuples sont rigoureusement respectées : car la force ne prime jamais le droit d'une manière définitive quelque lente que soit à sonner parfois l'heure des justes revendications.

Nous devons rappeler enfin, comme complement de notre tableau, que M. Delpit a ajouté à la transcription de M. F. Michel, cinq actes concernant Monségur, classés sous les numéros :

IX. — *Don à Sanche Serrat d'une maison à Monségur*, tiré de la Bibliothèque nationale, Manuscrits, collection Bréquigny, t. XV, 1er juin 1288 ; en latin.

X. — *Don d'un port sur le Drot.* Même collection, 3 juin 1288.

XIII. — *Pétition des Jurats de Monségur au Roi* d'Angleterre. Même collection, t. XVI, 1390 ; en français, déjà publiée par Champollion-Figeac : *Lettres des Rois, Reines*, etc., t. 1, p. 386.

XXII. — *Pétition de la commune de Monségur au Roi d'Angleterre.* Tirée des archives Royales d'Angleterre. *Record's commission*, t. CXIX, p. 78 ; en gascon, 1303?

XLVI. — *Confirmation par Charles VIII des privilèges de Monségur. Mars*, 1486, *tirée des Archives nationales. Trésor des Chartes*, t. 217, n° 44.

---

(1) Commission des monuments historiques de la Gironde, 1846-1847, p. 60.

Il a compris également dans son travail, trois mandements communiqués par M. Tamizey de Larroque, et publiés sous les numéros :

XXIV. — *Mandement d'Edouard Ier*, qui permet aux habitants de Monségur de prendre où ils voudront des pierres, du sable et du bois pour la clôture de leur ville, 3 avril 1305. Bibliothèque nationale, manuscrits, collection Bréquigny, t. XVII, p. 192 ; en latin.

XXXI. — *Mandement d'Edouard II*, pour faire appliquer les revenus de Monségur aux réparations des fortifications, 12 novembre 1308. Même collection, t. XVII, p. 402 ; en latin.

XLII. — *Lettres d'Edouard III* par lesquelles il donne à Raymond de Farges le lieu de Monségur dans le diocèse de Bazas, 16 mai 1342. Même collection, t. XXVII, p. 17.

Il a ajouté à ces recherches : 1° *Une estimation de la Prévoté de Monségur*, n° XLVII. Mémoire envoyé par le Président de Nesmond et extrait des *Archives nationales*. Sequestre, papiers Bouillon, boite 33, liasse intitulée : *Evaluations*.

2° Un *Mandement du Prince Edouard* au sénéchal d'Aquitaine et de Gascogne, pour rechercher les limites du fief de Cazes, dans la juridiction de Monségur, du 3 mai 1366 ; en latin, n° XLIII.

3° Une *Sentence* du sénéchal Thomas de Felton, sous la date du 8 juin 1367 ; en latin et portant le n° XLIV *de la publication des Archives*.

M. Dumoulin n'avait fait aucune mention de ces deux dernières pièces, que M. Delpit rattache pourtant à l'*Esclapot*, avec l'indication : supplément, folio 1 et 2 ?

Le même auteur avait aussi réuni aux documents qui précèdent, des notes bibliographiques relatives à Monségur et qui pourraient être consultées avec fruit.

1265. — Note sur la fondation, l'enceinte, les coutumes, etc., de Monségur, par MM. Rabanis et Lapouyade. *Rapports de la commission des monuments historiques de la Gironde*, années 1845, p. 16 ; 1846, p. 67 ; 1847, p. 41.

1290. — Pétition de Bertrand Calhau, pour obtenir la chatellenie de Monségur.

Bibliothèque nationale, manuscrits, collection Bréquigny, t. XXXV.

1312. — Janvier 16. Don par le Roi d'Angleterre à Bertrand de Got, seigneur de Duras et de Blanquefort, du château de Puyguilhem en Périgord, et de la Bastide de Monségur en Bazadais.
Thomas Carte, catalogue des Rôles Gascons, t. 1, p. 42.

1313. — Janvier 22. Confirmation des seigneuries données à Bertrand de Got, seigneur de Duras, etc.
Bibliothèque nationale, manuscrits, collection Bréquigny, t. XIX, n° 108.

1313. — Juillet 7. Don à Bertrand de Got des Bastides de Dunes, Monségur, etc.
Bibliothèque nationale, manuscrits, collection Bréquigny, t. XIX, n° 144.

1335. — Traité entre le Roi de France et le comte d'Armagnac, pour l'échange de Villandraut, Monségur, etc. *Archives nationales, Registre du Trésor des Chartes*, J. 295, n° 5.

1336. — Octobre. Traité entre le Roi de France et le seigneur de Duras, pour Blanquefort, Villandraut, Monségur, etc.
Archives nationales, Trésor des Chartes, J. 70, n° 77.

1312. — Mai 16. Don par le Roi d'Angleterre, à Raymond de Farges, de la seigneurie de Monségur.
Thomas Carte, Catalogue des Rôles Gascons, t. 1, p. 112.

1345. — Siège et prise de Monségur par le comte de Derby, (Peut-être, Monségur près Villeneuve d'Agen). *Chroniques de Froissard*, t. 1, ch. CCXXXIV.

1362. — Mai 26. Réunion de la ville de Monségur à la Couronne d'Angleterre. *Thomas Carte, Catalogue des Rôles Gascons*, t. 1, p. 150.

1562. — Siège et prise de Monségur. *Commentaires de Monluc*, Livre V.

1565. — Avril. Permission à B. de Fumel, d'établir un marché à Monségur. *Archives nationales. Trésor des Chartes*, J. 263 bis, n° 382.

1586. — Prise de Monségur par le duc de Mayenne (et non Mayence, erreur typographique des *Archives*, p. 97), et le maréchal de Matignon. *De Lurbe, Chronique Bordelaise*, 1586.

1691. — Hommage pour la terre de Monségur, en Bazadais, par Anne-Marie de Pontac, veuve de Gabriel-Joseph de Lavergue de Guilleragues, ambassadeur à Constantinople. *Archives nationales. Reg. des hommages de la généralité de Bordeaux*. p. 531.

1768. — Mémoires, etc., par M. de Lisleferme, avocat, dans le procès entre Jean Auger, seigneur de Monségur, et Godefroy de Baritault, héritier de M. le comte de Guilleragues.
Bordeaux, J. Chappuis, in-folio.

1781. — Octobre 30. Concession aux habitants de Monségur, des fossés, murs, remparts, etc., 7 pièces. *Archives nationales*, Q. 270.

1781. — Arrêt du Conseil. Concession de murs, fossés et remparts de Monségur. *Archives nationales*, E. 1590.

1788. – Arrêt du Conseil. Concession de l'office de maire à la ville de Monségur. *Archives nationales*, E, n° 2652.

Nous ajoutons que le mémoire cité de M. Archu (1876) contient des documents intéressants, à savoir :

1613. — Août 17. Réception du sénéchal de Bazas faisant son entrée, pour la première fois, à Monségur, p. 34.

2° 1682. — Mai 30. Mission et Jubilé.

3° Les noms et surnoms des consulz quy ont esté constituez et receuz lendemain de Pasques despuis lan mil cinq cens trente troys dans la ville de Montségur, pour régler et gouverner la Republique dycelle, p. 39 (de 1533 à 1876).

4° La liste des habitants qui ont obtenu des lettres de Bourgeoisie à Monségur, de 1563 à 1755, p. 58.

5° Petition en date du 6 août 1790, adressée aux représentants de la nation par Berthonneau Maire, Feuilhe et Roullet, commissaires nommés à cet effet par la commune et les citoyens actifs du canton de Monségur, pour obtenir de préférence à La Réole, Sauveterre et Castelmoron, l'établissement à Monségur du tribunal et du collège national, p. 61, c'est un document fort curieux.

E. B.



EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr. une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Etudes sur « l'Esclapot », cartulaire de la ville de Monségur (Gironde).

	Pages.
Introduction historique, par M. le Dr BERCHON	1
Le calendrier de l'Esclapot, par M. l'abbé LÉGLISE	21
Les jours Egyptiens de ce calendrier, par le même	27
Note sur un rapport manuscrit inédit de M. Dumoulin, par M. le Dr BERCHON	58
Documents bibliographiques sur Monségur	61

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. FERET et FILS, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

12,303

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XII — IVe FASCICULE



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1887

UN

HYPOCAUSTE GALLO-ROMAIN

AU CHATEAU POMMEROL

Appartenant à M. F. PROM, commune de Bassens (Gironde)

Par le comte Alexis de CHASTEIGNER
Membre de l'Académie et de la Société archéologique de Bordeaux

et Paul CABANNE
Aide-naturaliste au Muséum d'Histoire naturelle de Bordeaux

Dans le courant de janvier 1887, l'un de nous était averti par M. F. Prom, propriétaire du château Pommerol (ancienne villa Léa), situé commune de Bassens, un peu avant d'arriver au bourg (à huit kilomètres, environ, de Bordeaux), sur les coteaux d'où le regard s'étend à perte de vue sur le bassin de la Garonne, que des ouvriers terrassiers venaient de faire une découverte qui pouvait être intéressante.

M. F. Prom avait décidé de remplacer plusieurs hectares de vignes, détruites par le phylloxéra, par une prairie naturelle. Cette opération avait demandé des nivellements, qui, sur certains points, avaient amené des déplacements de terre de plus d'un mètre de profondeur.

A ce niveau, les ouvriers venaient de mettre au jour une aire de plus de quatre mètres carrés ayant l'apparence d'une plaque de terre cuite percée de trous ronds régulièrement disposés et espacés.

M. Prom emmena M. de Chasteigner visiter l'emplacement signalé.

Il ne fut pas difficile de reconnaître, à première vue, que l'on se trouvait, probablement, en présence des restes d'un hypocauste de l'époque Gallo-romaine ; seulement le terrain était alors tellement imprégné d'eau que la sole en était recouverte, à tel point, que le sondage dans les trous en accusait plus de 0m50 d'épaisseur.

Il fut convenu que ce point serait respecté, et que l'on y reviendrait dans un moment plus favorable.

Une nouvelle visite eut lieu dans le courant de février, l'eau, presque suffisamment retirée, permettait de mieux juger et de constater que cette surface, sorte de carré long, orientée Nord-Sud, Est-Ouest, était percée de sept rangs de trous, au nombre d'environ six en longueur, séparés entre-rangs de 0m 35, et entre-trous de 0m 30.

Une double voûte, encore mal apparente, séparée par un petit mur, supportait l'aire en question.

Quatre rangs de trous étaient apparents d'un côté, trois seulement de l'autre.

Nous supposâmes qu'il devait y en avoir un huitième rang ; quelques coups de pioche prouvèrent, immédiatement, que notre hypothèse était fondée.

Le sondage superficiel qui avait permis de constater la présence des voûtes sous-jacentes, ne donnait aucune indication sur le point où avait pu se trouver l'ouverture du fourneau.

Evidemment, des remaniements du sol, très postérieurs à la destruction de l'habitation à laquelle avait appartenu ce fourneau, avaient eu lieu, probablement, à l'époque où l'on avait profondément défoncé le terrain, pour la plantation de la vigne.

Le terrain étant encore peu favorable à des fouilles, une nouvelle visite fut décidée.

Elle eut lieu le 4 mars dernier.

M. Cabanne, aide-naturaliste au Muséum d'histoire na-

turelle de Bordeaux, voulut bien, emportant un appareil photographique, s'adjoindre à M. de Chasteigner, pour l'aider à résoudre ce petit problème et relever, avec lui, le plan de ces substructions.

Tout d'abord, un premier examen du sol, composé d'argile graveleuse, abaissé pour le nivellement à un mètre environ, ainsi que le montraient les *témoins* laissés sur le sol pour le règlement du travail, et qui faisait ressembler le terrain à un vaste cimetière (voir la planche), permit de constater une surface, d'environ 30 mètres de long sur 15 de large, portant des traces incontestables de calcination ; la terre avait pris l'aspect de brique cuite, suite probable d'un violent incendie.

L'hypocauste se trouve à l'extrémité Nord-Ouest de cet emplacement.

A environ 18 mètres Sud-Ouest de l'hypocauste, les ouvriers avaient mis à découvert la partie inférieure de six fosses à sépulture, non orientées, les pieds tournés au Nord-Ouest.

M. de Chasteigner avait pu constater leur présence lors des deux premières visites, et les traces de l'une d'entr'elles étaient encore visibles ce jour là.

Toute la partie supérieure de ces fosses paraissait avoir été enlevée, probablement lors du défoncement pour la vigne. Elles ne contenaient pas un débri, pas un ossement, seulement, la terre, plus noire sur ce point, renfermée dans une cavité évidemment prise dans le sol vierge, indiquait que des corps y avaient été déposés.

Entre ces deux visites, les ouvriers avaient trouvé, près d'une des fosses, un petit vase qui, malheureusement disparu, devait avoir, d'après la description donnée, la forme d'un petit cruchon avec large panse aplatie, bec et anse.

On avait aussi trouvé dans une autre fosse, une monnaie peut-être perdue ou qui n'a pu nous être représentée. Fait regrettable, car la pièce eût, probablement, permis de dater ces tombes.

Depuis lors, avant la visite du 4 mars, les terrassiers avaient mis à découvert, à 20 mètres environ Nord-Ouest de l'hypocauste, et à 0m 80 de profondeur, un groupe de fosses nombreuses dont nous n'avons pu voir les traces. Ces fosses renfermaient des ossements et même des squelettes; mais on n'y avait découvert aucune monnaie ou autre objet quelconque.

Les ouvriers n'ont pu davantage nous donner aucune indication sur l'orientation de ces fosses.

Le temps était beau, la terre sèche, nous pûmes donc faire toutes les constatations désirables.

Dans la seconde visite faite en février, M. de Chasteigner, en compagnie de M. J. Maurel, avait trouvé, à plus de cent mètres au nord de l'hypocauste, à la surface du sol, dans un terrain évidemment transporté là, pour le nivellement, un petit bronze de l'empereur *Gallien.*

Dans la visite du 4 mars, nous eûmes la bonne fortune de trouver, à côté et dans les déblais provenant de fouilles faites aux extrémités de l'hypocauste, deux petits bronzes de *Tetricus* fils, portant des traces évidentes de l'action du feu ; et enfin, nous eûmes le plaisir de faire ramasser à M. Prom, lui-même, un petit bronze de *Licinius* que M. de Chasteigner venait d'apercevoir sur le sol, à environ 10 mètres Sud-Ouest du point où venaient d'être rencontrés les deux autres.

Il est probable que d'autres pièces devront être trouvées. Celles-ci l'ont été à la même profondeur moyenne de 0m80 à un mètre.

Une description, aussi complète et aussi soignée qu'elle puisse être, paraît toujours longue et difficile à saisir. Le plus médiocre dessin, parlant aux yeux, est toujours préférable ; à plus forte raison lorsque l'on peut, comme nous le ferons aujourd'hui, offrir un plan très exactement relevé et une photographie reproduisant, d'une manière indiscutable, l'aspect des lieux objet de cette étude.

Comme on nous avait attendus pour détruire ce petit

monument et le recouvrir de terre afin d'ensemencer la la prairie, nous pouvions, sans crainte, nous livrer aux constatations les plus complètes. Mais avant d'attaquer les fouilles qui devaient nous éclairer sur les procédés de construction, nous relevâmes le plan de l'hypocauste.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la forme générale de l'aire est un carré long de $2^{m}15$ sur 2 mètres ; orienté par les angles, Nord-Sud, Est-Ouest.

Huit rangs de trous, de $0^{m}08$ à $0^{m}10$ l'un, partagent cette surface, espacés entre eux d'une manière inégale d'environ $0^{m}25$ à $0^{m}30$ entre les trous.

Seule, la distance entre le quatrième et le cinquième rang est de $0^{m}40$ et correspond au mur inférieur qui supporte deux petites voûtes, percées par conséquent, chacune, de quatre rangs de trous.

Ces trous, ou conduits, percés pour le dégagement de la chaleur fournie par le fourneau inférieur, ne sont pas, comme dans les hypocaustes classiques, formés par des tuyaux en terre cuite; tout, ainsi que nous l'a prouvé la fouille commencée après cette constatation première, a été fait d'une manière aussi sommaire et aussi économique que possible.

Profitant de la nature spéciale du sol, sorte de terre réfractaire, on a dû creuser deux fosses latérales d'environ 2^{m} 20 de longueur, ménageant entr'elles une sorte de mur naturel de $0^{m}40$ d'épaisseur.

Chacune de ces deux fosses, l'une de $0^{m}80$, l'autre de 0^{m} 70 de large, a été recouverte d'une voûte surbaissée ayant sous clef, au centre, $0^{m}30$ d'épaisseur formée de débris de carreaux, de fragments de tuiles courbes, mélangés à la terre battue du sol.

Les trous, ou conduits de chaleur, ont été faits de la même manière, probablement avec un moule en bois, et l'aire supérieure a été nivelée par des fragments de carreaux d'une terre blanchâtre, de $0^{m}02$ d'épaisseur environ sur $0^{m}20$ de long (pas un d'entier), mêlés avec de la terre for-

tement comprimée. Le tout recouvert d'une couche d'argile très battue, de 0^m04 environ et complètement unie.

Sous l'action du feu allumé sous les deux voûtes, lesquelles avaient un foyer d'environ 0^m60 de hauteur, cette masse a fini par faire une sorte de bloc compact de terre cuite.

Malgré son état de vétusté, et la désagrégation causée par l'humidité, nous avons eu de la peine à attaquer ce massif; ce qui indique l'action d'un feu violent et très longtemps prolongé, sans cependant une activité assez grande pour avoir amené la vitrification des surfaces.

Nous avons, inutilement, cherché l'ouverture par où le combustible était introduit dans le foyer, ainsi que celle, probablement placée à l'extrémité opposée, par laquelle devait s'échapper la fumée.

Les extrémités avaient déjà été piochées avant notre première visite et cette opération avait, probablement, détruit ces deux orifices.

Notre dessin pris avant la destruction complète et après nos fouilles, donne une idée exacte de la disposition de la sole, des trous ou conduits, et des voûtes sous lesquelles on faisait le feu.

Le manche de la bêche, enfoncé dans le déblai, donne une échelle approximative des proportions générales de cet emplacement ainsi que des travaux de déblai indiqués par *les témoins*.

Etait-ce bien un hypocauste? Ou, simplement, l'emplacement d'un four de potier ou de tuilier ?

Et d'abord : qu'est-ce qu'un *hypocauste ?*

Le dictionnaire de Littré le définit ainsi :

« *Terme d'antiquité.* — Fourneau souterrain dans les » thermes. ».

Dans le dictionnaire de Larousse nous trouvons :

« Fourneau souterrain qui chauffait les bains, et fournis» sait l'air chaud au *laconicum.* — Sorte de calorifère em» ployé aussi à chauffer les appartements ».

Suit une description de l'hypocauste d'après l'Encyclopédie.

Dans le dictionnaire raisonné d'architecture d'Ernest Bosc (1), nous trouvons au mot, *hypocauste* :

« Diposition particulière du sous-sol des bâtiments civils » des Romains, qui permettait de chauffer les chambres » ou les salles de ces bâtiments.

» C'est principalement dans les bains et les maisons » d'habitation qu'on retrouve ce mode de chauffage, qui » remplissait dans l'antiquité le même office que nos calo- » rifères dans les constructions modernes.

» L'usage des hypocaustes remonte à une très haute » antiquité, en Chine du moins, et il n'a été abandonné » qu'à l'époque de l'adoption générale des cheminées, c'est- » à-dire vers le xme siècle. — Dans la Gaule, où pendant » l'hiver les froids étaient souvent rigoureux, toutes les mai- » sons de ville ou de campagne avaient des hypocaustes. »

Il résulte de ces citations que c'est une erreur, trop fréquemment commise, de dire presque toujours qu'il existait un établissement de bains lorsque l'on rencontre les traces d'un hypocauste, qui n'est que le calorifère d'une maison d'habitation.

Ici, nous le disions tout à l'heure, sommes-nous en présence des restes d'une habitation ou du fourneau d'une usine ?

Nous devons avouer que nous ne nous trouvons en face d'aucun fait assez probant pour affirmer l'une ou l'autre de ces deux hypothèses.

Nous penchons plutôt pour l'habitation que pour le four à poterie ou à tuiles.

On peut objecter, en effet, qu'une habitation laisse, généralement, des traces de murs ou de fondations, et qu'ici nous n'avons rien de semblable.

C'est vrai. Mais on peut supposer que ces substructions

---

(1) *Paris, Firmin-Didot*, 1878, grand in-8°.

ont été détruites en faisant les défrichements profonds, comme c'est l'usage dans la Gironde, pour la plantation des vignes.

De plus, il suffit de se reporter à la manière dont les habitations rurales étaient alors construites. Type qui nous est encore parfaitement conservé dans les fermes du centre de la France, notamment en Sologne, en Beauce et dans les Landes.

Un sous-murage à fondations peu profondes, formé de pierres ou de briques, s'élevant de quelques centimètres au dessus du sol, supportait une enchevêtrure de madriers debout, dont les entre-joints étaient remplis d'un mélange de rouleaux de bois, de paille et de terre battue, vulgairement appelé : *pisé* ou *torchis*. Le tout recouvert de tuiles.

Ces habitations n'avaient qu'un rez-de-chaussée, et ces murs, en apparence très minces, mais mauvais conducteurs du calorique, mettaient les habitants également à l'abri de la chaleur et du froid.

C'est ce qui explique pourquoi leur destruction, généralement causée par des incendies, laisse si peu d'épaisseur de matériaux entre les débris de la toiture et le sol.

Ici, nous n'avons, en effet, rien trouvé de tout cela en place ; mais sur plusieurs points, près de l'hypocauste et *des témoins*, nous avons vu des tas de moëllons recueillis dans le sol, qui auraient très bien pu servir à ces sous-murages.

D'un autre côté, il est un fait constant, c'est qu'auprès des fours à tuiliers et à potiers, surtout s'ils ont eu une certaine durée, on trouve des amas de résidus ou déchets de fabrication, qui, dans certain cas, forment des masses ou *cavaliers* de proportions considérables.

Or, ici, on comprend que ces tas de résidus aient été nivelés pour les plantations de la vigne ; mais on devrait au moins trouver les débris de la fabrication dans le sol où la brique et la poterie se conservent très bien.

Tel n'est pas le cas, nous n'avons rien trouvé de semblable sur une surface de plusieurs hectares, surface remuée et

enlevée profondément, souvent à plus d'un mètre, et si nous avons rencontré quelques rares fragments épars de tuilots, rien ne peut faire supposer qu'il y ait eu, dans ce lieu, une fabrication, même peu importante.

Nous sommes donc en présence de faits négatifs des deux côtés; mais l'absence de débris, que l'on retrouve toujours en abondance auprès des centres de fabrication, nous fait adopter l'hypothèse d'une habitation plutôt que celle d'une fabrique.

On ne peut même invoquer contre cette opinion le peu d'importance apparente du fourneau ; et dire qu'un tel calorifère n'aurait pu servir au chauffage d'une habitation un peu considérable.

Nous sommes d'un avis opposé. Sans tenir compte de tout le système d'appareil complémentaire aujourd'hui détruit, qui pouvait transporter au loin la chaleur produite par les deux foyers du fourneau, nous ne devons pas oublier que nous nous trouvons encore en présence de *cinquante-six ouvertures circulaires,* d'un diamètre moyen de 0ᵐ10 représentant une surface carrée de chauffe de 44 décimètres carrés, *ce qui est énorme* et supérieur aux surfaces employées aujourd'hui dans nos calorifères modernes pour chauffer des habitations et même des monuments d'une grande importance.

Nous ne prétendons pas, du reste, être ici en présence d'une des plus riches villas des environs de Bordeaux. Ce qui ne serait cependant pas impossible, la nature spéciale du sol ayant permis d'établir très économiquement cette construction.

Du reste, M. E. Bosc, dans son dictionnaire d'architecture, toujours au mot « *hypocauste* », dit plus loin, page 543 :
« Dans les maisons autres que celles des riches particuliers,
» ou des grands personnages, les hypocaustes étaient sou-
» vent très bas et d'une importance très secondaire.

Par ces diverses raisons, les unes positives, les autres négatives (nous le reconnaissons), nous pensons être en présence des restes de l'emplacement d'une villa.

Un fait nous semble difficile à expliquer, en l'absence de monnaies ou d'un mobilier funéraire quelconque venant en donner la date. C'est la présence sur ce point, et en deux groupes différents, des fosses non orientées dont nous avons parlé.

Les chrétiens, dès les temps les plus anciens, n'ont pas pratiqué l'incinération et ont, autant que possible, orienté les fosses de leurs sépultures.

Les Romains du paganisme incinéraient les corps et n'avaient pas besoin de fosses, surtout de fosses à cercueil de longues dimensions, plus étroites aux pieds qu'à la tête, comme nous l'avons constaté.

Il y a eu des époques où l'on pratiquait en même temps l'enterrement et l'incinération; mais aucune poterie, aucun instrument ni débris quelconque ne peuvent nous faire penser que les fosses en question appartiennent à cette période, du reste fort éloignée.

En archéologie, comme en bien d'autres sciences, tout ne peut encore s'expliquer. Nous sommes loin de prétendre tout savoir. C'est donc un problème dont nous demandons la solution à de plus sagaces que nous.

A quelle époque pourrait-on faire remonter l'existence de l'habitation élevée sur l'emplacement qui nous occupe?

Cette date nous est approximativement donnée par les monnaies que nous y avons rencontrées.

Celle trouvée le jour de notre seconde visite est, en même temps, la plus ancienne comme date.

Elle a été frappée sous l'Empereur *Gallien,* 253 à 268 de J.-C.

C'est un petit bronze portant au droit:

GALLIENVS. AVG. Tête radiée à gauche.

Revers : APOLLINI. CONS. AVG. Centaure marchant à gauche tenant un globe et des flèches. A l'exergue, une lettre (illisible).

Cohen, *Monnaies impériales romaines,* t, IV, p. 358, n° 59, l'estime : 1 fr.

Les trois monnaies trouvées le 4 mars nous donnent

deux petits bronzes de *Tetricus fils* et un de *Licinius*.

Tetricus fils, 267 à 273 de J.-C.

C. P. TETRICVS. CAES. tête radiée à droite.

Revers : SPES PVBLICA. l'Espérance marchant à gauche tenant une fleur et relevant sa robe.

Cohen, *ibidem*, t. V, p. 188, n° 42, le cote : 3 fr.

C. P. TETRICVS. CAES. tête radiée à droite.

Revers : VICTORIA AVG. Victoire, debout à gauche, tenant une couronne et une palme.

Cohen, *ibidem*, t. V, p. 188, n° 55, la qualifie *Commune*.

Licinius père, 313 à 323 de J.-C.

IMP. LICINIVS AVG. buste, casqué, à droite, avec la cuirasse.

Revers : ROMAE AETERNAE. Rome casquée, assise à droite, écrivant : XV sur un bouclier qu'elle tient sur ses genoux; à côté, derrière elle, un bouclier.

Cohen, *ibidem*, t. VI, p. 67, n° 127, la cote : 3 fr.

Ces quatre monnaies appartiennent donc : les trois premières à la seconde moitié du IIIe, et la dernière au commencement du IVe siècle, correspondant à l'époque de l'envahissement des Barbares, pendant laquelle les habitations suburbaines eurent probablement beaucoup à souffrir.

Bien que les légendes soient très lisibles, la conservation de ces pièces laisse un peu à désirer.

Les deux deniers de Tétricus paraissent, nous l'avons déjà dit, avoir subi, fortement, l'action du feu.

Un fait assez singulier, c'est que les petits bronzes, surtout de cette époque, sont très communs et presque sans valeur, et, sur quatre pièces trouvées sur ce point, nous constatons trois *raretés* relatives.

Deux sont cotées 3 fr., une 1 fr. Ce qui, dans les évaluations données aux monnaies par M. Cohen, indique moins une valeur vénale réelle qu'un degré, relatif, de rareté, par opposition à la désignation : *commune* employée, par lui, très souvent lorsqu'il décrit ces petits bronzes.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire deux deniers tournois de Louis XIII, apportés depuis notre dernière visite par les ouvriers alléchés, sans doute, par la prime promise par le propriétaire à la suite de notre récolte.

Ils doivent provenir de la surface du sol, peut-être même d'un tout autre endroit et n'ont même pas le mérite d'une bonne conservation.

En résumé, d'après les faits sur lesquels nous nous sommes appuyés, nous pensons être en présence des restes d'un hypocauste peu somptueux, construit économiquement, mais bien caractérisé. Fait que nous ne croyons pas avoir été observé dans les environs, et indiquant l'emplacement d'une villa dans une contrée qui a toujours dû être un lieu de prédilection. Ce lieu, couvert des riches habitations des opulents négociants bordelais est situé sur le bord d'un chemin portant encore le nom de *Romevie* lequel n'est, lui-même, que le prolongement de l'ancienne voie romaine traversant toute la contrée et les marais de Montferrand et d'Ambès bien connue, dans le pays, sous le nom de *Chemin de la vie* (*via*).

Rien ne nous dit à qui elle a pu appartenir. Notre éminent et sagace collègue, M. le professeur C. Jullian, qui vient de publier, pour la collection des Archives municipales, un beau et bon volume sur les Inscriptions romaines de Bordeaux, nous en donnera, peut-être, la clef avant longtemps.

Il n'est pas impossible même qu'il nous dise, en découvrant quelque inscription à l'appui, qu'elle a pu appartenir à un *Bassianus*, et que de ce nom même est venu celui de la contrée; car nous ne voyons pas que pour le nom de *Bassens* on ait encore présenté une étymologie plus satisfaisante que l'hypothèse par laquelle nous terminons cette description.

Bordeaux, 21 mars 1887

Comte Alexis de Chasteigner. Paul Cabanne.



NOTE SUR LE MÊME SUJET

Par M. C. de MENSIGNAC

Après avoir écouté attentivement la lecture du mémoire de MM. de Chasteigner et Cabanne sur la découverte qu'on vient de faire dans la commune de Bassens (Gironde), propriété de M. Prom, de débris de l'époque romaine, je ne puis admettre la supposition de ces Messieurs qui prétendent que ces débris ne sont que les restes d'un hypocauste.

Dans ce qu'ils nous décrivent, dans les photographies qu'ils nous ont fait passer sous les yeux rien ne vient démontrer l'existence en cet endroit des restes d'un hypocauste.

Pour qu'il y ait eu dans ce lieu un hypocauste, il aurait fallu qu'il y eût eu une habitation.

Rien encore dans la description qu'ils nous ont donnée de l'emplacement occupé par ces vestiges romains et de l'emplacement circonvoisin ne nous prouve qu'il y eut à cet endroit une habitation, car on ne trouve nulles substructions, si ce n'est, près de ces débris argileux, quelques moëllons qui ont dû entrer dans la construction de la partie supérieure de ce four.

Mais pour détruire complètement l'hypothèse de ces Messieurs, nous allons décrire sommairement de quelle manière était construit un hypocauste romain.

Nous empruntons la description qui va suivre au *Dictionnaire d'Architecture* d'Ernest Bosc, comme nous

..rions l'emprunter à beaucoup d'auteurs qui ont décrit l'hypocauste.

« En général, l'hypocauste consiste en un espace vide » très peu élevé, ménagé sous l'aire ou le pavement des » salles, lequel pavement était supporté et isolé du sol par » de nombreux petits piliers équidistants et souvent symé- » triquement placés ; c'est au milieu d'eux que circulaient » la flamme et la fumée provenant des combustibles qu'on » introduisait dans une sorte de foyer précédant l'hypo- » causte.

» Quand il n'existait pas de foyer, les combustibles brû- » laient sous l'hypocauste même. Ces piliers, de forme » carrée, étaient presque tous construits en briques ; » cependant on en retrouve qui sont en pierre et affectent » la forme de cylindres ou petites colonnes. Une bouche » située à l'extrémité d'un petit couloir servait à l'intro- » duction du combustible dans le four ou fournaise. La » flamme sortant de la fournaise circulait au milieu des » piliers et échauffait le pavement des salles ; la fumée » s'échappait par une série de tuyaux en terre cuite qui » tapissaient les parois de la chambre située au-dessus de » l'hypocauste et y portait une douce chaleur. Aucune » communication n'existait et ne devait exister entre la » chambre et l'hypocauste. La bouche de la fournaise, » tout à fait semblable pour la forme à celle de nos fours » à cuire le pain, s'ouvrait toujours à l'extérieur du bâti- » ment, dans un petit réduit comparable à un fournil, ou » dans une cour basse qu'on nommait *propnigeum*. »

Bosc, dans son Dictionnaire, au mot *hypocauste,* nous donne la représentation de plusieurs de ces monuments.

D'après la description que nous venons de donner de l'hypocauste, non seulement l'hypothèse de ces Messieurs n'est point admissible, mais encore elle n'est même pas vraisemblable pour les deux motifs suivants :

1° Parce que rien dans la description qu'ils nous ont donnée de la construction de ces restes de four romain

›n ne ressemble de près ou de loin à la construction d'un ʳpocauste;

2° Parce qu'un hypocauste ne peut exister sans habita- ›n et que ces Messieurs n'ont pu démontrer par le oindre petit indice qu'il existât à cet endroit une habita- ›n romaine.

Mais, nous répondront MM. de Chasteigner et Cabanne, us faites fausse route, nous ne sommes point ici en pré- nce d'un hypocauste classique, mais d'un hypocauste ant appartenu à une habitation rurale et non à une villa.

A ceci, je répondrai que si ces Messieurs pensent être en ésence d'un hypocauste il faut, point essentiel, démon- ›r qu'il exista sur cet emplacement une habitation, car hypocauste ne peut exister sans habitation.

Comme rien dans leur Mémoire ne prouve qu'il y ait eu ılement traces d'habitation, nous allons examiner en- mble quels peuvent être ces débris et à quel usage ils t dû servir.

D'après la description, les photographies et le plan du onument de Bassens, nous sommes en présence de débris ın four industriel construit tout en argile et dont il ne ste que le foyer et le plancher, la partie supérieure 'ant été détruite.

A quel genre d'industrie a-t-il pu servir?

Deux hypothèses sont en présence : la première, celle un four à potier à briques ou à tuiles et, la seconde, celle un four à chaux.

Nous allons examiner sommairement ces deux hypothè- s et voir à laquelle des deux nous devons nous arrêter ›ur donner une conclusion hypothétique vraisemblable l'intéressante découverte de Bassens.

Four à potier.

Alexandre Brongniart, aux pages 426, 427 et s. du tome Ier son *Traité des Arts céramiques ou des Poteries,* s'ex- ime ainsi au sujet des fours romains pour poteries fines:

« On a découvert d'anciens fours romains à poteries en
» Allemagne sur les bords du Rhin, surtout près de Rhein-
» zabern; en Angleterre, en France, en Auvergne, au
» Châtelet, etc. »

Après avoir dit qu'en Angleterre ces fours étaient très compliqués, ainsi que l'indiquent suffisamment les figures de la planche IV de son ouvrage, il ajoute :

« Je donne trois exemples de fours romains. Le pre-
» mier Pl. IV, fig. 4, a été découvert dans l'emplacement
» d'une poterie romaine à Normanton-Field-Castor, dans le
» comté de Norwich. »

Il décrit ce four de la manière suivante :

« Il est enfoncé dans l'ancien sol d'environ 1 mètre et
» recouvert d'une épaisseur à peu près égale de terre trans-
» portée.

» Il se compose d'un foyer en canal voûté, dont la bou-
» che est à quelque distance du corps du foyer. Celui-ci se
» prolongeait probablement par les deux voûtes sous le sol
» plat du laboratoire, et la flamme du combustible, ou au
» moins la chaleur dégagée, pénétrait dans le laboratoire
» où les pièces étaient placées, par les ouvertures réguliè-
» rement disposées en deux cercles. Une espèce de pilier,
» très solide, soutenait le plancher du laboratoire par son
» milieu. La paroi appuyée contre le sol n'avait pas besoin
» d'une grande épaisseur, et si la figure 4 représente le
» laboratoire dans son entier, on voit qu'il n'avait guère
» que 8 décimètres de hauteur sur 12 à 13 de diamètre.
» C'est un four très petit.

» On va voir que ce four, très différent et surtout beau-
» coup plus simple que ceux d'Alsace, était cependant éta-
» bli sur les mêmes principes. Servait-il à cuire la même
» poterie?

» Un assez grand nombre de fours romains, propres à
» cuire la poterie, ont été découverts sur les bords du Rhin,
» dans les environs ou à peu de distance de Strasbourg.

» On en cite dans la ville même de Strasbourg et à Rhein-
» zabern, village situé à quatre lieues de Lauterbourg, sur

» la rive gauche du Rhin. On en a reconnu plus de quinze » dans un espace peu étendu.

» Un de ces fours, très bien conservé, se voit à Heiligen- » berg, village près Milz, dans la vallée de la Bruch, non » loin de Strasbourg, mais à vingt lieues de Rheinzabern, » et un autre à Itten-Weiler à quatre lieues au sud de Heili- » genberg.

» C'est d'un des fours de Heiligenberg que je donne la » figure, planche IV fig. 1, 2 et 3, et la description d'après » M. Schweighenser.

» Il est romain et était appliqué à la cuisson de la poterie » rouge, ce qui est évidemment établi par les débris de » cette poterie qu'on a trouvés à l'entour.

» Le foyer est un canal long, voûté en ogive, dont la bou- » che est à environ 2m1/2 de l'espace où se rassemblaient » la flamme et la chaleur au-dessous du laboratoire. Des » tuyaux en terre cuite, nombreux et de deux grosseurs, » partaient de la partie supérieure ou plancher de cette » chambre et allaient distribuer la chaleur; les uns, plus » petits, étaient à la circonférence, et, ce qui paraît bien » singulier, dans l'épaisseur du mur d'entourage du labora- » toire; les autres, plus gros, au nombre de douze ou quinze, » allaient s'ouvrir dans le plancher du laboratoire pour » répandre la flamme et la chaleur à l'entour des pièces qui » y étaient placées, du moins c'est ce que semblent indiquer » les figures et la description qui m'ont été communiquées » par M. Schweighenser. Ces canaux ou tuyaux devaient » éprouver une forte chaleur, car ils sont quelquefois deve- » nus durs, à tissu serré comme du grès et même boursou- » flés et presque fondus, comme le montre une des pièces » du Musée céramique de Sèvres, pl. XXX, fig. 19.

» On ne peut voir par les coupes de quelle manière sor- » taient les produits de la combustion. Il est probable que » la partie supérieure du four a été détruite et que les terres » de déblais en ont pris la place.

» Des massifs de maçonnerie puissants séparent et gar-

» nissent l'espace entre la bouche du foyer et les parois du » laboratoire. Le sol de celui-ci est formé de dalles ou grands » carreaux en terre cuite.

» Les canaux qui conduisent, dans le laboratoire, la flam- » me et la chaleur, et, à l'extérieur, les produits de la com- » bustion peuvent être bouchés plus ou moins complète- » ment par des tampons cylindriques en terre cuite qu'on » a trouvés dans ce four, les uns épars, les autres en place.

» Ces fours, au nombre de plus de quinze, trouvés à Rhein- » zabern, étaient les uns ronds et les autres carrés, mais » construits sur le même système, c'est-à-dire que la flamme » et la chaleur du foyer, dont la bouche était placée à quel- » que distance du laboratoire, se rendaient par un canal en » voûte ogivale d'environ 1^{m}1/2 de long, tantôt droits, » tantôt coudés, sur 0^{m}80 de largeur et de hauteur, dans » l'espace au-dessous du laboratoire, et s'y distribuaient par » des canaux et des ouvertures disposés en échiquier en » nombre qui varie suivant le four, de seize à près de » soixante, si les plans qu'on m'a communiqués sont » exacts.

» Ces fours étaient enfoncés d'environ 70 centimètres au- » dessous de l'ancien sol, et de plus de 1 mètre au-dessous » du sol de transport moderne, comme on l'a fait remar- » quer pour le four de Normantonfield ; le plancher du labo- » ratoire était à peu près de 1 mètre en contre-bas du bord » supérieur de ses parois ; une espèce de toit en tuiles le » recouvrait.

» La maçonnerie était faite avec de grandes masses d'ar- » gile de 70 centimètres de long sur 40 de largeur et » d'épaisseur. Dans tout le passage du feu, les parois de » cette maçonnerie étaient vitrifiées. »

On a découvert, il y a quelques années, une série de fours à potier, sur le plateau de Belle-Vue, à Agen (Lot-et-Garonne) ; ces fours sont comme ceux d'Alsace creusés dans la terre et tout en argile comme on peut s'en rendre compte par la photographie que je présente à la Société.

Les trous du laboratoire de ces fours au lieu d'être ronds sont carrés. Cette série de fours, d'après M. Bladé, existe encore.

Four à chaux.

« *Fornax* (Cato, R. R. 38). Nom donné aux masses de
» craie disposées en forme d'arche (*fornix*) au-dessus du
» feu dans un four à chaux, de manière à se soutenir elles-
» mêmes par leur poids réciproque et à soutenir aussi
» toute la masse placée au-dessus d'elles dans le four, pen-
» dant qu'on chauffe au-dessous pour faire la chaux. »

« *Fornax calcaria*. Four à chaux (Cato, R. R. 38, 4); il
» était construit de la manière suivante : On creusait la
» terre à une profondeur suffisante pour former une voûte
» spacieuse (*fornix*) pour le fourneau, avec une entrée
» (*præfurnium*) sur le devant et par derrière : la première
» pour mettre le bois, la seconde pour retirer les cendres.
» Les puits (*fauces*), où s'ouvraient les bouches du fourneau,
» s'enfonçaient dans une direction perpendiculaire pour
» protéger contre les courants du vent le fourneau et ses
» ouvertures. La partie du four qui était au-dessus du sol
» (*summa fornax*) était alors élevée en briques ou pierres
» brutes (*cæmenta*), revêtue d'argile pour concentrer la
» chaleur, et de forme conique, large de six pieds au fond
» et se rétrécissant jusqu'à trois vers le haut, où elle se ter-
» minait par une ouverture ou cheminée circulaire (*orbis*
» *summus*) » (Rich., 3e éd., p. 281).

« *Lacuna*. Fosse pratiquée sous le feu d'un four à chaux
» pour recevoir les cendres qui en tombaient, quand le
» four n'avait qu'une entrée (*præfurnium*) pour sa four-
» naise. S'il y avait deux entrées, on retirait les cendres,
» quand cela était nécessaire, par l'une d'elles, et dans ce
» cas une *lacuna* était indispensable : autrement, on n'eût
» pu ôter les cendres sans éteindre ou diminuer le feu; et il
» faut pour faire la chaux que le feu soit tenu à une tempé-
» rature régulière et continue, depuis le moment où la

» fournaise est allumée jusqu'à celui où la masse est suffi-
» samment cuite » (Rich., *Loc. cit.* et Cato, R. R. 38).

Il ressort des descriptions faites ci-dessus que les vestiges romains rencontrés à Bassens, propriété de M. Prom, sont les débris d'un four dont la partie supérieure manque, et que ce four ressemble aux fours à potiers décrits par Alexandre Brongniart et à ceux découverts sur le plateau Belle-vue à Agen.

Toujours est-il que si le four de Bassens est différent, et surtout beaucoup plus simple que ceux décrits plus haut, on peut affirmer que le même principe a présidé à sa construction.

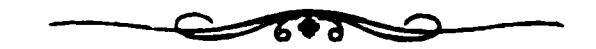
Mais l'absence de débris de poteries autour et aux environs de ce dernier, nous fait pencher pour l'hypothèse d'un four à chaux.

Comme on vient de le voir par la description que nous a donnée Rich du four à chaux, il est construit lui aussi dans la terre et a le plancher de son laboratoire garni de nombreux trous pour laisser passer la flamme provenant du foyer.

Si on se trouve en présence d'un four à chaux, comme je le suppose, il n'est pas surprenant de ne point trouver de débris de chaux, car cette dernière a dû s'assimiler déjà, depuis longtemps, à la terre.

Cependant il est assez difficile de se prononcer entre ces deux hypothèses n'ayant pu examiner les restes de ce four et ne pouvant malheureusent faire les fouilles nécessaires afin de se rendre un compte exact de l'une ou de l'autre hypothèse, les restes de ce four ayant été détruits par le propriétaire.

Mais ce que je crois c'est qu'on n'est point, comme je l'ai déjà démontré, en présence des restes d'un hypocauste et que l'hypothèse de notre honorable collègue, M. de Chasteigner, est inadmissible.



DEUXIÈME NOTE SUR LE MÊME SUJET

Par MM. A. de CHASTEIGNER et Paul ÇABANNE.

Dans la séance du 23 avril, M. de Chasteigner a donné à la Société Archéologique de Bordeaux, lecture de notre étude sur un fourneau gallo-romain découvert à Bassens.

Après avoir examiné quelle pouvait être sa destination, nous avons hésité entre un calorifère (hypocauste) ou un four à poteries; nous avons penché vers la première opinion.

Par une observation faite dans la même séance et dont la mention a été conservée au procès-verbal, M. Camille de Mensignac, *qui n'avait pas vu les lieux,* mais se basait sur des probabilités et des citations d'auteurs spéciaux, a affirmé qu'il ne pouvait se ranger ni à l'une ni à l'autre de ces opinions, mais que l'on se trouvait en présence des restes d'un *four à chaux.*

En conséquence, la solution de la question fut réservée jusqu'après une étude nouvelle.

Cette étude, nous l'avons reprise chacun de notre côté, et l'un de nous a pu faire, plus spécialement, de nouvelles observations pendant un séjour à Dax, en comparant, dans cette contrée des Landes, des fours à poteries et à tuiles et des fours à chaux.

De ce nouvel examen il est, en conscience, résulté pour nous, que nous nous trouvons toujours sans preuves absolument positives mais que, cependant, après avoir adopté l'hypothèse d'un calorifère ou hypocauste plutôt que celle d'un four à poteries, aujourd'hui nous pencherions davan-

tage vers celle d'un four industriel à tuiles ou à poteries, mais écartant *absolument* l'idée du *four à chaux* dont la construction et les conditions d'opération sont entièrement différentes.

Cette question n'ayant pu être reprise à la séance du mois d'avril (à cause du séjour à Dax de M. de Chasteigner) l'a été à la séance du 10 juin 1887.

M. de Mensignac (*sans avoir pu davantage voir notre four absolument détruit alors*), y a lu une note remplie de citations d'auteurs spéciaux, où, tout en maintenant son opinion première du *four à chaux,* il cite les conditions de construction d'un four à poteries, paraissant en cela assez disposé à se rallier à l'une de nos opinions.

On nous pardonnera de ne pas nous étendre indéfiniment et de ne pas attirer plus longtemps qu'il ne faut et qu'il ne convient, l'attention des archéologues sur une question qui ne pourra jamais être absolument résolue, puisque le terrain a été bouleversé; qu'à la place du fourneau détruit il y a une prairie; et que de ces substructions il ne reste plus rien aujourd'hui que les photographies *bien authentiques* faites par l'un de nous.

Nous avons dit que nous penchions vers l'opinion d'un four à poteries; et cependant, nous devons reconnaître que le mode de structure de ce fourneau, dont l'origine gallo-romaine n'est pas contestée par M. de Mensignac, s'éloigne beaucoup de ceux trouvés par le Dr Plique aux environs de Lezou, près Clermont; de ceux trouvés aux environs d'Agen, décrits et figurés par M. Adolphe Magen (1); encore plus de ceux découverts près de Moulins sur Allier, décrits et figurés par M. Ed. Tudot dans son magnifique ouvrage sur les *poteries gallo-romaines de l'Allier* (2).

---

(1) *Notice sur deux fours à poteries de l'époque gallo-romaine,* Agen 1873, p. 10 et suiv., pl. I et II.

(2) *Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois.* Ed. Tudot, in-4°, Paris, Rollin 1860, p. 56 et suiv., pl. II.

Il s'éloigne tout autant de celui fouillé par la Société de Borda, en présence de l'un de nous, à Angoumé, près Dax.

Cependant, c'est encore la destination qui pourrait être la plus probable, si nous écartons l'hypothèse du calorifère d'une maison habitée.

Il ne nous paraît pas nécessaire de discuter l'opinion du *four à chaux,* dont la construction s'écarte absolument de ce que le sol de Bassens nous a révélé.

A ceux qui voudraient approfondir cette hypothèse, selon nous impossible, du *four à chaux,* nous pourrons les renvoyer à la description qu'en donne Rich (Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques, 3e éd. 1883, p. 280); à l'article très détaillé de l'Encyclopédie (1) et, au besoin, à l'examen de tous les fours à chaux existants, depuis les formes primitives, jusqu'à ceux à feu continu.

Ils verront que cela ne ressemble en rien à ce que nous avons eu sous les yeux.

Il ne nous paraît pas, au point où en est arrivée la question, utile de prolonger cette discussion. Il nous semble que la cause est entendue.

Si la Société Archéologique croit plus sage de ne pas trancher le débat, elle peut laisser le public juge entre M. de Mensignac et nous, en publiant ses critiques en même temps que nos études et nos photographies; *car le public alors en aura vu autant que lui.*

Et nous adoptons l'expression de *Fornax,* parce qu'elle s'applique, dans l'acception la plus large, et par conséquent la plus conciliante, à toute espèce de fours ou fourneaux.

Nous devons à la complaisance de M. le professeur d'épigraphie, C. Jullian, une note dans laquelle ce mot est employé dans au moins cinq acceptions différentes.

Ainsi, *Fornax* s'entend :

---

(1) In-f°, Paris, 1753, t. III, p. 262, 1re col. et pl., t. I, fig. I à V, in-f°, 1762.

1° D'un four pour métaux : Pline, ***hist. nat.*** 11, 42, 1.

2° D'un four à chaux : ***Fornax calcaria,*** — Caton, *De re rustica*.

3° D'un four à bains : ***Fornax balinei.***

4° D'un four à hypocauste pour maison particulière : Vitruve, *passim*.

5° D'un four à briques ou à poteries : (***inscriptions de briques,*** etc.), et naturellement, avant tout, ***four domestique,*** pour la cuisson du pain et des aliments.

Le four de Bassens (*Fornax*) a dû servir à l'une ou l'autre de ces industries. Nous avons, avec beaucoup de réserve, donné notre opinion, laissant chacun libre de l'accepter ou de la discuter; mais ce qui est indiscutable, c'est le fait matériel de l'existence, sur ce point de la commune de Bassens, sur le bord de l'ancienne voie romaine, aujourd'hui chemin vicinal, appelé encore ***chemin de Romevie,*** d'un établissement de l'époque gallo-romaine, puisqu'il est daté par les monnaies qu'on y a trouvées; établissement aujourd'hui absolument détruit, et dont il ne reste plus d'autres souvenirs que nos notes et nos photographies. C'est un fait qui reste absolument acquis, et dont il nous a paru, dans ce cas, utile de conserver le souvenir.

Tel a été notre but principal, nous croyons l'avoir rempli en conscience, bien décidés dès lors, quoi qu'il arrive, à ne pas continuer une discussion qui ne nous paraît plus avoir de raison d'être.

Bordeaux, 20 juin 1887

Comte Alexis DE CHASTEIGNER. Paul CABANNE.



NOTICE

SUR

DES CHARNIÈRES EN OS DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Par M. A. COMBES

Parmi les volumes que possède la bibliothèque de la Société Archéologique, se trouve un ouvrage très intéressant sur les curieuses découvertes faites par M. l'abbé Baudry dans de nombreux puits funéraires de l'époque gallo-romaine (1).

Les heureux résultats de ces fouilles ont permis à cet honorable archéologue de réunir un grand nombre d'objets parmi lesquels se sont rencontrés des petits tubes creux, en os travaillé, de formes cylindriques et percés, au milieu, d'un ou de deux trous, suivant leurs grandeurs.

La planche qui accompagne cette note donne la reproduction des différents types (2), que nous avons aussi recueillis à Bordeaux, dans les fouilles qui ont été faites en divers points du périmètre de l'ancienne cité gallo-romaine.

M. l'abbé Baudry, ne trouvant pas, sans doute, un grand intérêt dans la recherche du but et de l'utilité de ces

---

(1) Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée), par MM. l'abbé Baudry et Léon Ballereau, grand in-8°.

(2) Fig. 2, 3 et 4.

cylindres en os, s'est contenté de les présenter à ses lecteurs sous le nom de *sifflets des morts!*

Sifflets, parce que ces objets de forme cylindrique, percés de trous, ont une certaine analogie avec des morceaux de flûtes !

Sifflets des morts, parce que M. l'abbé Baudry a donné le nom de *funéraires* aux puits découverts dans la Vendée.

L'étude très attentive que nous avons faite, lors de la découverte de nos cylindres dans les substructions gallo-romaines de notre ville, ainsi que les remarques publiées à ce sujet par plusieurs archéologues, spécialement dans les fouilles exécutées à Pompéï (1), nous font affirmer que les cylindres en os appelés *morceaux de flûtes* ou *sifflets des morts* sont tout simplement des charnières.

En effet il est très facile, en regardant de près ces objets, d'y retrouver, à chacune de leurs extrémités, les traces d'un frottement produit par le mouvement ordinaire de la charnière, et nous donnons même (figure 1 de notre planche) un dessin reproduisant une charnière reconstituée d'après les observations que nous avons faites.

Le plus petit cylindre, percé, au milieu, d'un seul trou, était fixé sur la partie immobile d'un coffre ou d'une porte. Les deux plus grands, percés chacun de deux trous, étaient fixés sur le couvercle de ce coffre ou sur le chambranle de cette porte. Une tige résistante passait au centre de ces cylindres et, les réunissant entre eux, formait le mouvement habituel de la charnière.

Le plus petit cylindre devait sûrement former le nœud de la charnière, car lui seul possède à ses deux extrémités les traces d'usure que nous avons déjà signalées.

Ayant relu avec plus d'attention l'ouvrage de M. l'abbé Baudry, nous avons été heureux d'y trouver, malgré les

(1) M. de Paniagua, archéologue distingué, ayant assisté à plusieurs fouilles faites à Pompéï, nous a dit avoir vu encore en place, sur le couvercle d'un coffre, des objets semblables faisant office de *charnières.*

Wetterwald Lith Bordx

CHARNIÈRES EN OS DES SÉPULTURES

conclusions de l'auteur, la preuve de ce que nous avançons, car il est à remarquer qu'à chaque découverte de ces charnières, dans les puits funéraires, des débris de bois et même de portes furent rencontrés en même temps.

Nous donnons à cet effet quelques citations de l'ouvrage de M. l'abbé Baudry :

Page 56. — « Des ais (1) pourris et à moitié brisés et » une vingtaine de clous font présumer qu'il y avait dans » *cette couche,* comme *dans la précédente,* une petite » *caisse mortuaire,* etc... »

Quelques lignes plus bas : — « Parmi les objets recueil- » lis il y avait un *sifflet des morts!* »

Page 76. — « On y a trouvé le fond d'un petit baril en » bois et des *ais* dont l'un ornementé, etc... »

Page 150. — « Une *porte,* en bois, de *maison de maître,* » ayant conservé son écusson de serrure en cuivre, cette » porte scellait une baille en bois, etc... »

Et plus loin, page 153. — « Parmi les objets trouvés dans » ce même puits, une cruche grisâtre..., un *sifflet des* » *morts!* »

Page 54. — « Il est possible qu'une petite *caisse fu-* » *nèbre* ait été déposée dans cet endroit, car il en sortit » des *Ais* assez courts avec des clous; une tige de fer en » forme d'anneau ou de poignée; un crochet en fer; un » bouton et une plaque en cuivre, un *sifflet des morts !*

Nous voyons donc, d'après les quelques passages que nous venons de citer que M. l'abbé Baudry nous aide à prouver la dénomination et l'usage que nous avons assignés à ces objets et que ses fameux *sifflets des morts* ne sont tout simplement que des *charnières* dont la présence dans les puits funéraires doit être expliquée par les débris de bois trouvés dans les mêmes puits. Ils devaient faire l'office de charnières pour des *caisses mortuaires.*

---

(1) Fragments de bois.

Jusqu'à preuve plus concluante nous maintenons donc fermement notre opinion au sujet de ces cylindres en os et nous continuerons à les désigner sous le nom de *charnières*.

Mai 1887. A. Combes.

C'est Beulé, si tristement enlevé à la science, qui signala, un des premiers, comment s'était faite la découverte du véritable usage des cylindres en os. Voici son texte :

« Dans une des maisons de Pompéi, que M. Fiorelli, » directeur des fouilles depuis 1860, a convertie en musée, » on voit un coffre d'assez grandes dimensions, qu'il a fait » mouler et dont les charnières ont été une révélation.

» Tout le monde sait qu'on a recueilli à Pompéi des » milliers de cylindres en os, percés d'un ou de deux » trous : les inventaires les désignent comme des *morceaux* » *de flûtes* et, en vérité, il fallait que les habitants eussent » une passion désordonnée pour la musique, car l'on » trouve de ces prétendus fragments de flûte dans chaque » maison.

» Dans les tombeaux de la Grèce et de l'Italie, des cylin- » dres semblables, en ivoire et en os, ont été souvent » ramassés par les explorateurs qui se contentaient de » dire : *morceaux de flûte*. Quelle n'a donc pas été la » satisfaction de M. Fiorelli, lorsqu'en faisant briser la » carapace de cendres qui recouvrait le plâtre versé dans » une cavité, il vit paraître l'empreinte d'un grand coffre, » et, ajustées sur le plâtre aussi exactement qu'elles » l'avaient été sur l'original, la serrure en fer et les char- » nières en os, qui avaient mieux résisté que le bois! oui, » les morceaux de flûte étaient des charnières que les trous » servaient à fixer; si les tombeaux antiques en contien- » nent fréquemment, c'est que les objets précieux enterrés » avec le mort étaient serrés dans des coffrets qui se sont

» réduits en poudre, tandis que les cylindres des charniè-
» res tombaient sur le sol et restaient sans explication ».

M. l'abbé Baudry avait bien reproduit ce passage dans son livre, p. 323. Mais il a fait d'abord une fausse citation en donnant pour référence : la *Revue des deux mondes*, t. 87, 3e livraison, 1er juillet 1870, tandis que c'est dans la livraison du 1er juin de cette même année que se trouve le passage du travail de M. Beulé intitulé : le *Drame du Vésuve*, p. 618 du t. 87.

M. Baudry n'a pas renoncé d'ailleurs, à son opinion, car il pense qu'on ne peut inférer des découvertes de M. Fiorelli que les cylindres en os percés de trous n'ont pas servi à tout autre usage qu'à former des charnières, *au moins au Bernard* et il termine son article spécial par ces mots : « Donc, jusqu'à plus ample information je continuerai à donner à ces objets le nom de *sifflets des morts*. » P. 325.

La communication de M. Combes, conserve ainsi toute sa valeur.

On conviendra sans peine, du reste, que la qualification de *sifflets des morts* est aussi bizarre que celle de *morceaux de flûte* et nous croyons d'autant moins, avec M. Combes, à la propriété de ce terme que M. l'abbé Desnoyers, savant archéologue de l'Orléanais, en signalant, en juin 1871, l'opinion de M. Fiorelli, fit passer sous les yeux des membres de la *Société des Sciences et Belles-lettres* dont il est l'un des associés les plus distingués, un coffret où l'un de ses collègues, M. Charpignon, avait démontré le mécanisme des tubes en os agissant comme charnières (t. XIV des mémoires cités).

M. l'abbé Desnoyers a, de plus, découvert, peu après, un véritable atelier de ces charnières dans la maison du cloître Sainte-Croix, n° 10, à Orléans.

Elles étaient enfouies à une profondeur de six mètres, mêlées à des briques à rebords et à des fragments de poterie grise et rouge vernie. On en trouva plus de 1,200,

— —

à divers état d'avancement. Plusieurs n'étaient pas encore percées, ou ne paraissaient être que des pièces de rebut.

La description de cet atelier a été l'objet d'un mémoire intitulé : *Notice sur un atelier de charnières romaines découvert à Orléans*. Orléans, 1875, in-8°.

E. B.



LE

CHRIST DE SAINT-MICHEL-DE-CASTELNAU

(CANTON DE CAPTIEUX)

Par M. l'Abbé S. LÉGLISE

Vicaire de Sainte-Marie de la Bastide (Bordeaux).

Au mois de juin 1883, fut présenté à la Société Archéologique (1) un christ en bronze trouvé en 1868 par l'entrepreneur Fulgence Chenard, de Monségur, dans un cercueil en pierre découvert en pratiquant, dans le cimetière de Saint-Michel de Castelnau (canton de Captieux) des fouilles pour établir les fondements de la nouvelle Eglise.

(1) Cette présentation, faite par M. Daleau, de Bourg, figure dans les *comptes-rendus de l'année 1883*, t. IX, p. 67, séance du 8 juin. La découverte et la communication furent ensuite signalées dans l'*Aquitaine* (1883, p. 545) et furent l'objet d'une lettre de M. l'abbé Léglise, alors vicaire à Monségur (*Aquitaine*, 1883, p. 583).

Ce dernier relevait, sous la date du 20 juillet, deux inexactitudes qui n'existent pas dans le *Bulletin de la Société*, mais sont énoncées dans l'*Aquitaine*. On y lisait, en effet, « *que les objets trouvés étaient enfermés dans un vase en terre* » *cuite qui avait été malheureusement brisé* ». M. Léglise faisait remarquer que le christ et les éperons dorés étaient *dans la tombe en pierre* et non dans le *vase qui avait été conservé intact* par le curé de Saint-Michel. E. B.



Wetterwald Lith Bordeaux

CHRIST DE S^T MICHEL DE CASTELNAU

ans le même cercueil on trouva un vase de terre de la
ıe d'un pot à eau, et une paire d'éperons en cuivre
; fort bien conservés, sauf l'étoile qui, étant de fer,
, oxidée et demeure très endommagée.

ɜ curé garda le vase; l'entrepreneur prit les éperons
: christ et les emporta chez lui, à Monségur, où je les
us.

us tard, les enfants de cet entrepreneur, restés orphe-
, cherchèrent à vendre ces objets, c'est ainsi que le
st fut porté à Bordeaux.

avais pris soin d'en faire tirer deux photographies que
Messieurs, l'honneur de vous présenter et de mettre à
isposition de la Société.

: christ offre ceci de particulier que Notre Seigneur y
'eprésenté vivant.

is pieds joints s'appuient sur un support qui leur est
érent.

is jambes sont droites, ainsi que le buste; pas la
ıdre inflexion ni d'un côté, ni de l'autre. Le corps
t donc nullement affaissé. La raideur garde quelque
ie d'assez naturel, parce que le christ est vivant.

ımme les pieds adhèrent au support de bronze, on n'a
songé à y planter des clous. Il s'en trouve un au
eu des jambes, mais qui n'avait évidemment d'autre
t que de fixer la statue à la croix.

ıe draperie enveloppe le christ de la ceinture jusqu'aux
oux. Ce n'est plus ce linge, noué on ne sait comment,
, sont couverts nos christs modernes, c'est une sorte
upon qui, tout en sauvegardant la décence, ne nuit
ement au mérite artistique de l'image.

is bras sont étendus de manière à former avec le buste
angle droit ; ce qui s'explique si l'on considère que le
st est debout sur un piédestal.

ı position de la tête est très remarquable et frappe à
nière vue.

ı cou est nu et cette nudité le fait paraître long.

La tête est penchée en avant, mais tenue avec une certaine vigueur. Elle porte l'expression d'une immense douleur unie à une profonde résignation.

Les yeux sont ouverts et vaguement fixés au loin vers le ciel.

Les lèvres à peine entr'ouvertes restent muettes.

Le front est meurtri et découvert.

Les cheveux retombent à peine jusqu'à la nuque sans couvrir les oreilles.

Enfin une barbe courte et rare garnit les joues et le menton.

Les dimensions de ce christ sont de 12 centimètres de l'extrémité de la main droite à l'extrémité de la main gauche, et de 11 centimètres du sommet de la tête à la plante des pieds.

Il pèse 125 grammes. Son poids spécifique est de 7,353 mill.

S. Léglise.
Vicaire à La Bastide.





1887

PIETA DE SOUSSANS



PIETA DE LABARDE

NOTES

SUR

L'ÉGLISE S[T]-MARTIN DE LABARDE

SUR LES *PIETA* DE LABARDE ET DE SOUSSANS

et sur la pierre de St-Romain de cette dernière paroisse.

Par M. AUGIER.

I

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE VISITES CONSERVÉS AUX ARCHIVES DIOCÉSAINES

« Procès-verbal de 1732... L'église est bâtie toute à neuf de
» bonne pierre de Saint-Laurent et de bon moellon choisi.
» Elle a 61 pieds de longueur en œuvre, 43 pieds de lar-
» geur, 25 pieds de hauteur; le sanctuaire est voûté en
» arête. La nef est lambrissée en cintre, les bas-côtés sont
» aussi lambrissés, le toit est en bon état. Les fenêtres sont
» cintrées et garnies de bons barreaux de fer, elles don-
» nent un grand jour.

» L'église est assez grande depuis qu'elle a été rebâtie
» en 1732 par M. André Berland et à ses dépens (1).

(1) Beaurein (t. II, p. 252, édition de 1784) a rappelé le même fait, en faisant la remarque qu'il est assez rare pour mériter d'être transmis à la postérité, et il ajoute que ce même curé avait conçu et exécuté un autre projet au sujet de la carte générale du diocèse, carte, dit-il, qui n'a point été gravée, mais qui existe, manuscrite, dans le secrétariat de l'Archevêché.

» L'église et le cimetière sont environnés par les vignes » de M. Renac, avocat au Parlement, il n'y a que le devant » de l'église qui est un terrain commun.

» Il n'y a point de clocher, le curé est dans le dessein » d'en faire bâtir un au devant de la porte de l'église, les » fondements sont faits.

» *Bancs*. Le premier du côté de l'épître est celui de M. de » Candalle, seigneur de la paroisse; le second est celui de » M. Dubosc (1), secrétaire de la ville de Bordeaux; il n'est » point payé; il appartenait à feu M. Lucinet, son aïeul » maternel.

» Du côté de l'évangile sont les bancs de M. de Giscours, » seigneur du fief d'un village de la paroisse.

» Il n'y a que M. de Giscours qui ait droit de sépulture. » Les registres remontent à l'année 1642, il en manque » plusieurs.

» La cure est rectoriée, Mgr l'Archevêque en est collateur. » Le revenu était autrefois de près de trois mille livres, il » est à présent de quatorze cents à quinze cents livres. Il » consiste presque tout en vin qui est une denrée sur » laquelle on peut si peu compter que l'an 1731 le curé » n'eut que soixante-dix livres pour tout revenu. La dîme se » paie au treize. Les décimes et les autres impositions » s'élèvent à la somme de cent cinquante et une livres.

» Il n'y a point de casuel, le curé n'a jamais rien pris » pour les sépultures et les mariages.

» Le lieu principal de la paroisse n'est ni ville, ni bourg, » ni village. Il y a 59 feux ou maisons. Il y a trois villages, » Labarde, La Bastide et Cantelaude (2) et douze maisons » isolées.

---

(1) Nouveau converti, il habitait la paroisse de Saint-Michel de Bordeaux et ne venait passer que deux ou trois mois de l'année à Labarde.

(2) Beaurein cite aussi le village de Bouscarrut et a insisté sur l'origine du nom de *Cantelaude, chante alouette*, en rappelant qu'une légion romaine formée dans les Gaules par César, portait le nom d'*alouette*. Pline et Grégoire de Tours attestent l'origine celtique du mot *alauda*.

» La plupart des paroissiens n'assistent pas à la messe de » paroisse les dimanches et fêtes. Comme le bourg de Macau » n'est qu'à un quart de lieue, qu'on y vend beaucoup de » choses les dimanches et qu'il y a beaucoup de cabarets, » la plupart y vont presque tous les dimanches.

» La paroisse a un quart de lieue d'étendue, elle confronte » à la rivière de Garonne, à Cantenac, à Arsac et à Macau. » Il y a des contestations pour les limites de la paroisse » entre le Curé de Labarde d'une part, et Mgr l'évêque du » Puy, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, M. le Curé de » Macau et M. le Président de Cazaux d'autre part. Le pro- » cès est pendant au conseil privé du roy.

» Les seigneurs temporels sont M. de Candalle pour les » deux tiers et M. d'Essenault pour un tiers. »

II

FONDATION D'UNE ROSIÈRE

« Feue Mme d'Essenault fit par son testament M. d'Esse- » nault, conseiller du roy au Parlement de Bordeaux, son » légataire universel et le chargea de payer, chaque année » au mois d'avril, la somme de cent livres à une pauvre « fille de la paroisse de Labarde, choisie par le seigneur, » le curé, le juge et procureur d'office; il en est dû trois » années. Les filles ont le mandement du procureur d'of- » fice. M. d'Essenault est aussi chargé de faire donner » aux pauvres de Labarde la somme de 40 livres chaque » année; il en est dû deux années. Il est ordonné qu'il en- » sera donné copie en forme dudit testament signé du » notaire rétenteur dudit testament à chaque curé des » douze paroisses. Mgr l'Archevêque est supplié d'appuyer » de ses ordres et de son autorité l'exécution de la volonté » de la testatrice.

III

LE CURÉ ANDRÉ BERLAND

« Le curé André Berland était né le 23 octobre 1672 à » Castelnau. Fils de Jean Berland, avocat au Parlement » de Bordeaux, et de demoizelle Marguerite Vivey, il avait » fait ses études au collège des Jésuites et dans l'Université » de Bordeaux chez les PP. Carmes, avait pris le degré de » bachelier en théologie, et en conséquence il fut pourvu » de la cure de Néac, près Libourne, le 27 avril 1701. Il » s'était disposé aux ordres sous la direction des prêtres » de la Mission en passant 14 mois au séminaire. C'était » un descendant de la famille de Pey Berland, archevêque » de Bordeaux. »

IV

STATUE DE NOTRE-DAME-DE-PITIÉ A LABARDE

On a trouvé il y a quelques années, dans le cimetière, une vieille statue en pierre portant encore les traces de coloration dont les vêtements étaient couverts. Cette statue a 0m 80 de haut, elle représente la sainte Vierge tenant sur ses genoux le corps inanimé de son fils après qu'il a été descendu de la croix.

La sculpture n'offre rien de remarquable sous le rapport de l'art, elle présente cette particularité que deux écussons sont en bas du vêtement . . . .

Je crois pouvoir attribuer cette sculpture au XVIe siècle. On sait qu'à partir du XVe siècle les peintres et les sculpteurs ont reproduit souvent ce groupe de la Vierge tenant le Christ après qu'il est descendu de la croix, c'est une pieuse croyance de l'Eglise que la sainte Vierge a porté le corps de N.-S. après sa mort. Le peuple a toujours aimé ce sujet de la vieille statuaire religieuse. On peut encore

voir, à l'église Saint-Michel de Bordeaux, que les fidèles aiment à venir prier au pied de ce groupe que l'on nomme aujourd'hui *Pieta*.

Beaucoup d'églises possèdent encore de ces vieilles statues. Saint-Caprais, Larivière, etc.

V

PIÉTA DE SOUSSANS ET PIERRE DE St-ROMAIN

En démolissant la vieille église de Soussans, on a trouvé dans la muraille une autre *Pieta*. Elle est en bois et portait les traces d'une riche décoration. Elle me paraît plus ancienne que celle de Labarde. Nous en donnons le dessin.

Il existe, dans la même commune, une pierre volumineuse, à surface légèrement concave et qui se trouve près du village de Marsac, à un kilomètre du bourg, en suivant la voie indiquée, sur le cadastre, sous le nom de *Chemin du Pont rouge*.

Cette pierre est sur la propriété de M. Vidal, maire de Soussans, au lieu dit le *Queyrou*. Elle est enfoncée dans la terre et connue, dans le pays, sous le nom de *pierre de Saint-Romain*.

Il existe, à son sujet, plusieurs légendes. On dit, d'abord, qu'elle danse toutes les fois qu'*elle entend* sonner midi, et il n'était pas rare autrefois de voir les passants faire le signe de la croix devant elle.

Une autre tradition populaire rapporte qu'un jour, des habitants de Blaye, fatigués de ce que, tous les ans, saint Romain faisait pleuvoir le jour de sa fête (24 novembre) le jetèrent à l'eau avec une grosse pierre au cou, et que cette pierre, se changeant en esquif, transporta le saint de l'autre côté de la Gironde, à l'endroit même où la pierre est restée.

Suivant une autre légende, plus conforme peut-être à l'histoire, saint Romain serait venu de Blaye évangéliser

le Médoc et aurait béni cette pierre. On sait que dans les premiers temps du christianisme l'Eglise, au lieu de détruire les monuments païens, leur a souvent donné un caractère chrétien, en en faisant des lieux de dévotion ou de pélerinage.

Le souvenir de saint Romain, prêtre apôtre de Blaye, vers la fin du IIIe siècle a, sans aucun doute, fait conserver cette pierre. Tous les habitants de Soussans la connaissent et un vieux titre de vente de 1594 fait mention d'un chemin à l'usage du seigneur de Mons et qui conduit à la *Peyre*.

Elle est constituée par un calcaire compacte, à grain fin. Elle a 1m80 de long sur 80 centimètres de large et 45 centimètres d'épaisseur. Un de ses angles a été brisé et à quelques pas du bloc principal se trouve, enfoncé dans la terre, un autre fragment qui m'a paru de même nature.

Nous pensons que c'est un des restes d'un Dolmen. M. Vidal a bien voulu nous promettre de veiller à sa conservation.

11 février 1887. AUGIER.

Nos lecteurs ont, sans aucun doute, remarqué les deux écussons qui se trouvent au bas de la *Piéta* de Labarde. Nous ne sommes pas parvenu à les attribuer à l'une des familles du pays, mais nous croyons utile de résumer ici l'article XI consacré par Beaurein à la paroisse de Saint-Martin de Labarde (éd. de 1784, t. 2, p. 251) dans l'espoir que la Société Archéologique pourra recevoir quelque communication à ce sujet.

Beaurein cite parmi les fondations faites à l'église de ce lieu : une chapellenie appelée de la *Naude* et fondée par *Arnaud de la Naude* et *Jean de Lagunegrand*.

Il rappelle qu'on trouvait, dans la paroîsse, la maison noble de *Laville* dont le seigneur avait été, d'après un



titre du 23 novembre 1341, un Arnaud de Laville qualifié *Donzet* ou *Damoiseau*.

D'après un autre titre de 1382, dame Peregrine de Laville était habitante de Labarde, se disant fille du feu seigneur Gombaud de Laville également qualifié de Donzet en 1324 et un autre Arnaud de Laville, dénommé *Cavoyr* ou *chevalier*, était aussi cité dans un titre de 1262.

Cette maison noble appartenait en 1495 à noble homme Bertrand de *Durfort*. Elle passa, plus tard, aux seigneurs de *Théobon*, en Cantenac, suivant un titre du 3 mai 1609.

« Noble et puissant seigneur messire Pierre d'*Escodeca* » *de Boysse*, capitaine de 50 hommes des ordonnances du roi, gouverneur pour le roi de la ville et citadelle de Bourg en Bresse, seigneur et baron de *Pardaillan* et du château » de Théobon, se qualifiait aussi de seigneur de la maison » noble de Laville par son mariage avec dame Marie de *Ségur de Pardaillan*.

Au temps de Beaurein, les seigneurs de Théobon étaient représentés par ceux d'*Issan* en Cantenac, et le même auteur dit, au chapitre de St-Didier de Cantenac, (t. II, p. 232) que M. d'*Essenault* ayant fait construire le château d'Issan fit disparaître celui de Théobon (p. 244).

Une autre maison noble appelée *de la Bastide* existait aussi dans la même paroisse et appartenait à Bertrand de *Durfort* ou *Durafort*, d'après des titres du 12 septembre 1495 et 3 mai 1497. Gaillard de Durfort, écuyer, était qualifié de *sieur de la Bastide* dans un acte du 19 juin 1518, et cette maison tomba dans la suite aux seigneurs de Théobon et d'Issan.

Le 24 février 1572, dame Charlotte *de la Vergne*, veuve de messire *de la Ferrière*, en son vivant, second président au Parlement de Bordeaux, se qualifiait aussi de dame du fief de la maison noble de la Bastide et du château de Théobon en Cantenac.

Et il y avait encore la maison noble de *Giscours*.

D'autre part, quantités de titres depuis 1383 jusques aux

environs de 1433, (dit Beaurein), attribuent la qualité d
seigneur ou sire de Labarde à Bernard de *Lesparre*. E
1407, le roi d'Angleterre réunissait au château d
Labarde trois paroisses étrangères au diocèse. En 141
les seigneurs de *Lesparre* et de *Labarde* étaient députés
en Angleterre par les Bordelais, d'après la chronique
Delurbe. Et il est enfin incontestable que, d'après
recueil de Rymer (t. IV, part 4, p. 190, col. 1), Bernard
Lesparre, seigneur de Labarde, était également en posse-
sion des châteaux, maisons et domaines de *Cussac*, d
de *Listrac* et de *Montignac* également placés en Médoc.

Ces indications pourront servir peut-être à faire déco-
vrir à quelles familles doivent être rattachées les armoiries
de la *Pieta* de Labarde.

E. B.



LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

✱ Décoration de la Légion d'honneur. — ✠ Ordre étranger. —
I. ⓘ. Officier de l'Instruction publique. — A. ⓘ. Officier d'Académie.
✠ M. A. Mérite agricole.

Membres titulaires (1).

1873 DANEY (Alfred), O. ✱, I. ⓘ., maire de Bordeaux, rue de la Rousselle, 36.
» CHEVALIER, ✱, ancien adjoint au maire de Bordeaux, conseiller municipal, rue du Jardin-Public, [illegible].
» LARRONDE (E.), négociant, Pavé des Chartrons, [illegible].
» BARCKHAUSEN (H.), ✱, A. ⓘ., professeur à la Faculté de Droit, ancien adjoint au maire, correspondant de l'Institut de France, cours d'Aquitaine, [illegible].
» GOUGET (A.), architecte du département, membre du comité de la Société des Beaux-Arts des départements, rue d'Aviau.
» FOURCAND (Léon), ancien député, rue Saint-Remy, 31.
» SECRESTAT, rue Notre-Dame, [illegible].
» PUIFFERRAT (Marquis de), au château du Breuil, à Talence (Gironde).
» TRABUC-CUSSAC, architecte, rue Combes, 6.
» GOUNOUILHOU, imprimeur, rue de Cheverus, 8.

---

(1) Tous ceux de l'année de 1873 sont Fondateurs de la Société.
Les sociétaires sont invités à faire connaître au Secrétariat les erreurs ou les changements d'adresses.

1873 DEZEIMERIS (REINOLD), ✻, A. Ⓘ, correspondant de l'Institut de France, conseiller général, bibliothécaire de la ville de Bordeaux, rue Vital-Carles, 11.

» SERR (GEORGES), conseiller municipal, quai de Queyries, 5.

» THIBAUDEAU, place Gambetta, 9.

» LANEFRANQUE (DE), imprimeur, rue Permentade, 23-25.

» PIGANEAU (EMILIEN), artiste-peintre, cours d'Albret, 17.

» GEORGEON, rue Sabathé, 9.

» BAUDRIMONT (E.), A. Ⓘ, docteur en médecine, rue Saint-Rémy, 43.

» BETHMANN (E. DE), cours du Jardin-Public, 30.

» SOURIAUX, ✻, conducteur principal des Ponts et Chaussées, rue de la Croix-Blanche, 62.

» GRELET aîné, ✻, A. Ⓘ, architecte, cours du XXX-Juillet, 8.

» MAUFRAS (EMILE), au château de Villegeorge, à Avensan (Médoc).

» COURAU (ALBERT), architecte, cours Victor-Hugo, 18, à Agen (Lot-et-Garonne).

» TERPEREAU (A.), photographe, cours de l'Intendance, 29.

» BRAQUEHAYE (CH.), A. Ⓘ, directeur de l'école municipale de dessin, de peinture, de sculpture et d'architecture, rue Desfourniels, 13.

» GIRAULT (A.), A. Ⓘ, artiste-peintre, rue Mazarin, 101.

» FERET (EDOUARD), libraire-éditeur, cours de l'Intendance, 15.

» CHASTEIGNIER, (Comte ALEXIS DE), archéologue et numismate, rue Duplessis, 5.

» BEAUDIN, architecte, rue Plantey, 18.

» CHAPON (JULES), rue de Cheverus, 8.

» THUREAU (P.), fabricant d'ameublements d'églises, rue Mazarin, 25-27.

» DELPUGET, rue des Treuils, 73.

1874 COUNORD (E.), ingénieur civil, conseiller général, cours du Médoc, 148.

» VAUCLAIRE fils, architecte, cours d'Albret, 49.

» NÉGRIÉ, ✻, docteur en médecine, agrégé de la Faculté.

» SOURGET (ADRIEN), ✻, A. Ⓘ, ancien adjoint au maire de Bordeaux, cours de Gourgues, 8.

» VERDALLE (H.), docteur en médecine, rue Guillaume-Brochon, 5.

» DALEAU (FRANÇOIS), archéologue, à Bourg.

» DOMENGINE (VICTOR), chef de bureau des chemins de fer du Midi, en retraite, rue Tanesse, 14.

» LÉON (ALEXANDRE), ✻, conseiller général, cours du Chapeau-Rouge, 11.

» CLOUZET, conseiller général, cours Victor-Hugo, 88, 90, 95.

» BONIE (E.), ✻, ✠, A. Ⓘ, conseiller à la Cour, rue d'Albret, 30.

» MONTESQUIEU (BARON CH. DE), au château de La Brède (Gironde).

» BERCHON, ✻, ✠, A. Ⓘ, ancien médecin principal de 1re classe de la marine, au château de Cordeillan, près Pauillac et rue du Jardin-Public, 53.

1874 AZAM (Eug.), ✻, A. ✿, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie, correspondant de l'Institut de France, rue Vital-Carles, 14.
» SCHRODER (M.), cours du XXX-Juillet, 20.
» BROWN (F.), allées de Chartres, 9.
» RICARD, architecte, allées d'Orléans, 16.
» MINVIELLE (Paul), architecte, rue Tanesse, 33.
» AUGIER, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
» GERVAIS, architecte, rue Sainte-Catherine, 138.
» MOULINIER, avocat, rue des Remparts, 21.
» HALPHEN (Const.), propriétaire, au château de Batailley, à Pauillac (Gironde).
» PARENTEAU (Mgr), prélat romain, ancien curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux, rue de Lussac, 15, à Talence (Gironde).
1875 MILLET, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
» BROCHON (H.), avocat, rue Vital-Carles, 22.
» PANAJOU (H.), photographe, allées de Tourny, 8.
» DURAT (Raymond), à La Roque de Cadillac (Gironde).
» TAMIZEY de LAROQUE, ✻, A. ✿, historien, correspondant de l'Institut de France, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
» MIOCQUE, imprimeur, rue d'Albret, 26.
» LAFUGE (J.-C.), rue Notre-Dame, 134,
» DAGRAND (G.-P.), ✠, peintre-verrier, cours Saint-Jean, 7.
» MAGEN (Ad.), I. ✿, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen (Lot-et-Garonne).
» RIBADIEU (F.), archéologue, rue Huguerie, 48.
» POUVERREAU, agent-voyer d'arrondissement, à Lesparre (Gironde).
» THOLIN, I. ✿, archiviste du département du Lot-et-Garonne, à Agen.
» MENSIGNAC (Camille de), conservateur des Musées préhistorique, des Armes et des Antiques, rue de la Rousselle, 67.
1876 DUCATEL, archéologue, rue Madame, 71 à Paris.
» FORRESTER (Offley), 66, Mark Lane, à Londres (Angleterre).
1877 AMTMANN (Th.), rue Rode, 17.
» DUVIGNEAU, conseiller général, à Audenge (Gironde).
» COMBES (A.), peintre-décorateur, rue Gouvion, 10.
» TAPIAU, sculpteur, rue de la Pomme d'Or, 42, à Toulouse (Haute-Garonne).
» DUMEYNIOU (Louis), architecte, quai Bourgogne, 2.
» BREZETS (Arthur de), avocat, rue Thiac, 47.
» GADEN (Charles), conseiller municipal, rue de la Course, 109.
» FAULAT, architecte, rue Servandoni, 18.
» DAVID, rue Fondaudège, 53.
1878 DURAND (Pierre), architecte, rue François de Sourdis, 155.
» PEPIN (G.), rue Notre-Dame, 110.

1878 GRENIER (Ponsian), rue Sainte-Catherine, 156.
1879 GAGNEBIN (Georges), rue du Pas-Saint-Georges, 72.
» GARRES, route de Bayonne, 120.
1880 GINTRAC, peintre, rue de Fleurus, 28.
» HUGONNENC, dessinateur, rue de Cursol, 34.
» L'abbé CORBIN, ✠, I. ✪, chanoine honoraire, rue d'Eysines, 73.
» POCHET (Abel), notaire, rue Saint-Rémy, 64.
» MANDEVILLE, ✠, A. ✪, rue Rodrigues-Péreire, 2.
» TRAMASSET (Gustave), rue du Couvent, 14.
» BARRAUD (Jules), cours du Jardin-Public, 31.
» PARRAIN (H.), commis-architecte, rue Terre-Nègre, 22.
» SAUNIER (Fernand), architecte, rue Sainte-Catherine, 215.
» SCHWARTZ (Martin), cours du Jardin-Public, 12.
» Dr de CHAPELLE (Paul), docteur en médecine, Pont-de-la-Maye, à Bègles (Gironde).
» SERVAT (G.), rue Mably, 18.
» GRELLET-BALGUERIE (Ch.), A. ✪, ancien magistrat, rue Saint-Sulpice, 38, à Paris.
1881 FAUCON (de), ✠, archéologue, place Rohan, 4.
» WETTERWALD, quai Louis XVIII, 15.
» CANTELLAUVE, percepteur à La Réole (Gironde).
1882 LABBÉ (Louis), architecte, rue du Temple, 17.
» MARCHAND (Emmanuel), cours Gambetta, 31, à Talence (Gironde).
1883 DUBOIS (Paul), cours du Jardin-Public, 7.
» COSTES (A.), à Issigeac (Dordogne).
» MUSÉE PRÉHISTORIQUE, hôtel Bardineau, au Jardin-Public.
1884 JULLIAN (Camille), A. ✪, maître de conférences à la Faculté des Lettres, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Fondaudège, 115.
» HAUSSOULIER, professeur à la Faculté des Lettres, avenue de Clichy, 52, à Paris.
» MIMOSO, avoué, cours de l'Intendance, 57.
» GAULNE (Alfred de), rue Vital-Carles, 24.
1885 GAUTIER (Emile), cours Portal, 33.
» LORY (Henri de), cours d'Albret, 17.
» ARNÉ (Georges), rue Judaïque, 121.
» VARNIER (Lucien), rue Borie, 53.
» MUSÉE DES ARMES, rue Jean-Jacques-Bel, 2.
1886 DAUBY (L'abbé), curé de Saint-Michel de Bordeaux, au Presbytère.
» TOURNIÉ (Camille), négociant, à La Réole (Gironde).
» POMMADE, à la Réole (Gironde).
» MOULINIÉ (Fernand), cours d'Albret, 97.
» BRAQUEHAYE (Jules), rue Desfourniel, 13.

1886 MERMAN (HENRI), négociant, Pavé des Chartrons, 33.
» MERMAN (JULES), négociant, Pavé des Chartrons, 33.
1887 DOLL (CHARLES), ✱, ✠, ✠, inspecteur du travail des enfants employés dans l'Industrie, rue du Colysée, 19.
» LÉGLISE (L'abbé), vicaire à Sainte-Marie-La-Bastide, avenue Thiers, 72.
» MAILLE, facteur d'orgues, rue Brian, 16-18, et rue Leberthon, 91.
» GAUBERT (L'abbé), curé de Bonnetan (Gironde).
» FAVRAUD, imprimeur, rue Porte-Dijeaux, 91.
» HANAPPIER (CHARLES), négociant, rue du Jardin-Public, 55.
» RAFAILLAC (Dr), docteur en médecine, président du Syndicat médical du Médoc, à Margaux (Gironde).
» LAWTON (EDOUARD), propriétaire, quai des Chartrons, 94.
» GASQUETON (HENRI), au château de Capbern, à Saint-Estèphe (Médoc).
» LANOIRE (CAMILLE), A. ✪, ✠, M. A. conseiller général, rue Fondaudège, 26.
» COMMUNAY (A.), Président de la Société des Archives historiques, rue Saint-Genès, 8.
» VALETTE (L'abbé), curé de Saint-Mariens (Gironde).
» BARDIÉ (A.), cours d'Alsace-et-Lorraine, 79.
» DAMPIERRE (Marquis DE), président de la Société des Agriculteurs de France, au château de Plassac, près Saint-Genis (Charente-Inférieure).
» FOULCHER (G.), rue Pomme-d'Or, 29.
» BONNARD, imprimeur, rue Porte-Dijeaux, 91.
» SANTA-COLOMA, (JOSEPH DE), cours de Gourgues, 8.

Sociétés correspondantes en France.

Alais.......................	Société Scientifique et Littéraire.
Amiens......................	— des Antiquaires de Picardie.
Angoulême...................	— Archéologique et Historique de la Charente.
Autun.......................	— Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
Avesnes.....................	— Archéologique.
Beauvais....................	— Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.
Besançon....................	— d'Emulation du Doubs.
Béziers.....................	— Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Bone (Algérie)..............	Académie d'Hippone.
Bourges.....................	Société des Antiquaires du Centre.

Brives	Société Scientifique, Historique et Littéraire de la Corrèze.
Caen	— des Antiquaires de Normandie.
Cahors	— des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Carcassonne	— des Arts et Sciences.
Castres	Commission des Antiquités de Castres et du département du Tarn.
Châlons-sur-Marne	Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Châlons-sur-Saône	— d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry	— Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Châteaudun	— Dunoise.
Château-Thierry	— Historique et Archéologique.
Compiègne	— Française d'Archéologie pour la conservation des Monuments.
Constantine (Algérie)	— Archéologique.
Dax	— de Borda.
Digne	— Littéraire et Scientifique des Basses-Alpes.
Dijon	Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Draguignan	Société d'études Scientifiques et Archéologiques.
Guéret	Société des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.
Langres	— Historique et Archéologique.
La Rochelle	Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts.
Le Havre	Société Nationale Havraise d'Etudes diverses.
Le Mans	— Historique et Archéologique du Maine.
Le Puy	— d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
Lille	Commission Historique du département du Nord.
Limoges	Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon	— Littéraire, Historique et Archéologique.
Melun	— d'Archéologie, Sciences et Arts de Seine-et-Marne.
Montauban	— Archéologique du Tarn-et-Garonne.
Montpellier	— Archéologique.
Nancy	— d'Archéologie Lorraine.
Nantes	— Archéologique.
Narbonne	Commission Archéologique et Littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Nice	Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
Orléans	— Archéologique et Historique.

Paris	Société Française d'Archéologie et Numismatique.
»	— Nationale des Antiquaires de France.
»	Commission de la Topographie des Gaules.
»	Répertoire du Comité des Travaux Historiques et Archéologiques au Ministère.
»	Société d'Anthropologie.
»	Musée Guimet, Annales.
»	— — Revue de l'histoire des religions.
»	Revue des Etudes grecques.
»	Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
»	Bibliothèque de l'École des Chartes.
»	Journal des Savants.
»	Revue de la Société des Etudes historiques.
Pau	Bibliothèque des Sciences, Lettres et Arts.
Périgueux................	Société Historique et Archéologique.
Poitiers	— des Antiquités de l'Ouest.
Quimper	— Archéologique du Finistère.
Rambouillet..............	— Archéologique.
Rennes	— Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rodez........................	— des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
Rouen........................	Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
»	Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Brieuc	— Archéologique, Historique des Côtes-du-Nord.
Saint-Dié	— Philomathique Vosgienne.
Saint-Germain	Musée National.
Saint-Omer	Société des Antiquaires de la Morinie.
Saintes......................	— des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Sens..........................	— Archéologique.
Soissons....................	— Archéologique, Historique, Scientifique.
Toulouse....................	— Archéologique du Midi.
Tours	— Archéologique de Touraine.
Troyes.......................	— Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Vannes......................	— Polymathique du Morbihan.

Sociétés Etrangères.

Bruxelles..................	Commission royale d'Arts et d'Archéologie.
Liège.......	Institut Archéologique Liégeois.
Namur......................	Société Archéologique.
Anvers	Académie d'Archéologie de Belgique.
Huy...	Cercle hutois. Sciences et Arts.
Madrid.................... .	Académie Royale d'Histoire.
La Haye...................	Institut Royal, pour les Lettres, la Géographie et l'Ethnographie des Indes néerlandaises.
Londres....................	— Royal Archéologique de la Grande Bretagne et d'Irlande.
Mexico	Musée National.
Taunton (Angleterre)....	Archeological and natural hist· ry society.
Agram (Croatie)...........	Société Archéologique Croate.
Lisbonne.........	— royale des Architectes et Archéologues Portugais.
Washington (Etats-Unis)	Institut Smithsonien.
» »	Bureau of Ethnology.
New-York »	Transactions of the anthropological Society.

———

TABLES

DES

COMPTES-RENDUS, NOTES, [illegible], MÉMOIRES

[illegible]

Du XIIe volume de la Société Archéologique de Bordeaux

I. Table analytique des Comptes-rendus

Pages

Bureau de la Société pour [illegible] V

Comptes-rendus de la séance du [illegible] janvier [illegible] VI

Charnières gallo-romaines [illegible], par M. [illegible].

Armes de bronze du [illegible], par M. [illegible]. — Rapport sur la porte du Palais. — Collection [illegible]. — Collection Combes. 1re série. — Notes sur la paroisse de [illegible] et sur les armoiries des corporations de Bordeaux, par M. [illegible].

Séance du [illegible] février IX

Collection Combes. 2e série. — La porte du Palais, par M. l'abbé [illegible]. — Notes sur l'église de [illegible] et sur une [illegible] de [illegible], par M. [illegible]. — Documents sur les fouilles de la rue du [illegible], par M. Ch. [illegible]. — L'archéologie au Congrès de Nancy, par M. [illegible].

Séance du [illegible] mars [illegible] XIII

Collection Combes. 3e série. — Les retranchements de terre en Gironde, par M. [illegible] XV

Revue des publications reçues dans le premier trimestre XX

Congrès des Sociétés savantes. [illegible]; *Société Archéologique du Périgord*, de Roumejoux : *Antiquaires de l'Ouest*, [illegible], A. de Chasteigner : *Société de Borda*, [illegible], Dr Sorbets. — *Revue de Saintonge et d'Aunis : Nécropole de la*

Pages

Chapelle et Terrier du Moulin à vent, par M. Maufras. Actes de vandalisme à la tour et à la porte sud de Pons ; aux arènes et aux thermes de Saintes. — *Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure :* Souterrain de la vallée, Dr Réjou. — *Revue poitevine et saintongeoise ;* Cimetière mérovingien de Neuvic, par M. le Dr Vigen.

Liste des publications contenues dans les trois premiers volumes de la *Société d'anthropologie de Bordeaux* de 1884 à 1886......... XXVI

L'*Académie d'Hippone*, formule d'exécration de chevaux de courses voués au démon.. XXVII

Publications étrangères : *Académie d'Archéologie de Belgique à Anvers*. Reusens, de Louvain ; Delgeur, d'Anvers ; Bernaerts, van Dessel, Dr van Raemdonck, Gauchez, Bamps, van Bastelaer, Gal Henrard, Génard, Van den Stratten............................ XXVIII

Communication de M. Augier sur deux fers à hosties de Champcevinel et de Saint-Quentin-de-Baron.................................. XXIX

Notes bibliographiques sur ce sujet, par M. Berchon................ XXX

Mgr Barbier de Montault. — Berthelé. — R. P. Ladislas. — Abbé Auber. — Collection de M. Barbier de Montault, de Paray-le-Monial et du Trocadéro.

Séance du 23 avril.. XXXIII

Collection Combes, 4e série. — Caractéristique des monuments du cardinal de Sourdis, par M. l'abbé Corbin. — Un hypocauste à Bassens, par MM. A. de Chasteigner et Cabanne. — Le pont de Cazeneuve-sur-Ciron, par M. Ch. Braquehaye.

Notes, devis, état des ouvrages, etc., de Gabriel, Francin, Verberck, Caussade, Estansan, Cureau, Aubert, etc., par M. Braquehaye.

Séance du 13 mai.. XXXVI

Mémoire sur l'église de Commensacq, par M. Augier. — Présentation d'un vase et d'un casque, par M. Doll. — Le calendrier de l'*Esclapot*, par M. l'abbé Léglise. — Documents sur les bâtiments de l'église Sainte-Croix, sur un manuscrit de Venuti et sur des artistes bordelais, par M. Ch. Braquehaye.

Séance du 10 juin.. XLI

Les *Inscriptions romaines à Bordeaux*, par M. Jullian. — Appréciation de M. Gaston Boissier. — Présentation de silex, par M. Berchon. — Présentation d'antiques, par M. le comte A. de Chasteigner. — Note sur la découverte de Bassens, par M. de Mensignac. — Fouilles près de l'ancienne église Saint-Jacques et notes sur le bourg de Salles, par M. Augier.

Pages

Loi du 30 mars 1887 pour la conservation des monuments et objets ayant un intérêt historique ou artistique............................... XLVII
Liste ministérielle des monuments classés dans la Gironde........... LII
Tableau départemental des monuments classés dans la Gironde...... LIV
Bulletin des publications reçues dans le 2e trimestre................ LX
Revue de Saintonge et d'Aunis : Les remparts de Saintes et les monuments romains, par M. AUDIAT.
Société de Borda, DUFOURCET BEAURREDON. — *Une fouille aux anciens cloîtres de la cathédrale de Dax*, par M. A. de CHASTEIGNER.
Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Ravaillac : Eglise de Champniers, Dr GALY.
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. MM. LIÈVRE, DE FLEURY, CHAUVET.
Séance du 8 juillet... LXV
Documents sur Claude de Lapierre, par M. Ch. BRAQUEHAYE. — Deuxième note de MM. de CHASTEIGNER et CABANNE sur la découverte de Bassens. — Le Christ en bronze de Saint-Michel-de-Castelnau, par M. l'abbé S. LÉGLISE. — La paroisse de Mios, par M. AUGIER. — Les fouilles de la manutention à Bordeaux, par M. de MENSIGNAC.
Séance du 11 novembre... LXVI
Objets préhistoriques de Lalinde, par MM. BOURRIEZ et COMBES. — Les démolitions de la rue du Mirail, par M. GIRAULT. — La statue tombale de Frontenac, par M. GRELLET-BALGUERIE. — La station préhistorique de Labarde, près Issigeac, par M. Al. COSTES. — L'histoire de l'*Esclapot*, par M. BERCHON. — Notes archéologiques de M. AUGIER sur Savinien Petit. — La chaire de Bonnetan. — Le martyre de sainte Quitterie à Saint-Seurin. — Documents sur Saint-Rémy (Dordogne), la paroisse de Saint-Mariens, le trésor de Parcoul, le dépôt des antiques de Bordeaux et sur d'anciens ornements de l'église de Pluviers, etc.
Présentation d'un vieux hanap d'argent, par MM. DEZEIMERIS et BERCHON.
Séance extraordinaire du 2 décembre...................................... LXXVII
Election du Bureau pour 1888.
Séance du 9 décembre.. LXXVIII
Note sur le Rétable d'Avensan, par M. l'abbé CORBIN. — Les monogrammes des châteaux de Doazit et de Cadillac, par M. BRAQUEHAYE. — Anciennes sépultures de Saint-Loubès, par M. l'abbé

Pages

Léglise. — Note sur certaines sculptures du musée Dubois, par M. Augier.
La paroisse de Saint-Martin de Mios, par M. Augier........ LXXXIII
L'Eglise Saint-Rémy (Dordogne), par le même........ LXXXIX
La nouvelle salle des archives municipales à l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux, par le même........ XCI
Note sur les sépultures en briques à rebords de Saint-Loubès, par M. l'abbé Léglise........ XCIII
Programme officiel du Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en 1888........ XCVII
Projet de plan pour l'Etat descriptif d'une généralité d'une région de la France en 1789........ CV
Notes bibliographiques :
Travaux de M. Jullian........ CX
» de M. Daleau........ CXII
» de M. Tholin........ CXIV
» de M. Grellet-Balguerie........ CXV
Congrès archéologique de Dax et Bayonne. Programme........ CXXI

II. Table des mémoires.

Le calendrier de l'Esclapot (Cartulaire de Monségur) :
Introduction historique, par M. Berchon........ 1
Le calendrier, par M. l'abbé Léglise........ 21
Les jours égyptiens de ce calendrier, par le même........ 37
Note sur un manuscrit inédit et documents bibliographiques, par M. Berchon........ 58
Un hypocauste gallo-romain, à Bassens, par MM. A. de Chasteigner et P. Cabanne........ 65
Note sur le même sujet, par M. Camille de Mensignac........ 77
Deuxième note de MM. de Chasteigner et P. Cabanne........ 85
Notice sur des charnières en os de l'époque gallo-romaine, par M. A. Combes........ 89
Le christ de Saint-Michel de Castelnau, par M. l'abbé Léglise........ 94
Notes sur l'église de Labarde, sur les deux *Pieta* de Labarde et de Soussans, et sur la pierre de St-Romain de la dernière paroisse, par M. Augier........ 97

III. Table des planches et tableaux.

1. Le fer à hosties de Saint-Quentin-de-Baron, MM. Augier et Millet........ LXV

	Pages
2. Pierre tombale de Frontenac, MM. Grellet-Balguerie et Girault	LXX
3. Le fer à hosties de Saint-Rémy (Dordogne), par MM. Augier et Léon Millet	XC
4. Fac-simile d'une page du calendrier de l'*Esclapot*, l'abbé Léglise	24
5. Tableau chronologique et explicatif des chartes de l'*Esclapot*, Dr Berchon	60
6. Vue de l'hypocauste de Bassens, par MM. de Chasteigner et Cabanne	67
7. Plan de l'hypocauste, par les mêmes	69
8. Charnières en os de sépultures gallo-romaines, M. A. Combes	89
9. Le christ de Saint-Michel de Castelnau, l'abbé Léglise	94
10. Les *Pieta* de Labarde et de Soussans, par MM. Augier et Millet	97

Les 5 dernières planches ont été lithographiées par M. Wetterwald, de Bordeaux.

IV. Index alphabétique.

A

	Pages
cadémie de Bordeaux	XVII
ctes concernant Monségur	61
grafes en bronze	XXIV
iguilles en bronze	XIV
imon (historien)	CXVII
lbret (comte d')	XXIV
mour accroupi	XXXIV
mtmann (Th.) VII, XIV,	LXVIII
ngoulême	XXI
ngoumé, près Dax	87
nneaux en fer IX,	XXXIV
ntipendium	LXXXVIII
ntiquaires de l'Ouest	XXII
ntonin le Pieux	LXIV
pollon	XXXIV
rchambaud de Sully (archevêque)	XXI
Architectes des XVIe, XVIIe siècles	XL
Archives diocésaines IX,	XVIII
— de Monségur	XXXVIII
— municipales	XI
— départementales	XVIII
Archu 4, 6, 8, 13, 14, 19,	57
Arènes de Saintes	XXIV
Arezzo (Guy d')	11
Arnout (Jean d'), tapissier	XLI
Arnou (Pierre), tapissier	XLI
Arveyres	XVIII
Association française pour l'avancement des sciences	XII
Auber (l'abbé)	XXXII
Aubert (Pierre), fondeur de cloches XXXVI,	XL
Audureaux (Pierre), maçon	XL

Pages

Augier.... VIII, X, XIV, XV, XLV, XLVI, LXXIII, LXXIV, LXXV, LXXVII, LXXXI, 97
Auptême (Jehan d'), sculpteur. XL
Autel votif........................... XXII
Bacchus-Dionysios (statuette).. XLIV
Bagues en bronze............ XIV, XXIV
Balance dite romaine........... XXXIV
Barbier de Montault (Mgr) XXXIX, XXXI
Barde (église de la)... .... XI, XIV
Basilica.............................. XXI
Bas-relief en bois.................. LXXIV
Bassianus........ 76
Battanchon.......................... XIV
Batut (Etienne), fondeur de cloches...... XL
Baudry (l'abbé)........... 89
Baurein..... XVIII, LXXV, LXXXIII, 97, 98, 103
Beaurredon (abbé)...... ... XXIII, LXXV
Bède..................... 39, 42, 43, 44
Bellevue (Agen)..................... 82
Berchon (E.). VII, XI, XIII, XXVII, XXXIV, LXVII, LXX, LXXVIII, LXXXII, 1, 19, 58, 104
Berland (André), curé. XIV, 97, 100
Berne................................. XXI
Berry (duc de).......... XXII
Berthelé (archiviste).............. XXXI
Beulé................................. 92
Bibliothèque Bongartsienne..... XXI
Bituriges-Vivisques XII
Bladé................................. 13
Bois de renne................... XXIV
Boiseries.........,. XXIII
Boisredon (de)....................... XIX
Bonfin................................ XI
Bongartsienne (bibliothèque)... XXI
Bonneval (Mgr Foucaud de)..... 48
Bonvallet............................ XXII
Borda (Société de).......... XXIII, 87
Boston......................... XIII
Borichart (Guillaume), menuisier................................ XLI
Boucles de ceinture......... XXXIII
Boulin................................ 5
Braquehaye (Ch.). X, XI, XXXV, XXX, VIII, LXV
Brassolet (Nicolas), menuisier. XLI
Bréviaire de Bazas................ 23
Briques à rebord.................. XLIII
Brodeurs (maîtres) du XVIe, XXVIIe siècle........................ XL
Bronzes....................... LXIV, 68
Bucher (Michel), maçon.......... XL
Bulletin polymathique. X

C

Cabanne (Paul) 65, 8
Cadarsac.............................. XVII
Cadenas................................ VII
Calendrier de l'Empire d'Orient.. 45
— du Moyen-Age 45
— de l'Esclapot... 1, 21, 45, 54
— du Livre velu.... 45, 54
— du Bréviaire de Bazas................................ 48
Calendrier liturgique.............. XXXVIII
Candale (Château de)............ XXIII
Candalle (seigneur de)....... 98, 99
Cantelaude........................... 98
Canteloup (seigneur de).......... IX
Capdropt....................... CXVIII
Cariat (Jehan), maçon............ XLI
Carignan (curé de)................ IX
Carignan (église de)......... VIII, XVIII
Carreaux émaillés................. XXII
Cartulaire de Monségur...... 1, 18
Cassinogilum.............. CXVII, CXVIII
Caudrot.............................. CXVIII
Caumont (de)....................... XXI
Caussade (Raymond)............. XXXVI
Chadenac............................. XXIII
Chalifour (architecte)............ IX
Champeaux XXII
Charles VII.......................... 68
Charles VIII (statue)....... LXX, 13
Charlieu (abbaye de).............. XXII
Charnières en os .... VII, 89, 94
Charte de La Réole................ 71
Charte de Monségur.............. 60
Charte de Sauveterre............. 61
Chasteigner (comte de)..... XXII, XXXV, XLIII, XLIV, 65, 85

[illegible]

D

[illegible]
... Devienne ... x
...ngine ... xxxvii
...dieu, prieur ... lxxviii
...is teinturier ... xli
...geon ... xli
...sc ... 98
...nés-Duval ... 54

E

[illegible]

F

[illegible]
Fleury-sur-Loire ... [illegible]
Fosse (Pierre, Renaud), ma-
çons ... [illegible]
Foix Candale ... [illegible]
Fondeurs de cloches XVIIe et
XVIIIe siècles ... [illegible]

Pages

Fontaine de dévotion.............. XC
Four à chaux................ XLIV, 83
de potier............... XLIV, 79
Fournier (l'abbé).................. XXIX
Francin (sculpteur)....... XXXV, XXXVI
Fronsac (vicomte de)............ XXI
Frontenac (église de)............ LXXI

G

Gabriel (sculpteur)............... XXXV
Gallien.................. XXXV, 68, 74
Galy (Edouard)................ LXX
Garnier (Claude)..... ....4, 81
Garnung de la Lande............ LXXXVI
Gassie............................ XCIV
Gauban (Octave)..................... 48
Gauffreteau (Eliete de)............ LXXXVI
Gaullieur XCI
Gautier d'Aquitaine......... XXI, CXVIII
Geay (Bernard), tapissier........ XL
Géraud .... XXI CXVIII
Girault.......................... LXX
Girault (Jehan) sculpteur........ XL
Giscours (de).................. 98, 103
Gobelets......................... XXIV
Gouyon (Colin), maçon.......... XL
Grammont (de) archevêque.... XVI
Grave-d'Ambarès (église de la) XVIII
Graveurs (maîtres) des XVIe et XVIIe siècles..................... XL
Grégoire de Tours............ ... XVI
Grellet-Balguerie.. XX, XXI, LXXI, CXV, 4, 7, 16, 17
Grilhon (abbé).................. 21
Grimoal (maire du Palais)...... CXX
Guibert (Pierre), tapissier........ LXI
Guignard (Jehan), maçon....... XL

H

Haches en bronze................. LXXIII
— en fer...................... IX
Hameçons en bronze............. XIV
Hanap en argent...... LXXVII
Heiligenberg....................... 81
Hipposandales en fer............ IX
Histoire de Bordeaux............ XIX
— de Libourne.............. XVIII

Pages

Hygie................................ XXXIX
Hypocauste........... XXXV, XLIV, 65

I

Inscriptions... XV, XXV, LXXXIX, LXIV
— de cloche.......... LXXXVI
— de l'église Saint-Jacques de Bordeaux...... XLV
Issan (seigneur d')............... 103
Itinérarium du Bréviaire........ 16
Itten-Weiler...................... 81

J

Janeau (Jehan), maçon.......... XL
Jaso.................................. XXXIX
Jouannet.................. 2, 4, 8, 18
Jours égyptiens.................. 37
Julia Mammea.................... XLIV
Julien l'Apostat.................. VIII
Jullian...................... XI, 13
Jullian (travaux de).............. CX
Jurade de Monségur........... 4, 5

K

Kerusck (docteur Bruno)........ CXIX

L

Labarde................. LXXI, 98, 103
La Bastide..................... 98, 103
Labatut 4, 5
Lacoste (Pierre de), vitrier...... XLI
Lacour............................. LXX
Ladislas (capucin)................ XXXI
Lagunegrand (Jean de)......... 102
Lalinde............................ LXX
Lambert (capucin)................ XVII
Lambesch (princes de)...........
Lames de couteaux............... XXIII
Lamothe.......................... XVI
Lampe en bronze........... XLIII, XLIV
Lapierre (Claude de), tapissier XXXVIII, XL, XLI, LXV
Laujac (domaine de)............ VIII
Laurière (de)..................... XX

	Pages
Laville (Arnaud de)	103
— (Gombaud de)	103
— (dame Peregrine de)	103
Léa (villa)	65
Légende de Saint-Romain	101
Léglise (abbé) ..... XXXVIII, LXV, LXXIII, LXXXI, XCIII, 1, 21, 57.	94
Lepage (Adrien), orfèvre	XL
Lepage (Henri)	XII
Leroy (Ferdinand) 2, 3, 8,	18
Lesparre (Bernard de)	103
Lespine (G. de), sculpteur	XL
Lezou	86
Lebert (Grégoire), graveur	XL
Licinius .... XXXV, 68,	75
Livre des Bouillons	8
— rouge	LXXXII
— velu 8,	24
Lobécourt (Pierre de), tapissier.	XL
Lodoïcus égolissime	XXII
Loiseleur 43, 44,	46
Loquin (Anatole)	15
Lorraine (princes de)	XXIV
Lory (de)	LXXIX
Luciano Sebastiano	X
Lucinet	98
Ludon (paroisse de)	XXVII
Lussan (Audibert de), archevêque	IX
M	
Mabillon	CXIX
Maçons (des XVI° et XVII° siècles)	XL
Intendant des œuvres pratiques de maçonnerie	XL
Magen (ad.)	86
Maguelonne (Révérend-Père)	XL
Mahé (Jean)	XXXIX
Mahet (Jehan), sculpteur	XL
Malpezat (Jehan), menuisier	XLI
Marcillac (Abbaye de)	XXII
Marteau en silex	VIII
Martin (Pierre), tapissier	XLI
Matériaux pour l'histoire de de l'homme	XXIV
Maufras (Emile)	XXIV
Médaillon en albâtre	X
Mende (Durand de), évêque. 37,	42
Mensignac (de). XXXV, XLIV, LXV,	77
Menuisiers des XVI° et XVII° siècles	XLI
Mercure (statuette) .... XXI,	XLIII
Michel (Francisque). 2, 3, 5, 7, 8, 12, 18,	58
Mios (paroisse de) .... LXVI,	LXXXIII
Monnaies diverses .... XLVI,	LXXV
— d'or	XXIII
Monnereau	5
Monogrammes XXIII	LXXX
Montaigne (Michel), maison	LXX
Monuments historiques de la Gironde :	
Classement du Gouvernement.	LII
Classement de la Commission des monuments historiques	LIV
More (Jean), peintre	XL
Moulins-sur-Allier LXIV	86
Mosaïque	LXXXVI
Musée d'Aquitaine	XI
— de Bordeaux ...... VII, X,	XI
— lapidaire .... XI,	XII
— purement girondin	XII
N	
Naude (Arnaud de la)	102
Nécropole de la Chapelle	XXIII
Neumes 11, 15,	16
Neuwicq (Charente-Inférieure).	XXV
Notre-Dame (église de)... XVIII,	XIX
Notre-Dame de Pitié (statue)	100
O	
Objets préhistoriques	LXX
O'Reilly	XIX
Orfèvres (maîtres) des XVI° et XVII° siècles	XL
Othon	CXX
P	
Pageot (Girard), vitrier	XLI
Paignon	XXIV
Palais-Ducal	XII
Panacée	XXXIX
Paniagna (de)	90

	Pages
Paracol (église de)	LXXV
Pardaillan (armes des de)	XI
Peignes en os	XXIII
Peintres (maîtres) des XVIe et XVIIe siècles	XL
Peintures murales	XXXVII
Pelue (Nicolas), menuisier	XLI
Perigon (Gabriel)	XXXIX
Périgueux	XXI
Petit (Savinien)	LXXIII
Philippe VI (de Valois)	XXIII
Pierre de St-Romain 97,	101
Pieta XI, 97,	101
Piganeau X, LXV, LXXVIII,	LXXIX
Pineau (Jacques), tapissier	XLI
Place royale (à Bordeaux)	XXXV
Plique (Dr)	86
Pluviers (église de)	LXXVI
Poignard en bronze	VII
Pommade (de La Réole)	LXXX
Pommerol (Château de)	65
Pompadour (armes de)	LXXVI
Pompéï	92
Pons (sire de)	XXIV
Pons (ville de Pons)	XXIV
Pont (de Cazeneuve)	XXXV
Pont-de-la-Mousque (rue du)	XI
Porte du Palais VII, X,	LXX
Porte royale	XVI
Poteries XXIII,	XLVI
Poteries gallo-romaines	VIII
Prom (F.)	65
Puits funéraires	90

Q

Quentin (Jehan), orfèvre	XL
Quienet (Jean), tapissier	XL

R

Rabanis	3
Ramon-Debu	XVI
Réjou	XXIV
Renac	98
Représentation phallique	XXXIV
Représentation du lièvre	XXXVII
Requateau 5, 14, 18,	36
Rétable (d'Avensan)	LXXIX
Rétable de St-Rémi	LXXXIX
Revue de Saintonge et d'Aunis XXIV,	XXXI
Richard Cœur de Lion	CXVII
Robert (Charles)	XXXIV
Robert (frère), archit. XXXVIII,	XL
Robert (fils)	5
Rôles gascons	XX
Romevie	76
Roue à clochettes	LXXXV
Roumejoux (de) XXI,	XXII
Rousselet (Nicolas), tapissier	XL
Rubanterie XXXIX,	XLI
Rymer	104

S

Sabres en fer	XXIII
Salles (bourg de)	XLVI
Salomacum	XLVI
Sainton-Fonteny	XXIII
Sarcophage	XXV
Saumaise	38
Sauvanelle (Jean de)	8
Schweighenser	81
Scrofa domesticus	XLIV
Sculpteurs (maîtres) des XVIe et XVIIe siècles	XL
Sedwick	XIII
Ségur de Pardaillan (Marie de)	103
Sépultures en briques LXXXI,	XCIII
Sermensan (Arnaud)	XXXVI
Serrures	8
Siècle (XVe)	XXXVII
Sifflets des morts	90
Sigibert de Gemblours	CXX
Silex (instruments en) VIII, XXIV,	LXXII
Société d'Archéologie Lorraine, XII,	XXXI
Société Archéologique du Tarn-et-Garonne	XXXI
Société Archéologique du Périgord	XXI
Sorbets	XXIII
Souffrain XVII,	XVIII
Souffron (Pierre)	XXXV
Sourdis (cardinal de)	XXXV
Sourget	VII

Pages

Soussans (église de)............ XI
Station néolithique, robenhausienne............ XXIV
— Préhistorique............ LXXI
Statuette en bronze............ XLIII
— d'enfant............ XLVI
Sus............ XLIV
Saint-Abbon (abbé)............ XXI
Saint-André............ XVI
Saint-Augustin............ 46
Saint-Beat............ XIII
Saint-Brice (chapelle de)............ LXXXVII
— (évêque)............ LXXXVIII
— (fontaine de)............ LXXXVIII
— (échos de)............ LXXXVIII
Saint-Christophe (église de)............ CXVIII
Sainte-Croix (église de)............ XXXVIII
Saint-Cybard (église de)............ CXVIII
Saint-Etienne (église de)............ XXI
Sainte-Eulalie............ XV, XVIII
Saint-Ferme (abbaye de).... 21, 22
— (martyr)............ 23
Sainte-Foy-sur-Dordogne (ville de)............ 11
Saint-Germain des Prés (école de)............ CXX
Saint-Grégoire de Tours............ XVI
Saint-Jean (église de)............ XVII
— (fontaine de)............ LXXXVI
Saint-Loubès............ XCIII
Saint-Mariens (paroisse de)............ LXXIV
Saint-Martin............ XIV
— de Labarde (église de) 97
— de Mios (église de)............ LXXXIV
Saint-Michel (clocher)............ XVII
— (de Castelnau)... LXV, 94
Saint-Pierre-de-Vaux (église de) XVIII
Saint-Quentin de Baron............ XXX
Sainte-Quitterie............ XXXVIII, LXXIV
Saint-Rémy (église de)............ LXXXIX
Saint-Seurin (église de)............ LXXXI
Saint-Urbain............ XVI

T

Taillebois............ XXIII
Talbot............ VII

Pages

Tannery (Paul)............ XXI
Tapisseries de haute lisse............ XXXIX, XLI
Tapisseries de Bergame.. XXXIX, XLI
Tapis de Turquie.......... XXXIX, XLI
Tapissiers (maîtres) des XVIe et XVIIe siècles............ XL
Tapissiers de l'archevêque............ XL
Teinturier............ XLI
Tête en bronze............ XLIV
Tétricus............ XXXV, 68, 75
Théobon (seigneur de)............ 103
Thermes de Saintes............ XXIV
Thierry III............ CXX
Tholin (travaux de)............ CXIV
Thompson (Mlle Elisabeth)............ XIII
Tombeaux............ XXXIX XL
Tombes mérovingiennes............ XXIII
Tremblements de terre en Gironde............ XV, LXIV
Tudot (Ed.)............ 86

U

Ustensiles en os............ XIV

V

Valette (abbé)............ LXXV
Variétés historiques............ XVII
Vayres............ XVIII
Venturini............ X
Venuti (abbé)............ XXXIX
Verbeck (sculpteur)............ XXXV
Vergne (Charlotte de la)............ 103
Vitriers (maîtres) des XVIe et XVIIe siècles............ XLI

W

Waifre (duc d'Aquitaine)............ CXVII
Walter (d'Aquitaine)........ XXI, CXVIII

X

Xaupi (abbé)............ XVI

ERRATA

De légères erreurs se sont glissées dans le *Tableau des monuments historiques de la Gironde* qui se trouve reproduit p. LIV, nous les rectifions ici.

La 2e classe des *monuments militaires* de l'arrondissement de Bordeaux (rive droite) doit commencer aux *Ruines du château de Cubzac*, p. LV.

La même classe des *monuments militaires* de l'arrondissement de Libourne, commence au *château du roi à Saint-Emilion* et les fortifications de cette ville et de Saint-Foy ont été omises à la fin de la liste des édifices de la même catégorie, p. LVII.

Une rectification doit être faite p. LVI : *monuments civils, 2e classe* de l'*arrondissement de Bazas*. Il faut lire : mosaïque à Léogats, de Langon, au lieu de mosaïque d'*Aléogats*.

La croix du cimetière de Saint-Vivien doit être, enfin, ajoutée après l'*église de Soulac, 2e classe* des *monuments religieux de l'arrondissement de Lesparre*, p. LVII.

12,964. — Bordeaux, Ve Cadoret, impr., rue Montméjan, 17.

33

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

L'hypocauste de Bassens, par MM. de CHASTEIGNER et CABANNE ... 65
Note sur le même sujet, par M. de MENSIGNAC ... 77
Deuxième note de MM. de CHASTEIGNER et CABANNE ... 85
Charnières en os de l'époque gallo-romaine, par M. COMBES ... 89
Le Christ de Saint-Michel de Castelnau, par M. l'abbé LÉGLISE. 91
Notes sur l'église de Labarde, les piéta de Labarde, de Soussans et la pierre de Saint-Romain ... 97
Liste des membres de la Société ... 105
Sociétés correspondantes ... 109
Tables ... 113

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. FERET et FILS, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

12,964

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr. une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
L'hypocauste de Bassens, par MM. de CHASTEIGNER et CABANNE	65
Note sur le même sujet, par M. de MENSIGNAC	77
Deuxième note de MM. de CHASTEIGNER et CABANNE	85
Charnières en os de l'époque gallo-romaine, par M. COMBES	89
Le Christ de Saint-Michel de Castelnau, par M. l'abbé LÉGLISE	94
Notes sur l'église de Labarde, les piéta de Labarde, de Soussans et la pierre de Saint-Romain	97
Liste des membres de la Société	105
Sociétés correspondantes	109
Tables	113

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. FERET et FILS, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

12,964

DATE DUE			

